

HISTOIRE

DE FRANCE

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce,
RUE DE SEINE, 14.



Raffet pinxit

LA S^T BARTHELEMY

Les rues pavées de corps mutilés, les Portes
et entrées de maisons toutes teintes de sang

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789

PAR ANQUETIL

MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR

SUIVIE

DE L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DU DIRECTOIRE, DU CONSULAT, DE L'EMPIRE, DE LA RESTAURATION
ET DE LA RÉVOLUTION DE 1830

PAR M. DE NORVINS

AUTEUR
DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON

TOME TROISIÈME

PARIS
FURNE ET Ce, ÉDITEURS

SE VEND AU BUREAU DE LA PUBLICATION

M DCCC XXXIX

HISTOIRE

DE FRANCE.

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES IX.

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissé emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence ; triste d'une victoire remportée sur les Français, la cour resta quelques jours dans l'inaction. « En effet, disait au roi en soupirant le maréchal de La Vieilleville, ce n'est point votre majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé. — Et qui donc ? demanda Charles IX avec vivacité. — Le roi d'Espagne, » répondit le maréchal. Ce prince réellement jouait la cour de France. Après la bataille de Saint-Denis, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence lui faisait espérer la continuation des troubles.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravade ; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées les frontières de la Lorraine, où ils comptaient trouver les reîtres qui devaient les renforcer. L'armée royale s'ébranla et se mit à leur poursuite.

Il y avait des différences frappantes entre les deux armées : celle du roi était bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logements fournis de vivres et de fourrages ; mais elle avait pour chef le duc d'Anjou, jeune homme de seize ans, qui fut nommé lieutenant-général du royaume, sous prétexte qu'il était au-dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France lui servaient de conseil, ou, plutôt, jaloux les uns des autres, commandaient tous, se contredisaient et causaient une confusion générale.

Les calvinistes n'avaient que leurs armes : on n'avait pourvu ni à la solde, ni aux équipages, ni aux asiles ; il fallait aller chercher des vivres dans des

villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'était avec ces désavantages qu'ils marchaient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, couverts de boue, excédés de fatigue, mais pleins de courage et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs chefs. Au moyen de nouvelles propositions d'accommodement qui furent faites dans la vue d'arrêter leur marche, leur arrière-garde fut atteinte et mise en fuite, près de Châlons, par l'avant-garde royale, commandée par le duc de Montpensier. Entourés de villes ennemies, une nouvelle défaite devait les ruiner entièrement; mais la mésintelligence des chefs catholiques retarda l'arrivée du corps d'armée. Le prince de Condé et Coligni en profitèrent pour hâter la retraite au-delà de la Meuse. Ils la passèrent à Saint-Mihiel, couverts par leur cavalerie qui les rejoignit aussitôt, et ils firent une telle diligence, que l'armée royale les perdit de vue.

On était à la fin de décembre lorsqu'ils se trouvèrent ainsi en sûreté, au-delà de la Meuse : ils se flattaient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, second fils de l'électeur palatin ; mais, après cinq jours d'attente, « on n'en savait pas plus de nouvelles que lors- « qu'on était devant Paris; ce qui engendra du murmure parmi aucuns, « même de la noblesse, qui donnoient des attaques assez rudes à leurs chefs, « en leurs devis ordinaires; tant l'impatience est grande parmi notre « nation (1) ! »

Le prince de Condé, *d'une nature joyeuse*, se moquait si à propos de ces gens *colères et appréhensifs*, qu'il les forçait à rire eux-mêmes. L'amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisait honte, et les obligeait à se taire : quand on parlait de se séparer, il disait qu'au contraire, si les reîtres ne venaient pas, il faudrait les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous; qu'il n'y avait de salut que dans cette jonction. « Mais s'ils ne s'y fussent « pas trouvés, s'objecte La Noue, qu'eussent fait les huguenots? Je pense, « répond-il, qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisoit grand « froid. » Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérants qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment !

Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchait. « Ce ne fut plus pour lors que chansons et « gambades, et ceux qui avaient le plus crié sautaient le plus haut. » Mais nouvel embarras : on sut que les reîtres, troupes mercenaires, comptaient,

(1) La Noue, *deuxièmes troubles*.

en se joignant, toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avait pas deux mille dans la caisse. La reine Élisabeth s'était chargée de faire les fonds de cette levée. Toujours liée avec les huguenots, elle s'y croyait alors d'autant plus autorisée que la cour de France venait de lui refuser la restitution de Calais, stipulée au traité de Cateau-Cambrésis, sous prétexte qu'elle en avait infirmé la clause par ses menées constantes tant en France qu'en Écosse. Mais son argent n'étant pas prêt, ou n'ayant pu arriver encore, « là convint-« il de faire de nécessité vertu. » Le prince de Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers ; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur les ministres joignirent ceux de la religion ; chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux et de tout ce qui pouvait procurer de l'argent : la commune détresse faisait qu'on s'excitait les uns les autres. Seulement, quand il fut question de presser « les disciples de la « picorée, qui ont cette propriété de savoir vaillamment prendre et lâche-« ment donner, là fut l'effort du combat. Néanmoins ils s'en acquittèrent « beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux goujats, chacun bailla, et « l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à deshonneur d'avoir peu « contribué. » Exemple peut-être unique d'une armée sans paie, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres, dont les reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de janvier 1568.

Ce n'était plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant ; mais une armée active, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. On résolut de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'était entamée après la bataille de Saint-Denis, pendant que le prince poursuivi se retirait vers la frontière, il avait senti le désavantage de traiter en fuyant. Maintenant, en état d'attaquer, il comptait bien donner la loi à son tour ; tout dépendait des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelque exploit qui donnât du lustre à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, et grossirent leur armée de plusieurs corps considérables, qui les joignirent à leur passage en Bourgogne ou dans l'Orléanais, malgré l'opposition de Louis de Gonzague, devenu récemment duc de Nevers, par son mariage avec la fameuse Henriette de Clèves. Forts alors de vingt mille hommes, ils mirent le siége devant Chartres, avec le dessein d'affamer Paris, qui tirait ses approvisionnements principaux de la Beauce.

La reine avait toujours entretenu des pourparlers. Si Catherine, comme

on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominait le conseil par des ministres qui lui étaient tout dévoués. Sous un général enfant, elle commandait par des capitaines placés de sa main, et révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout roulait sur elle, mais aussi montrait-elle une activité infatigable (1).

Après la bataille de Saint-Denis, Catherine avait fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre ; mais, soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine, se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandants qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par les confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y avait point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Lonjumeau. Les plénipotentiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron, maréchal-de-camp, et de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de Châtillon et son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre et un envoyé de Florence.

L'armée brillante des calvinistes se fondait devant Chartres, habilement défendue par Lignières. L'argent du roi, habilement distribué, occasionnait une grande désertion parmi les Allemands. Les Français, las d'une guerre qu'ils avaient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux et qui durait cependant depuis cinq mois, murmuraient hautement. Des compagnies entières quittaient le siége et s'en retournaient dans leurs foyers. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordait le roi, et que le prince refusait : savoir, la promesse du libre exercice de la religion prétendue réformée, et l'engagement solennel de payer les Allemands. Les chefs auraient voulu des sûretés, et quelques avantages pour eux-mêmes ; mais, dans la crainte de se voir tout à fait abandonnés, ils signèrent la paix, qui fut publiée le 23 mars. Les conditions furent que les huguenots rendraient les places dont ils s'étaient saisis ; que les troupes étrangères levées de part et d'autre

(1) *Journal de Brulart. Mémoires de Condé*, t. I.

seraient congédiées ; que le roi ferait l'avance de la solde de celle des confédérés, mais qu'il en serait remboursé ; qu'enfin il pardonnait tout, rendait aux confédérés ses bonnes grâces, renouvelait, autorisait et promettait de faire exécuter, selon sa forme et teneur, l'édit de pacification de 1563, sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon. Par allusion à Armand de Gontaut, baron de Biron, qui était boiteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée « la paix « boiteuse et mal assise, et la petite paix. Ceux qui ne s'y fièrent pas, dit « Le Laboureur, furent les plus habiles (1). »

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il était stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueraient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le roi, en sortiraient aussi, mais on ne songea qu'à se débarrasser des reîtres. Il leur était dû de grosses sommes. La cour avait promis de les payer, et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteraient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarrassé. Quelques-uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands qui, si la paix ne se fût pas faite, devaient venir au secours du roi, sous la conduite de Jean-Guillaume, duc de Saxe, fils de l'électeur de Saxe dépouillé par Charles-Quint, et beau-frère de Casimir, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres ; mais, outre que cette ressource était éloignée, il y avait à craindre que ces étrangers se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne joignissent leurs armes, et ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les apaiser ; et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission (2).

Il leur donna quelque argent, et leur en fit espérer d'autre qui devait venir pendant la marche. Ils se mirent en route dans cette confiance; mais plus on les voyait s'éloigner de Paris, moins la cour était pressée de tenir sa promesse. Frustrés dans leur attente, les reîtres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme otage des sommes qui leur étaient dues, et firent un dégât affreux dans tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant, moyennant un cadeau fait à leur chef, qui alors trouva le moyen de les contenir ; ils relâchèrent Castelnau, et sortirent du royaume chargés de butin.

Le prince de Condé, l'amiral et les autres, de chefs puissants devenus

(1) Le Laboureur. Castelnau, liv. 7. — (2) Castelnau, liv. 6.

simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptaient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désintéressées en prévoyaient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivait à ses amis : « S'il y a quelques embûches, les « huguenots seront pris, parce que le prince de Condé est à Noyers en « Bourgogne; d'Andelot, en Bretagne; La Rochefoucauld, en Angoumois; « d'Acier, en Bourgogne; le vicomte de Monglas et Berniquet, en Gas« cogne; les seigneurs de Genlis et de Mouy, en Picardie; Montgommeri, « en Normandie : s'ils sont poursuivis chaudement, ils ne pourront se « sauver (1). » Le Laboureur, au contraire, remarque que cette dispersion fut leur salut, parce que, pour les prendre, « il aurait fallu tendre un rets « aussi grand que le royaume ; » entreprise téméraire et folle, qui cependant pensa réussir.

Le court intervalle qu'il y eut entre la paix et la guerre ne ressembla pas cette fois aux calmes qui avaient servi jusqu'alors comme de séparation entre les temps orageux. On respirait ordinairement, et ce n'était qu'après quelques mois de tranquillité qu'on entendait des bruits sourds, présages de nouvelles tempêtes. Ici il n'y eut aucune marque de réconciliation ; on se quitta avec un silence sombre, comme fâché d'avoir été forcé de s'épargner (2).

Le système de la cour parut absolument changé. Ce n'étaient plus ces ménagements qui montraient des ressources au parti calviniste, qui lui laissaient entrevoir que, si les circonstances ne permettaient pas toujours d'arrêter la fougue de ses ennemis, du moins ne souffrirait-on pas qu'il fût entièrement opprimé; il semblait, au contraire, qu'on prît tous les moyens de soulever le peuple. Les chaires retentissaient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançait hardiment ces maximes abominables : qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer. Les fruits de ces discours étaient ou des émeutes publiques, ou des assassinats dont on ne pouvait obtenir justice. Malheur dans Paris, malheur dans les provinces, à ceux qu'on savait conserver ou simplement avoir eu des liaisons avec les chefs! le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, les détruisaient, et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvaient causer.

Les calvinistes prétendent qu'en trois mois plus de deux mille personnes périrent par ces moyens exécrables : calcul exagéré sans doute, mais qui, réduit à de justes bornes, est encore bien capable d'exciter des gémisse-

(1) Pasquier, liv. 5, *lettre* 6. — (2) De Thou, liv. 44. Davila, liv. 4.

ments sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de religion. Témoins de ces excès, ceux des calvinistes qui avaient le plus incliné pour la paix disaient en soupirant : « Nous avons fait la folie ; ne trouvons donc pas étrange si nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera amer (1). »

Ce qui les embarrassait davantage, c'est qu'ils n'avaient plus auprès du roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine, ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques-uns de ses projets, qu'il y avait des indiscrets ou des traîtres, outre le conseil d'état, en forma un particulier, que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclu, comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinaient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique catholiques, furent appelés *politiques ;* dénomination qu'on prit sous une acception odieuse, comme si on leur eût reproché de sacrifier leur conscience à des intérêts humains.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour et envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de serment, par lequel on s'obligeait de ne reconnaître que les ordres du roi exclusivement à tous autres, de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrète qui n'aurait pas son aveu formel, et de lui donner connaissance de celles qu'on découvrirait ; en un mot, d'être à jamais unis de cœur et d'esprit avec les catholiques pour la défense de la patrie. Cette dernière clause donna occasion, surtout dans les provinces attachées aux Guise, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, où l'on reconnaît déjà les principes pernicieux sur lesquels s'appuya la ligue (2).

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévorait le cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchants paraissaient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'était aussi contre lui que les réformés amoncelaient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressaient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettait d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédaient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendaient à prouver que le parti opposé avait manqué le premier aux engagements du traité ; mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étaient portés à l'exécuter de bonne foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre ; entre autres, Castres, Montauban, Alby, Sancerre, et surtout La Rochelle, qui leur fut bien utile par la suite.

(1) La Noue. — (2) *Journal de Henri III*, t. III, p. 31.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement des cent mille écus d'or avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume ; et, de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara qu'il ne prétendait pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement, mais seulement sur les chefs qui s'étaient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du paiement.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la cour Téligny, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie, qu'ils savaient avoir quelque crédit auprès de la reine-mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

Mais le parti était pris de ne plus rien ménager. Le prince demeurait dans son château de Nogent ou Noyers en Bourgogne ; l'amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéraient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissait de soldats : les ponts, les gués, les moindres passages étaient gardés ; des troupes nombreuses distribuées dans les environs de son château l'investissaient, et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres dans lesquelles il écrivait à la cour : « Le cerf est aux toiles, la « chasse est préparée. » Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château (1).

Les émissaires de Tavannes furent pris, selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avait d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffrait plus de délais. A la fin d'août, le prince de Condé et l'amiral sortirent de Noyers aussi secrètement que pouvait le permettre l'attirail embarrassant qu'ils traînaient après eux. Ils menaient, partie à cheval, partie en litières, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfants en bas âge, l'épouse de d'Andelot, un enfant à la mamelle, des nourrices, et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette faible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montagnes, passe la Loire près de Sancerre, à un gué jusqu'alors inconnu ; et, malgré les corps de garde postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à La Rochelle le 18 septembre (2).

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 314. Le Laboureur, t. II. Castelnau, liv. 7. — (2) Mathieu, t. V, p. 312.

La collusion de Tavannes est manifeste : celle du maréchal de la Vieilleville, qui commandait en Poitou, n'est pas si prouvée ; il y a seulement grande apparence que, ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des compliments. Quand Condé fut arrivé à La Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant : « J'ai tant fui que j'ai pu, « et que terre m'a duré : mais étant à La Rochelle, j'ai trouvé la mer ; et « d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête, et de « regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre « de mes ennemis. »

Les mesures prises contre les autres chefs du parti échouèrent également. Le cardinal de Châtillon, qui était dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie ; il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très-utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc était chargé d'arrêter et d'amener à la cour, du Béarn où elle s'était retirée avant la dernière guerre, vint aussi à La Rochelle avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. Soubise, Montgommeri, le vidame de Chartres, d'Andelot, La Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers, levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où il se trouvait. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux, et tinrent en échec, des armées, qui, rassemblées, auraient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassait à la Rochelle. Quelques-uns, voltigeant sur les frontières, tinrent le royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela (1).

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources sitôt que ses projets manquaient, et qu'il n'y avait point lieu à traiter de la paix. Or, dans cette occasion, elle n'était pas seulement proposable ; la rupture portait avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc la place de la prudence, et fournit les expédients. On vit paraître édits sur édits contre les religionnaires ; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler : le roi révoqua en entier l'édit de pacification de 1563, confirmé par la dernière paix ; interdit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique ; ordonna à tous ceux qui professaient la nouvelle de se démettre de leurs emplois publics ; et le parlement ajouta à cette loi qu'il ne serait désormais admis à la

(1) Pasquier, liv. 5, *lettre* 7. Cayet.

magistrature personne qui ne promît par serment de vivre dans la religion catholique. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, et on lui forma une forte armée, qui aurait accablé les confédérés, si elle avait été prête dans le premier moment de leur surprise.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent : ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéraient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies, dans lesquels tout le poids des reproches tombait toujours sur le cardinal de Lorraine : enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toute espèce. L'amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course : ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands, sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste (1).

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres pour engager les réformés à prendre les armes. La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyants que c'était une guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. Des armées entières volaient des extrémités du royaume à son secours; la terreur les précédait; le pillage, le massacre, l'incendie faisaient des déserts de tous les lieux de leur passage : ils s'acharnaient principalement sur le clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, frère d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et digne émule du baron des Adrets pour la cruauté, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. « Il avait pour enseigne une cornette « de taffetas vert, sur laquelle on voyait une hydre, dont toutes les têtes « étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, qu'il « exterminait sous la figure d'un Hercule (2). »

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, était pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étaient dépeints sur ses drapeaux. Aussi, tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux et jusqu'aux religieuses, que les derniers outrages ne sauvaient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un de leurs chefs, prenait plaisir à mutiler les prêtres qu'il avait massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portait comme une parure (3).

(1) La Noue. — (2) Le Laboureur, t. II. — (3) De Thou, t. X, p. 124.

La soldatesque catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison, toujours trop faible contre les transports d'un zèle mal réglé. Quelques chefs même se permirent des excès que d'honnêtes païens auraient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les plus furieux (1).

« Il ne parloit que de pendre, dit Brantôme, et s'il eût été cru, il n'en « fût guère échappé. Quand on lui amenoit quelque prisonnier, si c'étoit « un homme, il lui disoit de plein abord simplement : « Vous êtes hugue- « not, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. » C'étoit un cordelier, « savant homme, auquel on amenoit aussitôt le prisonnier, et lui, un peu « interrogé, étoit aussitôt condamné à mort et exécuté. Si c'étoit une belle « femme ou fille, il ne leur disoit non plus autre chose, sinon : « Je vous « recommande à monsieur mon Guidon, qu'on la lui mène. » Ce Guidon « étoit monsieur de Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque « Turpin, très-bon gentilhomme, grand et de haute taille. » La dignité de l'histoire se refuse ici à détailler des supplices qu'un génie infernal a pu seul inventer, et dont frémissent également l'humanité et la pudeur : mais il résulte du récit de Brantôme que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité dans ceux-là même à qui un rang distingué semblerait devoir inspirer des sentiments au-dessus de ceux du vulgaire.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé et l'amiral, ces proscrits qui, trois mois auparavant, fuyaient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du Bas-Poitou avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avait pu rassembler : ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'Anjou, qui paraissait, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille, et de se mesurer avec le prince de Béarn.

Mais le froid était si vif que les courages semblaient aussi engourdis que les corps; les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies, ni rivières qui les séparassent, et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du prince, parce que celle-ci était à l'abri dans les faubourgs de Loudun, au lieu que les royalistes campaient exposés à toute la rigueur de la saison; aussi se retirèrent-ils les premiers vers Chinon, mettant la Vienne entre les deux armées. Les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple.

(1) Brantôme, t. VIII, p. 313.

Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

Les affaires du prince de Condé se trouvaient ainsi dans un état bien plus florissant que les commencements n'avaient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou soumises, ou qui n'attendaient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une noblesse nombreuse, aguerrie, unie par les mêmes sentiments, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles généraux, tout cela promettait au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps qu'enivré de ses espérances, il fit battre une monnaie qui portait son portrait, et pour légende ces mots : *Louis XIII*, *premier roi chrétien de France.* D'autres prétendent, ou que cette monnaie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis, pour le rendre odieux (1). Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie et de mort, levée de deniers, confiscation, vente de biens d'Église, ambassade chez l'étranger, traités et conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse était couronnée du succès.

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi; quelques-uns de ceux d'Allemagne en firent autant sous la conduite du marquis de Bade; mais le prince de Condé persuada la neutralité à l'empereur et au duc de Saxe, pendant qu'il tirait de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venait des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un prince de la maison palatine de Bavière, Wolffgang, duc de Deux-Ponts, puis de Neubourg et Sultzbach.

La jonction de ces forces fixait l'attention des deux partis. Condé voulait gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands sitôt qu'ils y auraient pénétré. Tavannes, qui ne paraissait qu'en second sous le duc d'Anjou, quoiqu'il commandât réellement, s'appliquait à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupaient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observait des deux côtés, tâchant de se surprendre (2). Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvait en face le duc d'Anjou: plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager; il y eut de vives escarmouches, des corps entiers combattirent; enfin la querelle se décida

(1) De Thou, liv. 44 et 45. Davila, liv. 4. — (2) La Noue, *troisièmes troubles*, chap. XXIII. *Mémoires de Condé*, t. VI.

le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois.

Depuis plusieurs jours les deux armées s'observaient, chacune sur un bord de la Charente. L'armée royale, au midi du fleuve, interceptait la jonction du prince avec les secours des provinces méridionales; mais, par sa position, elle lui laissait le chemin libre au nord, pour gagner le Berri et de là la Loire, où il devait se réunir aux Allemands. Déjà un gros corps de son armée s'était ébranlé pour suivre cette route. Il se disposait à faire suivre le reste, calculant que le temps nécessaire à l'armée royale pour jeter un pont sur la rivière et pour passer lui permettait de gagner plusieurs marches.

Cette supputation se trouva fausse : Tavannes fit jeter non-seulement un pont, mais deux. Le passage s'exécuta au milieu de la nuit, avec un tel secret, que les corps de garde ennemis ne s'en aperçurent point. Il est vrai que, par une négligence impardonnable, et qui provenait de leur sécurité, ils s'étaient éloignés du rivage, malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leur infanterie, dont les quartiers étaient trop séparés, et le prince de Condé, avec une partie de sa cavalerie seulement., chaudement poursuivi par les royalistes, se vit réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce prince aimable, entraîné dans le tourbillon des guerres civiles comme par une fatalité irrésistible. Il se retirait à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée, qui se rassemblait; mais, pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettait son casque pour charger, le cheval du duc de La Rochefoucauld lui cassa la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa faible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore longtemps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avait promis la vie ; mais dans l'instant arrive Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui casse la tête d'un coup de pistolet tiré par derrière. Il n'avait que trente-neuf ans (1).

« Il avoit été, dit Brantôme, recommandé à plusieurs favoris de monsei-« gneur. » On croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des calvinistes

(1) D'Aubigné, t. I, liv. 5, p. 394. La Noue, chap. XVIII.

un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué, après la bataille, à coups de poignards; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang-froid. Déjà le sévère Montpensier avait prononcé au brave La Noue sa sentence de mort. « Mon ami, lui dit-il durement, votre procès est fait, et de vous et de tous vos compagnons; songez à votre conscience. « Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appelait *le soldat sans peur*, ancien camarade de La Noue, le sauva, et il fut ensuite échangé.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France ; le roi la reçut à Metz, où il s'était rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandait une armée destinée à empêcher le duc de Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef le duc d'Anjou n'aurait point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presque aucun changement aux affaires.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de La Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où s'étaient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menait avec elle Henri son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, et Henri, fils aîné du prince de Condé, âgé de dix-sept. Jeanne, tenant ces deux enfants par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : « Amis, nous pleurons un prince qui jusqu'à la mort a soutenu, avec autant de fidélité que de courage, le parti dont il avait entrepris la défense ; mais nos larmes ne seraient pas dignes de lui, si, à son exemple, nous ne prenions une ferme résolution de nous sacrifier pour notre foi. La bonne cause n'a pas péri avec Condé, et son malheur ne doit point jeter dans le désespoir des hommes attachés à leur religion. Dieu veille sur les siens. Il avait donné au prince des compagnons en état de le seconder pendant sa vie, et il nous laisse de braves capitaines, capables de réparer la perte que nous avons faite par sa mort. Je vous offre le jeune prince de Béarn, mon fils; je vous confie Henri, fils du prince qui excite nos regrets. Fasse le ciel qu'ils se montrent l'un et l'autre dignes héritiers de la valeur de leurs ancêtres, et que la vue de ces tendres gages vous excite sans cesse à rester unis pour le soutien de la cause que vous défendez ! »

Des cris d'applaudissement se firent entendre dans toute l'armée; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : « Je jure de défendre la religion, et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à

tous la liberté que nous désirons. » Le jeune Condé fit connaître par son geste qu'il était dans la même résolution, et aussitôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignaient de se soumettre à son commandement ; mais sitôt que le point d'honneur fut, en quelque sorte, sauvé par le nom du prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de se tracer un plan d'opérations qui pût retarder le progrès des vainqueurs. Dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées : pour lui, avec les princes et le reste de l'armée, dont l'infanterie était presque tout entière, il se retira à Saintes, et de là à Saint-Jean-d'Angely. Par cette position, il se réservait la liberté, ou de traverser les siéges qu'on méditait, ou, s'il était poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançaient sous la conduite du duc de Deux-Ponts : espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles.

D'un côté, pour se joindre à l'amiral, le duc de Deux-Ponts avait à traverser une grande partie de la France, sans villes de retraite, toujours harcelé par l'armée du duc d'Aumale, presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore, sous les ordres du duc de Nemours. Il était bien difficile que quelque accident ne troublât pas une marche si longue et si embarrassée. D'un autre côté, quelle apparence que les royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque, lui battu une seconde fois, les forteresses des calvinistes tombaient d'elles-mêmes ! Cependant ni l'un ni l'autre de ces malheurs, qui aurait pu détruire le parti, n'arriva (1).

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur : il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sous lui ; mais, après la victoire, son feu parut s'éteindre, et on put dès lors remarquer en lui ces alternatives d'activité et d'indolence qui rendirent depuis son règne si orageux. Il eut en cette occasion, pour témoin et émule de sa gloire, le jeune duc de Guise, Henri, à peu près du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire : ainsi la Providence réunissait dans l'apprentissage des armes et des troubles deux rivaux qui devaient, dans la suite, faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

(1) La Noue, chap. XXV.

Quoique le duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il était impossible que son caractère n'influât pas un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavannes et des autres chefs, soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs ou fondées ou prétextées : on attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille; et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier qu'on investit Cognac. D'Acier défendait la ville. L'attaque fut d'abord assez vive; mais la défense y répondit. « On leur fit bien connaître, dit La Noue (1), que tels chats ne se prennent « pas sans mitaines. » En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siége, et ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornèrent à la prise de quelques places peu importantes.

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt, âgé de vingt-six ans, Timoléon de Brissac, fils aîné du maréchal, et colonel de l'infanterie française, que Brantôme, tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. « Il étoit, dit-il (2), trop « cruel au combat, et prompt à tuer, et aimoit cela, jusque-là qu'avec sa « dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des « coups, jusque-là que le sang lui en rejaillissoit sur le visage. » Exemple de cruauté révoltante, mais qu'il est bon de rapporter, pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs.

Les forces du roi, quoique infiniment supérieures, sous la conduite des ducs de Nemours et d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le duc de Deux-Ponts. Il évita tous leurs piéges, les battit quand ils s'approchèrent trop, et arriva, sans être entamé, sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptait y être arrêté par le siége de la Charité, dont le pont était sa seule ressource, la ville, abandonnée par le gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devait faire la jonction. Mais, près de goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçait depuis longtemps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Une pareille maladie, ou, selon quelques-uns, le poison, venait d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du fardeau des affaires, avait le plus grand besoin d'un frère si capable de le seconder. D'Andelot était vrai et sincère, et, entre les chefs des calvinistes, un des plus affermis dans sa religion. Naturellement franc, ouvert et généreux, il s'attirait l'amitié, autant que son frère, plus sévère et plus réservé, se conciliait l'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans en être abattu ;

(1) La Noue, chap. XXIV. — (2) Tome IX, p. 232.

au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemands.

En mourant, le duc de Deux-Ponts leur avait recommandé de prendre pour général Volrath de Mansfeld, son lieutenant, qui avait un frère, Pierre Ernest, dans l'armée catholique, et qui était fils d'Albert de Mansfeld, l'un des principaux chefs du parti luthérien en Allemagne, au temps de Charles-Quint. Le duc fut obéi; l'armée prêta serment à Volrath, et ce fut sous sa conduite que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral sur les frontières de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement, on frappa une médaille qui portait d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende : *Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse.*

La Noue marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de chefs expérimentés qui étaient dans l'armée royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux, sans y mettre obstacle. « Mais, « ajoute-t-il (1), aucuns catholiques disoient que le discord qui survint « entre eux leur fit faillir de belles entreprises. Je ne sais ce qui en est : « toutefois j'ai appris que leurs ennemis eurent peu de connaissance de « leurs piques. »

Ce mystère de cour, que les intéressés même ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les mémoires de Tavannes. Nous y apprenons qu'il y avait une grande mésintelligence à la cour. La reine, qui, après la mort du connétable, avait donné le commandement des troupes au duc d'Anjou, à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule du gouvernement, commençait à être traversée de nouveau par les Guise. Le cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattait Charles IX, se rendait complaisant à ses goûts, et s'insinuait dans sa confiance. Le but du prélat était d'obtenir des commandements pour ses frères, son neveu et leurs créatures. Il ne blâmait pas ouvertement le choix de la reine, mais il faisait entendre au roi que la préférence donnée au duc d'Anjou portait préjudice à sa majesté ; que son frère se couronnait de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languissait dans l'inaction ; qu'il vaudrait bien mieux devoir ses succès à quelque capitaine étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques seigneurs français dont toute la gloire rejaillirait sur le roi, au lieu qu'on ne parlait que du duc d'Anjou (2).

Ainsi le prélat versait dans ce jeune cœur le poison de la jalousie. La

(1) Chap. XXIV. — (2) *Mémoires de Tavannes*, p. 336 et 342.

reine, s'apercevant qu'elle perdait la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours et d'Aumale la conduite des armées destinées à croiser les Allemands : mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrètes pour empêcher que le triomphe des parents du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et amena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence était trop dangereuse.

Il essuya une mortification. Comme les deux armées royaliste et calviniste s'approchaient, le cardinal, faisant parade d'une habileté étrangère à son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'y opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. « A chacun son métier n'est pas trop, lui dit Tavannes brusquement. Il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme (1). »

Les forces des confédérés réunies montaient à plus de vingt-cinq mille hommes, et l'emportaient sur celles des catholiques par le nombre. On n'était qu'à un quart de lieue, et l'ardeur de combattre enflammait également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très-vive. Les calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé la Roche-l'Abeille. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier : acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie française, forcé de se rendre, après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'amiral, qui le sauva. « Il étoit très-homme de bien, « dit Brantôme. La plus grande part le tenoit de légère foi. Il n'étoit pas « certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur « de messes et sermons ; mais il croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il falloit « croire touchant sa créance. » Portrait naïf de la plupart des autres capitaines qui se battaient pour la religion, sans en être plus dévots.

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou rompit son armée à la fin de juin, renvoya les gentilshommes chez eux, et mit les soldats en quartier de rafraîchissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le 1er octobre. Cela se fit sous prétexte d'éviter une bataille. « Quoiqu'un membre soit pourri, disait la reine, on ne le coupe qu'à regret. » Parole qui fait honneur à son humanité, quoique

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 338.

ce ne soit peut-être pas le motif qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siége, pendant lequel les grandes chaleurs lui feraient plus de tort qu'un combat.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avait plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où l'on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'amiral vint, avec toutes ses forces, se présenter devant Poitiers. Ce n'était pas son premier dessein. Il aurait voulu s'assurer du Bas-Poitou, que les calvinistes appelaient leur *vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, « qu'ils pensaient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fléau « à ses portes. » Mais plusieurs gentilshommes, qui avaient leurs biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siége de cette ville, où se trouvait d'ailleurs le dépôt des richesses des pays voisins et surtout des églises, que l'amiral s'y détermina (1).

Il avait auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa majesté n'écouterait pas ses sujets révoltés qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du parlement de Paris, qui condamnait Coligni à mort, mettait sa tête à prix, ordonnait que ses biens seraient confisqués, et ses châteaux rasés. Pareil arrêt, rendu contre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et contre Montgommeri, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligni les fit punir. Pendant ce temps, Montgommeri faisait heureusement la guerre en Béarn, et préparait des secours qui furent depuis très-utiles aux confédérés.

Sur le bruit d'un siége, le duc de Guise et le duc de Mayenne, son frère, se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de noblesse : la ville était d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. « Ces grandes cités, disait l'amiral, sont les sépultures des armées (2). » Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation.

Dans ce siége meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni

(1) De Thou, liv. 44. Davila, liv. 5. La Noue. — (2) La Noue.

d'autre. Les assiégés faisaient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissaient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multipliait les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brèches escarpées, moins défendues encore par leur roideur que par la bravoure de la garnison ; ainsi le temps se consumait, et le siége traînait beaucoup plus que Coligni n'avait compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentait en abondance : des étrangers l'épidémie passa aux Français; des régiments entiers étaient forcés d'interrompre le service, ce qui surchargeait les autres; les gens de marque se retiraient à la file à Châtellerault, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, dans la crainte de la contagion, et à la fin l'amiral se trouva presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dyssenterie, mais supérieur à tous les événements par son courage et sa fermeté.

Cependant il était à la veille de se retirer avec honte, si le duc d'Anjou ne lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siége. Ce prince, ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plus tôt qu'on ne pensait, vint au commencement de septembre assiéger Châtellerault. Coligni saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible; il quitte Poitiers, et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou, après un sanglant assaut, s'éloigne pour n'être pas contraint à une bataille que désirait l'amiral, plus fort que lui; mais bientôt la face des affaires changea: il vint de tous côtés des troupes au duc d'Anjou; avec ces renforts le jeune prince se mit à la poursuite de Coligni, qui recula à son tour (1).

Il y eut sur la fin de septembre des marches, des contre-marches et des escarmouches: une fois entre autres, les deux armées se trouvèrent à la portée du mousquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou ; un simple défilé les séparait: les catholiques n'osèrent le passer, et la nuit sauva les confédérés, qui ne sentirent pas leur bonheur (2).

Le plus grand nombre d'entre eux demandait la bataille avec empressement ; d'un côté, les Allemands éclataient en plaintes de ce qu'ils n'étaient point payés, et ils insistaient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux, et un butin qui leur tînt lieu de solde. Les gentilshommes français murmuraient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons, et dans les glaces de

(1) De Thou, liv. 46. Davila, liv. 5. — (2) La Noue.

l'hiver et sous le soleil brûlant de l'été, on parlait de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes, plusieurs passèrent aux effets, et, abandonnant les drapeaux, se retirèrent dans leur pays.

Même mécontentement régnait dans l'armée royale, à ce que rapporte La Noue (1), instruit par deux gentilshommes qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce propos à *aucuns de la religion* qu'ils rencontrèrent : « Messieurs, « nous portons marque d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, « ni votre parti. Avertissez monsieur l'amiral qu'il se donne bien garde « de combattre ; notre armée est merveilleusement puissante pour les « renforts qui y sont survenus, et est avecques cela bien délibérée ; mais « qu'il temporise un mois seulement, car toute la noblesse a juré et dit à « monseigneur qu'elle ne demeurera pas davantage, et qu'il les emploie « dans ce temps-là, et qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il « est périlleux de heurter contre la fureur française, laquelle pourtant « s'écroulera soudain, et s'ils n'ont promptement la victoire, ils seront « contraints de venir à la paix, pour plusieurs raisons, et la vous donne- « ront avantageuse. »

Le conseil était excellent : Coligni voulait le suivre ; mais, comme il venait des ennemis, il parut suspect. On convint cependant de ne rien précipiter et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où l'on se retrouvait une seconde fois; mais quand, le 3 octobre, l'amiral voulut décamper, les reîtres et les lansquenets se mutinèrent : le temps se perdit à les apaiser ; l'armée royale survint, il fallut combattre.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes ; ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandèrent ; et ce ne fut plus un combat, mais un massacre. Les catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant : *La Roche-l'Abeille !* nom de la rencontre dans laquelle les calvinistes avaient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'amiral, tout à la fois capitaine et soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortait de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnait des ordres, combattait toujours, courait au-devant des fuyards, les ramenait à la charge ; mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques ; des corps entiers furent de sang-froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier : les autres se dispersèrent ; et d'une armée de vingt-cinq mille hommes il n'en resta

(1) Chap. XXVI.

pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnèrent les princes et l'amiral à Saint-Jean-d'Angely.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable : ils se représentaient la colère du roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits; ils ne voyaient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angleterre, en Danemark, en Suède, dans tous les pays de leur communion qui voudraient leur donner un asile. « Eh quoi! leur dit l'amiral, auriez-vous donc la lâcheté d'abandonner vos familles à la merci des ennemis, comme s'il ne restait pas d'autre ressource? N'avons-nous pas l'alliance de l'Allemagne, cette mine d'hommes intarissable, qui ne vous laissera pas manquer de soldats? l'amitié de l'Angleterre, où mon frère sollicite du secours qui ne peut tarder? N'avons-nous pas enfin armée de Montgommeri, vainqueur du Béarn, toute composée de braves soldats, prêts à se joindre à nous quand nous les appellerons? Il ne s'agit que de ne point désespérer; et, tandis que les ennemis consommeront l'hiver à prendre des places, nous pourrons nous fortifier assez pour recommencer la guerre au printemps, et obtenir une paix avantageuse. »

Ces espérances présentées par un homme dont on connaissait la prudence firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemark, en Suède, dans les Pays-Bas, et l'on pressa les levées d'Allemagne déjà commencées. Les princes envoyèrent à Montgommeri des ordres précis de venir les joindre dans le Haut-Languedoc; et ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Damville, second fils du défunt connétable, gouverneur de cette province, avec qui les confédérés avaient de secrètes intelligences.

C'étaient ces menées sourdes qui les sauvaient, et le principe en était à la cour. Les ruses, les finesses de la reine-mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentaient toujours quelqu'un, qui s'en souvenait dans l'occasion. Un défaut d'égards avait aigri Damville, que nous avons vu si contraire aux huguenots. Après la mort du connétable son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée, au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvait être nécessaire. De là, la tolérance que l'amiral et les princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressants et réitérés du roi (1).

Il n'est point étonnant que la cour ne fût pas d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour, celébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie

(1) Montluc, liv. 7.

du roi. Il partit pour l'armée, et l'on sentit bien qu'il y allait moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou, son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'était pas le seul que la jalousie tourmentait. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, frère puîné du maréchal de Brissac, le duc de Montpensier, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se souciaient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auraient pas l'honneur. Les Montmorency, également négligés, outre ces motifs qui leur étaient communs avec les vieux généraux, conservaient un penchant secret pour l'amiral, leur parent. Enfin le cardinal de Lorraine et les autres Guise n'agissaient que mollement. Peu leur importait que les huguenots fussent écrasés, puisque ce ne serait point par leurs mains, et qu'on affectait au contraire de les confondre entre les commandants en second, de peur que quelque exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques (1).

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on ferait de la victoire. Tavannes insista fortement pour qu'on poursuivît les vaincus. Il fallait, disait-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées qui tomberaient d'elles-mêmes, et, avec l'autre partie plus forte, se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place, qui deviendrait leur tombeau. Une foule de raisons militaient en faveur de cet avis; on n'en opposa aucune solide : cependant il fut conclu qu'on s'attacherait aux siéges (2).

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimait mieux quitter que de sacrifier ainsi les intérêts de l'État; c'est ce qu'on désirait : le roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Boulogne. Montpensier et les autres généraux prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoignât pour lors aucun ressentiment. Catherine voyait ses créatures éloignées; le duc d'Anjou, dont elle regardait les exploits comme son ouvrage, mortifié : elle aimait ce prince, parce qu'il était docile à ses volontés; son cœur souffrit, mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur d'attirer à ce fils bien-aimé une disgrâce bien plus éclatante de la part de son frère, roi et jaloux. Seulement on vit bien qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevaient l'hon-

(1) *Mémoires de Tavannes.* — (2) *Ibid.*

neur. Ainsi les brouilleries de la cour tournèrent au profit des confédérés.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des religionnaires. Six des plus fortes se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginait qu'il en serait de même de toutes les autres, et que bientôt La Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevards, tomberait entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion, quand on en vint à Saint-Jean-d'Angely, défendu par le seigneur de Piles : cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartiers; et le fruit d'une victoire si complète, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que La Rochelle, la plus utile de toutes, restait aux vaincus, et que les princes rétablissaient leurs affaires, à l'aide d'un délai qu'ils n'avaient point osé se promettre.

Il faut entendre La Noue raisonner sur cet événement : « Quand on « donne, dit-il (1), à un grand chef de guerre du temps pour enfanter ce « que son raisonnement a conçu, non-seulement il reconsolide les vieilles « blessures, mais il redonne force aux membres qui avoient langui. Pour « cette raison, le doit-on divertir et embarrasser toujours, pour rompre « le cours de ses desseins ? » L'amiral concevait que, si l'on eût vivement poursuivi sa petite troupe pendant qu'elle se retirait en Languedoc, il lui aurait été très-difficile de la sauver, parce qu'il n'avait que de la cavalerie « non moins harassée qu'exténuée, » et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où elle passait la mettaient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistait en trois mille chevaux : « Mais laissant rouler sans nul empêchement cette pelote de neige, « en peu de temps elle se fit grosse comme une maison. » L'affabilité des jeunes princes gagnait toute la noblesse des lieux qu'ils parcouraient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déjà redoutable se joignirent les troupes de Montgommeri, victorieuses en Béarn. En peu de temps, l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers, établis autour de Montauban, ville du Quercy, rétablit ces troupes délabrées, « et refit comme de nouveaux corps aux « hommes. »

Mais cette armée, bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquait d'argent et de munitions, et c'est où l'on sentit l'utilité de La Rochelle. « Les villes qui sont comme les appuis, non-seulement des « armées, mais aussi des guerres, doivent être puissantes et abondantes, « afin que, comme de grosses sources d'où découlent de gros ruisseaux,

(1) Chap. XXVI et XXVII.

« elles puissent fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent « les avoir d'ailleurs. » Ceci a fait dire à quelques catholiques qu'ils n'estimaient pas les huguenots trop *lourdauds*, d'autant qu'ils avaient toujours été soigneux et diligents de s'approprier de très-bonnes retraites. Les secours que les princes tirèrent de cette ville firent connaître « que c'étoit « une bonne boutique et bien fournie. » Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très-riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent, « encore « que souvent il advînt qu'aux proies que leurs griffes avoient attrapées « les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades » L'amiral prenait le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée (1).

Au commencement du printemps, les calvinistes descendirent des montagnes du Haut-Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse (2). Ils mirent tout à feu et à sang, surtout dans les maisons de conseillers et présidents du parlement, d'abord pour venger la mort de Philibert Rapin, bisaïeul de l'historien de ce nom, et gentilhomme du prince de Condé, qui, envoyé à Toulouse pour faire enregistrer l'édit de la dernière paix, avait été arrêté et condamné par eux, pour raison d'anciens crimes ; et ensuite « pour ce que lesdits conseillers avoient toujours « été âpres à faire brûler les luthériens et huguenots. Ils trouvèrent, dit « La Noue, cette revanche bien dure ; mais on dit qu'elle leur servit d'in- « struction pour être plus modérés à l'avenir. »

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, et marchant, enseignes déployées, droit au centre du royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendraient une paix avantageuse que quand ils feraient sentir à la capitale les calamités de la guerre.

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre fit mieux sentir tout son mérite. Que serait devenue l'armée entre les mains des princes de Béarn et de Condé, deux enfants à la vérité pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins? On parlait déjà de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit ; l'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne. Elle se trouva en présence de celle du maréchal de Cossé-Gonnor, forte de seize mille hommes Ce général, parti en hâte d'Orléans, et qui venait de passer la Loire à Decize, avait ordre de risquer une bataille plutôt que de laisser les calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes tout au plus, mais

(1) La Noue. — (2) De Thou, liv. 47. Davila, liv. 5. La Noue.

ayant l'avantage d'une excellente position, furent attaqués le 25 juin, près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourrait néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Dépourvus d'artillerie, ils faisaient des marches rapides qui ne permirent point au maréchal de les atteindre. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne et la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanais et à l'Ile-de-France, théâtres de leurs premiers combats. Ils s'avancèrent ainsi jusqu'à la hauteur de Montargis. Le maréchal mit dès lors ses soins à couvrir la capitale, où déjà l'on commençait à concevoir des appréhensions.

Il n'y avait plus à différer : il fallait faire la paix, ou détruire jusqu'au dernier ces hommes déterminés à soutenir les nouveaux autels ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avait parlé d'accommodement aussitôt après la bataille de Montcontour; mais les conditions parurent si dures aux réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre surtout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile tant que le prélat y resterait. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettres que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés enfin on en était réduit au point que la plus mauvaise paix semblait préférable à une guerre avantageuse (1).

Après la victoire de Montcontour, s'imaginant que tout était fini, le pape, les princes d'Italie et le roi d'Espagne avaient redemandé leurs soldats. Les Allemands s'étaient retirés faute de solde; de sorte que le roi, outre quelques compagnies sous des gentilshommes volontaires, n'avait de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des confédérés, la guerre se faisait à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur La Rochelle, tant par terre que par mer, n'avaient pas réussi; et, après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvaient encore au milieu de la France.

Les confédérés n'étaient pas dans un moindre embarras. Ils avaient à la vérité une troupe *leste et gaillarde*, mais aussi c'était leur dernière ressource; d'ailleurs moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchaient du centre du royaume, plus ils ramenaient les Allemands au voisi-

(1) Castelnau, liv. 7, chap. x. La Noue.

nage de leur pays; et ces étrangers disaient tout haut qu'à la première occasion favorable ils les quitteraient et retourneraient chez eux. Enfin, victorieux et triomphants, ils n'avaient plus ni habits, ni équipages; ils étaient mal armés, harassés comme des gens qui avaient fait plus de huit cents lieues depuis six mois, et ils se voyaient encore menacés par plusieurs petits corps d'armée, à travers lesquels il faudrait s'ouvrir le passage, s'ils voulaient suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvaient fort mauvais qu'on songeât à la paix. « C'étoit, disoient les catholiques, « chose indigne et injuste, de faire paix avec des rebelles hérétiques, qui « méritoient d'être grièvement punis. Ils persistoient en leur dire, ajoute « La Noue, jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte : si c'étoient gens « d'épée, on leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut, ou à une ren- « contre, pour occire ces méchants huguenots; de quoi ils n'avoient pas « tasté une couple de fois qu'ils ne changeassent vitement d'opinion. Quant « aux autres, qui estoient d'église ou de robe longue, en leur remontrant « qu'il étoit nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour « payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix. »

De même, parmi ceux de la religion, plusieurs rejetaient les propositions de paix, disant que ce n'était que *trahison*. « Mais quand elles eussent « été très-bonnes, ajoute notre judicieux auteur, ils en eussent dit autant, « pour ce que la guerre étoit leur mère nourrice et leur élèvement. Un « bon moyen pour les ramener à la raison, c'étoit de proposer, pour la « nécessité d'icelle, de retrancher leurs gages, ou de faire quelques « emprunts sur eux; alors en désiroient-ils une prompte fin. Ostez à beau- « coup de gens les profits et honneurs, alors jugeront-ils des choses plus « sincèrement. »

Les chefs, qui voyaient de près la misère, surtout les excès affreux auxquels se laissaient aller les gens de guerre, pensaient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit plusieurs fois, depuis la paix, « qu'il « désiroit plutôt mourir que de retomber en ces confusions, et voir devant « ses yeux commettre tant de maux. »

« Ce n'est pas, ajoute La Noue, qu'il faille ressembler à une autre manière « de gens, qui indifféremment trouvoient toutes paix bonnes et toutes « guerres mauvaises : et quand on les assuroit de les laisser en patience « manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils couloient « aisément l'un et l'autre temps, dussent-ils encore, aux quatre fêtes « annuelles, recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton. Ils « avoient, à mon avis, empaqueté et caché leur honneur et leur con- « science au fond d'un coffre. Le bon citoyen doit avoir zèle aux choses

« publiques, et regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses. « Pour conclusion, en ces affaires-ici, la raison doit nous servir de guide, « laquelle admoneste de ne venir jamais aux armes, si une juste cause et « grande nécessité n'y contraint. Car la guerre est un remède très-violent « et extraordinaire, lequel, en guérissant une plaie, en refait d'autres. « Pour cette occasion n'en doit-on user qu'extraordinairement. Au con- « traire doit-on désirer la paix. »

Nous rapportons avec satisfaction ces sentiments généreux d'un brave gentilhomme, ami de sa patrie, aussi éloigné de la basse complaisance qui tolère tout, que de l'arrogance qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer les *Discours politiques et militaires* de La Noue, qui finissent ici.

« Certes, un chacun doit se mettre devant les yeux (quand il voit le « royaume embrasé de guerres), l'ire et le courroux de Dieu, et plutôt à « l'encontre de soi, que contre ses ennemis ; car les uns disent : ce sont « les huguenots qui, par leurs hérésies, excitent ses vengeances sur eux ; « les autres répliquent : ce sont les catholiques qui, par leur idolâtrie, les « attirent ; et en tel discours nul ne s'accuse. Cependant la première chose « qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser, en ces calamités univer- « selles, ses propres imperfections, afin de les amender, et puis regarder « la coulpe d'autrui, et quand nous voyons une fausse et courte paix, nous « devons dire que nous n'en méritons pas une meilleure; pour ce que « (comme dit le proverbe) quand le pont est passé, on se moque du saint, « et la plupart retournent en leurs vanités et ingratitudes accoutumées. »

Peu de personnes, même entre les catholiques, pensaient aussi chrétiennement ; mais la nécessité mène souvent au même port que la raison et la religion. On avait besoin de la paix, et on la fit. Elle fut conclue le 2 août à Saint-Germain-en-Laye, où était le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir : amnistie générale ; libre exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs de deux villes en chaque province, excepté à Paris et à la cour ; aveu et approbation de tout ce qui avait été fait ; restitution des biens confisqués ; droit à toutes les charges de l'État ; les calvinistes obtinrent encore deux points bien importants : 1° la permission de récuser six juges, tant présidents que conseillers, dans les parlements ; ce qui a donné dans la suite naissance aux *Chambres mi-parties;* 2° quatre villes de sûreté, c'est-à-dire dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent La Rochelle, Montauban,

Cognac et la Charité. Elles leur furent abandonnées après que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux seigneurs de leur parti, eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'était qu'un piége, et qu'en la signant la cour avait déjà conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les calvinistes y eurent une entière confiance (1). Les princes, l'amiral et les autres chefs reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédièrent politiquement, et plus chargés, dit de Thou, de promesses que d'argent. Ils revinrent ensuite à La Rochelle, où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre.

Charles IX épousa par procureur, le 23 octobre, Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, princesse grave, prudente, d'un caractère doux et réservé. Anne, l'aînée, avait épousé Phippe II. Élisabeth eut la confiance et l'estime de son mari; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui aurait peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla, dans le mois de novembre, au-devant d'elle jusqu'à Mézières. A la fin de décembre, il reçut une ambassade solennelle qu'avaient envoyée les princes allemands de la confession d'Augsbourg. Ils félicitèrent Charles sur son mariage, et l'exhortèrent à entretenir la paix et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présents (2).

Pendant que le bruit des armes se faisait entendre par toute l'Europe; que les princes catholiques, excités par Pie V, couvraient la mer de vaisseaux, et opposaient à Lépante les efforts victorieux de don Juan d'Autriche, à la conquête de l'île de Chypre par le cruel Sélim II, empereur des Turcs; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitait encore pour établir l'équilibre entre elles; que la discorde régnait en Écosse; que l'Angleterre était en proie aux conjurations, et que les Flamands, soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprouvaient toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien surprenante; la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'État. On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauvegarde de la parole royale. On vit Charles, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets, désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discuter les plaintes

(1) Sully, t. I, p. 30. Capi-Lupi, p. 20. — (2) Le Laboureur, t. II.

par des envoyés pacifiques, punir les brouillons, artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'État, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance au point d'en obtenir, avant le temps, la restitution de diverses places de sûreté (1). Que penser de Charles IX, d'un jeune roi de vingt-deux ans, si tant de témoignages de bonté ne furent qu'une feinte employée pour enfoncer plus sûrement le poignard, et s'il eut l'ame assez noire pour méditer pendant deux ans l'affreux projet d'assassiner soixante-dix mille de ses sujets (2)?

C'est encore un problème de savoir quels furent les ressorts secrets du massacre connu sous le nom de la *Saint-Barthélemi;* jusqu'à quel point Charles IX y trempa; si l'on eut d'abord dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes; enfin à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour d'abattre le calvinisme, en exterminant les hommes les plus capables de le soutenir. Le crime une fois commis a paru si horrible, tant de gens ont eu intérêt de déguiser les faits, afin de détruire, s'ils avaient pu, les monuments de leur honte, qu'il n'est point étonnant que, dans la discussion de ce point d histoire, nous ne marchions qu'environnés de ténèbres.

Mais, à travers ces obscurités affectées, il nous reste encore assez de lueurs pour indiquer les principaux conseillers et les vrais auteurs de cette sanglante catastrophe. Quant au fil de l'intrigue, à l'époque de son commencement, au degré de complicité des coupables, si nous n'avons pas sur toutes ces choses des témoignages aussi concluants, du moins ne manquons-nous pas de connaissances propres à satisfaire une curiosité réglée par la raison. Ceux qui écrivent après l'événement ont coutume de lier les circonstances, comme si elles avaient été toutes prévues et arrangées à dessein. Il est néanmoins constant que, dans les affaires les mieux combinées, il y a toujours des faits qui ne sont que le fruit de l'occasion et l'ouvrage du moment. On verra l'application de ce principe dans ce qui se passa avant et après la Saint-Barthélemi.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à La Rochelle, comme s'ils eussent craint une nouvelle surprise en se séparant, et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille semblait faire auparavant l'objet de leurs désirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfiaient point du roi; que cependant le voyant toujours obsédé par les Guise et les autres auteurs des troubles, ils avaient tout lieu d'appréhender le retour des préventions qu'on lui avait inspirées contre eux dès son enfance; qu'au reste ils ne faisaient

(1) De Thou, liv. 1. Davila, liv. 5. — (2) Sully, t. I, p. 75.

aucun mouvement, ni préparatifs de guerre; qu'ils avaient à la vérité augmenté les troupes mises en garnison dans les places de sûreté, mais parce que le roi avait lui-même augmenté celles des villes voisines; qu'enfin ils ne restaient rassemblés que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avaient contractées pour la cause commune.

Ces raisons étaient plausibles; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'amiral. En traitant de la paix, on avait parlé de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la dernière sœur du roi. On remit, peu de temps après, cette alliance sur le tapis comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes, et de resserrer les nœuds d'une union parfaite. La princesse était de quelques mois seulement plus âgée que l'époux qu'on lui destinait, belle, spirituelle, et montrant déjà pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. Jeanne, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans prendre d'engagement (1).

Il semblait qu'un vieux guerrier comme l'amiral était inattaquable du côté de la tendresse; cependant il aima, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France se traita comme une aventure de roman. Jacqueline de Montbel, dame d'Entremont, veuve très-riche en fonds de terre, situés dans les États de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'amiral, sur sa seule réputation; et, l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut de donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de Savoie attentif aux démarches de la veuve; mais, malgré les surveillances, Jacqueline s'évada, et vint à La Rochelle épouser Coligni. Le duc irrité saisit ses terres. En vain le roi, sollicité par les deux époux, interposa ses bons offices; le prince demeura inflexible.

L'amiral se montra peu sensible à cette disgrâce; et dans le même temps il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant Louise de Châtillon, sa fille, à Téligni, simple gentilhomme, sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts par son habileté et sa prudence. Le prince de Condé se prépara aussi à épouser Marie de Clèves, *la troisième Grâce*, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, qui avait été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à Élisabeth, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre elle et le duc d'Anjou, frère du roi; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

(1) Brantôme, t. I.

Il en revenait du moins cet avantage, que les esprits amusés par l'espérance, les plaisirs, ou les soins d'une nouvelle alliance, perdaient insensiblement l'habitude de la guerre. L'amiral aurait voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes, moins par la violence que par la diversion. « Je sais « bien ce qu'il m'en dit à La Rochelle, écrivait Brantôme, voyant bien le « caractère de ses huguenots, que s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, « pour le sûr ils recommenceroient à brouiller au dedans, tant il les con« naissoit brouillons, remuants, frétillants, et amateurs de la picorée. » Il désirait ardemment quelque guerre étrangère, et n'en voyait pas de plus commode et de plus avantageuse à la France que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées par leurs propres victoires, étaient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangères. Au défaut de la France, elles menaçaient de se jeter entre les bras de l'Angleterre : première raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvait douter que ce fût le roi d'Espagne qui, par ses conseils, son argent, ses secours, mesurés, non sur nos besoins, mais sur les règles de sa politique, n'entretînt la guerre civile en France. Or, nul meilleur moyen de se venger sans risque et sans peine, que de lui opposer dans son propre pays les calvinistes français, dont il poursuivait la ruine.

Louis de Nassau, l'un des frères du prince d'Orange, qui avait fait toutes les campagnes de l'armée protestante, et qui était alors à la Rochelle, vint exprès à la cour exposer ces raisons au conseil. Charles IX parut les goûter, témoigna sa satisfaction, et lui remit pour son frère le château d'Orange ; mais il le renvoya à Coligni, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa dernière résolution il voulait conférer avec l'amiral. Si c'était un appât destiné à lui inspirer une confiance pernicieuse, il était trop flatteur pour que l'amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paraître à la cour.

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisait en faveur de la reine de Navarre, qui, ne pouvant décemment se refuser aux avances de la cour, au sujet du mariage du prince de Béarn, ne se livrait cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral. « Je vous tiens, dit le roi à ce vieux guerrier, en le retenant lorsqu'il se jeta à ses pieds par respect ; je vous tiens, et vous ne nous quitterez pas quand vous voudrez. Voici, ajouta le monarque d'un air satisfait, le jour le plus heureux de ma vie. » La suite de la réception répondit au commencement. La reine-mère, le duc d'Anjou, tous les seigneurs, comblèrent Coligni de caresses, et surtout le duc d'Alençon, le plus jeune frère du roi, qui, se laissant aller à la franchise

de son âge, semblait ne pouvoir assez exprimer les sentiments d'estime dont il était pénétré pour l'amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasionna cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de Béarn. Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, au mode de la célébration : le roi, qui souhaitait la conclusion de cette affaire, aplanissait tout. Jeanne d'Albret était étonnée de tant de complaisance. Elle regardait, elle examinait avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a honte de le laisser paraître. La reine-mère, non moins curieuse sur le compte de Jeanne, l'observait, et aurait voulu lire dans son âme. « Comment m'y prendre, disait-elle un jour à Tavannes, pour découvrir le secret de la reine de Navarre? — Entre femmes, répondit Tavannes en riant, mettez la première en colère, et ne vous y mettez point; vous apprendrez d'elle, et non elle de vous (1). »

On parla aussi de la guerre de Flandre. Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'amiral. Il le consulta aussi sur le traité que la France était sur le point de conclure avec l'Angleterre; et toujours il paraissait prendre un singulier plaisir dans sa conversation. Coligni demanda, dans l'automne, la permission d'aller faire un tour à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Charles la lui accorda, le rappela peu de temps après, lui permit d'y retourner encore; et ainsi finit l'année, avec toutes les apparences d'une confiance réciproque (2).

Que Charles IX fût arrêté à la résolution d'exterminer les prétendus réformés, ou qu'il n'en eût pas le dessein, il est certain que jamais prince ne se trouva dans une position plus critique et plus embarrassante. Dans le premier cas, il fallait parler toujours contre ses idées, accabler de caresses des gens qu'on était prêt à égorger, commander à ses yeux, aux fibres même de son visage, pour n'être point trahi par quelque vivacité ou autre mouvement involontaire. S'il avait dessein de ménager le calvinisme, autre embarras de la part des catholiques, des princes étrangers, des seigneurs de sa cour, prélats, magistrats, qui lui remplissaient l'esprit de soupçons contre ceux qu'il voulait protéger.

Rien, par exemple, ne lui tenait plus au cœur que d'effectuer le mariage de Marguerite, sa sœur, avec le prince de Béarn; il entendait autour de lui, à ce sujet, une réclamation générale. Les Guise murmuraient, par dépit de voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avait eu l'audace de marquer des prétentions pour lui-même. Le cardinal de Lorraine s'en était expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal, qui la demandait pour son maître. « L'aîné de la maison, dit-il en par-

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 376. — (2) *Mémoires de Mornay*.

lant du duc de Lorraine, a eu l'aînée; le cadet aura la cadette.» Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, en craignant les éclats, avait épousé précipitamment Catherine de Clèves; mais comme les rois ne commandent point aux cœurs, le duc de Guise conservait des droits cachés sur celui de Marguerite, et Charles appréhendait que ces dispositions secrètes de sa sœur, venant à la connaissance de la reine de Navarre, ne la refroidissent sur cette alliance. Le duc d'Anjou ne voyait pas non plus de bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de Béarn trop puissant. Enfin le pape Grégoire XIII se récriait plus que tous les autres, et menaçait de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal Alexandrin, chargé de renouveler les instances en faveur du roi de Portugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les huguenots (1).

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi, et comme il le réduisait à ne savoir que répondre : « Monsieur le cardinal, lui dit le monarque embarrassé; plût à Dieu que je pusse tout vous dire! Vous connaîtriez bientôt, ainsi que le souverain pontife, que rien n'est plus propre que ce mariage pour assurer la religion en France, et exterminer ses ennemis. Oui, ajouta-t-il en lui serrant affectueusement la main, croyez-en ma parole; encore un peu de temps, et le saint-père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion (2). » Il voulut confirmer ses promesses, en faisant glisser un diamant au doigt du cardinal; mais le prélat le remercia, et dit qu'il se contentait de la parole du roi.

Si Charles IX a tenu ce discours, il méditait certainement pour lors le massacre de la Saint-Barthélemi : mais de Thou nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens dont est tiré ce récit. La plupart, abusés par les Guise, qui avaient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidèles échos des Guise, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et surtout le roi, qu'ils ont toujours mis à la tête. Au contraire, les mémoires du temps, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de Brantôme, de la reine Marguerite, de Chiverni, de Villeroy, de Castelnau, surtout de Tavannes, d'après lesquels se sont décidés Dupleix, Le Laboureur, l'auteur des commentaires, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses : la première, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'après

(1) Brantôme, t. I. Mathieu, liv. 6, p. 333. *Mémoires de Tavannes*, p. 377. — (2) *Préface du Stratagème*.

la blessure de l'amiral; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein d'y comprendre que quelques chefs, et non une si grande multitude.

Voici donc, autant qu'on peut débrouiller ce chaos, l'idée qu'il faudrait se former de la marche de l'intrigue. On peut croire que, dès l'instant de la paix, Charles IX eut dessein de s'assurer de l'amiral et des autres chefs, et que les bonnes manières qu'il employa pour les attirer à la cour ne tendaient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main s'ils venaient à remuer, et de rompre leurs projets par la prison et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force tourna en projets de ménagements, quand Charles vit qu'ils demeuraient tranquilles et qu'ils prenaient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de crainte et de soupçons, a pu durer jusqu'à la blessure de l'amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse, qui poussa le roi à des extrémités qu'il n'avait pas prévues; politique dont on exposera tous les ressorts.

Ce prince avait été trop mal servi dans la guerre pour ne pas vouloir sincèrement la paix. Voyant que, pour y parvenir, il n'était question que de quelque condescendance envers les calvinistes, Charles les ménageait; et l'on a droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine-mère, soit vues d'État, soit attachement à la religion romaine, s'alarma de ces liaisons : elle s'unit secrètement aux Guise pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même, par un coup d'éclat, s'il était nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires (1).

On imagina d'abord de tenter s'il serait sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis; en conséquence, les Guise, les Montpensier et leurs proches quittèrent brusquement la cour. « C'était, disaient-ils, une chose odieuse, qu'une famille qui avait rendu de si grands services fût si peu considérée; et que, loin de venger la mort d'un homme qui s'était sacrifié pour la religion et pour l'État, on affectât d'accabler de bienfaits ses ennemis et ses assassins. » On ne manquait point de faire parvenir ces discours au roi, mais il semblait ne point s'en embarrasser; au contraire, il paraissait libre et gai au milieu des calvinistes, que les noces prochaines du prince de Béarn attiraient auprès de lui : cependant tous ne s'y fiaient pas. « Si ces noces se font à Paris, disait le père de Sully (2), les livrées en « seront vermeilles. »

La reine de Navarre arriva à la cour au milieu du mois de mai, et le 9 juin elle était morte. Un cri se fit entendre par toute la France qu'elle

(1) *Mémoires de Tavannes.* — (2) Tome I, p. 43.

avait été empoisonnée; cependant, malgré les recherches les plus exactes, on ne lui trouva aucune trace de poison. Mais que ne pouvait-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avait de morts aussi nécessaires, procurées par différents moyens? celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, tué par Villequier, à la chasse, et par ordre de Charles, parce qu'il avait eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi, d'autres disent parce qu'il avait une intrigue avec la reine-mère; celle du cardinal Odet de Châtillon, empoisonné par son valet-de-chambre lorsqu'il était prêt à revenir en France; celle du seigneur de Mouy, assassiné à Niort par Maurevel, qu'on appelait publiquement *le tueur du roi;* et tant d'autres dont la fin tragique tournait en preuves les moindres soupçons (1).

Jeanne d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les interdit lorsqu'elle y était encore propre, réforma son luxe, et montra une austérité de dévotion qui la rendit chère à son parti : elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie; sévère dans ses mœurs, réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale; mais aigre, impérieuse, aimant à parler théologie, et faisant sa principale compagnie des ministres, dont sa maison était l'asile. Dans les manifestes auxquels Jeanne eut part, on remarque toujours contre le clergé, et surtout contre le cardinal de Lorraine, des traits mordants qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils était à la cour, avant le voyage de Bayonne, elle lui écrivit une lettre, qu'on jugerait moins destinée à retenir dans le devoir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité, en censurant des vices qui ne le regardaient pas. Elle n'était pas moins amère dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartaient de leur devoir; mais aussi elle n'avait rien à elle, et toutes ses richesses étaient au parti. Les catholiques même reconnaissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisait sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de Béarn, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre (2).

L'amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing; là il recevait tous les jours des lettres de ses amis, qui le conjuraient de ne point retourner à la cour. Leurs craintes étaient fondées sur une multitude de conjectures, qui, prises chacune à part, pouvaient tout au plus fournir la matière de quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formaient un corps de présomptions effrayantes (3).

Coligni, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutait les donneurs d'avis qu'en

(1) *Journal de Henri III*, t. I, p. 143. Cayet, t. I, p. 128.—(2) Le Laboureur, t. I, p. 337. — (3) De Thou, liv. 52. Davila, liv. 5. Mathieu, liv. 6, p. 338.

homme rebuté par leur zèle importun : quant à ceux avec lesquels il voulait bien entrer en explication, il leur disait que ses mesures étaient prises avec Charles ; qu'il y avait une ligue signée contre l'Espagne, entre la France, l'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne, et que la guerre de Flandre allait se déclarer. Lui faisait-on remarquer les troupes que la cour rassemblait sur les confins du Poitou? il répondait aussitôt qu'elles n'étaient pas destinées contre La Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devaient les transporter ; que c'était par son avis qu'on avait pris cet expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parlait des emprunts que le roi faisait de tous côtés, il disait que c'était pour subvenir aux frais de cette guerre, et qu'on les faisait sur les princes catholiques par préférence, afin de les priver de la ressource de leur argent. Enfin il prétendait n'avoir rien à craindre des Guise, parce que le roi les avait réconciliés avec lui, et que d'ailleurs ils n'avaient plus grand crédit ; que même le cardinal de Lorraine, le plus redoutable d'entre eux, était à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire ; enfin, dût-il être trompé, il priait très-instamment ses amis de ne plus le fatiguer par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisaient pas tout le monde. Un gentilhomme nommé Langoiran, les ayant bien repassées dans son esprit, alla trouver l'amiral, et lui demanda son congé. « Pourquoi donc? dit Coligni étonné. — Parce qu'on vous fait trop de caresses, répondit Langoiran, et que j'aime mieux me sauver avec les fous que de périr avec les sages. » Ce bon mot fut regardé comme une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus prudents, et l'amiral persista dans sa sécurité.

Les noces de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur du roi, furent célébrées le 18 août avec une pompe vraiment royale ; elles avaient été précédées de celles du prince de Condé et de Marie de Clèves : la noblesse calviniste, nombreuse, leste et magnifique, fit les honneurs des unes et des autres. Pour l'amiral, au milieu des plaisirs, il ne s'occupait que de sa chimère, la guerre de Flandre ; tout semblait lui en inspirer le désir. Voyant, le jour de mariage, aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux pris sur lui dans les journées de Jarnac et de Montcontour : « Bientôt, dit-il en les montrant au maréchal de Damville, bientôt ils seront remplacés par d'autres plus agréables à des yeux français. » Téligni, La Rochefoucauld, Rohan, tous les chefs du parti, pensaient comme Coligni sur la certitude de cette guerre ; et de plus défiants s'en seraient flattés à leur place, tant Charles y paraissait résolu !

A force de conférer sur ce projet, il en avait senti l'avantage, et le pre-

nait à cœur. En réglant le plan des opérations, l'adroit Coligni faisait sentir au jeune monarque qu'il ne fallait pas se conduire dans cette guerre comme dans les précédentes, c'est-à-dire confier ses forces à son frère le duc d'Anjou, qui avait recueilli tout l'honneur de la victoire; mais que le roi devait se mettre lui-même à la tête de ses troupes (1). La reine votre mère, ajoutait-il, ne cherche qu'à vous tenir en tutelle afin de gouverner seule; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieutenant-général : mais il est temps de secouer le joug, et de vous montrer à vos peuples digne de leur commander.

Ces discours faisaient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux. Catherine en était informée; mais, certaine de son ascendant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales; comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guise et de leurs partisans : cependant le danger augmentait. La reine fut avertie par Villequier, de Sauve, Retz, courtisans assidus et pénétrants, en qui même le roi avait une grande confiance, que son fils allait lui échapper, qu'il était totalement gagné par les religionnaires, et que, sans quelque remède violent, il n'y avait point à se flatter de le ramener (2).

A un mal si pressant, Catherine se résolut d'appliquer un remède extrême : elle saisit le moment d'une chasse, pendant laquelle son fils se trouvait loin des conseillers qui l'obsédaient ordinairement; elle l'entraîne dans un château, s'enferme avec lui dans un cabinet, et éclate en reproches amers. Mêlant la tendresse à la force, elle lui représente ce qu'elle a fait pour lui dès son enfance, les peines qu'elle a ressenties, les dangers qu'elle a courus de la part de ces mêmes hommes, avec lesquels il a l'imprudence de se lier si étroitement. S'ils se rendent maîtres des affaires, que deviendrai-je? dit-elle en sanglotant. Que deviendra le duc d'Anjou, l'objet perpétuel de leur haine? Comment échapperons-nous à leur fureur? « Donnez-moi, ajoute-t-elle, congé de m'en retourner à Florence; donnez à votre frère le temps de se sauver (3). »

Le roi, épouvanté, « non tant, dit Tavannes, des huguenots que de sa « mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puissance dans « son État, » craignant une révolution s'il continue à soutenir les calvinistes, avoue son tort à sa mère, et la prie de l'excuser. Catherine, feignant un mécontentement sans retour, se retire dans une maison voisine. Le roi la suit. Il la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de Retz, de Tavannes, et de Sauve, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'in-

(1) D'Aubigné, t. II, liv. 1. Le Laboureur, t. III, p. 31. *Mémoires de Tavannes*, p. 376. *Mémoires de Villeroy*, t. II, p. 361. — (2) *Mémoires de Tavannes*, p. 415. — (3) *Ibid.*

quiétude pour le jeune Charles, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui.

Il entre en explication, et demande qu'on lui fasse du moins connaître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresse de le satisfaire, en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contents d'avoir le libre exercice de leur religion, ils veulent encore abolir la catholique ; l'autre, qu'ils se vantent de posséder l'esprit du roi, et de faire désormais tout ce qu'ils voudront ; que l'amiral, surtout, ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il se promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Il faut avouer que Téligni et les autres ne furent pas toujours assez modérés dans leurs paroles (1). La Noue désapprouvait ces bravades ; et il en appelait les auteurs, « de vrais fous et malhabiles dans les circonstances « actuelles. » Ces propos ne manquèrent pas d'être relevés et assaisonnés de toutes les manières capables de piquer le roi. Attaqué de tant de façons, il se laissa vaincre, et promit de se tenir désormais plus en garde, afin que l'amiral et les siens n'abusassent pas davantage de sa bonté : mais comme le monarque ne paraisait pas encore bien décidé, on résolut de le commettre avec les calvinistes, de manière qu'il n'y eût jamais lieu à réconciliation.

En conséquence on expédia un courrier au duc de Guise, qui vint avec le duc d'Aumale, son oncle, le duc de Nemours, son beau-père, le duc d'Elbeuf, son cousin germain, les ducs de Nevers et de Montpensier, ses beaux-frères, et une nombreuse suite de gentilshommes. Tout cela se passait avant le mariage du roi de Navarre, et l'on ne jugea pas à propos de différer plus de quatre jours après pour se délivrer des craintes que donnait Coligni.

L'assassin fut bientôt trouvé. On choisit le fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passait tous les jours en revenant du Louvre. Le 22 août, par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira sur Coligni un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison d'où partait le coup. On enfonça la porte, mais l'assassin était déjà sauvé. Coligni, tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se retira chez lui.

Le roi jouait à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je jamais de repos? s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur. Verrai-je tous les jours troubles nouveaux (2)? » Le premier moment ne fut que tumulte et

(1) Brantôme. — (2) De Serres, t. II, p. 740.

confusion. On allait, on venait, on se parlait, on s'épuisait en conjectures. Des partisans de l'amiral, les uns menaçaient, les autres restaient mornes et gardaient le silence. Tous donnaient des avis, et l'embarras du choix faisait qu'on n'en suivait aucun.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au roi, et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de la requête. Charles répondit que personne n'était plus fâché que lui de ce qui venait d'arriver, et qu'il en tirerait une vengeance éclatante. La reine-mère ajouta que ce crime attaquait le roi lui-même, et que, s'il le laissait impuni, bientôt il ne serait pas en sûreté dans le Louvre. Les princes se retirèrent satisfaits des dispositions de la cour, d'autant plus qu'on avait paru prendre d'abord toutes les mesures pour arrêter l'assassin. Les portes de Paris furent fermées : il y eut des commissaires chargés d'informer. On fit des visites dans toutes les maisons suspectes. De plus, le roi dit aux ambassadeurs de déclarer à leurs maîtres que cette action lui déplaisait, et il ordonna d'écrire aux gouverneurs de provinces, « qu'il ferait en sorte que les coupables d'un si méchant acte fussent découverts et punis. »

Coligni, l'après-midi de sa blessure, demanda à voir le roi. Charles se rendit dans la chambre du malade, avec sa mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de France, et un brillant cortége. En abordant l'amiral, il le consola, et lui jura par le nom de Dieu, comme il en avait la mauvaise habitude, qu'il tirerait de ce forfait une vengeance si terrible, que jamais elle ne s'effacerait de la mémoire des hommes. Coligni le remercia ; et, après une courte protestation de sa fidélité, il tourna la conversation sur la guerre de Flandre, sa manie ordinaire. Il représenta au roi qu'il tardait trop à la déclarer ; que pendant ce temps de braves soldats qui, sous la conduite de Genlis, de l'aveu secret de sa majesté, s'étaient exprès transportés dans les Pays-Bas pour son service, avaient été battus faute de secours, et, après leur défaite, traités par le duc d'Albe comme des brigands ; qu'on tournait publiquement en ridicule, à la cour, le projet de cette guerre, et que le conseil d'Espagne savait tout ce qui se décidait dans celui de France. Il se plaignit aussi que les édits en faveur des calvinistes n'étaient point observés. « Mon père, répondit le roi, comptez que je vous regarde toujours comme un fidèle sujet, et comme un des plus braves généraux de mon royaume. Reposez-vous sur moi du soin de faire observer mes édits et de vous venger, sitôt qu'on aura découvert les coupables. — Ils ne sont pas bien difficiles à trouver, reprit Coligni ; les indices sont assez clairs. — Tranquillisez-vous, répliqua le roi ; une plus longue émotion pourrait nuire à votre blessure. » En achevant ces mots, il alla

du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avait retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement; et, après quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine-mère ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtait toujours l'oreille, comme appréhendant de perdre quelqu'une des paroles de l'amiral à son fils. Précaution inutile, si l'on en croit la relation de Miron, médecin du duc d'Anjou, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince. Le duc y dit que Coligni trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus; et que, faisant pour lors attention qu'ils étaient dans la chambre de l'amiral, entourés de calvinistes, la reine-mère et lui frémirent, et se sentirent saisis d'une frayeur subite (1).

Il ne fallait en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune Charles, dont le premier mouvement était terrible, se fût aperçu qu'on le jouait, et que ce crime qui lui faisait tant de peine était l'ouvrage de ses plus proches (2). Dans les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avait fait entendre qu'elle soupçonnait violemment le duc de Guise, et que c'était sans doute pour venger la mort de son père, tué devant Orléans, meurtre dont au fond Coligni ne s'était jamais bien lavé. « Mais ces raisons, dit la « reine Marguerite, n'apaisoient pas le roi. Il ne pouvoit modérer ni « changer le passionné désir d'en faire justice, commandant toujours « qu'on cherchât M. de Guise, qu'on le prît; qu'il ne vouloit point qu'un « tel acte demeurât impuni. »

Cette fureur du roi, dont on appréhendait les éclats, fit prendre enfin le parti de lui révéler le mystère. On députe Albert de Gondi, baron de Retz, par sa femme, et qui, ayant la confiance de Charles, savait l'amener à ses vues. Il va trouver le roi dans son cabinet, et, après les adoucissements propres à lui faire digérer une pareille confidence, il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mère et du duc d'Anjou; qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui voulait les perdre; que la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient, comme on en était convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde-des-sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Retz venait de lui dire, et elle ajoute que depuis la blessure

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. II, p. 361. — (2) *Mémoires de la reine Marguerite*, p. 35. *Mémoires de Villeroy*.

de l'amiral les huguenots sont entrés dans un tel désespoir, qu'il y a à craindre qu'ils ne s'en prennent non-seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même.

En effet, les discours imprudents de quelques-uns des calvinistes ne donnaient que trop lieu à ces imputations. Ils disaient ouvertement que, si le roi ne leur faisait justice, ils se la feraient eux-mêmes. Pardaillan s'en vanta publiquement au souper de la reine. Le seigneur de Piles fit plus; il osa tenir les mêmes propos au roi, en face. « Les paroles indiscrètes, le « geste insolent, et le front sourcilleux de ce téméraire seigneur, firent « frémir le roi et tous les catholiques de la cour (1). »

Catherine, en lui rappelant leurs menaces dans ce conseil secret, affirma encore que l'amiral, depuis sa blessure, avait fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espérait tirer vingt mille hommes; que si ces troupes se joignaient aux mécontents français, dénué, comme était le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyait plus pour lui de sûreté; qu'au surplus elle était bien aise de l'avertir qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étaient déterminés à faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots; qu'ainsi il se trouverait entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son royaume.

« Ces considérations firent, dit le duc d'Anjou dans la relation de Miron, « une merveilleuse et étrange métamorphose au roi; car, s'il avoit été « auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir. Se levant, « il nous dit de fureur et de colère, en jurant, que puisque nous trouvions « bon qu'on tuast l'amiral, qu'il le vouloit; mais aussi tous les huguenots « de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui pust reprocher après, « et que nous donnassions ordre promptement (2). »

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution; et Charles, dès ce moment, se prêta à tous les déguisements qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissait de rassembler dans le même canton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'amiral, alarmé de quelques mouvements qu'on voyait parmi le peuple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avait, peu de jours auparavant, introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi non-seulement en fit placer une compagnie devant la porte de Coligni, mais encore il y eut ordre aux catholiques de céder leurs logements aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle,

(1) *Mémoires de Marguerite*. Dupleix, t. III, p. 314. — (2) *Mémoires de Villeroy*.

et de les exhorter à se retirer auprès de l'amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'amiral, rue de Bétisy, des Suisses de la garde du roi de Navarre ; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens de main, afin de servir à la cour de rempart contre les Guise, en cas qu'ils voulussent tenter quelque entreprise.

Tant de précautions, qui toutes paraissaient à l'avantage des calvinistes, rassurèrent infiniment le plus grand nombre des amis de l'amiral : quelques-uns insistaient cependant encore sur le parti le plus prudent, qui était d'enlever le malade, de sortir de Paris, et d'aller au loin entendre gronder l'orage ; mais Coligni s'y opposa toujours. Il dit que ce serait faire injure au roi, et qu'il voulait se fier à sa parole, dût-il en être victime ; Téligni et La Rochefoucauld pensaient comme lui. Cette réunion de sentiments n'empêcha pas les plus méfiants de faire de nouveaux efforts ; ils disaient qu'on avait fait entrer beaucoup d'armes dans le Louvre, comme si on voulait en faire un arsenal d'où partiraient les foudres destinées contre eux. Le malade répondait que c'était pour un tournoi dont le roi voulait se donner le divertissement, et qu'il avait eu la bonté de l'en faire avertir. Ils répliquaient que cela pouvait n'être qu'une ruse, et qu'en pareil cas il ne fallait rien négliger. Le zèle de ces conseillers fut encore inutile.

Mais la reine-mère, qui avait des espions parmi eux, apprit ces délibérations ; elles la déterminèrent à presser l'exécution, qu'on fixa au point du jour de Saint-Barthélemi, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, frère bâtard du roi ; René de Birague, garde des sceaux ; le maréchal de Tavannes, et Albert de Gondi, baron de Retz, originaire de Florence. Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si on envelopperait dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorency, et qu'ils ne durent la vie qu'aux représentations de Tavannes. D'autres prétendent que l'intention de Catherine était de mettre d'abord aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques, et quand ils auraient été épuisés, de faire sortir du Louvre le roi à la tête de ses gardes, qui serait tombé sur les uns et sur les autres, et en aurait fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si l'on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le fut. « Pour moi, disait Catherine après l'exécution, je n'ai sur la conscience que la mort de six. » Quelle affreuse sécurité (1) !

(1) *Comment.*, liv. 10. *Mémoires de Villeroy. Mémoires de Tavannes.*

Quoi qu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'amiral, et comme la première scène de la tragédie, au duc de Guise. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre du soupçon, les princes lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent demander au roi permission de se retirer. « Allez, leur dit le monarque d'un air courroucé; si vous êtes coupables, je saurai bien vous retrouver.» Ainsi congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvements sous les apparences de l'embarras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens, sans donner d'ombrage.

Tavannes fit venir en présence du roi le prévôt des marchands, Jean Charron, et Marcel, son prédécesseur, qui avait grand crédit auprès du peuple; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'hôtel-de-ville. Ils promirent d'obéir; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchait même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré (1). « Les pauvres diables, ne pouvant pas faire autre « chose, répondirent alors : Eh ! le prenez-vous là, sire, et vous, mon- « sieur? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles, car nous y mène- « rons si bien les mains à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. « Voilà, ajoute Brantôme, comme une résolution prise par force a plus « de violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peu- « ple, car il y est après plus âpre qu'on ne veut. » Ils reçurent ensuite les instructions; savoir : que le signal serait donné par la cloche de l'horloge du palais ; qu'on mettrait des flambeaux aux fenêtres ; que les chaînes seraient tendues ; qu'ils établiraient des corps de garde dans toutes les places et carrefours, et que, pour se reconnaître, ils porteraient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

Tout s'arrange selon ces dispositions, dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld, qu'il aimait. Le voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester; le comte refuse : Charles, ne pouvant le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret. « Je vois bien, dit-il, que Dieu a résolu sa mort (2). »

Triste et morne cependant, le roi attendait avec une secrète horreur

(1) Brantôme, t. IX. *Mémoires de Tavannes.* — (2) *Comment.*, liv. 9, p. 31. *Mémoires de Villeroy.*

l'heure fixée pour le massacre, qu'il dépendait encore de lui d'arrêter. Témoin de son agitation, et craignant qu'il ne revînt sur ses pas, sa mère le rassure, le presse et lui arrache enfin l'ordre pour le signal. Il devait être donné à la pointe du jour par la cloche du palais : mais Catherine, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le moment en serait trop retardé par la distance du palais au Louvre; et c'est à Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquiétude. Sa mère et son frère ne le quittaient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. « Ne saurois dire en quel endroit, rapporte le duc « d'Anjou, ni s'il offensa quelqu'un ; bien sais-je que le son nous blessa « tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos esprits et notre juge- « ment, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'al- « loient lors commettre. » Par suite de l'horreur soudaine dont ils furent glacés, ils envoyèrent en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui aurait suspendu tout le reste ; mais il était déjà trop tard.

Le vindicatif Guise avait à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avait rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise, surpris, fuient et se cachent : trois colonels des troupes françaises, accompagnés de Pétrucci, Siennois, et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de Coligni : « A mort ! s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible ! A mort ! » Au bruit qui se faisait dans sa maison, l'amiral avait jugé d'abord qu'on en voulait à sa vie ; il s'était levé, et, appuyé contre la muraille, il faisait ses prières. Bême l'aperçoit le premier. « Est-ce toi qui es Coligni? lui dit-il, en lui présentant la pointe de son épée. — C'est moi-même, répond celui-ci d'un air tranquille. Jeune homme, ajouta-t-il, tu devrais respecter mes cheveux blancs. » Pour réponse, Bême lui plonge son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage ; mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe nageant dans son sang. « C'en est fait ! s'écrie Bême par la fenêtre. — Monsieur d'Angoulême ne le veut pas croire, répond de Guise, qu'il ne le voie à ses pieds. » On précipite le cadavre par la fenêtre ; le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnaître, et l'on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds.

Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, sitôt que la cloche du palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons à demi nus, encore endormis et sans armes : ceux qui

veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte; veulent-ils se réfugier dans le Louvre? la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses ; en fuyant, ils tombent au milieu des troupes du duc de Guise et des patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes : tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré ; l'air retentit des cris aigus des assassins, et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vient éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. « Les corps détranchés tombaient « des fenêtres, les portes cochères étaient bouchées de corps achevés ou « languissants, et les rues de cadavres qu'on traînait sur le pavé à la « rivière (1). »

Ce qui se passait au Louvre ne démentait pas les fureurs de la ville. Les événements arrivés depuis huit jours que Marguerite de Valois était mariée au jeune Henri, roi de Navarre, avaient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nouvel hymen. La contrainte perçait à travers les divertissements ordonnés par la cour; nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osait seulement pas demander la cause des mouvements qu'elle remarquait. Le soir, veille de la Saint-Barthélemi, la reine-mère, apercevant sa fille un peu tard, lui ordonna de se retirer. « Comme je faisois la révérence, dit « Marguerite, ma sœur de Lorraine me prend par le bras, m'arrête, et « se prenant fort à pleurer, me dit : Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas ! » A ce mouvement, Catherine s'irrite, et reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle apparence, répond celle-ci, de l'envoyer ainsi sacrifier? S'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. » Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se retirer. Sa sœur l'embrasse fondant en larmes. « Et moi, dit-elle, je m'en allai toute transie « et tout éperdue, sans pouvoir imaginer ce que j'avais à craindre (2). »

Appelée par son mari, « je trouvai, ajoute-t-elle, son lit environné « de trente ou quarante huguenots que je ne connaissois point encore : « toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident advenu à monsieur « l'amiral. Moi, j'avois toujours dans le cœur les larmes de ma sœur, et « ne pouvois dormir pour l'appréhension dans laquelle elle m'avoit mise, « sans savoir de quoi. La nuit se passa de cette façon, sans fermer l'œil. » Au point du jour, Henri se lève, sort de sa chambre, et tous ses gentilshommes avec lui. La jeune reine, accablée de sommeil, fait fermer les portes et s'endort.

(1) D'Aubigné, t. II, liv. I, p 548. — (2) *Mémoires de Marguerite.*

Une heure après, elle se réveille en sursaut, au bruit que faisait un homme, qui, frappant contre la porte des pieds et des mains, criait de toutes ses forces : « Navarre! Navarre! » Sa nourrice, croyant que c'était le roi, ouvre : un homme tout sanglant se jette à corps perdu dans la chambre, poursuivi par quatre archers, qui entrent pêle-mêle avec lui. Il avait un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras. « Lui se voulant garantir, continue Marguerite, se jette dessus mon lit. « Moi, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et lui « après moi, me tenant toujours à travers de corps. Je ne connoissois point « cet homme, et ne savois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers « en vouloient à lui ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi « effrayés l'un que l'autre. » Enfin, le capitaine des gardes arriva, qui renvoya les archers et accorda la vie à cet homme, aux prières de la reine; il l'emmena ensuite elle-même dans l'appartement de sa sœur, la duchesse de Lorraine. Comme elle entrait dans l'antichambre, un gentilhomme fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas d'elle; elle tomba presque évanouie, et ne se rassura que quand elle fut avec sa sœur.

Sa première inquiétude fut pour le roi, son mari : on lui dit qu'il était en sûreté. Charles IX l'avait mandé, ainsi que le prince de Condé. « Il les « reçut avec un visage farouche, et des yeux ardents de courroux (1), » et leur dit que c'était par son ordre qu'on venait de tuer l'amiral et les autres chefs des rebelles; que pour eux, persuadé qu'ils avaient été entraînés dans la révolte, moins de leur propre mouvement que par de mauvais conseils, il était prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours pour se décider.

Du lieu où cette scène se passait, ils pouvaient entendre les derniers cris de leurs amis qu'on égorgeait dans le Louvre. Les gardes, ayant formé deux haies, tuaient à coups de hallebardes les malheureux qu'on amenait désarmés, et qu'on poussait au milieu d'eux, où ils expiraient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissaient percer sans rien dire; d'autres attestaient la foi publique et la parole sacrée du roi. « Grand Dieu! s'écriaient-ils, prenez la défense des opprimés. Juste juge, vengez cette perfidie! »

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouvent dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom. La Rochefoucauld, Jean de Crussol, frère d'Antoine et de Jacques, Téligni, Pluviaut, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de La Force, Pardaillan,

(1) Sully, t. I, p. 68.

Lévis et mille autres braves capitaines, périrent par le poignard. Quelques-uns se sauvèrent, entre lesquels on compta Rohan, le vidame de Chartres, et Montgommeri. Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes, obtinrent grâce du roi. Les Guise en épargnèrent aussi quelques-uns, mais ces exemples d'humanité furent rares. « Saignez, saignez! s'écriait l'impitoyable Tavannes; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. » Le duc de Guise, le duc de Montpensier et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disaient que c'était la volonté du roi, qu'il fallait tuer jusqu'au dernier, et écraser cette race de serpents. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens, comme elles l'avaient promis; et l'on vit un nommé Crucé, orfévre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avait égorgé plus de quatre cents en un jour (1).

Il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards : plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte; des héritiers tuèrent leurs parents, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amants leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté, et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus. Les pillards n'avaient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruits de leur brigandage, et ils étaient acceptés (2).

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étaient incapables d'égards. Brion, vieillard octogénaire, gouverneur du prince de Conti, frère du jeune prince de Condé, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre ses mains son jeune élève, comme une sauvegarde; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts du prince, « qui mettait ses petites mains au devant des coups. » Enfin il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commis : des enfants de dix ans tuèrent des enfants au maillot, et l'on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres des hommes de leur connaissance, cherchant matière à des observations libidineuses, qui les faisaient éclater de rire.

Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut

(1) Brantôme, t. IX, p. 23. — (2) Brantôme, t VII, p. 16. *Comment.*, liv. 10, p. 10 et 441. D'Aubigné, t. II, liv. 11, p. 556.

pas de bornes : on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyaient, et traversaient la rivière à la nage, pour gagner le faubourg Saint-Germain. Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang ; il en sortit, et se promena par la ville, accompagné de sa cour, cortége brillant, qui faisait un contraste révoltant avec les traces du massacre imprimées sur toutes les murailles. Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral. Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcenée fut exercé sur ce cadavre par la populace de Paris ; on le traîna par les rues, on le mutila de la manière la plus indigne ; on le plongea dans la rivière, et on ne l'en retira que pour le jeter au feu, d'où on l'arracha à demi consumé, pour le porter à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer (1).

Entre tant de traits de barbarie, les historiens n'en ont conservé qu'un de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siècle. Vezins, gentilhomme du Quercy, était depuis longtemps brouillé avec un de ses voisins nommé Regnier, calviniste, dont il avait plus d'une fois juré la mort : tous deux se trouvaient à Paris, et Regnier tremblait que Vezins, profitant de la circonstance, ne satisfît aux dépens de sa vie la haine invétérée qu'il lui portait. Comme il était dans ces alarmes, on enfonce la porte de sa chambre, et Vezins entre l'épée à la main, accompagné de deux soldats : « Suis-moi ! » dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque : celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort ; Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte : sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Quercy, dans son château : « Vous voilà en sûreté, lui dit-il : j'aurais pu profiter de l'occasion pour me venger ; mais entre braves gens on doit partager le péril, c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentilshommes. » Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnaissance, et en lui demandant son amitié. « Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr, lui dit le farouche Vezins, et je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce choix. » Sans attendre sa réponse, il donne un coup d'éperon et part (2).

L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agitait l'esprit des auteurs de la Saint-Barthélemi pendant et après le massacre. Le roi écrivit, le premier jour, aux gouverneurs des provinces, qu'il n'avait aucune part au désordre, qui était le fruit de l'animosité des deux maisons de Guise et de

(1) Brantôme, t. IX. p. 410. — (2) D'Aubigné. t. II, liv. 1. p. 559. Sully, t. I. p. 75.

Châtillon ; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde que ce qui venait d'arriver n'apporterait aucun changement aux édits de pacification, et qu'il commandait que chacun restât tranquille. Mais, dès le lendemain, on dépêcha à toutes les villes considérables des catholiques accrédités, chargés d'ordres verbaux tout contraires.

Enfin, le troisième jour, le roi se rendit au parlement, où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, Coligni avait comblé ses crimes par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même religion ; qu'après ces assassinats, l'amiral avait dessein de mettre sur le trône le prince de Condé, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même lorsqu'il l'aurait rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale. Cette déclaration, si elle eût été appuyée de preuves solides, devait être faite dès le premier jour, et rien n'était plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de Thou, qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de premier président au parlement, d'approuver en apparence les motifs suggérés au roi.

Charles, en donnant son consentement à la Saint-Barthélemi, crut que l'odieux en tomberait sur les Guise, et ce fut le but de sa première déclaration. On ne le laissa pas longtemps dans cette agréable espérance ; la reine-mère, qui savait tourner cet esprit susceptible, le plaça habilement entre sa gloire et son autorité. Outre les inconvénients de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les Guise et les Montmorency, dont les derniers voudraient venger la mort de Châtillon, tant qu'ils en croiraient les princes lorrains seuls coupables, elle fit entendre à son fils que rejeter cette action sur d'autres, ce serait avouer sa faiblesse et son impuissance ; qu'il ne faut pas que dans son royaume rien paraisse arriver sans l'aveu du souverain ; qu'autrement il est bientôt méprisé, et exposé à voir tout bouleversé dans l'État.

Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune Charles, une fois convaincu de ces maximes, ne connut plus de modération ; il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces ; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissaient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetait, que ceux qui en habitaient les bords ne voulurent de longtemps boire de leurs eaux, ni manger de leurs poissons.

Ajoutons, pour la satisfaction du lecteur, rebuté de tant d'horreurs, que quelques commandants de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires : le comte de Tendes, en Provence; Gorde, en Dauphiné; Chabot-Charni, en Bourgogne; Saint-Héran, en Auvergne; Mandelot, à Lyon; de La Guiche, à Mâcon; Tannegui-le-Veneur, Matignon et Villeneuve, en d'autres lieux. De pareils noms doivent aller à la postérité. Jean Hennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étaient adressées qu'il surseoirait au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocèse. Le vicomte d'Orthez, commandant à Bayonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le commandement de votre Majesté à ses « fidèles habitants et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que « de bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau : c'est pourquoi « eux et moi supplions très-humblement votre Majesté de vouloir employer « nos bras et nos vies en choses possibles; quelque hasardeuses qu'elles « soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Saint-Héran s'exprimait en ces termes : « Sire, j'ai reçu un ordre sous le « sceau de votre Majesté, de faire mourir tous les protestants qui sont dans « ma province. Je respecte trop votre Majesté pour ne pas croire que ces « lettres sont supposées; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est vérita- « blement émané d'elle, je la respecte encore trop pour lui obéir. » On respire, en voyant du moins que l'humanité n'était point bannie de tous les cœurs : mais la mort précipitée du vicomte d'Orthez et du comte de Tendes a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison. Ce dernier, Honorat II de Savoie, était petit-fils de René de Savoie, marquis de Villars, frère légitimé de la fameuse Louise, mère de François Ier (1).

Il est étonnant que de tant de braves capitaines deux hommes seuls se soient défendus : Guerchi, qui, le bras enveloppé de son manteau, combattit longtemps dans la maison de l'amiral, et ne fut accablé que par le nombre; et Taverny, lieutenant de la maréchaussée, *homme de robe longue*, qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siége de neuf heures. Une semblable résistance de plusieurs autres aurait donné au grand nombre le temps de se reconnaître : mais, comme si la surprise eût engourdi tous les sens, à peine songeaient-ils à fuir; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendaient le cou à ceux qui les égorgeaient (2).

L'épouvante fit des conversions, dont la plupart durèrent autant que la crainte : mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également; au contraire, Henri de Latour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, dit que l'hor-

(1) Mézeray, t. II, p. 1107. — (2) Pasquier, liv. 5 et 11.

reur de la Saint-Barthélemi le porta à se faire calviniste. Il manquait un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenaient inutiles, si ceux qui approchaient le plus du trône persistaient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisaient le roi de Navarre et le prince de Condé ; leurs amis y joignaient des exhortations, des prières, et jusqu'à des menaces. On eut même, s'il faut en croire les historiens calvinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé Durosier, dans l'espérance que cet exemple les gagnerait ; mais ils différaient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction (1).

Ennuyé de ces délais, Charles IX, dans un mouvement impétueux de colère, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amène les princes. La jeune reine, son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déjà très-touchée de ce qui s'était passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais, quoique adouci, l'abord de Charles fut encore terrible pour les princes. « Mort, messe, ou Bastille ! » leur dit-il d'un ton foudroyant. Le roi de Navarre et sa sœur Catherine de Bourbon cédèrent. Le prince de Condé montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi que Marie de Clèves sa femme, et Françoise d'Orléans sa belle-mère. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de Bourbon, leur oncle. Le roi de Navarre fit plus : il ordonna dans ses États le rétablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Le conseil, par ces conversions auxquelles on donna toute la célébrité possible, crut constater l'utilité de la Saint-Barthélemi, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. Briquemaut et Cavagne, le premier excellent capitaine, le second habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des massacreurs, furent découverts, tirés de leur asile, et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les règles à ces deux chefs, procès par lequel il paraîtrait que les calvinistes avaient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, serait le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux, à titre de représailles et de précautions. Déjà l'on agissait sur ce plan contre la mémoire de l'amiral ; le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue.

Deux mois après la Saint-Barthélemi, Briquemaut et Cavagne furent

(1) De Thou, liv. 53. Davila, liv. 5. *Mémoires de Tavannes*, p. 57. *Comment.*, liv. 22, p. 51.

condamnés à être pendus, comme atteints et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce Briquemaut, si intrépide à la tête de ses soldats, ne montra que faiblesse devant ses juges, tant il y a de différence entre s'exposer volontairement à une mort brusque et réputée glorieuse, et la voir approcher précédée de tourments, et suivie de l'infamie! Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre La Rochelle, dont il avait dirigé les fortifications, et d'en indiquer les endroits faibles. Cette offre rejetée, il promit de reconnaître que Coligni et les autres avaient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla : Briquemaut rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres. En s'indignant de tant d'horreurs, on ne peut se défendre néanmoins de voir la main de la Providence sur Briquemaut, en qui elle avait mille atrocités semblables à punir.

On traîna avec eux l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y était dit que son effigie, portée de la Grève à Montfaucon, resterait dans l'endroit le plus élevé, que ses armes seraient traînées à la queue des chevaux, par l'exécuteur de la haute justice, dans les principales villes du royaume; injonction de lacérer et briser ses portraits et ses statues partout où ils se trouveraient, de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il pût jamais être rétabli; de couper les arbres à quatre pieds de haut; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines une colonne où l'arrêt serait gravé. Enfin tous ses biens furent confisqués, ses enfants déclarés roturiers, et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnait une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemi, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Ce fut le dernier coup porté contre Coligni, et comme la dernière scène de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme, si prudent dans les autres actions de sa vie, aurait épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée bien longtemps. Mais on peut remarquer, dans l'histoire de nos troubles, que le bras vengeur de Dieu était étendu sur tous ceux qui, soufflant aux peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraî-

naient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des Guise fut tué par un assassin. Le maréchal de Saint-André, un des triumvirs, périt au champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de Condé eut le même sort. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable de Montmorency, moururent de leurs blessures. Enfin l'amiral, le cardinal de Châtillon son frère, et une foule de gentilshommes les plus distingués des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer.

A travers les piéges tendus sous ses pas et les dangers qui menaçaient sa tête, Coligni marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'était proposé. Il avait les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, la fermeté, et le talent de la persuasion. Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu; mais, après la déroute, ses ennemis le trouvaient supérieur aux coups du sort, et il semblait commander à la fortune. Quand le découragement se mettait dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asiles, excitées à la désertion par l'argent et les grâces, son air tranquille et serein les rassurait : il n'y avait point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formait après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secrètes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui; point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer les motifs de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifiait à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutaient. Son discours était noble, pur et énergique (1). Il nous en reste un échantillon dans la *Relation du siége de Saint-Quentin*, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. Coligni, outre ces qualités, avait des mœurs irréprochables, sévères même, vertu essentielle dans une guerre de religion. Il était bon mari, bon père, mais *ennemi sombre*; le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon, on alluma des feux, comme pour l'événement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle d'actions de grâces, à laquelle le pape Grégoire XIII assista avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célèbres. Le cardinal de Lorraine récompensa largement le courrier, et l'interrogea en homme instruit d'avance. Brantôme raconte que le souverain pontife versa des

(1) Brantôme, t. VIII, p. 209.

larmes sur le sort de tant d'infortunés. « Je pleure, dit-il, tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables, et possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu eût fait la grâce de se repentir (1). » Sentiment de compassion qui n'est pas incompatible avec les démonstrations contraires que la politique exigeait, pendant que la pitié réclamait au fond des cœurs les droits de l'humanité si étrangement violés.

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disait que c'était une action exécrable, qui réunissait tous les raffinements de fourberie, de méchanceté, de perfidie, employés séparément dans la suite des siècles par les tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible qu'elle songeait alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'Anjou, et que cette prévention générale des Allemands ne faisait pas bien augurer du succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies, dont les unes excusaient le tout, d'autres simplement une partie ; mais toutes fondaient la nécessité du massacre sur la conjuration de l'amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du parlement, crime sur lequel cette preuve ne laissait pas le moindre doute. Mais, malgré ces palliatifs, il resta toujours chez les Allemands une persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité.

En Espagne, on vit les choses d'un autre œil. Philippe II, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille : celui-ci en fit lecture à sa table, où était le duc de l'Infantado. « L'amiral et ses partisans étaient-ils chrétiens? demanda naïvement ce duc. — Sans doute, répondit l'amiral de Castille. — Se peut-il, reprit le duc, que, puisqu'ils sont Français et chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes? — Doucement, monsieur le duc, dit l'amiral ; ne savez-vous pas que la guerre de France est la paix d'Espagne (2) ? »

En effet, si Coligni eût été cru, et si Charles IX avait envoyé les calvinistes contre le duc d'Albe en Flandre, le roi d'Espagne se serait trouvé fort embarrassé ; au lieu que, par le moyen des troubles, suites nécessaires de la Saint-Barthélemi, il se voyait pour longtemps délivré des Français, assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'était pas ce que la France avait espéré ; elle s'était flattée, au contraire, qu'après cette exécution les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feraient plus que languir et se détruiraient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espèce d'autorité, le roi, par un édit, les dépouilla de

(1) *Stratagème*, p. 99. Brantôme, t. VIII, p. 190. — (2) Brantôme, t. VIII, p. 189.

leurs charges, dans la robe comme dans l'épée, sans excepter ceux mêmes qui avaient fait abjuration ; mais bientôt de nouveaux événements exigèrent d'autres mesures.

Les réformés qui échappèrent à la première fureur se sauvèrent les uns chez des amis fidèles, d'autres dans les pays étrangers. La veuve et les enfants de Coligni passèrent à Genève; plusieurs se réfugièrent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas; le plus grand nombre dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs demeures; à Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarez, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir; ils se flattaient tout au plus d'y rester quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asiles plus sûrs, et ils traitaient de téméraires ceux d'entre eux qui parlaient de se défendre (1).

Mais ils changèrent de langage quand ils virent qu'on ne les pressait pas sur-le-champ, comme ils l'avaient appréhendé; que le roi n'avait point d'armée sur pied; qu'ils pouvaient compter sur la protection secrète de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entre autres des Montmorency, qui avaient eux-mêmes couru de grands risques à la Saint-Barthélemi : qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueur, employait avec eux les promesses et les exhortations; qu'on redoutait même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, publia que l'événement de la Saint-Barthélemi n'avait pas la religion pour cause, et donna, le 28 octobre, un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection : alors l'espérance succéda à l'abattement.

Ce n'est pas que la cour n'eût des desseins hostiles, et notamment celui de se remettre en possession des villes de sûreté qui avaient été accordées aux protestants. Mais par la lenteur de ses préparatifs et la mollesse de ses dispositions, elle donna à ses ennemis le temps de se reconnaître et de la pénétrer. Quelques petits succès dans les marais du Poitou, dans la Guienne et dans le Languedoc, enflèrent le courage des réformés : ils écrivirent de tous côtés, réclamèrent les secours de leurs anciens amis les Anglais, surtout pour La Rochelle, qui paraissait menacée la première.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes; Nîmes et Montauban, par les offres et les exhortations. Ces places étaient regardées comme les derniers asiles, la dernière ressource des religionnaires, et l'on se flattait qu'après leur prise ils seraient obligés de s'abandonner à la

(1) *Comment.*, liv. 2, p. 6.

merci de la cour. La Rochelle attirait la principale attention, parce qu'elle était la plus forte, et qu'on croyait que sa chute entraînerait celle des autres; mais, par une inconséquence fort ordinaire sous ce règne, on lui laissa le temps de faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous ces préparatifs, que Biron, à la tête d'une forte armée, commença les approches (1).

Une circonstance non moins singulière, c'est que le commandant qui défendit longtemps cette ville fut donné aux Rochelois par Charles IX lui-même. C'était le brave La Noue. Pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, il se trouvait heureusement dans le Hainaut, où il avait été envoyé pour frayer le chemin à l'amiral, et commencer la guerre des Pays-Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'Albe, avec le peu de troupes qu'on lui avait données d'abord, et n'ayant que des sujets de défiance de la part de la cour, depuis la journée de la Saint-Barthélemi, il ne savait où se retirer. Dans cet embarras, il s'adressa au duc de Longueville, son ancien ami, gouverneur de Picardie. Celui-ci écrivit à la cour. La Noue jouissait d'une réputation de probité égale à sa bravoure. On savait que, soldat intrépide dans l'action, il était toujours pour le parti le plus modéré dans le conseil; plein de droiture, incapable de la moindre duplicité, aimant sa patrie, désirant sincèrement la paix, prenant les armes sans ambition, sans intérêt, uniquement comme par un devoir que lui prescrivait sa conscience. Il est certain que, si tous les calvinistes lui eussent ressemblé, la tranquillité eût bientôt été rétablie en France (2).

Le roi le reçut à bras ouverts, le combla de caresses, et lui rendit les biens de Téligni, son beau-frère, qui avaient été confisqués : il lui proposa ensuite de s'employer à inspirer aux Rochelois des sentiments de soumission et de paix. La Noue s'en excusa longtemps; mais vaincu par les instances du roi, qui le conjurait de lui rendre ce service, pressé du désir de sauver ses frères, il accepta enfin cette commission épineuse, à condition qu'on ne se servirait pas de son ministère pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé Guadagni, originaire de Florence, chargé en secret d'éclairer sa conduite; et il partit.

Les députés de La Rochelle, qui allèrent le trouver dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traitèrent avec une indifférence soupçonneuse, très-mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis.

(1) De Thou, liv. 56. Davila, liv. 5. Pasquier, liv. 5, *lettres* 12 et 13. *Mémoires de Tavannes*, p. 443. — (2) Amirault, *Vie de La Noue*. *Mémoires de Mornay*.

« Nous avons été appelés, disaient-ils, afin de conférer avec M. La Noue; mais où est-il? Nous ne le reconnaissons point ici. » La Noue, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence, et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant; on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportait, et, pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avait qu'un de ces trois partis à choisir : se retirer en Angleterre, rester dans la ville comme simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec Guadagni, La Noue se détermina à prendre le commandement.

On vit donc un homme envoyé par le roi, obtenir toute la confiance des révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisaient la guerre à leur prince. La Noue soutint ce double personnage de défenseur de La Rochelle et de ministre de la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettait aucun repos, et employait toute l'habileté que lui donnait une longue expérience à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut ou une sortie, il revenait conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisait. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitait mourir dans ces occasions, en voyant un peuple qui lui était cher courir à sa perte. Cependant il continuait ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience. Exemple rare d'une probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité.

On ne comptait à La Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille habitants aguerris; mais il y avait de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Angleterre. Ce fut avec ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines, dont La Noue était chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, présidé par Henri Marchand, maire en exercice, et Salvert, bourgeois très en crédit, que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'Anjou était général. Il avait avec lui le duc d'Alençon, son frère, les autres princes du sang, l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de Navarre, le prince de Condé, Louis, prince de Conti, et Charles, comte de Soissons, ses deux frères, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis.

Le siége commença en forme les premiers jours de février, et tant qu'il dura les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les pourparlers n'empêchaient pas, quand on en venait aux mains, qu'on ne se battît avec le dernier acharnement. Les Rochelois se défendaient en désespérés; cependant, malgré leur bravoure, ils auraient certainement succombé, s'il y avait eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique; mais tout s'y faisait au hasard : on attaquait aujourd'hui d'un côté, le lendemain on tournait de l'autre : l'officier, comme le soldat, ne connaissait ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations : un assaut était ébruité bien avant l'exécution; chacun y courait pêle-mêle, non seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général; de sorte qu'on perdait beaucoup de monde, surtout de jeunes gens de la première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, qui était chargé du détail du siége, fut tué dès le commencement, et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochelois eurent aussi le plaisir de voir tomber sous leurs coups Cosseins, un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étaient signalés à la Saint-Barthélemi.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la retraite de La Noue. Le duc d'Anjou, voyant ses efforts pour la paix inutiles, le fit sommer de quitter la ville : il revint dans l'armée royale, où sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal dirigé, mais qui pouvait avoir des suites.

On a vu que le duc d'Alençon avait pour Coligni une affection particulière: il ne s'en cacha point, même après sa mort tragique; et ses sentiments lui attachèrent beaucoup des anciens partisans de l'amiral, surtout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettait dans Coligni le plus habile capitaine de son siècle. Un de ses plus zélés admirateurs était Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils, par sa mère, du connétable de Montmorency. Il n'avait alors que dix-sept ans, et dans un âge si tendre il se montrait également propre aux armes et à l'intrigue. Turenne était des parties du duc d'Alençon, et à peu près du même âge; l'un comme l'autre, ils étaient enflammés du désir de se signaler par quelque entreprise extraordinaire (1).

En effet, on ne peut guère attribuer à d'autres motifs qu'à une effervescence de jeunesse, le projet chimérique qu'ils conçurent. Semblables à des enfants mécontents, qui s'imaginent qu'en montrant du dépit, et en menaçant de quitter la maison paternelle, ils obtiendront ce qu'ils désirent, ils crurent qu'ils n'avaient qu'à se jeter dans quelque place forte, comme

(1) *Mémoires de Turenne*, p. 57. *Mémoires de Bouillon*, p. 70.

Angoulême ou Saint-Jean-d'Angely, déployer les drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussitôt tous les religionnaires viendraient se ranger autour d'eux; qu'au pis aller ils se retireraient en Angleterre, et que ce coup d'éclat ferait révolter tout le royaume. Ils avaient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes, dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne donnaient que faiblement dans ces idées, tant à cause de leur peu de solidité, que dans la crainte d'être décelés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettait à sa confidence. Cependant ils ne le rejetaient pas absolument, de peur d'éteindre un feu qui pourrait être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés, ne s'accordant pas entre eux, convinrent de s'en rapporter à La Noue. Il les écouta, pesa leurs raisons; et après leur avoir fait connaître les inconvénients et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceraient.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre attendu par les Rochelois. Montgommeri commandait la flotte, qui se trouva plus faible que celle du roi: elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi, il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avaient grand besoin. Charles IX, qui venait de signer un traité d'alliance avec Élisabeth, se plaignit amèrement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avait aucune part à cet armement; que c'était une troupe de bannis et de pirates, qui s'était mise en mer sans son aveu; qu'elle n'y prenait aucun intérêt, et que si l'on pouvait les arrêter, elle trouvait bon qu'on les punît sévèrement. Mais ils avaient pris le large, et après quelques courses sur les côtes de Bretagne, Montgommeri fit savoir aux assiégés qu'il retournait en Angleterre, et qu'il leur ramènerait incessamment des secours plus puissants.

Il n'en fut pas besoin : tout languissait dans l'armée royale; par la faute du chef, officiers et soldats ne montraient ni ardeur, ni émulation. Le duc d'Anjou fit connaître dans ce siége le caractère qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire, une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisait, quoique essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimait, quoique inutile. Il avait formé le siége de La Rochelle, son honneur était intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante; mais sitôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne prenaient un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardait la France. On ne parlait plus à sa cour que des agréments du nouveau royaume, de ses richesses, de la

magnificence des grands, de la docilité du peuple. Tout ce qui n'avait point de rapport à ces objets devenait indifférent. Par conséquent point de plan d'attaque régulier, point d'approvisionnement pour les troupes. La disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat; et pour comble de malheur il se répandit dans l'armée une maladie épidémique, qui fit un affreux ravage.

Les Rochelois savaient bien se prévaloir de ces circonstances. Plus ils voyaient de mollesse dans leurs ennemis, plus ils montraient d'activité. Ils avaient les yeux ouverts sur tout ce qui se passait. Plusieurs fois, des émissaires, sortis du camp sous différents prétextes, tentèrent de former des factions dans la ville; mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par les magistrats, et punies avec la dernière rigueur sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le commencement du siége, on avait offert aux Rochelois liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois, pendant l'espace de cinq mois, les négociateurs renouvelèrent les mêmes propositions; mais les assiégés s'obstinèrent à ne vouloir point traiter qu'on ne leur permît d'agir pour tout le parti. Enfin on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'Anjou fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban, qui s'abouchèrent avec ceux de La Rochelle.

Cette condescendance était une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyait courrier sur courrier, avec commandement de faire la paix à quelques conditions que ce fût. Les Rochelois obtinrent le libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitants de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs hauts-justiciers qui n'auraient pas abjuré. On leur accorda que personne ne serait inquiété au sujet de la religion, ou des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avaient pris les armes pour cette cause, notamment les habitants des trois villes nommées, seraient rétablis dans leurs biens et honneurs, et reconnus fidèles sujets du roi.

On prétendit sauver la honte de ces conditions par des clauses de convention, auxquelles les Rochelois se prêtèrent volontiers; savoir, que des hommes choisis entre les assiégés viendraient supplier le duc d'Anjou, comme représentant le roi, de leur pardonner tout le passé; qu'ils recevraient un gouverneur; qu'enfin les trois villes auraient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leurs commettants. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochelois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors, que le roi ne leur avait accordé de si grands avantages qu'en

considération de son frère le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, dont le départ pressait. La paix fut ratifiée le 6 juillet. Biron, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier : il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Ce siége coûta, les uns disent douze, d'autre vingt, d'autres quarante mille hommes à la France, et des trésors infinis ; de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois qu'il ne l'avait été par toutes les autres. Les malheureux habitants de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étaient toujours flattés, et ils avaient promesse que les Rochelois ne traiteraient pas sans eux ; mais, se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage, et se soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnaient que contre la faim. Excités par leurs ministres, qui, comme ceux de La Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à manger leurs peaux, les vieux parchemins qu'on faisait ramollir dans l'eau, les grains de toute espèce, la paille hachée, des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue, enfin de la chair humaine. Un père et une mère déterrèrent leur fille, qui venait de mourir, et la mangèrent ; action qui fait frémir, dont les habitants eurent eux-mêmes horreur, et qu'ils punirent par la mort des coupables. Enfin, se voyant sans ressources, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. Charles IX fit grâce au peuple. L'intention de la cour était, disait-on, que le royaume parût tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils n'en remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression.

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avait eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'Anjou pour le massacre de la Saint-Barthélemi. Les autres prétendants, aidés des protestants d'Allemagne, ne manquèrent point de faire valoir ce grief : mais la reine-mère, qui avait à cœur le succès de cette affaire, fit tant par argent et par promesses, qu'elle l'emporta (1).

On dit que le motif de l'empressement de Catherine fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfants, lui dirent qu'ils seraient tous rois. Or, ne comptant point, pour le duc d'Anjou, sur la couronne de France, portée par un jeune prince, dont l'épouse donnait déjà des mar-

(1) De Thou, liv. 57. Davila, liv. 5. Castelnau.

ques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangère. D'autres prétendent que, voyant de la mésintelligence entre Charles IX et son frère, la reine saisit ce moyen glorieux d'épargner des désagréments à son fils Henri, qu'elle aimait par préférence.

Sans aller chercher de pareils motifs, il était bien naturel que Catherine, par simple amitié pour son fils, tâchât de lui procurer une couronne : comme il n'est pas non plus étonnant que voyant Charles IX, au moment du départ de son frère, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçaient une mort prochaine, elle ait changé d'opinion et de système, et qu'elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyait devoir bientôt en occuper le trône.

Mais il fallut partir. Charles traita splendidement les ambassadeurs : il y eut des fêtes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grâce et une majesté qui charmèrent ces étrangers (1). Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvait décorer le départ de son frère, et apporta tous ses soins à aplanir au plus tôt les difficultés qu'occasionnaient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner de l'impatience, surtout quand il eut senti les premières attaques de sa maladie.

Par une faiblesse trop commune, il sembla qu'il tardait au monarque de voir éloigner celui que la loi de l'État lui marquait pour successeur. Il le conduisit sur le chemin d'Allemagne, jusqu'à Vitri en Champagne, et la reine, avec la plus grande partie de la cour, alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde remarqua ce qu'il en coûta à la mère pour se séparer de son fils : elle le serrait dans ses bras ; à peine l'avait-elle quitté qu'elle le reprenait encore, et mouillait de ses larmes le visage de ce fils si cher. Quelques courtisans des plus proches entendirent que, pour dernier adieu, elle lui dit : « Partez, mon fils ; vous n'y serez guère. » Pronostic qui, selon l'ordinaire, fit faire bien des réflexions après l'événement.

Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui de Charles IX. Depuis l'instant qu'il commença à se connaître, sa vie s'écoula dans les alarmes : elle fut attaquée par quatre conspirations vraies, ou assez vraisemblables pour tenir son âme dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne manquent pas aux plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots de sa propre cour, rébellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espèce.

(1) D'Aubigné, t. II, liv. 2, p 757.

Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,
Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère.
VOLTAIRE.

Il croyait voir des spectres; des songes effrayants le réveillaient en sursaut; son imagination frappée lui présentait des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, et lui faisait entendre des sons lugubres et des accents plaintifs qui perçaient les airs (1).

Son caractère changea après la Saint-Barthélemi : de *gracieux* et *bénin*, il devint sombre et farouche; les impatiences et les emportements, auxquels il avait toujours été sujet, augmentèrent : il soupirait tout seul, levait les yeux au ciel; et semblait porter dans son cœur un levain de mélancolie, qui lui rendait tout insupportable. Sans prêter un crime à la mère de Charles, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours, en cela digne de compassion, et plus estimable que les véritables auteurs du massacre, qui n'en témoignèrent jamais le moindre repentir.

Tout retentissait en France du doux nom de paix, et tout annonçait les troubles les plus funestes. Désunion entre la mère et les enfants, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce; enfin tous les désordres de l'anarchie, sous un roi las de ses peines, ennuyé de vivre, et qui, ne sachant à qui se fier, remettait souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller (2).

Son frère, le duc d'Alençon, était un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue, qu'il faisait consister dans l'éclat des entreprises, sans consulter la justice. Il était aussi jaloux et présomptueux : il avait vu son frère, le duc d'Anjou, commander les armées; il voulait les commander à son tour. Le duc d'Anjou avait été lieutenant-général du royaume; c'en était assez pour que son frère voulût l'être aussi. Ces idées lui étaient suggérées par des gens plus habiles : les calvinistes d'une part, et de l'autre les Montmorency et leurs partisans, c'est-à-dire, tous les mécontents de la Saint-Barthélemi, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frère du roi. Ils se servaient pour aiguillonner ce jeune prince, déjà trop porté à brouiller, du crédit qu'avait sur lui Joseph de

(1) Cayet, t. I, p. 125 et suiv. D'Aubigné, t. II, p. 662. Brantôme, t. IX, p. 432. *Mémoires de Bassompierre*, t. I, p. 242.

(2) Sully, t. I, chap. VI, p. 80. *Mémoires de Marguerite. Mémoires de Bouillon.* D'Aubigné, t. I. De Thou, t. X, p. 924.

Boniface, sieur de La Mole, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de Coconnas, un de ces Italiens industrieux qui venaient chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur dont jouissait leur nation sous le gouvernement de Catherine de Médicis. Il entrait dans cette société des personnes de tout état, un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, prometteur magnifique, qui devait changer tout l'argent en or, et fournir bien au-delà de ce qui serait nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudrait former. Cette cabale se donna le nom important de *Politiques* ou *Malcontents*.

Le roi de Navarre et le prince de Condé en étaient aussi. Comme le séjour forcé qu'ils faisaient à la cour leur paraissait un véritable esclavage, ils trouvaient bon tout ce qui pouvait contribuer à les en tirer. Les conférences se tenaient tantôt chez la reine de Navarre, tantôt chez madame de Sauve, coquette adroite, qui captivait les cœurs sans donner le sien : mais il n'y était pas toujours question des intérêts du parti ; les rendez-vous d'affaires en couvraient souvent d'autres, dont le but n'était pas même un mystère assez caché.

On rapporte que Charles IX, outré des liaisons peu décentes que Marguerite, sa sœur, entretenait dans le Louvre et jusque sous ses yeux avec La Mole, voulut un jour en faire justice lui-même, et qu'il distribua au duc de Guise et à d'autres confidents des cordes pour étrangler cet audacieux, à qui le hasard seul fit éviter l'embuscade. Coconnas, de son côté, était aimé de la duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, *l'aînée des trois Grâces*. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se disputaient enfin la conquête de madame de Sauve, sans que cette concurrence altérât leur amitié. Si d'ailleurs elle causait entre eux quelque froideur, Marguerite, épouse et sœur également complaisante, se hâtait de les raccommoder (1).

Aussi peu fixée dans ses systèmes que son frère le duc d'Alençon, aujourd'hui elle gardait un secret inviolable ; et le lendemain, épouvantée, elle allait confier à sa mère que son mari le roi de Navarre, son cousin le prince de Condé et son frère le duc d'Alençon, devaient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre. Sur ces indications on les gardait à vue, et leurs mesures se trouvaient rompues ; mais ensuite, lorsque la reine-mère comptait le plus sur les avertissements de sa fille, celle-ci ne disait plus mot, et laissait fortifier ces complots, qui ne se découvraient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée (2). Telle fut la fameuse entreprise des *Jours gras*, qui rappelle celle que La Noue empêcha par sa prudence sous les murs de La Rochelle : il se prêta à

(1) *Journal de Henri III*, t. I, p. 63. — (2) *Vie de Mornay*, p. 26.

celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages ; mais ils eurent soin de se tenir éloignés, et ils en laissèrent courir les risques à ceux qui n'en prévoyaient pas assez les suites. Il ne s'agissait pas d'un exploit bien difficile, mais simplement de tirer les princes de la cour, qui était à Saint-Germain, et de les conduire dans quelqu'une des provinces où les religionnaires avaient déjà des places fortes et des corps de troupes tout formés. Pour cela il ne fallait qu'une escorte, et surtout s'entendre, afin que, l'évasion des princes, coïncidant avec l'arrivée de leurs guides, ils pussent, en cas de poursuite, en imposer à ceux que le roi détacherait après eux. C'était une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines, pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ensuite sa route avec moins de gêne et de précipitation.

Tout avait été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta. Dans la crainte, ou qu'en différant trop le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changeassent d'avis, l'escorte parut le mardi gras, sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentaient tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendaient, on s'imaginait en être investi, et la frayeur les multipliait (1).

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'Alençon perdit du temps à consulter ; la reine, très-étonnée, se servit des premiers qui s'offrirent d'aller à la découverte : Turenne marqua le plus d'ardeur ; il était lui-même du complot, et sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portait à l'escorte les paroles du duc d'Alençon. La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livrerait pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain Duplessis-Mornay représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'Alençon, deviendrait la plus facile sitôt qu'il se présenterait lui-même à la tête des troupes ; le prince ne voulut point se désister (2).

Mornay et Buhi son frère allèrent donc à Mantes, et s'emparèrent chacun d'une porte, en attendant Guitri, chef de l'escorte qui devait les aider à se rendre maîtres de toute la ville ; mais, par un de ces contre-temps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop faible. Mornay se tira adroitement d'un pas si difficile : il sortit contre Guitri, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagème fut si bien conduit, qu'il reçut du roi des lettres de remerciement, comme s'il avait sauvé la ville ; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté avant que la mèche fût éventée.

(1) Brantôme. — (2) *Mémoires de Bouillon*, p. 101.

Tous ne furent pas si prudents. Pendant les délais du duc d'Alençon, La Mole, qui voyait que l'affaire prenait un mauvais tour, voulut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer toute l'intrigue. Quoiqu'il assurât qu'il ne s'agissait d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avait rien à craindre, Catherine ne crut pas devoir s'en fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur-le-champ à Paris. D'Aubigné nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les cardinaux de Bourbon, de Lor-« raine et de Guise, Birague, chancelier, Morvilliers et Bellièvre, étoient « tous montés sur coursiers d'Italie, empoignant des deux mains l'arçon, « et en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis. » Mais si la terreur panique des prélats et des gens de robe offrait un spectacle amusant, la situation de Charles IX inspirait de la compassion. On le fit porter à deux heures après minuit dans une litière. Contraint de fuir, malade, et à pareille heure, il disait en gémissant : « Du moins, s'ils avaient attendu ma mort (1) ! »

La reine s'aperçut bien qu'elle avait été jouée ; quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux faibles indications fournies par La Mole, mais d'approfondir le mystère. Pour y réussir, on arrêta La Mole lui-même, et Coconnas son ami. On donna des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon ; pour le prince de Condé, il s'était sauvé avec Turenne et Montmorency-Thoré, dans son gouvernement de Picardie, d'où il passa en Allemagne. On mit aussi en prison Grandri, l'alchimiste ; et, sur quelques lumières qui survinrent pendant le procès, on envoya à la Bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorency.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'Alençon, pressé par sa mère, avoua tout ce qu'on voulut, avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement, ni après, aucune grâce pour ceux qui avaient agi sous son nom, et dans le dessein de l'obliger. Le roi de Navarre, qui connaissait son caractère, ne s'y trompa point ; le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : « Notre homme dit tout. » Pour Henri, il se défendit, comme d'un déshonneur, des aveux humiliants qu'on voulait tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avait à son égard, et se plaignit surtout de l'espèce de captivité dans laquelle on le retenait, ajoutant que, quand il aurait cherché à s'en tirer, on n'avait pas à s'en plaindre, et qu'il était disposé à quitter la cour toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion. Cette

(1) D'Aubigné, t. II, liv. 2. Brantôme, t. IX.

fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on voulait sacrifier pour l'exemple (1).

Il fallait trouver un crime, car le dessein seul de tirer les princes de la cour n'était pas un délit suffisant aux yeux du public, porté à plaindre plus qu'à condamner les écarts de la jeunesse. On chercha dans le complot les indices d'un attentat direct contre la personne du roi, mais inutilement, et les prévenus ne purent être accusés que d'avoir voulu l'*envoûter*. « Pauvre La Mole ! s'écriait ce gentilhomme dans les douleurs de la torture, n'y a-t-il pas moyen d'avoir grâce ? Le duc mon maître, m'ayant obligé cent mille fois, me commanda sur sa vie que je ne disse rien de ce qu'il voulait faire. Je lui dis : Oui, monsieur, si vous ne faites rien contre le roi. » C'est à quoi s'en tinrent toujours les conjurés. Il y a grande apparence que le but secret de l'intrigue était d'empêcher le retour du roi de Pologne, et de mettre le duc d'Alençon sur le trône après la mort de Charles IX. Sans doute on ne voulut point trop dévoiler ce mystère aux yeux du roi mourant, déjà assez accablé, sans qu'on eût encore la cruauté de lui montrer le tombeau prêt à l'engloutir (2).

La Mole et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée ; d'autres, moins considérables, subirent divers genres de punition. En allant au supplice, Coconnas semblait vouloir donner à la postérité la seule instruction solide qu'on peut tirer de cette histoire : « Messieurs, disait-il aux courtisans témoins de sa catastrophe, vous voyez que les petits sont pris, et les grands demeurent, qui ont fait la faute. »

Si les calvinistes et les politiques, soutenus des autres mécontents, eurent dessein de fermer le chemin du trône de France au roi de Pologne, ils durent admirer les secrets ressorts de la Providence, qui tourna en faveur de celui qu'ils voulaient écarter les mesures prises pour son exclusion. Sans cette conjuration si mal concertée, le duc d'Alençon et ses partisans se seraient trouvés, à la mort de Charles IX, libres et en état de cabaler ; au lieu que cette entreprise fournit à la reine-mère une raison plausible de faire garder à vue le roi de Navarre et le duc d'Alençon, et de les mettre dans l'impossibilité de remuer : elle y trouva aussi un prétexte de retenir à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, comme des cautions contre les projets que pouvaient former, tant au dedans qu'au dehors du royaume, les calvinistes et les mécontents, sous la conduite du prince de Condé et de Damville, gouverneur du Languedoc.

Le succès de cette affaire, favorable à la bonne cause, que la reine sou-

(1) Le Laboureur, t. II, liv. 6. *Mémoires de Bouillon*, p. 102.
(2) *Négoc. de Sully*, chap. VI, p. 80. *Mém. de Nevers*, t. I, p. 69. Le Labour , t. II, liv. 4.

tenait, a fait imaginer que ce fut Catherine qui présenta à ceux dont elle se défiait le piége d'un complot qu'elle dirigeait en secret, afin de les prendre dans les filets qu'elle leur tendait; mais c'est lui supposer trop de raffinement. Elle eut seulement l'habileté de tourner les circonstances à son avantage : mérite rare, même entre les plus grands politiques.

Quelques auteurs, de Thou lui-même, lui prêtent encore une autre adresse, c'est d'avoir exagéré le danger, et rempli de terreur l'âme de son fils, pour se faire rendre l'autorité qu'elle était près de perdre, par les défiances qu'on inspirait au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté.

Dépositaire de la souveraine puissance, Catherine dirigea selon ses vues les opérations des troupes que Charles avait toujours tenues sur pied, et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de Matignon, un corps d'armée contre Montgommeri, qui fut pris. Deux autres, commandés par le duc de Montpensier, et par François, son fils, dauphin d'Auvergne, appelé pour cette raison le *prince-dauphin*, tous deux inviolablement attachés à la reine-mère, remplirent également leur objet. Le fils tint en échec dans le Languedoc Damville, chef des mécontents; et le père resserra dans la Saintonge les calvinistes, qui, sous la conduite de La Noue, menaçaient toutes les provinces voisines. Ainsi Catherine, comme un pilote habile, préparait pendant le calme les manœuvres nécessaires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyait devoir s'élever à la mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la maladie, voyait insensiblement s'éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers moments, combattu par des idées contraires sur la manière dont il pourvoirait au gouvernement de son royaume en l'absence du successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu de la part de ceux qui l'approchaient beaucoup d'insinuations différentes pour l'engager à partager le souverain pouvoir; cependant la reine-mère l'obtint tout entier. Les lettres de régence lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut Charles IX, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

Cet âge avertit qu'il ne faut pas le juger avec rigueur. On doit excuser son extrême vivacité et son penchant excessif pour les exercices violents, tels que les travaux en fer, auxquels il se livrait jusqu'à altérer son tempérament, en forgeant lui-même des casques et des cuirasses. Il aimait aussi trop la chasse : nous avons de ce roi un traité sur cette matière, estimé des connaisseurs. Charles fut très-mal élevé. Dès son enfance on

lui laissa contracter l'habitude de jurer, que son exemple rendit commun entre les jeunes gens de sa cour (1). On ne veilla pas davantage sur ses mœurs, et ses désordres furent publics. Il eut de Marie Touchet, fille d'un juge d'Orléans, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême; mais la tendresse et l'estime que lui inspirèrent les grâces et les vertus d'Élisabeth d'Autriche, son épouse, mirent un frein à ces délires d'une jeunesse pétulante. Il n'eut d'elle qu'une fille, qui lui survécut peu. Charles, en mourant, se félicitait de ne point avoir de fils, pour ne pas laisser sur le trône un enfant exposé aux mêmes chagrins que lui : cette pensée fait voir combien la couronne fut pesante à ce jeune monarque, prince malheureux, qui n'eut souvent le choix qu'entre les démarches hasardeuses. Les trahisons qu'il éprouva changèrent son caractère, porté à la franchise et à la gaieté. Il aimait la poésie et la musique, et aimait aussi ceux qui y excellaient. Amyot, le traducteur de Plutarque, Dorat, Baïf et Ronsard furent dans ses bonnes grâces, et il reste de lui des vers bien supérieurs à ceux de ces poëtes (2). Il avait une manière de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée et un jugement sûr. Il en fit preuve dans sa façon de penser sur le roi de Pologne, son frère. On crut d'abord que c'était par jalousie qu'il ne l'estimait pas; mais on eut lieu de remarquer dans la suite qu'il l'avait bien connu. Enfin quiconque étudiera Charles IX, en faisant attention à son âge, demeurera persuadé que, l'expérience et le courage secondant ses bonnes intentions, il aurait préservé la France des maux qu'elle éprouva sous Henri III, son successeur.

(1) Mathieu, liv. 6, p. 677. D'Aubigné, t. II, liv. 2, p. 698. *Mémoires de Bouillon*, liv. 6. Brantôme, t. IX.

(2) Ce sont les suivants, qu'on ne soupçonnerait pas d'une époque où la langue n'était pas encore fixée, et que l'on doit citer, pour cette raison, comme une espèce de phénomène littéraire :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais, roi, je les reçois; poëte, tu les donnes.
Ton esprit, enflammé d'une céleste ardeur,
Éclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps :
Elle t'en rend le maître, et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.



HENRI III.

Publié par Furne, Paris.

HENRI III,

Agé de près de 23 ans.

Il est bon de jeter un coup d'œil général sur ce règne agité par tant de troubles, afin qu'en voyant la disposition des esprits et le concours des circonstances, on se représente mieux l'origine et le progrès des factions qui ébranlèrent le trône, et qui furent près d'y placer un étranger devenu l'idole des peuples. Ces grandes révolutions dans les corps politiques n'arrivent pas sans des symptômes, avant-coureurs de la dernière crise (1).

Ceux qu'on remarque principalement sous Henri III sont, de la part du roi, une conduite bizarre qui lui ôta la confiance de la nation, et qui fit passer, de la critique de sa conduite particulière, au mépris de sa personne: de la part des peuples, un esprit de fanatisme et d'enthousiasme, beaucoup plus général depuis que les cruautés de la Saint-Barthélemi eurent persuadé que c'était au poignard à décider la querelle : de la part de la cour enfin, un goût d'intrigue universel; les grands, comme les princes du sang, les Guise et les Montmorency, prirent l'habitude de séparer leur cause de celle de la patrie, et de se faire des créatures uniquement attachées à eux. Les gentilshommes de la cour se piquaient d'un dévouement entier à ceux qu'ils appelaient *leurs maîtres*. Il y avait à cet égard entre les protégés, et même entre les protecteurs, une rivalité qui dégénérait souvent en querelles personnelles. On se bravait, on se faisait des défis; les femmes s'en mêlaient, et des intrigues d'amour, des tracasseries domestiques, devenaient des affaires d'État.

Les mémoires qui nous restent de ce temps, écrits par les personnes mêmes de la cour, attestent ces faits, et beaucoup de particularités qu'il est utile de connaître, parce qu'elles sont liées aux grands événements, qu'elles les ont même souvent causés. Le Louvre était comme une école ouverte à la jeune noblesse du royaume. Elle passait les journées entières dans les salles basses, occupée à faire des armes C'était un honneur singulier de savoir mieux que les autres courir, franchir les fossés, tirer *prestement* un coup de pistolet, et donner un coup de poignard. On ne parlait que de galanterie ou de meurtre, de carnage et d'incendie; on inventait, on se racontait des faits d'armes extraordinaires. Ces récits échauffaient les

(1) De Thou, liv. 43. Davila, liv. 6.

imaginations, et il en résultait des provocations fréquentes, des projets outrés, des entreprises folles et téméraires (1).

Les idées extrêmes sur les choses même ordinaires ne manquaient pas d'être du goût de cette jeunesse emportée. Les jeunes gens se liaient par des serments de ne se jamais abandonner, de suivre toujours le même parti, d'avoir biens et maux communs. L'accident de l'un était un malheur sensible pour l'autre; l'absence d'un ami occasionnait un deuil. On en vit, pour cette seule raison, prendre des habits lugubres, laisser croître leur barbe outre mesure, se refuser à tous les plaisirs, vivre comme des hommes plongés dans la mélancolie la plus profonde; et la cour applaudissait à ces manies puériles.

Il leur restait pourtant de cette éducation un courage intrépide, et des liaisons sûres, non seulement avec leurs égaux, mais encore avec les principaux seigneurs. Tous, à commencer par le roi, réputaient à honneur de s'attacher un plus grand nombre de ces *braves*, par des louanges, par des caresses, souvent par des bienfaits, tels que des mariages avantageux.

On remarquait encore des traces de l'ancienne galanterie, mais dégénérée dans les deux sexes. Les femmes, au lieu de ces sentiments qui inspiraient autrefois l'héroïsme, tiraient vanité des preuves de dévouement outré, que la frénésie de la passion inspirait à leurs amants. Il était beau, au premier signal de sa maîtresse, de se précipiter dans une rivière sans savoir nager, d'affronter des bêtes féroces, de faire ruisseler son sang avec la pointe d'un poignard, pour marquer la disposition où l'on était d'aimer sa dame jusqu'à la mort. Selon l'esprit du temps, Henri III, écrivant de Pologne à la belle Renée de Rieux-Châteauneuf et à la princesse de Condé, qu'il aimait, « tirait du sang de son doigt, et rouvrait et fermait « la piqûre à mesure qu'il fallait remplir la plume (2). » Les hommes, en récompense du sacrifice de leur raison au caprice des femmes, demandaient plus que la bienséance ne permettait, et n'obtenaient que trop dans une cour aussi licencieuse. De là les jalousies, l'espionnage, les confidences, les rapports, les inimitiés, les éclats qui déshonoraient le monarque et sa famille à la face du royaume.

Mais, ou les grands se souciaient peu alors de l'estime publique, ou ils n'avaient pas les mêmes idées que nous du respect qu'ils se doivent à eux-mêmes. Rien de si commun que les courses tumultueuses du roi avec toute sa cour, tantôt dans les foires, qu'il parcourait, dansant, chantant, insultant marchands et curieux, exposé lui-même aux huées d'une populace

(1) *Vie de d'Aubigné. Mémoires de Marguerite.* Brantôme. *Mémoires de Bouillon. Mémoires de Montluc. Journal de Henri III. Lettres de Busbec.*

(2) Mathieu, t. VII, p. 386.

insolente ; tantôt chez les bourgeois à l'occasion d'une noce, d'un baptême, ou de quelque autre réjouissance. Il s'y commettait des désordres qui devenaient la matière des plaisanteries du jour. A ces débauches publiques succédaient des actes de religion éclatants, tels que des messes solennelles, des processions augustes et pompeuses; mais, par un mélange profane, ceux qui venaient d'assister à ces dévotions avec tout l'extérieur du recueillement se transportaient de là chez l'astrologue et le devin, espèce de gens mis à la mode par la crédulité de Catherine de Médicis. Hommes et femmes s'y donnaient des rendez-vous clandestins. On y composait des philtres pour se faire aimer, des charmes pour se venger. On doit mettre au nombre de ces prétendus sortiléges de petites statues de cire trouvées chez l'infortuné La Mole lorsqu'il fut arrêté. L'une était à moitié fondue, l'autre avait une épingle dans le cœur. On lui demanda dans la torture si elles ne représentaient pas le roi, et si par ces manœuvres obscures de l'art magique il n'avait pas eu dessein d'altérer la santé du jeune monarque, supposant qu'elle s'affaiblirait à mesure que la cire fondrait et que l'épingle entrerait dans le cœur. La Mole avoua ces procédés superstitieux, communs alors à presque toute la cour, et preuves d'une ignorance grossière ; mais il soutint qu'il ne les avait employés que pour se faire aimer d'une demoiselle provençale dont il était épris.

Le plus fameux de ces astrologues était un nommé Cosme Ruggieri, Florentin; il passait aussi pour habile empoisonneur. La reine-mère et plusieurs seigneurs le protégeaient ouvertement; de là vinrent sans doute des soupçons si multipliés, qu'à peine une personne de marque mourait-elle sans qu'on publiât qu'elle avait été empoisonnée. Pour les ennemis d'un moindre rang, on s'en défaisait par l'assassinat : nul temps, nul lieu n'était respecté. Le duc de Guise poursuivit l'épée à la main, jusque dans l'antichambre du roi, un gentilhomme dont il prétendait avoir à se plaindre ; et Villequier, favori de Henri III, poignarda par jalousie, dans le Louvre, sa femme, grosse de deux enfants. Poussée par une rage pareille, on vit la demoiselle de Châteauneuf, femme décriée avant son mariage par ses intrigues avec le roi, tuer courageusement, dit Brantôme, le Florentin Antinotti, qui avait consenti à l'épouser.

On était cruel et impitoyable de sang-froid; et, par une habitude qui ôtait toute honte à cet égard, Charles IX et Henri III interrogeaient eux-mêmes les criminels, présidaient, pour ainsi dire, aux tortures, et assistaient aux exécutions; les femmes n'en détournaient pas les yeux : on remarque un caractère de férocité jusque dans les témoignages les moins équivoques de leur tendresse. La reine Marguerite et la jeune duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de La Mole et de Coconnas, leurs

amants, se donnèrent le triste plaisir de les toucher, de verser des larmes sur ces restes chéris, et de les embaumer de leurs mains. D'Aubigné rapporte que, voyageant un jour avec Claude de la Trémouille (1), il s'aperçut que celui-ci changeait de couleur à la vue de quelques cadavres attachés à des gibets; il l'arrêta, le prit par la main, et lui dit : « Contemplez de bonne grâce ces objets tragiques; en faisant ce que nous faisons, il est bon de s'apprivoiser avec la mort. »

Cette intrépidité, quand elle se tourne contre les autres peuples dans des guerres étrangères, est capable de subjuguer l'univers; mais quand, excitée par un motif aussi puissant que le zèle de la religion, secondée par le désir de dominer, elle s'exerce contre la nation même, elle peut faire un chaos du royaume le plus florissant. C'est ce qui arriva sous Charles IX, et encore plus sous Henri III, son successeur.

Le prince, allant en Pologne, laissa la France pleine de factions. Les calvinistes virent avec plaisir partir le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Les Montmorency et les autres catholiques mécontents regardèrent comme un avantage l'éloignement d'un prince trop dévoué à la reine sa mère, qu'ils croyaient leur ennemie. Si Guise et ses partisans donnèrent quelques regrets à son départ, c'est qu'ils le pénétraient déjà, et sentaient son faible, qui pouvait leur être utile.

Henri prit son chemin pour son nouveau royaume par l'Allemagne. Dans les Etats protestants il rencontra un grand nombre de Français réfugiés, victimes échappées à la Saint-Barthélemi (2). Le jeune monarque en fut comme investi chez le comte palatin; les uns l'envisageaient d'un air sombre, d'autres attachaient sur lui des regards sinistres, et murmuraient contre l'auteur de leur infortune assez haut pour être entendus. Après une réception froide, le comte le mena dans une galerie de peintures, où le premier tableau qui frappa sa vue, fut le portrait de l'amiral. « Vous connaissez bien cet homme, lui dit son hôte; vous avez fait mourir en lui le plus grand capitaine de la chrétienté, et vous ne le deviez pas, car il vous a fait et au roi de très-grands services. » Henri voulut s'excuser sur la prétendue conjuration de l'amiral. « Monsieur, reprit froidement le comte, vous en savez toute l'histoire. » Le roi de Pologne eut encore plus d'un chagrin à dévorer dans sa route.

Il en fut dédommagé par les fêtes qui l'attendaient dans son royaume.

(1) Il était petit-fils du connétable, par Jeanne de Montmorency, sa mère, et fils de Louis III, seigneur de La Trémouille, premier duc de Thouars, lequel était arrière-petit-fils lui-même du fameux chevalier sans peur et sans reproche, tué à la bataille de Pavie. Claude embrassa le calvinisme, qu'abjurèrent Henri, son fils, en 1628, et Henri-Charles, son petit-fils, en 1670.

(2) Brantôme, t. VIII, p. 216.

Henri, des hommes peut-être le plus propre à la représentation, y parut de manière à satisfaire ses nouveaux sujets ; mais, ces premiers moments de pompe et de magnificence passés, il se tint presque toujours renfermé dans son palais, avec les favoris qu'il avait amenés, la plupart, comme lui, peu éloignés de leur vingtième année. Ils s'y occupaient à parler de la France, à y écrire, à entretenir les intrigues d'amour qu'ils y avaient formées, quelquefois à des jeux brillants, à des plaisirs tumultueux et emportés, qui ne s'accommodaient guère avec la gravité des sénateurs polonais (1).

La nouvelle de la mort de son frère lui fut portée en quatorze jours. Son premier soin fut de confirmer la régence à sa mère, et il lui en envoya les pouvoirs : on délibéra ensuite dans ce conseil de jeunes gens si le roi mettrait ordre aux affaires de Pologne, ce qui entraînerait nécessairement du retard, ou s'il partirait sur-le-champ pour la France. Comme le plus grand nombre aurait voulu être déjà de retour, ce dernier parti prévalut. Henri, pendant une nuit obscure, se déroba de son palais comme un fugitif, se rendit en moins de deux jours sur les frontières de l'empire, et de là à Vienne, laissant exposés à la première fureur des Polonais Pibrac, son chancelier, et ceux qui ne furent pas assez diligents pour le suivre.

Ce départ si précipité pouvait s'excuser sur la nécessité de calmer la France en lui montrant son roi ; mais il fut difficile de ne point le blâmer, quand on vit que, loin de hâter sa marche, le monarque s'arrêtait avec complaisance à Vienne, à Venise, à Turin, et dans tous les endroits qui lui présentaient des plaisirs. Venise se distingua entre les autres États ; la république lui fit les plus grands honneurs. Il trouva les mêmes motifs de retardement dans toutes les villes d'Italie par lesquelles il passa, et n'arriva dans son royaume qu'en septembre, après avoir séjourné quelque temps à la cour de Turin, où se tinrent les conseils qui décidèrent du sort de la France. Il paya généreusement la réception brillante, mais politique, que lui fit le duc Emmanuel-Philibert, et les caresses de la duchesse sa tante, par la restitution de Pignerol, de Saviglian et de Pérouse, les seules possessions, excepté le marquisat de Saluces, qui restassent à la France au-delà des Alpes.

Ce royaume était dans un de ces moments critiques où le choix d'un mauvais parti pouvait le réduire à une extrémité dont toute la prudence humaine ne serait pas capable de le tirer ensuite. L'orage se formait au dedans et au dehors. Le prince de Condé, montrant déjà une intelligence

(1) Mathieu, liv. 7, p. 388.

au-dessus de son âge, retiré chez les princes d'Allemagne, ménageait leur bienveillance pour les calvinistes de France, avec lesquels il entretenait des rapports intimes. Ceux-ci avaient les armes à la main dans presque toutes les provinces; ils étaient soutenus par les *politiques*, dont la faction prit le nom de *tiers-parti*.

Elle se forma de catholiques mécontents, qui alléguaient pour griefs l'emprisonnement des maréchaux de Montmorency et de Cossé, la captivité du roi de Navarre et du duc d'Alençon, et les mesures qu'ils prétendaient avoir été prises par la régente pour détruire les grandes maisons dont la puissance lui était suspecte. A l'ombre de ces plaintes, ils se croyaient autorisés à se fortifier dans leurs gouvernements, et à se cantonner dans les villes où ils commandaient. On ne voyait que surprises de places, compositions, traités particuliers, quelques intervalles de paix dans les provinces habituellement consumées par le feu de la guerre, et les horreurs de la guerre tout à coup transportées dans les cantons qui comptaient le plus sur les douceurs de la paix.

La régente n'avait pour but que de tenir les affaires en équilibre jusqu'à l'arrivée du roi; elle y réussit par un mélange de fermeté et de condescendance : d'une main elle présentait la guerre, augmentant les troupes, et ordonnant d'agir; de l'autre elle signait des trêves. Sitôt qu'on voulait traiter, on la trouvait prête; elle prévenait même, mais sans marquer ni crainte ni empressement.

Dès les premiers jours de sa régence, Catherine fit un acte de vigueur, qui mortifia les réformés et les grands du royaume. Montgommeri, le meurtrier involontaire de Henri II, un des chefs les plus accrédités dans le parti calviniste, avait jusqu'alors fait heureusement la guerre dans plusieurs provinces du royaume. C'est à ses victoires dans le Béarn que les confédérés durent le rétablissement de leurs affaires après la bataille de Montcontour. Ce fut lui qui détermina la reine Élisabeth à donner des troupes aux Rochelois, et il commandait la flotte qui tenta de les secourir; mais, repoussé de ce côté, il vint échouer en Normandie, où son bonheur l'abandonna. Le maréchal de Matignon l'investit dans Domfront, et le força de se rendre. Montgommeri fut amené à Paris, où le parlement lui fit son procès. Il avoua que lui, qui avait affronté sans se troubler des armées entières et des remparts en feu, n'avait pu se défendre d'un frémissement d'horreur à l'aspect de ses juges.

Ils le condamnèrent comme rebelle et complice de la conspiration de l'amiral. Montgommeri était plus coupable qu'un autre. Ayant eu le malheur de tuer son roi, il aurait dû consacrer au service de sa veuve et de ses enfants tout ce qu'il avait de talents, au lieu de se jeter, comme il le

fit, dans la faction et dans l'intrigue. L'arrêt porté contre lui fut exécuté ; « exemple qui nous apprend, dit M. de Thou, que, dans les coups qui « attaquent les têtes couronnées, le hasard est imputé à crime, quand « même la volonté serait innocente. »

On accusa la reine de l'avoir sacrifié aux mânes de son époux ; mais, soit vengeance, soit justice, Catherine se montra inflexible. Tant est puissant le langage de la loi sur l'esprit des peuples ! quand on vit Montgommeri condamné, selon les formes ordinaires, par un arrêt du parlement, personne ne réclama : il n'y eut que de légers murmures faiblement insinués dans les écrits qui parurent. La reine les méprisa, tout occupée qu'elle était à prévenir les entreprises des mécontents, et à traverser l'union qu'ils méditaient.

Il y eut entre eux à ce sujet plusieurs conférences, dont les plus fameuses furent tenues à Milhaud, ville du Rouergue, dans le cours de juillet et d'août. Le prince de Condé, quoique absent, en était l'âme. Il demandait que les églises réformées fissent sur elles-mêmes une imposition ; et de l'argent qu'elles lui enverraient, il promettait de lever en Allemagne une armée qu'il conduirait en France. Condé devait en être le chef jusqu'au moment où il pourrait remettre le commandement au duc d'Alençon et au roi de Navarre, quand ils seraient délivrés de la captivité où la cour les retenait depuis le supplice de La Mole. Les confédérés s'engagèrent réciproquement, savoir : les *politiques* à procurer aux calvinistes l'exercice de leur religion, et ceux-ci à ne point quitter les armes que la liberté n'eût été rendue aux maréchaux de Cossé et de Montmorency ; tous enfin à faire une guerre opiniâtre, jusqu'à ce que, dans des états légitimement assemblés, on eût pourvu solidement à la réforme du gouvernement, à la punition des perturbateurs du repos public, à l'expulsion des étrangers, et au soulagement des peuples.

La reine se donna beaucoup de mouvement pour empêcher l'effet de ces conférences. D'abord elle suspendit longtemps, par des propositions captieuses, le départ des députés de La Rochelle et d'autres églises qui devaient s'y rendre. Ensuite elle envoya des agents secrets, chargés de semer la discorde entre les ministres. Mais si la conclusion éprouva des délais, ce fut moins par le moyen de ses ruses que par l'irrésolution du maréchal de Damville, Henri de Montmorency, second fils du feu connétable, et gouverneur du Languedoc (1).

Damville, d'un caractère doux et pacifique, se trouva, comme malgré lui, chef d'un parti dans l'État. C'était un homme indolent, difficile à

(1) Brantôme, t. VII et IX. Le Laboureur, t. II. *Vie de d'Aubigné*, p. 132.

émouvoir, aimant les plaisirs, mais d'un jugement exquis, incapable de se tromper quand il voulait se donner la peine d'examiner une affaire, et prenant alors assez sur sa nonchalance pour suivre, comme l'homme le plus actif, les résolutions que sa prudence lui dictait. Voyant le royaume en feu sous Charles IX, Damville se renferma dans son gouvernement. Il n'aurait pas mieux demandé que d'y entretenir la paix : mais tantôt les entreprises des calvinistes, tantôt les ordres de la cour le tiraient de sa tranquillité. Il revenait le plus tôt qu'il pouvait : conduite dont se plaignaient les commandants voisins, surtout Montluc, qui aimait la guerre, qui la faisait pour le plaisir de la faire, et qui aurait voulu que tous les autres fussent aussi acharnés que lui.

La comparaison de ces gouverneurs remuants avec Damville le faisait regarder à la cour comme un homme peu sûr. Plusieurs fois les ministres tentèrent, mais sans succès, de le tirer de sa province. Au moment de l'emprisonnement de son frère, la reine, sous prétexte de conférence, lui envoya deux de ses affidés, qu'on prétend avoir été chargés d'ordres de le saisir, mort ou vif. Lui, de son côté, aussi sous prétexte de ramener les calvinistes à la paix, entretenait avec eux des liaisons réglées. Ainsi ce n'étaient que ruses et tromperies de part et d'autre. A l'occasion d'une maladie, dont les symptômes parurent extraordinaires, Damville crut avoir été empoisonné. Cependant, malgré la persuasion d'une mauvaise volonté si marquée, l'amour du repos aurait encore prévalu, et il ne se serait pas joint aux confédérés de Milhaud, s'il avait pu se promettre quelque sûreté de la part du roi, qu'il alla trouver exprès à Turin.

Tous les princes que Henri III vit dans sa route, l'empereur, et surtout le doge de Venise, homme d'une prudence consommée, lui conseillèrent la paix. Marguerite de France, duchesse de Savoie, sa tante, désirait ardemment de le voir réuni avec les Montmorency, persuadée que de là dépendait le retour de plusieurs personnes de considération aliénées, et la chute du tiers-parti. Le roi ne paraissait pas éloigné de leur accorder ses bonnes grâces; et sur les espérances qu'il en donnait, la duchesse engagea Damville à risquer le voyage de Piémont. Il s'y trouva en concurrence avec Villeroy et Hurault de Chiverni, envoyés par la régente. Quand Henri suivait les conseils de la duchesse, Damville était favorablement écouté; mais, sitôt que le jeune monarque prêtait l'oreille aux insinuations des ministres de sa mère, il ne montrait plus au gouverneur de Languedoc que froideur et indifférence. Celui-ci, voyant qu'il n'y avait aucun fond à faire sur cet esprit versatile, prit congé, et, arrivé dans son gouvernement, signa la confédération de Milhaud.

Ainsi la guerre, sans être précisément déclarée, se trouva allumée par

tout le royaume. Henri III parut indifférent sur ces troubles, plus amusé des fêtes qu'on lui donnait qu'alarmé des dangers que lui présentait un soulèvement général. Ce fut dans ces dispositions qu'il rentra en France. La régente alla au-devant de lui jusqu'à Lyon : elle s'était fait accompagner par le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Ils ne furent pas reçus par le roi comme des criminels, mais avec toutes les caresses d'usage à l'égard de parents qu'on chérit. Alors on commença à connaître le caractère de Henri. Quoiqu'il ne doive que trop se développer par la suite, il convient néanmoins d'en exposer dès à présent les contrastes principaux, parce qu'ils furent la vraie cause des troubles du royaume.

Chiverni, qui fut un de ses ministres les plus affidés, et qui lui resta constamment attaché, dit, « qu'il n'avoit pas le jugement bon ; qu'il sentoit « mieux qu'il ne pensoit ; qu'il avoit trop bonne opinion de sa suffisance ; « qu'il méprisoit les conseils des autres, et que ses voluptés le firent mé- « priser. » Le duc de Nevers, qui l'avait vu de près, a écrit que, quand il aimait quelqu'un, il ne pensait et n'agissait que par ses conseils, exclusivement même à ses propres idées; qu'il se transformait, pour ainsi dire, en ses favoris, et qu'il était d'une prodigalité au delà de toutes bornes. L'historien Mathieu, qui apprit de Henri IV et des seigneurs contemporains les anecdotes de sa vie, dit que Henri III regardait les cruautés utiles comme justes et permises. Nous pouvons ajouter encore qu'il tenait de la reine sa mère le goût du raffinement dans les affaires ; en sorte que, de plusieurs expédients, il choisissait toujours les plus obliques et les plus compliqués. Il était brave, à la vérité, mais aisé à rebuter, ne supportant volontiers de la guerre que le moment de l'action. De ces défauts on déduit naturellement tous les événements de son règne. Doué de plus de pénétration que de justesse, il devait saisir vivement un projet, et prendre toujours les plus mauvais moyens pour réussir. Esclave de la volonté de ses favoris, il n'est pas surprenant que Henri ait souvent sacrifié l'État à leurs intérêts. Ses profusions outrées durent nécessairement créer des sentiments de haine dans le cœur du peuple, qui paie et qui souffre. Enfin, de cette inclination pour les fausses finesses, pour les coups de main hasardés, pour un repos indolent, il ne pouvait résulter qu'un chaos d'intrigues, de défiances, et de traités de paix faits mal à propos, semences de nouvelles guerres (1).

Tel est en raccourci le tableau du règne de Henri III. Puisqu'il se déterminait à la guerre, il était naturel de penser que ce monarque, célèbre dès l'âge de vingt-un ans par deux victoires, allait se mettre lui-même à la

(1) *Mémoires de Chiverni*, p. 212. *Mémoires de Nevers*, t. I. Mathieu, liv. 7, p. 418.

tête de ses armées, et poursuivre à outrance ses ennemis : mais, par une inconséquence dont on trouvera bien d'autres preuves dans sa conduite, il s'amusa, pour ainsi dire, à chicaner avec ses sujets, en faisant un jour des offres qu'il rétractait le lendemain ; en tâchant, non de les ramener au devoir, mais de les détruire les uns par les autres. Ce manége n'aboutit qu'à faire soupçonner sa bonne foi, et à lui attirer, dès le commencement, des marques publiques de mépris (1).

Montbrun, gentilhomme du Dauphiné, le premier du royaume qui, quinze ans auparavant, avait pris les armes pour la religion réformée, sommé de la part du roi de rendre quelques prisonniers, eut l'audace de répondre « Comment ! le roi m'écrit comme roi, et comme si je devais le reconnaître. Je veux bien qu'il sache que cela serait bon en temps de paix ; mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon. » Fait prisonnier l'année suivante, Montbrun paya son insolence de sa vie. Les assiégés de Livron, petite ville du Languedoc, aussi coupables, furent plus heureux. Le roi avait envoyé son armée devant cette place ; voyant qu'elle s'y morfondait sans avancer, il vint lui-même au camp avec ses courtisans. Du haut de leurs murailles les assiégés les accablèrent d'injures : « Lâches ! leur criaient-ils, assassins ! que venez-vous chercher ? Croyez-vous nous surprendre dans nos lits et nous égorger, comme vous avez fait à l'amiral ? Paraissez, jeunes mignons ! venez éprouver à vos dépens que vous n'êtes pas seulement capables de tenir tête à nos femmes. » On vit pendant les attaques une vieille femme assise sur la brèche filer tranquillement, et narguer les assiégeants. Comme si le roi ne fût venu que pour essuyer cette insulte, il se retira, et le siége fut levé (2).

Tout déclinait dans les armées, comme dans le conseil, parce que les ministres instruits et les anciens généraux, voyant leur crédit absorbé par les jeunes favoris, se retiraient. Loin d'être touché de cette désertion, Henri s'en applaudissait. Débarrassé de ces hommes graves, il se trouvait moins gêné dans ses plaisirs, et les titres qu'ils laissaient vacants lui servaient à décorer ses *mignons*.

En passant à Avignon, le roi assista à la procession des *pénitents*, genre de dévotion que l'exemple de la cour rendit commun en France. On se revêtait d'une espèce de sac, qui descendait jusqu'aux talons ; il était surmonté d'un capuchon qui enveloppait la tête et couvrait le visage, et percé seulement à l'endroit des yeux, pour laisser la vue libre. Il y avait des pénitents noirs, blancs, verts et bleus, ainsi nommés de la couleur du

(1) Sully, t. I, p. 86. — (2) Brantôme. Le Laboureur, t. II. Dupleix, t. III.

sac. A la ceinture ils portaient un grand chapelet de têtes de mort, et une longue discipline, dont quelques-uns faisaient usage. Dans les pays chauds, comme l'Italie, où ces confréries furent d'abord établies, elles faisaient leurs processions le soir ou la nuit : elles retinrent cette coutume dans les pays plus tempérés où elles s'introduisirent. La dévotion consistait à aller d'église en église, récitant à deux chœurs des litanies et des psaumes chantés d'un ton lugubre (1). On sent combien sous ce déguisement, favorisé par les ténèbres, il pouvait se commettre de désordres C'est cette facilité, souvent suivie de l'effet, qui attirait les jeunes gens de la cour. Chacun voulut en être pour complaire au monarque, jusqu'au roi de Navarre, que le roi disait en riant « n'être guère propre à cela. »

En sortant d'une de ces processions, le cardinal de Lorraine fut attaqué d'une maladie qui l'emporta précipitamment à la fin de décembre. Ce prélat était trop considérable pour qu'on ne soupçonnât pas qu'il avait été empoisonné. Sa mort occupa la cour pendant quelques jours. La reine-mère s'imaginait le voir comme un grand fantôme pâle, qui lui faisait des reproches ; visions effrayantes, qui n'attaquent guère une âme ferme ni une conscience pure ! Un affreux orage, qui désola presque toute la France le lendemain de sa mort, fut, selon les catholiques, un signe certain du courroux du ciel, jusqu'alors apaisé par les prières de ce grand homme. Les religionnaires dirent au contraire que c'était le sabbat des démons qui venaient le chercher. On raconte ces extravagances pour faire voir comment juge l'esprit de parti (2).

Charles, cardinal de Lorraine, ne fut pas un méchant profond, une âme noire, un esprit libertin, un cœur corrompu. Pour être en droit d'en porter ce jugement il faudrait d'autres témoignages que ceux de ses ennemis. Ce ne fut pas non plus un homme sans passions, sacrifiant tout à la religion, et supérieur aux faiblesses humaines. « Il y avoit longtemps, dit « Le Laboureur, qu'on ne voyoit plus de saints de si grande maison. » C'était un ambitieux doué de talents naturels et acquis, et d'un génie vif, qui, à force de se justifier à soi-même ses désirs, vint peut-être à bout de se persuader qu'ils étaient utiles à la patrie. Cette illusion n'est point rare, même dans les hommes d'État. Ainsi avait pensé le fameux chancelier de l'Hôpital, mort l'année précédente. On soupçonnait ce dernier de n'avoir toujours opiné pour la paix que par attachement à la nouvelle religion, dont on le croyait partisan secret, et il assure dans son testament qu'il ne l'a conseillée que pour le bien du royaume. De même, le cardinal de Lorraine, si déclaré pour la guerre, recevant les derniers sacrements

(1) *Journal de Henri III.* — (2) *Ibid.*

en présence du roi, « proteste devant ses deux maîtres que jamais il n'a « rien fait ou pensé qui pût préjudicier à la France. » Ainsi il est des hommes qui, avec les plus grandes lumières, peuvent jusqu'au dernier soupir se tromper eux-mêmes, ou chercher à tromper les autres (1).

La mort du cardinal de Lorraine fut suivie de près par le mariage du roi. Il avait aimé Marie de Clèves, princesse de Condé. Cette inclination a servi de fond à quelques romans : on a vu qu'il lui écrivait de Pologne avec son sang. Sitôt qu'il eut appris la mort de Charles IX, il lui expédia un courrier, pour lui dire qu'il ferait casser son mariage avec le prince, et qu'elle serait reine de France; mais elle mourut presque subitement (2).

Henri se rappela pour lors les charmes de Louise de Vaudemont, cousine germaine du duc de Lorraine, Charles III, qu'il avait vue en allant en Pologne. Il l'épousa à Reims dans le mois de février, le lendemain de son couronnement. Cette princesse douce et vertueuse fut toujours triste au milieu des grandeurs : elle ne pouvait se consoler du sacrifice qu'elle avait été forcée de faire en préférant le roi de France au frère du comte de Salm, dont elle avait écouté les vœux dès l'enfance. Louise fut aussi recherchée par François de Brienne, de la maison de Luxembourg. Henri, qui le savait, le trouvant triste un jour, lui dit : « J'ai épousé votre maîtresse, je veux vous donner la mienne. » L'échange n'était point égal, puisqu'il s'agissait d'une fille décriée, cette Renée de Rieux, qui épousa depuis Antinotti. Brienne s'excusa, et trop pressé par le monarque, il se sauva de la cour.

Ainsi, tantôt un manque d'égards, tantôt un passe-droit enlevait au roi de bons serviteurs. Jamais cependant prince n'en eut tant besoin. Pendant qu'il se livrait au spectacle de son sacre, qu'il passait des journées entières à arranger des diamants sur ses habits, et à présider à la toilette de sa nouvelle épouse, les calvinistes et les politiques du tiers-parti mettaient à Nîmes la dernière main au traité dont ils étaient auparavant convenus.

Ce fut une vraie ligue, qui forma comme une république dans l'État. Les confédérés se nommèrent des chefs, établirent des impôts, en réglèrent la levée et l'emploi; firent des lois pour l'administration de la justice, pour la discipline des troupes, pour la liberté du commerce, pour l'exercice de la religion réformée : lois indépendantes du souverain, et dont la base était un engagement solennel de ne jamais traiter les uns sans les

(1) *Rerum mirab.* p. 119. Dupleix, t. III. Le Laboureur.

(2) De Thou, liv. 360. Davila, liv. 6. *Mémoires de Nevers*, liv. 1. Mathieu, liv. 7. Dupleix, t. III. *Journal de Henri III.*

autres. Ils furent toujours fidèles à cette clause ; et, quelque effort que fît la reine-mère pour les désunir, elle n'y put réussir. Au contraire, les brouilleries de la cour fournirent aux mécontents de nouveaux appuis.

L'histoire de ces tracasseries domestiques devient nécessairement l'histoire du royaume. Ce sont précisément les grands événements produits par les petites causes. Les premiers personnages de ces scènes singulières furent le roi, le duc d'Alençon son frère, le roi de Navarre, Marguerite son épouse, et la reine-mère : les seconds, une foule de jeunes gens et de femmes, entre lesquels se distinguaient Louis Bérenger du Gua, favori en chef, si je puis me servir de ce terme, et la fameuse de Sauve, dangereuse enchanteresse, sûre de retenir dans ses chaînes ceux à qui elle présentait la coupe empoisonnée du plaisir (1).

Henri, étant en Pologne, s'entretenait fréquemment des dames de France avec ses confidents. Éloignés de celles dont la présence aurait pu leur imposer, ces jeunes gens, autant par vanité que par désœuvrement, se vantaient de leurs bonnes fortunes, et, au défaut d'aventures réelles, en imaginaient de vraisemblables. Le roi, voyant celles qu'il avait crues les plus sages mêlées dans ces récits indiscrets, conçut pour toutes un mépris qui fut en France la règle de sa conduite à leur égard ; et celles-ci le payèrent à leur tour d'une haine proportionnée à ses mépris, surtout la reine Marguerite, sa sœur.

Cette princesse, dans ses Mémoires, laisse transpirer ces sentiments, dont elle rejette la cause sur du Gua, qu'elle dit avoir empoisonné l'esprit du roi son frère. On soupçonnerait, à l'entendre, que ce favori eut l'audace d'élever ses désirs jusqu'à elle, et que ce fut une passion rebutée qui le porta à noircir la sœur de son roi : crime dont Marguerite tira une cruelle vengeance. Il était jaloux, dit-elle, de l'union qui régnait entre moi et mon autre frère le duc d'Alençon, et il en inspirait au roi des défiances, comme si cette liaison eût eu pour but des intérêts contraires à la sûreté de la couronne. Le monarque, dans ses préventions, se faisait une loi de déprimer son frère, pour lui ôter tout crédit.

Le duc d'Alençon avait le défaut des petits génies : il était ombrageux, pointilleux, et s'imaginait toujours qu'on le méprisait. D'une figure peu avantageuse, il se trouvait malheureusement dans le cas de souffrir, malgré son rang, des comparaisons humiliantes. Loin de ménager cet esprit aisé à gagner, le roi l'aigrissait en le brusquant ou en applaudissant aux plaisanteries indécentes de ses favoris. Ainsi rabaissé, le duc d'Alençon cher-

(1) *Mémoires de Marguerite. Mémoires de Nevers*, t. I. Brantôme, t. III. Mathieu, liv. 7. Dupleix, t. III.

chait tous les moyens de se relever. Son cœur s'ouvrait avec une espèce de volupté aux projets ambitieux que lui présentaient les mécontents. Le monarque, qui rencontrait toujours le jeune duc dans les complots, s'en irritait d'autant plus qu'il l'estimait moins. De là naquit entre les deux frères une aversion qui les rendait d'une crédulité sans égale sur tout ce que leurs flatteurs voulaient leur insinuer l'un contre l'autre.

Pendant que le roi allait à Reims pour se faire sacrer, Hautemer, seigneur de Fervaques, un de ces hommes que l'appât de la fortune mène au crime comme à la vertu, vint le trouver déguisé en paysan, pour lui donner avis d'une conspiration contre sa personne, dont le duc d'Alençon était chef. Henri, sans autre information, croyait le dénonciateur sur sa parole ; mais la reine-mère, remarquant que Fervaques prétendait mettre son zèle à prix, conseilla d'aller bride en main, et d'approfondir. Sur l'offre qu'il faisait de prouver sa dénonciation par l'aveu même des complices, on lui donna un homme de confiance, nommé Barat, chargé d'aller les entendre (1).

Fervaques lui assigne un rendez-vous dans un village près de Langres, et le fait cacher dans une vieille masure, en attendant que les conjurés soient rassemblés. Barat se présente à eux en pleine campagne, et se dit envoyé du duc d'Alençon. Ils lui demandent des lettres de créance. « Je n'avais garde, leur répond Barat, de me charger de lettres en pareilles circonstances. » Comme il était cautionné par Fervaques, les conjurés se contentent de cette défaite : ils entrent alors en conversation, et expliquent leur dessein. Ils ne se proposaient pas moins que de tuer le roi, pour mettre le duc d'Alençon à sa place. A les entendre, il n'y avait rien de si facile, quand le monarque, après son sacre, irait de Reims à Saint-Marcoul ; mais ils se plaignaient vivement du duc d'Alençon, qu'on appelait alors Monsieur, parce que depuis quinze jours qu'ils tenaient un agent auprès de lui, ils ne pouvaient avoir de ses nouvelles. Barat leur donna de bonnes espérances, les quitta, et vint faire son rapport.

Muni de ces preuves, le roi voulut qu'on fît le procès à son frère ; mais la reine-mère s'y opposa, et travailla à les réconcilier. On manda Monsieur : il avoua qu'il avait eu connaissance du complot, mais il assura n'avoir pas su jusqu'où on voulait le porter, et n'y avoir jamais donné son consentement. Catherine fit entendre au roi son fils que c'était moins un parti pris qu'une volonté passagère de quelques mécontents obscurs, qui prétendaient se rendre importants, et elle assoupit l'affaire ; mais il en resta au roi un vif ressentiment contre son frère, et il était toujours prêt à le soupçonner.

(1) Mathieu, liv. 7, p. 410.

Une fois à l'occasion d'un mal d'oreille, une autre fois pour une simple piqûre d'épingle, il se mit en tête que le duc d'Alençon l'avait empoisonné : celui-ci, outré de ces imputations injurieuses, voulait attaquer ouvertement les favoris qu'il en croyait les auteurs. La reine se trouvait fort embarrassée entre ses enfants. Madame de Sauve lui servait à arrêter les fougues de Monsieur ; mais il échappait souvent à l'adresse de cette femme, surtout quand la jalousie s'en mêlait, ce qui arrivait quelquefois lorsqu'elle montrait des égards au roi de Navarre, avec qui néanmoins elle était obligée de partager ses attentions, afin de le retenir aussi dans ses liens.

Pour ce prince, comme s'il avait été atterré par le massacre de la Saint-Barthélemi, il vivait depuis ce temps dans l'indolence, ne se refusant pas absolument aux occasions qui pouvaient favoriser sa fortune, mais ne s'y livrant néanmoins qu'avec précaution, parce qu'il savait qu'il était entouré de surveillants et d'ennemis. Henri III l'aimait ; mais, soit caprice, soit crainte, Catherine, qui l'avait aussi aimé dans son enfance, le haïssait depuis qu'il était son gendre ; elle eut même quelques idées de rompre son mariage, et *pour lui faire un mauvais tour*, dit la reine Marguerite dans ses Mémoires (1).

Cette mauvaise volonté de Catherine se manifesta encore à la mort de Charles IX. Près d'expirer, le roi voulut embrasser son beau-frère. Ne pouvant priver son gendre de cette faveur, Catherine y joignit du moins des circonstances faites pour la mêler d'amertume. Pour introduire le roi de Navarre auprès de Charles, on le fit passer par une galerie longue et obscure, dans laquelle on avait aposté des hommes armés, à mine farouche, et dont le maintien menaçant pouvait intimider les plus intrépides. Le moribond combla son beau-frère de caresses, lui recommanda sa femme, sa fille, et même son royaume ; puis tombant sur la conspiration de La Mole : « Je sais, dit-il, que vous n'êtes point du trouble qui est survenu. Si j'eusse voulu croire ce qu'on m'a dit de vous, vous ne seriez plus en vie. Ne vous fiez en... » La reine répondit : « Monsieur, ne dites pas cela. — Madame, reprit le roi, je le dois dire, et est vérité. » Cayet assure que la personne, ou simplement indiquée ou nommée trop bas pour qu'on ait pu l'entendre, était la reine-mère elle-même. Selon le conseil de Charles IX, le gendre se défia toujours de sa belle-mère, et quelques caresses qu'elle lui fît, il ne se remit plus entre ses mains, sitôt qu'il en fut une fois tiré (2).

Les députés, que les confédérés entretenaient auprès du roi malgre les hostilités, exhortaient vivement les deux princes à se délivrer de leur

(1) *Mémoires de Marguerite*. — (2) Cayet, t. I, p. 252.

captivité. Le premier qui leur prêta l'oreille fut le duc d'Alençon. Entre les braves qui s'étaient attachés à son service, on remarquait Bussi d'Amboise, homme à bonnes fortunes, le mieux fait de la cour, dont la valeur égalait l'arrogance. Sa fierté le rendait insupportable aux favoris du roi, qu'il bravait en toute rencontre, et par contre-coup au roi lui-même, qui adoptait toutes leurs préventions. A la haine se joignirent quelques motifs de jalousie; il fut résolu de s'en défaire : mais, quoique les assassins fussent en grand nombre et favorisés par la nuit, le coup manqua, par la résistance de quelques amis dont Bussi était toujours accompagné. Le duc d'Alençon regarda comme un attentat contre sa propre personne l'entreprise méditée contre son plus cher favori (1).

Quelque temps auparavant, sur un bruit que Damville était mort en Languedoc, le roi avait donné ordre d'étrangler à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé; ils ne durent la vie qu'aux délais et aux remontrances de Gilles de Souvré, qui obtint que du moins on attendrait la confirmation de cette nouvelle : elle se trouva fausse, et les proscrits furent sauvés; mais ces résolutions sanguinaires, quoique non exécutées, irritèrent le duc d'Alençon et les Montmorency. Également maltraités, ils unirent leurs ressentiments. Le duc d'Alençon se sauva de la cour en septembre, et se jeta entre les bras des mécontents (2).

Son évasion fit un grand éclat dans le royaume. Le roi croyait avoir gagné les confédérés par des offres bien supérieures à tout ce qu'ils pouvaient demander. Il consentait à leur donner des places de sûreté : au lieu de quatre juges récusables, seize dans chaque parlement; le libre exercice de la religion calviniste dans les lieux actuellement en possession de ce privilége; aux seigneurs hauts-justiciers partout, aux autres dans leurs châteaux, pourvu qu'ils ne fussent ni dans les faubourgs des villes prohibées, ni à deux lieues de la cour, ni à dix de Paris. Quoique ces propositions n'eussent point été acceptées, le monarque restait en repos, persuadé que tôt ou tard les rebelles se rendraient à ses désirs (3).

Les mécontents profitaient de cette indolence pour mieux lier leur parti. Sous les yeux de la cour, de son consentement même, et avec ses passeports, leurs députés allaient en Allemagne, en revenaient, et portaient les paroles des confédérés au prince de Condé, qui négociait avec le duc Jean Casimir, fils de l'électeur Palatin. Ce prince se fit acheter bien cher. Outre des stipulations très-justes, savoir, que toutes les opérations de paix et de guerre ne se feraient que de concert avec lui, et qu'on

(1) *Mémoires de Marguerite.* — (2) Mathieu, liv. 7, p. 418. Duplessis Mornay. — (3) De Thou, liv. 61. Davila, liv. 6.

lui donnerait des sûretés pour la paie de ses troupes, il exigea encore que la première condition du traité de paix, quand on y viendrait, serait que le roi lui cédât d'une manière indéfinie le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Dans la crainte de n'avoir aucun secours, les confédérés en passèrent par cette clause odieuse. Quand on sut que le duc d'Alençon avait quitté la cour, il fut résolu, pour donner du poids au parti, que le prince de Condé et Casimir ne prendraient que la qualité de lieutenants du duc d'Alençon.

De Paris, le duc se sauva à toute bride à Dreux, ville de son apanage, où il trouva une forte escorte : il y publia un manifeste rempli de protestations de fidélité au roi, de plaintes contre ses favoris, et de promesses aux grands et au peuple, style ordinaire de ces sortes de pièces. De Dreux, le prince se retira en Poitou, où il fut joint par La Noue, Lévi de Vantadour, beau-frère de Damville, Henri de La Tour d'Auvergne, son neveu, accompagné d'un gros corps de noblesse.

Sitôt qu'on s'aperçut de la fuite du duc, ce fut un trouble général à la cour. Le roi allait et venait, s'emportait, menaçait : il écrivit partout, ordonna aux princes, aux seigneurs, à tous ceux qui l'environnaient, de monter à cheval, et de lui ramener son frère, mort ou vif. Quelques-uns obéirent ; mais le plus grand nombre ne crut pas devoir céder à cette vivacité : ils répondirent « qu'ils voudroient mettre leur vie en ce qui seroit « du service du roi ; mais d'aller contre Monsieur, son frère, ils savoient « bien que le roi leur en sauroit un jour mauvais gré. » « Il est dangereux, « disait le duc de Montpensier, de se mettre entre la chair et l'ongle. » On fut si étonné à la cour, on soupçonnait si peu quels étaient les forces et les desseins du duc, qu'on fit fortifier la ville de Saint-Denis, comme si le duc d'Alençon avait eu une armée prête à faire le siége de Paris (1).

La frayeur rend ordinairement cruel. La reine-mère apprenant que Thoré, frère du duc de Montmorency, était prêt à entrer en France avec un corps de troupes destiné à frayer le chemin à l'armée de Casimir, lui fit dire que, s'il avançait, elle lui enverrait les têtes de son frère et de son allié (2). Il répondit : « Si la reine fait ce qu'elle dit, elle n'a rien en France où je ne laisse des marques de ma vengeance, » et il continua sa marche. Cette assurance fit prendre une résolution contraire : ce fut de délivrer les maréchaux, et de se servir de leur médiation pour négocier avec le duc d'Alençon (3).

(1) *Mémoires de Marguerite, de Nevers, de Bouillon.*

(2) Charles de Montmorency-Méru, frère de Thoré, et troisième fils du connétable, devenu duc de Damville et amiral de France sous Henri IV, avait épousé une fille du maréchal de Cossé.

(3) Mathieu, liv. 7, p. 523.

Catherine prit toutes sortes de mesures pour persuader aux prisonniers qu'ils étaient redevables de la liberté à sa seule bienveillance; et, après les avoir comblés de caresses, elle les mena en Touraine, où elle s'aboucha avec le duc d'Alençon. Le succès du traité dépendait de celui des armes. Thoré était entré en France à la tête d'un corps de reîtres, dans le dessein d'aller joindre les confédérés au delà de la Loire. Guise, gouverneur de Champagne, alla au-devant de lui, l'attaqua près de Langres, et le défit: ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre sa route et de gagner le duc d'Alençon. Guise reçut dans cette action une blessure à la joue, dont la marque lui resta toute sa vie, ce qui le fit surnommer le Balafré. Le vif intérêt que les catholiques prirent à son accident montra combien sa conservation leur était précieuse. Il ne put poursuivre son avantage, parce que le roi ne lui envoya pas de secours. On en conclut dès lors que ce prince appréhendait ses succès, et ce fut un sujet de murmure pour les catholiques zélés.

Les choses restèrent donc à peu près indécises, et les rebelles, regardant cet échec comme peu important, se tinrent toujours fermes, de manière que la reine, avec tous ses efforts, ne put obtenir qu'une trêve de sept mois, depuis le 22 novembre jusqu'au 25 juin, encore fut-elle toute à l'avantage des confédérés. Le roi s'engagea à donner une somme considérable, tant pour payer l'armée de Casimir que pour l'empêcher d'entrer en France; de livrer aux religionnaires et catholiques unis six villes, savoir: Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières; de payer les garnisons qu'on y mettrait aux ordres du prince de Condé et du duc d'Alençon, et d'entretenir au dernier une garde de Suisses, d'arquebusiers et de gendarmes. Il est vrai qu'on mit pour condition que, paix ou guerre, ces villes seraient rendues à l'expiration de la trêve : mais on sentait bien que c'était une condition illusoire, demandée seulement afin de sauver en apparence l'honneur du roi; car il était clair que, si les confédérés se prêtaient à la paix, ils stipuleraient pour premier article la conservation de ces gages de leur sûreté, et qu'en cas de guerre ils se garderaient bien de les rendre.

Ainsi, en moins de quatorze mois, Henri III se vit réduit à faire une trêve honteuse avec ses sujets; il fut obligé de souffrir les étendards des révoltés sur les remparts de ses villes; il perdit la couronne de Pologne, dont la nation assemblée le priva avec une brusquerie qui tenait du mépris, pour en gratifier Étienne Battori, prince de Transylvanie; il sacrifia aux ducs de Savoie et de Lorraine, sans pouvoir en faire ses amis, de bonnes places et de grands territoires, qui avaient coûté, sous ses prédécesseurs, beaucoup de sang à France; enfin il essuya de sa propre cour le plus sensible des affronts.

Du Gua, ce favori impérieux, qui, fier de la protection de son maître, se croyait à l'abri des revers, éprouva dans ce temps ce que peut une femme irritée. Marguerite, reine de Navarre, se plaignait depuis longtemps d'être en butte à sa malveillance. Elle l'accuse, dans ses mémoires, d'avoir voulu rendre sa conduite suspecte à son mari, de lui avoir enlevé l'amitié du roi son frère, d'avoir été cause qu'il prit contre elle des résolutions extrêmes. On aurait tort de le juger sur les accusations de son ennemie. Du Gua avait des qualités estimables, entre autres celle de ne point flatter son maître, vertu rare dans un favori. « Je l'ai vu, dit Brantôme, faire des « remontrances au roi, lorsqu'il lui voyoit faire quelque chose de travers, « ou qu'il l'oyoit dire de lui. Le roi le trouvoit bon et s'en corrigeoit. » Mais, pour Marguerite, elle le détestait. Cette princesse, sans crédit, indifférente à sa mère, méprisée de son mari, haïe du roi, attaqua ce colosse de puissance et l'abattit. Elle cherche un assassin, surmonte ses craintes et ses scrupules dans une entrevue qu'elle lui ménage pendant la nuit, aux dépens de sa réputation, et fait poignarder du Gua presque sous les yeux du roi, qui se contente de le plaindre, et n'ose le venger.

Ces événements n'altéraient que faiblement la tranquillité de Henri III, le plus facile des hommes à se consoler de ses disgrâces. On a cru que c'était pour faire diversion à ses chagrins qu'il se livrait à des occupations et à des amusements si disparates, et qui l'occupaient tellement qu'ils paraissaient alors sa principale affaire. Le journal de sa vie présente une infinité de ces sortes d'actions, quelquefois excellentes en elles-mêmes, quelquefois simplement puériles, mais presque toujours faites à contretemps. « Nonobstant toutes les affaires de la guerre et de la rébellion que « le roi avoit sur les bras, il alloit ordinairement en coche avec la reine « son épouse, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens « qui leur plaisoient, alloient aussi par tous les monastères des femmes, « aux environs de Paris, faire pareilles quêtes de petits chiens, au grand « regret des dames qui les avoient, se faisoient lire la grammaire et « apprendre à décliner (1). »

Le même prince, en octobre et novembre, pendant que les rebelles se fortifiaient à l'ombre de la trêve, « fit mettre sus par les églises de Paris, « les oratoires, autrement dits les paradis, où il allait tous les jours faire « des aumônes et prières en grande dévotion, laissant ses chemises à grands « goderons, dont il étoit auparavant si curieux, pour en prendre le collet « renversé à l'italienne. Il fit faire procession générale et solennelle, en « laquelle il fit porter les saintes reliques de la Sainte-Chapelle, et assista

(1) *Journal de Henri III.*

« tout du long, disant son chapelet en grande dévotion. » Par son ordre, la ville et la cour y assistèrent, « hormis les dames, que le roi ne voulut « qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avoit dévotion où elles étoient. »

C'est encore un problème de savoir si Henri vaquait à ces exercices de religion par hypocrisie, par amour du spectacle, ou par véritable dévotion. Il serait trop dur de taxer d'hypocrisie un homme qui ne sut jamais prendre sur lui-même de cacher ses vices; mais on peut lui soupçonner de l'ostentation, quand il assistait à ces cérémonies avec un air de parade et de vaine complaisance ; le taxer de légèreté, quand après il était le premier à rire des bouffonneries qui avaient échappé à ses jeunes favoris, sous le sac de pénitents; enfin lui reprocher de l'inconséquence, quand, non content de dire son chapelet *de têtes de mort* le long des rues, il le *marmottait* au bal et dans des parties de débauche, et quand il l'appelait en plaisantant le *fouet de ses grandes haquenées*. Peut-être aussi qu'ayant été mal élevé il se persuada que la religion ne consistait que dans ces dehors, qui n'en doivent jamais être que l'accessoire.

Pendant que la trêve se publiait d'un côté, elle se rompait de l'autre. Si les chefs suspendaient les hostilités, les inférieurs se croyaient permise une petite guerre qui ne déplaisait pas aux princes, parce qu'elle tenait les troupes en haleine. Les gouverneurs de Bourges et d'Angoulême, villes accordées aux confédérés par le traité, ne voulurent point les céder. La cour feignit d'en être fâchée, et donna en échange aux réformés Cognac et Saint-Jean-d'Angely. On ne parla seulement pas de livrer Mézières aux reîtres, selon les conventions. Il aurait été en effet bien imprudent de leur abandonner une ville située sur la frontière du royaume, qui aurait servi d'appui aux Allemands qu'on aurait voulu introduire en France. Le roi levait aussi des troupes étrangères; sujet de plaintes pour les confédérés, qui avaient l'injustice de crier à la trahison, pendant qu'ils ne gardaient pas même les bienséances.

Comme si les hommes n'eussent pas mérité qu'on mît du moins de l'art à les tromper, le duc d'Alençon écrivit hardiment au parlement qu'une armée étrangère allait entrer en France; qu'il en était fâché, mais qu'il comptait ne s'en servir que contre les ennemis de l'État. Il priait en conséquence les magistrats d'interposer auprès de son frère leurs bons offices pour lui faire connaître la justice de sa cause. Le duc écoutait en même temps les propositions avancées par la reine, tendantes à une paix générale. Il envoyait, de concert avec elle, des courriers chargés de retarder la marche de Casimir, et sous main il le pressait d'avancer (1).

(1) De Thou, liv. 62. Davila, liv. 6.

Ces instances secrètes eurent leur effet. Casimir et Condé entrèrent en Champagne en février, traversèrent la Bourgogne, passèrent la Loire et l'Allier, et, le premier jour de mars, se joignirent, dans le Bourbonnais, au duc d'Alençon, qui fut déclaré généralissime. Ses forces réunies se trouvèrent monter à trente mille hommes, Suisses, Allemands et Français. Elles avaient été suivies dans leur marche par une armée royale sous le commandement du duc de Mayenne, frère cadet du duc de Guise ; mais il ne jugea pas à propos de les attaquer, soit qu'il ne fût pas assez fort, ou qu'il n'eût pas des ordres assez précis de la cour, dont les délibérations étaient toujours traversées par de nouveaux événements.

Henri, roi de Navarre, vivait au milieu des troubles en homme indifférent. D'Aubigné prétend qu'il faisait le personnage de Brutus à la cour de Tarquin, cachant sous une indolence politique l'activité et les autres vertus héroïques qui le rendirent depuis les délices de la France et la terreur de ses ennemis ; mais il est plus vraisemblable que Henri, alors âgé seulement de vingt-deux ans, était enchaîné par les plaisirs. Loin d'envier le rôle brillant qu'allait jouer le duc d'Alençon, quand il quitta la cour pour paraître à la tête des confédérés, le roi de Navarre ne vit dans cet événement qu'un rival de moins auprès de la dame de Sauve, dont la reine se servait pour le retenir (1).

Mais le remède vint d'où venait le mal. Cette même femme qui le captivait lui fit connaître qu'on le méprisait ; qu'on ne l'avait employé dans aucune occasion, malgré ses offres ; que le commandement des armées était donné à d'autres qui ne le valaient pas, et que, pendant qu'il s'énervait dans une molle oisiveté, le duc d'Alençon allait ou se couvrir de lauriers, ou, s'il voulait se prêter à la paix, obtenir la lieutenance générale du royaume. Ces discours émurent le roi de Navarre ; son courage se réveilla ; mais la prudence lui servit de guide : il accoutuma de longue main ses surveillants à ne point s'inquiéter des absences qu'il faisait de temps en temps, sous prétexte de chasse, et à la première occasion favorable, il se sauva de la cour, en février.

Ce n'est, pour ainsi dire, que de ce moment que commence la vie du grand Henri. Il alla d'abord, d'une traite, à vingt lieues de Paris, où il rassembla quelques amis qui avaient le mot, et se retira avec eux à grandes journées dans son gouvernement de Guienne. Sans doute la crainte de n'y être qu'en second l'empêcha de joindre l'armée des confédérés, que le duc d'Alençon commandait ; mais il envoya des députés à une espèce de diète

(1) *Journal de Henri III.* D'Aubigné, t. II, p. 778. *Mémoires de Chiverni*, p. 91 ; *de Bouillon*, p. 174 ; *de Sully*, liv. 1, p. 88. *Amirault*, p. 207. *Mémoires de Marguerite, de Mornay.* Mathieu, liv. 7, p. 427.

qu'ils tinrent à Moulins, dont le résultat fut une longue requête au roi : elle contenait en détail les demandes des intéressés.

Si le roi les eût accordées, c'en était fait de la religion catholique et de sa couronne. Outre les anciennes concessions, telles que la liberté de conscience et des places de sûreté, les réformés demandaient qu'on partageât toutes les églises et les dîmes entre le clergé romain et leurs ministres, et qu'on augmentât l'apanage de Monsieur, avec des clauses qui l'auraient rendu une vraie souveraineté dans le royaume ; entre autres, qu'on lui donnât une garde toujours subsistante de six cents hommes de cavalerie et trois mille d'infanterie, entretenue aux dépens du roi. Chacun fit ensuite ses propositions en particulier. Le prince de Condé exigeait la jouissance du gouvernement de Picardie, dont il n'avait eu jusque-là que le titre, aussi bien que la disposition absolue de Boulogne-sur-Mer. Le roi de Navarre voulait une autorité presque indépendante dans son gouvernement de Guienne, la souveraineté dans ses domaines de France, le paiement des anciennes pensions accordées à sa famille, de la dot de sa femme et des arrérages. Ceux qui ne purent faire entrer leurs prétentions dans la requête générale eurent soin d'en charger les députés qu'on envoya à la cour. Il est clair que, si ces articles eussent passé, il se serait établi dans toutes les parties de la France une multitude de petites républiques, qui, ayant le même intérêt, se seraient réunies au premier signal contre l'autorité légitime.

La reine-mère para habilement ce coup. Comme le duc d'Alençon marquait un vif attachement à la reine de Navarre, sa sœur, à qui le roi avait donné des gardes après la fuite de son mari, sa mère la tira de prison, et la mena avec elle au camp de son fils, escortée de plusieurs autres dames qu'on appelait son *escadron volant*.

On remarqua que la vue de cette troupe fit chanceler le duc. Rien ne parut dur à Catherine pour retirer son fils des mains des mécontents; elle augmenta son apanage de trois provinces, la Touraine, le Berri et l'Anjou : on lui en donna tous les droits honorifiques ; la disposition du civil et du militaire, la nomination aux bénéfices consistoriaux, et une pension de cent mille écus. De ce moment le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou.

Quand le prince fut content, il s'imagina, selon la coutume des grands, que tous les autres devaient l'être ; de sorte que chacun fut réduit à tirer ce qu'il put : le prince de Condé, des espérances pour son gouvernement de Picardie; Casimir, l'attente d'une belle terre en France, et de la solde due à ses troupes, à qui l'on ne donna comptant qu'une somme très-modique, en comparaison de la dette totale. Les autres cédèrent, sans condi-

tions meilleures ni pires qu'auparavant; il y eut seulement un édit qui étendait un peu les priviléges des réformés, et qui réhabilitait la mémoire de l'amiral, de La Mole, de Coconnas, de Briquemaut, de Cavagnes, de Montgommeri et de Montbrun : le reste fut renvoyé à l'assemblée des états, que le roi indiqua à Blois pour la mi-novembre. En attendant, le duc d'Anjou alla dans son apanage jouir de sa nouvelle domination. Le roi de Navarre se cantonna en Guienne, le prince de Condé dans les environs de La Rochelle, et Jean Casimir retourna sur la frontière de Champagne attendre les millions qui lui étaient promis.

Mais comme il ne se trouva rien dans les coffres, le roi voulut *fouiller aux bourses des bourgeois de Paris*: le moment n'était pas favorable. L'année précédente, le roi ayant essayé d'emprunter, on lui avait répondu par des remontrances; cette année on ajouta des pasquinades. On murmurait hautement de voir le roi entouré de jeunes gens, auxquels il prodiguait l'argent des peuples. Ses principaux favoris étaient Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse, et Nogaret de La Valette. La plupart furent introduits à la cour par René de Villequier, qui y faisait le personnage méprisable d'artisan de plaisir. La main qui les présentait rendit leurs mœurs suspectes : ils commencèrent alors à être appelés *Mignons*. Leur air efféminé donna lieu à des imputations odieuses, que la conduite du roi ne démentait pas assez. Il en résulta pour ce prince un mépris général, qui, peut-être, plus que tout le reste, accrédita la fameuse faction connue sous le nom de *la Ligue* (1).

Ce qu'elle présente de singulier, c'est d'abord le soulèvement presque général des catholiques contre un roi très-catholique et toujours reconnu pour tel, malgré les suggestions employées pour faire suspecter sa foi; ensuite les prétentions hardies de cette ligue audacieuse, même dans la faiblesse de ses commencements; sa marche toujours ferme et uniforme, malgré la connaissance qu'on avait de ses secrets, malgré les mesures prises pour l'arrêter : le but du complot, qui était de mettre sur le trône un étranger, sans titre même coloré; les succès effrayants de cette ligue, à la vérité punis dans le chef, mais si bien concertés que de son sang répandu naquirent de nouveaux monstres : le fanatisme qui poignarde les rois, l'anarchie qui désole les empires; la tyrannie du peuple, brutale et insolente, plus redoutable que celle des grands; enfin tous les fléaux que Dieu envoie aux hommes dans sa colère : fléaux qui désolèrent la France jusqu'au moment où le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna les efforts de Henri, vainqueur et pacificateur de son royaume (2).

(1) *Journal de Henri III*. — (2) De Thou, liv. 63. Davila, liv. 6.

Il ne faut pas s'imaginer que les Guise conçurent tout à coup le projet de s'asseoir sur le trône : leur ambition eut ses âges. On prétend que le cardinal de Lorraine concerta la ligue, après la bataille de Dreux, dans le concile de Trente ; mais s'il imagina quelque chose, ce ne fut tout au plus que le dessein de lier le sort de sa maison à la religion catholique, dont les zélés regardaient son frère comme le soutien. Peut-être poussa-t-il ses idées politiques jusqu'au projet de fortifier cette liaison par l'accession des autres puissances catholiques, comme le pape et le roi d'Espagne. Il se forma en effet, en 1563, dans les provinces, et même à la cour, de petites ligues particulières que le gouvernement réprima : c'était déjà l'ouvrage de l'inquiétude des catholiques, qui, voyant les calvinistes réunis alarmer le conseil du roi, lui arracher des grâces, s'unirent aussi de leur côté pour former un contre-poids, et empêcher que ces grâces ne devinssent préjudiciables à leur religion ; mais ces petites ligues éparses et isolées n'avaient point de centre commun. Ce ne fut qu'en cette année 1576, qu'on commença à parler d'élire un chef, capable de soutenir l'ancienne religion, indépendamment du roi, regardé comme trop faible. Il est possible que dès lors Henri de Lorraine, duc de Guise, chef désigné, n'ait plus mis de bornes à ses vœux. Ce serait pourtant le croire un peu chimérique que de lui supposer des prétentions à la couronne, bien développées avant la mort du duc d'Anjou (1).

Guise, fils du duc assassiné devant Orléans, n'avait pas dix-neuf ans quand il attira sur lui les yeux de toute la France par sa belle défense dans Poitiers, que l'amiral assiégeait. Ne négligeant aucune occasion de frapper les religionnaires, couvert de leur sang à la Saint-Barthélemi, prodigue du sien à la tête de l'armée qui battit les Allemands près de Langres, il blâma toujours les ménagements de la cour pour les calvinistes ; par là il gagna souverainement le cœur des catholiques. Les murmures des plus zélés, à la nouvelle de la dernière paix, lui marquèrent, pour ainsi dire, son rôle. Il avait autrefois aspiré à la main de Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre ; mais l'indignation de Charles IX, outré de son audace, le força d'y renoncer. Henri III l'aimait dans ce temps; il l'embrassait un jour, et regardait tendrement sa sœur : « Plût à Dieu, lui dit-il, que vous fussiez mon frère ! » Au retour de Pologne, le même prince ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le duc d'Anjou et le roi de Navarre, dont il rechercha inutilement les bonnes grâces. S'apercevant donc qu'il n'avait rien à espérer à la cour, où l'on affectait de

(1) *Mémoires de Montluc*, liv. 6, p. 694. *Recueil de choses mémorables*, t. III, p. 430. *Sat. ménip.* p. 121.

lui donner toutes sortes de dégoûts, il se livra à la faveur populaire, qui travaillait sourdement pour lui (1).

Il se trouve toujours dans les factions des gens ardents, qui font leur intérêt de celui des chefs, et qui poussent souvent plus loin que ceux-ci n'espéraient les moyens imaginés d'abord. Des bourgeois de Paris, marchands, gens de palais et autres, non contents de s'entretenir entre eux, par occasion, de l'État et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, dans lesquelles ils traitaient la matière exclusivement. Comme ils avaient déjà vu les calvinistes s'engager, par des serments et des souscriptions de formulaires, à la défense de la cause commune, ils crurent ne pouvoir mieux faire dans la circonstance que de suivre cet exemple. On ne peut assurer si cette manie d'association commença par Paris ou par les provinces : l'acte le plus ancien qui nous en reste, et le seul entier, est de Picardie. Le seigneur d'Humières, qui y commandait, avait une querelle personnelle avec le prince de Condé. Craignant de voir tomber sa puissance, si le prince, selon une clause expresse de la dernière paix, était mis en possession de son gouvernement, d'Humières tâcha de lui susciter des obstacles, et n'en trouva pas de meilleur que de forcer la noblesse, par un engagement solennel, à ne rien souffrir qui pût préjudicier au bien de la religion romaine. Il dressa une formule de serment, qu'il présenta aux gentilshommes de la province, presque tous aussi catholiques qu'attachés à leur commandant. Ils signèrent cette confédération, et en peu de temps la Picardie entière, villes et campagne, se trouva engagée dans une ligue.

Le préambule du formulaire et le but qu'on paraissait s'y proposer ne présentaient rien que de louable au premier coup d'œil : on s'engageait par serment à persévérer jusqu'à la mort dans la sainte union formée au nom de la sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III, et des prérogatives dont le royaume jouissait sous Clovis : première insinuation qui rendait les ligueurs maîtres d'étendre leurs vues à des objets absolument étrangers à la religion ; mais le poison le plus subtil était caché dans les lois mêmes de l'association, conçues en ces termes : « Nous nous obligeons à employer nos biens et nos vies pour le succès de « la sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui voudront y « mettre obstacle. Tous ceux qui signeront seront sous la sauvegarde de « l'union ; et, en cas qu'ils soient attaqués, recherchés ou molestés, nous « prendrons leur défense, même par la voie des armes, contre quelque « personne que ce soit. Si quelques-uns, après avoir fait le serment, vien« nent à y renoncer, ils seront traités comme rebelles et réfractaires à la

(1) *Mémoires de Marguerite. Vie de De Thou*, liv. 2, p. 103.

« volonté de Dieu, sans que ceux qui auraient aidé à cette vengeance puis- « sent être inquiétés. On élira au plus tôt un chef, à qui tous les confédérés « seront obligés d'obéir; et ceux qui refuseront seront punis selon sa « volonté. Nous ferons tous nos efforts pour procurer à la sainte union des « partisans, des armes, et tous les secours nécessaires, chacun selon nos « forces. Ceux qui refuseront de s'y joindre seront traités en ennemis et « poursuivis les armes à la main. Le chef seul décidera les contestations « qui pourraient survenir entre les confédérés, et ils ne pourront recourir « aux magistrats ordinaires que par sa permission (1). » Ainsi ils transmettaient toute la puissance royale au chef futur, qu'on sentait bien devoir être autre que le roi.

Henri ne sut cette entreprise contre son autorité que lorsqu'il y avait déjà beaucoup de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bons bourgeois, de gens de palais, des villes considérables et des provinces entières affiliés à la ligue. Quant au plan secret et aux ressorts qu'on devait faire jouer, il les apprit du moins assez à temps pour les prévenir, s'il avait su prendre une résolution et la suivre. Ces lumières lui vinrent de son ambassadeur en Espagne, où les ligués entretenaient des agents cachés; elles lui vinrent aussi par le canal des calvinistes, qui surprirent et firent passer au roi les papiers d'un avocat nommé David, député à Rome par le parti, et instruit de tous les mystères. Quelques auteurs prétendent que ces papiers furent supposés par les ennemis du duc de Guise; mais il serait bien étonnant qu'ils eussent si bien deviné et exposé d'avance, à très-peu de changements près, ce qui fut successivement tenté par les ligueurs. Au reste, que ces mémoires soient réels ou supposés, comme ils développent exactement le plan de l'intrigue, nous en donnerons ici la substance.

On commençait par l'éloge des Guise, qu'on disait issus de Charlemagne, et l'on continuait ainsi: « Depuis qu'au préjudice des descendants de cet « empereur les enfants de Hugues Capet ont envahi le trône, la malédic- « tion de Dieu a éclaté sur ces usurpateurs: les uns ont été privés de sens, « d'autres de la liberté, ou ont été frappés des foudres de l'Église. La plu- « part, sans santé et sans force, sont morts à la fleur de leur âge, ne lais- « sant point de successeur. Le royaume, sous ces règnes malheureux, est « devenu la proie des hérétiques, tels que les Albigeois et les pauvres de « Lyon. La dernière paix, si avantageuse aux calvinistes, va aussi les éta- « blir solidement en France, si l'on ne profite de cette occasion même pour « rendre le sceptre de Charlemagne à sa postérité.

« Les catholiques unis, dans l'intention de soutenir la foi, sont donc con-

(1) *Mémoires de Marguerite*, t. I. Dupleix, t. III, p. 207.

« venus de ce qui suit ; savoir : qu'en chaire et au confessionnal, ceux du « clergé s'élèveront contre les priviléges accordés aux sectaires, et exciteront le peuple à empêcher qu'ils n'en jouissent. Si le roi marque de l'appréhension que l'infraction de la paix en cet article essentiel ne le « replonge dans de nouveaux troubles, on l'engagera à rejeter tout l'odieux « de cette affaire sur le duc de Guise. Le danger auquel ce prince s'exposera en se dévouant ainsi à toute la haine des religionnaires le rendra « plus cher aux catholiques. Son audace enhardira les timides à signer la « ligue, et grossira le parti. Tous les confédérés jureront de le reconnaître « pour chef : les curés des villes et des campagnes tiendront un rôle de « ceux qui sont en état de porter les armes. Ils leur diront en confession « ce qu'ils auront à faire, comme ils l'auront appris des supérieurs ecclésiastiques, qui recevront eux-mêmes les instructions du duc de Guise, « et celui-ci enverra secrètement des officiers pour former les nouveaux « enrôlés.

« Les religionnaires ont demandé eux-mêmes l'assemblée des états : ils « seront convoqués à Blois, ville tout ouverte. Le chef du parti aura attention de faire élire dans les provinces des députés inviolablement attachés « à l'ancienne religion et au souverain pontife. En même temps, des capitaines dispersés dans le royaume lèveront un certain nombre de soldats « déterminés, qui promettront par serment de faire en temps et lieu ce « qu'on leur commandera. Il faudra aussi engager par des insinuations « douces le duc d'Anjou, le roi de Navarre, le prince de Condé, et tout ce « qu'il y a de seigneurs suspects, à se rendre aux états avec le roi. Pour le « duc de Guise, il ne s'y trouvera pas, afin d'éloigner les soupçons, et aussi « afin d'être plus en état de donner ses ordres loin de la cour, qui l'éclairerait.

« Si quelqu'un s'oppose aux résolutions qu'on prendra dans les états, en « cas qu'il soit prince du sang, il sera déclaré inhabile à succéder à la couronne : de toute autre qualité, il sera puni de mort, ou l'on mettra sa « tête à prix si l'on ne peut le saisir. Dans ces dispositions, les états feront « une profession de foi publique, ordonneront la publication du concile de « Trente, confirmeront les ordonnances faites pour la destruction de l'hérésie, et révoqueront tous les édits contraires. Ainsi le roi se trouvera « dégagé des paroles données aux calvinistes. On leur prescrira un temps « pour se réconcilier avec l'Église. Comme, pendant cet intervalle, il « faudra prendre les armes pour réduire les plus opiniâtres, les états représenteront au roi que, si l'on veut réussir, il ne faut désormais qu'un « seul homme à la tête de l'entreprise, et ils demanderont le duc de

« Guise, le seul général habile qui n'ait jamais eu de liaisons avec les « hérétiques.

« Pour donner du poids à cette requête, au jour dit, les soldats levés « sourdement dans les provinces paraîtront autour de Blois, fortifiés de « quelques troupes étrangères. On enlèvera Monsieur, et on lui fera son « procès, comme à un criminel de lèse-majesté divine et humaine, pour « avoir extorqué du roi son frère des conditions favorables aux hérétiques « rebelles. Le duc de Guise, maître des armées, poursuivra les révoltés, « s'assurera des principales villes, mettra sous bonne garde tous les com- « plices de Monsieur, dont il fera achever le procès ; et enfin, de l'avis du « pape, comme fit autrefois Pepin à l'égard de Childéric, il renfermera le « roi dans un monastère pour le reste de ses jours. »

Tel était le projet de l'avocat David, que nous abrégeons. Il fut regardé alors comme une chimère ; et, en effet, qui aurait cru qu'on toucherait un jour au moment de le voir réussir ? Le pape Grégoire XIII, sans y prendre grande confiance, le toléra, comme capable du moins de suspendre les progrès du calvinisme en France. Philippe II, roi d'Espagne, qui appréhendait toujours que les Français, tranquilles chez eux, ne portassent des secours aux rebelles des Pays-Bas, saisit avidement cette occasion de semer la discorde. Il promit d'aider la ligue d'hommes et d'argent, engagement auquel il ne fut que trop fidèle pour la tranquillité du royaume (1).

Henri III savait en grande partie ces desseins, quand il ouvrit les états de Blois, au commencement de décembre. Il y parut au milieu de sa cour, avec une majesté que ses faiblesses habituelles ne l'empêchaient pas de porter dans les actions d'éclat. Le duc de Guise ne se trouva pas aux premières séances : elles étaient composées de députés presque tous attachés à la ligue, et disposés à se conduire par les secrètes impressions du chef, quoique absent. Dès le commencement il s'engagea une espèce de combat, non tel qu'il aurait dû être de monarque à sujets, également intéressés à ne montrer de la contrariété dans les opinions que pour mieux s'accorder sur le bien public, mais comme entre ennemis captieux qui cherchent à se surprendre par des propositions insidieuses (2).

Les états demandèrent que ce qui serait décidé unanimement dans l'assemblée générale eût force de loi, ou bien que, pour la plus prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges, auxquels les états en joindraient autant, et que ce qui aurait été réglé par ce conseil souverain devînt irrévocable. Henri éluda ces propositions qui

(1) Le Laboureur, t. I. Cayet, t. I, p. 5. *Journal de Henri III*, t. I.

(2) *Journal de Henri III*, t. I et III. *Mélanges historiques de Camusat*. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 166.

tendaient toutes deux à introduire une puissance différente de la puissance royale. On demanda aussi la publication du concile de Trente, la révocation des grâces accordées aux hérétiques, et la guerre contre eux. Toutes ces prétentions ne se développèrent que successivement, tantôt insinuées avec douceur, tantôt accompagnées de menaces ; mais le roi, en garde contre les surprises, au défaut de la vigueur qu'il aurait dû montrer, avait toujours des subterfuges prêts, et palliait du moins le mal, s'il n'avait pas assez de résolution pour l'empêcher.

Il hésita longtemps sur le parti qu'il prendrait au sujet de la ligue. L'ignorer, c'était lui donner le moyen de se fortifier, à l'ombre d'un silence que les mal intentionnés prendraient pour impuissance. Frapper un coup contre elle, la déclarer illicite et abusive, c'était risquer de se compromettre, parce qu'on trouverait peut-être dans ses partisans plus de résistance qu'on ne pensait. Enfin, lui laisser choisir un chef, autant aurait-il valu descendre tout d'un coup du trône et abdiquer la couronne.

Tout balancé, Henri, selon son caractère ami du repos, s'arrêta au moyen qui le débarrassait pour le moment : ce fut de se déclarer lui-même chef de la ligue. On en dressa un formulaire, d'où étaient retranchées toutes les ambiguïtés dangereuses pour l'autorité royale. Le monarque le jura lui-même, le fit accepter aux états, et donna ordre qu'il fût signé à Paris et par toute la France.

Cet expédient qu'on a blâmé, en disant que le roi Henri s'était rendu par là simple chef de parti dans son royaume, déconcerta du moins pour quelque temps le duc de Guise et ses adhérents. Ils accoururent à Blois ; et ne pouvant plus embarrasser le roi autrement, ils pressèrent la déclaration de guerre contre les hérétiques. Henri répondit qu'auparavant il fallait s'assurer de l'intention des princes et des seigneurs absents ; que peut-être étaient-ils disposés à entrer dans le sein de l'Église, et que leur rang méritait bien une sommation. On ne put se refuser à ces raisons, et les états choisirent des députés qu'ils chargèrent d'aller trouver le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville.

Ils étaient cantonnés : Damville, à la tête des politiques, en Languedoc ; le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs des calvinistes, dans la Guienne, le Poitou et les provinces adjacentes. Là ils prenaient leurs mesures contre l'orage qu'ils voyaient se former à Blois. A peine avaient-ils demandé l'assemblée des états, que, par les brigues mises en œuvre pour l'élection des députés, ils s'aperçurent que les décisions ne leur en seraient pas favorables. Ils résolurent donc de ne pas les reconnaître et se mirent en état de n'y être point forcés.

Quoiqu'il n'y eût pas longtemps que le roi de Navarre fût initié dans les

affaires, il était déjà fort accrédité auprès des calvinistes. Après sa fuite de la cour, ce prince renonça publiquement à la religion catholique, qu'il avait été forcé d'embrasser à la Saint-Barthélemi. Les réformés s'applaudirent de son retour. Il gagna leur confiance par des égards dont on lui sut gré, quoiqu'ils fussent nécessaires, et surtout par une noble franchise, et par une gaieté qui était le trait dominant de son caractère. On l'aimait; on n'appréhendait de sa part ni détours, ni vues intéressées. Il était avec les religionnaires, assemblage de gens ombrageux et inquiets, ce qu'il faut être dans une république, caressant, accessible, complaisant, ne cherchant point à attirer à lui l'autorité, content quand les autres l'étaient, paraissant s'oublier lui-même : conduite qui le mit à l'abri des mortifications qu'éprouva le prince de Condé, moins flexible, tirant plus à ses avantages, et par là donnant lieu à des soupçons qui faisaient, pour ainsi dire, mesurer l'obéissance.

Tous deux étaient pleins de valeur, hardis et entreprenants. S'apercevant que les menées des états tendaient à la guerre, ils n'avaient pas hésité à s'emparer, quoiqu'en pleine paix, des places qui pouvaient couvrir leurs retraites. Damville en faisait autant de son côté. Ils armaient aussi par mer, et négociaient une contre-ligue avec la Suède, le Danemark, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, leur ressource ordinaire.

Ces soins occupaient les princes, quand la députation des états alla les trouver. Elle ne devait pas s'attendre à un grand succès, puisque les mécontents avaient déjà protesté contre l'assemblée, comme contre une cabale composée de leurs ennemis. Leur réponse se ressentit plus ou moins de cette protestation, que le roi de Navarre adoucit, sans cependant se départir du fond. La peinture que l'archevêque de Vienne, un des députés, lui fit des horreurs de la guerre, arracha des larmes à ce prince tendre, quoique né pour les combats et le fracas des armes. Il dit qu'il connaissait les douceurs de la paix, qu'il y était sensible ; mais qu'il ne l'achèterait jamais aux dépens de son honneur et de sa conscience. « Rapportez à l'assemblée, ajouta-t-il, que j'ai toujours prié le Seigneur, et que je le prie encore du fond du cœur, de me faire connaître la vérité. Si je suis dans le bon chemin, que Dieu m'y soutienne ; sinon, qu'il m'ouvre les yeux, et je suis prêt, non seulement à abjurer l'erreur sans aucun respect humain, mais encore à employer mes biens et ma vie pour chasser l'hérésie du royaume et de tout l'univers, s'il est possible. » Cette espèce d'engagement parut trop fort aux ministres calvinistes; ils auraient voulu le faire effacer de la lettre que le roi de Navarre écrivait aux états : mais Bourbon, dont l'âme était droite et franche, ne craignit point de rendre publiques ces dispositions.

Ce fut tout ce que la députation tira du roi de Navarre. Elle obtint encore moins de Damville et du prince de Condé, qui aux instances des députés répondirent constamment : «Nous ne demandons que la paix ; qu'on nous tienne les paroles données, et tout sera tranquille. Au reste, nous ne reconnaissons point vos États, et nous protestons contre toutes les résolutions qui s'y prendront à notre préjudice. »

Il ne tint pas aux catholiques zélés qu'il ne s'y en prît de vigoureuses ; mais le roi les arrêta d'un mot. « Je consens à la guerre, dit-il, mais pour la faire, il me faut de l'argent. » Cette considération glaça les plus échauffés, surtout entre ceux du tiers-état, qui sentirent bien que c'était sur eux que tomberait le fardeau des impôts. Ils revinrent à dire qu'à la vérité il serait à propos d'empêcher les hérétiques de professer leur religion, mais pourvu que cela pût se faire sans prendre les armes. Ainsi le temps se consuma en propositions et en débats, qui n'amenèrent point de conclusions fixes. Il paraît que la ligue, après avoir essayé ses forces, ne se trouva pas encore en état de frapper son coup. Elle ne fut pas assez entreprenante pour forcer le roi à la guerre ; mais aussi le roi ne fut pas assez absolu pour dissiper l'orage qui s'amoncelait, et pour prononcer la paix. Il sépara les états sans faire connaître clairement quel parti il prendrait.

Son conseil était partagé. En général, on trouvait trop douce la loi sous laquelle vivaient les hérétiques, libres d'exercer leur religion, et, en cas de besoin, de la défendre par les armes : mais les uns pensaient que cette tolérance valait encore mieux que la guerre ; les autres, que la guerre était préférable. Entre ces derniers, Gonzalve, duc de Nevers, offrait, avec une sorte d'enthousiasme, tous ses biens pour réduire les hérétiques. C'était en effet un vrai catholique, qui, bien éloigné des complots de la ligue, n'envisageait que l'avantage de la religion. Il avait aussi d'autres qualités essentielles. C'est de lui que les calvinistes disaient : « Il nous faut craindre M. de Nevers avec ses pas de plomb et son compas à la main (1). »

Le duc de Montpensier, prince du sang, et catholique zélé jusqu'à la cruauté, opinait pour la paix. Il faisait espérer que le roi de Navarre, avec lequel il s'était abouché, se prêterait à des expédients qui mettraient les calvinistes en sûreté, sans trop aigrir les catholiques.

On suivit cette ouverture, indiquée par le duc de Montpensier. Henri III détacha au roi de Navarre, Biron et Villeroy, chargés de promesses, et avec eux Catherine de Navarre, sœur du prince, qu'on flatta de son

(1) Brantôme, t. VIII, p. 295.

mariage avec le duc d'Anjou, si elle réussissait à gagner son frère. D'autres agents furent aussi dépêchés à Damville. On savait qu'il n'était pas content des réformés, qui, sur le soupçon de ses négociations avec la cour, venaient d'exciter des séditions dans plusieurs villes de son gouvernement de Languedoc, et s'en étaient mis en possession. Aussi espérait-on réussir sans grands efforts à le séparer d'eux. Pour appuyer la négociation, le roi mit en campagne deux armées. L'une fut donnée au duc d'Anjou, l'autre au duc de Mayenne, estimé moins dangereux que le duc de Guise, son frère aîné, qui aurait pu se prévaloir d'un commandement, pour mettre en mouvement les forces de la ligue éparses, et pour ainsi dire assoupies. Le duc d'Anjou s'empara de la Charité, et ensuite d'Issoire, dont il punit la longue résistance en faisant passer les bourgeois au fil de l'épée. Mayenne, de son côté, enleva toutes les petites places qui entouraient La Rochelle, et ces succès préparèrent les voies à l'accommodement désiré.

Damville, avec ses politiques, se rendit le premier aux offres de la cour, et non-seulement il abandonna ses alliés, mais se tourna contre eux : il sentit qu'il valait mieux dépendre de son roi que d'une multitude incapable d'égards, qui lui avait souvent fait acheter bien cher ses services. Le roi de Navarre ne se montra pas si facile : les armes employées contre son parti ne l'épouvantèrent pas, malgré leurs succès : il savait que le duc d'Anjou n'agirait pas avec toute l'activité que désiraient les catholiques, parce que les anciennes discussions avec le roi son frère pouvant renaître, il avait intérêt de ne point écraser les calvinistes (1).

Biron et Villeroy, chargés du traité, firent bien des voyages avant que de pouvoir réunir les intéressés dans un même sentiment : mais comme il n'y avait pas plus d'argent d'un côté que de l'autre pour continuer la guerre, ils réussirent enfin, et de cette négociation sortit le fameux édit de pacification donné à Poitiers dans le mois de septembre, accompagné d'articles secrets, convenus le même mois avec le roi de Navarre, dans la ville de Bergerac, en Périgord. Ces deux pièces, l'édit composé de soixante-quatre articles, et les articles secrets, au nombre de quarante-huit, sont comme un code de règlements, dans lequel Henri III prend le ton de législateur absolu et de dispensateur des grâces ; mais à travers les efforts employés pour sauver l'honneur du trône, on voit la contrainte du monarque forcé de plier sous la nécessité des circonstances.

Les termes de l'édit sont ménagés de manière que la religion romaine

(1) De Thou, liv. 64. Davila, liv. 6. *Mémoires de Villeroy*, p. 17.

paraît toujours la dominante, mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perd aucun avantage solide, pour n'être qu'en seconde ligne. On lui assure l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujettie à la gêne des anciennes restrictions. Les réformés pouvaient avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage et de chaque juridiction royale, excepté dans Paris, à dix lieues à la ronde, et à deux lieues de la cour. Le roi les rétablit dans tous les priviléges de citoyens, dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités : il approuve la prise d'armes et tout ce qu'ils ont fait, comme très-utile à l'État; il leur accorde des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, neuf places de sûreté et des troupes, à condition qu'ils paieront les dîmes, rendront les biens d'Église usurpés, chômeront les fêtes extérieurement et ne choqueront en rien les catholiques dans leur culte.

Il est à remarquer que Henri appelle le massacre de la Saint-Barthélemi « les désordres et excès du vingt-quatre août et jours suivants, avenus à « notre très-grand regret et déplaisir ; » et qu'en défendant aux calvinistes « toutes pratiques, ligues et intelligences hors du royaume, » il en prend occasion de tomber directement sur la ligue des catholiques, par ces mots: « Et seront toutes ligues, associations et confréries, faites et à faire, sous « quelque prétexte que ce soit, au préjudice de notre présent édit, cas- « sées et annulées, comme nous les cassons et annulons, défendant « expressément à tous nos sujets de faire dorénavant aucune cotisation et « levée de deniers, fortifications, enrôlement d'hommes, congrégations « et assemblées, sous peine d'être punis rigoureusement comme contemp- « teurs et infracteurs de nos ordonnances. »

Enfin, à la grande satisfaction des ministres, il y eut dans les articles secrets un règlement fixe et clair sur les mariages contractés par les prêtres, religieux et religieuses, au mépris de leurs vœux. Le roi ordonna qu'ils ne seraient recherchés ni molestés, mais qu'ils ne pourraient réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfants ne succéderaient qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs pères et mères. Voilà ce que Henri III appelait ordinairement avec complaisance *mon édit*.

Pour en sentir la nécessité, il faut se représenter l'état du royaume dans ce moment. Il était dénué d'argent, au point qu'on fut obligé de donner à Casimir des pierreries de la couronne, en gage des sommes qui lui étaient dues. Ce général, non payé, menaçait de revenir sur ses pas, et de se rejoindre aux calvinistes, qui le rappelaient. Le roi ne pouvait leur opposer que des troupes suspectes, la plupart infectées du venin de la ligue. Une plus longue guerre l'aurait forcé d'en ramasser davantage, et de réunir et multiplier ainsi ses ennemis.

Il n'y avait aucune subordination dans le royaume. La certitude d'obtenir le pardon des crimes les plus atroces, en passant d'un parti dans l'autre, ouvrait la porte à tous les désordres : on allait jusqu'à tourner la justice en dérision, ou à faire servir de bonne foi son appareil redoutable à la vengeance des injures particulières. Ainsi se conduisit un nommé Baleins, commandant pour le roi de Navarre dans le château de Lectoure.

Cet homme avait une sœur qui s'était laissé séduire par un officier de la garnison : elle comptait l'épouser ; mais il se retira dans la ville, et se maria à une autre. A cette nouvelle, la sœur désolée éclate en plaintes et demande justice à son frère. Baleins lui impose silence, et continue de bien vivre avec l'officier, qui avait été son ami. Un jour il l'invite à dîner dans son château ; la compagnie était nombreuse, et le repas se passa gaiement, sans rien annoncer de sinistre. Comme les conviés se retiraient, le gouverneur retient sous quelque prétexte l'ancien amant de sa sœur, le tire à part et le fait charger de chaînes : aussitôt paraissent un greffier, des témoins, et la demoiselle, prête à déposer contre son infidèle. Baleins se place dans un fauteuil comme juge, et interroge le malheureux. En vain celui-ci objecte-t-il au commandant que sa sœur l'a prévenu, et qu'il ne lui a jamais fait aucune promesse : l'impitoyable Baleins le condamne à mort, fait écrire sa sentence, et le poignarde lui-même sur-le-champ. Il en fut quitte pour demander sa grâce au roi de Navarre, qui l'accorda, dans la crainte que Baleins ne l'achetât du parti contraire en livrant son château (1).

Ce qui arrivait dans un parti, à quelques circonstances près, se reproduisait dans l'autre : même esprit d'indépendance et même férocité. Aux excès particuliers se joignaient les maux de toute espèce, inséparables de la marche des armées : il y en avait plusieurs sur pied ; quoiqu'elles ne fissent pas grands exploits, elles versaient toujours du sang. La Noue eut le bonheur d'en sauver deux, prêtes à se détruire. Chargé d'aller porter en Languedoc la nouvelle de la paix, il trouva Damville pour le roi, et Châtillon, fils de l'amiral, pour les religionnaires, en présence, sous les murs de Montpellier. Les ordres étaient donnés, déjà les enfants perdus marchaient. Au risque d'être percé de coups, La Noue se jette entre les deux armées, crie, fait signe de la main, et déploie le traité à la vue des soldats : on s'arrête ; les chefs s'approchent, acquiescent aux conditions et se retirent (2).

L'édit de Poitiers, bien exécuté, aurait pu de même désarmer tout le royaume ; mais on n'avait ni estime pour le roi ni confiance en lui. Le

(1) *Vie de De Thou*, t. II, p. 55. — (2) Amirault, p. 230.

ridicule qu'il se donnait en se livrant à des divertissements indécents, pendant qu'il aurait dû s'occuper sérieusement de ses affaires, le rendait un objet de mépris. Il courait publiquement la bague, vêtu en amazone, portant des pendants d'oreilles ; « faisoit joûtes, ballets et tournois, et « force mascarades, où il se trouvoit ordinairement habillé en femme, « ouvroit son pourpoint et découvroit sa gorge, y portant un collier de « perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que « lors le portoient les dames de la cour (1). » Il est vrai que cela se passait pendant le carnaval, temps qui semble permettre quelques écarts.

Mais ce ne fut pas dans ces jours de licence que le roi donna un festin public, « auquel les dames, vêtues de vert, en habits d'hommes, firent le « service, » et qu'en revanche la reine-mère en donna un autre, « auquel « les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues, et ayant leurs « cheveux épars, comme épousées, furent employées à faire le service. » En retranchant de ces récits ce que la mauvaise volonté y a mis d'exagération, il reste toujours constant qu'il se passait à la cour des choses indécentes. Les dépenses qui se faisaient à ces fêtes étaient énormes : les peuples murmuraient de pareilles profusions dans un temps de malheur et de disette, et ils en devenaient plus portés à s'attacher à la ligue, dont les chefs ne négligeaient pas ces occasions d'aliéner du roi le cœur des catholiques. D'un autre côté, les prétendus réformés, craignant toujours que l'édit ne fût point exécuté, ne paraissaient que faiblement disposés à se rapprocher. Enfin, comme si le roi eût appréhendé de manquer d'embarras, il entretenait lui-même la division dans sa cour et dans sa propre famille.

« Henri III, dit Le Laboureur, se plaisoit à avoir plusieurs favoris « ensemble : il les aimoit vaillants, pourvu qu'ils fussent téméraires ; spi- « rituels, pourvu qu'ils fussent vicieux : enfin il ne leur refusoit rien, « pourvu qu'ils fussent magnifiques et dépensiers, et pourvu qu'il pût faire « un signalé dépit à ceux qui prétendoient qu'il dût quelque chose à leur « naissance et à leur mérite (2). » Il ne faut pas demander si des jeunes gens, sûrs de la faveur du maître, exécutaient à la lettre ses intentions si assorties à leur goût.

Mais ils trouvaient aussi quelquefois des rivaux aussi fiers qu'eux, qui ne souffraient pas leur morgue impunément, et qui même les prévenaient. Un jour que le roi « désespérément brave, frisé et godronné, assistoit à « une cérémonie, suivi de ses jeunes mignons, autant ou plus braves

(1) *Journal de Henri III.*

(2) De Thou, liv. 46. Davila, liv. 6. Le Laboureur, t. II, p. 51. *Mémoires de Marguerite. Journal de Henri III.*

« que lui, Bussi d'Amboise, le mignon de Monsieur, frère du roi, s'y « trouva à la suite de monsieur le duc son maître, habillé tout simple- « ment et modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or, frisés, « disant tout haut que la saison étoit venue que les belîtres seroient les « plus braves. » Le roi fut très-piqué de ce mot insolent, et le duc d'Anjou ne put refuser à son frère d'éloigner Bussi pour un temps.

Monsieur était alors dans le cas de ménager tout le monde. Les Flamands, après s'être contentés de réclamer d'abord, les armes à la main, leurs priviléges contre la tyrannie de Philippe, roi d'Espagne, étaient déterminés à secouer entièrement son joug. Mais quelque vigoureuse qu'eût été leur résistance contre le sanguinaire duc d'Albe; contre Requesens, d'un caractère plus doux, qui l'avait remplacé en 1573; contre le vainqueur de Lépanthe, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, nommé gouverneur de ces provinces en 1576, et qu'une mort suspecte venait de faire descendre au tombeau, au moment où ses grandes qualités faisaient espérer un rapprochement; et en dernier lieu enfin, contre Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme Octavio, l'un des premiers capitaines de son siècle, ils sentaient qu'il leur serait impossible de parvenir à leur but, sans l'appui de quelque secours étranger. Ils hésitaient entre deux partis, ou de se mettre simplement sous la protection d'une puissance voisine, capable de les défendre, ou de se donner un nouveau souverain. Le premier leur plaisait davantage; mais ils appréhendaient, avec raison, que le titre de protecteur ne fût pas, dans le prince qu'ils choisiraient, un motif capable de l'engager à faire les dépenses nécessaires pour résister à l'Espagne, qui rassemblait contre eux toutes ses forces. Rarement la compassion des princes est désintéressée. Les Flamands ne l'avaient que trop éprouvé par l'insuffisance des secours tirés tantôt de France, tantôt d'Angleterre; secours moins accordés au désir de les soulager qu'à l'envie d'embarrasser l'Espagnol.

L'amiral de Coligni, quand il fut tué à la Saint-Barthélemi, formait le projet de rendre cette guerre plus onéreuse à Philippe, en lui opposant dans la Flandre les calvinistes du pays et ceux de France réunis. Cette entreprise, en occupant les Français, aurait pu les préserver des guerres civiles qui déchirèrent le royaume; mais Philippe fut assez adroit dans le temps pour fomenter les troubles qui amenèrent la Saint-Barthélemi. C'est aussi dans la même vue que ce monarque appuya les tentatives de la ligue, et les intrigues sourdes qui firent échouer le duc d'Anjou, héritier des projets, mais non de la capacité de l'amiral.

Ce jeune prince avait alors les plus belles espérances : tout semblait s'arranger selon ses vœux. Élisabeth, reine d'Angleterre, favorisait ses

desseins, et voulait bien paraître y prendre un intérêt personnel, en flattant le duc de l'espérance de l'épouser, ruse ordinaire de cette princesse. Les calvinistes de France, les mécontents, et toute la jeune noblesse accoutumée aux armes, promettaient de se ranger sous ses étendards, sitôt qu'il entrerait en campagne. Plusieurs même l'avaient déjà prévenu, sous la conduite de La Noue. Beaucoup de seigneurs flamands et les principales villes s'étaient engagés secrètement à le recevoir, et ne refusaient point de le proclamer souverain du pays, quand il se montrerait assez puissant pour en soutenir le titre.

Henri III ne pouvait que gagner à cette entreprise. Il y trouvait l'occasion d'occuper Philippe II, voisin incommode, dont les sourdes pratiques avaient souvent troublé son repos. Il se débarrassait avec honneur d'un frère turbulent; il procurait à la France une augmentation de puissance, et diminuait d'autant celle de l'Espagne. Enfin, ce qui aurait dû le déterminer, il étouffait, pour ainsi dire, dans son royaume le germe de la rébellion, en employant ailleurs ceux qui avaient coutume de la soutenir. Il n'y avait donc pour lui que des avantages; cependant ce fut de son côté que le projet manqua toujours. Pour cette fois, il n'y eut que quelques retards, occasionnés par une bourrasque de cour.

On l'attribue ordinairement à la jalousie que le roi conçut de la gloire dont son frère allait se couvrir : mais, sans rejeter cette cause, il paraît que ce fut encore plutôt une suite de l'antipathie des favoris. Le duc d'Anjou ne se plaisait pas dans les parties de plaisir du roi, où il se voyait toujours entouré de mignons qui enlevaient toutes les distinctions et les faveurs. Il s'en dispensait autant que la bienséance et ses intérêts pouvaient le permettre; ou, s'il était forcé d'y assister, il ne pouvait gagner sur lui de n'y point porter un air ennuyé et dédaigneux, choquant pour ces jeunes gens, et par contre-coup pour le roi, qui regardait ces manières comme une censure indirecte de son goût (1).

Dans ce temps se firent les noces de Saint-Luc, un des principaux favoris; noces remarquables par des profusions scandaleuses et des dépenses énormes. Le duc d'Alençon ne voulut point assister à la cérémonie; cependant, par complaisance pour la reine-mère, il se présenta le soir au bal, et eut tout lieu de s'en repentir. Comme on était piqué de ce qu'il avait paru mépriser les amusements du jour, on l'insulta. Chacun le montrait au doigt; on le regardait en ricanant : on se parlait de lui à l'oreille, assez haut cependant pour qu'il entendît que sa taille, son air, sa démarche, étaient la matière des plaisanteries. Le duc d'Anjou n'osa

(1) *Mémoires de Marguerite.*

rien dire dans le moment, par l'appréhension de se brouiller avec son frère, dont il avait besoin, et sortit le cœur serré de dépit. Il alla répandre son chagrin dans le sein de sa mère, et, de concert avec elle, il résolut de s'absenter quelques jours pour se calmer. Elle se flatta de faire agréer son éloignement au roi, qui y consentit sur-le-champ (1).

Mais, retiré avec son conseil de jeunes gens, ils lui remplirent l'esprit de terreurs, et lui persuadèrent que le duc ne quittait la cour que pour se joindre aux mécontents, et recommencer la guerre. Plein de cette idée, le roi court chez sa mère, quoique la nuit fût déjà avancée. « Comment, lui dit-il, madame? Que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frère? Ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon État? Sans doute il y a là-dessous quelque dangereuse entreprise ; je m'en vais me saisir de tous ses gens, et ferai chercher dans ses coffres. Je m'assure que nous découvrirons de grandes choses. » En vain la reine prie son fils de ne rien précipiter; il ne l'écoute pas. Tout ce qu'elle peut faire, c'est d'obtenir qu'elle l'accompagnera, dans la crainte qu'il ne se passe quelque scène fâcheuse entre les deux frères (2).

Le roi entre donc brusquement chez Monsieur, lui ordonne de se lever, commence à lui faire des reproches, avant que de savoir s'il est coupable; commande d'emporter les coffres, et fouille lui-même le lit, pour voir s'il n'y trouvera pas des papiers. Le duc d'Anjou, dans sa première surprise, veut cacher une lettre; le roi s'efforce de la saisir. Le duc supplie son frère à mains jointes de ne la pas voir. Plus Monsieur résiste, plus le roi s'obstine. Monsieur la montre enfin : c'était un billet de sa maîtresse. Henri reste confus, mais il n'en ordonne pas moins les arrêts à son frère, et l'on mène à la Bastille Bussi avec quelques courtisans du duc d'Anjou qu'on trouva dans le Louvre.

On avait agi; on réfléchit le lendemain. Il y eut un grand conseil. Les ministres, instruits par la reine-mère, représentèrent au roi la conséquence d'une pareille action. Il ouvrit les yeux, et trouva bon que le conseil lui demandât de recevoir son frère dans ses bonnes grâces. Cela fut accordé, à condition que Bussi se racommoderait avec Caylus. On leva les gardes. Le duc d'Anjou parut devant le roi, qu'il assura de sa fidélité, le priant de ne plus concevoir désormais de soupçons contre lui. Henri le promit.

Bussi parut à son tour. Le roi lui commanda d'oublier toute querelle, et d'embrasser Caylus. Bussi lui répondit : « Sire, s'il vous plaît que je le « baise, j'y suis tout disposé ; et accommodant les gestes avec la parole, lui « fit une embrassade à la pantalonne: de quoi toute la compagnie, quoi-

(1) *Mémoires de Henri III.* — (2) De Thou. liv, 47. Davila, liv. 6.

« que encore étonnée et saisie de ce qui s'étoit passé, ne se put empêcher « de rire (1). » C'est ainsi que Henri III savait se faire garder le respect.

On rapporte ces particularités, tant parce qu'elles peignent les mœurs du temps, que parce qu'elles donnent la clef d'événements plus considérables. Ces tracasseries aboutirent à faire prendre au duc d'Anjou le parti de quitter réellement la cour. Il se sauva à Alençon, d'où il écrivit au roi qu'il ne s'était retiré que pour vaquer plus aisément aux préparatifs de son entreprise de Flandre, que d'ailleurs il ne ferait rien qui pût déplaire à sa majesté, et il tint parole. Il se rendit en effet à Mons, et y traita avec les confédérés. Il s'empara dès lors de Bins et de Maubeuge; mais l'insolence de ses gens lui fit fermer les portes du Quesnoy et de Landrecies. Piqué de cet affront, il repassa en France.

La reine-mère souffrait comme les autres de la *désordonnée outrecuidance* des mignons, mais elle regardait l'amitié excessive de son fils pour eux comme une fantaisie qui passerait; persuadée d'ailleurs que leur insolence même la vengerait un jour. Elle ne tarda pas à avoir cette satisfaction (2).

On ignore le motif de la querelle qui s'éleva entre Caylus, favori du roi, et Balzac d'Entragues, attaché aux Guise. La reine Marguerite est soupçonnée d'y être entrée pour quelque chose. Ils se battirent chacun avec deux seconds; Maugiron, autre mignon du roi, et Livarot du côté de Caylus; Schomberg et Riberac du côté d'Entragues.

D'Entragues échappa seul sain et sauf. Maugiron et Schomberg restèrent sur la place, Riberac mourut le lendemain, Livarot guérit, par la suite, d'une grande blessure, et Caylus, percé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours; objet infortuné de la tendresse impuissante du roi, qui ne quittait pas le chevet de son lit. « Il avoit promis aux chirurgiens qui le « pansoient cent mille francs, en cas qu'il revînt en convalescence, et à ce « beau mignon cent mille écus, pour lui faire avoir bon courage de guérir, « nonobstant lesquelles promesses, il passa de ce monde à l'autre. » Henri n'aimait pas moins Maugiron, « car il les baisa tous deux morts, fit tondre « leurs têtes et emporter et serrer leurs blonds cheveux; ôta à Caylus les « pendants de ses oreilles, que lui-même auparavant lui avait donnés et « attachés de sa propre main. » Il soulagea sa douleur en leur faisant faire dans l'église de Saint-Paul des obsèques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Auprès d'eux fut bientôt après enfermé dans la tombe Caussade de Saint-Mégrin, aussi favori du roi, que le sort des autres ne rendit pas plus sage.

(1) *Memoires de Marguerite.* — (2) *Journal de Henri III.*

Il s'attaqua aux Guise mêmes : il affectait de les mépriser. Un jour, dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui étaient présents, « il tira son « épée, et bravant de paroles, il en trancha son gant par le mitan, disant « qu'ainsi il tailleroit ces petits princes (1). » Une pareille imprudence était seule capable de le perdre ; mais on donne à son malheur une cause encore plus vraisemblable.

Quoique attaché au roi, et par état ennemi du duc de Guise, Saint-Mégrin n'en aimait pas moins la duchesse, Catherine de Clèves, et l'on dit qu'il en était aimé. L'auteur de cette anecdote nous représente l'époux indifférent sur l'infidélité réelle ou prétendue de sa femme. Il résista aux instances que ses parents lui faisaient de se venger, et ne punit l'indiscrétion ou le crime de la duchesse que par une plaisanterie. Il entra un jour de grand matin dans sa chambre, tenant une potion d'une main, et un poignard de l'autre. Après un réveil brusque, suivi de quelques reproches : « Déterminez-vous, madame, lui dit-il d'un ton de fureur, à mourir par le « poignard ou par le poison. » En vain demanda-t-elle grâce, il la force de choisir : elle avale le breuvage, et se met à genoux, se recommandant à Dieu, et n'attendant plus que la mort. Une heure se passe dans ces alarmes. Le duc alors rentre avec un visage serein, et lui apprend que ce qu'elle a pris pour poison est un excellent consommé. Sans doute cette leçon la rendit plus circonspecte par la suite (2).

On trouve ce fait raconté d'une autre manière par le fils d'un des acteurs, qui le tenait de son père. Nous le rapporterons dans ses termes (3). « Le « cardinal de Guise et le duc de Mayenne, voyant le bruit de l'intrigue de « la duchesse de Guise avec Saint-Mégrin si public, crurent que le duc « leur frère ne devoit pas être le seul à l'ignorer. Comme il n'avoit pas « d'ami plus intime que Bassompierre, ils le chargèrent de l'en instruire. « Bassompierre connoissoit le génie et le caractère du duc ; aussi n'accepta-« t-il la commission qu'avec peine et malgré lui. Il demanda même qu'on « lui donnât trois jours, pour penser aux moyens d'insinuer au duc une « nouvelle si désagréable. Il l'aborda enfin d'un air triste et rêveur, et le « duc lui ayant demandé ce qui le rendoit si chagrin : « Il y a quelques jours, « lui répondit Bassompierre, qu'une personne m'a consulté sur la manière « dont elle devoit s'y prendre pour instruire un ami du dérangement de « sa femme, qui le déshonore, sans que de sa part il ait aucun soupçon de

(1) Brantôme, t. XI, p. 256. — (2) Varillas, *Histoire de Henri III*, liv. 12.

(3) Anecdote racontée par le fils de Bassompierre à l'archevêque de Rheims, Charles-Maurice Le Tellier, qui l'a écrite de sa main à la marge du manuscrit de De Thou, appartenant à Rigault. Voyez le tome IV de la belle édition latine de De Thou, p. 33, ou le tome VIII, p. 716, de la traduction française, édition de 1734, in-4°.

« ses galanteries. La question m'a paru si embarrassante, que jusqu'ici je « n'ai pu encore y répondre. Voilà quelle est la cause de ce chagrin que je « n'ai pu vous cacher. Inquiet sur la réponse que je dois faire, je rêve inuti- « lement pour la trouver ; mais, puisque l'occasion s'offre si naturellement « de vous en parler, je serois bien aise de savoir de vous-même quel con- « seil je dois donner à mon ami sur un question si délicate.

« A ce discours, le duc de Guise comprit parfaitement de quoi il s'agis- « soit. Cependant il ne parut point embarrassé. « Quel que soit celui dont « vous me parlez, dit-il à Bassompierre, si c'est un ami, ou même s'il veut « le paroître, qu'il se charge lui-même de venger l'affront fait à son ami : « mais d'apprendre en pareil cas à un ami ce qu'il ignore, c'est à mon avis « prendre une peine inutile, et joindre même un nouvel outrage au pre- « mier. Pour moi, continua le duc, Dieu m'a donné une épouse aussi « sage qu'on peut la souhaiter, et, grâces au ciel, je n'ai pas lieu de me « défier de sa vertu. Si cependant elle avoit jamais le malheur de se dé- « ranger, et qu'un homme fût assez hardi pour me le dire, vous voyez ce « fer, ajouta-t-il en mettant la main sur la garde de son épée, la vie de « cet imprudent ami me répondroit sur-le-champ de sa folle témérité. » Bassompierre remercia le duc de son avis, et alla rendra compte au duc de Mayenne et au cardinal, qui prirent le parti d'agir eux-mêmes.

Ils dressèrent une embuscade à la porte du Louvre. Comme Saint-Mégrin en sortait la nuit, des assassins apostés se jetèrent sur lui, et l'étendirent sur le pavé, percé de trente-cinq coups. Il vécut cependant jusqu'au lendemain. Le roi fit pour lui les mêmes excès que pour Maugiron et Caylus. Il fut enterré, comme eux, dans l'église de Saint-Paul, avec la même magnificence, et une statue de marbre fut élevée sur son tombeau ; « de « sorte que quand on en vouloit à un favori, le proverbe étoit : « Je le ferai « tailler en marbre, comme les autres (1). »

Plus Henri III, par ces honneurs funèbres, montrait d'attachement à ses favoris, plus il enhardissait à choquer sa puissance, puisque avec tant de sensibilité il ne les vengeait pas. Loin de sévir par les voies de la justice contre de pareils crimes, à l'exemple de ses sujets, dont il aurait dû réprimer la licence, le monarque se servait quelquefois de l'assassinat pour se défaire de ceux qui lui déplaisaient (2). Le fameux Bussi d'Amboise, favori de son frère et spadassin brutal, qui mettait une sorte de gloire à se faire journellement des querelles, avait longtemps bravé le roi ; il eut enfin le sort de ces arrogants qui, croyant pouvoir impunément insulter les autres,

(1) Brantôme, t. XI, p. 256.
(2) De Thou, liv. 78. Davila. liv. 7. *Fortune de la cour*, p. 540. *Journal de Henri III.*

font trophée de leur insolence, et périssent immolés par la main qu'ils méprisaient (1).

Il était amoureux de la dame de Montsoreau. Henri III trouva moyen d'avoir quelques-unes de ses lettres, et les montra à l'époux. Elles certifiaient la vérité de l'intrigue, et étaient écrites en termes moqueurs et insultants pour le mari. Montsoreau, plein de ressentiment, entraîne sa femme dans un château écarté, et la contraint d'y donner un rendez-vous à Bussi. Celui-ci arrive avec sa confiance ordinaire ; mais, au lieu de la bonne fortune qu'il espérait, il se voit assailli par des assassins. Il se défendit longtemps; mais enfin il succomba sous le nombre, et fut tué.

Personne ne le regretta, pas même le duc d'Anjou, son maître, qui commençait à se lasser de ses manières hautaines. D'ailleurs le duc était en bonne intelligence avec le roi. Des favoris qui lui faisaient ombrage, les uns ayant été tués, les autres étant rendus plus circonspects, il fut aisé de réunir les deux frères. Le duc ne se rendit pas difficile sur les conditions de son retour; il se confia au roi; et le monarque, ravi de cette franchise, se porta, autant que son indolence naturelle pouvait le permettre, à seconder les projets de son frère sur la Flandre.

Cette réunion fut l'ouvrage de la reine-mère, qui voyageait depuis six mois, et travaillait à rétablir la paix dans le royaume. Le motif apparent de ses courses fut de ramener Marguerite, sa fille, au roi de Navarre, son mari, qui la redemandait. A cette occasion, Catherine dirigea sa marche vers les provinces où sa présence était le plus nécessaire ; la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et ses frontières. Tous ces pays étaient désolés par une affreuse anarchie. Selon leurs intérêts, les gouverneurs recevaient ou méconnaissaient les ordres de la cour. Ils étaient à leur tour payés de la même indépendance par les commandants particuliers des villes. Ceux-ci avaient de fréquents démêlés avec les bourgeois. Sous le moindre prétexte on prenait les armes : rien de si commun que le pillage des recettes, et la fraude des mauvais comptables, soutenue par la coupable connivence des chefs, qui partageaient le profit du vol.

(1) Brantôme rapporte qu'un gentilhomme, nommé Saint-Phal, ayant observé des *X* sur une broderie, Bussi, pour faire querelle, prétendit que c'étaient des *Y*. On se battit une première fois, pour ce grave objet, six contre six. Bussi ayant été légèrement blessé, Saint-Phal se retira; mais il tarda peu à se voir assigné à un nouveau rendez-vous. Le capitaine des gardes du roi, envoyé pour leur interdire le combat, pensa être pris à partie par Bussi, obstiné à poursuivre sa querelle : il osa demander au roi la permission de se battre en champ clos, et, ne pouvant l'obtenir en France, il ajourna son adversaire en pays étranger. Il fallut l'intervention du roi et de son frère pour étouffer cet interminable différend, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'ils y réussirent : le malheureux voulait du sang, et se faisait gloire de l'avouer. Tels étaient cependant les préjugés du temps sur la bravoure, que de pareils hommes trouvaient des amis pour soutenir leurs sottises, et que le brave Crillon était un des tenants et des enthousiastes de Bussi.

Au moindre reproche, le calviniste menaçait de se livrer au roi ; le royaliste, de passer chez les mécontents. Le maréchal de Bellegarde, ancien favori du roi, mais favori négligé, ne voyant plus de fortune à faire à la cour, s'était cantonné dans le marquisat de Saluces, son gouvernement, presque tout environné des États de Savoie. Il s'y conduisait en souverain, et s'appuyait de la protection du duc, qui avait aussi ses vues : c'était de s'approprier quelques parties du marquisat, à titre de récompense de ses secours, donnés, soit au maréchal, soit au roi, selon que les circonstances l'exigeraient. Ainsi le Français comme l'étranger démembraient déjà le royaume en espérance.

La reine appliqua à ces maux plus de palliatifs que de vrais remèdes : elle tourna son attention sur la manière de faire exécuter l'édit de Poitiers. Ce fut le principal objet des conférences tenues à Nérac, capitale du duché d'Albret, résidence du roi de Navarre. Les articles dont on convint ne sont la plupart que des explications plus étendues de ceux de Poitiers et de Bergerac ; on y ajouta le droit aux prétendus réformés de se bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres, et quatorze places de sûreté, au lieu de neuf.

Au moyen de tant d'avantages accordés aux mécontents, le roi se flattait d'avoir la paix. Il ignorait qu'avant même le traité on avait pris des mesures pour le rompre, s'il déplaisait. Le roi de Navarre, toujours en garde contre les piéges de la reine-mère, en même temps qu'il écoutait les propositions de paix, se mit en état de n'être pas surpris. Il partagea des pièces d'or, garda une moitié de chacune, et envoya les autres à des capitaines dispersés en plusieurs parties du royaume, avec ordre, sitôt qu'ils recevraient ces moitiés, de se mettre en campagne. La rupture ne tarda point, par des motifs que toute la sagacité de la reine-mère n'aurait pu prévoir.

Le sage Mornay fait, à l'occasion de cette guerre, qu'on a nommé *la guerre des Amoureux*, une réflexion applicable à bien d'autres endroits de cette histoire. « On sera, dit-il, bien embarrassé à l'écrire, si l'on veut « lui donner quelque dignité. Il faudra assigner pour cause d'un effet ce « qui ne l'aura pas été, une cause généreuse, au lieu de l'amour d'une « femme. » C'est ce qui arriva en cette occasion. La politique y fut mêlée aux intérêts du cœur, si même ceux-ci ne prévalurent point (1).

Il en est peu d'aussi chers qu'une passion à défendre et des soupçons à écarter. Ce motif mit tout en mouvement dans la petite cour du roi de Navarre. Marguerite, son épouse, se rappelle dans ses mémoires, avec un

(1) *Mémoires de Bouillon*, p. 300. Sully, t. I, p. 123. Villeroy. D'Aubigné, t. II, liv. 4, p. 988.

retour de satisfaction, les plaisirs qu'elle y avait goûtés. « Les hommes, « dit-elle, y trouvoient des femmes aimables, et les femmes des cavaliers « galants. Il n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils étoient hugue- « nots; mais de cette diversité de religion, il ne s'en *oyoit* point par- « ler (1). » A en croire Marguerite, ce n'était que passe-temps innocents : le matin la conversation, l'après-midi la promenade, le soir le bal; nulle jalousie, liberté entière. Elle fait même entendre que les inclinations de Henri, son époux, pour quelques-unes de ses filles, étaient réglées par la vertu, et ne parle point des siennes.

Soit raison d'État, soit pure méchanceté, Henri III mit tout en combustion dans cette société pacifique. Il n'aimait pas sa sœur. Elle s'était attachée au duc d'Anjou par préférence; crime que Henri ne pardonnait pas aisément. Confidente des peines de ce jeune frère, de moitié dans ses disgrâces, il semble que tous les efforts employés par le roi pour rompre cette amitié n'avaient fait que l'affermir davantage. De Pau ou de Nérac, villes qui partageaient son séjour, Marguerite entretenait avec le duc un étroit commerce. Une si grande intimité devint suspecte à Henri III; il craignait que Marguerite, belle, engageante, peu avare de prévenances, ne fît à son frère des partisans de tous les calvinistes dont elle était environnée. Il résolut donc de lui ôter leur confiance, en la brouillant avec son mari, qui était le lien commun de tous ces seigneurs attachés à sa fortune.

Dans cette intention, Henri écrit au roi de Navarre que sa femme entretient avec le jeune vicomte de Turenne un commerce scandaleux. A la lecture de cette lettre, Bourbon se flatte que le roi n'a point été porté à cette confidence par le seul intérêt de l'honneur de son beau-frère. Il en fait part à son épouse, le vicomte en est instruit. Les accusés se défendent, protestent de leur innocence, et rejettent la calomnie sur la malice du roi. « Il n'a intention, disent-ils au roi de Navarre, que de vous brouiller avec vos amis, si vous prêtez l'oreille à ses insinuations. Un de vos meilleurs serviteurs disgrâcié sous prétexte de galanterie, il trouvera moyen de vous faire éloigner tous les autres. Qui sait même s'il n'a pas avancé cette accusation pour avoir une raison spécieuse de ne point vous délivrer Cahors et les autres villes promises en dot à sa sœur? Il n'y a point à hésiter, il faut le prévenir, et s'en emparer de gré ou de force. »

Dès ce moment on ne parla plus dans cette cour que de siéges, de batailles, d'entreprises militaires. L'adroite Marguerite, voulant gagner son époux, et connaissant son faible, adoucit cette sévérité qui le forçait de

(1) *Mémoires de Marguerite. Mémoires de Mornay*, p. 45.

se tenir dans les bornes de la bienséance. Ses filles s'humanisèrent. Les autres dames, à l'instigation de la reine, échauffèrent le courage des guerriers qui leur étaient attachés, et inspirèrent le désir des combats à cette jeunesse qu'elles endormaient auparavant dans le sein de la volupté.

En même temps le duc d'Anjou écrivit qu'on se mît en campagne, et qu'il répondait du succès, ou d'une paix avantageuse. L'éclat était nécessaire à ses desseins. Depuis son retour à la cour, il pressait le roi de l'aider à se rendre maître de la Flandre, dont les peuples lui offraient la souveraineté, pour peu qu'il fût appuyé de son frère : mais le monarque indolent, se voyant en paix, appréhendait d'attirer sur lui les armes d'Espagne, et de voir sa tranquillité troublée, quand même il ne ferait que fermer les yeux sur les démarches de son frère. Or, le duc d'Anjou espérait qu'en rallumant la guerre en France, Henri se prêterait à tout pour avoir la paix. Il pressait donc le roi de Navarre de commencer, se chargeant de l'événement.

Sur sa parole, les pièces d'or, qui devaient être le signal de la rupture, sont envoyées. Presque au même jour, et sous prétexte d'inexécution du traité de Nérac, le feu de la guerre paraît allumé en différentes parties de la France. Le roi de Navarre se jette dans Cahors : il y combattit cinq jours et cinq nuits sans se reposer, et il ne lui restait pas un morceau entier de ses habits quand il eut assuré sa conquête.

Condé, fait pour les aventures périlleuses, de La Fère, ville de son gouvernement de Picardie, où il s'était déjà fortifié malgré le roi, passe aux Pays-Bas, vole en Angleterre, revient en Allemagne ; près de rentrer en France, il est arrêté sur la frontière de Savoie, volé et dépouillé, sans être reconnu. Il échappe enfin, et se met à la tête des calvinistes du Languedoc.

Le roi, très-étonné de tous ces mouvements, en demande la cause, envoie courriers sur courriers, prie sa sœur d'apaiser son mari et de l'engager à la paix. Marguerite nie d'abord les hostilités, promet ensuite, et amuse son frère. Pendant ce temps les mécontents font des progrès. Enfin Henri III s'aperçoit qu'il est trompé ; il lève tout d'un coup trois armées. Comme, de la part de cette jeunesse bouillante, tout s'était conduit sans système, la supériorité des forces fait tourner la chance, et les agresseurs sont repoussés de tous côtés. Alors le duc d'Anjou fait l'officieux, et offre à son frère de lui procurer la paix, s'il veut concourir à son entreprise de Flandre : le roi y consent. Sur cette assurance, le duc d'Anjou traite en septembre avec les députés des Pays-Bas, et part pour Fleix, château du Périgord, sur la Dordogne, entre Bergerac et Sainte-Foi, où se réunirent les parties intéressées.

On fut bientôt d'accord : on ajouta seulement pour la forme au traité de Nérac quelques articles peu importants en faveur des réformés. Tous les autres furent à l'avantage du roi de Navarre, auquel furent abandonnées, pour six ans, les places de sûreté dont il était le maître, et qui entra en possession de la dot de sa femme. On mit les armes bas. Il y eut un édit confirmatif de la convention. Le duc d'Anjou s'assura pour sa guerre des principaux chefs calvinistes, et revint à Paris en décembre veiller aux préparatifs d'une nouvelle expédition en Flandre.

Le moment paraissait favorable pour l'exécution. Les principales forces d'Espagne étaient employées, sous le duc d'Albe, à la conquête du Portugal, que la mort du roi don Sébastien avait livré aux prétentions de divers concurrents. Les Flamands, fatigués d'une longue anarchie, voulaient un prince, et nul ne pouvait prendre ce titre plus utilement pour eux que le duc d'Anjou. Il était assuré des secours de l'Angleterre, et peut-être de toutes ses forces, si le mariage projeté entre Élisabeth et lui réussissait. Du côté de la France, tant que la paix durerait, il pouvait compter sur les calvinistes. Ces circonstances lui permirent d'en former une armée de dix mille fantassins et de quatre mille chevaux, avec laquelle il délivra Cambrai, assiégée par Alexandre Farnèse, et s'empara de l'Ecluse et de Cateau-Cambrésis. Il n'y avait que le roi, son frère, dont il ne pouvait se promettre beaucoup d'aide, tant à cause de la fausse politique qui lui faisait toujours craindre de choquer le conseil d'Espagne, que parce que les profusions énormes de ce monarque le mettaient hors d'état de seconder une si belle entreprise.

Accoutumé à être gouverné, ce faible prince, après la perte de ses favoris, ne tarda pas à s'en faire de nouveaux. Les prodigalités qui avaient attiré aux autres l'indignation publique excitèrent les mêmes murmures contre ceux-ci. Henri maria Joyeuse à la sœur de la reine, et fit pour cette noce des dépenses plus que royales. Il acheta à La Valette la terre d'Épernon, et lui donna d'avance en argent la dot de la femme qu'il lui destinait. Le moins à charge fut François d'Épinay, sieur de Saint-Luc, que le roi maria peu richement, mais avec grand éclat, à Jeanne de Cossé, fille du fameux maréchal de Brissac. Ce mariage produisit un événement auquel le roi ne s'attendait pas, et qui lui fit perdre son favori (1).

L'histoire s'abstient de prononcer sur le genre d'attachement qui entraînait Henri vers ses favoris; mais elle ne peut se dispenser de dire que l'affection désordonnée qu'il leur témoignait en public avait blessé les regards de la multitude, et fait naître des soupçons injurieux qui flétris-

(1) De Thou, liv. 74. Davila, liv. 6.

saient également le prince et ses amis. La femme de Saint-Luc vit avec peine son jeune époux livré à une société qui le déshonorait aux yeux du public, quoique Henri en fût le chef : mais les liens formés par un roi ne se rompent point sans risque. Saint-Luc le fit sentir à sa femme, qui conçut le projet de dégoûter le monarque lui-même de sa conduite.

On doit cette justice à Henri III, que ses excès n'étaient jamais exempts de ces remords qui marquent du respect pour la religion, et qui donnent des espérances de retour. Voluptueux par tempérament, il se livrait sans ménagement aux plaisirs ; mais bientôt la satiété le ramenait au repentir, et, par une suite nécessaire, à des résolutions plus sages pour l'avenir. C'était le moment qu'aurait dû prendre un directeur éclairé pour lui faire connaître et graver dans son cœur les grandes vérités de la religion, dont il n'avait jamais été assez instruit : mais, dans ces instants d'un trouble qui pouvait devenir si salutaire, il ne trouvait que trop de guides complaisants et intéressés, qui craignaient de l'offenser, ou, s'ils l'épouvantaient quelquefois par le tableau des jugements de Dieu, lui laissaient croire que de simples actes extérieurs de pénitence, sans conversion du cœur, suffisaient pour apaiser la colère divine.

De là ce mélange bizarre de processions et de cavalcades, de courses nocturnes et de retraites dans les couvents, de conversations licencieuses et de liaisons avec des religieux austères. Après avoir quitté un habit efféminé et des parures immodestes, il portait sur le sac de pénitent une discipline attachée à sa ceinture, et un chapelet de têtes de mort au côté ; appareil de dévotion que sa conduite démentait bientôt, mais appareil qui, du moins dans le commencement des désordres, tenait à quelques désirs de conversion, qu'on aurait pu rendre plus efficaces. C'est ce que tenta Saint-Luc, à l'instigation de sa femme.

Une nuit qu'il était couché dans un cabinet attenant à la chambre du prince, il glissa une sarbacane au chevet du roi, et lui prononça dans son premier sommeil, comme de la part de Dieu, les menaces les plus terribles, s'il ne revenait pas de ses égarements. Henri se réveille tout à coup, prête l'oreille, et, n'entendant plus rien, croit que c'est un songe et se rendort. Saint-Luc répète les mêmes menaces. Henri, alors bien convaincu qu'il ne rêve point, s'abandonne le reste de la nuit aux plus tristes réflexions, et se lève, l'inquiétude et l'effroi peints sur le visage.

Les courtisans s'en aperçoivent, et ne savent qu'imaginer. Saint-Luc paraît aussi embarrassé que les autres. Faisant néanmoins semblant de s'enhardir, il approche du roi, et lui dit que la même nuit il a vu en songe un ange avec un visage sévère, qui l'a menacé d'une ruine inévitable et prochaine, s'il ne renonçait à ses égarements, et s'il n'engageait le roi à

changer de vie. Soulagé par cette ouverture, Henri lui fait part à son tour de ce qu'il a entendu, lui ordonne le secret, promet de profiter de ces avertissements célestes, et commence à effectuer sa promesse.

Les favoris furent très-étonnés de ce changement, et cherchèrent à en pénétrer les causes. Villequier, ministre des plaisirs du roi, s'y employa plus que les autres, par la raison que son crédit devait nécessairement souffrir si le monarque changeait de conduite. Il vint enfin à bout de tirer le secret de Saint-Luc, et le révéla aussitôt au roi. Ce prince, irrité de ce que son favori avait voulu abuser de sa crédulité, en aurait tiré vengeance, si Saint-Luc, averti à temps, ne se fût sauvé à Brouage, dont il était gouverneur, et où il n'arriva qu'une heure avant celui que Henri envoyait pour s'emparer de la place.

Il dut son salut à l'attention du duc de Guise, qui, par ses affidés, était ponctuellement instruit de tout ce qui se passait. Il prévint Saint-Luc sur ce qu'on méditait contre lui, persuadé qu'un avis si important lui acquerrait un ami dont il se servirait au besoin. Telle était alors la politique de ce duc : épier les fautes du roi pour en profiter ; obliger tout le monde, surtout les disgraciés, et ne point paraître, quoique mêlé dans toutes les affaires. Néanmoins, en examinant de près sa conduite, on découvrait, sans peine, qu'il était le mobile secret de presque toutes les intrigues. Aussi le roi, qui s'en défiait, le tenait à l'écart tant qu'il pouvait.

Forcé d'avoir une armée sur pied pour faire exécuter ses différents édits, Henri ne voulut point mettre à la tête le duc de Guise, quoiqu'il en fût vivement sollicité; mais, par égard pour les catholiques, dont les Lorrains étaient singulièrement aimés, il donna le commandement au duc de Mayenne, comme plus modéré et moins hautain. Tout ce que le monarque gagna à cette conduite, fut de conserver à sa cour un homme plein de ruses, adroit à profiter de tous ses avantages, qui, par des manières insinuantes et une conduite toujours égale, bien différente de celle du roi, lui enlevait l'estime de ses peuples, et surtout la confiance du clergé, fort mécontent des priviléges accordés aux calvinistes par les derniers édits (1).

Il y avait une espèce de lutte entre les partis opposés. Chacun demandait beaucoup plus que les circonstances et le désir d'entretenir la paix ne permettaient d'accorder. Les catholiques désiraient ardemment la publication du concile de Trente, espérant que ses décisions, une fois connues, deviendraient une barrière sûre contre les innovations. Le roi craignait au contraire de fournir par là aux calvinistes un nouveau prétexte de révolte. Dans cet embarras, quelquefois il faisait des remontrances douces au clergé, quelquefois il le reprenait avec aigreur.

(1) De Thou, liv. 75. Davila, liv. 6.

La patience lui échappait surtout quand on prétendait lui faire acheter par des concessions extraordinaires l'argent qu'il demandait (1). Il ne pouvait alors cacher son indignation. On payait, dans la crainte d'exciter sa colère; mais il restait toujours un fonds de mécontentement qui éclatait en murmures. Le duc de Guise, attentif à tout ce qui pouvait favoriser ses desseins, entrait, avec une sensibilité apparente et tous les dehors d'un zèle de religion, dans les peines du clergé, qu'il plaignait, et dont il gagnait ainsi la confiance : conduite adroite qui le liait avec Rome, avec l'Espagne, et qui le rendait le centre nécessaire des projets des deux cours.

Celle de Rome n'en avait point d'autre que de soutenir la religion catholique en France. Philippe II affectait la même pureté d'intention, mais se souciait moins d'empêcher les progrès du calvinisme que de susciter des troubles dans le royaume, pour mettre le roi hors d'état de donner des secours aux Flamands et au duc d'Anjou, qui venait d'être couronné duc de Brabant et comte de Flandre.

L'entreprise du duc donna d'abord les espérances les plus flatteuses. Il vit les grands comme le peuple, unis de vœux et d'intérêt, lui jurer une fidélité d'autant moins suspecte, qu'ils la regardaient comme nécessaire à leur bonheur. Élisabeth, reine d'Angleterre, soit par goût, soit par politique, permit qu'on traitât son mariage avec le duc. Dans un séjour qu'il avait fait à Londres, à la fin de l'année précédente et au commencement de celle-ci, elle alla jusqu'à lui donner publiquement un anneau comme gage de sa foi, et à recevoir celui du prince qu'elle mit à son doigt.

Les calvinistes de France, et beaucoup d'Allemands, coururent s'enrôler sous ses drapeaux. Les catholiques mêmes prenaient parti dans ses troupes, pour le seul plaisir de voir humilier les Espagnols, dont les rodomontades révoltaient tout le monde. Rien ne prouve mieux le triste état de leurs affaires en Flandre que les noires intrigues dont le désespoir et l'impuissance les rendaient coupables (2).

Personne ne doute que les divers complots tramés en Angleterre, complots qui menaçaient du poison et du poignard la reine, les ministres et les principaux seigneurs, n'aient été l'ouvrage du conseil d'Espagne. Le premier assassin qui blessa le prince d'Orange d'un coup de pistolet était certainement un émissaire de cette cour. Enfin ce fut Philippe qui, de concert avec le duc de Guise, imagina la fameuse conjuration de Salcède.

(1) Le clergé demanda cette année au roi qu'il abdiquât le droit de nommer aux évêchés, et qu'il rétablit les élections. « Si les élections avaient eu lieu, répondit-il fort ému, beaucoup d'entre vous, qui combattent pour elles avec tant de chaleur, ne paraîtraient pas revêtus de cette dignité. »

(2) *Journal de Henri III.* Busbec, *lettre* 18. *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 21. *Vie de De Thou*, t. XI, p. 53.

De pareils monstres ne méritent point la peine qu'on prend quelquefois à vouloir découvrir les motifs qui les ont fait agir. Presque tous ne sont que des scélérats aveuglés par des crimes précédents, et qui, s'imaginant devenir des personnages importants, ne s'aperçoivent pas qu'ils sont sacrifiés par des hommes plus habiles et plus méchants qu'eux. Salcède était un gentilhomme débauché, perdu de dettes, condamné à mort pour fausse monnaie, et à qui le duc de Guise avait fait obtenir grâce. On sera peut-être surpris que Salcède et Guise aient pu prendre confiance l'un en l'autre, le premier étant fils d'un gouverneur de Vic, qui, quoique bon catholique, fut à la Saint-Barthélemi puni par les Guise comme ennemi de leur maison; et le second, chef de cette maison impérieuse, qui n'oubliait jamais une insulte, surtout quand elle pouvait porter atteinte à son crédit. Mais on sait qu'une passion à satisfaire aplanit toutes les difficultés. Le duc de Guise était ambitieux. Il trouva dans Salcède un homme intrépide, sans mœurs et sans principes, capable de tout entreprendre : il le prévint de politesses et de confidences. Salcède fut flatté; il se promit des honneurs et des richesses. C'en fut assez pour lui fermer les yeux sur le péril de l'entreprise.

Si l'on en croit sa déposition, écrite tout entière et signée de sa main, rétractée ensuite, affirmée de nouveau, et désavouée dans le dernier supplice, il était question d'allumer en même temps le feu de la guerre par tout le royaume, pour embarrasser Henri III, et l'empêcher d'envoyer en Flandre des secours à son frère On était sûr, disait Salcède, des provinces de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, du Cotentin et de la Bretagne. Les troupes du pape, jointes à celles de Savoie, devaient fondre en France par le Lyonnais, et les Espagnols par deux endroits, du côté des Pyrénées. Le rôle de Salcède, rôle dans l'exécution duquel il fut arrêté, était d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment de soldats affidés, de lui offrir ses services, de gagner sa confiance, et d'obtenir de lui le commandement de quelque place frontière, comme Dunkerque, pour la livrer ensuite aux Guise. Ceux-ci comptaient forcer le roi, effrayé par ce soulèvement général, de les mettre à la tête de ses armées, ensuite lui faire la loi à lui-même, et empêcher le duc d'Anjou de rentrer en France, pour le faire périr en Flandre, sans secours, accablé par toutes les forces espagnoles.

Du reste, Salcède nia constamment d'avoir jamais eu dessein d'attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou; mais il avoua d'autres trahisons, comme d'avoir fait plusieurs fois le métier d'espion, entretenant commerce avec le conseil d'Espagne, allant sur les lieux s'assurer par lui-même des préparatifs de la France, et en donnant avis aux généraux ennemis. Il nommait parmi les conjurés ce qu'il y avait de plus distingué entre les

courtisans et les ministres de France ; presque tous les gouverneurs des provinces et des villes considérables, et jusqu'à des favoris du roi. Il leur prêtait l'affreux projet de mettre Henri en prison, de se défaire du duc d'Anjou, et d'exterminer la famille royale. Le cardinal de Pellevé était, disait Salcède, l'agent de cette ligue auprès du pape.

Bien des choses se contredisaient dans cette déposition ; mais il en résultait toujours l'indice certain d'une conjuration redoutable. Le duc d'Anjou, qui avait fait arrêter Salcède en Flandre, frappé de ces horreurs, ne crut pas devoir les laisser ignorer au roi. On reconnaît ici la fausse politique de Henri III : il regarda d'abord cet avis comme une ruse de son frère pour tirer de lui des secours plus abondants, sous prétexte du danger où ils se trouvaient tous les deux. Pour ne point troubler sa tranquillité et ses plaisirs, il était déterminé à n'en rien croire, et même à ne point faire de recherches ; mais le duc lui envoya le coupable. Henri l'interrogea lui-même. Salcède nia tout ce qu'il avait écrit de sa main et répété en prison devant deux députés du roi. A la question, il avoua de nouveau ; mais il se rétracta ensuite, et persista dans sa rétractation jusqu'à sa mort, qui fut celle des criminels de lèse-majesté.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontations des accusés, du moins des plus suspects. Le président De Thou conseillait de garder le criminel, afin de le faire parler à mesure qu'on découvrirait des traces du complot ; mais trop de personnes étaient intéressées à son silence (1). On conseilla au roi de se débarrasser d'un scélérat, dont la vie ne faisait que troubler sa tranquillité, et inquiéter nombre de gens que la crainte portait au désespoir ; au lieu que l'indulgence du roi, et son attention à soustraire les preuves de leur crime, les ramèneraient sans doute au devoir, s'ils s'en étaient écartés. On verra par les fureurs de la ligue, affreuse tragédie dont la conjuration de Salcède est comme le premier acte, combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri. Il le suivit, parce qu'il favorisait son aversion pour les affaires et son goût pour les plaisirs, et Salcède en conséquence fut livré au supplice.

Au reste, si Philippe inquiétait le roi par ses menées sourdes, il ne faisait que rendre la pareille à la France, qui le traversait de la même manière, et même assez ouvertement, en Flandre et en Portugal. Catherine, qui avait formé d'abord de son chef des prétentions insoutenables sur ce

(1) Sully raconte, dans le deuxième volume de ses Mémoires, liv. V, p. 129, que Salcède accusa M. de Villeroy ; « qu'il fait tout ce qu'il peut pour se justifier, et que finalement, s'étant « assez mal défendu, il appelle Dieu et les anges pour témoins de son innocence, desquels on n'a « point nouvelles qu'ils soient encore arrivés. »

dernier royaume, se réduisit alors à aider Antoine, prieur de Crato, fils naturel de Louis de Beja, frère du cardinal Henri, dernier roi de ce pays. Le prieur, obligé de fuir, s'était retiré en France, où on lui donna soixante vaisseaux et six mille hommes, avec lesquels il se mit en possession des îles Açores. Mais la discipline manquait dans cette armée, presque entièrement composée de volontaires. La flotte ayant été attaquée par le marquis de Sainte-Croix, une partie seulement prit part au combat. Philippe Strozzi, fils du maréchal de ce nom, qui la commandait, blessé au genou, tomba au pouvoir du marquis, avec un grand nombre des siens. Celui-ci, sourd aux sollicitations de ses propres officiers, fit pendre tous ses prisonniers, et jusqu'au prêtre français qui les exhortait, comme pirates et fauteurs de rebelles qui faisaient la guerre à son maître, sans l'aveu de leur prince. Strozzi, leur chef, fut massacré à coups de hallebardes, par les ordres de l'Espagnol, et son corps fut jeté à la mer. Le reste de la flotte regagna la France.

Le roi cependant continuait à vivre au milieu de ses ennemis, comme s'il ne les eût pas crus tels, ou comme s'il n'en eût eu rien à craindre; sans mesures, sans précautions, leur donnant même lieu de fortifier cette trame, tant par la première impunité que par les fautes et les imprudences perpétuelles qui lui échappaient. Il serait ennuyeux de remettre toujours sous les yeux du lecteur les dévotions bizarres de Henri III, les longues processions dans lesquelles il traînait après lui princes, ministres, cardinaux, couverts du sac de pénitent; ses pèlerinages à Chartres et ailleurs pour avoir des enfants; ses retraites aux minimes et aux feuillants, qu'il prêchait lui-même en chapitre (1). Ce qu'on peut ajouter à ce que nous avons déjà dit, c'est qu'au plaisir du spectacle, qui faisait ordinairement agir le roi, il commença cette année, et continua jusqu'à la fin de sa vie, à joindre le désir de persuader les peuples de son attachement à la religion catholique. Mais les factieux lui ôtèrent bientôt cette ressource, en faisant parler les prédicateurs, qui, tantôt par des invectives, tantôt par des bons mots, indignes de la chaire, lui enlevèrent tout le fruit de cet appareil.

Le roi n'opposa à ces insultes que quelques réprimandes, ou autres légers châtiments peu capables d'arrêter l'enthousiasme, qui, dirigé en secret par les Guise, gagnait de tous côtés. Il ne fut pas plus ferme à l'égard de François de Rosières, archidiacre de Toul, auteur d'un livre plein de calomnies contre les descendants de Hugues Capet, et contre le roi lui-même. Non-seulement Henri pardonna à l'auteur, mais il permit que la flétrissure du livre fût tenue secrète, en considération des Guise,

(1) De Thou, liv. 77 et 78. Davila, liv. 6. *Journal de Henri III.*

qui se donnèrent beaucoup de mouvement pour obtenir cette grâce, de peur que le déshonneur de la condamnation ne retombât sur la maison de Lorraine, dont cet ouvrage révélait les prétentions au trône ; faiblesse bien dangereuse dans ces circonstances. Il fallait ou ignorer cet attentat, ou le punir plus sévèrement.

« Mais le roi mon frère, dit amèrement la reine Marguerite dans ses « mémoires, n'avait de courage que contre les femmes. » Elle en fit elle-même dans ce temps une fâcheuse expérience (1). Après la guerre des Amoureux, cette princesse revint à la cour de France. Trop aimée du duc de Guise, étroitement liée avec le duc d'Anjou, son frère, dont le roi était jaloux, Marguerite devint suspecte au roi. Il rechercha sa conduite, et crut y découvrir des taches déshonorantes pour son mari et la maison royale. Au lieu de la renvoyer simplement de la cour, théâtre trop exposé pour ses désordres, Henri fit un éclat qui ne pouvait servir qu'à satisfaire quelque vengeance particulière.

Son mari la redemandait depuis quelque temps : le roi fit semblant de se rendre aux instances de son beau-frère; mais à peine était-elle en route, qu'il envoya après elle des archers de sa garde. Ils l'arrêtent au milieu du chemin, fouillent sa litière, démasquent ses femmes sous prétexte de voir s'il n'y a point d'hommes parmi elles, en emmènent deux prisonnières, et traitent fort mal les autres.

Elle se plaignit hautement de cet affront. Le roi son mari en demanda justice par des envoyés exprès. Henri ne voulut ni la condamner, ni la justifier. Il refusa toujours de s'expliquer, prétendant que cette aventure devait être regardée comme une querelle de frère à sœur. Des affaires plus importantes empêchèrent le roi de Navarre de faire d'autres instances, et Marguerite déshonorée, n'osant retourner auprès de son époux, alla cacher sa honte et y mettre le comble dans des châteaux écartés, où elle crut pouvoir se livrer plus librement à ses penchants. Depuis cette époque, ce qu'un historien peut faire de plus avantageux pour elle, c'est de n'en plus parler.

Tout se tient dans le système politique. Souvent les révolutions les plus étonnantes viennent, par un enchaînement successif, de causes bien éloignées de leurs effets. Personne n'approuvait sans doute les déréglements de Marguerite ; mais bien des gens, même les plus sensés, trouvèrent mauvais qu'une reine, sœur du roi, et presque le dernier rejeton de la famille royale, eût été traitée si injurieusement. Les femmes surtout, déjà

(1) Busbec, liv. 23. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 544. *Journal de Henri III. Amours de Henri IV*, p. 26. *Mémoires de Mornay, de Bouillon*, p. 325; *de Sully*, t. I.

aigries contre Henri, le détestèrent sans retour, quand elles virent que, prodiguant à ses favoris les parures de leur sexe, il les dépouillait elles-mêmes de leurs ornements par des édits contre le luxe : édits qui furent si sévèrement exécutés, qu'on arrêta à Paris en pleine rue, et qu'on traîna en prison des femmes de qualité, pour avoir porté les étoffes ou les bijoux interdits (1).

On voyait avec indignation que le roi, en même temps qu'il prescrivait à ses sujets cette épargne forcée, augmentait lui-même ses dépenses, grossissait sa garde, introduisait à sa cour un faste inconnu, et s'occupait sérieusement du projet d'adopter le cérémonial de la cour d'Angleterre, beaucoup plus pompeux alors que celui de France. Chaque jour Henri donnait des édits bursaux, qu'il faisait recevoir par force dans les lits de justice. Il créait aussi une infinité de charges inutiles, dont il abandonnait les provisions à ses mignons, et ceux-ci à leurs tailleurs, cuisiniers et parfumeurs. Enfin il était difficile de ne point éclater, en voyant un roi de France s'avilir jusqu'à faire parade publiquement de goûts puérils et d'amusements ridicules, pendant qu'il y avait dans l'État une fermentation qui présageait les plus funestes mouvements.

Tous les partis négociaient, non pour prévenir les troubles, mais pour en tirer avantage. Le duc de Joyeuse, jeune favori, se mit en tête de se faire agréer par le pape pour le chef des catholiques, au préjudice du duc de Guise. De l'aveu du roi, qui se prêta à ce projet, dans l'espérance de substituer son favori au duc, Joyeuse partit pour Rome avec un train magnifique ; il y fit ses propositions et ses offres, qui furent reçues très-froidement. Il voulut aussi décrier Damville, gouverneur du Languedoc, connu à cette époque sous le nom du maréchal de Montmorency, par suite de la mort de François, son aîné, arrivée en 1579. Il le représenta comme fauteur d'hérétiques, et demanda au pape des forces pour le supplanter ; mais ces calomnies ne furent payées que d'indifférence (2).

Montmorency, ainsi attaqué, traita avec le roi de Navarre, pour se soutenir. Celui-ci envoya en Angleterre et en Allemagne solliciter des secours contre les complots des princes lorrains, prêts à éclater. Guise resserrait de son côté les nœuds qui l'unissaient depuis longtemps avec l'Espagne, et donnait, pour prétexte de ses engagements avec une puissance étrangère, la nécessité de défendre la religion catholique.

Mais uniquement attentif à ses intérêts, en même temps qu'il prétex-

(1) *Code Henri. Journal de Henri III.* Busbec, *lettre* 29.

(2) De Thou, liv. 69 et 71. Davila, liv. 6 et 7. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 533 ; *de Mornay*, p. 74. *Discours de ce qui se passa au cabinet du roi de Navarre, boute-feu des calvinistes.* Sully, p. 191.

tait aussi son zèle pour la religion, Philippe offrait au roi de Navarre et aux calvinistes de l'argent et des troupes, pour renouveler la guerre en France, et empêcher Henri de secourir les Flamands. Il prit, pour faire ses offres, le moment où il supposa Bourbon irrité de l'affront fait à sa femme. L'Espagnol proposait à Henri de rompre son mariage avec une épouse déshonorée, de lui donner l'infante sa fille, et d'épouser lui-même la princesse de Navarre. « Vous ne voulez pas, dirent les négociateurs espagnols à Mornay, chargé d'écouter leurs propositions ; eh bien ! vous ne savez ce que vous faites de nous refuser : nos marchands sont prêts. » Mot qui décèle, à ne s'y pas tromper, les motifs de la ligue, et les ressorts cachés qui l'ont soutenue si longtemps.

Il y avait encore d'autres négociations particulières sur le tapis, savoir : de la reine-mère avec le duc de Lorraine, qu'elle aurait voulu élever au préjudice de la branche de Guise ; du duc de Lorraine lui-même avec le roi de Navarre, dont il souhaitait obtenir la sœur pour un de ses fils ; du duc de Savoie avec le même prince, pour le même sujet ; des Flamands avec la cour de France ; enfin des Guise avec le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, qui croyait ou feignait de croire que, la mort du duc d'Anjou arrivant, il devait être reconnu héritier présomptif de la couronne de France, au préjudice de son neveu.

Le roi voyait tout le monde autour de lui prendre des assurances, et seul il ne s'inquiétait de rien. La mort du duc d'Anjou, son frère, qui n'avait pas encore atteint trente ans, le surprit dans cette inaction. Ce jeune prince, livré à des conseils téméraires, avait vu l'année précédente, et après les plus beaux commencements, ses espérances s'évanouir, parce qu'il voulut les réaliser trop tôt. Ses flatteurs lui persuadèrent qu'on abusait de sa bonté, et que, pendant qu'on lui laissait en apparence le titre de la souveraineté, c'était le prince d'Orange qui en avait tout le pouvoir. Le duc résolut de se tirer de cette espèce de tutelle. Il attaqua à l'improviste les villes où il n'était pas le maître absolu. Plusieurs se défendirent. Il fut repoussé lui-même à Anvers, et forcé de se retirer.

Cette entreprise mal concertée lui fit perdre la confiance des Flamands. En vain tenta-t-il de la regagner par les promesses les plus flatteuses : ou elles ne furent point écoutées, ou elles le furent trop tard. Plongé dans un noir chagrin d'avoir par sa faute mis obstacle à sa fortune, il se renferma dans Château-Thierry, ville de son apanage, où il ne traîna que quelques mois une vie languissante. Les uns disent qu'il mourut de tristesse ; les autres du poison que lui donnèrent les Espagnols, auxquels il était encore redoutable, même dans son discrédit.

François, duc d'Anjou, était vif, emporté, turbulent ; mais il avait peu

de moyens. Il était d'ailleurs plein de bonne foi, de candeur et de générosité. Le malheur des temps le força quelquefois à déguiser ses pensées; mais jamais il ne put soutenir une entreprise qui aurait demandé certain raffinement de dissimulation. Il aimait la gloire : cette passion l'éloigna souvent de son devoir. Il s'en repentit au lit de la mort, et en demanda pardon au roi son frère.

Jamais il n'en avait été sincèrement aimé, non plus que de la reine sa mère. Accoutumés à le regarder comme un enfant, ni l un ni l'autre n'eurent pour lui, à mesure qu'il avançait en âge, les égards convenables à son rang. Le dépit qu'il en conçut le força souvent de prêter son nom aux factions qui divisèrent le royaume, afin d'obtenir une considération qu'on lui refusait. Il avait enfin trouvé en Flandre un théâtre digne de sa bravoure, lorsque peut-être la jalousie du prince d Orange, qui avait déjà éconduit l'archiduc Mathias, mais plus certainement sa propre imprudence, lui fit perdre en un instant le fruit de plusieurs années de travaux. Sa mort, qui arriva un mois précisément avant celle du prince d'Orange, assassiné à Delft par Balthazar Gérard, n'eut aucune influence sur les affaires de Hollande; mais elle ouvrit en France un vaste champ à ceux qui projetaient des troubles, et qui se préparaient déjà à l'exécution.

Depuis la paix de Fleix, le caractère ombrageux des calvinistes s'était prodigieusement adouci. Le roi leur accordait peu de grâces, mais il tenait exactement ses promesses et leur faisait rendre bonne justice. Ces procédés, auxquels ils n'étaient plus accoutumés, avaient dissipé les préventions de plusieurs, et fait en quatre ans plus de conversions que la voie des armes et les bourreaux n'en avaient opéré en quarante. On devait se croire au terme des agitations religieuses qui avaient désolé la France, lorsque l'ambition du duc de Guise, en alarmant de nouveau les catholiques sur l'existence future de la religion en France, trouva moyen de leur rendre leur funeste activité. Nous avons vu qu'aux États de Blois, en 1577, le roi, au lieu de détruire la ligue, s'en était déclaré le chef, expédient qui n'aurait pas manqué d'adresse, si Henri, l'employant, avait eu intention de miner sourdement, à l'ombre de ce titre, une cabale dangereuse; mais il ne songeait qu'à parer aux inconvénients présents. Le péril étant passé, il se conduisit comme si la même crise ne pouvait pas revenir, et il laissa fortifier sous son nom une faction qui devait bouleverser son royaume (1).

Un seul trait de différence caractérise les deux concurrents, Henri, roi de France, et Henri, duc de Guise. Le premier paraissait à la tête des

(1) De Thou, liv. 71. Davila, liv. 7.

affaires, par son rang seul, sans les avoir imaginées, et sans les conduire. Le second, n'ayant de titre que son mérite, présidait réellement à tout, et faisait mouvoir tous les ressorts. S'il n'avait pas dressé le plan de la ligue, on ne peut douter que ce ne fût lui qui en pressait l'exécution, qui mettait, pour ainsi dire, les armes aux mains des factieux, et cependant il se faisait prier pour les prendre. « On fut, écrit un auteur contempo-« rain, plusieurs jours à déterminer le duc de Guise, parce que, disait-il, « si on me fait dégaîner l'épée contre mon maître, il faut en jeter le four-« reau dans la rivière (1). »

Il était aussi question de trouver un prétexte pour lever des troupes en pleine paix, contre un roi légitime, bien affermi sur son trône. Rien de moins plausible que la raison qu'on imagina, et cependant elle réussit, tant il est vrai que le peuple prévenu peut être poussé aux plus grands excès par les plus faibles moyens ! En dix ans de mariage, le roi n'avait point eu d'enfants : mais il n'était point sûr qu'à la fleur de son âge, ainsi que son épouse, il dût se voir privé de postérité ; on le supposa néanmoins : on osa même l'assurer. Il se répandit des écrits qui taxaient Henri d'impuissance, et qui alarmaient ses sujets sur la succession au trône, comme s'il eût été près de vaquer.

Personne ne doutait qu'au défaut de la branche des Valois, la couronne ne fût due à la maison de Bourbon, issue de saint Louis, par Robert, comte de Clermont, son dernier fils. On ne doutait pas non plus qu'elle n'appartînt à l'héritier en ligne directe, Henri, roi de Navarre ; mais la religion prétendue réformée, dont il faisait profession, aliénait de lui les cœurs des catholiques. C'en fut assez pour faire imaginer à ceux qui voulaient brouiller de lui opposer un rival. Ils prirent son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, le dernier des frères d'Antoine de Bourbon, père du roi de Navarre, et plus proche héritier du trône que son neveu, si la représentation n'avait pas lieu.

Il n'est pas sûr que ce prélat ait été lui-même persuadé de son prétendu droit. Cayet rapporte qu'un de ses plus fidèles serviteurs l'excitant à quitter le parti des Guises, dont le but était de ruiner sa maison, le cardinal répondit : « Je ne suis point accordé à ces gens-ci sans raison ; penses-tu que je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la maison de Bourbon ? Pour le moins, tandis que je suis avec eux, c'est toujours Bourbon qu'ils reconnaissent. Le roi de Navarre, mon neveu, cependant, fera sa fortune. Le roi et la reine savent bien mon intention (2).

Charles de Bourbon soutint néanmoins d'abord toutes ses prétentions avec

(1) Lézeau, *Manusc. de Sainte-Geneviève.* — (2) Cayet, t. I.

toute la chaleur d'un homme convaincu ; mais, comme il était inconstant et léger, il peut se faire que, séduit dans un temps, il se soit détrompé dans un autre, surtout lorsque, son nom étant devenu moins nécessaire au soutien de la ligue, les flatteurs commencèrent à brûler moins d'encens devant l'idole de sa royauté. Dans les commencements, ils eurent l'adresse d'en faire à ses yeux un être réel, auquel le vieux prélat sacrifia jusqu'à ses scrupules. On lui parla d'une dispense pour lui faire épouser la veuve du duc de Montpensier, Catherine de Lorraine, princesse qui fit depuis éclater tant de fureur contre Henri III ; et le vieux cardinal y prêta l'oreille.

Ainsi le duc de Guise avait un appât prêt pour chacun de ceux qu'il voulait envelopper dans ses filets. Il persuadait à la reine-mère qu'il ne cherchait à éloigner du trône le chef des Bourbons que pour y placer ses petits-fils, enfants du duc de Lorraine et de Claude de France, sa fille. Les courtisans, il les flattait de l'espérance de les rendre nécessaires par la guerre, et d'obliger le roi à partager entre eux les faveurs qu'il rassemblait toutes sur ses mignons. Il promettait à la noblesse plus de considération, et des préférences à ceux qui rendraient les premiers services ; au peuple la diminution des impôts, et au clergé la destruction de toutes les sectes.

Des prédicateurs, gagnés ou séduits, faisaient valoir en chaire ces promesses. On exposait aux portes des églises et aux coins des rues des tableaux qui représentaient les supplices dont on supposait que les catholiques étaient punis en Angleterre et dans les Pays-Bas. Ainsi serez-vous traités, disaient au peuple des gens apostés, lorsque le roi de Navarre occupera le trône avec ses hérétiques.

Ces différentes adresses gagnèrent une infinité de partisans à la ligue, dont on faisait signer partout des formulaires, sous le nom de *Sainte-Union* (1). Cependant ils ne paraissaient pas encore assez nombreux au duc de Guise pour faire un éclat tel que celui de prendre les armes. Il voulut temporiser; mais le roi d'Espagne ne le lui permit pas.

Philippe avait besoin des troubles de la France pour empêcher le roi de secourir les Flamands. Ces peuples, après la mort du prince d'Orange, dont les fils étaient encore fort jeunes, avaient envoyé demander à Henri sa protection, par une célèbre ambassade : ils lui proposaient même de devenir ses sujets. Les partisans d'Espagne crurent apercevoir dans Henri quelque inclination à profiter de ces offres. Ils firent part à Philippe de

(1) *Journal de Henri III.* D'Aubigné, t. II, liv. 5. *Mémoires de Mornay.* Villeroy, p. 27. Tavannes, p. 510. Nevers, t. I, p. 605. Rohan-Busbec, liv. 48. Cayet, t. I.

leurs appréhensions. Celui-ci ne trouva pas de meilleur expédient pour se délivrer de ses craintes que d'occuper Henri chez lui. A cet effet, il se lia, au commencement de cette année, avec le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, par un traité formel qui excluait du trône les princes protestants. Le cardinal promettait, arrivant la mort de Henri III, de faire la guerre aux hérétiques, de publier les décrets du concile de Trente, d'aider Philippe à reconquérir les Pays-Bas, et enfin de remettre Cambrai au roi d'Espagne, qui, de son côté, s'obligeait à un subside de cent cinquante mille francs par mois, et à fournir le nombre de troupes nécessaires pour soutenir les efforts de la ligue. Le traité était à peine conclu qu'il en pressa l'exécution. Il exigea du duc de Guise un éclat, et lui en imposa même la nécessité, en le menaçant, disent quelques historiens, de remettre au roi de France les originaux de ses traités avec l'Espagne, et de l'abandonner à sa discrétion.

Le premier crime, comme il arrive d'ordinaire, força le duc au second. Entraîné par les circonstances, il n'eut que le temps de faire précéder de quelques formalités l'éclat qu'il préparait. A son instigation, le cardinal de Bourbon se retire dans son diocèse de Rouen. Une députation solennelle de la noblesse de Picardie, députation concertée, va l'inviter à passer dans cette province, et l'emmène à grandes journées à Péronne. Des Suisses et des reîtres, partie soudoyés de l'argent d'Espagne, partie levés sur le crédit du chef de l'union, avancent vers les frontières. Des capitaines expérimentés partent pour se mettre à leur tête. Guise et ses frères rassemblent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Plusieurs villes se soulèvent, les unes séduites, les autres forcées. Lyon ouvre ses portes aux secours que les révoltés avaient obtenus de la Savoie; Toul et Verdun à ceux que la Lorraine tirait d'Allemagne. Les ligueurs manquent Marseille et Bordeaux, mais ils se rendent maîtres, dans le cœur du royaume, de Bourges, d'Orléans et d'Angers. Enfin la ligue s'établit solidement à Paris.

Depuis longtemps il s'y tenait des assemblées clandestines, dans lesquelles on critiquait la conduite du roi et du ministère, Les premières se tinrent au collége de Fortêt, et dans la suite aux Jacobins de la rue Saint-Honoré. Elles étaient composées de prêtres et de gens de robe; on y admit par la suite de simples bourgeois. De la censure du gouvernement au désir d'avoir la gloire de le réformer, le pas est glissant; on dit d'abord ce qui devrait se faire, on cherche après les moyens de l'exécuter. Ainsi les principaux de ce conseil secret, devenus peu après les chefs de la formidable faction *des Seize*, passèrent des murmures à des projets généraux, et des projets à des complots moins vagues et plus déterminés.

Ils écrivirent dans les principales villes. Ils y firent passer des émissaires, pour y former des assemblées pareilles, et établir une correspondance générale dont Paris serait le centre. Enfin ils se cotisèrent et amassèrent des armes. Il n'est pas sûr qu'ils aient alors conçu le dessein d'arrêter le roi, mais du moins ce prince en eut peur; et ce fut à cette occasion qu'il se forma une garde de quarante-cinq gentilshommes, « bien appointés, « avec bouche en cour, » qui avaient ordre de ne le quitter jamais.

Cette précaution, bonne pour la sûreté de sa personne, ne pourvoyait pas au salut de l'État. Henri crut arrêter ce transport fanatique par un simple édit qui défendait les levées d'hommes et les attroupements; mais on n'en tint aucun compte. A Paris même, sous ses yeux, le roi souffrait que le peuple se familiarisât avec les armes: tolérance toujours dangereuse, surtout quand les esprits sont échauffés. Pasquier écrivait à un de ses amis : « Nous sommes maintenant devenus tous guerriers désespérés. « Le jour nous gardons les portes, la nuit nous faisons le guet, patrouilles « et sentinelles. Que c'est donc un métier plaisant à ceux qui en sont « apprentis (1)! »

A la fin de mars parut le manifeste de la ligue, donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon. On s'y était surtout appliqué à exagérer le danger que courait la religion catholique, si la branche hérétique des Bourbons montait sur le trône. Le roi répondit faiblement. Les écrits se multiplièrent sous toutes sortes de titres: apologies, déclarations, complaintes, protestations, et autres semblables : tous, en différents termes, ne faisaient que répéter la même chose. Les ligueurs, semblant ne craindre que pour la religion, criaient contre les favoris, demandaient le soulagement des peuples, et affectaient le plus grand désintéressement. Les royalistes tâchaient de justifier le prince et ses courtisans, et de rassurer les catholiques par des promesses. Ils rejetaient tout le malheur des temps sur les factieux qui voulaient la guerre. Le lecteur nous dispensera d'extraire ces pièces, faites uniquement pour en imposer à la multitude, et dans lesquelles on ne trouve presque jamais les motifs et le but des chefs. C'est dans les mémoires secrets qu'il faut les chercher, et surtout dans les lettres et les aveux échappés aux agents particuliers.

Un des plus actifs était le père Mathieu, jésuite. Tout son ordre était dévoué à la ligue, au point que l'historien de la société, longtemps après, l'appelle encore *un lien sacré pour défendre la religion*, et qu'il assure que le P. Edmon Auger, confesseur de Henri III, fut éloigné de la cour par ses supérieurs, parce qu'il détournait de toutes ses forces les Français

(1) Pasquier, liv. 2, *lettre* 3.

d'entrer dans la ligue. Que ce dévouement vînt de jalousie causée par les faveurs que Henri répandait sur les feuillants ou autres religieux, ou qu'il vînt de pur zèle de religion, peu importait au duc de Guise. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'eut jamais de partisans plus fermes, de prédicateurs plus hardis, de coopérateurs plus infatigables : entre autres ce P. Mathieu, qui fut surnommé *le courrier de la ligue.* Le voyage de Rome n'était qu'un jeu pour lui : sans le moindre besoin essentiel, pour un simple avis à porter ou à recevoir, il passait les monts, revenait en France, retournait en Italie ; toujours prêt à partir, il se multipliait, pour ainsi dire, par sa diligence (1).

L'affaire qui lui donna le plus de peine fut l'association du duc de Nevers à la ligue ; encore ne réussit-il pas. Le duc voulait bien en être, mais à condition que le pape l'approuverait par une bulle ; comme s'il y avait sur la terre quelque autorité qui pût légitimer la révolte des sujets contre leur souverain. Mais telle était l'erreur du temps. Instruit de ces scrupules, Mathieu part pour Rome, et n'en rapporte que des promesses générales d'autoriser cette association par une bulle, quand le temps sera plus favorable. Le duc demande du moins que, pour calmer sa conscience, le souverain pontife lui adresse un bref qu'il ne montrera à personne. A cette nouvelle proposition, Mathieu revole en Italie, et n'en rapporte encore que des lettres de créance et des discours vagues. C'est dans un de ces voyages que le jésuite, écrivant au duc, lui proposait naïvement, comme expédient très-sage, un projet criminel que la ligue chercha toujours à réaliser. « Le pape, dit-il, ne trouve pas bon que l'on attente sur la vie du roi, car cela ne peut se faire en bonne conscience ; mais, si on pouvait se saisir de sa personne, et lui donner gens qui le tinssent en bride, et lui donnassent bon conseil, et le lui fissent exécuter, on trouverait bon cela. » Enfin le duc, rebuté de ces tergiversations, alla lui-même à Rome s'aboucher avec Sixte-Quint, qui venait de remplacer Grégoire XIII ; mais ne trouvant pas apparemment les sûretés que sa conscience exigeait, il renonça à la ligue. La cour gagna aussi quelques autres seigneurs, et peut-être, par un peu de fermeté, aurait-elle dissipé tout le complot ; mais c'était trop demander à Henri III : la vue du danger lui cacha les ressources (2).

Au fond, les forces des confédérés étaient plus apparentes que réelles. Ils parlaient et écrivaient avec hauteur ; et, sans examiner, la cour avait la faiblesse de croire que cette fierté était inspirée par la puissance. Cepen-

(1) Jouvenci, *Histoire de la Société :* Rome 1718, liv. 16, nº 24, p. 377.
(2 *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 605.

dant leurs troupes se réduisaient à environ mille hommes de cavalerie, presque tous gentilshommes des provinces voisines, prêts à reprendre le chemin de leurs maisons sitôt que l'argent leur manquerait. Ils avaient peu d'infanterie, et pour toutes finances environ trois cent mille écus, enlevés des recettes royales, qui, une fois épuisés, ne devaient se remplir de longtemps. Les troupes étrangères n'étaient point arrivées, et mille inconvénients pouvaient les empêcher de pénétrer en France. Ils comptaient à la vérité, de leur côté, plusieurs villes considérables; mais dans ces villes même il y avait un grand nombre de gens sensés, ennemis des troubles, et qui n'avaient besoin que d'être appuyés pour faire rentrer les autres dans le devoir. Enfin, au pis aller, le roi pouvait opposer parti à parti, au duc de Guise, chef des ligueurs, le roi de Navarre à la tête des calvinistes. Il hésita : il consulta. C'était l'avis de ses meilleurs conseillers; mais il craignit de soulever contre lui, par cette conduite, tous les catholiques; et l'appréhension d'un malheur incertain, qui même, en cas d'événement, n'était pas sans remède, lui fit choisir le dernier parti que doit prendre un souverain, celui de traiter avec ses sujets quand ils ont les armes à la main (1).

Il pria sa mère de se charger de cette négociation : c'était ce qu'elle demandait. On prétend même qu'elle n'avait pas été fâchée de voir élever une tempête, parce qu'elle se croyait trop négligée dans le calme. Pour ne point trouver le roi d'Espagne contraire, Henri refusa les députés flamands, qui lui offraient la souveraineté de leurs provinces : complaisance qui ne servit à rien. Philippe persévéra dans ses mauvaises dispositions contre la France, et forts de sa protection, autant que de la faiblesse du roi, les ligueurs n'en devinrent que plus audacieux.

La reine-mère s'aboucha donc avec les principaux à Épernay en Champagne. Soit qu'ils l'eussent épouvantée elle-même par l'ostentation de leurs forces, soit qu'elle inclinât secrètement pour eux, ils n'eurent qu'à demander; ils n'éprouvèrent de la part de la négociatrice ni objections, ni refus. D'ailleurs, qu'aurait-elle fait? Le roi semblait s'abandonner lui-même. Il ne levait point de troupes, il ne prenait aucunes mesures, en cas que la démarche de la reine-mère ne réussît pas. C'était donc une nécessité de tout accorder, pour empêcher du moins les confédérés de pénétrer jusqu'à Paris, d'où ils n'étaient point éloignés.

En effet, il paraît qu'il n'y eut pas grande discussion. Par un traité conclu le 7 juillet à Nemours, où les conférences avaient été transférées, le roi s'engagea à défendre, dans toute l'étendue de son royaume, l'exer-

(1) Cayet, t. I, p. 9.

cice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort contre les contrevenants ; d'ordonner aux ministres de sortir dans un mois du royaume, et dans six aux autres sujets calvinistes qui ne voudraient pas changer; de déclarer tous les hérétiques possédant quelques emplois publics incapables de les exercer, et de casser les chambres mi-parties établies en leur faveur. Il promit de plus de redemander les places de sûreté qu'il leur avait accordées, et de leur faire la guerre en cas de refus.

Outre ces articles, rendus publics par un édit enregistré au parlement dans un lit de justice tenu le 18 juillet, il y en eut deux autres réputés secrets, bien humiliants pour la souveraineté. Par le premier, Henri s'obligea de payer les troupes étrangères du duc de Guise ; par le second, de donner à la ligue, comme autrefois aux calvinistes, des places de sûreté, à condition que les garnisons seraient payées des deniers du roi. Ces villes étaient Châlons, Reims et Saint-Dizier en Champagne ; Soissons et Rue en Picardie; Dinant et Concarneau en Bretagne ; la ville et citadelle de Dijon, le château de Beaune, Toul et Verdun.

Ce qui avait été publié comme le principal motif de la guerre, savoir, les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, ne fut point réglé. Les ligueurs se contentèrent que le roi le reconnût, non premier prince du sang, mais le plus proche ; tel qu'il était en effet en qualité d'oncle du roi de Navarre (1). Ainsi l'on ne statua rien contre le droit de représentation (avantage que le neveu avait sur l'oncle, en cas que le trône vînt à vaquer). Le jeune Bourbon n'en prévit pas moins les peines et les dangers que lui préparait ce fatal traité de Nemours. « Le roi de Navarre, dit l'historien « Mathieu, parlant un jour au marquis de La Force et à moi, de l'extrême « regret que son âme conçut de cette paix, dit que, pensant à cela pro- « fondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main, l'appréhension des « maux qu'il prévoyoit sur son parti fut telle, qu'elle lui blanchit la moitié « de la moustache. » Ses ennemis n'étaient pas plus rassurés. Le duc de Guise avoua qu'étant allé à Saint-Maur saluer le roi, après le traité de Nemours, lorsqu'il se vit entouré des gardes, à la discrétion de son souverain, qu'il avait si cruellement offensé, « il se crut mort, et son chapeau « étoit porté sur la pointe de ses cheveux. » Ainsi l'ambitieux a dans sa vie des moments d'angoisse dont tout l'éclat du succès ne peut le garantir.

Le duc de Guise avait obtenu tout ce qu'il pouvait désirer. Ceux qui prétendent qu'il devait ne point faire de paix, et aller en avant, se trompent. Outre qu'il n'avait pas beaucoup de troupes, que la faveur des peuples est journalière, et le sort des armes incertain, tant que cette

(1) Cayet, t. VIII, p. 105. Lézeau, *Manuscrit de Sainte-Geneviève*.

guerre aurait duré, il aurait fallu combattre sous le nom du cardinal de Bourbon, pour des intérêts étrangers et sur son seul crédit; au lieu qu'en faisant la paix comme il la fit, il s'assura des villes, des troupes dépendantes de lui seul, de l'argent pour les payer, et un motif de rupture quand il voudrait le faire valoir; savoir: la sûreté de la religion.

Henri de Navarre avait prévu ces inconvénients. Pendant le cours de la négociation il ne cessa d'avertir Henri III qu'une guerre, même fâcheuse, vaudrait mieux qu'une paix si funeste. Ce n'était aussi qu'à regret qu'il avait consenti à se tenir dans l'inaction, forcé par les défenses et les promesses du roi. Dès le temps de la mort du duc d'Anjou, le roi de France adressa à son beau-frère une célèbre députation, pour l'engager à se faire catholique; plusieurs fois depuis il renouvela ses sollicitations. Cette conversion aurait en effet détruit tout d'un coup les projets de la ligue; mais le roi de Navarre s'y refusa constamment. Le roi exigea du moins de lui qu'il resterait tranquille; et lorsque Bourbon, de Nérac où il tenait sa cour, écrivait à Valois que l'indolence dans laquelle il le retenait était ruineuse pour l'un et pour l'autre, et qu'il lui offrait ses services personnels et des troupes: « Laissez les Guise porter les premiers coups, lui répondit le faible Henri, afin qu'on ne nous accuse pas de troubler la paix du royaume, et qu'on voie au contraire que ce sont eux qui veulent la guerre.» Avec ce système, il temporisa si bien, qu'il fut réduit à la triste paix de Nemours (1).

Pour le roi de Navarre, il fit du moins ce qu'il lui était permis. Il répandit des manifestes dans le royaume; il offrit le duel au duc de Guise, pour épargner le sang français. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, très-bon catholique, flottait entre les deux partis; le prince vint à bout de lui ouvrir les yeux sur les terribles conséquences de la ligue, et de former avec lui une alliance offensive et défensive. L'excès même du danger devint avantageux à ce roi. Amis et indifférents, le voyant près d'être écrasé par une faction formidable, munie désormais de l'autorité royale, lui tendirent la main. Des pays étrangers on lui fit passer de petits détachements de soldats, en attendant de plus grandes troupes: et le même homme qu'on avait cru réduit à fuir et à abandonner la partie se vit en état d'attaquer.

Les choses n'allaient pas si vite du côté de la ligue. Outre que le roi ne se prêtait pas volontiers à ses désirs, quand il aurait voulu commencer la guerre, suivant les engagements qu'il avait pris au traité de Nemours, relativement aux places de sûreté des protestants, il manquait du moyen

(1) Cayet, t. I, p. 7.

le plus nécessaire, l'argent. Après l'enregistrement de l'édit qui proscrivait les calvinistes, il manda au Louvre le premier président du parlement de Paris, le prévôt des marchands, et le doyen de l'église cathédrale, auxquels il joignit le cardinal de Guise (1).

« Je suis charmé, leur dit-il en les abordant d'un air ironique, d'avoir enfin suivi les bons conseils qu'on m'a donnés, et de m'être déterminé, à votre sollicitation, à révoquer le dernier édit que j'avais fait en faveur des protestants. J'avoue que j'ai eu de la peine à m'y résoudre; non pas que j'aie moins de zèle qu'un autre pour les intérêts de la religion, mais parce que l'expérience du passé m'avait appris que j'allais faire une entreprise où je trouverais des obstacles que je ne croyais pas surmontables; mais, puisque enfin le sort en est jeté, j'espère qu'assisté des secours et des conseils de tant de braves gens, je pourrai terminer heureusement une guerre si considérable.

« Pour l'entreprendre et la finir avec honneur, j'ai besoin de trois armées. L'une restera auprès de moi; j'enverrai l'autre en Guienne; et la troisième, je la destine à marcher sur la frontière, pour empêcher les Allemands d'entrer en France. Car, quoi qu'on puisse dire au contraire, il est certain qu'ils se disposent à venir nous voir. J'ai toujours cru qu'il était dangereux de révoquer le dernier édit, et depuis que la guerre est résolue j'y vois encore plus de difficultés, et c'est à quoi il faut pourvoir de bonne heure; car il ne sera pas temps d'y penser quand l'ennemi sera à vos portes, et que de vos fenêtres vous verrez brûler vos métairies et vos moulins, comme cela est déjà arrivé autrefois. C'est contre mon avis que j'ai entrepris cette guerre; mais n'importe, je suis résolu à n'épargner ni soins ni dépenses pour qu'elle réussisse : et puisque vous n'avez pas voulu me croire, lorsque je vous ai conseillé de ne point penser à rompre la paix, il est juste du moins que vous m'aidiez à faire la guerre. Comme ce n'est que par vos conseils que je l'aie entreprise, je ne prétends pas être le seul à en porter tout le faix. »

Puis se tournant vers Achille de Harlay, qui avait succédé à Christophe De Thou, son beau-père : « Monsieur le premier président, lui dit-il, je loue votre zèle et celui de vos collègues, qui ont si fort approuvé la révocation de l'édit, et m'ont exhorté si vivement à prendre en main la défense de la religion; mais aussi je veux bien qu'ils sachent que la guerre ne se fait pas sans argent, et que, tant que celle-ci durera, c'est en vain qu'ils viendront me rompre la tête au sujet de la suppression de leurs gages. Pour vous, ajouta-t-il, monsieur le prévôt des marchands, vous devez être persuadé que je n'en ferai pas moins à l'égard des rentes de l'Hôtel-de-Ville.

(1) Davila, liv. 7.

Ainsi assemblez ce matin les bourgeois de ma bonne ville de Paris, et leur déclarez que, puisque la révocation de l'édit leur a fait tant de plaisir, j'espère qu'ils ne seront pas fâchés de me fournir deux cent mille écus d'or, dont j'ai besoin pour cette guerre ; car, de compte fait, je trouve que la dépense montera à quatre cent mille écus par mois. »

Ensuite, s'adressant au cardinal de Guise : « Vous voyez, Monsieur, lui dit-il d'un air irrité, que je m'arrange, et que de mes revenus, joints à ce que je tirerai des particuliers, je puis espérer fournir, pendant le premier mois, à l'entretien de cette guerre : c'est à vous d'avoir soin que le clergé fasse le reste ; car je ne prétends pas être chargé seul de ce fardeau, ni me ruiner pour cela. Et ne vous imaginez pas que j'attende le consentement du pape : car, comme il s'agit d'une guerre de religion, je suis très-persuadé que je puis en conscience, et que je dois même me servir des revenus de l'Église, et je ne m'en ferai aucun scrupule. C'est surtout à la sollicitation du clergé que je me suis chargé de cette entreprise ; c'est une guerre sainte, ainsi c'est au clergé à la soutenir. »

Tous voulaient répliquer et faire des remontrances, mais le roi les interrompit brusquement : « Il fallait donc m'en croire, leur dit-il d'un ton altéré, et conserver la paix, plutôt que de se mêler de décider la guerre dans une boutique ou dans un chœur ; j'appréhende fort que, pensant défendre le *prêche*, nous ne mettions la *messe* en grand danger. Au reste, il est question d'effets et non de paroles. » Après ces mots, il se retira, laissant confus et en désordre, dit Davila, tous ceux à la bourse desquels il venait de déclarer la guerre.

Cette harangue, selon la remarque de l'historien De Thou, n'aboutit qu'à faire connaître les sentiments secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques zélés, qui voulaient la guerre, et plus méprisable aux princes lorrains, qui étaient l'âme de l'entreprise. « Quand ils eurent une « fois compris que ce prince était assez faible pour souffrir impunément « qu'on fît violence à son autorité, il n'y eut rien qu'ils n'osassent dans « la suite. »

Il semblait que le roi travaillât lui-même à leur inspirer de l'audace, par des déférences qui marquaient plutôt de la faiblesse que des égards. Avant de mettre en campagne les différents corps qu'il destinait contre les huguenots, il envoya consulter le duc de Guise sur les chefs qu'il leur donnerait, et lui offrir le choix. Guise prit le commandement de celui qui devait repousser les Allemands de la frontière, parce que cette commission l'éloignait moins de la cour, et qu'elle lui promettait des succès plus éclatants. Il confia au duc de Mayenne l'armée qui devait aller en Guienne contre les Bourbons.

Elle fut la première prête. Henri la fit précéder par une députation singulière de théologiens, de jurisconsultes et de politiques, pour faire un dernier effort sur le roi de Navarre, ce qui donna lieu au bon mot de Françoise de Clermont, veuve d'Antoine Crussol, duc d'Uzès : « Il faudra bien, dit-elle, qu'il se convertisse, s'il ne veut pas mourir sans contrition, puisqu'à la suite des confesseurs viennent les bourreaux. »

Quelque efficace que dût être cette mission, les docteurs ne réussirent point à convaincre le roi de Navarre, ni à fléchir une âme généreuse, qui ne voulait pas être amenée par force à la religion ; les jurisconsultes n'eurent pas davantage le talent de persuader à Bourbon qu'il devait se laisser prévenir par les ligueurs, afin de les mettre dans leur tort, et en vain les politiques se réduisirent à lui demander une conférence avec la reine-mère, et qu'en attendant il supendît les hostilités, et surtout la marche des Allemands, qui s'avançaient à son secours : il fut inflexible, et se mit en campagne. Ainsi commença la guerre dite *des trois Henris*, savoir, Henri III à la tête des royalistes, Henri de Guise, chef des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Ce fut d'abord un tourbillon qui ravage, un torrent qui entraîne. Bourbon, en moins de deux mois, par lui-même ou par ses lieutenants, ajouta au Languedoc, déjà soumis par un traité, la plus grande partie de la Guienne, du Dauphiné, de la Saintonge, du Poitou ; et ses armées pénétrèrent jusqu'en Anjou, sous le commandement du prince de Condé. A la vérité, elles n'y furent point heureuses, par l'imprudence du chef. Sans places de retraite, sans pont sur la Loire, il osa passer cette grande rivière et se jeter dans le pays ennemi : les communes rassemblées au son du tocsin suffirent presque seules pour détruire une armée puissante. Elle fut contrainte de se disperser. Condé, lui onzième, se sauva en Angleterre : mais, destiné à tirer toujours avantage de ses disgrâces, on le revit, quelque temps après, à la tête d'une petite flotte, descendre à La Rochelle, avec des troupes et de l'argent qu'Élisabeth lui prêta, et procurer à son parti des succès qui firent oublier sa défaite.

Une telle rapidité de conquêtes effraya la ligue ; elle s'en prit au roi, dont la coupable connivence était cause, disait-on, que les sectaires triomphaient, pendant que l'armée du duc de Mayenne et les autres corps catholiques, dépourvus de tout et divisés d'opinions, n'osaient paraître en campagne. On résolut d'ôter à Henri la ressource de ces subterfuges secrets, ruineux pour le parti, et de le forcer à une conduite décidée. Rien ne parut plus propre à cet effet qu'un coup d'éclat de la part du saint-siége, qui, déclarant les Bourbons excommuniés, lierait les mains à leurs plus zélés partisans, au roi lui-même, en lui faisant craindre d'être frappé du

même foudre. Il ne fut plus question que d'obtenir cette bulle de Rome, et l'infatigable jésuite Mathieu partit pour la solliciter.

Le saint-siége n'était plus occupé par Grégoire XIII, pontife pieux et savant, mais plus théologien que politique, qui, n'apercevant dans la sainte union que ce qu'on lui faisait voir, la croyait nécessaire au soutien de la religion catholique en France. Sixte V, son successeur, montant sur le trône pontifical avec des préventions trop bien fondées contre l'avidité espagnole, fut éclairé par ces mêmes préventions sur les vrais motifs de la ligue (1). Le duc de Nevers, qui était allé le consulter pour savoir s'il persisterait dans ce parti, dit qu'il trouva ce pape très-instruit des affaires de France, qu'il l'entendit plusieurs fois plaindre le roi, condamner les factieux, et gémir sur le sort du royaume (2).

Mais il faut apparemment distinguer dans Sixte V le particulier qui juge des choses sans intérêt, d'avec l'homme public obligé de sacrifier ses propres idées à la nécessité des circonstances; car, malgré son attachement au roi, non seulement le pape donna cette bulle dont il prévoyait les fâcheuses conséquences, mais encore il la soutint avec une hauteur et une opiniâtreté que le faible Henri III était seul capable de souffrir.

Après un préambule dans lequel Sixte V relevait en termes emphatiques les prérogatives de son siége, il faisait l'histoire des variations des deux Bourbons, qui, élevés d'abord dans l'hérésie de Calvin, l'avaient abjurée sous Charles IX, et, par légèreté ou par malice, étaient revenus aux mêmes erreurs. En conséquence, il les traitait d'hérétiques relaps, d'ennemis de Dieu et de la religion, et, comme tels, il les déclarait déchus de tous les droits et prérogatives de princes du sang, indignes de succéder jamais à la couronne, de posséder aucune principauté. Il déclarait aussi les sujets du roi de Navarre absous du serment de fidélité, exhortait le roi très-chrétien, en vertu du serment fait à son sacre, à veiller à l'exécution de cette sentence, et mandait à tous les évêques et archevêques de la faire publier dans leurs diocèses.

Elle parut et se répandit avec la plus grande rapidité, vantée par les ligueurs dans les conversations, louée en chaire par des allusions claires, quoique indirectes; mais elle ne fut point revêtue des formalités qui donnent en France de l'autorité à ces sortes de décrets. Henri, qui aurait dû la supprimer, fit comme s'il l'ignorait. Il se contenta de faire quelques

(1) *Mémoires de Nevers*, liv. 2, p. 605.

(2) Il refusa le secours d'hommes et d'argent que Grégoire XIII avait promis à la ligue. L'ambassadeur d'Espagne le menaçant, s'il persistait dans son refus, de le sommer, au nom de tous les catholiques, le fier Sixte lui répondit : « Si vous me faites cette sommation, je vous ferai trancher la tête. » *Note sur la Sat. Ménippée*, p. 84.

représentations au pape et quelques tentatives pour suspendre l'arrivée d'un nonce, dont les intentions secrètes lui étaient suspectes. Sixte tint ferme, le nonce vint; mais, soit qu'il fût naturellement doux, soit que ses instructions particulières lui prescrivissent d'aller bride en main, il mit dans sa conduite plus de modération qu'on n'en avait espéré.

Les Bourbons ne furent pas si patients. Bravant le pape jusque son trône, ils firent afficher aux portes du Vatican une protestation contre sa sentence. Ils y disaient : Qu'en les traitant d'hérétiques, Sixte, se disant pape, en avait menti : que c'était lui-même qu'on devait regarder comme hérétique; qu'on le lui montrerait dans un concile; qu'en attendant ils le tenaient pour excommunié et antechrist, et qu'ils lui déclaraient en cette qualité une guerre mortelle et irréconciliable, se réservant le droit de punir en lui ou en ses successeurs l'affront qu'il venait de faire à la majesté royale. Ils appelaient, comme d'abus, de sa sentence au tribunal des pairs, dont ils étaient membres, et ils invitaient tous les rois, princes et républiques de la chrétienté, à se joindre à eux pour châtier la témérité de Sixte et des autres brouillons.

Sans doute, on n'était point accoutumé à Rome à être contredit, puisque la hardiessse des princes y causa le plus grand étonnement. Néanmoins quelques personnes sensées, Sixte, dit-on, entre autres, tirèrent de cette audace un bon augure pour le roi de Navarre, et l'en estimèrent davantage.

Ce prince finit l'année par un autre coup de vigueur non moins frappant. A force d'importunités, les ligueurs, irrités du succès des calvinistes, avaient arraché à Henri III un édit qui restreignait à quinze jours les deux mois qui restaient des six accordés par l'édit de juillet, aux religionnaires, pour sortir du royaume. Non seulement Bourbon défendit d'obéir à cet édit dans les provinces de ses conquêtes, mais il confisqua les biens des catholiques, et les vendit pour subvenir aux frais de la guerre.

L'année s'ouvrit par plusieurs lettres que le roi de Navarre adressa à tous les ordres du royaume. On les croit de la plume de Mornay, qui avait le talent de faire parler son maître d'une manière conforme à son caractère héroïque. Henri, dans ses lettres, ne s'abaisse, ni ne supplie : il montre au clergé séduit les ruses des princes lorrains, qui font servir à leur ambition le zèle et l'argent des catholiques. « Je ne crains, dit-il, et Dieu le sait, le mal qui me peut advenir, ni de vos deniers, ni de leurs armées; mais je gémis sur le sort d'un million d'innocents que la guerre civile va faire périr. » Il exhorte le peuple à la paix, en faisant voir que c'est sur lui que tombera le poids des impôts. Il tâche enfin d'exciter dans la noblesse l'attendrissement qu'il éprouvait lui-même. « Les princes français, leur dit-il, sont les chefs de la noblesse. Je vous aime tous... Je me sens périr

et affaiblir dans votre sang. L'étranger ne peut avoir ces sentiments. » Plein d'une ardeur martiale, tempérée par l'amour de la concorde, en finissant, il propose à ses ennemis l'assemblée des états, un concile ou le duel (1).

Sous un pareil chef, de petits corps valaient des armées. Avec peu de troupes, mais toutes animées de son esprit, il prit des places fortes, subjugua des provinces, rendit inutile l'armée du duc de Mayenne, et fit des exploits si étonnants, que les soupçons de connivence entre lui et le roi de France se renouvelèrent plus que jamais. Henri III, embarrassé de cette imputation, qui tendait à lui ôter tout crédit auprès de son peuple, crut la faire tomber en donnant en avril un édit plus sévère contre les calvinistes.

En même temps il mit sur pied deux armées, dont il destina le commandement à ses favoris, afin que les ligueurs ne fussent pas maîtres de toutes les forces du royaume. Il crut, par ces préliminaires, avoir gagné la confiance des catholiques, au point d'obtenir sur-le-champ l'argent qu'il demandait ; mais le parlement refusa d'enregistrer ses édits bursaux. « Suivant la mauvaise coutume qui commençait à s'introduire, dit le pré« sident De Thou, le monarque vint tenir son lit de justice, et les fit « enregistrer de son autorité royale. »

On savait malheureusement l'usage que le prince faisait de ces sommes arrachées à la misère du peuple, et prodiguées sans discrétion à Joyeuse et à d'Épernon, favoris avides, dont la cupidité était moins excitée par le besoin que par l'envie de se procurer une plus haute réputation de faveur en accumulant un plus grand nombre de grâces. Ils se disputaient les emplois et les gouvernements ; et celui qui, prévenu par l'autre, n'emportait que les moindres, obtenait de l'argent en compensation : ainsi le roi était toujours pauvre, pendant que tous ceux qui l'environnaient regorgeaient de richesses.

Les ligueurs profitaient de l'indignation générale contre le luxe des favoris pour fortifier la haine des peuples contre le roi. Bourbon, plus retenu, loin de divulger dans des écrits amers les faiblesses de son prince, les couvrait d'un voile respectueux. Ces égards lui gagnaient l'estime des courtisans, dont il était plaint; mais ils n'en allaient pas moins grossir les armées levées contre lui.

Sentant combien le nom du roi et l'attachement du plus grand nombre des Français à la religion de leurs pères lui laissaient peu de ressources auprès d'eux, Bourbon appela sous ses drapeaux tout ce qu'il put d'étran-

(1) De Thou, liv 85. Davila, liv. 8. *Mémoires de la Ligue*, t. I.

gers. Le succès passa peut-être ses espérances, puisque des nations en corps, non contentes de lui envoyer des secours secrets, firent en sa faveur des démarches publiques.

Les calvinistes, si menacés en France, n'avaient pas manqué de jeter des cris, qui, retentissant dans les pays voisins, mirent en mouvement tous les esprits imbus des mêmes opinions. Les premiers qui parurent prendre part aux craintes des réformés furent les Suisses ; mais ils agirent d'une manière qui ne montrait ni envie de troubler, ni haine contre le roi. Leurs ambassadeurs présentèrent à Henri III des lettres de François Ier, son aïeul, par lesquelles ce prince, leur ami, les exhortait à ne pas rompre, pour des différends de religion, la paix qui jusqu'alors avait régné entre eux. Cette manière indirecte de faire des remontrances ne déplut pas au roi. Ils les remercia et leur dit de compter sur son attention à entretenir l'amitié de ses alliés, et la tranquillité dans l'intérieur de son royaume.

Les Allemands ne s'y prirent pas de même. Les sollicitations du roi de Navarre et de ses partisans avaient eu bien de la peine à émouvoir ces esprits quelquefois si lents, refroidis d'ailleurs par tant d'alternatives de guerre et de paix, dans lesquelles les Allemands auxiliaires avaient toujours été sacrifiés à l'intérêt des chefs français. Ainsi les agents de Bourbon ne trouvaient qu'indifférence dans les grands, indolence dans les petits. Les princes n'empêchaient point de faire des levées; mais, faute d'argent, elles allaient très-lentement.

Le zèle, quel qu'en soit le principe, supplée à tout. Bèze, ce fameux ministre, dont l'éloquence avait brillé au colloque de Poissi, part de Genève ; quoique dans un âge avancé, il parcourt l'Allemagne, harangue les peuples, conjure les princes, souffle dans les cœurs le feu dont il est brûlé. Les plus assoupis se réveillent à sa voix ; ces masses, que l'indifférence tenait engourdies, se raniment. Il se forme une espèce de croisade, et l'on prend les armes de tous côtés.

Cependant, comme on était en paix avec la France, les princes allemands sentirent qu'il serait indécent d'entreprendre la guerre contre un allié, sans avoir auparavant observé les égards convenables. Ils préparèrent donc une magnifique ambassade. A la tête marchaient Frédéric de Wirtemberg, comte de Montbéliard, et Wolfgang, comte d'Isembourg. Les autres députés étaient tous personnages de marque. Ils arrivèrent à Paris dans le mois d'août; et, quoique annoncés, ils n'y trouvèrent point le roi.

Il était parti pour le Bourbonnais avec la reine sa femme, sous deux prétextes: le premier d'y prendre les bains, dans l'espérance d'avoir des enfants; le second de s'approcher de ses armées, qui s'assemblaient de ce côté, sous les ordres, l'une de Joyeuse, l'autre d'Épernon, ses deux

favoris, et d'en diriger plus aisément les opérations. Tels furent les motifs d'éloignement que dirent aux ambassadeurs les officiers chargés de les recevoir. Ils promirent que Henri reviendrait en octobre, et qu'il leur donnerait audience; mais les historiens conviennent assez généralement que le roi ne se décida à ce voyage qu'afin d'éviter ces mêmes ambassadeurs, et de n'être point forcé à leur donner réponse avant que d'avoir vu ce que produirait une conférence qui se ménageait entre le roi de Navarre et la reine-mère.

Il fixa son séjour à Lyon pendant cette attente. A le voir dans cette ville oublier ses affaires, s'occuper gravement de bagatelles, on aurait cru que, dégoûté de la royauté, il ne cherchait qu'à s'étourdir sur le péril de son État. Il lui prit non pas un goût, mais une passion violente pour les petits chiens, les singes et les perroquets, qu'il payait des sommes exorbitantes, outre ce que lui coûtaient une multitude d'hommes et de femmes, chargés, moyennant de gros appointements, de la nourriture de ces animaux. Une autre manie le saisit encore : il recherchait avec avidité les miniatures qui se trouvaient dans les anciens manuscrits de dévotion, les achetait très-cher, et les collait lui-même aux murailles de sa chapelle : « caractère d'esprit incompréhensible ! dit De Thou ; en certaines choses, « capable de soutenir son rang ; en quelques-unes, au dessus de sa dignité ; « en d'autres, au-dessous même de l'enfance. »

Quelque doux que fussent au roi ces amusements, le temps vint de les quitter, faute de prétexte pour les prolonger. Il retourna à Paris, et donna audience aux Allemands. Les deux princes, chefs de l'ambassade, étaient repartis presque en arrivant, ne croyant pas qu'il fût de leur dignité d'attendre si longtemps. Les autres ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Conformément à leurs instructions, ils s'appliquèrent à justifier les calvinistes de France, qu'ils appelaient leurs frères, prétendant que c'était à tort que le roi les déclarait, dans ses édits, auteurs de la guerre, pendant qu'au contraire cette guerre était l'ouvrage de la cour de Rome et de ses adhérents. Ils finissaient par offrir au roi du secours, non, disaient-ils, dans l'intention de se mêler de ses affaires, mais pour le délivrer de ses ennemis (1).

Un point de leur harangue choqua le roi, c'est qu'ils lui reprochèrent plus clairement qu'il n'aurait voulu, et même que le respect dû à sa personne ne comportait, d'avoir manqué à sa parole et violé sa foi, en révoquant les édits de pacification. Il leur répondit fièrement qu'il pourvoirait à tout selon sa prudence, qu'à lui seul appartenait le droit de faire

(1) De Thou, liv. 86. Davila, liv. 8. *Mémoires de la Ligue*, t. I.

des lois et de les changer, et qu'il n'en avait à recevoir de personne. Pendant toute l'audience, Henri soutint dignement l'indépendance de sa couronne. Croyant même n'en avoir pas assez dit de vive voix, il envoya le soir aux ambassadeurs un écrit tout de sa main, en forme de cartel. Quiconque, y disait-il, prétend qu'en révoquant les édits de pacification j'ai violé ma foi et fait une tache à mon honneur, en a menti. Mais mêlant toujours de la faiblesse à ses démarches les plus fermes, le roi ne voulut permettre, ni qu'on leur laissât l écrit, ni qu'on en donnât copie. Ils partirent très-mécontents, se regardant comme insultés, et déterminés à secourir sans délai le roi de Navarre.

C'était le sort de Henri de se brouiller avec un parti, sans rien gagner avec l'autre : à la vérité, il y avait des personnes intéressées à lui ôter l'honneur de ses démarches les plus favorables au soutien de la cause catholique ; mais y auraient-elles réussi, s'il n'avait, pour ainsi dire, aidé lui-même leur malice par une conduite pleine d'ambiguïté ? Sur les pressantes instances des catholiques zélés, il avait donné des édits violents contre les réformés. Il tenait actuellement plusieurs armées sur pied contre eux, et il ménageait une conférence entre sa mère et le roi de Navarre : et cependant les catholiques ne pouvaient se persuader que le but de cette entrevue fût d'amener Bourbon à la religion romaine ; chose jusqu'alors si souvent et si inutilement tentée. C'est donc, concluaient les ligueurs, pour faire une suspension d'armes ou quelque nouveau traité, dont les sectaires auront encore tout l'avantage, et à l'abri duquel ils se fortifieront en France ; malheur le plus grand qui pût arriver, et dont la crainte seule était capable, à leur avis, de légitimer les moyens extrêmes qu'on prendrait pour le prévenir.

D'après ces principes, dans une assemblée tenue à Orcamp, abbaye du cardinal de Guise, les ligueurs résolurent de prendre les armes et de ne les point quitter, par quelque ordre que ce fût, qu'ils n'eussent détruit ou chassé de France les hérétiques jusqu'au dernier. En conséquence, le duc de Guise, qui s'était toute l'année morfondu sur la frontière à attendre les Allemands, qui ne parurent pas, profita de l'arrière-saison pour tomber sur les États du duc de Bouillon, qu'on crut pouvoir dépouiller comme calviniste, mais encore plus comme voisin de la Lorraine, qui s'accroîtrait de ses pertes. Le duc de Mayenne se ranima aussi, et eut quelques avantages, dont on fit courir des relations imposantes. En même temps, par d'autres écrits, on augmenta les ombrages que prenaient les catholiques de la conférence entamée dans le mois de décembre, entre la reine-mère et le roi de Navarre, à Saint-Bris, château de l'Angoumois, près de Cognac.

Ceux qui connaissaient les dispositions secrètes des acteurs de la conférence durent en prévoir l'issue. La reine-mère n'aimait point son gendre; le gendre avait été averti de se défier de sa belle-mère. Les historiens ne marquent point les causes de cette désunion. Si l'on voulait en donner une raison politique, on la trouverait dans un mot échappé à Catherine. « Elle auroit fort souhaité, dit Brantôme, l'abolition de la loi salique, « pour que sa fille, épouse du duc de Lorraine, régnât ; et à ce propos, « elle racontoit avec complaisance qu'aux conférences de Cercamp pour « la paix le cardinal de Granvelle rabroua fort le cardinal de Lorraine, « lui disant que c'étoient de vrais abus que notre loi salique (1). » Voyant donc le roi, son fils, sans enfants, et la branche masculine des Valois prête à finir, Catherine se sentait de l'éloignement pour Bourbon, que la loi salique appelait au trône, au préjudice de la ligne féminine. Voici donc, autant qu'on peut le conjecturer, quel était son système par rapport à la ligue : elle n'aurait pas voulu que cette faction eût réussi pendant la vie de son fils ; mais elle aurait été charmée de lui voir prendre assez de force pour éloigner Bourbon quand Valois viendrait à mourir, afin de pouvoir mettre la couronne sur la tête des enfants de sa fille.

Le roi de Navarre, au contraire, désirait que la ligue éclatât sous un roi d'un catholicisme non équivoque, afin qu'on sentît mieux le but du complot : il n'avait garde non plus de laisser refroidir, en temporisant, le zèle de ses alliés, de peur de ne les plus trouver au besoin ; ainsi les intérêts des agents étaient directement opposés. Bourbon n'avait de choix qu'entre la guerre actuelle, ou des sûretés à l'abri de tout événement ; comme aurait été un traité entre les deux rois, par lequel ils se seraient engagés de ne point mettre les armes bas qu'ils n'eussent détruit la ligue. La reine ne voulait que des arrangements de précaution : trêves, promesses, projets, pourparlers, entrevues, enfin tout ce qui pouvait tirer en longueur, sans décider ; mais elle trouva son gendre en garde contre ses ruses, plus ferme même qu'elle n'avait pensé, contre un appât auquel ce prince n'était ordinairement que trop sensible.

Catherine avait amené avec elle ses dames de compagnie, troupe brillante, dont elle espérait sans doute quelque facilité pour ses desseins. Bourbon reconnut l'adresse, et lui fit même sentir qu'il n'en était pas dupe. Piquée un jour de voir toutes ses propositions refusées, la reine lui dit d'un air de dépit : « Que voulez-vous donc, monsieur ? — Il n'y a rien ici qui m'accommode, madame, » lui répondit-il en parcourant des yeux le cercle brillant qui l'environnait.

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. II. Mathieu, liv. 8. *Mémoires de Nevers*, t. II. *Journal de Henri III*, t. III. Brantôme, t. I. Sully, p. 258. Pasquier, liv. 11, *lettre* 12.

Entre ces dames était Christine, qui avait pour mère Claudine de France, femme du duc de Lorraine, fille aînée de la reine, princesse aimable, élevée avec soin à la cour de France par son aïeule, et joignant aux agréments de la figure des vertus dignes de son rang. Catherine proposa à Bourbon de faire casser son mariage avec la méprisable Marguerite, et de lui donner la jeune Christine; nouvelle preuve de l'extrême désir qu'avait la reine-mère de voir sa postérité assise sur le trône de France.

Comme cet expédient et beaucoup d'autres mis en avant, demandaient des délais, ils furent tous également rejetés. On s'étudiait, on s'observait, on supposait quelque finesse dans les moindres choses: les plus simples devenaient matière à soupçon, et avec raison, parce qu'il y avait des gens attentifs à profiter de tout pour semer des défiances. Le roi de Navarre était obligé d'agir avec la plus grande circonspection, au point de n'oser consentir à une trêve pendant la tenue des conférences.

La reine en avait cependant fait publier une; Bourbon s'en plaignit comme d'une ruse imaginée pour ralentir l'ardeur des Allemands, et refusa de conférer davantage, si l'on ne révoquait la publication. « Vraiment, dit la reine à son conseil, que cet incident embarrassait, vous êtes bien esbahis sur ce remède; vous avez à Maillezais le régiment de Neusvy et de Sarlu, huguenots; faites-moi partir de Niort le plus d'arquebusiers que vous pourrez, et allez les tailler en pièces, et voilà aussitôt la trêve desserrée et décousue sans autrement se peiner (1). » Ils se défendireut courageusement, quoique surpris; les officiers se firent presque tous tuer, et il y eut un grand carnage de soldats. Affreuse politique qui dispose si froidement de la vie des hommes!

Cette inhumanité ne servit à rien. Bourbon refusa d'aller à la cour, encore plus de suspendre la marche des Allemands; il offrit seulement de faire entrer l'armée auxiliaire en France sous le nom du roi, et de l'employer de concert avec lui contre les perturbateurs du repos public: il fut refusé à son tour, et l'on se sépara.

Henri III, homme à s'accommoder de toutes sortes d'expédients, pourvu qu'ils lui donnassent le temps de respirer, se trouva très-embarrassé quand il se vit comme dans un détroit, entre la nécessité de se joindre aux ligueurs pour abattre les huguenots, ou aux huguenots pour détruire les ligueurs, ou enfin de soutenir seul la guerre contre tous les deux. Il fit sonder le duc de Guise, et tâcha de l'éblouir par des promesses d'honneurs, de richesses et de dignités de toutes espèces, s'il voulait renoncer à la ligue: mais le monarque n'avait pas le talent d'inspirer la confiance.

(1) Brantôme, t. I.

Ce que Guise aurait peut-être accepté de la main d'un autre, plutôt que de s'exposer aux suites périlleuses d'une entreprise aussi téméraire que la sienne, il le refusa du roi qui avait la réputation de ne point tenir sa parole (1).

Les calvinistes de leur côté lui tendirent un piége. La Noue, au nom de son parti, lui proposa de s'unir à eux contre Henri III, pour en arracher tout ce qu'ils voudraient. Ils proposaient de ne point parler de religion dans leurs manifestes, et de prendre pour prétexte commun le bien public et la réformation de l'État contre les mignons. Guise rejeta une association qui ne lui donnait que des espérances, tandis qu'avec le levier de la religion il remuait tout le royaume, et qu'il avait pour lui le pape et les doublons d'Espagne : aussi ne croit-on pas que cette proposition fût sérieuse de la part des réformés. On la rapporte seulement pour faire voir que, dans les guerres civiles, il y a souvent entre les ennemis les plus acharnés des intelligences secrètes qui peuvent en un moment changer la face des affaires (2).

Le roi se défiait avec raison de ces correspondances clandestines. Dans sa cour et dans son conseil, les attachements étaient divers, comme les opinions. Joyeuse, un des mignons, Villeroy, un des principaux ministres, la reine-mère, et beaucoup de seigneurs, penchaient pour la ligue : Épernon, autre favori, et tous ceux que les prétentions audacieuses du duc de Guise révoltaient, favorisaient les Bourbons.

Il serait impossible d'exposer les motifs qui déterminaient chaque particulier à embrasser un parti plutôt que l'autre. Intérêts de famille, liaisons d'amitié, d'ambition, soif de richesses, envie de se signaler, haines personnelles, désirs de vengeance, enfin tout ce qui peut remuer les cœurs et subjuguer les esprits, était souvent, beaucoup plus que l'amour de la patrie et de la religion, la vraie cause des attachements, de sorte qu'il n'était pas extraordinaire de voir un calviniste partisan de la ligue, et un catholique ennemi des ligueurs; le premier, uni à la faction, sans être ami des Guise; le second, contraire à la sainte union, sans penchant pour le roi de Navarre. L'un, suivant la générosité de son caractère, affectionnait les Bourbons, comme braves et malheureux : l'autre, amateur de l'intrigue, se passionnait pour le duc de Guise, dont les rares talents promettaient une révolution : très-peu étaient sincèrement dévoués au roi.

Se présentait-il une affaire dans le conseil? Henri était obligé, avant que d'embrasser un avis, d'en pénétrer le motif, de voir si la différence

(1) *Journal de Henri III*, t. III. Cayet. — (2) *Mémoires de Tavannes*, p. 264.

de sentiments ne venait pas de rivalité plutôt que de zèle pour le bien. Plus d'une fois il fut réduit à interposer son autorité, pour faire cesser les querelles scandaleuses entre ministres et courtisans ; querelles élevées en sa présence, au mépris de sa dignité, et qui dégénéraient en reproches amers et en invectives. Pareille défiance l'empêchait de donner son secret tout entier à ceux qu'il mettait à la tête de ses armées : prince malheureux, qui, avec de la religion, ne put se faire aimer des catholiques; avec un grand fonds de bonté, fut haï de ses peuples; fut méprisé de la noblesse, avec de la bravoure; et avec de la générosité, fut trahi par ses courtisans les plus chéris : tout cela pour n'avoir jamais su, en se décidant, décider les autres, et les ramener par sa fermeté au devoir et à la fidélité.

Ce qu'on a vu jusqu'à présent de sa trop grande bonté prépare certainement à des preuves de patience bien extraordinaires dans un souverain, mais encore moins étonnantes que celles qui nous restent à raconter. Henri seul était capable d'observer de sang-froid les attentats de ses sujets rebelles, d'opposer la ruse à la ruse, de ne les déconcerter qu'en faisant voir qu'il était instruit, sans jamais punir; de tirer vanité de la surprise et de la confusion que les mesures secrètes prises contre le crime causaient aux coupables, comme s'il n'eût voulu que disputer d'adresse avec eux, ignorant apparemment que le prix d'un pareil combat entre un souverain et ses sujets est ordinairement tôt ou tard la perte de sa couronne, et peut-être de la vie.

Il est certain que le duc de Guise fut poussé plus vite qu'il ne voulut d'abord. C'était lui, à la vérité, et ses partisans, qui, par la bouche des prédicateurs, par la main des écrivains, par le pinceau des peintres, l'ascendant des confréries, le spectacle des processions et autres assemblées pieuses, avaient échauffé l'imagination des peuples : mais qu'on examine attentivement la marche du complot, on verra que les résolutions extrêmes partirent du conseil de la ligue. C'était une espèce de comité, formé presque fortuitement de gens tirés de tous états, plus passionnés qu'éclairés : avocats, huissiers, procureurs, greffiers, magistrats, des curés trop zélés, un apostat du calvinisme, des banqueroutiers, des prédicateurs séditieux, un Bussi le Clerc, ancien maître en fait d'armes, des marchands, Crucé, Louchard, la Chapelle-Marteau, et d'autres de diverses professions. Guise n'avait parmi eux qu'un homme dépositaire de son secret, savoir, François de Roncherolles de Menneville, gentilhomme aimable, hardi, éloquent, propre à inspirer l'enthousiasme, mais qui ne fut pas toujours le maître de calmer la fougue qu'il avait excitée. Une femme furieuse soufflait aussi à ces forcenés sa haine et ses désirs de vengeance.

On ignore en quoi Henri III avait offensé Catherine-Marie de Lorraine,

sœur du duc de Guise, et veuve du duc de Montpensier. Il est à présumer, par la vivacité que cette princesse mit dans ses ressentiments, qu'elle avait à venger ses appas méprisés, peut-être des avances négligées ou des intrigues galantes révélées, crimes qu'une femme ne pardonne jamais. Quoi qu'il en soit du motif, la duchesse de Montpensier jura à Henri une haine irréconciliable, et le poursuivit jusqu'au tombeau. Elle se trouve dans toutes les conjurations formées tant contre son État que contre sa personne : il en éclata cette année de l'une et de l'autre espèce.

Les intérêts de l'Espagne devenaient aux ligueurs plus chers que ceux de la France, persuadés qu'ils étaient que de ce royaume devaient venir leur salut et l'accomplissement de leurs projets. Dans ce temps, Philippe préparait contre l'Angleterre une flotte qu'il nomma l'Invincible, et que les flots engloutirent. Comme s'il eût prévu ce malheur, il désirait avoir sur les côtes de France un port où il pût, en cas d'accident, retirer ses vaisseaux. Les ligueurs non-seulement lui prêtèrent la main pour s'emparer de Boulogne, mais ils se chargèrent même de l'exécution par leurs émissaires. Le roi n'eut besoin que de connaître leur dessein pour le faire avorter ; mais il n'en punit pas les auteurs.

Ces ménagements, attribués à sa faiblesse, les enhardirent à conspirer contre lui-même. Ils proposèrent de l'arrêter un jour qu'il reviendrait de Vincennes, peu suivi à son ordinaire. Une autre fois ils voulurent profiter, pour l'enlever, du tumulte de la foire Saint-Germain, où le roi allait quelquefois se divertir, mal accompagné. Il fut averti de ces complots par Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, qui avait eu l'adresse de gagner la confiance des conjurés, au point d'être chargé par eux du soin d'acheter des armes et de les cacher.

Pour faire parvenir au roi le détail d'une autre conjuration beaucoup plus dangereuse, Poulain employa un stratagème assez singulier. Il donna avis au chancelier de le faire mettre en prison, comme soupçonné de mauvais desseins. Ce magistrat le fit ensuite paraître devant lui, et au lieu de subir l'interrogatoire, Poulain lui expliqua toute l'intrigue.

On sut par lui que les ligueurs, malgré leur sécurité apparente, tremblaient que le roi ne prît enfin une résolution vigoureuse, et ne les punît en une seule fois de tous leurs attentats. Quelques-uns, en effet, avaient été menacés secrètement, et la cour avait déjà fait des tentatives pour en enlever d'autres. Le tonnerre grondait sur la tête des coupables, ou du moins ils se l'imaginaient ; et, dans cette prévention, ils avaient cru que le meilleur moyen de se mettre à l'abri était de prévenir le roi.

Ils en avaient écrit au duc de Guise, et l'avaient pressé aussi, par députés, de venir se mettre à leur tête. Comme ils le trouvèrent assez froid,

parce qu'il ne croyait pas encore la partie bien préparée, ils s'adressèrent au duc de Mayenne, son frère. Il venait de quitter son armée, pour maladie feinte ou réelle, mais au fond, outré du rôle qu'on lui avait fait jouer en le mettant à la tête d'une armée délabrée, avec d'autres chefs qui, par ordre du roi, le traversaient dans tous ses projets. Ainsi voyant jour à se venger, quoique naturellement ennemi des desseins téméraires et turbulents, Mayenne promit d'appuyer les conjurés.

On se prépara donc à exécuter le plan dressé de longue main. Il consistait à s'emparer de la Bastille, de l'arsenal, du Temple, du grand et du petit Châtelet, partie par force, partie par des intelligences secrètes ; à égorger le premier président de Harlay, d'Espesses, avocat général, le chancelier, et tous les gens attachés à la cour ; à fortifier l'Hôtel-de-Ville, et investir le Louvre. Dans la crainte que la noblesse ou quelques troupes cachées ne courussent au secours du roi, on devait tendre les chaînes attachées aux coins de chaque rue, et les soutenir avec des tonneaux remplis de terre, avec des planches et des poutres: ce qui serait à la tête de chaque rue comme autant de petits forts, derrière lesquels la bourgeoisie pourrait se défendre ainsi que d'un rempart. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornaient plus leurs espérances. Ils arrêtaient le roi, le retenaient en prison, lui défendaient de se mêler du gouvernement, créaient un parlement pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'État, et envoyaient les Espagnols qu'on leur avait promis combattre et vaincre le roi de Navarre.

L'avertissement de Poulain renversa tous ces projets. Le roi, bien instruit des détails, rassemble des troupes, s'empare des portes, s'assure des lieux menacés. Quand on voit le complot découvert, tous les conjurés restent confus. Mayenne se retire, et Henri a la bonté de souffrir qu'il prenne congé de lui. Il se contenta de lui dire d'un ton moqueur: « Quoi, mon cousin ! vous abandonnez ainsi vos bons amis les ligueurs ? — Je ne sais ce que veut dire votre majesté, » répondit le duc déconcerté. Mais, en s'en allant, il promit aux factieux de ne point les abandonner, et qu'à la première alarme son frère et lui voleraient à leur secours. Il leur laissa quelques officiers, gens de main et d'exécution, pour caution de sa parole, et encore plus pour les maintenir dans leurs dispositions présentes.

Guise, qui aurait volontiers profité de leur entreprise, si elle avait réussi, la voyant manquée, les taxe d'imprudence et de précipitation ; il se met en colère contre eux, paraît disposé à les abandonner et à faire sa paix particulière avec le roi. Menneville, porteur de ces menaces, négocie leur raccommodement. D'accord avec le duc, il se rend caution de leur docilité pour la suite, et obtient leur pardon. Exemple de ce que peut un

scélérat habile sur les subalternes qu'il a poussés à des crimes, dont ils n'espèrent l'impunité que par sa protection.

On peut remarquer entre la conduite de Henri, roi de France, et celle d'Élisabeth, reine d'Angleterre, une différence qui, n'ôtant rien au mérite de la clémence, fait voir que cette vertu, si digne des rois, est souvent, lorsqu'on l'emploie mal, plus dangereuse qu'une juste fermeté. Henri pardonna toujours, et périt assassiné. Élisabeth ne fit point de grâce, et régna glorieusement. Elle ne passa presque pas une année sans avoir le poignard levé sur elle; mais aussitôt après la conviction, le sang des chefs, comme celui des complices, coulait sur les échafauds: excusable, louable même, si elle n'eût pas étendu sa sévérité jusque sur l'infortunée Marie Stuart.

Que cette princesse, du fond de sa prison, ait su les conjurations formées contre Élisabeth, qu'elle leur ait même prêté son nom, c'était une raison de la resserrer davantage, mais non pas de la faire mourir par la main d'un bourreau. Aussi soupçonne-t-on la reine d'Angleterre d'avoir eu, pour se défaire de Marie, des motifs de rivalité autres que la jalousie du gouvernement. Si elle porta jusqu'à cet excès le dépit de voir sa beauté effacée par les charmes de la reine d'Écosse, le sort de celle-ci en devient encore plus touchant.

Dix-neuf ans de prison, commencés à l'âge de vingt-cinq ans, auraient dû faire oublier les fautes dont on accuse sa jeunesse; car on doit avouer que, si elle ne fut pas coupable de la mort de son second mari, elle donna lieu à l'accusation en épousant son assassin. La Providence, qui voulait la faire servir d'exemple à celles que leur rang étourdit quelquefois sur leurs crimes, permit qu'une si longue captivité, mêlée des chagrins les plus amers, finît, cette année, par une mort violente.

Marie, dans ce dernier moment, s'arma de fermeté, et mourut en héroïne chrétienne. Elle parut sur l'échafaud, un crucifix à la main, vêtue en reine, avec un visage serein et tout l'éclat de sa première beauté. On voulut faire retirer ses femmes et quelques domestiques, qui éclataient en sanglots; elle promit qu'ils seraient plus modérés, et les retint pour lui rendre les derniers services. Comme la douleur leur arrachait encore des soupirs: « J'avais promis, leur dit-elle d'un air ferme, que vous seriez plus tranquilles; retirez-vous et priez pour moi. » Elle pria elle-même à haute voix pour la paix de l'Église, pour le roi d'Écosse, son fils, et pour la reine d'Angleterre, se fit bander les yeux, et tendit le cou au bourreau, qui en deux coups sépara la tête du corps.

L'histoire présente peu de morts aussi héroïques. Sans plaintes, sans regrets, sans cette ostentation de courage, marque ordinaire d'une âme qui cherche à s'affermir, Marie cessa de vivre, comme un voyageur

quitte un pays qui lui est devenu indifférent : les protestants en firent une criminelle justement punie, et les catholiques une martyre sacrifiée à la religion.

En France, les Guise, ses parents, qui l'avaient abandonnée pendant sa vie, jetèrent des cris perçants à sa mort, peut-être parce que ces cris pouvaient leur être utiles. On imprima des relations de cette tragique catastrophe, et l'on y joignit des descriptions effrayantes des tourments qu'on supposait que les hérétiques faisaient souffrir aux catholiques en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et qu'ils ne manqueraient pas, ajoutait-on, de faire souffrir en France, sitôt que le roi de Navarre et ses adhérents y seraient les maîtres. Il nous reste encore de ces estampes, accompagnées d'explications également outrées et propres à échauffer les esprits (1).

Le zèle renouvela alors, avec plus d'ardeur que jamais, les dévotions publiques. On voyait les chemins couverts de troupes d'hommes et de femmes, qui allaient en stations d'église en église, revêtues d'aubes traînantes; d'où est venu le nom de *processions blanches*. Il s'en faisait la nuit dans les villes, et dans Paris surtout; moyen très-commode aux ligueurs de se rassembler plus promptement et plus sûrement. On y chantait des litanies sur un ton triste et lugubre, comme dans une calamité publique ; ce qui persuadait au peuple que l'État et la religion étaient menacés du plus grand péril, et le disposait à tout sacrifier pour sa défense.

Un exemple de conversion bien frappant vint encore à l'appui de ces dispositions. Henri, comte du Bouchage, jeune courtisan, frère du duc de Joyeuse, renonçant tout à coup aux espérances brillantes que la faveur lui promettait, s'enferma chez les capucins, et y prit l'habit. Prières, sollicitations, larmes de son frère et du roi même, rien ne fut capable de lui faire changer de dessein. Sa retraite fut citée comme une preuve du danger où était le catholicisme dans la cour qu'il abandonnait, et les esprits s'en échauffèrent davantage.

Henri las de s'attrister avec Joyeuse, se consola avec d'Épernon, dont la fortune prenait de la solidité par les soins du roi. Il lui fit épouser une très-riche héritière, Marguerite de Foix-Candale, petite-fille, par sa mère, du connétable de Montmorency; et ce que la rigueur des circonstances ne permit point au monarque de prodiguer en dépenses fastueuses, il le donna en argent et en terres à son favori. Il y eut pourtant à ces noces un magnifique bal, auquel Henri se trouva *avec son grand chapelet à têtes de mort* (2).

(1) De Thou, liv. 87. Davila, liv. 8. *Theatrum Crudelit.*, etc. *Antuerpiæ, apud Adrianum Huberti*, in-4°, 1587. — (2) *Journal de Henri III.*

Heureux de s'étourdir sur les maux qu'un soulèvement général et une inondation d'ennemis étrangers préparaient à son royaume !

Ce ne fut point une vaine cérémonie que l'ambassade des princes allemands ; elle produisit son effet aussitôt après leur retour dans leur pays. Plus de trente mille hommes, cavalerie et infanterie, ramassés de toutes les parties de l'Allemagne et de la Suisse, fondirent en France, sachant bien qu'ils venaient au secours de leurs frères réformés, mais ignorant la plupart contre qui ils auraient à combattre. On avait persuadé au plus grand nombre que, sitôt qu'ils paraîtraient, le roi se mettrait à leur tête et tomberait sur les ligueurs. Il ne tint qu'à lui de se prévaloir de cette occasion. Le roi de Navarre l'y exhortait ; mais Henri se flatta de détruire les uns par les autres : c'était, pour ainsi dire, le refrain de toutes ses réflexions. On l'entendait dire souvent : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos ;* « c'est de la main de mes ennemis mêmes que je punirai mes ennemis. » En conséquence de cette résolution, voici le plan d'opérations qu'il imagina :

Premièrement, opposer aux Bourbons des forces bien supérieures aux leurs, et dont il donna le commandement à Joyeuse, son favori. Il se flattait de diriger ce jeune général, qui avait ordre de tenir simplement les calvinistes en échec, afin que le roi, en cas de besoin, fût toujours maître de les appeler à son secours contre la ligue. En second lieu, ne fournir à Guise que des troupes médiocres à opposer à ce gros corps d'Allemands, dans l'espérance qu'il en serait maltraité ; enfin, se mettre lui-même à la tête de l'armée la plus forte, pour donner la loi à tous les partis, quand ils seraient épuisés l'un par l'autre. Le projet était bien conçu ; mais Henri ne connaissait ni Joyeuse, ni Guise, ni lui-même.

On a déjà vu que Joyeuse s'était imaginé pouvoir se substituer au duc de Guise dans la faveur des catholiques, et qu'il avait même prié le pape de le seconder dans ce dessein. Quand il se vit à la tête d'une puissante armée, ses anciennes idées se réveillèrent : il crut qu'il n'avait qu'à frapper un coup important contre les calvinistes, qu'aussitôt les ligueurs abandonneraient le duc de Guise, devenu inutile, et s'empresseraient autour de lui. Une victoire lui parut propre à produire cet effet, et il résolut d'essayer ses forces, en bataille rangée, contre le roi de Navarre.

Bourbon faisait la guerre avec avantage dans les provinces méridionales du royaume, lorsque les Allemands entrèrent en France, par la Lorraine, dans le mois de septembre. Aussitôt il interrompit ses succès pour les joindre. Joyeuse, de son côté, se mit en devoir de lui fermer le passage : les deux armées se rencontrèrent en Périgord, auprès d'un bourg nommé Coutras, d'où la bataille a pris son nom.

C'était l'armée de Darius contre celle d'Alexandre : du côté de Joyeuse plus de troupes, mais des courtisans efféminés, des soldats chargés d'or, des levées nouvelles et sans expérience, et un chef amolli par les délices d'une cour voluptueuse; du côté de Bourbon, moins de combattants, mais une noblesse exercée aux fatigues, des hommes de fer, un jeune héros nourri dans les camps, familiarisé avec les revers comme avec les triomphes, et échauffant tous les cœurs de l'ardeur guerrière dont il était animé. Ce contraste se remarquait à la première vue des deux armées. Quelqu'un faisant observer à Henri la pompe fastueuse des bataillons ennemis : « Eh bien! répondit-il avec une gaieté martiale, nous en aurons tant plus belle visée sur eux, quand nous viendrons à mêler les mains ensemble (1). »

Il ne faut rien perdre des circonstances de cette action, qui fraya le chemin du trône à notre immortel Henri IV. Quand les armées furent en présence, s'adressant à ceux qui l'environnaient, il déplora dans les termes les plus touchants le funeste effet des guerres civiles, qui arment amis contre amis, parents contre parents, frères contre frères : il s'attendrit sur le sort de la France, et prit tous les seigneurs à témoin des efforts qu'il avait faits pour terminer à l'amiable ses différends, dût-il lui en coûter la vie. « Périssent, ajouta-t-il d'un ton animé, les auteurs de cette guerre, et que le sang qui va être répandu retombe sur leur tête! » Puis se tournant vers les princes de Condé et de Conti, et le comte de Soissons, ses cousins, il leur adressa ces mots : « Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné.—Et nous, répondirent ces princes, que nous sommes de bons cadets (2). »

Dans ce moment se présente le sévère Mornay; il remontre au jeune guerrier qu'emporté par le feu de ses passions il s'est permis une liaison criminelle, dont les éclats ont affligé une honnête famille; qu'il va peut-être paraître devant Dieu, et qu'il doit à son armée la réparation de ce scandale public. Henri n'hésite pas; il reconnaît humblement sa faute devant le ministre Chandieu. Quelques seigneurs peu scrupuleux veulent lui persuader que c'est trop exiger d'un roi. « On ne peut, leur répondit-il, trop s'humilier devant Dieu, ni trop braver les hommes. » Il se met ensuite à genoux ; toute l'armée en fait autant, et le ministre commence la prière. A ce spectacle, Joyeuse s'écrie : « Le roi de Navarre a peur. — Ne le prenez pas là, dit Lavardin, son principal lieutenant; ils ne prient jamais sans qu'ils soient résolus de vaincre ou de mourir. »

Joyeuse éprouva à ses dépens la vérité de la remarque : ses nombreux

(1) De Serres, t. I, p. 789.—(2) Mathieu, liv. 8, p. 423.

escadrons ne tinrent pas contre le choc de la cavalerie calviniste; après une faible résistance, ce fut moins un combat qu'une déroute. L'infortuné Joyeuse, au désespoir de voir ses projets renversés par cette défaite, ne cherche point à se sauver. « Que faut-il faire? lui demande un de ses lieutenants. — Mourir! » répond Joyeuse; et en parlant ainsi il s'enfonce dans les bataillons ennemis, avec Claude de Saint-Sauveur, son frère, et ils y sont tués tous les deux (1).

Après la victoire, Bourbon parcourt le champ de bataille, fait enterrer les morts, ordonne qu'on prenne soin des blessés, reçoit avec affabilité les prisonniers qu'on lui amène en foule, rend à quelques-uns leurs drapeaux, en récompense de leur bravoure, et plaint le sort de l'ambitieux Joyeuse, dont il envoie le corps à ses parents. Modeste dans son triomphe, il voit, sans laisser paraître d'émotion, la salle où il s'était retiré pour prendre un léger repas tapissée des étendards enlevés aux ennemis, et sa table environnée des vaincus, qui, pleins d'une égale admiration, s'empressaient autour de lui.

La nouvelle de cette victoire arriva à l'armée des Allemands lorsqu'ils étaient dans la plus grande détresse. Depuis leur entrée en France, Guise, avec son petit corps de troupes, n'avait cessé de les côtoyer, ne manquant aucune occasion de les harceler et de traverser leur marche. Cependant cette armée formidable, malgré ses pertes, avançait toujours; mais, mal conduite, n'ayant point à sa tête de prince d'un nom à contenir le soldat; sans conseil, sans but fixe; livrée, à ce qu'on prétend, aux insinuations perfides d'un traître, donné à ces étrangers par les calvinistes eux-mêmes, comme un guide assuré, et cependant espion secret de la ligue, de nouveaux échecs la menaçaient chaque jour davantage.

Le baron de Dohna, nommé, par les princes protestants de l'empire, général de cette armée, était un homme indécis, bon commandant pour un coup de main, mais ignorant le local et les intérêts des partis. On proposa d'abord d'établir le théâtre de la guerre en Lorraine, pays abondant, enrichi depuis longtemps des malheurs de la France, d'où, en cas d'échec il serait facile de retourner en Allemagne. C'était le moyen d'arracher à la ligue ses chefs, et de les forcer à la paix, dans la crainte qu'auraient eue les princes lorrains de voir dévaster le patrimoine de leurs ancêtres pour des espérances très-incertaines. Cet avis prudent fut combattu par un raisonnement spécieux. Nous sommes venus, disaient les plus ardents, pour secourir le roi de Navarre; il faut donc le joindre.

En conséquence ils marchent vers la Loire, sans provisions, sans route

(1) Brantôme.

déterminée, sans point d'appui en cas d'accident. Ils rencontrent de petites villes, il les rançonnent et les pillent ; celles qui font mine de résister, on les laisse de côté, et l'on passe outre : ils arrivent enfin, excédés de fatigues, devant la Charité. Leurs prédécesseurs, sous le duc de Deux-Ponts, avaient eu autrefois le bonheur de trouver ce passage ouvert ; mais en cette occasion les catholiques s'en étaient emparés les premiers.

On est donc forcé de revenir sur ses pas, et l'on essaie de gagner la Beauce, dans l'espoir d'y faire subsister l'armée : mais le pain manque ; les murmures commencent ; le soldat se plaint des marches forcées, des gardes continuelles, de la disette d'équipages et d'habits. De temps en temps les Allemands sont renforcés par quelques troupes de Français, qui viennent les joindre à travers les embuscades dressées de tous côtés ; mais le récit des dangers qu'ils ont courus diminue bientôt la joie de les voir : le découragement devient enfin général, quand on s'aperçoit que les chefs incertains avancent, reculent, et, comme s'ils eussent perdu la tête, viennent se placer entre les troupes du duc de Guise et une forte armée commandée par le roi en personne.

Il avait fallu non-seulement une rumeur des Parisiens, mais encore une sédition portée aux excès les plus violents, pour tirer Henri de son indolence. On disait qu'il abandonnait la cause de Dieu, qu'il laissait le duc de Guise à la merci de cette grande armée, dans le dessein de le faire périr et d'abolir la religion avec lui. Les prédicateurs débitaient en chaire ces calomnies, et il y en eut un assez hardi pour appeler le roi en plein sermon *tyran*, et ses ministres fauteurs d'hérétiques. Henri eut dessein de le punir : il se retint néanmoins, parce qu'il vit le peuple disposé à le défendre. Ensuite il prit le parti de paraître l'avoir oublié, et il sortit de Paris pour se mettre à la tête de son armée ; mais il s'y comporta en homme qui n'aurait voulu qu'être témoin des exploits du chef de la ligue.

Ce n'est pas qu'il ne fût plus prudent d'affaiblir l'armée des Allemands par la désertion que par le tranchant de l'épée, et de la laisser fondre, pour ainsi dire, puisqu'elle commençait à se dissoudre d'elle-même ; mais, en suivant ce système, il n'aurait pas fallu souffrir que le duc de Guise s'attirât tout l'honneur de la défaite, par des victoires qui, quoique inutiles, le relevaient infiniment aux yeux des ligueurs. Ils s'éblouirent même tellement de l'éclat de ses exploits, que ceux de Paris l'exhortèrent sérieusement à se saisir du roi au milieu de son armée, se faisant fort d'arrêter ses ministres et le parlement, de se rendre maîtres de la capitale, et de causer ainsi une révolution avantageuse à la bonne cause. Sans rejeter leurs offres, Guise les renvoya à un temps plus propice.

En effet, le moment n'était pas favorable. La France retentissait du

bruit de la victoire remportée à Coutras, et le roi, poussé à bout par les factieux, aurait pu appeler à son secours les vainqueurs de Joyeuse, prendre à sa solde les Suisses, recevoir dans ses escadrons les reîtres de l'armée allemande, et avec ces troupes tomber sur les ligueurs, incapables de résister à ces forces réunies. Les circonstances exigeaient donc des ménagements, et une politique adroite, pour ne pas débarrasser le roi, mais aussi ne le pas jeter dans un danger qui lui ouvrît les yeux sur ses vrais intérêts.

Un événement imprévu facilita les projets du duc. Au bruit de la victoire de Coutras succéda une incertitude étonnante sur le sort de l'armée victorieuse. On apprit ensuite qu'elle s'était débandée tout entière. Les uns disent qu'il fut impossible au roi de Navarre de retenir sous ses étendards un corps de noblesse volontaire, qui ne s'était réunie que pour un coup de main; les autres, qu'il ne s'en soucia pas, et que, dans le transport d'un premier triomphe, il ne fut pas fâché d'avoir le prétexte de la défection de son armée, pour aller porter aux pieds de Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche, les drapeaux enlevés à l'ennemi (1). De bons historiens le justifient de cette galanterie déplacée, mais ils ne l'excusent point de n'avoir pas du moins tenté, avec les troupes assez nombreuses qui lui restaient encore, de s'ouvrir un passage jusqu'aux Allemands.

Quoi qu'il en soit du motif de son éloignement, il fut des plus funestes à l'armée allemande. Le prince de Conti, frère du prince de Condé, que le roi de Navarre avait envoyé pour le remplacer, ne put relever ces esprits abattus. La crainte, qui devait inspirer des précautions, les aveugla; on négligeait les gardes par découragement, et cette négligence donna lieu à des surprises qui produisirent la consternation, comme si elles eussent été des défaites entières. Telles furent les attaques de Vimori et d'Auneau, bourgs du Gatinais et de la Beauce, occupés par les troupes allemandes; attaques que l'on peut appeler camisades plutôt que véritables combats. Guise y montra beaucoup d'intelligence et de valeur; mais elles n'auraient eu aucune suite décisive avec des troupes moins effrayées.

Après ces échecs, les chefs étrangers, comme les soldats, ne parlèrent plus que de traiter. Le duc d'Épernon se rendit médiateur. La lenteur de l'accommodement occasionna de nouvelles pertes, qui rendirent leur condition plus mauvaise. Leur terreur devint si forte, qu'il arriva à vingt-cinq soldats du duc d'Épernon d'en désarmer douze cents; de sorte qu'ils se trouvèrent trop heureux d'obtenir la permission de retourner chez eux par petites bandes, enseignes ployées, avec serment de ne jamais porter

(1) *Vie de Mornay*, p. 111.

les armes contre le roi. On leur donna aussi des saufs-conduits, qui ne furent guère respectés.

Les paysans en assommèrent un grand nombre dans leur marche. On leur courait sus comme à des bêtes féroces. Les traîneurs, les malades étaient égorgés sans pitié. Le duc de Guise, qui se plaignait du traité, comme fait exprès par le duc d'Épernon, son ennemi, pour lui ravir la gloire de délivrer la France de ces étrangers, suivit le corps le plus nombreux jusque sur la frontière, et en fit un carnage effroyable. De trente mille, à peine en retourna-t-il six à sept mille dans leur pays. Telle fut l'issue de cette invasion; et telle sera toujours la fin de toute expédition lointaine, moins dirigée par la prudence que par la bravoure.

Le roi retourna deux jours avant Noël à Paris, où il fit une entrée publique, revêtu de sa cotte d'armes, le casque en tête, comme s'il eût triomphé de tous ses ennemis. Le peuple s'en moqua. N'osant peut-être pas, par un reste de respect, s'attaquer directement à sa personne, les railleurs tombèrent sur le duc d'Épernon. Ils l'accablèrent de traits satiriques. Les colporteurs criaient dans les rues de Paris : « Faits d'armes du duc « d'Épernon contre les hérétiques. » On ouvrait le livre, et à chaque page on trouvait, en gros caractère, ce seul mot : *Rien*. Henri consola son favori, en lui donnant la dépouille de Joyeuse : « Et ce faisant, dit Pas- « quier (1), sans coup férir, il a perdu plus de gentilshommes qu'il n'avoit « fait à la bataille de Coutras. »

En revenant de la poursuite des Allemands, le duc de Guise se rendit à Nanci, où étaient assemblés les principaux de sa famille et de la ligue. On y tint un grand conseil. Les avis y furent différents, comme les intentions; mais le résultat fut le même, parce que, pour arriver chacun à leur but particulier, ils avaient tous besoin du même moyen, savoir, les troubles de l'État. Par là, le duc de Lorraine, Charles III, se flattait de forcer le roi à fermer les yeux sur les invasions qu'il méditait, même à se faire offrir une augmentation de domaines. Les cadets de cette maison, que l'on appelait la *faction caroline*, parce qu'ils portaient tous le nom de Charles, savoir : Charles, duc de Mayenne, frère du duc de Guise; Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, son frère utérin ; les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, leurs cousins-germains, espéraient par cette voie des établissements considérables. Ils voulaient donc que l'on continuât de susciter des embarras au roi, mais non qu'on l'outrât, de peur que, ne voyant plus d'autres ressources, il ne prît quelque résolution vigoureuse, qui ruinerait leurs espérances. Pour le duc de Guise, on ne peut guère douter qu'il n'eût des

(1) Liv. XI, *lettre* 14.

prétentions bien plus étendues ; mais il n'en faisait confidence à personne, si l'on excepte peut-être son frère le cardinal de Guise, dont les actions, dirigées au même but que celles du duc, et suivies de la même catastrophe, ont toujours marqué un concert parfait avec son aîné (1).

Animés par ces motifs divers, sans parler de ceux des ligueurs, qui n'étaient qu'une fureur aveugle contre un roi trop clément à leur égard, les confédérés de Nanci prirent une résolution uniforme : ce fut de paraître toujours unis, sous le nom du cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et de signifier à Henri leurs prétentions, sous la forme de requête. Ils y suppliaient le roi de se déclarer d'une manière plus authentique en faveur de la sainte union ; d'éloigner des emplois publics et d'auprès de sa personne les courtisans suspects de favoriser l'hérésie, et dont on lui fournirait la liste ; de faire publier le concile de Trente ; d'établir au moins dans chaque capitale un tribunal de l'inquisition ; d'accorder aux chefs de l'union, tant dans l'intérieur que sur les frontières du royaume, des villes dont le roi entretiendrait les garnisons ; de leur soudoyer un certain nombre de troupes ; de payer leurs dettes, de déclarer la guerre à toute outrance aux hérétiques, de ne faire quartier à aucun prisonnier, à moins qu'il ne promît de vivre dorénavant dans la religion catholique, et d'employer désormais ses biens et sa vie pour le service de la sainte union.

Pendant qu'on dressait à Nanci cette insolente requête, le roi commençait à ouvrir les yeux sur les desseins des ligueurs, sans cependant pouvoir encore se persuader les excès que ses fidèles serviteurs voulaient lui faire craindre. Il fut encore longtemps à penser qu'il y avait de l'exagération dans leurs rapports. Il croyait, à la vérité, que les factieux, dans la chaleur de leurs assemblées, étaient bien gens à méditer des projets de révolte ; mais il s'imaginait que, quand il faudrait en venir à l'exécution, ou ils manqueraient de cœur, ou qu'ils rentreraient dans le devoir à la moindre précaution visible de la part du prince.

Quelquefois aussi il pensait que ces délations pouvaient bien lui venir de la part des sectaires, qui imaginaient tous ces complots pour l'aigrir contre les catholiques, lui faire prendre un parti extrême, et le compromettre sans retour avec les ligueurs. Ce fut par ces soupçons que Henri paya, presque jusqu'à la fin, les avis du fidèle Poulain. Malheureusement cet homme ne jouissait pas d'une réputation bien intègre du côté des mœurs et de la conduite. On savait qu'il était considérablement obéré ; qu'il cherchait par tous les moyens à relever sa fortune : c'en était assez

(1) De Thou, liv. 90. Davila, liv. 9. *Mémoires de la Ligue*, t. II et III. Mathieu, liv. 8. Pasquier, liv. 12. *Mémoires de Nevers*, t. I. *Mémoires de Villeroy*, t. I.

pour donner à ses dépositions un air d'intérêt capable de lui ôter tout crédit. Le roi s'en défiait et se fortifiait dans ses soupçons par les avis contraires de ses courtisans et de ses ministres, qui étaient ou trompés, ou gagnés, et qui l'induisaient en erreur.

La reine-mère, par exemple, ne voulait pas qu'on éclairât trop le roi sur son état, qu'elle ne croyait pas elle-même si dangereux, parce qu'elle espérait l'amener, par le dégoût des embarras, à avoir en elle plus de confiance; et elle l'aurait employée, cette confiance, à établir solidement à la cour le marquis de Pont, né de sa fille la duchesse de Lorraine, afin de lui procurer la couronne, si le roi venait à mourir sans enfants. D'O, surintendant des finances et favori du roi, et les autres courtisans, qui ne cherchaient que le plaisir, lui cachaient soigneusement sa situation, de peur que leur faveur ne diminuât si la connaissance de ses affaires l'obligeait à s'y appliquer.

Villeroy et les autres ministres détestaient le duc d'Épernon, qui les maltraitait dans le conseil, et qui, en toute occasion, les accablait du poids de son crédit. Il avait eu la hardiesse de donner à Villeroy un démenti en présence du roi, et de l'appeler fourbe et fripon. Il n'avait pas craint d'accuser d'un commerce incestueux Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, homme important par son siége et par son esprit violent, et il le lui avait reproché en face. Le roi savait toutes ces imprudences, que son caractère doux ne lui permettait pas d'approuver, mais qu'il n'avait pas non plus la force de punir dans un homme qu'il aimait. Il lui restait simplement des ombrages : de sorte que quand le duc d'Èpernon venait l'alarmer sur les complots des factieux, il se persuadait aisément ce que lui soufflaient perpétuellement les ministres; savoir : que tout cela n'arrivait que par haine contre le duc; et cette prévention se gravait d'autant plus aisément dans son esprit, que les libelles qui paraissaient se déchaînaient avec la plus grande aigreur contre d'Épernon; d'où Henri concluait que ce n'était donc pas à lui qu'on en voulait, et qu'en sacrifiant son favori il calmerait, quand il voudrait, la fureur de la populace. Ainsi ce prince, jouet des passions des autres, trouvait ses plus intimes confidents réunis en faveur de ses ennemis, sans qu'on puisse cependant prouver qu'aucun eût un dessein formel de le trahir.

Mais, s'il n'y avait pas à la cour de mauvaise volonté absolue contre le monarque, il y avait pour le chef de la ligue un penchant secret qui entraînait tous les cœurs. Un courtisan disait « que les huguenots étaient de la ligue, lorsqu'ils regardaient le duc de Guise (1). » Les femmes, dont

(1) Balzac, 24e *entretien*.

le suffrage met en France un poids dans la balance des affaires publiques, n'ont pas tu leur admiration. On a recueilli de la maréchale de Retz une expression qui peint ce sentiment : « Ils avaient si bonne mine, dit-elle, ces princes lorrains, qu'auprès d'eux les autres princes paraissaient peuple. »

Les avantages qui, même séparés, faisaient aimer chacun de ces princes, le duc de Guise les réunissait tous en lui seul : air de dignité, belle taille, traits réguliers, port majestueux, regard doux, quoique perçant, manières polies et insinuantes, enfin, ce qui rendrait un grand l'idole de la nation, n'eût-il que ces qualités extérieures; mais Guise y joignait une bravoure à toute épreuve, et le talent rare de faire valoir ses exploits sans forfanterie, l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de franchise, l'art de se faire croire trop retenu, alors même qu'il agissait sans ménagement, et de faire penser qu'il n'était excité que par le zèle de la religion, quand il ne servait que ses intérêts : aussi, pour me servir des termes d'un écrivain estimé, « la France était folle de cet homme-là, car c'est trop peu « de dire amoureuse (1). »

Guise avait de plus de vraies vertus, de la grandeur d'âme, beaucoup de patience, une prudence qui n'était jamais déconcertée par les événements, le coup-d'œil de maître dans les affaires, et la facilité de se déterminer, quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés. Point de lenteur, l'action allait chez lui comme la pensée. Le duc de Mayenne, son frère, l'exhortant un jour à peser quelques inconvénients avant que de prendre un parti : « Ce que je n'aurais pu résoudre en un quart d'heure, répondit-il, je ne le résoudrais pas en toute ma vie. »

Voilà l'homme contre lequel lutta le faible Henri III, déjà trop bien dépeint, et dont on sait qu'il n'y a que des inconséquences à attendre. Sous les yeux des Parisiens, si acharnés contre lui, il s'amusa, au commencement de l'année, à arranger lui-même les obsèques du duc de Joyeuse, qui coûtèrent des sommes immenses, et il ne parut pas seulement songer à la mort d'un des princes de son sang, Henri III, prince de Condé, qui périt empoisonné dans la ville de Saint-Jean-d'Angely.

Ce prince avait épousé Charlotte de La Trémouille, en revenant d'Angleterre, après sa malheureuse expédition d'Anjou; il la laissa enceinte d'un fils posthume qui succéda à son père (2). La réputation de cette jeune princesse ne fut pas respectée. On fit courir sur sa conduite des bruits déshonorants, de sorte que le prince son époux étant mort d'une manière si tragique, on soupçonna l'épouse d'y avoir contribué pour se mettre à l'abri de son ressentiment. Cette opinion s'accrédita tellement, que le roi de

(1) Balzac, 24[e] *entretien*— (2) *Journal de Henri III.*

Navarre lui-même s'en laissa prévenir. Il accourut de Béarn en Saintonge, pour venger son cousin ; et la princesse n'échappa au premier mouvement de sa colère qu'à la faveur de sa grossesse. Il la laissa sous une garde sûre ; mais, après huit ans de captivité, le parlement de Paris déclara la princesse innocente (1).

Le prince de Condé était recommandable par une haute probité, une activité infatigable, et une intrépidité qui ne fut pas toujours réglée par la prudence. On sait les courses et les hasards de sa vie ; obligé de fuir de Noyers avec son père, il le vit périr à Jarnac. Il combattit à Montcontour, et n'échappa qu'avec peine au massacre de la Saint-Barthélemi. Condé traversa plus d'une fois la France en fugitif, fut dépouillé sur les frontières ; deux fois prisonnier, sans être reconnu, démonté à Coutras d'un coup de lance, il vint enfin mourir de poison, à l'âge de trente-cinq ans, dans le sein de sa famille. Le roi de Navarre, en apprenant sa mort, s'écria : « J'ai perdu mon bras droit. » Ses ennemis mêmes le regrettèrent. Le duc de Guise, admirateur constant de ses vertus, en rival généreux, lui donna des larmes ; peut-être, disent quelques historiens, parce que la mort violente d'un homme de ce rang le forçait à un triste retour sur lui-même.

Guise en effet courait alors une carrière fertile en catastrophes pareilles. Avait-il préparé le dernier événement, où s'y laissa-t-il entraîner ? C'est ce qu'on ignora toujours. Tout examiné, je croirais que les excès dont nous allons parler furent dans le peuple le comble d'une fureur aveugle que Guise avait excitée, sans prévoir où elle pourrait le mener, et qu'il en profita ensuite pour monter à la place que la fortune semblait lui marquer.

Ceux qui ne connaissent Paris que par la police exacte qui s'y est exercée depuis sont étonnés que, dans le sein d'une ville habitée par le roi, sous ses yeux et sous ceux de ses ministres, il ait pu se former une faction assez forte pour le chasser de sa capitale ; mais Paris n'était pas alors gouverné comme il l'a été depuis. L'administration de cette ville ne recevait pas son impulsion première de la puissance royale ; et le corps municipal, seul arbitre alors des résolutions, était encore le seul dépositaire de ses forces. Cette capitale avait des murailles flanquées de grosses tours ; des portes qui se fermaient exactement, et dont les échevins gardaient les clefs. La bourgeoisie était enrégimentée ; elle élisait ses capitaines, et se formait, par de fréquents exercices, au maniement des armes. Il y avait au coin des rues de grosses chaînes scellées, qu'on tendait à la première alarme, pour fermer les quartiers : on faisait à toutes les maisons des saillies, qui les rendaient plus propres à l'attaque et à la défense ; enfin le peuple avait ses bannières, des places d'assemblées fixées, des mots de

(1) *Journal de Henri III.*

ralliement, et il ne fallait qu'un coup de tambour pour mettre sous les armes une multitude de soldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre (1).

La ville était distribuée en seize quartiers. Comme, dans ce temps de fermentation, chacun se croyait chargé des affaires de l'État, il s'était établi dans chaque quartier une espèce de conseil, où l'on traitait des intérêts de la sainte union : le chef de l'assemblée allait ensuite rapporter au conseil général de la ligue le résultat de la délibération, les vues, les projets, la disposition des esprits, l'état des forces, et il en recevait les ordres nécessaires au soutien de la cause commune.

On présume bien que ce chef n'était pas un des moins ardents du conseil. Les propositions que chacun des seize chefs portait au conseil général, productions d'imaginations échauffées, étaient quelquefois jugées si déplacées, si téméraires, qu'on les rejetait. Selon l'ordinaire des caractères emportés et dominants, ils ne manquaient pas d'être vivement piqués de l'improbation : ils murmuraient, se communiquaient leur mécontentement, et comme ils avaient les mêmes prétentions à soutenir, ils s'accoutumèrent à s'assembler. Ainsi se forma le fameux *Conseil des Seize.*

C'étaient seize forcenés, qui, une fois frappés d'une idée, ne connaissaient plus ni autorité ni raison : quelques-uns se trompaient de bonne foi. Moins coupables, mais aussi dangereux, ils croyaient fermement que Henri III en voulait à la religion catholique : c'était le point d'où ils partaient dans toutes leurs délibérations ; ils s'entêtaient de la certitude de ce prétendu dessein du roi, et travaillaient ensuite à en convaincre les conseils des quartiers, ajoutant à l'accusation ce principe, que tout était permis pour défendre la religion ainsi menacée. Les seize trouvaient dans les assemblées des quartiers des gens aussi animés qu'eux, que le fanatisme remuait aussi puissamment, et qui enfantaient des projets : ils les communiquaient à leur chef; celui-ci en faisait part au conseil des Seize, qui se trouvaient ainsi enflammés à leur tour par l'enthousiasme qu'ils avaient eux-mêmes inspiré.

Ce ne peut guère être que cette circulation de séduction, rendue plus vive par la crainte du châtiment des anciens attentats, et aussi la haine toujours plus animée de la duchesse de Montpensier, qui occasionnèrent le fameux complot des barricades.

Pendant que tout était calme, et que le roi, loin de rejeter la requête de Nanci, faisait espérer une réponse favorable, sans nouveau prétexte, il vient dans l'esprit des ligueurs de se saisir de sa personne. Ils méditent d'abord d'exécuter leur dessein pendant les réjouissances du carnaval : ce

(1) Delamarre, *Histoire de la police.*

coup manqué, parce que Poulain en donne avis, les Seize font le dénombrement de leurs forces; il se trouve vingt mille hommes capables de porter les armes. Avec ces troupes, ils prennent la résolution d'attaquer le Louvre même, de faire main-basse sur les gardes, d'arrêter Henri, et d'égorger toutes les personnes suspectes, courtisans ou ministres: encore averti par Poulain, le roi fait apporter en plein jour des armes dans le Louvre, et mande quatre mille Suisses pour renforcer sa garde. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui s'était avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Ainsi abandonnés, les Seize frémissent à la vue des supplices que la vengeance du roi leur prépare : ils envoient au duc de Guise députés sur députés; ils lui écrivent qu'ils vont tout abandonner, s'il ne vole à leur secours. Dans ce moment il ne fallait, de la part de Henri, qu'un coup d'autorité pour dissiper toute la faction; mais, persuadé apparemment qu'elle serait toujours peu redoutable en l'absence du chef, il envoie Bellièvre, un de ses ministres, lui porter défense de venir à Paris.

Pendant le voyage de Bellièvre la duchesse de Montpensier se présente au roi : elle se jette à ses pieds, le conjure avec larmes de permettre à son frère de venir se justifier des crimes qu'on lui impute : et en même temps qu'elle tranquillise Henri par ses démarches soumises, elle lui dresse une embuscade, et aposte dans le faubourg Saint-Antoine des troupes, qui devaient l'enlever lorsqu'il revenait de Vincennes, accompagné de peu de monde. Elle aurait réussi sans le fidèle Poulain, qui avertit encore cette fois. Le roi, prévenu, se fit escorter par une garde nombreuse, dont la seule apparence fit perdre à l'embuscade la pensée de l'arrêter.

Les opinions étaient fort diverses à la cour, sur la nécessité du voyage du duc de Guise : plusieurs présumaient que sa présence pourrait accommoder les affaires, en forçant Henri de suspendre, par crainte ou par égards, les éclats de la vengeance qu'il méditait. C'était peut-être l'idée de la reine-mère, lorsqu'elle dit à Bellièvre, chargé d'arrêter la marche du duc de Guise : « S'il ne vient, le roi est si en colère, qu'un monde de gens d'importance sont perdus (1). »

Cette contrariété de sentiments dans des personnes qui n'auraient dû en avoir qu'un avec le roi, rendait moins hardis ceux qu'il chargeait de ses ordres. Il paraît que Bellièvre n'osa signifier au duc de Guise la défense absolue de venir à Paris, dans la crainte d'être sacrifié ensuite. Au lieu d'être sourd à toutes les objections, comme le portait sa commission, il écouta les raisons du duc, et se chargea de les faire valoir. Celui-ci donna,

(1) *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 164. Mathieu, liv. 8, p. 543.

en attendant, quelques paroles ambiguës. Bellièvre, de retour, reçut l'ordre positif de défendre au duc d'approcher. Le courrier chargé de cette défense ne put partir, faute de vingt-cinq écus qui ne se trouvèrent point au trésor. Une lettre si importante fut mise à la poste ordinaire. Guise fit semblant de ne l'avoir pas reçue, et se mit en marche par des routes détournées; de sorte que tous ceux qui furent envoyés au-devant de lui pour le faire retourner le manquèrent.

Il entra dans Paris, par la porte Saint-Denis, le lundi 9 mai, sur le midi, accompagné seulement de sept personnes, tant maître que valets; mais, dit Davila, qui a rapporté toutes les circonstances de cet événement d'après son frère, témoin oculaire, « comme une pelote de neige s'augmente en roulant, et devient bientôt aussi grosse que la montagne d'où elle s'est détachée, de même, au premier bruit de son arrivée, les Parisiens quittèrent leurs maisons pour le suivre, et en un moment la foule s'accrut de manière qu'avant que d'être au milieu de la ville il avait déjà plus de trente mille personnes autour de lui. »

Le peuple paraissait ivre de joie. Jamais il n'avait crié d'aussi bon cœur *vive le roi!* qu'il cria cette fois *vive Guise!* Les démonstrations de contentement et d'allégresse publique ne peuvent aller plus loin : les uns le saluaient et le comblaient tout haut de bénédictions, le nommant le libérateur et le sauveur de la patrie; les autres, ne pouvant s'approcher, tendaient vers lui les mains en s'humiliant, comme s'il eût été une divinité. On en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets, et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres les dames jetaient devant lui des rameaux, et le couvraient de fleurs. Pour lui, tranquille et serein, il disait des choses gracieuses à ceux qui étaient le plus près de lui, faisait aux plus éloignés signe de la main, saluait aux fenêtres d'un visage riant, et marchait tête nue au petit pas au milieu de cette multitude.

Avec ce cortége, plus flatteur que l'éclat d'un triomphe préparé, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache, où demeurait la reine-mère. Elle changea de couleur en le voyant, et fut saisie d'un tremblement qui fut remarqué; puis, se remettant, elle lui dit qu'elle aurait voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces circonstances. Il répondit sans se déconcerter que l'envie de se justifier auprès du roi ne lui avait pas permis de différer, et, changeant de propos, il aborda les dames de la cour, leur fit des compliments, et lia conversation avec elles. Pendant ce temps la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise était arrivé, et qu'elle allait le lui mener.

Ils se mirent en chemin : elle, portée dans sa chaise, lui à pied, s'en-

tretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes. Il les trouva doublés en arrivant au Louvre ; les Suisses étaient en haie, les archers dans les salles, et une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il fallait traverser. L'air morne avec lequel on recevait ses politesses le frappa ; il sentit une soudaine frayeur courir dans ses veines, et ce n'était pas sans cause : on délibérait alors dans le cabinet du roi sur sa vie ou sa mort.

« Frappez le pasteur, disait un des conseillers, et le troupeau se dispersera. » Le duc arriva dans le moment. Henri, le regardant d'un air sévère, lui dit : « Je vous ai fait avertir de ne point venir. — Sachant, repartit le duc, les calomnies dont on me noircissait auprès de votre majesté, je lui apporte ma tête, si elle me juge coupable. Je ne serais cependant pas venu, si elle eût daigné me faire une défense plus expresse. » Ce dernier mot donna lieu à une explication entre le duc et Bellièvre, que le roi appela pour convaincre Guise de désobéissance. Pendant cette contestation, la reine-mère tira son fils à quartier, et lui remontra que, si l'on faisait la moindre violence au duc, il y avait tout à craindre de la fureur du peuple assemblé en foule devant le palais. Guise, qui avait l'œil à tout, profite de ce moment d'irrésolution, prétexte la fatigue du voyage, salue le roi et sort. Il revient le lendemain matin, mais si bien accompagné qu'il était plus en état de donner la loi que de la recevoir.

On avait passé la nuit au Louvre à raisonner sur ce que l'on aurait dû faire, et à prendre de fausses mesures pour la suite. A l'hôtel de Guise, situé dans le quartier Saint-Antoine, on s'occupa à combiner les moyens et à prévenir les inconvénients. Des deux côtés on fit provision d'armes, et l'on plaça des sentinelles comme contre des ennemis en présence. Après sa visite au Louvre, le duc de Guise alla l'après-midi à l'hôtel de Soissons chez la reine-mère, où le roi se rendit aussi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guise, qui de là entendait le murmure du peuple, attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuses sur son arrivée, qu'il prétendait ne pouvoir être blâmée, il déclara ses intentions en termes polis, mais fermes. C'était que le roi se déterminât sans détour à faire une guerre à toute outrance aux huguenots ; et pour que les catholiques pussent se fier à lui, qu'il chassât de la cour d'Épernon, La Valette, son frère, et en un mot tous les gens suspects.

Le faible monarque, au lieu d'éclater contre un sujet insolent qui venait le braver dans sa capitale, s'étendit en apologies. Elles ne restèrent point sans réponses. Toutes ces répliques conduisirent à la promesse que fit le roi d'acquiescer aux propositions, si, de concert avec le monarque, le duc voulait interposer son crédit pour chasser, sans tumulte, les étrangers,

soldats et gens sans aveu, dont la ville était pleine. Guise y consentit, sachant bien qu'il n'en arriverait que ce qu'il voudrait; et dans le moment on fit une proclamation, portant injonction à tous ceux qui n'auraient pas des raisons valables de demeurer à Paris d'en sortir sur-le-champ. Il y eut aussi des commissaires nommés pour en faire la recherche.

Ils y travaillèrent avec ardeur toute la journée du mercredi, mais sans succès. Les bourgeois cachèrent ces étrangers: le peuple murmurait de voir fouiller ses maisons, et n'épargnait pas les injures aux commissaires. Ceux-ci en firent leur rapport au roi, qui sentait bien d'où partait le coup, et qui prit enfin une résolution décisive.

Les Seize s'en aperçurent aux mouvements qu'ils virent du côté du Louvre. Le roi y rassemblait sa noblesse: on savait qu'il avait mandé des troupes ; il faisait mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulents, ennemis du trouble, qui ne pouvait que leur causer des pertes, et il leur assignait des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespère pas. De son côté, il envoie des émissaires dans les quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert, de la Grève, des Halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal, qu'il se trame un grand complot, que le roi a résolu la mort de cent vingt catholiques. En même temps on répand des listes de ces prétendus proscrits, à la tête desquels étaient le duc de Guise, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnait.

Le jeudi, 12 mai, sur les trois heures du matin, un détachement de quatre mille Suisses qui étaient à Lagni entra par la porte Saint-Honoré. Le roi alla les recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, et marqua les postes, où ils se rendirent tambour battant, et les armes hautes. Le peuple les voyait passer en silence, inquiet et étonné, mais sans aucun signe de rébellion. Ils s'emparèrent des principales places, et y posèrent des corps de garde. Tout réussissait à souhait, lorsque, sur les dix heures du matin, un *rodomont de cour,* comme l'appelle Pasquier, fier de ce succès, s'avisa de dire « qu'il n'y avoit femme de bien qui ne passât « par la discrétion d'un Suisse (1). »

Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avaient négligé de s'emparer, parce que la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendaient d'être forcées d'employer la violence, ce qu'elles avaient ordre d'éviter. En un instant, cette parole indiscrète, passant de bouche en

(1) Pasquier, liv, 12, *lettre* 21. Cayet, liv. 1. De Serres, t. II.

bouche, se répète dans la place. Aussi promptement, cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues, garnissent de pierres les fenêtres, tendent les chaînes, et par le conseil de Charles de Cossé Brissac, fils du maréchal, ils les soutiennent de tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles, et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin, les barricades s'avancent : les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, n'agissent pas, se laissent investir, et en moins de quatre heures toute cette grande ville se trouve croisée de mille retranchements solides, derrière lesquels s'abritent les mutins, qui plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre.

Au premier bruit, le duc de Guise se tint dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison, occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite, s'il était nécessaire : quand il apprend que les barricades réussissent, il sort et se promène dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchaient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement et prières de faire cesser les désordres. « Ce sont taureaux échappés, répondit-il froidement, je ne puis les retenir. »

Enfin il s'élève un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses on distingue des coups de fusil, des hurlements plaintifs comme de gens qu'on égorge : c'étaient les Suisses du roi que la populace du Marché-Neuf massacrait impitoyablement. Ces malheureux soldats, intrépides partout ailleurs, se voyant enveloppés, tendaient des mains suppliantes, et se rangeaient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvaient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuse. Ils montraient leurs chapelets, et criaient de toutes leurs forces : *Bons catholiques!* Malgré cela, il y en eut une trentaine tant tués que blessés.

C'est à quoi se termina tout le massacre de cette journée, qui finit pour Guise par une espèce de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les instances réitérées du roi, il part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Les barricades tombent devant lui. Il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette soldatesque singulière, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle poliment, et leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche sans tambour, tête nue, les armes basses et renversées, trop heureuses encore d'échapper par cette humiliation à la furie du peuple.

Derrière elles se referment les barricades ; Guise en visite quelques-

unes, et envoie des officiers examiner et renforcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse pendant la nuit une garde exacte : le prévôt des marchands veut, comme à l'ordinaire, donner le mot au nom du roi; le peuple le refuse, et le demande au duc. On se fortifie aussi au Louvre; mais les plus grandes espérances étaient dans la négociation. La reine-mère en entame une avec le duc de Guise, qui attend fièrement que la cour parle la première.

Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il fit les propositions rapportées par Davila. Il demandait à être déclaré lieutenant-général du roi, avec l'autorité la plus étendue sur les troupes et pour tout ce qui regarde la guerre ; autorité qui serait confirmée par les états-généraux, que Henri s'engagerait d'assembler incessamment à Paris ; qu'on lui donnât en outre dix places de sûreté dans le royaume, avec de l'argent pour payer les troupes qu'il y mettrait. Il insistait vivement sur un édit qui déclarerait les princes de la maison de Bourbon déchus, comme hérétiques, du droit de succession à la couronne. Il demandait aussi le gouvernement de Paris pour le comte de Brissac, homme dont il était sûr; ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon, et des principales provinces, avec des emplois militaires et les charges de la couronne, pour ses parents et ses amis. Il exigeait l'exil d'Épernon et de beaucoup de gens de tête et d'exécution, non-seulement hors de la cour, mais même hors du royaume. Enfin il voulait que le roi se contentât de sa garde ordinaire, et cassât les quarante-cinq gentilshommes dont il avait cru devoir depuis peu se faire un rempart contre les entreprises des ligueurs.

La reine se récria sur ces demandes exorbitantes : cependant elle ne laissa pas le duc sans espérance, et retourna au Louvre, où les ministres passèrent la nuit en délibérations inutiles avec le roi. Le lendemain, Catherine se mit en marche pour aller trouver le duc à son hôtel; c'était à son âge une vraie fatigue que le passage d'une rue à l'autre, parce que les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades à son carrosse, et qu'on était obligé de la passer par-dessus à force de bras dans sa chaise. Pendant qu'on lui en faisait ainsi escalader une, un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'approcha de son oreille, et lui dit que quinze mille hommes étaient prêts à sortir pour investir le Louvre par la campagne. Elle envoie un de ses gentilshommes en donner avis au roi, et continue sa route.

Arrivée auprès du duc, elle le remet sur les propositions de la veille. Il ne paraissait disposé à se relâcher d'aucune. Elle insistait, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la conversation. Dans le fort de l'altercation, arrive le seigneur de Maineville; il annonce au duc que le roi vient de sortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guise laisse éclater son secret. « Je suis

mort, madame, s'écrie-t-il; pendant que votre majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre. — J'ignorais cette résolution, » répond tranquillement la reine. Elle rentre aussitôt dans sa chaise, et reprend le chemin du Louvre.

Les gardes françaises et suisses étaient déjà parties; les courtisans et la noblesse, dans le plus grand désordre, suivaient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de presser leur marche, pour rejoindre le roi, qui n'avait pas trente personnes avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, et arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas De Thou, frère du premier président Christophe, qui en était évêque, lui procura, malgré les ligueurs, une réception honorable.

« O l'imprudent! ô le téméraire! » s'écria Sixte V, quand il sut que le duc de Guise était venu à Paris se mettre entre les mains du roi, qu'il avait si vivement offensé. « O le faible prince! » s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avait manqué cette belle occasion de se défaire d'un homme qui semblait né pour le perdre. Sixte continua sans doute ses exclamations, en apprenant que le duc à son tour avait laissé échapper le roi.

« Puisque le duc, dit Pasquier en raisonnant sur cette affaire, avait eu « l'imprudence de venir lui septième, le roi aurait dû le faire arrêter. Il « le pouvait le mardi et le mercredi, parce qu'il avait pour lors tous les « capitaines de quartier, toutes les cours souveraines, la bonne bour- « geoisie, et quatre mille Suisses, outre sa garde : le menu peuple n'au- « rait osé branler. Le jeudi matin même encore, il pouvait le faire enfer- « mer par ses troupes, si par une mauvaise politique, il n'avait pas, pour « ainsi dire, lié les mains des soldats, en leur défendant de fondre sur le « peuple, lorsqu'il commença les barricades. Mais puisque Guise avait sur- « monté tous ces dangers, il n'aurait jamais dû laisser sauver le roi. Il « fallait malgré lui prendre un état auprès de lui, et ensuite on en aurait « tiré telle déclaration qu'on aurait voulu. »

Il paraît que c'était bien l'intention du duc de Guise, et qu'il ne se laissa prévenir par le roi que parce qu'il comptait trop sur l'indécision de ce prince. La terreur de Henri ne fut pas chimérique; il était temps qu'il se sauvât: un gros de troupes s'apprêtait à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'était du côté de la ville, et même quelques corps de garde, déjà portés en avant, tirèrent sur lui et sur sa suite; le peuple, au défaut d'autres armes, l'accabla d'injures (1).

D'un autre côté, dans les provinces, les partisans du duc faisaient des

(1) Cayet, t. II, p. 45. De Serres, t. I, p. 799. Brantôme, t. III.

levées, destinées sans doute à venir renforcer les Parisiens qui auraient formé le blocus du Louvre. Ce n'était donc pas le dessein de chasser le roi de Paris qu'avait formé le duc de Guise ; son projet, au contraire, était de l'y retenir. « J'ai défait les Suisses, écrivait-il le lendemain des barricades et d'un air triomphant au gouverneur d'Orléans, j'ai taillé en pièces une partie des gardes du roi, et tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. » Qu'on n'accuse point ici le duc de Guise de fanfaronnade ; un chef de parti, s'il veut se soutenir, doit enfler ses succès.

Après que le roi se fut échappé, ce même gouverneur d'Orléans écrivit à ceux qui ramassaient des troupes dans la province par ses ordres, et par suite des demandes du duc : « Notre grand n'a su exécuter son des-
« sein, le roi s'étant sauvé dans Chartres. Je suis d'avis que vous vous reti-
« riez dans vos maisons le plus doucement que vous pourrez, sans faire
« semblant d'avoir rien vu. Je suis si éperdu, que je ne sais ce que je
« fais. » Découragement d'un conspirateur subalterne !

L'âme ferme du duc de Guise ne se laisse point ébranler par un revers. Le roi lui échappe ; il assure du moins sa conquête : il assemble le peuple, fait créer de nouveaux officiers de ville et de nouveaux capitaines, plus attachés à lui que les anciens. Il va trouver le premier président, et le prie d'assembler le parlement, pour prendre avec lui des mesures convenables aux circonstances. D'aussi loin que le magistrat l'avait aperçu : « C'est grand'pitié, lui dit-il, quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est au roi, et mon corps aux méchants. » Puis, répondant directement aux propositions du duc : « Quand la majesté du prince est violée, dit Harlay d'un air sévère, le magistrat n'a plus d'autorité. » Guise ne se rebute pas; il s'adresse au président Brisson, qu'il trouve plus complaisant : il visite aussi les ministres étrangers, leur raconte cet événement à sa décharge, et les prie d'envoyer à leurs cours des relations conformes aux manifestes qu'il répand de tous côtés (1).

Ces soins politiques ne lui font pas oublier les soins militaires : il s'empare de l'Arsenal et de la Bastille, fait retirer les barricades, rétablit l'ordre et la police, de manière que, le lendemain du départ du roi, tout était aussi tranquille que s'il n'y avait point eu d'émeute : il met garnison dans les villes adjacentes, surtout celles dont la situation sur les rivières pouvait servir à affamer la capitale ; et en même temps qu'il vaque à ces occupations, il continue de prêter l'oreille aux propositions de la reine-mère, restée à Paris exprès pour négocier.

(1) Mathieu, liv. 8, p. 548.

On ne s'attend pas, sans doute, à nous voir analyser les écrits qui parurent alors. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul, parce qu'il peint le caractère des personnages, et qu'il finit par des réflexions très-judicieuses. On l'attribue à un petit-fils du fameux chancelier de l'Hôpital. « Il y a, « dit-il, une déclaration du roi sur ce qui est arrivé à Paris contre lui-même; « mais cela si froid, si timide, que rien plus comme d'un homme qui se « plaint, et n'ose nommer celui qui l'a battu ; comme d'un homme qui a « peur que son ennemi soit encore en colère, et ne veuille se contenter « du mal qu'il lui a fait. Il n'ose dire qu'il ait été contraint de s'enfuir, « ni qu'on l'ait chassé ; il n'ose appeler cela injustice : à peine déclare-t-il « qu'il en fera punition ; ne commande plus à son peuple, mais le prie ; « mande que l'on fasse supplications aux églises, afin que cette querelle « se puisse bientôt apaiser, comme s'il avoit peur que M. de Guise fût « offensé de ce qu'il ne s'étoit pas laissé prendre dans le Louvre, mais s'en « étoit fui.

« L'autre, tout au rebours, écrit deux lettres, l'une au roi, l'autre « publique, toutes deux lettres de soldat, braves, audacieuses, et où il « s'élève galantement de ce qu'il a fait ; dit que ce jour-là Dieu lui mit « entre les mains le moyen d'un signalé service, le récite avec peu de « paroles et hardies, sans aucune démonstration de crainte, ni de penser « avoir failli, et finalement conclut par une résolue menace : que, malgré « tout le monde, il maintiendra le parti catholique, et chassera d'auprès « du roi ceux qui favorisent les hérétiques, désignant le duc d'Épernon.» L'écrivain, très-partisan des réformés, exhorte ensuite le roi à faire sa paix avec eux, et à s'aider de leurs secours.

Sur l'objection qu'à ce seul mot de paix avec les hérétiques, *toute la chrétienté catholique* s'élèvera contre le roi et le détrônera, l'auteur répond, en apostrophant le monarque : « Oui, si tu le prononces, ce mot de paix, « comme celui qui fuyoit dernièrement de Paris devant le duc de Guise. « Prononce-le comme celui qui gagna la bataille de Jarnac et de Mont-« contour, et qui tout seul étoit plus effroyable que le reste de son armée, « et tout tremblera. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu « ailles à eux ; il faut qu'ils viennent à toi, et que tu les reçoives : être roi, « c'est ton parti. »

Le fâcheux état où se trouvait Henri, expulsé de sa capitale par un sujet rebelle, et détesté de son peuple, quoique plein de bonté, excitait la compassion de ses fidèles serviteurs : ils étaient fâchés de le voir continuellement s'écarter des principes qui auraient dû diriger sa conduite dans les circonstances. Il était naturel que le roi cherchât de l'argent :

« Mais, disait Pasquier (1), le vrai subside dont le prince devroit faire « fonds, est la bienveillance de ses sujets. Il dépend de lui de réformer « tout le monde en se réformant lui-même ; qu'il respecte les lois, et il « sera respecté. Honorer la noblesse, la récompenser selon ses degrés, « ménager le peuple, soutenir le clergé, ne point perdre son bien, « employer son temps, consulter la justice et non lui commander, voilà « son devoir. S'il ne le fait pas, je publie dès à présent à son de trompe, « par tous les cantons de la France, la ruine de lui et de son État. » Telles étaient les tristes réflexions que le zèle arrachait aux catholiques éclairés, bien différentes de la ridicule amende honorable qu'une dévotion mal réglée faisait imaginer aux catholiques ligueurs.

Il paraît que le duc, ayant manqué le but actuel de ses desseins, savoir, de se rendre maître de la personne du roi, afin de commander sous son nom, ne pensa plus qu'à deux choses : la première, se justifier des imputations de violence qu'on pourrait lui reprocher ; et la seconde, prendre des sûretés en cas qu'il ne persuadât point. Or, le premier dessein, qu'il afficha hautement, donna sur lui un avantage à la reine-mère, qui négociait un rapprochement entre lui et son fils, et qui partit des assurances du duc pour lui arracher chaque jour de nouvelles protestations de respect et de fidélité envers le roi. Ces démonstrations extérieures imposèrent tellement aux subalternes qui n'étaient pas dans la confidence de Guise, que les Seize eux-mêmes décidèrent qu'on irait demander pardon au roi et qu'on l'inviterait à revenir. Ils se mirent en tête qu'une soumission relevée de quelque appareil de religion ferait oublier au roi ce qui s'était passé, et le rappellerait à Paris; et le duc crut pouvoir donner son consentement à une démarche qui replacerait le monarque dans ses filets, et qui le mettrait à même de profiter mieux, une autre fois, de l'occasion qu'il avait laissé perdre d'abord. Dans cette commune persuasion, la fameuse confrérie des pénitents, autrefois si chère à Henri, part à pied de la capitale, et va le trouver à Chartres. On avait affecté en tout un air singulier dans cette bizarre procession : nous en prendrons la description dans l'historien De Thou, qui parle comme témoin oculaire.

« A la tête paroissoit un homme à grande barbe sale et crasseuse, cou« vert d'un cilice, et par dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre « recourbé : d'une vieille trompette rouillée il tiroit par intervalle des « sons aigus et discordants. Après lui marchoient fièrement trois autres « hommes, aussi malpropres, ayant chacun en tête une marmite grasse

(1) Liv. 12, *lettres* 7 et 8.

« au lieu de casque, portant sur leur cilice des cottes de mailles, avec des « brassards et des gantelets; ils avoient pour armes de vieilles hallebardes « rouillées : ces trois rodomonts rouloient des yeux hagards et furibonds, « et se démenoient beaucoup pour écarter la foule accourue à ce spectacle.

« Après eux venoit frère Ange de Joyeuse, ce courtisan qui s'étoit fait « capucin l'année dernière. On lui avoit persuadé, pour attendrir Henri, « de représenter dans cette procession le Sauveur montant au Calvaire; il « s'étoit laissé lier, et peindre sur le visage des gouttes de sang qui sem- « bloient découler de sa tête couronnée d'épines : il paraissoit ne traîner « qu'avec peine une longue croix de carton peint, et se laissoit tomber « par intervalles, poussant des gémissements lamentables.

« A ses côtés marchoient deux jeunes capucins, revêtus d'aubes, repré- « sentant, l'un la Vierge, l'autre la Madeleine. Ils tournoient dévotement « les yeux vers le ciel, faisant couler quelques fausses larmes; et toutes les « fois que frère Ange se laissoit tomber, ils se prosternoient devant lui en « cadence. Quatre satellites, fort ressemblants aux trois premiers, tenoient « la corde dont frère Ange était garrotté, et le frappoient à coups de fouet, « qui s'entendoient de très-loin. Une longue suite de pénitents fermoit « cette marche comique. »

En voyant défiler devant la cour, dans la cathédrale de Chartres, cette pieuse mascarade, Crillon, brave guerrier, allié de Joyeuse, s'écria : « Frappez tout de bon, fouettez; c'est un lâche qui a endossé le froc pour « ne plus porter les armes. » Le roi, au lieu de goûter ce spectacle indécent, fit une grave réprimande à son ancien favori, de ce que, par un zèle imprudent, il tournait en farce le mystère sacré de notre rédemption. Il lui remontra aussi qu'on avait abusé de sa crédulité, en l'engageant, sous prétexte de religion, à se mettre à la tête des rebelles, « que je sais, ajouta Henri en élevant le ton, être en grand nombre dans cette procession. »

Henri le savait : il était instruit qu'entre plusieurs gens de bonne foi, sous le sac de pénitents, étaient cachés nombre des plus ardents ligueurs, qui venaient impudemment ranimer le courage de ceux de Chartres, et les engager à prêter serment de fidélité au duc de Guise. Il les avait sous sa main : il pouvait les punir, et il les laissa remplir leur mission. Ainsi tolérés, ils jetèrent dans la ville des semences de révolte qui ne permirent point au roi d'y rester. Il se retira à Vernon, et de là à Rouen, où il fixa son séjour pendant les négociations entamées par la reine-mère.

La burlesque ambassade des ligueurs fut suivie d'une députation du parlement de Paris, que le roi remercia, en exhortant les magistrats à continuer de le bien servir. Vint après une autre députation des officiers municipaux au nom de la ville même. Henri les reçut favorablement, quoi-

qu'il n'approuvât pas les changements faits dans ce corps par le duc de Guise. On voyait qu'il n'aurait demandé, pour pardonner, qu'une réparation un peu supportable. Ces députations donnaient ordinairement ouverture à des propositions. Tantôt Henri s'adressait à tous en général; tantôt il s'entretenait avec quelques-uns en particulier. Il y eut aussi des requêtes de la ligue et des réponses du roi rendues publiques; mais quand on aurait satisfait aux demandes les plus outrées des Seize même, ce n'était rien si l'on n'avait le consentement du duc de Guise (1). Il fallut donc se déterminer à traiter directement avec lui. On lui demanda ses prétentions. Il les notifia aussi hautement que la veille des barricades, et le roi ne s'en choqua point.

On est toujours étonné de la tranquillité de Henri, du sang-froid avec lequel il traitait des affaires dont la seule idée aurait dû l'exciter à des éclats : retiré à Rouen, il s'y amusait de fêtes sur l'eau, de jeux, de spectacles, comme si tout son royaume n'eût pas été en feu. Pendant ce temps, les courriers et les ministres allaient et revenaient de lui aux rebelles, de la reine-mère au conseil. Il y assistait assidument. Il écoutait froidement les propositions les plus humiliantes pour un souverain, prenait la plume, ajoutait, changeait, retranchait, calculait, pour ainsi dire, son déshonneur. De ces délibérations sortit enfin le fameux édit de juillet, nommé l'*édit d'union*, qualification qui en marque le principal objet.

Dans un long préambule, le roi rend compte des efforts qu'il a faits jusqu'à présent pour abolir l'hérésie. Il dit que, les voyant rendus inutiles par l'obstination des sectaires, il est déterminé à leur faire la guerre à toute outrance, et à ne pas mettre les armes bas qu'ils ne soient détruits jusqu'au dernier, qu'il en fait le serment, et qu'il ordonne à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de le jurer comme lui et de le signer; de promettre aussi, par le même acte solennel, de ne jamais reconnaître pour roi de France un prince qui ne professerait pas la religion catholique, apostolique et romaine. Cet édit fut juré par la cour et enregistré par les parlements. Le duc de Nevers s'était refusé plusieurs fois à le souscrire. Il se rendit enfin quand le roi le lui enjoignit, sous peine d'être taxé de désobéissance.

On vit aussitôt commencer l'exécution des articles secrets concertés auparavant. Le duc de Guise fut déclaré généralissime, avec une autorité absolue sur les armées. Les ligueurs firent entrer des troupes affidées dans des places de sûreté qui leur étaient abandonnées pour plusieurs années. Le roi retira de plusieurs villes et provinces ses gouverneurs et comman-

(1) De Thou, liv. 91. Davila, liv. 9.

dants fidèles, pour leur substituer ceux que la sainte union lui avait marqués. Le duc de Mayenne se tint prêt à partir pour commander l'armée destinée à agir du côté du Languedoc, contre Montmorency et ses adhérents ; mais le duc de Guise ne se pressa pas d'assembler celle qu'il devait mener contre le roi de Navarre, parce qu'il lui était important de veiller sur les états-généraux, que le roi indiqua à Blois pour les premiers jours d'octobre, et où devait se confirmer, avec l'*édit d'union*, toute l'autorité conférée au duc de Guise.

Les favoris du roi, d'Épernon entre autres, n'avaient point attendu qu'il se livrât à ses ennemis pour sortir de la cour. Ils la quittèrent, en frémissant de dépit de la faiblesse de leur maître. D'Épernon surtout, homme fier et courageux, brava le parti opposé, jusque dans sa disgrâce. Peu s'en fallut cependant qu'il ne fût victime de la haine de Villeroy. Ce ministre, ou hasarda lui-même, ou, dans un moment d'humeur du roi contre son favori, surprit des ordres qui autorisaient les habitants d'Angoulême à le chasser de leur ville. D'Épernon, n'ayant avec lui qu'une vingtaine d'hommes, sans provisions, ni poudre, retiré dans le château, place ouverte de tous côtés, résista pendant trente heures aux attaques de toute la ville. Sorti avec gloire de ce péril, il écrivit au roi pour se plaindre. Ce prince lui répondit qu'il n'avait commandé aux habitants d'Angoulême de le prendre qu'afin qu'ils le lui amenassent, et qu'il pût le traiter comme son propre fils. Si l'on ne connaissait les grands, qui s'imaginent que toute excuse de leur part est encore trop bonne pour leurs inférieurs, on croirait que Henri a voulu ajouter la raillerie à l'injure (1).

D'Épernon ne tarda pas à être vengé. Après la publication de l'*édit d'union*, Henri, à la recommandation de la reine-mère, eut la complaisance d'accorder une entrevue au duc de Guise. Il n'y fut pas plus question d'affaires que si le royaume eût été fort tranquille : puis tout à coup, sans aucune raison apparente, le roi congédia les cinq ministres qui composaient son principal conseil, Villeroy, l'ennemi de d'Épernon, le chancelier de Chiverni, Pinart, Brulart et Bellièvre ; il mit à leur place Montholon, Rusé, Revol, homme nouveau dans les affaires, mais plein de probité, et très-attaché à sa personne ; il ne conserva aussi des courtisans que ceux dont la fidélité lui était connue, gens de main et d'exécution. La reine-mère continua d'assister au conseil ; mais on ne traitait plus devant elle que les objets sans conséquence.

Ces changements ne donnèrent point à penser aux ligueurs ; ils les

(1) De Thou, liv. 9. Davila, liv. 9. *Mémoires de Villeroy*. *Mémoires de Chiverni*. *Mémoires de Nevers*, t. I. *Mémoires de la Ligue*, t. I.

regardèrent comme le fruit des inconséquences ordinaires du roi. Guise en prit d'autant moins d'ombrage, que le temps que Henri semblait perdre à former sa cour et à renouveler son conseil, le duc l'employait à faire, dans les provinces, nommer députés aux états de Blois des gens qui lui fussent entièrement dévoués.

De cette dernière tentative dépendaient sa fortune et sa vie : il était enfin arrivé à ce terme fatal où il n'y a plus à reculer, et où il faut vaincre ou périr ; mais, si la hardiesse de l'entreprise lui inspirait nécessairement quelques frayeurs, il était bien rassuré par un concours de circonstances qui se présentent rarement dans les révolutions. Jamais chef de parti n'eut de plus belles espérances. Guise venant à Blois combattre son roi et détruire sa puissance, ou la partager pour l'anéantir ensuite, comptait presque autant de partisans zélés qu'il y avait de députés dans les États. La plupart complices de sa révolte, tremblant pour eux-mêmes si le duc succombait, étaient aussi intéressés que lui au succès. Que pouvaient contre un si grand nombre quelques sujets fidèles, trop convaincus de l'impuissance du monarque, et portant dans toute leur conduite la timidité qu'inspire la défiance de ses propres forces ? Il n'y avait point à compter non plus sur les princes du sang. Ceux d'entre eux qui étaient catholiques, tels que le cardinal de Bourbon, Charles, son neveu, cardinal de Vendôme, fils du prince de Condé, et ses deux frères le prince de Conti et le comte de Soissons qui sollicitaient alors l'absolution du pape, le duc de Montpensier et le prince de Dombes, son fils, éclipsés tous par le duc de Guise, ne jouissaient d'aucun crédit auprès des ligueurs : enfin le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, mais noté d'hérésie, n'osait paraître dans une assemblée toute composée de ses ennemis ; assemblée cependant convoquée selon les règles, ayant le roi à sa tête dépositaire du pouvoir de l'État, et dont les décrets souverains allaient décider du trône (1).

Guise n'avait omis aucune des précautions qui devaient lui rendre les délibérations favorables. D'un seul mot il pouvait faire soulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soissonnais, la Bourgogne, l'Orléanais, provinces qui environnent la capitale ; dans les autres il avait à sa dévotion les principales villes, un nombre infini de partisans dans la première noblesse, des magistrats dans tous les tribunaux, les évêques et archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différents ordres, toute la société des jésuites, et un peuple innombrable, dont le fanatisme pouvait en un moment faire des soldats (2).

(1) Pasquier, t. XIII, *lettre* 1. *Mémoires de la Ligue*, t. III. — (2) Lézeau, *Manuscrit de Sainte-Geneviève*.

L'ouverture des États se fit le 16 octobre, dans la grande salle du château de Blois. Le clergé y avait cent trente-quatre députés, la noblesse cent quatre-vingts, et le tiers-état cent quatre-vingt-un. Comme grand-maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance; l'historien Mathieu nous peint ainsi sa contenance dans cette action d'éclat (1). « Les députés étant entrés et la porte fermée, le duc de « Guise, assis en sa chaire, habillé d'un habit de satin blanc, la cape « retroussée à la bigearre, perçant de ses yeux toute l'épaisseur de l'assem- « blée, pour reconnaître et distinguer ses serviteurs, et, d'un seul élance- « ment de sa vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses « desseins, de sa fortune et sa grandeur, et leur dire sans parler : Je vous « vois! se leva, et après avoir fait une révérence, suivi de deux cents « gentilshommes et capitaines des gardes, alla quérir le roi, lequel entra « plein de majesté, portant son grand ordre au col (2). »

Henri, qui représentait merveilleusement dans ces occasions, fit un discours éloquent sur le maintien de la religion, le soulagement des peuples, la réforme des abus, la fidélité due au souverain, l'éloignement de toute ligue et de toute cabale, sujets qui devaient être la matière des délibérations de l'assemblée; il parla en monarque et en père. Si l'on a quelque chose à lui reprocher, ce serait trop de ménagements pour les ligueurs : cependant ils se prétendirent insultés par quelques-unes de ses expressions; et sachant qu'il faisait imprimer sa harangue, l'archevêque de Lyon, ami intime du duc de Guise, eut l'impudence de demander au roi la suppression de ces expressions, et de le menacer, s'il ne l'accordait, du ressentiment de tout le parti. Première insolence, qui fit sentir à Henri ce qu'il devait attendre par la suite (3).

Quelque célèbres que soient ces seconds états de Blois, il n'y a de véritablement intéressant que la catastrophe. M. De Thou remarque que toutes ces assemblées se ressemblent pour le fond; qu'avec les intentions les plus opposées, les membres tiennent le même langage, et qu'on prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que son intérêt particulier. Celle-ci eut encore ce trait de ressemblance avec les autres, qu'on y fit beaucoup de propositions, et qu'il n'y eut rien de statué, si ce n'est que l'*édit d'union* y fut déclaré loi fondamentale du royaume; que le roi jura publiquement de l'observer, et fit faire le même serment à tous les députés. A l'effet de se concilier de plus en plus le pape, le duc, auquel la chose importait d'ailleurs fort peu, avait proposé l'acceptation du con-

(1) Mathieu, liv. 8. — (2) L'ordre du Saint-Esprit, qu'il avait institué en 1579.
(3) Pasquier, liv. 13.

cile de Trente; mais il se trouva dans le sein même des états une opposition qui sauva au roi l'embarras de refuser; il ne fut pas si heureux dans l'affaire du roi de Navarre et du duc de Savoie.

Les états avaient formé la demande que le premier fût nommément exclu de la couronne, encore qu'il le fût déjà implicitement par l'*édit d'union*. En réponse à cette requête, le roi fit passer aux états une protestation du prince, qui se plaignait surtout de n'avoir pas été entendu. Mais ceux-ci refusèrent d'y avoir égard, se fondant sur ce qu'indépendamment de la nécessité de cette mesure pour le maintien de la religion, le roi de Navarre avait été inutilement sommé plusieurs fois par le pape, et déclaré par lui hérétique et relaps. Contraint de se rendre à ces raisons, le roi promit l'édit sollicité, n'espérant plus de se soustraire à cette persécution que par les délais qu'il pourrait faire naître. Quant au duc de Savoie, ce prince, profitant de l'état d'impuissance où la France était réduite, venait de s'emparer du marquisat de Saluces. Allié secret du duc de Guise, c'était de l'aveu de celui-ci, qui avait cru devoir acheter son appui par cette complaisance, qu'il s'était porté à une démarche aussi audacieuse A cette nouvelle, l'honneur patriotique sembla se réveiller dans le cœur des Français, de quelque parti qu'ils fussent, et chacun à Blois cria vengeance. Le roi crut avoir trouvé une occasion naturelle de diversion, et demanda de l'argent pour faire la guerre à l'usurpateur. Le duc de Guise, malgré ses liaisons avec le duc de Savoie, n'eut garde de s'opposer directement à l'indignation qui éclatait contre lui, ce qui aurait pu le démasquer; mais il tira habilement parti de la circonstance. S'il ne put empêcher de résoudre qu'on armerait contre la Savoie, il fit conclure que la guerre contre les huguenots n'en serait pas suivie moins vivement; et en même temps on força le roi à une réduction considérable sur les tailles. On voulait donc le réduire à l'impossible. Henri le sentit, et, poussé à bout, il résolut de ne rien ménager.

Le roi sut, par les proches parents même du duc, qu'il machinait quelque dessein important. Soit indiscrétion, soit jalousie, il échappa quelques aveux au duc de Mayenne, son frère. On était sûr d'ailleurs qu'il mettait tout en œuvre pour se faire des créatures, offrant emplois, places, gouvernements à ceux qu'il voulait s'attacher, comme s'il eût déjà été le maître. Le maréchal d'Aumont raconta au roi une conversation qu'il avait eue avec le duc, dans laquelle celui-ci n'avait caché ni ses mécontentements ni ses projets (1).

Il se plaignait qu'en même temps qu'on réunissait en sa faveur le titre

(1) De Thou, liv. 93. Davila, liv. 9. *Journal de Henri III*, t. III.

de généralissime des armées du roi à la charge de grand-maître de sa maison, la cour rendait ces titres illusoires, en donnant à d'autres le commandement des armées. Il fallait donc, disait-il, que les états le nommassent eux-mêmes connétable, afin que, revêtu de cette autorité indépendante, il pût procurer le bien de la religion malgré le roi lui-même, s'il était nécessaire. Il conjura le maréchal de le seconder dans ce dessein, et lui promit en récompense le gouvernement de Normandie. Voyant d'Aumont froid à cette proposition, Guise tire un poignard, et, se dépouillant le bras jusqu'au coude, veut s'ouvrir la veine pour signer sa promesse de son sang. Le maréchal l'écoute, et finit la conversation en se retranchant sur des politesses générales.

Guise, en qualité de généralissime, demandait des gardes, comme en avait eu le roi, lorsque étant duc d'Anjou, il avait été nommé, sous Charles IX, lieutenant-général du royaume. Il fut refusé, se plaignit et menaça. Le roi ne voulait point conserver Orléans à la *sainte union* pour place de sûreté : « Je saurai bien, dit le duc insolemment, la retenir malgré lui. » La duchesse de Montpensier, sa sœur, tenait les discours les plus inconsidérés. Elle portait ordinairement à son côté une paire de ciseaux d'or : « C'était, disait-elle, pour faire la couronne monacale à Henri, quand il serait confiné dans un monastère. »

Cependant quelques-uns des amis du duc ne voyaient pas sans frayeur son extrême audace et la patience du roi. Ils l'exhortaient à ne point abuser de la fortune ; ils lui représentaient le danger auquel des entreprises téméraires allaient exposer sa femme et ses enfants encore en bas âge. « Abandonné, répondit-il, dans un âge encore plus tendre, d'un père, qu'un coup parti de la main perfide des hérétiques venait de m'enlever, resté avec mon frère en butte à tous les traits des ennemis de ma maison, ai-je cessé pour cela de m'élever, de rassembler les débris de la fortune d'un père si grand, et même de le venger? Je remets à Dieu, qui m'a protégé jusqu'à présent, le soin de les conserver ; mais je ne les ai pas mis au monde pour qu'ils troublent mes projets. Si la mort m'enlève avant qu'ils aient atteint un âge mûr, qu'ils se fassent eux-mêmes leur fortune, comme je me suis fait la mienne, et que, par leur conduite, ils se montrent dignes héritiers de ceux qui leur ont donné le jour. »

D'ailleurs Guise, échappé aux entreprises de Saint-Maur et de Paris, qui devaient lui être si fatales, ne pouvait se persuader que Henri fût capable d'une résolution ; de sorte qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet mis par une main inconnue, qui lui donnait avis des desseins du roi contre lui, il écrivit au bas : « Il n'oserait, » et jeta le billet sous la table, Il comptait aussi sur la nombreuse escorte d'amis fidèles, dont il n'était

jamais abandonné, pas même auprès du roi, qui aurait été, au milieu de cette troupe, plus prisonnier que celui qu'il aurait voulu faire arrêter.

Mais c'est précisément la faiblesse, revêtue d'un titre d'autorité, dont il faut appréhender les efforts. Que ne peut celui qui a droit de commander, quand il veut efficacement? Son impuissance apparente est pour lui une nouvelle arme, par la confiance présomptueuse qu'elle inspire à son ennemi; et plus il a à craindre, moins il ménage la victime de son ressentiment.

Si le duc de Guise eût été moins redoutable, sans doute Henri, qui n'était pas sanguinaire, se serait contenté de le faire arrêter. Et que n'avait pas à espérer le coupable des longueurs d'un procès? Mais adoré comme il l'était de ses partisans, qui faisaient le plus grand nombre des habitants du royaume, que ne pouvait-il pas, s'il échappait des fers? Sa mort fut donc jurée : on se servit, pour l'y amener, de l'appât même de son crédit.

Il est inutile d'entrer dans le détail des précautions prises pour instruire les assassins, les encourager, les placer, et couvrir les démarches qui pouvaient donner des soupcons. Le roi fit avertir le duc que, voulant avoir la journée libre, il tiendrait le conseil de grand matin, le 22 décembre. De peur qu'il n'y manquât, on le prévint qu'il y serait décidé deux affaires qui l'intéressaient, non directement, mais pour des amis qu'il voulait servir, afin d'en gagner d'autres par l'ostentation de sa puissance (1).

En arrivant, il se trouve investi des gardes du roi, qui l'accompagnent jusqu'au haut de l'escalier, le chapeau bas, le priant, en qualité de grand-maître de la maison du roi, de les faire payer de leurs appointements. A la vue de cette troupe suppliante, l'escorte du duc s'écarte et se disperse. Quand il est entré au conseil, la porte se ferme, les gardes reprennent leurs postes, et empêchent que de nouveaux avis qu'on envoyait au duc ne parviennent jusqu'à lui.

A peine il fut entré, que, soit indisposition naturelle, soit frayeur, fruit de la réflexion, il devint pâle, et se plaignit d'un mal de cœur. Quelques confortatifs le remirent. Dans le moment qu'il reprenait ses forces, on l'avertit que le roi veut lui parler dans son cabinet. Il salue gracieusement l'assemblée, sort de la salle, entre dans la chambre du roi qui y était attenante, et de là se rend vers le cabinet; mais, comme il était embarrassé à en lever la portière, un assassin saisit d'une main la garde de son épée, et de l'autre lui plonge un large poignard dans la poitrine : d'autres le frappent à la tête et au ventre, dans la crainte qu'il ne soit cuirassé. Il pousse un grand soupir. Par un reste de vigueur, il se débarrasse de leurs mains.

(1) Amelot, *Anecdotes historiques*, t. III, p. 343.

Les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il court jusqu'au bout de la chambre : un des complices ne fait que le toucher, il tombe et expire.

Le cardinal de Guise, son frère, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui étaient au conseil, entendant du bruit, veulent aller à son secours : il n'était plus temps. On les arrête de la part du roi, ainsi que la mère du défunt, ses fils, ses plus proches parents, le vieux cardinal de Bourbon, et les principaux partisans du duc, tant dans le château que dans la ville. Henri descend aussitôt chez sa mère, retenue au lit par des infirmités qui la conduisirent bientôt au tombeau. « Le roi de Paris n'est plus, madame, lui dit-il en entrant, et je suis roi désormais. — Vous avez fait mourir le duc de Guise! reprit-elle en soupirant; Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien! C'est bien coupé, mon fils; mais il faut coudre. Avez-vous pris toutes vos mesures? » Il la pria d'être tranquille, et alla se montrer au peuple.

Henri eut une longue conférence avec Morosini, légat du pape, homme doux et prudent, qui, se renfermant dans son emploi, se contenta d'exhorter le roi à soutenir la religion, sans approuver ni blâmer la mort du duc de Guise. Cette modération du légat fit croire au roi que la mort du cardinal de Guise serait indifférente à la cour de Rome. On le regardait comme presque aussi dangereux que son frère, turbulent, emporté, capable de souffler dans tous les cœurs le désir de vengeance dont il était animé. Sa mort fut résolue.

Enfermé dans une chambre haute avec l'archevêque de Lyon, ils avaient passé en prières le jour de cette sanglante catastrophe, et la nuit qui la suivit. Le matin du 23 on les sépara. Chacun crut de son côté qu'il était destiné à la mort. Le cardinal fut bientôt éclairé; on lui déclara qu'il n'avait plus qu'un instant à vivre. Il se mit à genoux, recommanda son âme à Dieu, et se couvrant la tête, il s'écria : « Faites votre commission. » Aussitôt des soldats le tuèrent à coups de hallebardes. Les corps des deux frères furent mis avec leurs habits dans la chaux vive pour être consumés, de peur que les ligueurs n'en fissent des reliques.

Ce meurtre pouvait devenir décisif, si le roi avait su s'armer de rigueur, et écraser le fanatisme par l'autorité, au lieu de se contenter de lui enlever quelques villes : mais, comme si l'effort qu'il venait de faire en abattant la tête du chef l'eût épuisé, il retomba bientôt dans sa langueur ordinaire. Commandant sans force, il fut servi mollement. La plupart des prisonniers faits au moment du massacre s'échappèrent. Plusieurs furent même relâchés par des ordres émanés d'une trop grande bonté. Il ne lui resta enfin que le jeune prince de Joinville, qu prit le nom de duc de

Guise, et le vieux cardinal de Bourbon, dont on craignait moins la personne que le nom. Encore le roi fut-il obligé de racheter ces deux prisonniers de ceux à qui il les avait d'abord donnés en garde, et qui, tentés par l'argent des ligueurs, mirent à prix leur fidélité à l'égard du souverain. Le duc de Mayenne fut manqué d'une heure par ceux qui avaient été envoyés à Lyon pour l'arrêter. Il se sauva en Bourgogne, son gouvernement, bien embarrassé d'abord sur le parti qu'il devait prendre, mais bien rassuré sitôt qu'il eut su ce qui se passait à Paris.

On y apprit, le 23 au soir, la mort du duc de Guise. Il est impossible d'exprimer l'effet que produisit cette nouvelle. Larmes, sanglots, gémissements, douleur sombre et morne, tout ce qui caractérise un peuple consterné, se peignait dans les actions et sur le visage des Parisiens. On s'abordait d'un air lugubre, on s'embrassait avec un silence farouche, les yeux gros de pleurs, le cœur serré, comme si l'on se fût dit le dernier adieu. Les églises étaient pleines de femmes qui se lamentaient. Les prédicateurs se turent, ou se contentèrent d'abord de déplorer ce malheur, sans parler de vengeance. Les plus zélés ligueurs, incertains et tremblants, restaient renfermés dans leurs maisons. Un homme d'autorité paraissant de la part du roi dans ce moment d'épouvante, secondé de quelques troupes, et appuyé des fidèles serviteurs que ce prince conservait dans le parlement, dans les autres cours, et auprès de la principale bourgeoisie, aurait forcé les chefs de la faction à s'exiler d'eux-mêmes; et la populace ensuite, dénuée de conseils, serait aisément rentrée dans le devoir.

L'indécision du roi perdit tout : il n'envoya qu'un négociateur. Dès le 25, jour de Noël, après vêpres, les factieux, revenus de leur étourdissement, s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville. Se trouvant réunis contre leur attente, ils éclatèrent non plus en gémissements douloureux sur le malheur de leur chef, mais en invectives contre le roi. Les Seize, d'autant plus à craindre qu'ils venaient de voir le danger de plus près, parurent à cette assemblée environnés de satellites, auxquels ils inspiraient toute leur fureur. Impatients d'exercer leur vengeance, ils semblaient ne chercher que des victimes. Harlay, premier président, et d'autres magistrats avec lui coururent à cette assemblée, inspirés par le désir de la paix. Les rebelles les regardaient d'un œil féroce, prêts à les déchirer au moindre mot de conciliation. Ils furent donc forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomma gouverneur de Paris Charles, duc d'Aumale, cousin germain du duc de Guise. Aussitôt le nouveau gouverneur leva une armée pour donner du secours à Orléans, qui s'était soulevé comme Paris, et que le roi pressait ; et la révolte fut consommée.

Pendant ce temps Henri faisait tranquillement la clôture des états de

Blois et les obsèques de sa mère. Catherine de Médicis, qui avait fait tant de bruit en sa vie, mourut presque sans qu'on y songeât; tout le monde était trop occupé de ses propres affaires. Elle survécut à trois de ses fils, et vit le sceptre prêt à échapper des mains du quatrième. Catherine eut le sort de tous ceux qui veulent tenir une juste neutralité entre des esprits échauffés par des opinions contraires : elle déplut aux uns et aux autres. Ils s'accordèrent à l'accuser d'irréligion : les catholiques, parce qu'elle ne montrait pas le zèle qu'ils auraient souhaité; les calvinistes, parce qu'elle ne les laissait pas s'étendre. Les ligueurs la trouvaient trop favorable aux préventions de son fils pour les Bourbons; et réciproquement ceux-ci la croyaient trop livrée aux princes lorrains (1).

Elle éprouva en effet ces différents penchants, selon les circonstances. Moins politique qu'intrigante, elle n'avait point de système de conduite fixe et déterminé. De là ses variations perpétuelles qu'on attribue à la méchanceté. Elle eut un défaut plus dangereux encore dans les personnes qui gouvernent, défaut des âmes faibles, celui de tromper et de manquer de parole. On dit qu'en mourant, éclairée sans doute par une tardive expérience, elle conseilla à son fils de s'attacher aux princes du sang, et surtout au roi de Navarre, comme le plus intéressé à lui être fidèle. Henri parut très-sensible à la mort de sa mère, et lui fit faire des funérailles bien fastueuses pour les circonstances où il se trouvait.

Les états finirent le 16 janvier par des harangues pleines de tout ce que l'éloquence peut fournir de plus pompeux. Jamais, dit M. De Thou, on n'entendit discours plus étudiés; jamais on n'avança de plus grandes maximes; jamais on ne raisonna plus solidement; jamais on ne se servit d'un style plus flatteur; jamais enfin Henri, au milieu de la paix la plus profonde, n'assista à aucune action avec plus de tranquillité. Il avait eu soin d'y faire confirmer de nouveau l'*édit d'union*, comme loi de l'État, et de le faire jurer encore une fois par tous les députés : il les exhorta, chacun en particulier, à rapporter dans leurs provinces des sentiments de paix, et à les inspirer aux autres. Tous le promirent, et ils se séparèrent, trop contents, même les royalistes, d'être quittes d'une assemblée tumultueuse, de laquelle les derniers événements avaient banni toute confiance.

Pour les ligueurs, il leur tardait de se rendre à Paris, où Mendoze, ambassadeur d'Espagne, les avait devancés. Ce ministre, voyant le roi se perdre de lui même, et se sentant désormais inutile auprès d'un homme qu'on pouvait abandonner à sa faiblesse, plus dangereuse pour lui que tous les piéges qu'on lui tendrait, quitta la cour sans prendre congé, et

(1) De Thou, liv. 94. Davila, liv. 10.

vola à Paris, d'où devaient désormais partir les feux destinés à embraser le royaume. Il y fut bientôt suivi du duc de Mayenne, et tous deux, en arrivant, trouvèrent cette ville dévouée à leur parti, au-delà même de leurs espérances.

Si l'on veut savoir à quoi peut se porter une populace effrénée, il faut lire dans les auteurs contemporains les excès des ligueurs; on y trouvera un mélange de fureur et de ridicule qui inspire l'indignation et la pitié. La mort du cardinal de Guise ouvrit un vaste champ aux déclamations des prédicateurs. Le meurtre du duc marquait bien, à leur avis, peu de penchant dans le roi pour la *sainte union*, mais l'assassinat d'un évêque était un attentat manifeste contre la religion. Il n'y avait plus à hésiter; Henri de Valois, nom qu'ils donnèrent au roi par la suite, était hérétique. Les catholiques devaient s'unir pour tirer vengeance de son crime, et y employer, s'il était nécessaire, « jusqu'au dernier denier de leur bourse, « et jusqu'à la dernière goutte de leur sang. » « Jurez-le tous, s'écria le fougueux Lincestre, dans sa chaire de Saint-Barthélemi, jurez-le tous avec moi, et levez la main en signe de votre serment. » Comme il vit que le premier président de Harlay, assis dans l'œuvre, les yeux baissés et la contenance tranquille, paraissait ne prendre aucune part à cette saillie, il eut l'audace d'interpeller le magistrat et de le forcer à suivre l'exemple de la multitude, en l'apostrophant en ces termes : « Levez aussi la main, monsieur le premier président! levez-la bien haut, afin que tout le monde le voie. » « O saint et glorieux martyr! s'écria, dans son enthousiasme, un religieux prêchant devant la mère du duc de Guise, ô saint et glorieux martyr! béni est le ventre qui t'a porté, et les mamelles qui t'ont allaité (1)!»

Il n'y avait point d'église où l'on ne fît pour eux des services funèbres; point de corps, de communauté, d'association, de confrérie, qui ne cherchât à se signaler par la pompe de ces devoirs lugubres, et par quelque trait de singularité en l'honneur des deux frères. On faisait leur oraison funèbre, on exposait à la porte des églises le tableau de leur prétendu martyre : sur les mêmes autels où l'on célébrait le saint sacrifice pour les Guise, quelques-uns eurent l'impiété de placer des images du roi en cire; pendant la messe, ils les piquaient en différentes parties du corps, et enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces espèces de conjurations magiques.

Des processions d'enfants parcouraient les rues; on en fit une générale, composée de plus de cent mille, qui partirent du cimetière des Innocents, et se rendirent à Sainte-Geneviève, portant chacun un cierge de cire

(1) *Journal de Henri III*, t. II. *Journal de Paris*.

jaune. En entrant dans l'église ils l'éteignirent et le foulèrent aux pieds, en criant de toute leur force : « Dieu éteigne la race des Valois! » Aux enfants se joignirent bientôt des personnes plus âgées, « tant fils que « filles, dit le bon Parisien, auteur du *Journal de Paris*, hommes que « femmes, qui sont tous nus en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si « belle chose. »

Il se commettait à ces processions des désordres qui obligèrent les curés de les défendre. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, et d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnaient le bras à des femmes et à des filles fort indécemment vêtues, avec lesquelles ils s'amusaient à rire et à folâtrer. D'Aumale « jetait dans les églises, à travers une sarbacane, des « dragées musquées aux demoiselles qu'il connaissait, et leur donnait des « collations dans le cours de la marche. »

Les confesseurs travaillaient avec ardeur, dans le tribunal, à éteindre dans le cœur de leurs pénitents toute fidélité à leur souverain ; et comme ils trouvaient souvent des gens opiniâtres qui voulaient, pour rompre les liens de l'obéissance due au roi, une autorité autre que celle de leurs directeurs, ils imaginèrent de faire parler en leur faveur la faculté de théologie.

Ce corps respectable, qui a été si souvent le rempart de la foi, n'est pas plus à l'abri que les autres compagnies des cabales que les intrigants forment pour dominer. Dans ces occasions, les sages, peu faits pour les troubles, si contraires au calme nécessaire aux gens de lettres, voyant leurs efforts inutiles, se retirèrent ; et il n'est pas surprenant qu'il émane alors d'un tribunal si éclairé des décisions qui feraient la honte d'une assemblée moins savante. Tel fut le fameux décret de la Sorbonne, rendu sur une requête présentée au nom de tous les catholiques.

La faculté, répondant à chaque article de la requête, décide, 1° que les Français sont déliés du serment de fidélité prêté à Henri ; 2° qu'on peut en conscience prendre les armes, former une ligue, lever de l'argent, et recourir à tous les moyens nécessaires pour la conservation de la religion catholique contre les mauvais desseins dudit roi, déclarant tous les moyens de défense légitimes, depuis que Henri, au préjudice de la religion catholique et de l'*édit d'union*, a violé les lois de la liberté naturelle par les meurtres qu'il a commis à Blois. La faculté ajoute que le présent décret sera envoyé à Rome, pour être confirmé par le pape, et supplie sa sainteté de secourir l'église de France qui est dans le plus grand péril. Ce décret ne fut pas plus tôt rendu public, que le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, et se permit contre lui les injures les plus grossières.

C'était peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivait. Les factieux y travaillèrent; ils tentèrent d'engager le parlement à la guerre contre le roi; mais, loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditieuses, ce corps ne s'occupait que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvaient le gagner, les Seize résolurent de l'asservir (1).

Le lundi matin, 16 janvier, pendant que le roi faisait à Blois la clôture des états, que le parlement de Paris nommait des députés pour envoyer au roi, le palais se trouve investi de gens armés. Bussi-le-Clerc, de procureur devenu gouverneur de la Bastille pour la ligue, entre dans la grand'chambre, armé d'une cuirasse et le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste, ordonne à ceux qu'il va nommer de le suivre à l'hôtel-de-ville, où le peuple les mandait. A la tête était le premier président Achille de Harlay, et le président De Thou, son beau-frère. « Il est inutile, interrompit celui-ci, d'en dire davantage, il n'y a personne qui ne soit prêt à suivre son chef. » Tous se lèvent en même temps, et suivent l'audacieux Bussi. Il les mène comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussait des huées insolentes. Arrivés à l'hôtel-de-ville, ils voulaient s'y arrêter; mais on les fit passer outre jusqu'à la Bastille, et on les y renferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étaient point sur la liste de Bussi; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis. Les rebelles mirent aussi en prison plusieurs personnes de naissance, suspectes par leur attachement au roi, entre lesquelles De Thou cite avec éloge Charles de Choiseul-de-Praslin.

Telle était la situation des affaires à Paris lorsque le duc de Mayenne y arriva. La duchesse de Montpensier, sortie de Blois quelques jours avant le massacre de ses deux frères, était allée en poste trouver celui-ci en Bourgogne, pour l'exhorter à ne faire ni paix ni trêve avec le roi. Aussi se montra-t-il inflexible aux offres avantageuses de ce prince. La première opération qu'il fit dans la capitale fut de créer un conseil général de l'union; et le premier acte de ce conseil fut réciproquement de créer le duc lieutenant-général de l'État et couronne de France, en attendant la tenue des états-généraux, qu'on indiqua pour le mois de juillet.

Le lieutenant confirma l'autorité des Seize, qui étaient comme le conseil particulier de Paris. Sitôt qu'ils eurent le décret de la Sorbonne, ils s'empressèrent d'envoyer à Rome conjurer le pape de ne point accorder au roi l'absolution des censures qu'on supposait qu'il avait encourues par la mort du cardinal de Guise. Aux agents de la populace ligueuse, le duc de Mayenne en joignit de qualifiés, plus capables de faire face à ceux que Henri envoyait de son côté au souverain pontife.

(1) *Recueil des délibérations du parlement.*

C'était toujours Sixte V, pape inflexible sur les immunités ecclésiastiques et sur ce qu'il croyait les droits de son siége. Il apprit sans émotion apparente la mort du duc, mais celle du cardinal le mit dans une fureur qui éclata (1). Quelques auteurs donnent à la colère de Sixte une autre cause que l'attachement aux maximes de sa cour. Ils disent que le pape était convenu avec le duc de Guise de donner une de ses nièces en mariage au prince de Joinville ; que, sous prétexte de son penchant pour les hérétiques, le pape aurait déclaré Henri déchu de la royauté ; qu'on l'aurait confiné dans un monastère ; que le duc de Guise se serait fait déclarer par les états lieutenant-général du royaume, et aurait ensuite fait prendre la couronne au prince de Joinville, son fils. C'est à peu près la marche de Charles Martel, qui, par sa qualité de maire du palais, fraya à Pepin-le-Bref, son fils, le chemin au trône que le père n'osa occuper lui-même.

Que ce projet ait été formé dans le temps, ou inventé d'après sa possibilité, il est certain que le pape n'en a jamais rien laissé échapper. Pour justifier l'aigreur qu'il montrait contre le roi, il prétextait toujours l'obligation que sa place et sa conscience lui imposaient de punir un péché aussi grave et un crime aussi scandaleux que la mort d'un cardinal ; et cependant ce n'était pas encore là son vrai motif. S'il avait été guidé par ces principes, il aurait écouté la justification du roi, et s'il n'avait pas été content de ses raisons, du moins il ne se serait pas refusé aux instances du monarque, lorsqu'il vit ses ambassadeurs, prosternés à ses pieds, lui demander pardon et absolution.

Mais, 1° Sixte voulait paraître en colère afin de se faire apaiser plus avantageusement ; 2° il ne voulait ni hâter l'absolution, ni la refuser tout à fait, afin de pouvoir se déterminer selon les circonstances : favorable au roi s'il prenait le dessus, ou à la ligue si elle triomphait. Aussi le roi de Navarre, qui avait pénétré cette politique, disait-il à Henri, après leur réunion : « Contre les foudres de Rome il n'y a d'autres remèdes que de vaincre : vous serez incontinent absous, n'en doutez pas ; mais si vous êtes vaincu et battu, vous demeurerez excommunié, aggravé, voire réaggravé plus que jamais. »

L'action, c'était le seul moyen qui convînt à Henri, non-seulement par rapport à la cour de Rome, mais à l'égard de ses sujets révoltés. Au lieu d'agir, le roi se contentait d'écrire, ou d'envoyer des agents dans les villes chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir. Il répondit aux libelles des ligueurs par des apologies : espèce de combat toujours désavantageux au souverain, quand il n'est pas secondé par les armes. Pendant

(1) D'Ossat.

ce temps, les principales villes du royaume se révoltaient; les villes du second ordre suivaient l'exemple des capitales; les bourgs même et les villages prenaient parti, et l'étendard de la rébellion se levait par toute la France.

Il ne restait presque point de places, point de provinces, qui ne fussent ou subjuguées par la ligue ou entre les mains des calvinistes. D'ailleurs l'orage grossissait du côté de Paris. A la vérité, le duc d'Aumale, voulant secourir Orléans, que le roi pressait, s'était laissé battre; mais, malgré ce premier succès, Henri perdit cette ville, et le duc de Mayenne était prêt à se présenter avec une armée plus redoutable. Le reste du parlement, qui avait le président Brisson à sa tête, pendant la prison de ses principaux membres, venait d'enregistrer et de munir du sceau de l'autorité publique le titre de lieutenant-général du royaume, donné à Mayenne par le conseil-général de l'union. A la vérité Harlay de Sancy, cousin germain du premier président, amenait au secours du roi une armée de Suisses, que ce fidèle serviteur avait levée sur son crédit; mais ces troupes ne devaient point arriver de sitôt, et il était possible qu'en les attendant Henri fût enlevé à Tours, où il s'était retiré, presque sans troupes, avec les fugitifs du parlement de Paris, de la chambre des comptes, de la cour des aides et des autres cours souveraines, que le roi déclara être les seules légitimes, cassant et annulant tout ce qui serait fait désormais par les membres restés à Paris. Cette position critique donna lieu à la négociation qui s'entama avec le roi de Navarre.

Ce prince, pendant les états de Blois, tenait lui-même une assemblée des églises protestantes à La Rochelle. On y conclut de continuer la guerre. Bourbon, néanmoins, avait écrit aux états, leur proposant des expédients qui pourraient conduire à la paix; mais sa lettre n'avait pas même été regardée. Il se mit donc en campagne, et continua ses expéditions militaires dans le Poitou et la Saintonge; toujours barré par le duc de Nevers, que le roi avait envoyé contre lui, mais dont l'armée, composée en grande partie de ligueurs, qui l'abandonnaient tous les jours, ne pouvait empêcher que le roi de Navarre ne remportât sans cesse quelques avantages qui lui faisaient gagner du terrain.

Une maladie dangereuse interrompit ses exploits. Il fut réduit à la dernière extrémité. Près de descendre dans le tombeau, ce prince magnanime n'avait de regret que celui de ne pouvoir tirer de l'oppression les Français qui gémissaient sous la tyrannie de la ligue. Dieu le rendit au besoin de la France. Ce fut peu de jours avant sa maladie qu'il apprit la mort du duc de Guise. Il ne s'en réjouit ni ne s'en affligea: trop grand pour triompher du malheur d'un ennemi estimable à bien des égards, trop

sincère pour ne pas s'avouer heureux d'être débarrassé d'un adversaire si redoutable.

Il fut alors question de tracer un plan d'opérations convenable aux circonstances. Le duc de Nevers avait été rappelé au secours du roi, et Bourbon, ne se voyant plus d'armée sur les bras, avait dessein de faire le siége de Saintes et de Brouage. « Cela est bon, lui dit le fidèle Mornay (1), si nous avons à vieillir dans ces marais; mais si vous devez un jour être roi de France, il faut porter vos desseins ailleurs. Le plus court de ces deux siéges vous retiendra deux mois, et pendant ce temps la France est perdue; mais mettez-vous en campagne avec toutes vos troupes et canons, faites des entreprises, retournez vers la Loire, attaquez des places comme Saumur et autres; le roi, pressé des deux côtés, ne pourra se déterminer à traiter avec Mayenne, les mains encore teintes du sang de ses frères, et il sera forcé de se jeter entre vos bras. » C'est ce qui arriva.

Mais il fallait une extrémité aussi pressante que celle où Henri III était réduit pour le déterminer même à une trêve avec les hérétiques, lui qui venait de promettre, par l'édit d'union, de ne jamais entrer en accommodement avec eux. Dans le dessein de hâter cette union, le roi de Navarre publia le 4 mars un écrit pathétique, dans lequel il rendait compte de ses dispositions. Après les protestations de la plus sincère tendresse pour le roi et d'attachement à la France, il déplorait en termes énergiques son malheur d'être obligé de porter les armes contre sa patrie. « Plût à Dieu, disait-il, que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire aux dépens de la France! Je suis prêt à demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume, et le mien... On m'a souvent sommé de changer de religion, mais comment? la dague à la gorge... Si vous désirez simplement mon salut, je vous remercie; si vous ne désirez ma conversion que par la crainte que vous avez qu'un jour je ne vous contraigne, vous avez tort. » Il somme ensuite les catholiques de parler, de porter témoignage contre lui, si jamais il les a maltraités, et proteste d'avoir les mêmes égards dans la suite (2).

Les promesses du roi de Navarre, dont la sincérité n'était point suspecte, faisaient incliner à la cour tous les esprits à la réunion, excepté celui de Henri III, qui ne pouvait se persuader qu'à force d'argent, de dignités, d'offres de toute espèce, il ne viendrait point à bout de désarmer le duc de Mayenne. Il employa le légat lui-même, Morosini, prélat plein de candeur et de bonnes intentions, mais qui échoua. Henri laissait le duc maître des

(1) *Mémoires de Mornay*, p. 55.

(2) De Thou, liv. 45. Davila, liv. 10. *Mémoires de la Ligue*, t. III

conditions. Il se liait, s'enchaînait, se soumettait à tout, pourvu qu'on mît bas les armes. Ses propositions furent rejetées durement. On accuse en effet Mayenne d'y avoir répondu : « Jamais je ne pardonnerai à ce misérable. » Les bons Français frémissaient de dépit à la vue de la faiblesse du roi, Enfin on le détermina à ne plus s'humilier devant des ennemis insolents, et à appeler le roi de Navarre. Le duc d'Épernon, qui s'était lié à Bourbon pendant sa disgrâce, revenu à la cour avec toutes les marques de l'ancienne faveur, contribua beaucoup à cette réunion ; mais la personne qui y travailla le plus efficacement fut Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, et veuve d'Horace Farnèse et de François de Montmorency.

Cette princesse avait toujours marqué une affection particulière pour le roi de Navarre ; souvent même elle avertit ce prince des piéges qu'on lui tendait. Dans cette occasion elle se servit utilement du crédit que lui donnaient ses services auprès de Bourbon, et de son ascendant sur son frère, pour établir la confiance et dissiper les ombrages réciproques. Les conditions furent l'ouvrage des ministres de part et d'autre (1).

Elles se réduisirent à trois : qu'il y aurait trêve entre les deux rois pour un an, à commencer du 3 avril ; qu'ils feraient de concert la guerre au duc de Mayenne ; que le roi de Navarre aurait pour sa sûreté la ville de Saumur, passage important sur la Loire. Ce dernier article souffrait des difficultés. Le roi de France ne voulut pas donner une place si considérable. Il proposait le Pont-de-Cé, près d'Angers ; mais le désordre qui régnait alors aida à finir ce débat.

Les gouverneurs, une fois en possession de leurs places, les regardaient comme un bien qui leur appartenait, de sorte que, quand le roi voulait les en tirer, il fallait acheter leur démission. On agit sur la connaissance de cet usage : les ministres de Bourbon donnèrent avis au gouverneur du Pont-de-Cé que le roi avait besoin de son château et ne pouvait s'en passer. Sur cela le gouverneur porta sa démission à un prix exorbitant. En même temps on fit passer de l'argent à celui de Saumur, à condition qu'il lâcherait la main, quand le roi traiterait avec lui ; et Henri, trouvant meilleur marché de celui-ci, conclut pour Saumur.

Tout arrêté et signé, le roi demanda encore quinze jours avant que de rendre son accord public, dans l'espérance d'obtenir, pendant ce délai, quelques conditions supportables du duc de Mayenne, auprès duquel le légat travaillait avec ardeur. Ce malheureux prince ne fut détrompé que quand il se vit près d'être investi dans Tours par les troupes de la ligue.

(1) Le Laboureur. Castelnau.

Il n'y eut plus alors à différer; il fallut appeler le roi de Navarre. L'entrevue se fit au château du Plessis-lès-Tours, le dernier avril.

Si Bourbon eût écouté quelques-uns de ses plus fidèles amis et ses propres répugnances, il n'aurait pas hasardé sa vie entre les mains du roi, dont il avait tant de sujets de se défier; et, par cette timide prudence, peut-être se serait-il fermé le chemin au trône : mais il s'abandonna à sa fortune, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Le maréchal d'Aumont, vieux guerrier, plein de probité et de franchise, était médiateur de l'entrevue, et comme caution de la bonne foi du roi. Il eut bien de la peine à surmonter les craintes des seigneurs attachés à Bourbon, qui ne croyaient jamais avoir pris assez de précautions; et déjà Henri III commençait à se piquer de tant de défiances, lorsque le roi de Navarre arriva dans le parc du château, où Henri se promenait en l'attendant (1).

« De toute sa troupe, nul n'avait de manteau et de panache que lui. Tous « avaient l'écharpe blanche, et lui vêtu en soldat, le pourpoint usé sur les « épaules et aux côtés de porter la cuirasse, le haut-de-chausse de velours « feuille morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris, avec un grand « panache blanc où il y avait une très-belle médaille. » Les deux rois furent longtemps en présence, sans pouvoir s'approcher, à cause de la foule. Enfin Bourbon se jeta aux pieds de Valois, prononçant quelques paroles de soumission et de respect, dont le désordre était plus expressif que n'aurait été l'éloquence d'un discours suivi. Henri III le releva, l'embrassa, l'appela son frère; ils conversèrent ensuite familièrement à la vue de tout le monde, et, la nuit approchant, Bourbon se retira dans son quartier; mais le lendemain matin il fut dans la chambre du roi avant son lever; confiance qui flatta infiniment Henri, et qui dissipa ses ombrages pour toujours.

Transporté de joie, le roi de Navarre écrivit sur-le-champ à son fidèle Mornay : « La glace a été rompue, non sans nombre d'avertissements que, si j'y allois, j'étois mort; j'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu. » Mornay lui répondit : « Sire, vous avez fait ce que vous deviez, et ce que nul ne vous devoit conseiller. »

De ce moment, calvinistes et royalistes furent unis comme frères. On les voyait s'embrasser, détester le passé, se jurer amitié pour la suite, s'exhorter mutuellement à employer tout ce qu'ils avaient de forces et de ressources contre leurs ennemis. A leur cordialité on reconnaissait des Français disposés à travailler de concert pour éteindre l'incendie qui consumait la patrie, leur commune mère.

(1) Cayel, t. I, p. 185. *Mémoires de la Ligue*, t. III. *Mémoires de Mornay*, p. 667.

Ces sentiments patriotiques commençaient à se réveiller jusque dans les courtisans. On remarque que les premiers qui amenèrent du secours au roi furent trois favoris disgraciés, Souvré, d'O et d'Épernon. Ce dernier avait eu de vifs démêlés avec le maréchal d'Aumont, et Henri craignait que son retour ne les renouvelât. Le maréchal, s'apercevant de cette délicatesse du roi, l'alla trouver, et fut le premier à lui conseiller de recevoir le duc : « J'oublie, dit-il, tout ressentiment, jusqu'à ce que Votre Majesté ait triomphé de ses ennemis ; après cela, si le duc le trouve bon, nous viderons notre querelle. » D'Épernon, instruit de cette démarche par le roi lui-même, se présenta chez le maréchal, fit excuse du passé, demanda son amitié, et offrit la sienne. « Allez, lui dit le vieux guerrier avec sa franchise ordinaire ; je ne veux de vous d'autres satisfactions que celle que vous me donnez aujourd'hui de vous voir si soumis aux ordres de votre maître. Vous m'offrez vos services, je les accepte. Je vous offre aussi les miens. Allons, continua-t-il en l'embrassant ; courage ; combattons de tout notre cœur pour la gloire du meilleur de tous les maîtres, pour le salut de la patrie, dont les méchants ont juré la ruine ! Quand nous aurons rendu la paix à la France, nous disputerons à qui se surpassera en générosité (1). »

De pareils généraux, et des soldats animés des sentiments de leurs chefs, devaient être invincibles. Henri l'éprouva, lorsque Mayenne, à la tête de son armée, et fier de quelques succès à Vendôme et auprès d'Amboise, vint le 8 mai le braver dans son asile, et attaquer les faubourgs de Tours. Le roi indigné se réveilla de son assoupissement. Il donna ses ordres, et chargea lui-même. A ses actions, à sa parole, on reconnut le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Le roi de Navarre ne se trouva pas à cette escarmouche, parce qu'il était allé hâter la marche de son armée, qu'il avait laissée à Chinon quand il vint saluer le roi. Mayenne, sachant que les calvinistes approchaient, se retira sans être poursuivi, content de cette bravade, de laquelle il ne recueillit d'autre gloire que d'avoir pillé un faubourg, où ses soldats catholiques commirent toutes sortes d'excès contre les catholiques leurs frères. Il publia cependant des relations fanfaronnes de cette expédition, pour donner du courage à son parti, dont la fortune commençait à chanceler.

Ce n'est pas que les esprits se détrompassent, et que la fureur des séditieux se ralentît ; au contraire, il n'y avait point d'injures contre le roi, point de calomnies qu'ils n'inventassent. Ils publièrent que Henri adorait des *faunes*, dont les figures se trouvaient sculptées sur des chandeliers pris

(1) Pasquier, liv. 13, *lettre* 2.

dans sa chapelle (1). Dans tous les écrits sortis de leur plume on l'appelait tyran : son nom y était anagrammatisé de la manière la plus insultante (2). On disait à la messe, pour les troupes envoyées contre lui, des prières qui pouvaient passer pour de vraies imprécations contre sa personne (3).

Mais ces excès n'étaient plus que les expressions d'une rage impuissante. Les affaires du roi prenaient un tour avantageux. Il s'était trouvé quelque temps embarrassé et disposé à fuir loin de Paris. Le succès de ses armes en différents lieux ranima son courage. Le duc de Montpensier défit en Normandie les Gautiers, paysans que les vexations des gens de guerre rendirent soldats, et dont la ligue sut mettre à profit la férocité (4).

Les Parisiens furent battus auprès de Senlis. Montmorency-Thoré s'était habilement jeté dans cette place, dont la situation interrompait les communications de la capitale avec la Picardie. Le duc d'Aumale l'assiégeait avec des troupes bien supérieures en nombre à celles qui vinrent au secours. Ces dernières étaient commandées par Henri, duc de Longueville. Se voyant en présence des ennemis, par une modestie dont il y a peu d'exemples, ce jeune chef appelle le brave La Noue à la tête des bataillons, le salue général, exhorte les officiers à le reconnaître : « Quant à moi, dit-il, je lui obéirai comme soldat. » Tout céda aux efforts de la bravoure dirigée par la prudence. Les ligueurs, auxquels La Noue avait fait croire qu'il n'avait pas d'artillerie, s'étaient rangés dans la plaine, sans tirer la leur de leurs tranchées, et durent en partie leur défaite à ce désavantage. Le duc d'Aumale, blessé, fut obligé de lever le siége ; et la petite armée royaliste victorieuse alla recevoir les Suisses et les Allemands que le fidèle Sancy avait levés sur son propre crédit.

Ils joignirent le roi à Saint-Cloud dans les derniers jours de juillet. Par cette jonction, par celle des troupes calvinistes et de la noblesse qui accourait en foule de toutes les parties du royaume, Henri se trouvait à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis de bonnes armes et de provisions suffisantes. On dit que, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardant Paris des hauteurs de Saint-Cloud, où il était campé, il prononça ces paroles :

(1) De Thou, liv. 96. Davila, liv. 10. *Mémoires de la Ligue*, t. III. *De justâ Henrici III abdic.*

(2) Henri de Valois : *Vilain Hérodes.*

(3) Collecte. *Deus ultor, impietatis et sponsæ filii tui spes unica, fac christianæ religionis hostibus superatis, propugnatores nostros, tui honoris vindices, gloriosos, et speratæ victoriæ ad nos remitte compotes. Per Dominum*, etc. Un prédicateur ayant annoncé qu'il ne prêcherait pas le saint du jour, mais *les débordements* de Henri de Valois, finit ainsi : « Bref, c'est un Turc « par la tête, un Allemand par le corps, une Harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, « un Polonais par les pieds, et un vrai diable en âme. » *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 542.

(4) *Vie de Mornay*, p. 154. Cayet, t. I. p. 209.

« Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras été. » Une seule chose l'embarrassait, c'est que le pape venait de lancer contre lui un premier monitoire qui le menaçait d'excommunication si, dans soixante jours, il ne relâchait les prélats prisonniers, et s'il ne faisait pénitence de la mort du cardinal de Guise; mais l'infortuné prince ne vit pas la fin de ce terme.

Paris était réduit au point de ne pouvoir être sauvé que par un miracle ou par un crime. Le duc de Mayenne, qui s'y était renfermé, faisait toutes les dispositions pour une belle défense, dispositions telles que le lui permettait la surprise : il avait élevé des bastions, creusé des fossés, tiré des lignes derrière lesquelles il comptait du moins vendre chèrement sa vie; car le petit nombre de ses troupes, incapables de border une si grande enceinte, ne lui laissait guère l'espérance de repousser les assaillants.

Mais ces murs mal défendus renfermaient des prédicateurs enthousiastes, singulièrement doués du talent de maîtriser les imaginations; des directeurs insinuants, habiles à graver dans les âmes les impressions utiles à leurs projets. On y voyait la mère et la veuve de Guise, et la duchesse de Montpensier leur sœur : les deux premières, propres à émouvoir par l'appareil du grand deuil et par leurs larmes; la dernière, violente, emportée, capable de tout sacrifier pour parvenir à se venger (1).

Qu'il se trouve dans ces circonstances un génie sombre et mélancolique, un de ces hommes dévorés d'un feu secret qui les rend ardents et inquiets, qui prennent à cœur les affaires publiques, comme si elles leur étaient particulières; qui s'irritent des mauvais succès; qui se complaisent dans les résolutions extrêmes et désespérées : à quoi ne pourront pas le pousser les louanges, les caresses, les encouragements des gens qu'il estime, dont il respecte le rang, dont la familiarité l'honore? Que n'obtiendront pas enfin de lui les sollicitations d'une femme encore aimable et peu scrupuleuse?

Tel les auteurs contemporains nous dépeignent Jacques Clément, jacobin; telles ils nous décrivent les ruses employées pour l'exciter à l'assassinat qu'il commit. Il n'avait que vingt-deux ans; il était ignorant, grossier, libertin, et toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faisait parade de son courage, répétant sans cesse qu'il fallait faire la guerre aux hérétiques, les exterminer, les anéantir; d'où ses jeunes confrères l'appelaient ironiquement le *capitaine Clément*.

(1) *La véritable fatalité de Saint-Cloud. Journal de Henri III*, t. II, p. 220.

Mais tout le monde ne méprisait pas également sa frénésie. Sur ce détestable principe, prêché alors dans les chaires, et regardé comme incontestable, qu'il est permis de tuer un tyran, Clément conçut le dessein de tuer le roi. Il s'en ouvrit à son prieur et à un ancien religieux, qui y applaudirent. Quelques-uns des Seize eurent vent de ce projet; ils en parlèrent aux ducs de Mayenne et d'Aumale, qui ne le désapprouvèrent pas. Le dessein de Clément parvint jusqu'à la duchesse de Montpensier; elle voulut voir, dit-on, ce jeune fanatique, le fit venir chez elle, l'excita et l'encouragea dans son funeste projet. Pour lui donner plus d'assurance, le duc d'Aumale, avant qu'il ne sortît de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas qu'il fût arrêté, devait, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprès du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président enfermé à la Bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens, qu'il croyait attachés à Henri, lui dirent que le porteur avait des choses très-importantes à communiquer au roi. Le comte de Brienne, également prisonnier de la ligue, trompé par ces impostures, lui donna aussi un passeport. Muni de ces pièces, Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrêta, il dit qu'il avait des lettres pour le roi. Sur cette déclaration, il fut conduit devant La Guesle, procureur-général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avait à dire à Sa Majesté; mais, comme il assura toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parce qu'il était déjà tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, et dormit tranquillement.

Le lendemain, 1er août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandait à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance vers lui, prend ses lettres; et, dans le moment qu'il les lisait attentivement, l'assassin tire de sa manche un couteau et le lui plonge dans le ventre (1). Henri blessé s'écrie, retire lui-même le couteau, et en frappe le scélérat au visage. Aussitôt les gentilshommes présents, entraînés par un zèle inconsidéré, mettent en pièces le meurtrier, et enlèvent par sa mort le moyen de connaître ses complices.

Quelques symptômes favorables firent d'abord conjecturer que la blessure ne serait pas dangereuse, et on l'écrivit ainsi, par ordre du roi, à tous les gouverneurs de provinces; mais dès le soir elle fut jugée mortelle.

(1) *Mémoires d'Auvergne.*

Henri montra à sa dernière heure les dispositions les plus chrétiennes; il se confessa, demanda l'absolution des censures renfermées dans le monitoire du pape, et reçut la communion.

Quand il eut mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir les portes de sa chambre. Autour de son lit se rangèrent les principaux seigneurs du royaume. Il leur dit que sa seule peine, en mourant, était de laisser la France dans un si triste état; qu'il avait appris dès l'enfance, à l'école de Jésus-Christ, à pardonner, et qu'il ne désirait pas qu'on vengeât sa mort. Il exhorta ensuite tous les assistants à reconnaître après lui le roi de Navarre. Il dit que lui seul avait droit au trône, qu'il ne fallait pas s'arrêter à la différence de religion; que ce prince, d'un naturel franc et sincère, rentrerait tôt ou tard dans l'Église. Puis, le faisant approcher, il jeta ses bras à son cou, le tint longtemps pressé contre son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, et lui dit : « Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roi de France si vous ne vous faites catholique. »

A cette scène attendrissante, toute l'assemblée fondit en larmes; on n'entendait que soupirs et sanglots. Henri, faible roi sans doute, mais bon ami, excellent maître, était chéri comme un père par tous ceux qui l'approchaient. Il fallut une malice aussi profonde que celle des chefs de la ligue pour le faire détester de ses peuples. On a vu dans le cours de l'histoire comment des défauts, qui auraient été sans conséquence dans un particulier, chargèrent de la haine publique un monarque fait pour être adoré de son peuple. Toutes ses actions, mal interprétées, prirent, aux yeux du plus grand nombre de ses sujets, la couleur que voulaient lui donner ses ennemis. On ne vit dans ses dévotions que leur bizarrerie; dans ses libéralités que leur profusion; dans sa patience, qu'un excès de timidité; dans sa politique, trop circonspecte, que de la fraude et de la mauvaise foi. On commença par le mépriser, et l'on finit par le haïr.

Mais au moment d'une mort si tragique, la pitié effaça le souvenir de ses défauts. On ne se souvint plus que de ses vertus. Sa bonté surtout, son affabilité, cette douceur qui ouvrait si aisément son âme aux épanchements de la confiance et de l'amitié, sa bienfaisance naturelle, et ses autres qualités estimables, le firent regretter sincèrement. Henri eut la consolation de voir couler pour lui des larmes véritables. Il expira le 2 août, âgé de trente-huit ans, entre les bras de ses serviteurs, persuadé par leurs regrets que ses fautes ne lui avaient pas enlevé tous les cœurs.



HENRI IV.

Publié par Furne, Paris.

BRANCHE DES BOURBONS.

1589-1793.

HENRI IV,

Agé de 35 ans et demi.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri III au moment que ce prince venait d'expirer. Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport; puis, se relevant, il dit d'un air pénétré et le cœur gros de soupirs: « Les larmes ne le feront pas revivre. Les vraies preuves d'affection et de fidélité sont de le venger; pour moi, j'y sacrifierai ma vie: nous sommes tous Français, et il n'y a rien qui nous distingue au devoir que nous devons à la mémoire de notre roi et au service de notre patrie. » Plusieurs seigneurs et capitaines tombèrent à ses genoux, et lui baisèrent la main en signe d'engagement à le seconder. On proposa d'élever un catafalque sur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l armée, jurer à chaque soldat, sur le corps du monarque, de le venger, de fondre ensuite sur Paris avec ces troupes dévouées, pour ainsi dire, à la mort par cette action; d'y porter le fer et le feu, et de massacrer le conseil de l'union, les Seize, tous les ligueurs, qui, autant que l'assassin, avaient plongé le poignard dans le sein de leur roi (1).

Ils auraient bien mérité ce traitement, encore trop doux, pour les excès auxquels ils se livrèrent quand ils apprirent la mort de Henri III. La duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui apporta la première nouvelle. Elle s'écria, transportée de joie: « Ah! mon ami, soyez le bienvenu! Mais est-il bien vrai, au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il mort? Dieu, que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire. » Elle monta ensuite en carrosse avec Anne d'Est, sa mère, et se

(1) Mathieu, liv. II. Cayet, t. II. *Satire Ménippée*, p. 147.

promena dans les rues de Paris, criant · *Bonnes nouvelles!* et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie; les prédicateurs firent l'éloge de Jacques Clément, qu'ils appelaient *saint martyr.* On courait en foule voir sa mère, pauvre villageoise, que la duchesse de Montpensier avait reçue chez elle. Le conseil de l'union lui fit une pension, et les séditieux harangueurs des Seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avaient fait à la mère des Guise, ces paroles de l'Écriture: « Heureux le « ventre qui t'a porté, et bénies soient les mamelles qui t'ont allaité! » Sixte V combla de louanges, en plein consistoire, le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusqu'à le comparer, pour l'utilité, à l'incarnation et à la résurrection du Sauveur, et pour l'héroïsme, aux actions de Judith et d'Éléazar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment réfutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons.

Tout ceci n'arriva que successivement. C'était dans l'armée qui assiégeait Paris que les événements se pressaient. Qu'on se représente Henri IV au milieu de ce corps, composé des meilleurs soldats et de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion. Les uns, attachés personnellement au nouveau monarque, lui juraient une fidélité inviolable: « Sire, lui disait Givry, vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons. » Les autres, incapables d'égards et de ménagements, « comme gens forcenés, en présence du roi lui-même, enfon- « çoient leurs chapeaux, les jetoient par terre, crioient, heurloient, « fermoient les poings, complotoient, se touchant dans la main, formant « des vœux et promesses, dont on oyoit pour conclusions: Plutôt mourir « que d'avoir un roi huguenot! » Mais les transports de ces zélés étaient moins à craindre que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paraissaient méditer quelque projet important (1).

La vraie cause de l'embarras qu'on remarquait dans leur contenance est que chacun voulait profiter de l'occasion, et faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des grâces. Quelques-uns eurent l'impudence de mettre ouvertement un prix à leur fidélité; d'autres, moins effrontés, formaient des difficultés, afin d'entamer une négociation ou de se faire offrir ce qu'ils n'osaient demander.

Le roi, dévoré de soupçons, tenait conseil avec La Force et d'Aubigné, incertain s'il devait confier sa fortune et sa vie à une armée dont les principaux chefs lui étaient suspects à tant de titres, ou s'il devait se retirer avec ses meilleures troupes dans les provinces outre-Loire, où était le plus

(1) *Mémoires de la Ligue,* t. VI. Le Laboureur, t. II. Mathieu, liv. 2. D'Aubigné, liv. 3, *lettre* 2, p. 253.

grand nombre de ses partisans. D'Aubigné le détermina pour l'avis le plus honorable, quoique le plus dangereux; il lui fit sentir que, s'il se reléguait au-delà du grand fleuve qui partage le royaume, les ligueurs feraient aisément croire qu'il désespérait lui-même de sa cause, et que ces bruits, répandus avec adresse, porteraient un coup mortel à son parti : « Et qui vous croirait encore roi de France, ajoutait-il, en voyant vos lettres datées de Limoges? » Cette réflexion engagea le roi à tenir ferme (1).

Ses courtisans s'employèrent vivement à gagner les troupes et leurs chefs. Le maréchal de Biron et Harlay de Sancy amenèrent aux pieds du monarque les Suisses, dont le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plusieurs princes et seigneurs, honteux d'avoir balancé, revinrent d'eux-mêmes; ils tinrent une assemblée dans laquelle quelques-uns, encore indéterminés, proposèrent de remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des états qui devaient être convoqués incessamment, et en attendant, de nommer le roi de Navarre seulement généralissime; mais le plus grand nombre conclut à reconnaître Henri de Bourbon héritier légitime de la couronne, et à lui prêter serment de fidélité, sous la réserve de certaines conditions.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi de conserver et de maintenir la religion catholique dans le royaume, de se faire instruire de ses dogmes dans le délai de six mois, de rendre aux gens d'église les biens qui leur avaient été enlevés par les réformés, de ne permettre l'exercice public du nouveau culte que dans les endroits où il jouissait alors de cette liberté, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les états-généraux, qui seraient convoqués par lui à Tours dans six mois, et de poursuivre enfin contre les assassins du feu roi la vengeance de sa mort. Après cet engagement solennel de la part de Henri, les princes, les grands officiers de la couronne, les seigneurs et les gentilshommes qui se trouvaient pour lors à l'armée, lui rendirent hommage comme à leur légitime souverain, et jurèrent de sacrifier leurs biens et leurs vies à son service.

Tous ne se portèrent point avec la même affection à l'accomplissement de cette promesse. Le duc d'Épernon favori de Henri III, sous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avait déjà obtenu un congé du feu roi, se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec toutes ses troupes. On lui supposa des vues secrètes d'ambition, comme l'espérance de se rendre indépendant à l'aide des troubles qui allaient agiter le royaume. D'autres attribuèrent sa retraite à vanité et à dépit de se voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir représenté le

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV.

premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Plusieurs seigneurs l'imitèrent, et quittèrent l'armée sous des prétextes frivoles ; mais il n'en passa presque aucun dans le parti opposé. Le roi, à qui cette défection enlevait l'espoir de réduire la capitale, fit bonne contenance, parut indifférent sur cette désertion, et dit publiquement qu'il permettait à tous les mécontents de se retirer; qu'il aimait mieux cent Français bien intentionnés que deux cents dont l'attachement lui serait suspect.

Il mit ordre ensuite aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandants des villes, les magistrats, tous ceux qui avaient besoin de l'attache du nouveau roi pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux parlements et aux autres tribunaux ; il convoqua les états-généraux à Tours pour le mois d'octobre, et en même temps il partagea les troupes qui lui restaient en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'opposer aux Espagnols, qui menaçaient cette province ; le second au duc d'Aumont, pour contenir la Champagne ; et avec le troisième corps, le roi, accompagné du duc de Montpensier et du maréchal de Biron, gagna la Normandie, où il devait être joint par les troupes auxiliaires de l'Angleterre.

Cependant les Seize et le peuple des ligueurs continuaient à se déchaîner contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appelaient, par dérision, *le Navarrois, le Béarnais;* et les chefs travaillaient efficacement à profiter de cette fureur (1). De la formidable maison de Guise, il ne restait en état de figurer que le duc de Mayenne, frère des deux qui avaient été tués à Blois. Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avait été arrêté au moment de la mort de son père ; et quoiqu'il fût encore très-jeune, on le gardait soigneusement dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, ils sortaient à peine de l'enfance. Mayenne, naturellement modéré dans ses vues, modeste dans ses désirs, fait pour être bon citoyen et sujet fidèle, devint, par le concours des circonstances, rebelle et chef de parti ; tous ceux qui l'environnaient lui soufflaient l'esprit de trouble et de révolte. Sa mère lui redemandait ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendait responsable du sang de son époux, s'il ne soutenait la guerre. La furieuse Montpensier, sa sœur, criait encore vengeance ; et, non contente de l'assassinat du roi, elle aurait voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animait contre leur chef. De leur côté, les ligueurs conjuraient le duc de ne pas les abandonner à la merci d'un roi hérétique. Les moins belliqueux paraissaient trouver du

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 147. Mathieu, t. II, liv. 1, p. 10.

courage en cette occasion. Tout Paris était en armes : les levées se faisaient avec le plus grand succès dans les provinces. Don Bernardin de Mendose, envoyé d'Espagne, montrait à Mayenne les trésors de son maître ouverts, et ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion.

Tant de motifs, tant d'espérances, empêchèrent le duc de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement que Henri IV lui fit faire sous main au moment même de la mort de Henri III. Jeannin, président au parlement, homme de grand sens, inviolablement attaché à la maison de Guise, donna pour lors à Mayenne un conseil dont l'exécution aurait fort embarrassé le nouveau roi : c'était d'appeler les princes, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, et de sommer Henri de se faire catholique, faute de quoi on l'aurait déclaré déchu de ses droits au trône. Mayenne goûta peu cet avis, craignant que les royalistes au contraire ne gagnassent les autres, et qu'il ne se vît abandonné lui-même. Quelques-uns lui proposèrent aussi de se faire roi ; il ne le voulut pas non plus. Mais le 7 août il fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui était alors prisonnier entre les mains de Henri IV, son neveu ; et il prit lui-même le titre de lieutenant-général du royaume : ensuite, pendant que son armée se formait, il alla concerter les opérations de la guerre avec le duc de Parme, le célèbre Alexandre Farnèse, commandant en Flandre pour les Espagnols, et revint à Paris, d'où il sortit, à la fin d'août, à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, « publiant qu'il allait prendre le Béar- « nais (1). »

Henri IV, en partageant son armée, n'avait gardé qu'environ sept mille hommes : ce fut avec cette faible division qu'il se trouva cerné près de Dieppe, à l'extrémité du pays de Caux, par toutes les forces de Mayenne (2). Il n'était pas à présumer que cette poignée de monde pût tenir contre l'armée de la ligue ; Mayenne en était persuadé : il écrivait en Espagne « qu'il tenoit le Béarnais enfermé en lieu d'où il ne pouvoit lui échapper, « à moins que de sauter dans la mer. » C'était aussi l'opinion de la majorité du conseil de Henri, où l'on délibéra s'il n'était pas convenable que le roi passât en Angleterre, pour en hâter des secours. Mais le maréchal de Biron s'éleva vivement contre cet avis, et le fit rejeter. « Sire, dit-il « au roi, au rapport de Mézeray, on propose à Votre Majesté de quitter « son royaume, et moi je soutiens que, si vous n'étiez pas en France, il « faudrait percer au travers de tous les hasards et de tous les obstacles « pour vous y rendre ; et maintenant que vous y êtes, vous en sortiriez,

(1) *Journal de Henri IV*, t. I. — (2) *Ibid.* liv. I. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 287.

« vous feriez de bon gré ce que les plus grands efforts de vos ennemis ne « sauraient jamais vous contraindre de faire ! En l'état où vous êtes, Sire, « sortir de France seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir « pour jamais. Le péril, au reste, n'est pas si grand qu'on vous le dépeint ; « et ceux qui pensent nous envelopper sont les mêmes que nous avons « tenus si lâchement enfermés dans Paris, ou gens qui ne valent pas « mieux. Enfin, Sire, nous sommes en France ; il nous y faut enterrer. « Il s'agit d'un royaume ; il faut l'emporter, ou y perdre la vie. Quand « même il n'y aurait pas d'autre sûreté pour votre personne sacrée que la « fuite, il vaudrait mieux mille fois mourir de pied ferme, que de vous « sauver par ce moyen. Votre Majesté ne doit jamais souffrir qu'on dise « d'elle qu'un cadet de Lorraine lui a fait perdre terre, et encore moins « qu'on la voie mendier à la porte d'un prince étranger. Non, non, Sire, « il n'y a ni couronne ni honneur pour vous au delà de la mer. Si vous « allez au-devant du secours de l'Angleterre, il reculera ; si vous vous pré- « sentez au port de La Rochelle en homme qui se sauve, vous n'y trou- « verez que des reproches et du mépris. Je ne puis croire que vous deviez « plutôt fier votre personne à l'inconstance des flots et à la merci de « l'étranger, qu'à tant de braves gentilshommes et tant de vieux soldats « qui sont prêts à lui servir de rempart et de bouclier ; et je suis trop ser- « viteur de Votre Majesté pour lui dissimuler que, si elle cherchait sa « sûreté ailleurs que dans leur vertu, ils seraient eux-mêmes obligés de « chercher la leur dans un autre parti que le sien. » Excité par ce discours, qui répondait si bien à ses sentiments, le monarque ne désespéra pas de sa fortune ; et en attendant que les Anglais, avec les troupes de Picardie et de Champagne qu'il avait rappelées, pussent le joindre, il se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi.

Mayenne n'avait paru à la vue du camp royal qu'au milieu de septembre. Il y resta jusqu'au 6 octobre, et pendant cet intervalle il livra plusieurs assauts. Le plus meurtrier eut lieu le 21 septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédients dans une attaque dangereuse ; et le roi tout ce que l'intrépidité peut fournir de ressources dans une défense difficile. Pressé de toutes parts, il se montrait partout ; tantôt il se tenait ferme dans ses lignes, tantôt il en sortait à la tête de sa cavalerie à la poursuite des fuyards (1).

Les ennemis ne pénétrèrent qu'une fois dans les retranchements, encore ne fut-ce que par surprise. Il y avait des lansquenets dans les deux armées ;

(1) *Mémoires d'Angoulême.*

ceux de la ligue étant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de l'attaque d'un poste défendu par leurs compatriotes, s'approchent les armes basses, comme s'ils voulaient se rendre. Les royalistes trompés leur tendent la main pour les aider à monter sur le revers du fossé ; mais les traîtres n'y sont pas plus tôt, que, fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris et déconcertés, ils les chassent de leur poste et leur enlèvent trois drapeaux. Heureusement des troupes fraîches accoururent au secours des fuyards; les lansquenets de Mayenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé ; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les ligueurs se parèrent comme d'un trophée légitime.

A cette même action, qui fut très-meurtrière, le roi se trouva dans le plus grand danger. Emporté par l'ardeur du combat, il s'était engagé entre deux corps considérables de cavalerie. Se voyant presque investi, il s'écria d'un ton de désespoir : « Eh quoi ! n'y aura-t-il pas dans toute la France cinquante gentilshommes qui aient assez de résolution pour mourir avec leur roi ! — Courage, sire, lui cria Châtillon, l'aîné des fils de l'amiral Coligni, courage, nous voici prêts à mourir avec vous. » En disant ces mots, il charge les escadrons opposés et dégage le roi. Ce fut après ce combat d'Arques que Henri écrivait à Crillon cette charmante et fameuse lettre : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu « n'y étais pas. Adieu, brave Crillon, je t'aime à tort et à travers. » Il y eut, les jours suivants, d'autres escarmouches, aussi peu avantageuses pour le duc de Mayenne ; ce qui le détermina à décamper. Il gagna la Picardie, d'où il devait se rendre en Flandre pour y prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Tant que durèrent les attaques du camp d'Arques, les émissaires des ligueurs répandaient dans Paris les nouvelles les plus avantageuses au parti. On faisait venir de Dieppe des courriers qui publiaient que le camp du roi était investi, qu'il ne pouvait échapper, et que le duc de Mayenne allait l'emmener dans la capitale en triomphe, lié et garrotté. Cette nouvelle s'accrédita si bien, qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les trois drapeaux arrachés par trahison aux lansquenets servirent à entretenir l'erreur, parce que, sur leur modèle, la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres, qu'on exposa en public comme des témoignages certains de la victoire du duc.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas longtemps dans cette agréable illusion. Pendant qu'il se laissait abuser par de fausses relations, et qu'il chantait des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglais, avec les troupes de Picardie et de Champagne, et une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les fau-

bourgs et les força, le 1er novembre, fête de la Toussaint. Les Parisiens prirent les armes, mais ils furent repoussés et menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auraient pu s'emparer dès ce jour, s'ils n'avaient craint quelque embûche.

Henri permit le pillage des faubourgs à ses soldats, et le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde que le roi n'avait pas le moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'incendie et la licence ordinaire en ces occasions. Les églises et les monastères furent épargnés, l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, et plusieurs officiers catholiques des troupes du roi y assistèrent le jour même du combat. Henri garda quatre jours sa conquête. En sortant, le 5 novembre, il mit son armée en bataille, invitant au combat le duc de Mayenne, qui était venu promptement au secours de la capitale. Personne ne parut hors des murs, et le roi prit tranquillement le chemin de Tours, pour acquitter la promesse qu'il avait faite à son avénement d'y convoquer les états du royaume; mais les embarras de la guerre ayant rendu cette mesure impossible dans les circonstances présentes, il en prit à témoin, dans un lit de justice, les généraux envers lesquels il avait pris cet engagement. De leur aveu, il en remit la convocation au mois de mars de l'année suivante, et regagna aussitôt la Basse-Normandie, qu'il réduisit entièrement à son obéissance. Avant son départ, l'ambassadeur de la république de Venise lui avait présenté ses lettres de créance, et lui avait procuré la satisfaction de se voir reconnu par une puissance catholique, avantage que lui contestait la ligue.

Mayenne fit aussi quelques expéditions ; mais il était plus occupé des affaires du cabinet que de la guerre. D'un côté, il avait à se tenir en garde contre la vivacité du conseil de l'union, qui aurait toujours voulu l'engager dans des partis extrêmes ; mais le duc ne pouvait suivre ces avis emportés, sans s'abandonner entièrement aux Espagnols, sa seule ressource. Leur zèle si vanté en faveur de la religion catholique ne lui paraissait plus si pur ni si désintéressé. D'un autre côté, Henri IV lui faisait toujours de nouvelles propositions d'accommodement. Étaient-elles sincères, ou mises en avant pour le rendre suspect aux zélés de la ligue ? c'est ce que Mayenne ne pouvait démêler, et cette incertitude le forçait à mesurer toutes ses démarches (1).

Jeannin, auparavant assez favorable aux Espagnols, voyant que, pour nantissement de leurs avances, ils exigeaient les meilleures villes de France qui étaient à leur bienséance, conseillait au duc de traiter avec le roi.

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 178.

Villeroy, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dît attaché par conscience à la ligue, était du même avis; mais la duchesse de Montpensier, au contraire, exhortait son frère à tout risquer et à se faire roi lui-même. « Vous en avez déjà l'autorité, lui disait-elle, et ne doutez pas que les seigneurs catholiques ne combattent plus volontiers pour un roi que pour un lieutenant-général. Donner la couronne au cardinal de Bourbon, c'est reconnaître qu'elle appartient à sa famille; et si ce roi, vieux et infirme, vient à nous manquer, qui mettra-t-on à sa place? » Malgré ces raisons, Mayenne persista dans sa première résolution de remplir le vide du trône par un roi prisonnier, qui lui en laissait toute la puissance.

En conséquence, il parut le 21 novembre un arrêt du parlement séant à Paris, présidé par Brisson, qui ordonnait de reconnaître pour roi Charles X, et le duc de Mayenne pour son lieutenant. Par un autre, donné quelques jours après, il était enjoint aux princes et aux grands officiers de la couronne de se rendre aux états-généraux convoqués par les ligueurs à Melun pour le mois de février.

L'arrêt portant injonction de reconnaître Charles X, ainsi que toutes les dispositions qui y étaient énoncées, fut cassé et annulé par un arrêt du parlement séant à Tours, sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, et présidé par Achille de Harlay, qui moyennant une grosse rançon, était sorti de la Bastille, où Bussi-le-Clerc l'avait renfermé après les barricades. D'autres parlements donnèrent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyèrent le même traitement à Tours. Enfin, chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les ligueurs et les seigneurs catholiques envoyèrent des ambassadeurs au pape.

Ceux de la ligue arrivèrent les premiers. Ils dirent à Sixte V que tout le royaume, les villes, les campagnes, la magistrature, le clergé, et la plus grande partie de la noblesse, reconnaissaient pour roi le cardinal de Bourbon; que le Navarrois était presque abandonné et incapable de résister aux forces qui l'investissaient. Sur ce rapport, le pape crut qu'il n'était plus question que de munir de son autorité l'élection déjà faite d'un cardinal, et tout au plus de pourvoir à sa succession. Il choisit pour ces opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de plusieurs personnages distingués par leur capacité et leur prudence. De ce nombre étaient le jésuite Bellarmin, célèbre controversiste, plusieurs prélats très-habiles, et des prédicateurs fameux. Il fortifia aussi ce cortége d'une somme de trois cent mille écus (1).

Mais, avant même que le légat fût parti, les dispositions du pape étaient

(1) De Thou, liv. 98. Davila, liv. 11. *Journal de Henri IV*, t. I. *Mémoires de Nevers*, t. II. *Mémoires de Villeroy*, t. I. *Mémoires de Chiverni.*

déjà changées. François de Luxembourg, duc de Piney (1), envoyé des catholiques royalistes, mais ne pouvant se rendre à Rome aussi promptement que les envoyés des ligueurs, avait écrit à Sixte, pour lui apprendre l'état des choses, le détromper sur les impostures avancées par les ligueurs, et le prier de suspendre le départ de Gaëtan jusqu'à ce qu'il pût s'expliquer de vive voix. Cette lettre et la nouvelle des succès du roi firent faire de sérieuses réflexions au souverain pontife : néanmoins, vaincu par les instances des agents de la ligue, il laissa partir le légat; mais au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le cardinal de Bourbon sur le trône, dans le bref que Sixte donna, il disait expressément qu'il n'envoyait le légat que pour réunir tous les Français dans la religion romaine, et contribuer à l'élection d'un roi catholique, sans faire mention du cardinal. Il recommanda à Gaëtan de ne se point déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y aurait espérance de le ramener à la foi, de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes, de ne songer qu'aux intérêts de la religion, de ne faire acception de personne, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on élirait fût Français, obéissant à l'Église, et agréable au royaume.

Ces ordres bien exécutés auraient pu rétablir la paix en France, au lieu que l'infidélité du légat à ses instructions perpétua le trouble et l'augmenta. Gaëtan, loin de rester neutre, comme le pape l'avait recommandé, montra dès le commencement une partialité entière pour la ligue et pour les Espagnols. Morosini, ce nonce pacifique qui avait été obligé de cesser ses fonctions après la catastrophe de Blois, conseillait au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri, mais de se tenir dans quelque ville de France, agréable aux deux partis; d'examiner de là le cours des affaires, de ne se déterminer que selon les circonstances, et de rendre son asile le sanctuaire de la paix. Pareil conseil lui était donné par le duc de Nevers, qui, retiré dans ses terres, avait pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Morosini ne lui parlait ainsi qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avait reprochées à ce nonce. On lui rendit aussi le duc de Nevers suspect, comme trop attaché au roi; de sorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

(1) Il était arrière-petit-fils d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et baron de Piney, fils puîné du fameux Louis, connétable de Saint-Paul : sa petite-fille, Marie-Charlotte, porta les biens de sa branche dans la maison de Clermont-Tonnerre; et Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse, fille de cette dernière, dans la maison de Montmorency, par son mariage avec François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, connu sous le nom de maréchal de Luxembourg. Les biens de la branche aînée étaient passés à la maison de Bourbon par le mariage de Marie, petite-fille du connétable, avec François de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul de Henri IV.

Élevé dans les principes ultramontains, il s'imaginait que tout allait plier en France sous son autorité, et que sa volonté ferait un roi; mais il fut cruellement détrompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté et sa hauteur lui attirèrent des répliques dures, des bravades, et jusqu'à des affronts de la part des catholiques mêmes, qu'il prétendait commander trop despotiquement. Le roi fit publier que, si le légat venait à sa cour, on eût à le recevoir avec honneur et distinction; que si au contraire il allait vers les rebelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration s'exécutèrent à la lettre. Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent et dispersèrent l'escorte destinée à l'amener à Paris; et Gaëtan, qui avait compté traverser la France en conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif.

Les Parisiens le dédommagèrent comme ils purent. On orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne, et on lui fit une réception royale. La bourgeoisie était sous les armes; mais les salves trop fréquentes de cette milice ne plurent aucunement au légat. « Il avait grand'peur que « quelques mal intentionnés ne chargeassent à plomb ou ne tirassent mal- « adroitement. C'est pourquoi il leur faisoit signe de cesser; mais eux, « croyant que ce fussent bénédictions, déchargeoient de plus belle. » Il alla ensuite au parlement, où ses pouvoirs furent lus, enregistrés et applaudis. Il essuya pourtant une mortification, qu'il dissimula sagement. Ayant été reçu au parquet, il s'avançait d'un pas délibéré, et montait droit au dais destiné pour le roi : mais le président Brisson, sous prétexte de lui faire honneur, le prit par la main et le rangea au-dessous de lui, selon la coutume (1).

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le fond des affaires; et ce fut alors que le légat sentit la difficulté de sa commission. Il se trouva plongé dans un chaos inextricable. Rien de si compliqué que les intérêts de ceux qui faisaient la guerre, et par conséquent rien de si embarrassant que de prendre un parti. Tous semblaient s'accorder sur le premier point; savoir : de ne regarder le vieux Charles X que comme un fantôme, une décoration de théâtre, qui ne devait remplir la scène que jusqu'à ce que le vrai personnage y fût introduit. Il s'agissait donc de savoir quel serait ce personnage. Le duc de Mayenne, chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, voulait disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendait qu'elle appartenait à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, du chef d'Élisabeth,

(1) *Journal de Henri IV.*

sœur de Henri III, mère de la princesse. Il demandait qu'en la couronnant on le déclarât protecteur de la France, et qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges et bénéfices. Outre ses prétendus droits, Philippe faisait sonner bien haut les secours d'hommes et d'argent qu'il avait déjà donnés et ceux qu'il promettait encore. La populace de Paris était pour lui, ainsi que les Seize et les plus vifs du conseil de l'union, gagnés par les pistoles d'Espagne. L'ascendant que prenait Philippe dans ce conseil où dominaient des hommes peu faits par leurs habitudes pour régler la destinée des États, et qui se jetaient toujours dans les partis extrêmes, détermina Mayenne à le casser, sous prétexte que, par la multitude de ses membres, il ressemblait plutôt au sénat d'une république qu'au conseil d'un roi. Il fut secondé dans cette mesure hardie par les membres mêmes de ce conseil qu'il avait eu l'habileté d'y introduire aussitôt qu'il avait été déclaré lieutenant-général du royaume, après la mort de ses frères. Il en composa dès lors un nouveau, où il fit entrer Jeannin, Villeroy, l'archevêque de Lyon d'Espinac, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avait été retenu depuis le massacre de Blois, et avec eux des magistrats, des militaires, et d'autres personnes de poids, capables de balancer les résolutions immodérées de la cabale des Seize, qui continua à subsister.

La noblesse du parti de la ligue voulait un roi français. Accoutumée à servir sous le duc de Mayenne et les princes de sa maison, elle penchait pour eux; mais les gens de robe, plus instruits du droit, inclinaient pour le roi de Navarre, à condition qu'il se ferait catholique. Le duc de Lorraine croyait la couronne due au marquis de Pont, son fils, du chef de Claude, sœur de Henri III, sa femme, et il ne pensait pas qu'on pût la lui refuser, ne fût-ce que comme récompense des dépenses qu'il avait faites pour la ligue. Il trouvait donc fort mauvais que le duc de Mayenne ou les jeunes Guise, ses neveux, d'une branche cadette, se présentassent en concurrence avec l'aînée, et il présumait qu'on ne pouvait s'empêcher de lui céder pour le moins Metz, Toul, Verdun et Sédan, en dédommagement de ses avances. A entendre le duc de Savoie, ses droits à la couronne de France étaient bien supérieurs à ceux de Philippe et du duc de Lorraine, parce qu'il remontait plus haut et les répétait de Marguerite, sa mère, sœur de Henri II. Il offrait néanmoins de céder ses prétentions en échange du marquisat de Saluces, d'où il comptait s'étendre en Provence, où il possédait déjà le comté de Nice.

A l'exemple des princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs désiraient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptaient se rendre insensiblement souverains des provinces où ils étaient cantonnés, et il n'y avait pas un gouverneur de ville ou de simple château qui n'es-

pérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement.

Concilier tant d'intérêts divers était chose impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulières de chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelque acte solennel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols et les Seize (1). Il déclarait, en substance, coupables de péché mortel, en état de damnation et excommuniés, non seulement ceux qui reconnaissaient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne détesterait pas la doctrine soutenue dans les propositions suivantes : « 1° On peut et on doit même reconnaître pour roi Henri de « Bourbon ; 2° il est permis en conscience de tenir son parti et de payer « les impôts qu'il exige ; 3° il n'est pas contre la religion de le reconnaître « pour roi, sous la condition qu'il se fera catholique ; 4° la couronne de « France peut être déférée à un hérétique relaps et excommunié, si son « droit d'ailleurs est légitime ; 5° les papes n'ont pas droit d'excommunier « nos rois ; 6° il est permis et même nécessaire de traiter avec le Béarnais « et les hérétiques. » Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit signer au clergé de Paris, et on l'adressa à toutes les villes de l'union. Le parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y était enjoint à tous les Français de le reconnaître et de prendre les armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenait; mais le cardinal, loin de se prêter aux désirs des rebelles, envoya, du château où il était gardé, rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis (2).

Les ligueurs jugèrent aussi à propos de faire renouveler solennellement par tous les corps le serment d'union. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des marchands et ses capitaines. Le parlement, la chambre des comptes, toutes les cours souveraines et les compagnies suivirent. Cette cérémonie se faisait en public, à la fin d'une grand'messe, avec les témoignages les plus marqués de piété et de dévotion. Comme il s'était répandu un bruit que le roi avait appelé auprès de lui les évêques et archevêques les mieux disposés pour écouter leurs instructions, le légat écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire, par laquelle il leur défendait d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnait de traiter en criminels de lèse-majesté tous ceux qui entretiendraient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais, bien différent de Henri III, son prédécesseur, en même temps que Henri IV défendait par ses édits la majesté du trône, il se mettait en état de la faire respecter par les armes.

(1) *Journal de la Ligue*, t. IV, p. 310. — (2) *Ibid.*

L'hiver n'avait pas suspendu les opérations militaires ; elles se continuaient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposait pas plus que ses lieutenants. Après avoir subjugué le Maine et la Normandie presque entière, il tourna vers Paris dans les premiers jours de mars. Mayenne, intéressé à l'éloigner de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivry, près de Dreux. Celle de Mayenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, bien supérieure en nombre, l'était aussi en riches armures, en harnais de prix, en casaques brillantes d'or et d'argent. Aussi l'événement fut-il pareil. Les dispositions habiles, le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent sur le luxe et l'inexpérience, quoique non dénuée de valeur. On se trouva en présence dès le 13 mars au soir ; mais la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Rien n'est à négliger des circonstances personnelles à notre Henri IV dans cette bataille, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur sa tête. Après une nuit passée dans l'action et l'inquiétude, pendant que le soldat, retiré commodément dans deux villages, dormait sous la sauvegarde de son chef, le roi, dès le point du jour, donna ses ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions il n'y en avait aucune pour la retraite, en cas de fâcheux événements : « Point d'autre retraite, répondit-il, que le champ de bataille. » Les calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les catholiques, dont les principaux entendirent la messe et communièrent (1).

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Théodore de Schomberg, général des Allemands, lui avait demandé quelques jours auparavant la paie de ses troupes. Le monarque, qui se trouvait sans finances, lui répondit brusquement : « Jamais homme de courage n'a demandé de l'argent la veille d'une bataille. » Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, et s'approchant du général allemand : « Monsieur de Schomberg, lui dit-il, je vous ai offensé. Cette journée peut être la dernière de ma vie : je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme ; je sais votre valeur et votre mérite : je vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. — Il est vrai, sire, répondit Schomberg, que Votre Majesté me blessa l'autre jour, mais aujourd'hui elle me tue ; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour son service. » En effet, il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déjà les trompettes

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV. *Journal de Henri IV*, t. IV. Mathieu, t. II, liv. 1, p. 24. Pasquier, liv. 1, *lettre* 14. Cayet, t. I. *Mémoires de Sully*.



HENRI IV À LA BATAILLE D'IVRY.

Ralliez-vous à mon Panache, vous le trouverés
toujours dans le chemin de l'honneur.

Publié par Furne, Paris

sonnaient et les armées s'ébranlaient, prêtes à se choquer. Henri, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes pièces, mais sans casque pour se faire mieux reconnaître, s'avance à la tête de ses troupes, et joignant les mains, les yeux levés au ciel : « Seigneur, s'écrie-t-il, vous savez mes pensées et vous pénétrez le fond de mon cœur. S'il est avantageux à mon peuple que je possède la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en même temps que vous m'ôterez le royaume; et que je meure du moins à la vue de mes braves guerriers qui s'exposent pour mon service. » Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnaient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *vive le roi!* A cette acclamation, Henri, reprenant un air gai et serein, dit en regardant ses troupes : « Mes amis, vous êtes Français, je suis votre roi, voilà l'ennemi; plus de gens, plus d'honneur. Si l'étendard vous manque, suivez mon panache, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et du devoir. » Après ces mots, il prend son casque ombragé de plumes blanches, et donne le signal du combat.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie. Comme elle était de part et d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta longtemps mêlée sans qu'on pût deviner de quel côté pencherait la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et sa troupe défaite, parce que celui qui portait la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne tenait plus ferme, et que dans le même temps un officier dont le casque était comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déjà les ennemis criaient *victoire*, et les royalistes demeuraient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés : « Tournez visage, leur dit-il, afin que si vous ne voulez combattre, vous me voyiez du moins mourir. » Il dit, et, suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussière les dérobent bientôt aux yeux. A la tête de la réserve, le maréchal de Biron se porte en même temps partout où le besoin de secours se fait sentir; et, par sa seule présence, il rend aux siens, sans combattre, la supériorité qu'ils pouvaient perdre. Les ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage on entendit crier *Sauve les Français!* ordre bien digne de Henri IV, à qui on l'attribua.

La victoire était gagnée; les escadrons ennemis épars fuyaient dans la plaine; mais le roi ne paraissait pas. L'inquiétude commençait à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver l'épée haute, couvert de sang

et de poussière. Les cris de *vive le roi* redoublèrent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restait sur le champ de bataille un corps de Suisses qui ne voulait pas se rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer : ils ne composèrent qu'alors, et après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avait été impossible de se défendre.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux, et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute d'arracher le plus de Français qu'il put à la première fureur du soldat, et son attention à recevoir et à consoler les officiers vaincus qu'on lui présentait. La nuit le força de s'arrêter à Rosny, château appartenant à Sully, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivaient, il allait au-devant d'eux, les embrassait et les faisait asseoir à sa table. Comme on lui demanda quel nom il donnerait à cette bataille, il répondit : « C'est la journée du Tout-Puissant; à lui seul en appartient la gloire. » Enfin quand on lui présenta son épée de combat, dégouttante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étaient tombés sous ses coups, il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, et dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

C'était malgré lui que le duc de Mayenne, trop certain par le combat d'Arques des ressources de Henri IV, avait risqué la bataille d'Ivry ; mais il n'avait pu tenir contre les murmures des Seize, qui le taxaient de lâcheté, et contre les instances impérieuses du légat et des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie et leur chef, le comte d'Egmond, jeune présomptueux, auquel il était échappé de dire avant l'action que, si les Français avaient peur d'une bataille, ils n'avaient qu'à le laisser faire, et que lui seul, avec ses troupes, saurait bien réduire le Navarrois. Mais une faute inexcusable dans Mayenne, c'est d'avoir interdit la retraite à la majeure partie des siens, en faisant couper précipitamment les ponts d'Ivry, pour empêcher l'ennemi de le joindre. Aussi son armée fut-elle presque entièrement détruite. Il se retira presque seul à Mantes, où il ne fit que passer la nuit, et encore dans les plus fortes alarmes, à cause du voisinage des troupes victorieuses. Dès le lendemain, il gagna Pontoise, et de là Saint-Denis, n'osant rendre témoins de sa honte les envieux qu'il avait à Paris.

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon, et madame de Montpensier, allèrent le consoler et conférer sur les affaires du parti. Toutes les nouvelles qu'ils recevaient ne pouvaient qu'augmenter leur cha-

grin. La ligue était battue partout, les lieutenants de Henri tenaient librement la campagne. Pour lui, après sa victoire, il soumit rapidement les villes voisines, s'assura des grands chemins et des rivières, et parut menacer Paris d'un siége ou d'un blocus. Dans cette extrémité, Mayenne écrivit les lettres les plus pressantes au roi d'Espagne. Ce prince avait publié depuis peu un fastueux manifeste, dans lequel il se déclarait disposé à ne point quitter les armes qu'il n'eût exterminé l'hérésie et réuni les princes catholiques pour chasser les Turcs de la Terre-Sainte. Après ces magnifiques promesses, il ne pouvait sans honte abandonner la ligue presque au premier échec. Aussi ses agents s'engagèrent-ils en son nom à un prompt et puissant secours. On fit les plus vives instances auprès du souverain pontife; mais Sixte commençait à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avait déjà eu plusieurs audiences, dont les Espagnols et les ligueurs ressentirent le contre-coup. La politique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ses dispositions. Il se contenta de remettre à un autre temps, sous quelque prétexte, les secours qu'il était peut-être déjà déterminé à refuser.

Loin de laisser entrevoir ses craintes, la ligue, dans ses écrits, n'entretenait le public que de ses espérances; mais les démarches des chefs démentaient ces flatteuses promesses, puisque dans le même temps ils se donnaient tous les mouvements possibles pour entamer des négociations, ressource ordinaire des faibles. Les pourparlers, qui devinrent si fréquents depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étaient ordinairement, de la part des ligueurs, le fruit de la nécessité; tantôt désir de gagner du temps, tantôt envie de pénétrer les desseins des seigneurs catholiques attachés au roi, ou de les séduire, presque jamais volonté d'en venir à une conclusion.

Ils agirent longtemps d'après ce principe accrédité par les émissaires d'Espagne, que le Béarnais ne se convertirait pas, et que, quand même il le ferait, on ne devait pas le reconnaître, parce que sa première apostasie le rendait à jamais indigne du trône. En conséquence ce n'était pas avec lui qu'ils prétendaient traiter, mais avec les seigneurs catholiques de son parti, dont ils avaient, disaient-ils, pitié comme de gens qui couraient aveuglément à leur perte. Tels étaient les motifs que publia le légat quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de temps après la bataille d'Ivry. Mais sa feinte pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisements on entrevit son but secret, qui était de retarder les progrès du roi en obtenant une trêve ou une suspension d'armes, s'il avait pu.

Dans cette occasion, comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui demandèrent permission au roi.

Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne voulaient pas être censés traiter avec le roi, était néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusaient de reconnaître.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noisy qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givry. Comme il était très-bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givry prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat, et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution générale. Le légat la lui accorde, très-satisfait. Givry, toujours à genoux, ajoute: « Donnez-« moi aussi l'absolution de l'avenir, parce que je suis disposé à ne leur pas « moins faire par la suite. » Il se relève aussitôt, et disparaît. Quoiqu'on rît de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avait commencé.

Il s'entretint depuis des négociations, tantôt publiques, tantôt secrètes, entre Henri lui-même et Villeroy. Ce ministre traitait toujours, et ne cessait de mettre en avant la proposition du retour du roi à la religion catholique, comme devant faire tomber tous les obstacles. Henri ne voulait s'engager pour l'instant qu'à la promesse de se faire instruire. Le ministre ne se rebutait pas, et insistait au moins pour une trêve. S'il s'avançait trop, il était désavoué ; les ligueurs ne cherchaient point à conclure, mais à lier une négociation qui empêchât le roi de profiter de ses avantages. On juge, par l'application de Villeroy à justifier sa bonne foi dans ses mémoires, qu'elle fut souvent soupçonnée ; sort ordinaire à ceux qui, dans les affaires, suivent plus la vivacité de leur zèle que les lumières d'une saine politique.

Le cardinal de Bourbon, reconnu par la ligue, mourut dans le mois de mai. Ce prince avouait publiquement le droit de Henri, son neveu; mais, de peur que les rebelles n'abusassent de sa faiblesse, le roi fut obligé de le faire garder dans un château fort, où il finit ses jours. Cet événement mit de l'embarras dans les démarches des ligueurs. Jusqu'alors les ordres s'étaient donnés, les arrêts s'étaient rendus dans les parlements au nom de Charles X, et l'on avait même frappé dans plusieurs villes des monnaies à son coin ; mais il était question maintenant de décider sous quel étendard on combattrait désormais. L'absence du duc de Mayenne, qui était allé en Flandre conférer avec le duc de Parme, et l'embarras du siége de Paris, firent remettre la délibération à un autre temps. On ne songea pour le

présent qu'à se défendre contre Henri, et à lui susciter tous les obstacles qui pouvaient l'empêcher de conquérir la capitale.

On prétend que, s'il fût venu camper devant Paris aussitôt après la victoire d'Ivry, cette ville consternée lui aurait ouvert ses portes. On croit aussi que, malgré ce retard, s'il avait voulu brusquer les attaques, quand il fut une fois en présence, il l'aurait emportée de force. Il était impossible qu'une place d'une si grande étendue n'eût bien des endroits faibles. D'ailleurs elle n'avait qu'une médiocre garnison espagnole, soutenue de quelque noblesse française et d'une bourgeoisie très-peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvait ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la ressource du royaume. Il préféra le blocus, persuadé que quelques jours suffiraient pour affamer le peuple immense contenu dans ses murailles et le contraindre à se rendre.

Mais ce dessein pénétré donna aux émissaires d'Espagne la facilité de prendre les mesures propres à rendre la résistance invincible. Quand on s'aperçut qu'il y avait peu à craindre de la force, sans négliger absolument les précautions ordinaires dans une ville assiégée, on s'appliqua principalement à prévenir les esprits contre l'impatience, suite ordinaire des incommodités d'un blocus. Le zèle de la religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet, il réussit peut-être au delà des espérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aises, supportèrent sans murmure, non quelques privations passagères, mais une famine cruelle, une espèce de mort lente qu'on leur fit goûter, en leur persuadant qu'ils étaient martyrs de la bonne cause. Cette adresse à entretenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple paraît plus admirable quand on sait combien les chefs de la ligue furent obligés de varier les ruses selon la différence des génies et des dispositions.

Il y avait à tromper des hommes simples et d'autres d'un esprit raffiné, des personnes sensées, mais prévenues, et une populace grossière. Plus que tout cela, il fallait contenir ceux que leurs lumières et leur droiture mettaient en état et dans la disposition d'éclairer les autres. La politique espagnole pourvut à tout. On donna au peuple et à ceux qui lui ressemblent des spectacles bizarres, et aux personnes déjà séduites des raisons spécieuses à leur portée. Pour ceux qui pouvaient détromper les autres, on les enchaîna si bien par la crainte des Seize et de leurs satellites, qu'ils n'osèrent longtemps, quoiqu'en très-grand nombre, risquer des démarches dont le danger était évident et le succès très-incertain. Mais le principal moyen dont on se servit pour échauffer les esprits fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclarait un hérétique relaps inca-

pable de succéder au trône ; de publier ce décret dans les chaires, et de le faire valoir dans les confessionnaux. On exigeait des pénitents abusés qu'ils le regardassent comme un oracle du Saint-Esprit, et qu'ils promissent de s'y conformer, au risque de leur fortune et au péril de leur vie (1).

Pour mieux persuader cette espèce de dévouement par leur exemple, les zélés imaginèrent une procession militaire qui se fit le 3 juin. Elle était composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les bénédictins et les célestins. A la tête marchaient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des Chartreux, tenant d'une main le crucifix et de l'autre une hallebarde. Ils étaient suivis de religieux qui marchaient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre et armés par-dessus, les uns de toutes pièces, les autres d'une cuirasse ou d'un simple casque: selon ce qu'ils avaient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistaient en épées, en piques, en sabres et surtout en arquebuses, qu'ils maniaient avec la dextérité propre à leur état. On chantait, pendant la marche, des hymnes et des psaumes, entremêlés de fréquentes décharges (2).

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué, presque à côté de lui, dans la salve que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur ; mais elle s'apaisa bientôt, parce qu'on répandit parmi le peuple que cet homme ayant été tué dans une cérémonie si sainte, son âme s'était envolée au ciel, « et qu'il fallait le croire, parce que monseigneur le légat, qui savait « bien ce qui en était, l'assurait ainsi.» Cette procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, et réjouit autant la populace qu'elle affligea les gens de bien.

Il s'en fit quelques jours après une autre plus grave et plus décente ; peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très-dévotement; on y porta les reliques des saints, et elle finit par une messe solennelle dans la cathédrale. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, et gouverneur de l'île de France pour la ligue, les chefs de la bourgeoisie et des troupes étrangères appelées pour soutenir le siége, le parlement et les autres cours souveraines, y jurèrent de défendre la ville et la religion jusqu'à la mort.

Mais ce n'était pas tant l'épée du vainqueur qu'on avait à craindre, que

(1) *Journal de Henri IV*, t. I. *Mémoires de la Ligue*, t. IV. *Mémoires de Villeroy*, t. IV. Cayet, t. I. *Satire Ménippée*, p. 417. — (2) Cayet, t. I, p. 361.

les trahisons intérieures, et surtout la famine. On tâcha de prévenir ces inconvénients en établissant de bons corps de garde et des patrouilles exactes, et en économisant le grain. On occupait aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistaient exactement. Le parlement donna un arrêt qui défendait, sous peine de la vie, de parler de paix; et il courut des billets par lesquels on menaçait de jeter dans la rivière les premiers qui se plaindraient.

Malgré ces précautions, sitôt que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins et investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnaient être les mieux approvisionnées. On tira de celles des jésuites et des capucins de quoi soulager pour quelque temps la misère publique; mais bientôt les assiégés retombèrent dans la même détresse.

Le pain étant devenu rare, on y substitua des bouillies de différentes farines que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisaient distribuer aux plus pauvres. Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques aliments à acheter; mais les greniers s'épuisèrent, et le peuple, rejetant un métal inutile, s'écriait douloureusement : « Point d'argent, mais du pain ! » Bientôt ils mangèrent les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris, enfin tous les animaux qu'ils purent trouver. On faisait bouillir leurs peaux, ainsi que les vieux cuirs, dont ces malheureux soutenaient en gémissant leur vie languissante. Ils sortaient quelquefois en troupes pour fourrager les blés, qui approchaient de leur maturité; mais ils étaient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissaient toujours échapper quelques-uns, et souffraient que les autres remportassent leur récolte dans les murs : mais cette faible ressource leur manqua aussi, parce que le roi rapprocha ses postes, et resserra la ville, de sorte qu'ils se trouvèrent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées (1).

Ces nourritures malsaines causèrent beaucoup de maladies. « La méde- « cine qu'ils y faisoient étoit la patience, » dit un témoin oculaire, bien persuadé du mérite de cette opiniâtreté, « et ne laissoit-on de faire infinies « processions avec les indulgences et pardons que le légat leur donnoit, « qui se gagnoient, en la plupart des églises, avec les sermons qu'ils « oyoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que les sermons « leur tenoient lieu de pain; et quand un prédicateur les avoit assurés qu'ils « seroient secourus dans huit jours, ils s'en retournoient contents et s'en- « tretenoient de ces espérances, encore qu'on leur eût donné beaucoup

(1) De Thou, liv. 99. Davila, liv. 2. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 272.

« de telles remises et dilations, et ne leur souvenoit plus de ce qu'ils « avoient enduré. »

Par ces artifices, on en vint jusqu'à leur faire essayer du pain de son, mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachés. On fit de la farine des os des bêtes qu'on tuait, et même avec de vieux ossements ramassés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvaient tous moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. On l'appela *le pain de madame de Montpensier*, parce qu'elle en avait approuvé l'invention : mais ceux qui en mangèrent en moururent.

Le jour, on était attendri par la vue des moribonds qui se traînaient dans les rues; la nuit, on était pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservaient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendaient de demander la paix. Les cadavres pourrissaient dans les maisons désertes et y devenaient la proie des animaux. Enfin une mère renouvela les horreurs du siége de Jérusalem : elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. « Il mourut, dit le témoin déjà cité, plus de treize mille « personnes de faim, chose qui doit bien retourner à la louange de la « chrétienté. »

Une extrémité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de vigueur, pour forcer les ligueurs à faire la paix ou à rendre la ville : mais ces tentatives furent toujours découvertes et prévenues. Il n'y eut, en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu était assez bien concerté. Le conseil de l'union, composé du gouverneur, du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des chefs des troupes, et des autres personnes en état de donner les ordres, se tenait ordinairement au palais. Des mécontents, gens de marque, apostèrent eux-mêmes des hommes résolus pour bloquer le palais quand le conseil y serait assemblé; et, pendant qu'on l'aurait tenu, pour ainsi dire, sous la clef, dans l'impossibilité de communiquer au dehors, les auteurs de l'entreprise devaient se présenter au peuple, publier que la paix était conclue, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conseil de l'union, et ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étaient désignés pour former le blocus parurent au palais en grand nombre; mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnèrent des soupçons à la garde étrangère qui veillait à la sûreté du conseil; elle se mit en défense. Les autres, mal conduits, reculèrent en tirant quelques coups de pistolet. La garde alors fit main basse : il y en eut néanmoins peu de tués; mais plusieurs des plus échauffés furent pris, et pendus pour intimider les autres.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savait qu'on le trouverait disposé à embrasser tous les moyens possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portaient à presser la réduction avant l'arrivée du duc de Parme, général espagnol, dont l'armée était déjà sur la frontière, Henri trouvait dans la bonté de son cœur les motifs les plus forts de se prêter à tous les expédients capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinaient à périr. Il avait fait jeter dans la ville des lettres par lesquelles il promettait paix et amnistie entière si l'on voulait se rendre. Tous les royalistes qui avaient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même, où ils entraient avec des saufs-conduits pour leurs affaires, les exhortaient à se délivrer, par une prompte obéissance, de la misère qui les accablait. Tous vantaient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance, sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignait le sort de ce peuple aveuglé. En faisant repousser ces affamés dans la ville, il gémissait sur la nécessité qui le forçait à se rendre sourd aux cris de ses sujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvaient pénétrer jusqu'à lui, le trouvaient affable, prévenant, montrant non la sévérité d'un roi irrité, mais la tendresse d'un père.

C'est ce que tous, amis et ennemis, remarquèrent dans la conférence qui se tint le 5 août à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Il y en avait eu de temps en temps plusieurs autres depuis le commencement du blocus, mais seulement entre des seigneurs autorisés des deux côtés. Le roi lui-même parut à celle-ci, environné de la principale noblesse de son royaume. Quelqu'un lui faisant remarquer que cette foule pourrait l'incommoder, il répondit : « J'en suis bien autrement pressé un jour de bataille. » Les représentants des ligueurs étaient tirés du clergé, et avaient à leur tête Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris, frère du maréchal de Retz, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de suppliants, se donnèrent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le parlement et le peuple de Paris, touchés des maux qu'enduraient les Français par leur obstination aux guerres civiles, les envoyaient vers lui et vers le duc de Mayenne, pour voir si l'on ne pourrait pas trouver quelque ouverture de paix.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage était peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernières extrémités de la famine. Ensuite, quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matière avec eux, et leur proposa à son tour de traiter de la reddition de la ville, de lui donner des otages pour sûreté des

conditions, et d'aller après cela trouver le duc de Mayenne. Si le duc réussissait à faire lever le siége sous huit jours, le roi s'engageait à rendre les otages. Si même, dans cet intervalle, les députés pouvaient amener Mayenne à une paix générale, dans laquelle Paris fût compris, le roi promettait de renoncer à la première capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de Mayenne de conclure la paix ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvrirait ses portes.

Les députés rejetèrent ces propositions: ils s'en tinrent toujours à la résolution de ne faire aucune convention qu'ils ne fussent auparavant abouchés avec le duc de Mayenne. Ils demandaient un passeport et permission de l'aller trouver. Le roi le leur refusa, persuadé qu'ils ne s'en serviraient que pour hâter le secours, et rapporter dans la ville des espérances qui rendraient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra son cœur paternel. Il s'attendrit jusqu'aux larmes sur les malheurs de la France; il peignit avec feu les horreurs de l'anarchie, les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce, les campagnes sans cultivateurs, la capitale, autrefois si florissante, dévastée par les étrangers, et devenue la proie d'une effroyable famine. Il conjura les députés de reprendre des sentiments français, de ne se pas rendre les instruments de l'ambition espagnole; et les trouvant inflexibles, il les congédia honorablement. Le monarque leur remit en main ses offres par écrit, dans l'intention qu'elles fussent lues publiquement; mais les Seize répandirent au contraire que Henri voulait avoir la ville sans conditions. Par-là on confirma le peuple dans son opiniâtreté, et on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours.

A force de sollicitations et d'instances, les ligueurs avaient enfin obtenu de l'Espagne une puissante armée, malgré la résolution où cette cour était d'abord de n'entretenir la guerre en France que par les Français, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires, assez fortes pour balancer le succès, et trop faibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la ligue étaient réduites à un état qui ne permettait plus ces ménagements politiques. Toute la force du parti résidait dans la capitale, dont le sort allait décider de l'issue d'une intrigue tramée à si grands frais, aux dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tombait d'elle-même; or Paris, abandonné à lui-même, ne pouvait plus tenir. Le duc de Parme reçut donc des ordres pressants et absolus de voler au secours des assiégés.

Il en coûta à ce prince pour quitter la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il allait s'embarquer, il avait peu à compter

sur les amis, et tout à craindre d'un ennemi courageux, exercé aux armes, environné d'une noblesse presque invincible, d'autant plus redoutable qu'il fallait aller l'attaquer dans sa propre maison et dans le centre de ses forces. Aussi, contraint par le conseil d'Espagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précautions que ce prudent général se permît de négliger. Il prit une forte armée, et la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute espèce, pour la rendre capable de se soutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte discipline. On ne partait qu'au soleil levé; l'armée était couverte par ses chariots dans la marche, et tous les soirs elle se retranchait en arrivant. Un corps de cavalerie légère précédait toujours pour fouiller le pays et assurer les campements. Afin d'ôter au soldat tout prétexte de s'écarter, les vivres étaient fournis en abondance et les repos aussi fréquents que la nécessité des affaires pouvait le permettre.

Comme une marche si bien combinée demandait du temps, le duc de Mayenne prit toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans l'espérance d'interrompre le blocus que pour inspirer du courage aux Parisiens, quand ils le sauraient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de temps avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée le 22 août.

Le roi se trouva dans un extrême embarras. Il ne se sentait pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc et conserver en même temps ses postes; mais aussi, lever le blocus, c'était perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines et de travaux. Il fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'août, et prit auprès de Chelles et de Lagny une position qu'il crut propre à forcer le duc ou à renoncer à la délivrance de la capitale ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir ; mais le vieux général répondit au trompette : « Dites à votre roi que je ne suis pas venu de si loin pour prendre conseil de mon ennemi : je sais que mes manœuvres ne lui plaisent pas; mais, s'il est si bon général qu'on le publie, qu'il me force au combat; car de moi-même je ne serai point assez imprudent pour exposer au hasard d'une bataille ce que je tiens dans la main. »

Instruit des dispositions du duc, Henri apporta de nouveaux soins à fermer si bien les chemins de Paris, que les Espagnols ne pussent y arriver sans avoir auparavant risqué une action. Cependant les Parisiens murmuraient hautement : les provisions entrées depuis l'ouverture de quelques passages, loin d'apaiser la faim, n'avaient fait que l'aiguiser davantage. Ils menaçaient à grands cris de se rendre, s'ils n'étaient promptement délivrés.

Comme s'il n'eût pu résister à ces clameurs, le duc de Parme sort de son camp le 5 septembre, publiant qu'il va tenter le sort des armes. A cette nouvelle, Henri tressaille de joie ; le soldat et l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent : celle du duc à pas lents, encore retardée par des haltes fréquentes. Le Français, poussé par son impatience naturelle, s'élance au devant des ennemis : mais tout à coup ceux-ci se replient sur eux-mêmes; ils se dérobent par un vallon à la vue des royalistes, prennent une position avantageuse, qu'ils fortifient sur-le-champ de fossés et de redoutes, et portent toute leur artillerie contre Lagny. Cette ville, située sur la Marne, était un poste très-important dans les circonstances, parce qu'au-dessus de cette place les ligueurs avaient fait des magasins de grains considérables, destinés à ravitailler Paris quand la rivière serait libre. La même raison engageait le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Sitôt qu'il la sait assiégée, il y envoie un renfort. Il délibère ensuite s'il attaquera le duc dans ses retranchements, ou s'il passera la Marne pour secourir la place. Le premier parti était trop hasardeux; le second aurait laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis, qui n'attendaient qu'un débouché. Pendant ces incertitudes, les assauts redoublent à Lagny, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de bateaux chargés de blés, et les vivres arrivent à Paris en abondance.

Cet événement inattendu ruinait tous les projets du roi ; il le sentit : cependant il ne pouvait encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la capitale de vue, il fit sur elle une dernière tentative. La nuit du 9 au 10 septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avaient eu quelques soupçons, il les trouva sur leurs gardes. Les royalistes repoussés lâchèrent prise : mais, dans la persuasion que, la première alarme passée, chacun avait abandonné son poste pour aller se reposer, le roi prend lui-même des troupes fraîches, et les ramène à l'escalade à la pointe du jour. Déjà quelques soldats franchissaient la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire, qui étaient restés sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant du bruit, crient aux armes. Ils renversent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étaient près de s'élancer sur le parapet, et précipitent les assaillants dans le fossé. Le corps-de-garde se réveille et vient à leur secours. En un moment les tambours donnent l'alarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs postes, la garnison borde les murs, et Henri se retire une seconde fois, non sans regret de n'avoir pas joint plus tôt l'activité des attaques aux progrès lents du blocus.

On prétendit alors que l'armée royale, amollie par les délices du camp,

s'était plus occupée de plaisir que des fonctions militaires. Il s'y trouvait beaucoup de jeunes officiers; presque tous avaient des connaissances dans la ville, ainsi que leurs soldats. Comme des postes avancés aux remparts on se voyait facilement, et qu'on se parlait même, il était rare que les instances et les larmes des assiégés n'obtinssent pas quelques complaisances des assiégeants. Aussi passa-t-il beaucoup de vivres pendant le blocus, malgré les défenses sévères du roi. D'ailleurs les quartiers regorgeaient de compagnies que la curiosité ou d'autres motifs y amenaient, et le soldat, peu occupé, y formait des liaisons toujours funestes à l'activité militaire. Le roi lui-même est soupçonné de s'être trop plu auprès de la belle Marie de Beauvilliers, depuis abbesse de Montmartre. Si sa valeur avait été assoupie, l'arrivée du duc de Parme la réveilla. Tout ce que pouvait imaginer un brave capitaine, Henri le tenta, et voyant ses efforts inutiles, il partagea son armée, envoya dans les provinces différents corps sous d'habiles chefs, et mit de bonnes garnisons dans les villes menacées. Il ne se réserva qu'un camp volant, qu'il destina à observer les démarches du général espagnol, et à traverser ses desseins.

Forcé par la cour d'Espagne à une expédition qui n'était pas de son goût, il paraît que le duc de Parme ne songea qu'à remplir au plus vite l'objet principal de sa mission, qui était la délivrance de Paris, et à se retirer. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, pendant le séjour qu'il fit à Paris, sonda la faction de la ligue, en essaya, pour ainsi dire, les ressorts, et n'y vit point ce qu'on faisait entendre à Philippe. Les agents de ce monarque, soit conviction de leur part, soit pour se faire valoir, ne cessaient de lui mander que le parlement, les plus grands seigneurs, enfin tout le corps de la nation, étaient décidés à ne jamais se réconcilier avec Henri IV; qu'ils aimaient mieux obéir à l'Espagne, et qu'il n'y avait qu'à profiter des circonstances pour soumettre la France presque sans coup férir.

C'était tout le contraire. A la vérité, beaucoup de catholiques zélés se croyaient obligés en conscience de ne point reconnaître Henri tant qu'il ne serait pas rentré dans la religion de ses pères : mais, loin d'être disposés à préférer une puissance étrangère, ils désiraient ardemment sa conversion, pour rentrer sous la domination légitime. Il n'y avait, à proprement parler, de dévoués sincèrement à Philippe, que les Seize, ces rebelles de Paris, déjà coupables de trop d'excès contre le roi pour espérer grâce, et la populace gagnée par les pistoles d'Espagne. Quant aux seigneurs ligueurs, tous, sans excepter le duc de Mayenne, avaient des vues d'ambition et d'intérêt bien éloignées de celles qu'aurait désirées le conseil de Philippe.

Le duc de Parme pénétra ces motifs, et eut même lieu d'en ressentir les effets, au moment, pour ainsi dire, de sa victoire. S'étant emparé de Corbeil, ville située sur la Seine, à sept lieues de Paris, il proposa d'y mettre une forte garnison et des troupes, afin d'assurer la navigation de la rivière ; mais le conseil de l'union crut deviner que le dessein du général espagnol était de faire de cette ville comme une place d'armes, pour s'en servir au besoin contre Paris même. Dans cette persuasion, on lui fit tant de difficultés, que, dégoûté d'ailleurs d'une entreprise où il voyait beaucoup de risques et peu de profit, il reprit, au commencement de novembre, le chemin de la Flandre.

A peine était-il parti que les royalistes rentrèrent dans Corbeil. Le roi, qui avait employé la moitié de septembre et tout le mois d'octobre à prendre plusieurs places, grossit son camp volant, et se mit à la poursuite du duc. Il le harcela en tête et en queue pendant toute la marche, couvrit les villes sur lesquelles Farnèse pouvait avoir quelques desseins, et ne le quitta que quand il le vit hors des frontières.

Quoique le duc de Parme fût resté peu de temps à Paris, et que ses exploits se fussent bornés à la levée du blocus, l'appareil d'une armée, les caresses du général, et surtout la promesse d'un prompt retour, dont il flatta les Seize, relevèrent merveilleusement leur courage. Ils conçurent aussi de grandes espérances du côté de Rome, par la mort du pape Sixte V. Ce pontife était devenu suspect à la ligue, depuis qu'ayant pénétré ses motifs secrets, qui n'étaient rien moins que le zèle de la religion, il avait refusé de la secourir. A la nouvelle de sa mort, Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, eut l'effronterie de dire en chaire : « Dieu nous a délivrés d'un méchant pape et politique. S'il eût vécu plus longtemps, on eût été bien étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire. » Le conclave qui suivit obligea Gaëtan de quitter Paris ; mais le parti ne perdit rien à son absence, parce qu'à sa place il laissa Philippe Sega, évêque de Plaisance, un de ses conseillers intimes, imbu des mêmes principes, et aussi dévoué aux Espagnols (1).

Ceux-ci ne laissaient échapper aucune occasion de susciter des embarras au roi. Eux et les autres voisins regardaient la France comme un vaisseau destiné à périr, dont les débris devaient nécessairement devenir la proie des plus habiles. En conséquence, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, ils se disputaient déjà les provinces à leur bienséance, comme un patrimoine. Presque partout où les Français acharnés à leur propre ruine ensanglantaient le sein de la patrie, on voyait d'un côté les Espa-

(1) *Journal de Henri IV*, t. I, p. 94.

gnols, de l'autre les Anglais, auxiliaires aussi dangereux, entretenir par leur présence une fureur qui, sans leurs secours intéressés, se serait peut-être calmée d'elle-même.

La Bretagne fut longtemps victime de cette politique désastreuse. Henri III y avait nommé gouverneur Philippe-Emmanuel de Vaudemont, duc de Mercœur, frère de la reine. S'imaginant, à la mort du monarque, que le royaume allait se démembrer, Mercœur conçut le projet de se rendre souverain dans son gouvernement, à l'aide des prétentions de Marie de Luxembourg-Martigues, sa femme, héritière de la maison de Penthièvre (1). Il trouva beaucoup de gentilshommes disposés à le seconder, dans l'espérance d'avoir un prince particulier. Cependant, comme il ne se sentait pas assez fort contre les troupes que Henri IV lui opposait, il appela les Espagnols à son secours : Henri eut recours aux Anglais. Les deux nations sollicitées envoyèrent des troupes en nombre à peu près égal, qui perpétuèrent la guerre dans cette province.

Le duc de Savoie, trouvant aussi la Provence à sa bienséance, y fit marcher des soldats, et conduisit si bien son intrigue, qu'il fut reçu à Aix avec tous les honneurs de la souveraineté, et que le parlement le déclara, lui présent, protecteur et gouverneur de la province. Plusieurs autres commandants en faisaient autant en différentes provinces, et menaçaient le royaume d'un partage.

Ces entreprises déplaisaient au duc de Mayenne ; il faisait tous ses efforts pour les empêcher : mais, assez embarrassé lui-même pour justifier le titre de son autorité, il n'osait sévir contre les coupables, trop heureux quand ils avaient encore la complaisance de lui montrer des égards. Aussi fut-il obligé de fermer les yeux sur la conduite du duc de Mercœur, et de se contenter des excuses du duc de Savoie, accompagnées d'offres de service. Henri IV prenait des mesures plus efficaces ; il marquait, pour ainsi dire, toujours ses droits sur les provinces et les villes usurpées, par la guerre qu'il faisait aux usurpateurs. Mais comme il ne pouvait pas donner des troupes considérables à ses lieutenants, et qu'entre ces petits corps les succès n'étaient jamais décisifs, le roi prit la résolution de former une grande armée, capable de soumettre successivement tous les rebelles, et de faire tête au duc de Parme, s'il lui prenait envie de revenir en France.

L'invasion des Espagnols entrés dans le royaume en corps d'armée

(1) Marie de Luxembourg-Martigues était fille de Sébastien de Luxembourg-Martigues, comte, puis duc de Penthièvre, du chef de sa mère Charlotte de Brosse, sœur et héritière de Jean de Brosse, dit de Bretagne, et arrière-petite-fille de François de Luxembourg, premier vicomte de Martigues de cette maison, second fils de Thibaut de Luxembourg, sieur de Fiennes, frère puîné du fameux connétable de Saint-Paul.

fournit au roi une raison toute naturelle de solliciter le secours des princes voisins. Il envoya des négociateurs en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et les fit suivre par le vicomte de Turenne, en qualité d'ambassadeur. Ce seigneur s'aboucha avec la reine d'Angleterre et le prince d'Orange. Il vit les rois de Suède et de Danemark, les électeurs, les princes et les villes libres de l'empire. Partout il trouva des préventions bien fondées contre les vues ambitieuses de Philippe II, et un vif désir d'empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche ; par conséquent, des dispositions à aider le roi, soit par des secours directs, soit par des diversions. Le reste de cette année et le commencement de la suivante furent employés à ces négociations, que Henri conduisait de son cabinet, sans néanmoins se ralentir sur les opérations militaires.

Celles qui ouvrirent l'année ne réussirent pas mieux à un parti qu'à l'autre : les ligueurs échouèrent sur Saint-Denis, comme le roi dans une surprise qu'il tenta sur Paris. La nuit du 3 janvier, un gros détachement de la garnison de Paris, commandé par le chevalier d'Aumale, frère du duc de ce nom, pénétra, à l'aide des glaces et des anciennes brèches, dans la ville de Saint-Denis, dont le comte de Vic était gouverneur. Aux cris de victoire des assaillants, le comte crut la ville prise; et, moins dans l'espérance de la recouvrer que pour ne point survivre à sa perte, il se jeta lui septième dans les rangs des ennemis. Un seul trompette que de Vic avait mené avec lui sonnait la charge. A cette brusque attaque, les Parisiens, croyant les ennemis beaucoup plus nombreux, commencent à s'ébranler. Le gouverneur les presse plus vivement; les soldats de sa garnison se joignent successivement à lui. Dans le désordre, le chevalier d'Aumale est tué ; les assaillants, dispersés et sans chef, se précipitent en foule par les mêmes brèches qui leur avaient procuré une entrée facile, et la ville est reconquise (1).

Deux jours après, le roi tenta à son tour de surprendre Paris. Cette entreprise fut nommée *la journée des farines*, parce qu'elle se fit par des officiers déguisés en paysans, qui, menant des ânes, des charrettes et des chevaux chargés de farines, devaient demander à être reçus dans la ville. Leur dessein était d'embarrasser la porte; de se rendre maîtres des corps de garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des troupes qui étaient cachées dans les faubourgs. Ils se présentèrent en effet avant le jour; mais, soit connaissance du projet, soit simple soupçon, on ne voulut pas les recevoir. Pendant qu'ils faisaient instance, le jour parut; les Parisiens coururent aux armes. Henri, qui n'avait compté que sur une surprise,

(1) De Thou, l. v. 101. Davila, liv. 12.

n'osa hasarder une attaque. Il retira ses troupes, avec la douleur de voir que cette tentative n'avait abouti qu'à fournir aux factieux un prétexte plausible pour introduire une forte garnison espagnole, précaution dangereuse à laquelle les plus sages s'étaient jusqu'alors opposés avec succès.

En attendant des circonstances plus heureuses, le roi continua de s'emparer des villes circonvoisines ; il y mettait des garnisons, dont les courses gênaient l'approvisionnement de Paris. Presque toutes furent aisément emportées; la seule ville de Chartres, fortifiée par l'art et la nature, soutint un siége opiniâtre. Elle subit néanmoins le joug comme les autres ; le roi lui accorda une composition honorable. A son entrée, le magistrat lui fit les protestations ordinaires de fidélité et d'obéissance, à laquelle, dit-il, nous sommes obligés par droit divin et humain. —« Et par le droit canon, » reprit le monarque en poussant brusquement son cheval. Cette conquête, à laquelle avait contribué pour beaucoup le comte de Châtillon, lui coûta ce jeune guerrier, qui périt, peu après la reddition de cette ville, des suites de la fatigue qu'il y avait essuyée (1).

Ce prince était alors tourmenté par des inquiétudes qui l'empêchaient de goûter le plaisir de ses succès. En même temps que la ligue soulevait son royaume, l'ambition de quelques particuliers lui suscitait des ennemis dans sa propre cour et jusque dans sa famille. Le cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé, tué à Jarnac, et neveu de celui que les ligueurs avaient reconnu pour roi, crut trouver, dans les délais que Henri son cousin apportait à sa conversion, un prétexte plausible d'aspirer au trône. Naturellement le jeune prélat était plus ami de ses aises que jaloux de commander. Il avait même de la répugnance pour les travaux et les sollicitudes inséparables de l'intrigue; mais ses anciens précepteurs, son gouverneur, enfin les gens de sa petite cour, espérant tirer avantage de sa fortune, surent lui inspirer les sentiments convenables à leurs projets (2).

Le cardinal se prêta à tout ce qu'on voulut : il souffrit qu'on répandît des écrits qui pouvaient être très-nuisibles au roi, en ce qu'ils l'accusaient de n'avoir aucun dessein de se convertir, et en conséquence exhortaient les catholiques à se séparer de lui. Le prélat envoya même demander au pape sa protection et solliciter une injonction à la ligue de le reconnaître pour roi. Les prétentions du cardinal, présentées aux courtisans par des agents habiles, causèrent de la fermentation dans les esprits, et donnèrent naissance à une faction qu'on appela *le tiers-parti*.

Mieux conduite, et par un chef plus hardi, elle aurait pu devenir dan-

(1) Mathieu, t. II, liv. 1. p, 65. = (2) *Journal de Henri IV*, t. I. *Mémoires de la Ligue*, t. IV. *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 83; t. 263. *Mémoires de Sully*, t. I, 457. Pasquier, liv. 14.

gereuse ; mais tantôt la fortune, tantôt la vigueur, manquèrent aux projets: et ils échouèrent, quoique les ligueurs se joignissent volontiers au tiers-parti, quand il était question d'attaquer le roi. Ainsi les uns et les autres concoururent à l'entreprise de Mantes. On avait remarqué que Henri, ayant fixé son conseil dans cette ville, y venait quand les opérations militaires le lui permettaient, et y demeurait sans grandes précautions. Cette sécurité fit concevoir quelque possibilité de l'enlever. Belin, gouverneur de Paris, et Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, convinrent, l'un de remonter, l'autre de descendre la rivière avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourraient rassembler, de se réunir à jour nommé sous les murs de Mantes, et de brusquer l'attaque. Ceux du tiers-parti, qui devaient être dans la ville avec le roi, avaient promis de seconder les assaillants en causant quelque émeute. Ils ne doutaient presque pas du succès. Leur embarras, au rapport de Sully, n'était que de savoir ce qu'ils feraient du roi quand ils l'auraient pris : « car, disaient-ils, tels oiseaux ne sont pas « bons en cage, » expression qui insinue qu'on aurait bien pu s'en défaire ; mais le complot fut découvert, et manqua, parce que les royalistes surprirent des dépêches adressées au pape, qui en contenaient tout le détail (1).

Les conseillers du cardinal tâchèrent de l'enhardir à un autre éclat, qui ne réussit pas mieux. Sachant que le roi devait proposer dans son conseil une surséance aux édits portés contre les calvinistes, ils exhortèrent le jeune prélat à profiter de cette occasion pour signaler son zèle, et engager ses partisans à se déclarer. Il va au conseil dans ces dispositions. Le roi fait sa proposition : le cardinal se lève, bégaie quelques mots de protestation et veut sortir; mais le monarque, voyant que les autres évêques présents ne faisaient aucun mouvement pour le suivre, jette sur lui un regard d'indignation et lui ordonne de rester. Le cardinal, couvert de confusion, se remit à sa place, et ne remporta de sa démarche inconsidérée que la honte de s'être avancé mal à propos.

Néanmoins les ministres du roi, Sully entre autres, ne furent point d'avis qu'on brusquât ce jeune imprudent. On tâcha de le ramener en lui remontrant qu'agir comme il faisait, c'était fournir des armes aux ennemis de sa maison. On prit même un biais encore plus sûr; ce fut de gagner par des charges, des emplois et des gratifications, les personnes qui le conseillaient. Par là le grand zèle de ces ardents catholiques se ralentit, et les prétentions du tiers-parti tombèrent pour quelque temps.

Le roi eut aussi alors un chagrin domestique, suscité par une femme qui lui avait été chère, et que le dépit rendait une ennemie dangereuse. Dans

(1) *Satire Ménippée*, p. 44. *Mémoires de Sully*, chap. 2 et 3, p. 16. Mathieu, t. III, liv. I, p. 63.

sa première jeunesse, Henri s'était laissé prendre aux charmes de Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche : on l'a même soupçonné d'avoir sacrifié ses interêts, après la bataille de Coutras, au plaisir d'aller déposer les trophées de sa victoire aux pieds de sa maîtresse. De son côté, Corisande aima de bonne foi le jeune monarque. Elle vendit ses pierreries et engagea ses biens pour l'aider dans les circonstances difficiles où il se trouvait. Mais quelques années firent disparaître les charmes de la comtesse. Elle changea au point que Henri eut honte de l'avoir aimée, et le lui fit sentir. Rarement une femme pardonne un affront de cette espèce. L'amour de Corisande outragé lui conseilla la vengeance et lui en fournit les moyens. Elle savait combien le roi redoutait l'union de sa sœur Catherine avec le comte de Soissons, son cousin, frère du cardinal de Bourbon. Il appréhendait que ce jeune prince, devenu trop puissant par ce mariage, ne voulût un jour lui donner la loi. Il comptait d'ailleurs, en différant l'hymen de Catherine, se faire des partisans de ceux qui y prétendaient; mais le prince et la princesse s'aimaient. Ce fut sur la connaissance de cette inclination mutuelle que Corisande bâtit le système de sa vengeance. Elle se rend leur confidente et leur conseil, applaudit à la passion de ces jeunes amants, nourrit leurs feux, leur fournit les moyens de les entretenir en dépit du roi. Enfin elle les amène au point qu'ils étaient près de se marier à l'insu du monarque. Il l'apprit cependant à l'extrémité, et n'eut que le temps de faire partir un de ses ministres, qui heureusement arriva assez tôt pour rompre l'intrigue. Henri appela sa sœur auprès de lui, et fut obligé de prendre contre la mauvaise volonté de la comtesse des précautions toujours gênantes en elles-mêmes, et qui le deviennent encore davantage quand l'attention est partagée par d'autres objets d'une importance plus marquée.

Tout cela arriva dans le temps que le roi se trouvait entre le tiers-parti, qui le menaçait d'élever un trône contre le sien, s'il ne se faisait catholique, et entre les calvinistes, qui parlaient de se choisir un autre chef, si Henri abandonnait leur religion, et dans le temps même qu'un nouveau nonce entrait en France, armé de toutes les foudres du Vatican, pour exhorter la noblesse et le peuple à embrasser la ligue, et pour y forcer le clergé, sous peine d'excommunication.

A Sixte V avait succédé Urbain VII (Jean-Baptiste Castagna), qui ne régna que treize jours: il avait été remplacé, le 5 décembre 1590, par Nicolas Sfondrate, Milanais, qui prit le nom de Grégoire XIV. Pendant la durée du long et orageux conclave qui l'avait porté sur le trône pontifical, le duc de Luxembourg, chargé par le roi des affaires de Rome, écrivit aux cardinaux une lettre qui développait toutes les ruses du conseil d'Espagne, et qui les avertissait de ne pas prendre le change sur le but de la ligue

« C'est l'ouvrage, leur disait-il, de l'ancien ennemi des Français, qui se « sert du prétexte de la religion pour déchirer le royaume, afin de l'en- « vahir plus aisément, quand il aura épuisé ses forces par la guerre civile : « presque tous les seigneurs français et les principaux magistrats sont « attachés au roi; il a promis de se faire instruire, et il le fera, si, par une « sévérité déplacée, on ne met obstacle à ses bons desseins. Rappelez-vous « les changements funestes qu'un zèle imprudent a fait éprouver à la reli- « gion en Allemagne et en Angleterre, et craignez le schisme qui éclatera « infailliblement en France, si vous voulez forcer les catholiques à aban- « donner le roi. » Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape, et le conjura de suspendre son jugement jusqu'à ce que les princes et les seigneurs français lui eussent donné les éclaircissements nécessaires, par une ambassade solennelle qui se préparait.

Mais les intrigues des Espagnols et des ligueurs avaient déjà prévalu auprès de Grégoire, qui, né sujet du roi d'Espagne, lui était entièrement dévoué. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçait, il commença par lever des troupes, leur assigna des fonds, et en donna le commandement à Hercule Sfondrate, duc de Montemarciano, son neveu. En même temps il fit partir pour la France, avec les pouvoirs les plus amples et des bulles fulminantes contre les royalistes, un nouveau nonce nommé Marsile Landriano, prélat milanais, aussi attaché aux Espagnols que le légat Philippe Sega, et non moins entêté que lui des maximes ultramontaines.

A son arrivée dans le royaume il se tint à Reims une assemblée où se trouvèrent avec le nonce les ducs de Mayenne, de Lorraine, et les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie et d'Espagne, et le cardinal de Pellevé, nommé depuis par le pape archevêque de cette ville. Le nonce disait qu'il était venu en France exprès pour sacrer le roi que les états-généraux éliraient. On faisait déjà grand bruit de ces États : les ligueurs les regardaient comme le coup mortel pour le parti des Bourbons; mais ils n'étaient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenait de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour et contre, les plus ardents se trouvèrent enfin contraints d'avouer qu'avant de hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte union, il fallait mettre en meilleur train les affaires de la ligue, de peur de se rendre ridicule en décidant ce qu'on ne pourrait exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudrait employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'assemblée d'aller s'en informer. Le duc de Mayenne lui donna secrètement la commission de sonder les dispositions de Philippe à son

égard, et de découvrir s'il pouvait personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims s'il était à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Mayenne, avec les plus sensés, opinait à user de ménagement, de peur de révolter les Français, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. « D'ailleurs, disaient-ils, les menaces d'excommunication seraient bonnes après une victoire pour servir de prétexte aux transfuges; mais, à présent que les affaires du roi sont florissantes, ne croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles craintes. » Les autres prétendaient au contraire qu'un coup de vigueur réchaufferait les tièdes. Ils disaient qu'on savait dans le public les intentions du pape, et que, retrancher quelque chose de la sévérité de ses ordres, ce serait paraître se défier de sa propre cause; qu'il fallait donc frapper le coup, au hasard de tous événements. Ce sentiment prévalut, et Landriano, livré à l'impétuosité de son caractère, fulmina les bulles, par lesquelles il exhortait les laïcs à quitter le parti du roi, et l'ordonnait aux ecclésiastiques, dans le délai d'un mois, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs bénéfices.

Mais il fut bien étonné, lorsqu'au lieu de voir plier les Français sous ses menaces, comme il s'en était flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit, dans lequel, renouvelant la promesse de se faire instruire, qu'il avait solennellement jurée en montant sur le trône, il se plaignait amèrement des obstacles que ses ennemis apportaient à sa conversion, en lui suscitant tous les jours de nouveaux embarras. Il taxait la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conservation de son autorité royale, des lois de son royaume, des libertés de l'église gallicane, il renvoyait l'affaire à ses parlements, et exhortait les archevêques, évêques et autres prélats à s'assembler au plus tôt, pour statuer, selon les saints canons, sur l'injustice des censures prononcées par les monitoires de Landriano.

En conséquence, les parlements de Tours et de Châlons appelèrent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarèrent scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à exciter la révolte, et, comme telles, les condamnèrent à être brûlées par la main du bourreau. Ces cours décrétèrent le nonce lui-même d'ajournement personnel, et ensuite de prise de corps. Elles promirent une récompense à ceux qui le livreraient, et défendirent, sous peine de mort, de le recevoir et de le loger chez soi. Le même arrêt déclarait criminels de lèse-majesté, déchus de leurs bénéfices, tous ceux qui publieraient et souscriraient ces bulles. Il défendait d'envoyer de l'ar-

gent à Rome, et recevait le procureur-général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Des évêques royalistes ne montrèrent pas moins de zèle. En termes plus ménagés que les parlements, ils n'en décidèrent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étaient injustes dans le fond et dans la forme, qu'elles avaient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, et qu'elles ne devaient lier ni les évêques ni les autres catholiques fidèles au roi. Ils exhortaient en conséquence les faibles à ne pas se laisser effrayer, et à continuer d'agir, suivant l'obéissance due aux princes légitimes.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandements des évêques ligueurs, comme les arrêts de Tours et de Châlons furent combattus par ceux du parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, on fit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires; mais ce fut beaucoup pour le roi, que la ligue n'y gagnât rien, surtout après une démarche que ce prince avait hasardée dans ces circonstances délicates.

On a vu qu'en 1577 Henri III avait donné à Poitiers un édit très-favorable aux calvinistes. Il le révoqua malgré lui, lorsque, huit ans après, le duc de Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV, pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne intelligence nécessaire entre les calvinistes et les catholiques de son parti qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si l'on n'accorde quelque chose aux réformés, dit le roi dans un conseil assemblé à ce sujet, il est à craindre qu'ils ne le prennent d'eux-mêmes, et que, rebutés par leur prince naturel, ils ne se choisissent un chef, comme a été autrefois l'amiral de Coligni : ainsi il y aurait deux rois dans le royaume. Voici, ajoutait le roi, une armée étrangère qui marche à notre secours; si en arrivant elle trouve les réformés dans l'oppression, il ne faut pas douter qu'elle ne fasse en leur faveur des demandes exorbitantes. Prévenons ce moment. Accordons de bonne grâce ce que nous ne pourrions refuser alors : c'est le seul moyen d'empêcher toute désunion entre les sujets fidèles, et de les faire vivre en paix sous la protection des lois. » Le conseil était presque tout composé de catholiques, entre lesquels se trouvaient beaucoup d'évêques; néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, et l'édit fut renouvelé, avec la clause qu'il aurait force de loi dans l'État, seulement jusqu'à ce que la paix étant rétablie, les différends de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Cette armée auxiliaire, dont parlait Henri, s'avançait enfin de toutes les parties de l'Allemagne vers les frontières de France. Dès la fin de l'année précédente, sur la nouvelle des préparatifs que faisaient contre lui les princes catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avait envoyé Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, et y chercher du secours. Quelque activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins réels. Il forma un corps de cinq à six mille cavaliers, et d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontières au milieu de septembre.

Henri, après le siége de Chartres, assiégea Noyon, que le duc de Mayenne, quoiqu'à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, et avec sa cavalerie il alla au-devant de l'armée allemande. Il la trouva composée d'excellentes troupes ; et, en reconnaissance du service que Turenne venait de lui rendre, il lui fit épouser l'héritière du duché de Bouillon : récompense politique qui réunissait plusieurs avantages. Par cette alliance, Henri éloignait Turenne des terres considérables qu'il possédait dans le Quercy, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vassaux le rendait redoutable ; il opposait au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assurait cette frontière contre les irruptions étrangères. Dès le lendemain des noces, le roi fut obligé d'emprunter les pierreries de la jeune épouse, pour apaiser les Allemands qui commençaient à murmurer de ne pas trouver en arrivant l'argent qu'on leur avait promis. Son intention ensuite était d'attaquer le duc de Mayenne.

Ce général avait été renforcé par les troupes du pape, dont la ligue attendait un grand effort ; mais ces auxiliaires, au lieu d'aller droit à leur destination, s'étaient arrêtés sur la route à faire la guerre en Dauphiné, pour le duc de Savoie, contre les généraux du roi, et ils l'avaient faite sans succès ; de sorte qu'ils étaient très-diminués et fort maltraités, lorsqu'après avoir traversé la Franche-Comté ils joignirent Mayenne en Lorraine. N'osant les exposer contre des troupes fraîches, il les mit, avec le reste de son armée, dans de bons quartiers, où il se fortifia. Le roi n'ayant pu les en chasser, ni forcer le duc à une bataille, prit, à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avait promis aux Anglais de faire le siége.

Il recevait de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenants tenaient la campagne dans presque toutes les provinces ; et dans celles où ils n'étaient pas supérieurs, ils balançaient du moins les succès. Telle était la Bretagne, dont le duc de Mercœur comptait se faire un État particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avait appelés. Un seul homme

arrêtait ses progrès, et tenait lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il aurait été forcé d'opposer à Mercœur. C'était le brave La Noue, dont la capacité est assez connue par les *Commentaires politiques et militaires* qu'il nous a laissés. Excellent surtout dans une guerre de chicane : bois, ravines, montagnes, marais, tous les obstacles que présente un pays coupé et couvert, il savait les tourner à son avantage. Jamais il n'était sans ressource : battu un jour, il se remontrait en force le lendemain. Sa réputation seule lui donnait des soldats : sans cesse il harcelait l'ennemi, et formait des entreprises. Il périt enfin au siége de Lamballe, pour avoir voulu reconnaître lui-même la brèche avant de livrer l'assaut. Il emporta les regrets de tous les Français. Ses vertus militaires étaient relevées par la pureté de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. La Noue ne laissa pour héritage à ses enfants que des dettes qu'il avait contractées pour le service de l'État, et qu'ils acquittèrent fidèlement.

Ainsi la France se voyait enlever ses meilleurs citoyens, pendant que les factieux, dépouillant tout sentiment patriotique, s'indignaient de ce que le duc de Mayenne avait mis à ses désirs des bornes qui pouvaient faciliter la paix. Selon eux, il aurait dû prendre la couronne dès le commencement, faire ducs et comtes tous ses parents et les gouverneurs de provinces les plus accrédités, traiter avec les catholiques royalistes, et pousser le roi de Navarre à outrance. Il n'est point douteux que le duc de Guise ne se fût conduit ainsi, si ses projets ambitieux n'eussent été terminés à Blois avec sa vie ; et les esprits étant affectés comme ils l'étaient, on peut presque assurer qu'il aurait réussi. Mais, outre qu'une résolution si extrême n'allait pas au caractère du duc de Mayenne, naturellement modéré, peut-être encore l'aurait-il hasardée en pure perte. Guise, dans son parti, ne voyait personne qui eût osé lui disputer la couronne. Mayenne, au contraire, était environné de compétiteurs, parents et étrangers ; et, lorsqu'il y pensait le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres : Charles, son neveu, duc de Guise, qui, ayant été renfermé dans le château de Tours après le meurtre du duc son père, s'en échappa dans le mois d'août de cette année (1).

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion ; mais il s'en consola, par la réflexion qu'un chef de plus dans le parti en diviserait davantage les membres, ce qui arriva. La fameuse duchesse de Montpensier, croyant voir revivre un frère chéri dans ce jeune neveu, s'y attacha avec passion, et commença à négliger le duc de Mayenne. Les Parisiens firent des feux

(1) De Thou, liv. 82. Davila, liv. 102.

de joie à l'occasion de sa délivrance, et les Espagnols fondèrent dès lors sur lui des espérances qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquèrent les plus grands égards, pour se l'attacher. Mayenne en prit de l'ombrage, et les factieux de Paris, se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace.

Après la journée des farines, les Seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangère de Paris : nouveauté qui ne passa point sans altercation entre les zélés partisans de l'Espagne et le parlement. Cette dispute fut comme un trait de lumière qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors ils s'étaient crus dans les mêmes sentiments, guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion et de la patrie ; ce fut donc avec la dernière surprise que, par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le parlement s'aperçut que les Seize et leurs adhérents étaient une troupe de traîtres achetés par les Espagnols, et prêts à bouleverser l'État pour remplir leurs engagements. Les Seize, au contraire, étaient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardaient comme inséparables de ceux de la sainte union (1).

Il naquit de ces découvertes une grande défiance entre ces personnages auparavant si unis. Ils ne prenaient plus de résolutions, ils n'imaginaient plus de projets qui ne fussent regardés par le parti opposé comme des piéges. Dès lors l'aigreur de la faction se joignant au désir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations et dans les écrits, d'abord avec quelques ménagements, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espérait le plus de secours : les Seize aux Espagnols, le parlement au duc de Mayenne.

Réciproquement, le duc commença à avoir plus d'égards pour le parlement, surtout depuis qu'il se fut bien assuré des dispositions des Espagnols. Il en eut les premières certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avait député auprès de Philippe. Jusqu'alors Mayenne s'était imaginé que si les affaires n'avançaient pas, c'était la faute des ministres d'Espagne, toujours lents dans leurs procédés, et il ne doutait pas que Philippe, mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissait que par ordre du roi, et que le retard venait non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours

(1) *Journal de Henri IV*, t. I.

dans le besoin, afin de le faire entrer malgré lui dans les vues de l'Espagne; que tout tendait dans cette cour à faire assembler les états-généraux à Paris, dont elle se croyait maîtresse par la faction des Seize, et à faire élire reine de France l'infante, jeune princesse singulièrement aimée de son père; qu'après cela, il n'y avait pas d'efforts auxquels la ligue ne dût s'attendre (1). Sur ces informations, Mayenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir du moins le plus longtemps qu'il pourrait l'autorité de lieutenant-général du royaume.

Dans ces entrefaites arriva la mort de Grégoire XIV, dont la nouvelle consterna les ligueurs. Innocent IX (Jean-Antoine Facchinetti), son successeur, quoique redevable en grande partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettait pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avait envoyées en France; de sorte qu'elles se seraient débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étaient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paraît d'ailleurs que le nouveau pontife n'était pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif désir de voir finir l'anarchie en France, par l'élection d'un roi catholique. Il insinua qu'on devait jeter les yeux sur le cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers-parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Sega, évêque de Plaisance, qu'il venait de faire cardinal, à la recommandation de l'Espagne, et qu'il confirma dans ses fonctions, sur ce principe « que les nouveaux ministres ne font qu'estropier « les affaires avant que de les entendre. » Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût rentrée dans des sentiments de modération.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattait de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagèrent ce général à y ramener son armée : 1° les instances du duc de Mayenne, qui déclara qu'il traiterait avec le roi si l'on ne se hâtait de faire lever le siége de Rouen, dont la prise entraînerait nécessairement la défection de beaucoup d'autres villes, et peut-être la dissolution de la ligue; 2° l'envie d'assembler les états pour y faire élire l'infante. Mais Farnèse, moins confiant que les ministres de son roi, voulait, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte qui le dédommageât de ses frais : il demanda La Fère, sous prétexte d'y établir son dépôt d'artillerie. Mayenne rejeta la proposition,

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 276. *Mémoires de Jeannin.*

protestant que jamais il ne se dessaisirait de cette place, qu'il prétendait lui appartenir en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si l'on s'attache à ce qui coûte, cette ville devait lui être très-précieuse, puisqu'il en avait déjà acheté la conservation par un crime. La ligue y avait nommé gouverneur Florimond de Halluin, marquis de Maignelais, seigneur de Picardie : Mayenne eut quelque soupçon qu'il traitait secrètement avec le roi, et sur ces simples indices il le fit assassiner. On se récria contre cette action; mais le duc la soutint juste et n'excédant point son pouvoir de lieutenant-général du royaume, Tout le monde dans son parti ne convenait pas de ce droit, et l'on dit alors assez publiquement « que les armes de la ligue n'étaient aiguisées que contre ceux qui ne s'en « défiaient pas. » Malgré ses premières protestations, Mayenne fut obligé de se relâcher. Il permit que La Fère reçût une garnison espagnole, qui en resterait maîtresse tant que l'artillerie y demeurerait.

Farnèse, politique prudent, comptait pour beaucoup de s'être acquis une ville de défense dans le royaume; mais Jean-Baptiste Taxis et Diégo d'Ibarra, agents d'Espagne, résidant à Paris, avaient des vues plus étendues. C'étaient de ces hommes à projets, dont les cours sont pleines, génies ardents qui forment un plan, l'ornent de toutes les possibilités dont il est susceptible, et qui, si on les laisse commencer, engagent bientôt ceux qui les écoutent dans des dépenses que l'appât du succès et la honte de perdre les avances en reculant rendent toujours plus considérables. Ce furent sans doute des conseillers de cette espèce qui, du projet très-possible d'envahir quelques provinces à l'aide de la guerre civile, amenèrent Philippe II au dessein chimérique de subjuguer la France entière. Il crut y parvenir par le moyen des factieux de Paris, auxquels il prodigua ses trésors; mais il ne réussit qu'à leur faire commettre des crimes dont l'énormité discrédita son parti.

Mayenne, à qui le zèle inconsidéré des Seize était suspect depuis longtemps, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre sa puissance, sitôt qu'il eut lui-même séparé ses intérêts de ceux des Espagnols : c'est pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité. De leur côté, conseillés par les agents espagnols, ils ne négligeaient rien pour se rendre maîtres absolus dans la ville. Les plus échauffés tenaient des assemblées dans lesquelles on murmurait hautement contre la lenteur du duc de Mayenne : on se plaignait de la tiédeur qui commençait à s'emparer même des Seize, et on l'attribuait au secret penchant que le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avait pour la paix. Ce prélat doux et modéré gênait le légat, qui imagina pour s'en défaire de le mettre dans la dure alternative de signer le décret de la Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondi aima mieux se retirer que de

signer un acte qui excluait du trône le prince légitime ; il s'évada. On fit contre lui des procédures : ses revenus saisis furent appliqués aux besoins du parti, et le légat se trouva ainsi maître du spirituel dans la capitale (1).

Pour qu'il fût aussi maître des affaires générales, il aurait fallu que les Seize y eussent eu la même influence qu'autrefois ; mais nous avons vu que le duc de Mayenne avait eu soin d'introduire dans le conseil de la ligue nombre de personnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux. Ceux-ci sentirent le frein ; et pour le secouer ils imaginèrent de présenter une requête, par laquelle ils demandaient au duc qu'il lui plût d'admettre désormais au conseil des hommes plus habiles et plus affectionnés à la sainte union ; cela voulait dire, dans leur langage, des fanatiques et des enthousiastes comme eux. Leur requête contenait encore un autre article. Ils se plaignaient de ce que le parlement avait absous un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé d'intelligence avec le Béarnais. Mayenne les tança vivement de ce que, bornés d'abord à la ville de Paris, ils voulaient maintenant se mêler de gouverner l'État. Il leur reprocha de ne s'occuper qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions, et à le noircir dans l'esprit du peuple, pendant qu'eux-mêmes se livraient en aveugles au conseil d'Espagne, au préjudice de la fidélité qu'ils lui devaient comme lieutenant-général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard (2).

Comme cette promesse faite uniquement pour les calmer ne s'exécutait pas, outrés de ne pouvoir faire sur ce malheureux un exemple qui aurait intimidé les autres, ils s'en prirent à ses juges, c'est-à-dire au parlement même. Il était alors présidé par Brisson, très-habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le parlement se dispersa après l'attentat de Bussi-le-Clerc, Brisson se laissa mettre à la tête des membres qui restaient à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence : mais, s'il eut la faiblesse d'accepter la place et de s'en croire honoré, du moins s'y conduisit-il toujours selon les règles d'une exacte probité, ne souffrant pas qu'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parce qu'il ne le trouva pas convaincu.

Tant de circonspection ne pouvait plaire à des brouillons qui ne voulaient point de délais dans leurs vengeances. Brisson, l'organe de la justice et des lois, leur devint odieux. Ils tentèrent d'abord de le faire assassiner. Le coup manqua, parce qu'un soldat, qu'ils avaient voulu gagner, refusa de se prêter à cette action infâme. On est surpris de voir jusqu'où ces fu-

(1) *Journal de Henri IV*, t. I. — (2) *Ibid.*, t. II. Cayet, t. II, p. 511. Pasquier, liv. 17.

rieux poussaient la rage et l'effronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : « Messieurs, c'est assez connivé. Il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour de parlement en justice. C'est trop endurer. Il faut jouer des couteaux. » Il ajouta avec la même hardiesse : « Je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie ; il faut les chasser et jeter dans la rivière. »

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditaient, il ne leur fallait que des gens dévoués et incapables de remords. Tels étaient Bussi-le-Clerc, gouverneur de la Bastille ; Cromé, conseiller au grand conseil ; Louchard, commissaire ; Ameline, avocat ; Emmonot, Cocheri et Anroux, capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jugèrent la mort du président nécessaire ; mais, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avait dans le conseil de la ligue des gens sages et éclairés, qu'il n'était facile ni de séduire, ni de surprendre ; néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages, de donner à la condamnation de Brisson l'apparence d'un décret du conseil général ; et ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvaient rester secrètes entre un si grand nombre, ils demandèrent qu'il fût fait sur la totalité un choix de douze personnes, qui auraient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes avant leur exécution. Ce point obtenu à force de démarches et de brigues, ils composèrent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assemblaient le grand *conseil de l'union*, et fatiguaient les députés de l'affaire de Brigard, des mesures à prendre pour forcer le parlement à rendre justice, et de la crainte que la trahison ne devînt plus commune par l'impunité. Ces douze hommes répandus dans l'assemblée remuaient les esprits, communiquaient leur feu et faisaient des prosélytes. Ils proposaient tantôt des prières et des suppliques au duc de Mayenne, tantôt des voies de fait, puis ils revenaient aux murmures et aux plaintes contre les traîtres et leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectaient, on n'était pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentaient rien de dangereux, les sages cédaient pour éviter pire.

Un jour Bussi-le-Clerc se lève comme un enthousiaste, et propose de signer de nouveau l'édit d'union. Aussitôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le temps d'inscrire la formule, met son nom au bas et le fait passer à ses voisins qui l'imitent. Une autre fois, un membre du conseil des douze élève une difficulté, et comme on ne tombait pas d'ac-

cord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a toujours qu'à signer, et que le mémoire s'inscrira au-dessus. Quelques-uns cependant résistaient, mais enfin ils se laissent entraîner par l'exemple.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au-dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet : les deux derniers, odieux aux factieux, parce qu'ils montraient du penchant pour la paix. Le 16 novembre, de grand matin, des députés du conseil des douze se rendent à la maison du président Brisson. Il sortait dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'union le demande à l'hôtel-de-ville. Brisson se laisse conduire. En passant près du Petit-Châtelet, ils détournent sa mule et le font entrer en prison.

Il y trouve, pour premier objet, « des hommes couverts d'un roquet « noir, sur lequel il y avait une grande croix rouge. » Sans lui donner le temps de se reconnaître, ils lui annoncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le greffier lui lit sa sentence. Il y était dit qu'on le condamnait à être pendu, pour avoir entretenu commerce avec les hérétiques, ennemis de la religion et du royaume. « Quels sont mes juges? demande Brisson étonné. Où sont les témoins? Quelles sont les preuves? » Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et lui disent qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeurait chez lui. On lui refuse cette grâce. « Je vous prie donc, dit-il à ses bourreaux, de lui dire que mon livre que j'ai commencé ne soit point brouillé, qui est une tant belle œuvre. » Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avait fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arcboutée contre une poutre.

A peine était-il mort, que d'autres satellites amènent Claude Larcher et Jean Tardif. Comme on lisait leur sentence, Larcher, apercevant le corps de Brisson, s'écrie qu'il n'est pas besoin d'en dire davantage, que la vie lui est à charge, après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme. Ils se confessèrent, s'abandonnèrent au bourreau, et moururent sans plaintes ni murmures. Les corps des trois magistrats furent portés à la Grève, et attachés, en chemise, chacun à une potence, avec des écriteaux diffamants.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendaient que la populace applaudirait, et qu'à la faveur de l'impression que ferait ce spectacle il serait aisé d'exciter une émeute et de se rendre maître de la ville, malgré la noblesse et la bonne bourgeoisie.

Il y avait, dans cette intention, des gens apostés qui rôdaient dans la place de Grève. Ils se mêlaient aux pelotons des curieux, noircissaient par des imputations calomnieuses la mémoire des proscrits, et tâchaient d'échauffer ceux qui les écoutaient. Il parut aussi, à ce dessein, des gens armés, tant français qu'espagnols, comme prêts à seconder le zèle des bien intentionnés, mais tout cela inutilement. Le peuple regarda et ne dit mot. Les bons bourgeois, les magistrats et les nobles se renfermèrent chacun dans leurs maisons, abattus de tristesse, et les conjurés, au lieu de l'emportement et de la fureur dont ils comptaient profiter, ne virent autour d'eux qu'horreur et consternation. Le spectacle de ces cadavres leur devenant plus nuisible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours.

Ce morne silence, signe d'une improbation universelle, les obligea de songer à leur sûreté. Les assemblées générales se tenaient toujours. Les conjurés du petit conseil tâchèrent d'y faire ratifier leur crime, mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Espagne, pour se mettre sous sa protection; ils réclamèrent les bons offices des agents espagnols et du jeune duc de Guise auprès du duc de Mayenne, dont ils appréhendaient principalement le courroux. Ils eurent même le dessein, ne se fiant pas trop aux recommandations, de s'assurer des duchesses de Nemours de Montpensier, mère et sœur du lieutenant-général, pour leur servir d'otages contre sa vengeance.

Mayenne était alors avec son armée à Soissons, où il attendait le duc de Parme. Les princesses alarmées lui écrivirent les lettres les plus pressantes. Le parlement, les principaux bourgeois, la noblesse, joignirent leurs instances. Tous le conjuraient de partir sur-le-champ, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Les agents d'Espagne tentèrent de le retenir en l'épouvantant: ils feignaient d'appréhender pour lui la fureur du peuple, qu'ils disaient très-porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseillaient de ne point s'exposer, et de traiter la chose de loin. Enfin ils offraient leur médiation, et se faisaient fort d'obtenir des coupables une réparation dont il serait content. Sans les écouter, le lieutenant-général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise, son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la Bastille de se rendre. Bussi-le-Clerc, son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer; Mayenne tire du canon de l'arsenal, et le fait pointer contre cette forteresse. Aussitôt Bussi se rend, à la seule condition de n'être pas recherché pour la mort des magistrats.

Cinq jours se passent à établir de bons corps de garde, à s'assurer de la

ville, et à faire les informations nécessaires. Les agents d'Espagne, les parents et amis des coupables renouvellent leurs sollicitations. Aucun ne cherche à les justifier du fait, tous ne les excusent que par l'intention. Mayenne, impénétrable, écoute, ne donne ni alarmes ni espérances. Mais la nuit du 3 au 4 décembre, par son ordre, on surprend dans leurs lits Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline: il les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et on les attache ensuite à des gibets, afin qu'ils soient reconnus de tout le monde. En même temps paraît une amnistie, dont étaient exceptés Cromé et Cocheri, qu'on chercha inutilement, et qui échappèrent. Le greffier et le bourreau, exceptés aussi de l'amnistie, furent dans la suite pris et punis du dernier supplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, et la tyrannie des Seize détruite, Mayenne retourna à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme.

Pendant ce temps le roi pressait les attaques de Rouen. Cette ville qui, dix-neuf ans auparavant, avait soutenu un siége opiniâtre contre les catholiques, renfermait alors un peuple tout dévoué à la ligue. Sa garnison était nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté et jaloux d'honneur; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvait assurer la place: il fit relever les fortifications; pour la sûreté de la rivière, il arma de longues barques dont il donna le commandement à un habile marin, nommé Laurent Anquetil. Le parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'union, après une messe solennelle, comme à Paris. Il fut défendu, sous peine de mort, d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrois. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues, ses hérauts ne furent point écoutés, et quelques citoyens, s'étant laissé gagner, furent découverts et punis du dernier supplice. Les habitants se partagèrent volontairement les travaux militaires. Ils faisaient la fonction de pionniers et de soldats. Dès le commencement du siége, on dressa un inventaire des vivres, et on les distribua avec mesure. Malgré ces soins, la ville ressentit la disette dès la fin de décembre, et elle attendait avec la plus vive impatience le secours promis par le duc de Parme.

Mais, quelque nécessaire que fût ce secours, ce n'était ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France. Les ministres d'Espagne en espéraient l'assemblée des états et l'élection de l'infante. C'est par là qu'ils voulaient commencer. Ils le déclarèrent au duc de Mayenne; et dans plusieurs conférences ils firent auprès de lui des instances qui approchaient de la violence. Farnèse, voyant que le duc de Mayenne ne goûtait pas la proposition, suivait ce projet avec plus de ménagements et plus d'égards extérieurs pour le lieutenant-général. Il n'hésitait pas à condamner la chaleur de Taxis et d'Ibarra, et les actions indiscrètes qu'elle

avait produites. Pendant que ces deux agents négociaient avec tout le monde pour tâcher de se passer de Mayenne, Farnèse au contraire lui répétait souvent qu'il ne voulait traiter qu'avec lui, qu'il en avait commission expresse du roi d'Espagne. Pour gagner sa confiance, il en passait souvent par son avis, malgré les ministres espagnols, qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignaient hautement de Farnèse, et disaient qu'il se conduisait en homme ennemi des intérêts de Philippe, son maître (1).

Mayenne, loin de se laisser séduire par ce manége, n'en était que plus sur ses gardes. Il observait en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquait à ne leur laisser prendre aucun avantage, ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de gagner les grands et de faire auparavant quelque exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer ses faits d'armes en allant au secours de Rouen.

Il marcha par la Picardie, avec cet ordre admirable qui lui avait si bien réussi dans sa première incursion. Le roi, laissant Rouen assiégé par la plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie pour harceler l'ennemi et retarder sa marche. Cette campagne fournirait seule la matière d'un gros volume. Les militaires curieux d'apprendre ne sauraient trop l'étudier dans les histoires du temps. Du moment que le roi rencontra le duc de Parme sur la frontière de Normandie, jusqu'à ce que Farnèse rentrât en Flandre, le monarque ne le perdit pas un moment de vue. Quoique grands généraux, ils firent l'un et l'autre une infinité de fautes, mais qui furent toujours réparées : le roi, des fautes de hardiesse et de témérité ; le duc de Parme, des fautes d'une précaution trop circonspecte.

Avec un peu moins de prudence, celui-ci aurait fini la guerre au combat d'Aumale, sur la frontière de Normandie, où le roi devait être tué ou fait prisonnier : ce prince, ayant laissé sa cavalerie derrière lui, s'était approché d'Aumale avec quatre cents gentilshommes seulement et cinq cents arquebusiers à cheval, et il s'y trouvait à l'instant même où le duc de Parme y arrivait aussi en bon ordre. Dès que la position prise par le roi lui eut permis de découvrir l'armée ennemie, il y aperçut trop de cavalerie pour oser tenter une escarmouche, et il résolut de s'en tenir à une simple reconnaissance. A cet effet, il ne retient que cent gentilshommes avec lui, ordonne aux trois cents autres de se poster sur le penchant de la colline d'Aumale, pour être à portée de le secourir au besoin, et place Lavardin et ses arquebusiers dans un vallon couvert près de la ville, pour arrêter

(1) De Thou, liv. 102. Davila, liv. 12. *Mémoires de la Ligue*, t. V. Cayet, t. I.

l'ennemi dans le cas où il s'approcherait un peu trop. Ces dispositions faites, il passe le pont d'Aumale et avance fièrement dans la plaine avec ses cent chevaux. Ceux qui l'accompagnent lui font faire par Rosny des représentations sur le danger auquel il s'expose. « Voilà, dit le roi, des discours de gens qui ont peur. » Rosny réplique que personne ne tremble que pour lui-même; qu'il se borne à donner ses ordres et qu'il se retire. « Allez, lui répond-il, je crois à votre fidélité, mais croyez aussi que je ne suis pas aussi étourdi que vous le pensez; que je crains pour ma peau tout autant qu'un autre, et que je me retirerai si à propos qu'il ne m'arrivera aucun inconvénient. »

Le duc de Parme, voyant s'avancer cette petite troupe, considère cette manœuvre comme un piége qu'on lui tend, et suppose qu'on veut attirer en rase campagne sa cavalerie, bien moins nombreuse et bien moins bonne que celle du roi, qui était presque entièrement composée de noblesse. Il fait donc halte pour s'assurer des intentions de l'ennemi; et, instruit bientôt par sa cavalerie légère qu'il n'a pour le moment en tête que ces cent cavaliers, il les fait attaquer brusquement de plusieurs côtés, et les mène si vigoureusement que le roi est obligé de reculer jusque vers le vallon où il avait caché ses arquebusiers. Mais aussitôt qu'il est à portée de s'en faire entendre: *Charge! charge!* s'écrie-t-il alors de toute sa force. A ce mot, les Espagnols, soupçonnant l'embuscade, s'arrêtent. Cependant ce cri n'est suivi que de cinquante ou soixante coups d'arquebuse, lesquels ne partirent que de la seule troupe de Henri. C'est que Lavardin n'était plus à son poste: de son propre mouvement, il s'était permis d'en choisir un autre plus couvert, et, par ce déplacement imprudent, il mit le roi dans le plus imminent de tous les périls. Les Espagnols, ne trouvant pas la résistance qu'ils avaient présumée, poussent dès lors sa petite troupe avec assurance et la contraignent d'en venir à un combat corps à corps.

Henri, à qui il ne restait de moyen de salut que la retraite, s'y résigne et la dirige avec sang-froid sur le pont d'Aumale : placé à l'arrière-garde, et toujours combattant, il y arrive enfin, et faisant alors défiler devant lui sa troupe diminuée de moitié, il passe lui-même le dernier. Dans la mêlée il reçut un coup de feu, qui heureusement ne fit qu'effleurer la peau, et qui ne l'empêcha pas de maintenir le combat de l'autre côté du pont jusqu'à l'arrivée de Lavardin, et jusqu'à ce qu'il eût rejoint le coteau où il avait placé ses trois cents cavaliers. Ceux-ci firent si bonne contenance, que le duc, toujours plus convaincu qu'on ne voulait qu'attirer sa cavalerie au combat, fit sonner la retraite.

La blessure du roi avait fait impression dans son armée, et il fut obligé

de se montrer partout pour prévenir le découragement. L'ennemi, chez qui le bruit s'en était pareillement répandu, envoya pour s'en assurer un trompette, sous prétexte d'échange de prisonniers. Le roi, qui se douta du motif, le fit venir et lui dit : « Je sais pourquoi vous êtes envoyé ; mais dites au duc de Parme que vous m'avez vu sain et gaillard, et tout préparé à le bien recevoir quand il voudra venir. » Lorsqu'on fut informé dans le camp espagnol de l'extrémité où s'était trouvé le roi, les Français qui y étaient ayant reproché au duc de Parme d'avoir manqué une si belle occasion : « J'agirais encore de même, répondit-il froidement ; j'ai cru avoir affaire à un général et non à un carabin. » Le roi, piqué de ce jugement, dit, quand il lui fut rapporté : « Il est bien aisé au duc de Parme d'être prudent, parce qu'il ne risque que de ne pas faire des conquêtes dont il peut se passer ; au lieu que moi je défends ma couronne, et il est naturel que, rebuté d'une si longue guerre, je prodigue mon sang et hasarde tout pour en voir la fin. » Ces deux réponses expliquent et justifient ce que nous avons appelé fautes dans les généraux.

Ce coup manqué, le duc de Parme pouvait encore, en hâtant sa marche, empêcher le roi de rejoindre son armée qui assiégeait Rouen, ou défaire cette armée, consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars le 26 février. C'est tout ce qu'appréhendait Henri ; mais la mésintelligence des ducs de Mayenne et de Parme le sauva. L'un ne proposait jamais d'avancer, que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composaient l'armée. Le Français, quoique portant les armes contre Henri IV, tirait vanité de la bravoure de ce roi, son compatriote, et en méprisait davantage le flegme espagnol. L'Espagnol, au moindre échec souffert par l'armée royale, exaltait le savoir et la prudence de son commandant. A la jalousie de nation et de gloire se joignait la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignait d'être dupe de son secours, et le ligueur appréhendait que l'étranger ne tournât à son profit les avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de sa sortie, se croyant capable de lasser seul les assiégeants, ne demanda plus que l'armée de Farnèse s'avançât, dans la crainte qu'en faisant lever le siége elle ne lui laissât une garnison espagnole, dont il ne serait pas le maître.

Mais la sécurité ne dura pas longtemps. Le roi, plus promptement qu'on ne l'aurait cru, répara le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville, et la réduisit bientôt aux dernières extrémités. Il fallut donc rappeler Farnèse, peu curieux de s'engager en France. Ce général, qui avait reçu avec plaisir les insinuations de Villars sur l'inutilité des secours qu'il pourrait offrir à Rouen, s'était contenté d'y jeter quelques troupes,

et était retourné au delà de la Somme, qu'il avait passée auparavant; mais, instruit que sa présence redevenait nécessaire, il repassa la Somme, força sa marche, et arriva près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi, et lui laissa à peine le temps de ramasser ses troupes répandues autour de la ville.

L'infanterie royale était très-diminuée par les fatigues d'un si long siége fait pendant l'hiver, et la cavalerie par les marches et contre-marches continuelles : cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi et fit bonne contenance. Deux moyens se présentaient au duc de Parme de mettre Rouen en sûreté : l'un d'attaquer brusquement l'armée du roi, dans l'épuisement où elle était, l'autre d'assiéger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins qui s'y trouvaient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur-le-champ, parce qu'on perdit le temps à délibérer, et que le roi fortifia son camp, devint par là même impraticable. Alors le duc de Parme, contre son gré, et entraîné par la pluralité des avis, mena son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet. Il prit la ville; mais, retenu au lit, il ne put profiter des occasions que lui fournissait souvent la trop grande hardiesse du roi.

Ce prince, échappé à l'ennemi qui devait le terrasser d'abord, et toujours plus intrépide, se présentait sans cesse avec sa petite armée, encore bien inférieure, quoique déjà renforcée par un grand nombre de gentilshommes, que le bruit du danger où il se trouvait amenait journellement auprès de sa personne. Il s'embarrassa un jour avec sa cavalerie dans un terrain coupé, où l'infanterie espagnole aurait pu le combattre avec avantage. Mayenne en fit la proposition, pressa, insista : « Ah! s'écria douloureusement le duc de Parme, pour combattre le roi de Navarre il faut des corps vivants, et non pas des hommes épuisés de sang et à demi morts comme moi. »

Le roi devint supérieur à l'Espagnol; ses troupes augmentaient chaque jour, la noblesse arrivait en foule dans son camp. Ce n'était plus par de petits combats qu'il harcelait l'ennemi, mais il le bravait, lui faisait replier ses gardes avancées, et gagnait toujours du terrain. En peu de temps il réduisit cette armée, auparavant triomphante, à une langue de terre, circonscrite d'un côté par la mer, d'un autre par la rivière de Seine, large en cet endroit de plus d'un quart de lieue, et d'un troisième côté par l'armée royale, dont les cantonnements s'étendaient de la mer à la Seine. Le duc de Montpensier, en effet, avec l'avant-garde, occupait les environs de Dieppe; le roi, avec le corps de bataille, Yvetot; et le vicomte de

Turenne, nouveau duc de Bouillon, à la tête de l'arrière-garde, était posté près de Caudebec, dans les villages de la Follettière, de Betteville et de Sainte-Marguerite, dont le dernier n'était séparé de la Seine que par un bois. Le pain commença à manquer aux Espagnols; bientôt il n'y eut plus de fourrage pour les chevaux : l'eau de la Seine, gâtée par la marée, ne fournissait qu'une boisson dangereuse; et les soldats, exposés à des pluies continuelles, n'avaient pas même de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étaient retenus au lit, Farnèse par sa blessure, Mayenne par les suites d'une maladie négligée.

Tout semblait désespéré pour eux, et Henri se flattait, non sans de justes motifs de confiance, de voir bientôt cette armée réduite sans coup férir à mettre bas les armes. Mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef? Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur : à peine y eut-il quelque désertion. Farnèse, abattu par la douleur et par une cruelle insomnie, rappelle toutes les forces de son esprit, combine son projet, et profitant de l'instant où une flottille hollandaise, aux ordres de Henri, se radoubait à Quillebœuf, il donne ordre de faire préparer promptement, dans le port de Rouen, des bateaux, des pontons et des madriers, en quantité suffisante pour construire un pont en peu d'heures. Le 21 mai, à la marée descendante et à la faveur de l'obscurité, ils lui parviennent dans le courant de la nuit, et sans le moindre soupçon de la part du roi, qui n'avait pris aucune précaution de ce côté, tant la largeur de la rivière lui paraissait un obstacle insurmontable à toute tentative d'évasion. Cependant le pont se trouva prêt à minuit, et le 22 mai, de grand matin, la majeure partie de l'armée avait déjà passé à l'autre bord, sans avoir été aperçue ni soupçonnée. Le duc, à la pointe du jour, à l'aide d'une diversion dont il chargea Ranuce, son fils, transporta pareillement l'arrière-garde, et acheva de mettre un large fleuve entre lui et son ennemi. Ranuce, ayant rempli son objet, rompit sa troupe et perça jusqu'à Rouen, sans avoir éprouvé de perte sensible. Farnèse force ensuite la marche. En deux jours il se rend à Saint-Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, et ne s'arrête qu'à Château-Thierry, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avait gagnée sur le roi.

Ainsi Henri vit en un moment arrachée de ses mains une victoire méritée par tant de fatigues, et regardée comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avait passé le fleuve, il ne put se le persuader, et à peine en crut-il ses yeux. Sur-le-champ il envoya quelques détachements à la poursuite, mais ils ne prirent que des traîneurs. Revenu

de son premier étonnement, le roi avisa aux moyens de tirer encore parti des conjonctures, pour se dédommager au moins de la brillante capture qu'il avait compté faire; et, dans le conseil des généraux, il proposa de se porter rapidement au Pont-de-l'Arche, d'y passer la Seine, et de disputer le passage de l'Eure au duc de Parme. Mais les Anglais et les Hollandais voulaient retourner dans leur pays, les Allemands et les Suisses demandaient de l'argent, et les généraux catholiques se souciaient peu de contribuer à des opérations décisives, tant que Henri différerait de les satisfaire sur l'article de la religion. On perdit deux jours en délibérations, et le résultat en fut que le roi ne pouvant, faute d'argent, garder une si nombreuse armée, se vit contraint d'en congédier une partie, comme il avait déjà fait après le siége de Paris. Il renvoya donc les seigneurs dans leurs gouvernements, et avec une troupe d'élite seulement il précipita sa marche par la Picardie et la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontière; mais Farnèse avait trop d'avance. Henri ne put le joindre, et il se rabattit sur quelques villes de Champagne, dont il s'empara.

On prétend qu'après le combat d'Aumale, Henri ayant envoyé un trompette au duc de Parme pour lui demander ce qu'il pensait de sa retraite : « Elle est fort belle, répondit le duc; mais, pour moi, j'estime qu'on ne se doit point mettre en lieu d'où l'on soit contraint de se retirer. » Farnèse, lors de la sienne à Caudebec, et quoiqu'il se fût mis en lieu d'où il fut contraint de se retirer, ne laissa pas, et à même intention, d'envoyer à son tour un trompette à Henri, qui répondit sur le même ton : « Je ne me connais point en retraite, et j'estime que la plus belle est toujours une fuite. » On prétend, au reste, que celle du duc de Parme ne se fût pas faite aussi commodément sans une espèce de connivence de la part du maréchal de Biron. Son fils, le baron de Biron, si fameux depuis par sa catastrophe, était venu dire au roi que, s'il voulait lui donner quatre mille fantassins et deux mille chevaux, il répondait de tailler en pièces l'arrière-garde ennemie. Le maréchal, qui était présent, se moqua de cette proposition, traita son fils d'aventurier, et l'empêcha d'insister plus longtemps auprès du prince, qui ne demandait pas mieux que d'accéder à cette offre; mais il n'osa y donner suite d'après l'opposition du maréchal, qui s'était arrogé sur toutes les opérations militaires un droit despotique de décision, que le roi lui-même n'osait pas contrarier. Le baron, étonné de rencontrer dans son père une résistance aussi marquée à une entreprise dont le succès paraissait immanquable, lui en parla le soir même, et lui témoigna sa surprise de ce qu'il lui avait enlevé une occasion aussi facile d'acquérir de la gloire, en détruisant cette arrière-garde. « Tu n'y entends ien, lui répondit le maréchal : je savais bien que tu pouvais ce que tu pro-

posais; mais si tu l'eusses fait, la guerre était finie, et toi et moi n'aurions eu plus rien à faire qu'à aller planter des choux à Biron. »

Si ce fait est constant, le maréchal ne tarda pas à recevoir, par le fait de la guerre même, le juste châtiment du soin qu'il prenait de la perpétuer. Dans le cours de cette même retraite, et sous les murs d'Épernay, il fut frappé du coup qui termina sa vie (1). Outre la bravoure et la science militaire, Biron était renommé pour son esprit, qu'il cultiva plus que ne faisaient les guerriers de ce temps. Il aimait beaucoup la lecture. « Dès son jeune âge, dit Brantôme, il avoit été curieux de s'enquérir et « savoir tout; si bien qu'ordinairement il portoit dans ses poches des « tablettes, et tout ce qu'il voyoit et oyoit de bien, aussitôt il le mettoit « et écrivoit dans lesdites tablettes; si que cela couroit à la cour en forme « de proverbe, quand quelqu'un disoit quelque chose : *Tu as trouvé cela* « *dans les tablettes de Biron.* » Il paraît que, dans le service, il donnait à l'obéissance la préférence sur toutes les autres vertus; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maison, comme celui-ci demandait l'ordre par écrit, de peur d'être inquiété : « Quoi! répliqua-t-il, êtes-vous de ces gens qui craignent tant la justice? Je vous casse; jamais vous ne me servirez, car tout homme de guerre qui craint une plume craint bien plus une épée. » Cet homme si absolu était néanmoins excellent maître. Son intendant lui représentant qu'il avait un trop grand nombre de domestiques : « Sachez donc d'eux, répondit-il, s'ils peuvent se passer de moi. » Biron avait une de ces âmes grandes et élevées qui savent, malgré les préjugés, assigner aux choses leur juste valeur. En présentant au roi ses titres pour être chevalier de ses ordres : « Sire, dit-il, voilà ma noblesse ici comprise; » puis, mettant la main sur son épée, il ajouta : « Mais sire, la voici encore mieux. » On lui reconnaît de la prudence, du talent pour la négociation, et la modestie de ne jamais rien faire sans l'avoir auparavant bien médité. Mais, comme il n'y a pas de vertus sans mélange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, envieux, jaloux de la gloire des autres, et habile surtout à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire.

Le roi le perdit dans un temps où les ressources de son esprit lui auraient été fort utiles. Il était en négociation avec Mayenne. Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant-général pressa Farnèse de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit par raison de santé, il s'arrêta dans Rouen; il s'y trouva presque abandonné. Ni capitaines, ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui.

(1) Brantôme, t. IX. Le Laboureur, t. II, p. 106.

Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celles du pape; elles affectèrent de s'attacher au jeune duc de Guise, que le duc de Parme favorisait extérieurement, et auquel il faisait mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisserait en France(1).

Dans ces circonstances, Mayenne se livra volontiers à une négociation dont Villeroy fut l'entremetteur, et que Duplessis-Mornai conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la première proposition, parce que le duc exigeait pour base du traité une promesse du roi de se convertir, et que ce prince ne voulait pas être forcé. On prit donc un milieu; savoir: que l'affaire de la conversion serait renvoyée au pape, à qui le roi adresserait une ambassade solennelle, chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Mayenne. Que les villes et places fortes possédées actuellement par des gouverneurs catholiques leur resteraient pendant six ans; qu'il aurait pour lui et ses descendants, à perpétuité, le gouvernement de Bourgogne, Lyon et le Lyonnais, avec tous les droits régaliens, et une des principales charges de la couronne, comme celles de connétable ou de lieutenant-général du royaume; qu'on donnerait le Dauphiné au duc de Nemours, la Champagne au duc de Guise, la Bretagne au duc de Mercœur, le Languedoc au duc de Joyeuse, et la Picardie au duc d'Aumale; que les catholiques seraient maintenus dans toutes les charges; que le roi déclarerait par un édit que la guerre s'était faite uniquement pour la cause de la religion, et que Mayenne était innocent de la mort de Henri III. Le duc exigea pour préliminaire que, si ces propositions n'étaient pas acceptées, elles seraient du moins tenues secrètes, ce qu'on lui promit.

Si elles eussent été admises, la ligue n'eût pas été détruite, et Henri IV se fût trouvé aussi dépendant que l'avait été Henri III. Duplessis rejeta hautement des conditions si dures; mais, de plus, persuadé que le duc de Mayenne, en se prêtant à ce pourparler, n'avait en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans la ligue, quand on verrait que le duc de Mayenne traitait seul, et ne pensait guère qu'à sa fortune et à celle de ses parents; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc. Les grands, en possession des principales villes du royaume, lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteraient du moins pendant six ans. Ses parents furent contents des avantages qu'il leur procurait. Le peuple lui voulut du bien de ce qu'il paraissait pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. II.

le désespérer, lui remit le commandement des troupes qu'il laissait en France. Enfin, le pape prit une entière confiance dans le lieutenant-général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint-siége. Les catholiques royalistes, d'autre part, trouvèrent mauvais que cette importante négociation eût été confiée à un protestant, et que le roi eût offert aux ligueurs, à certaines conditions, cette conversion, que ses engagements envers eux et que leurs services envers lui n'avaient pu obtenir. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires à ne jamais s'écarter des strictes règles de la bonne foi.

Le pape dont il s'agit ici était Clément VIII (Hippolyte Aldobrandin), qui, à la fin de février, avait succédé à Innocent IX. Élevé au pontificat comme son prédécesseur, par la faction espagnole, toute puissante alors dans les conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs; mais sa grande intelligence dans les affaires et la disposition qu'on lui connaissait à ne se pas laisser dominer donnèrent lieu d'espérer de lui, pour la suite, des procédés plus prudents. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation, et lui adressa un bref, par lequel il lui enjoignait de procurer au plus tôt l'élection d'un roi catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut enregistré au parlement en octobre, et supprimé en novembre par les parlements de Tours et de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en décembre.

Tout cela était pour le peuple, car les ministres des affaires ne prétendaient pas pousser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissaient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, et semblaient attentifs à ne point prendre de ces partis décisifs qui ne permettent plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondi, évêque de Paris, quoiqu'il fût très-attaché à Henri IV. Le roi ne voulut pas non plus laisser nommer un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressaient; et, malgré les remontrances des parlements de Tours et de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pisani, accoutumé à négocier dans cette cour.

Tant de ménagements ne plaisaient pas aux zélés ligueurs de Paris. Les Seize, plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auraient voulu trouver matière à de nouveaux troubles; mais ils n'étaient plus les maîtres. L'effrayant exemple du président Brisson et de ses infortunés collègues avait ouvert les yeux aux principaux de la ville sur leurs vrais

intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnies, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles s'assemblèrent, les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Geneviève (1).

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédents étaient arrivés parce que les gens d'honneur et bien nés avaient souffert avec eux, dans les charges, des hommes de basse naissance, sans lumières, et sans principes, que les Espagnols et les chefs de la ligue avaient facilement engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avait été la politique du duc de Guise, lorsqu'il changea les officiers municipaux après les barricades, et celle du duc de Mayenne après la mort de Henri III. Bien convaincus du principe du mal, les bons bourgeois résolurent de reprendre l'autorité qu'ils avaient laissé échapper, de ne plus souffrir dans les places naturellement destinées aux citoyens distingués des gens que leur pauvreté rendait plus susceptibles de séduction, Il fut arrêté que les anciens colonels rentreraient dans le droit usurpé par les Seize, de commander chacun leur quartier. Cette seule résolution porta un coup mortel à la faction espagnole, parce que, de seize colonels, treize se déclarèrent contre elle, et le peuple même commença à la tourner en ridicule sitôt que le duc de Parme fut éloigné.

Ce peuple se lassait de la guerre, dont il commençait à ressentir les horreurs. Le pain devenait cher à Paris, parce que le roi, de retour dans les environs, après la poursuite de Farnèse, bouchait les avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins et fermant les rivières. Il bâtit vers la fin de l'été, à quatre lieues de Paris, sur la Marne, à Gournay, près de Chelles, un fort que les royalistes appelèrent *Pille-Badaud*, nom qui désignait l'effet qu'on s'en promettait. La garnison qu'ils y mirent interceptait tous les convois, de sorte que la disette augmenta à Paris, et avec elle les murmures. On osa donc, dans une assemblée tenue chez l'abbé de Sainte-Geneviève, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi. Les factieux appelaient *politiques* ceux qui penchaient pour ce parti, voulant faire entendre qu'ils sacrifiaient l'État et la religion à leurs intérêts particuliers.

Mais peu inquiète de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins aussi forte que l'ancienne, réduisait celle-ci au silence et à l'inaction. Le président d'Aubrai eut avec ce qui restait des Seize, devant le comte de Belin, gouverneur, une conférence, dans laquelle il les amena, de questions en questions, à avouer qu'ils ne voulaient reconnaître au-dessus d'eux

(1) Cayet, t. II, p. 74.

ni le parlement, ni le duc de Mayenne ; par là il mit en évidence le genre de liaison qu'ils avaient avec les Espagnols, et leurs pernicieux desseins. Il leur prouva aussi, par l'amnistie même du duc de Mayenne, qu'il ne leur était plus permis de s'assembler. N'osant donc plus parler en leur propre nom, ils se servirent de celui de la Sorbonne, dont ils étaient encore maîtres par la retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle présenta requête au duc de Mayenne, le suppliant de faire exécuter ses décrets, qui défendaient, sous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre suite que de manifester une mauvaise volonté toujours existante. Les politiques s'en vengèrent en décriant les prédicateurs de la ligue; on accoutuma aussi le peuple à entendre dire qu'il était indécent que les ministres de la religion parlassent d'affaires d'État dans les sermons, et fissent retentir les chaires d'invectives.

Ces préliminaires ne promettaient pas une issue avantageuse aux états que la ligue était près d'assembler à Paris. Il n'y avait plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes les désiraient, parce que toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandants, se trouvaient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéraient qu'une assemblée solennelle des états du royaume donnerait une assiette fixe. Tous comptaient y gagner quelque chose : les chefs, la confirmation de leurs dignités; les étrangers, des places frontières, peut-être des provinces; et les peuples, la paix.

Le roi, au contraire, ne pouvait regarder cette assemblée que comme un orage formé contre lui. Le moins qu'il dût appréhender, c'était d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien : épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposait de plus le roi à la situation critique que le sage Sully lui avait recommandé d'éviter sur toutes choses. « Gardez-vous, lui disait-il (1), de traiter avec vos ennemis en les unissant ensemble en forme d'associés, ni de leur donner à poursuivre de communs intérêts, qui les puissent lier, leur donner une tête, des bras, des jambes, pour les faire agir et aller d'un même branle. » Il lui conseillait, au contraire, de recevoir les particuliers à part, de les diviser, de les gagner l'un par l'autre. « Ainsi, ajoutait-il, de tant de diverses têtes, capricieuses humeurs, avidités, fantaisies, il s'engendrera tant d'ennuis, jalousies, haines, désirs, desseins, prétentions si contraires, qui s'entre-choqueront tellement, qu'étant impossible de les concilier, mal contents

(1) Sully, t. I, chap. I.

les uns des autres et désespérés, ils se jetteront entre vos bras. Que si vous voulez vous faire catholique, la chose en sera encore plus sûre. » Ce conseil renferme en peu de mots le plan de conduite que le roi suivit durant et après les états.

Il y eut difficulté entre les intéressés sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols désiraient que ce fût Soissons, parce que cette ville étant peu éloignée des frontières, il leur serait aisé d'en faire approcher une armée, et de se rendre maîtres des délibérations. Les princes lorrains souhaitaient que ce fût Reims, dont les habitants leur étaient dévoués; mais le duc de Mayenne, sûr de Paris depuis le châtiment des Seize, les convoqua dans la capitale pour le mois de janvier de l'année suivante.

L'assemblée ne fut pas d'abord nombreuse. On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture se fit par des discours peu dignes des états-généraux d'un royaume tel que la France : et à peine les séances étaient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, sous prétexte d'expéditions militaires, qui obligeaient le duc de Mayenne à quitter Paris; mais en effet parce qu'il se ménageait une négociation dont les parties intéressées voulaient voir l'issue avant que d'aller plus loin, et aussi parce que les chefs de la ligue et les Espagnols n'étaient pas bien d'accord sur le but même des états (1).

A en croire les écrits qui furent publiés avant l'ouverture des états, tels que l'édit de convocation par le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant-général de l'État et couronne de France, une lettre du légat, adressée aux catholiques qui suivaient le parti du roi, les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la ligue et les envoyés d'Espagne; tous se proposaient également la fin des troubles et le bien du royaume, qu'ils croyaient dépendre de l'élection d'un roi catholique. Mais, à travers cette prétendue conformité de sentiments, on aperçoit une différence d'opinions bien importante; savoir : que le duc de Mayenne, en rappelant dans sa déclaration les vains efforts qu'il avait faits pour engager le roi à se convertir, semblait permettre d'en tirer l'induction qu'il reconnaîtrait Henri, s'il embrassait la foi catholique; au lieu que le légat et les Espagnols, en avançant, comme une vérité incontestable, qu'un hérétique relaps ne pouvait jamais être élevé au trône, se ménageaient des raisons de ne pas reconnaître Henri, quand même il se convertirait, et par conséquent d'éterniser la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, et les affaires eurent une issue que personne n'avait pu prévoir.

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V. *Mémoires de Villeroy*, t. I. *Mémoires de Rohan. Journal de Henri IV. Satire Ménippée.*

Le duc de Mayenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avait exhorté les catholiques royalistes à y envoyer des députés, promettant de leur donner toutes les sûretés possibles, et déclarant que, s'ils refusaient, ce serait à eux, et non à lui, qu'il faudrait imputer désormais la continuation des troubles qui allaient infailliblement causer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit; mais, en même temps que, par un édit plein de vigueur, il condamnait cette convocation audacieuse des prétendus états, comme attentatoire à l'autorité royale, qu'il chargait de crime de lèse-majesté les députés qui s'y rendraient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillèrent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Mayenne terminait son écrit. Si, disaient-ils, après une promesse si solennelle, il refuse une conférence publique avec les catholiques royalistes, ce sera de quoi le convaincre de mauvaise foi à la face de la nation; s'il accepte, on trouvera, en s'abouchant, des moyens de conciliation; ou bien la justice des propositions qui seront faites dessillera les yeux des personnes prévenues, confondra les mal intentionnés, et rendra inutile et même pernicieuse à ses auteurs cette grande machine des états, dressée avec tant d'appareil contre l'autorité légitime. Sur ces raisons, le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trouver des termes et des expédients qui liassent la partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenait pas de reconnaître les états de Paris, et sans choquer les états, qui voulaient être reconnus.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit composé au nom des princes, prélats, seigneurs et autres catholiques fidèles sujets du roi, et signé par un secrétaire-d'État, avec la permission expresse du prince. Après les protestations ordinaires, et communes à tous les partis, de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume et de la religion; après une excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetait la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommaient le duc de Mayenne et ses partisans de fixer un endroit commode entre Paris et Saint-Denis, et d'y envoyer des députés pour traiter à l'amiable des affaires présentes avec ceux qu'ils nommeraient eux-mêmes.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embarras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un défaut essentiel, en ce qu'elle n'était point signée par les seigneurs royalistes au nom desquels elle était écrite, mais seulement par un secrétaire-d'État. Les politiques y aperçurent le dessein de retarder les operations des états, et de les rendre odieux aux peuples, s'ils ne répondaient pas favorablement.

Pour les Espagnols et le légat, ils n'y virent que l'hérésie, en ce qu'elle paraissait mettre le bien de l'État avant celui de la religion, et soutenir qu'un hérétique relaps, condamné et excommunié, pouvait avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui, sur ces motifs, la déclarèrent absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, et dictée par un esprit de révolte contre l'Église.

Il s'en fallait bien que la majorité des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit en délibération la proposition de la lettre, et il fut décidé que, le duc de Mayenne ayant lui-même invité les royalistes à l'assemblée, on ne pouvait, sans se déshonorer, refuser la conférence qu'ils offraient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols et leurs adhérents, il fut statué que durant la conférence on n'aurait aucun commerce direct ni indirect avec le roi de Navarre, ni quelque autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiterait qu'avec les catholiques du parti contraire. Cette résolution, le fruit de deux mois de peines, de soins et de courses, aboutit à choisir le village de Surêne, à deux lieues de Paris, où les députés, de part et d'autre, munis chacun de passeports, commencèrent à conférer dans les derniers jours d'avril.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états peu importantes. On agita dans une d'elles s'il était à propos de recevoir le concile de Trente; et, au grand regret du légat, ces états, qu'il croyait lui être si dévoués, laissèrent la proposition indécise.

Cette langueur dans une assemblée qui promettait tant de zèle, venait de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devait diriger les états, les avait quittés après la première séance, comme il a été dit, pour aller en Picardie recevoir les troupes et l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour.

Le duc de Parme venait de mourir des suites de la blessure qu'il avait reçue devant Caudebec, et des fatigues de sa dernière campagne. La perte d'un si grand général devait nécessairement occasionner en Flandre un changement désavantageux aux Espagnols, et par contre-coup aux ligueurs. Il était donc de la prudence du duc de Mayenne, avant de hasarder l'élection d'un roi, de connaître les ressources qu'on lui offrirait pour la soutenir, et de savoir aussi à qui ces auxiliaires intéressés destinaient le trône. Ce mystère de politique se dévoila dans l'entrevue que le duc eut à Soissons avec le duc de Féria, et avec Mendose, Taxis et d'Ibarra, ministres espagnols.

Il les trouva buttés à ce point, que les Bourbons étant hérétiques, ou fauteurs d'hérétiques, ne pouvaient occuper le trône. Or, disaient-ils,

les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et l'infante Isabelle, fille du roi catholique, succède de droit à la couronne, comme la plus proche héritière de Henri III, née de sa sœur Élisabeth, l'aînée de toutes les autres ; ou, si l'élection appartient à la nation, c'est encore Isabelle qui doit régner, tant par la convenance d'appeler au trône la personne la plus proche, que par reconnaissance pour le roi d'Espagne, sans lequel la France serait depuis longtemps hérétique et sous le joug du roi de Navarre.

Les Espagnols s'étaient si bien persuadé la bonté de ces raisons, qu'ils n'y concevaient pas de réplique. En conséquence ils faisaient les plus belles promesses au duc de Mayenne, et lui offraient dès lors le commandement absolu des armées, toutes les dignités et les biens qu'il pouvait désirer. Mais, instruit que ces armées se réduisaient à mille chevaux et à quatre mille hommes de pied, et qu'on n'avait pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Mayenne répondit froidement qu'on avait pris bien peu de mesures pour un si grand projet, et que, si l'on s'en tenait à ces secours, jamais on ne réussirait. « D'ailleurs, ajouta-t-il, vous croyez donc que les Français prêteront volontiers l'oreille à la destruction de la loi salique, et qu'ils se soumettront aisément à un joug étranger? Désabusez-vous. Jamais vous ne réussirez qu'en répandant l'or et l'argent à pleines mains, et surtout en montrant une armée florissante et nombreuse, prête à appuyer votre proposition. Sans cela, il est fort à craindre que le seul soupçon de vos desseins n'engage la plupart des députés à se tourner du côté du roi de Navarre. »

Confus de ces objections auxquelles ils ne s'attendaient pas, les ministres répondirent que leurs secours auraient toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils eussent été bien employés; que ce n'étaient pas eux qui avaient perdu les batailles, et que ce qu'ils répandaient d'argent suffirait avec des gens moins avides. « Au reste, ajoutèrent-ils, qu'on élise seulement l'infante, alors argent, vivres, munitions, soldats, récompenses, rien ne manquera. Faut-il une armée de cinquante mille hommes de pied et de dix mille chevaux? vous n'avez qu'à demander, elle sera bientôt prête. » Le duc de Mayenne, souriant à ce pompeux étalage, répliqua : « Ne parlons pas de l'avenir, et songeons plus au présent : comptez qu'à moins d'un avantage actuel bien assuré pour chacun des députés, vous ne les déterminerez jamais à avaler un morceau aussi amer que celui de soumettre la France à une domination étrangère. »

A ces mots, Mendose, plus propre à une dispute scolastique qu'à une pareille négociation, se lève en colère : « Et nous, dit-il, nous savons que les états, non-seulement accepteront l'infante, mais même qu'ils prieront

le roi de la leur donner. Il n'y a que vous qui vous y opposez. — Allez, leur répondit Mayenne d'un ton plus railleur que piqué, vous ne connaissez ni le caractère des Français, ni la manière de traiter avec eux. Vous croyez apparemment les conduire comme les peuples simples et ignorants de l'Inde; mais vous êtes bien loin de votre compte.

— Nous verrons, reprit Mendose irrité, et nous vous montrerons que nous n'avons pas besoin de vous pour faire tomber la couronne à l'infante. — Je ne le crains pas, répondit Mayenne, et sans moi l'univers entier n'y réussirait pas. — Vous le pensez? dit Féria; mais pour vous détromper, nous n'aurions qu'à vous ôter le commandement de l'armée et le donner au duc de Guise. — Et moi, s'écria Mayenne outré de dépit, je n'ai qu'à parler, je vais soulever toute la France contre vous, et je ne veux que huit jours pour vous chasser du royaume. Vous agissez comme si vous étiez payés par le roi de Navarre. Ne croyez pas avoir droit ici de me donner des lois comme à votre sujet : je ne le suis pas encore, et votre manière d'agir est un avis pour moi de ne le devenir jamais. »

Après une scène aussi vive, il semblait qu'on ne dût jamais se rapprocher; mais, comme on avait besoin les uns des autres, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions, bien déterminé à ne les remplir qu'autant qu'on y trouverait son avantage : ainsi ils se séparèrent, réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnèrent Paris, et Mayenne alla presser le siége de Noyon, dont il s'empara. Après cette conquête, il renvoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disait-il, s'il les gardait parmi les troupes qu'il mènerait à Paris, qu'on ne l'accusât de vouloir gêner les suffrages. Alors il créa, pour donner du relief à ses états, quatre maréchaux de France, La Châtre, Bois-Dauphin, De Rosne, et Brissac, et un amiral, Villars-Brancas, gouverneur de Rouen.

Le duc de Féria, porteur d'une lettre de créance adressée aux états, fut admis à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la nécessité d'élire un roi catholique; mais quelque modération qu'il affectât dans son discours, la fierté nationale perça, et déplut. On dirait même qu'il ne fallut que la présence de cet étranger au milieu d'une assemblée de Français, pour réveiller les sentiments patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puisque le cardinal de Pellevé, ce partisan si zélé de la ligue et de l'Espagne, ne put entendre les éloges dont Féria comblait sa nation, comme à dessein d'abaisser la France, sans s'élever contre lui en pleins états. Peut-être même Henri IV ne dut-il les dispositions favorables d'une bonne partie des députés et du parlement qu'au dépit des Français, irrités de voir les Espagnols s'ériger en arbitres de leurs destinées.

Il est un terme fixé par la Providence aux malheurs comme à la prospérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, et le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempêtes est celui qui, par une douce rosée, ramène le calme et la sérénité. La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir se promettre un avenir moins malheureux, se trouvait à la veille de troubles plus funestes et plus difficiles à terminer (1).

Les états-généraux assemblés dans la capitale menaçaient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV les Français en avaient un qu'ils auraient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il était brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales, mais malheureusement élevé dans une religion différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne voulait pas être forcé à l'embrasser; mais les circonstances semblaient lui en faire une nécessité. S'il ne changeait point, ses partisans catholiques lui montraient dans le cardinal de Bourbon, son proche parent, un chef propre à lui être opposé par le tiers-parti; ou dans les états un roi de leur religion tout prêt à être élu. S'il changeait, les calvinistes, ses anciens amis, demandaient des sûretés alarmantes pour les catholiques. Était-il même sûr qu'en adoptant la religion romaine il gagnerait les ligueurs, dont le plus grand nombre se vantait publiquement de ne jamais reconnaître un hérétique relaps? S'ils persévéraient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenait, Henri aurait donc fait une démarche qui lui enlèverait des partisans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre.

En vain se flattait-il de voir la rivalité des aspirants au trône les exclure réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoûtumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne fallait qu'une acclamation peu réfléchie pour former une élection qui coûterait ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étaient pas non plus à mépriser. Ils répandaient de l'argent, ils en promettaient davantage; ils offraient leur infante à quiconque des princes du sang oserait prendre la couronne avec elle. Combien une pareille offre ne pouvait-elle pas faire d'infidèles et de traîtres? On se trouvait donc entre un roi existant et le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi, point d'apparence de paix: trop heureux les Français, si le désespoir ne redoublait pas les anciennes calamités! Tel était l'état des affaires dans les derniers jours d'avril, à l'ouverture des conférences de Surène.

Deux prélats y portèrent la parole, Renauld-de-Beaulne-de-Samblan-

(1) De Thou, liv. 106. Davila, liv. 13.

çay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs (1). On accusait le premier d'ambition, et de ne montrer un si vif attachement pour le parti désapprouvé du pape, qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disait-on, s'était livré à la ligue en haine du duc d'Épernon, qui, sous Henri III, lui avait fait une insulte dont il n'avait pu tirer vengeance, et il y persévérait, pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du temps, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la fonction dont ils étaient chargés : intelligence, érudition, science des affaires ; éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld de-Beaulne ; plus vive, au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac, comme il convenait à une cause qui demandait qu'on sût plus échauffer les esprits que les éclairer. D'autres ministres des deux partis, sans jouer un rôle aussi brillant, partageaient le travail ; du côté du roi, Pomponne-de-Bellièvre, Chavigni, Nicolas d'Angenne-de-Rambouillet, Pont-Carré, De Thou, Revol, De Vic, gouverneur de Saint-Denis, Gaspard de Schomberg, Allemand d'origine, mais plus zélé que bien des Français pour le bonheur du royaume ; du côté des états, Villars, créé depuis peu, par le duc de Mayenne, amiral de France ; Belin, gouverneur de Paris ; Jeannin, Villeroy, et plusieurs autres hommes d'église et de robe.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité de sacrifier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, et de se réunir pour prendre des résolutions capables de remédier aux maux dont tous gémissaient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union ; mais il fit entendre qu'elle devait être entre les catholiques contre les sectaires. Le premier reprit, et par l'énumération des calamités qui affligeraient le royaume, tant qu'il n'y aurait pas un chef reconnu de toute la France, il prouva que le premier fondement de la tranquillité publique devait être la soumission à un roi, et qu'il y aurait de l'injustice à en choisir un ailleurs que dans l'illustre maison qui, pendant une si longue suite de siècles, avait donné des maîtres et des pères à la patrie. D'Espinac répondit que ce qui démontrait sans réplique que la réunion sous un même prince ne rétablirait pas le calme en France, c'est que sous Henri III, le dernier roi, dont l'autorité n'était pas contestée, les troubles n'avaient pas été moins violents ; d'où il concluait que ce

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V. *Journal de Henri IV*, t. I.

n'était pas une nécessité de commencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un roi hérétique, qui avait si souvent trompé les peuples par la promesse illusoire de se convertir.

Ces discours tinrent plusieurs séances ; on agita aussi ces grandes questions : Si l'Église est dans l'État, ou l'État dans l'Église ; si les catholiques doivent obéir à un roi hérétique ; si la puissance qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jésus-Christ sur la terre est légitime. On parla des libertés de l'église gallicane, et des censures. Les ligueurs se plaignirent des procédés des parlements de Tours et de Châlons, injurieux au saint-siége, et des arrêts favorables aux hérétiques, donnés par Henri ; le tout sans altercation et sans aigreur, mais aussi sans rien décider. Enfin, une proposition des royalistes, inattendue par les ligueurs, mit ceux-ci dans la nécessité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaise volonté.

L'archevêque de Bourges appuyait toujours sur les espérances que Henri donnait de se convertir, et il apportait en preuve l'ambassade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondait que cette ambassade était au nom des seigneurs catholiques, et non du roi, et qu'il avait trop souvent amusé les peuples par de vaines promesses pour qu'on dût s'y fier davantage. C'était réduire l'affaire au point unique de la conversion du roi. Les plus fidèles ministres de Henri le lui firent sentir. On lui représenta que, ne donner, comme il avait fait jusqu'alors, que des paroles vagues pour un terme illimité, c'était fournir toujours des raisons aux mal intentionnés et leur laisser le temps de consommer leurs mauvais desseins, par l'élection d'un roi ; qu'il fallait enfin un engagement fixe, public et irrévocable. Les confidents de Henri le conjurèrent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques prièrent les calvinistes de ne s'y point opposer ; et plusieurs de ceux-ci non seulement ne s'y opposèrent pas, mais le lui conseillèrent. Rosny, tout zélé calviniste qu'il était, fut de ce nombre. On y compta même des ministres protestants, qui, consultés par Henri, lui accordèrent qu'il pouvait faire son salut dans la communion romaine. Du Perron, homme habile et aimable, s'insinua dans sa confiance ; le roi goûta sa conversation, et se laissa insensiblement amener à des conférences réglées, qui, en peu de temps, avancèrent beaucoup son instruction.

Les choses étant sur ce point, les députés catholiques se rendirent à Surêne le 19 mai. Les ligueurs recommencent à insister, comme à leur ordinaire, sur la nécessité de se réunir pour l'élection d'un roi catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'apportera plus de délais à

sa conversion ; que dès à présent il se fait instruire, et que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens et les évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux ligueurs le temps de se reconnaître, le prélat leur offre de traiter sur-le-champ de la paix, en prenant la conversion du roi pour base de l'accommodement, qui serait nul, si ce préalable n'avait pas lieu dans un terme convenu.

« Notre monarque, ajoutait l'archevêque, souhaite bien sincèrement que sa réconciliation avec l'Église se fasse par l'autorité du pape ; mais, comme le crédit des Espagnols à la cour de Rome fait craindre des délais qui pourraient devenir funestes à la France, le roi croit pouvoir achever cet ouvrage sans préjudicier aux droits du saint-siége, déterminé comme il est à rendre ensuite au souverain pontife les témoignages de respect et de soumission qu'il lui doit. Mais, de peur que les embarras de la guerre ne retardent l'exécution d'un si louable dessein, Sa Majesté offre une trêve générale de trois mois, quoique la trêve suspende ses avantages et soit contraire à ses intérêts. Elle se flatte de donner la paix à son peuple dans cet intervalle, pendant lequel on recueillera tranquillement les fruits de la terre ; ce qui ne pourrait arriver, si la guerre continûait à dévaster la France. »

A ce discours, les députés ligueurs, frappés d'étonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots qu'ils se réjouissaient de ce que le roi de Navarre avait formé le dessein de revenir à la religion de ses ancêtres, qu'ils souhaitaient que sa résolution fût sincère ; mais que, n'ayant pas de pouvoirs de leurs commettants sur les propositions qui venaient d'être faites, ils demandaient un délai pour consulter le légat, les seigneurs de leur parti et les états-généraux.

L'embarras fut plus grand encore dans le conseil de la ligue, où ils firent leur rapport. Les opinions y furent si diverses, que jamais on ne put prendre de résolution. Les royalistes, avant que de partir de Surêne, avaient offert aux ligueurs copie de la déclaration du roi et du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refusèrent ; mais le président Le Maître, qui était à la tête du parlement de Paris, l'avait demandée secrètement, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires, qui se répandirent dans le public. La bonne foi du roi, les espérances qu'il donnait, et surtout la trêve qu'il offrait, causèrent une révolution remarquable dans plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus désirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siége devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris ; il la prit, et rendit par cette conquête la disette encore plus sensible dans la capitale.

Tout y était dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la

populace, le clergé, le duc de Mayenne, le duc de Guise et ses autres parents, les députés des états, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avait ses intérêts à part, et se conduisait par des vues différentes, souvent contraires, et qui changeaient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisaient valoir le pouvoir des états, d'autres les déprimaient. Il paraissait des écrits plaisants et sérieux, qui développaient les projets politiques des chefs, et les tournaient en ridicule. Le plus grand nombre commença à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna, on dit son avis tout haut. Des ecclésiastiques osèrent non seulement ne plus prêcher la ligue, mais encore blâmer en chaire ceux que le préjugé soulevait contre un accommodement.

Malgré cette révolution, les chefs n'abandonnaient pas leurs projets; ils crurent même devoir profiter du reste de chaleur qui restait encore dans les esprits pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'élection. Les Espagnols la désiraient opiniâtrément, ainsi que le légat et les Français achetés de leurs deniers, ou entraînés par le fanatisme, ou plutôt les Français ligueurs voulaient effectivement un roi catholique : mais les Espagnols tendaient, sous prétexte d'élection, à envahir la France entière, à s'emparer des provinces à leur bienséance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une discorde qu'on ne pût éteindre de longtemps.

Pour le duc de Mayenne, sa conduite est presque inexplicable. On croit qu'il ne voulait pas de nouveau roi, s'il ne l'était lui-même, et que, s'il laissa si longtemps l'élection en suspens, ce fut pour pénétrer les dispositions où l'on était à son égard, et voir s'il ne pourrait pas faire pencher la balance de son côté : d'autres pensent, avec plus de vraisemblance, qu'entraîné par le mouvement général des affaires il agit sans système ; conduite qui paraît plus conforme à son caractère indécis. Cependant comme, en qualité de lieutenant-général de la couronne, il était chef de toutes les assemblées, on lui a obligation des obstacles qui arrêtèrent la fougue espagnole, et l'empêchèrent de consommer ses mauvais desseins.

Avant que les ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes, sur leurs dernières propositions de l'instruction du roi et d'une trêve générale, Féria, Taxis et Mendose résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection ; ils demandèrent audience à ce sujet et furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Féria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à des exhortations vagues d'élire un roi ; il en vint droit au fait, et proposa l'infante Isabelle, issue de la fille aînée de Henri II, et réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses frères, tous les droits à la couronne.

A ce début, Roze, évêque de Senlis, ce Roze, panégyriste de l'assassin

de Henri III, Roze, qu'on n'aurait jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelques germes de sentiments français, s'écria transporté, qu'il commençait à croire à cette heure ce qu'il n'avait jamais voulu regarder que comme une imputation calomnieuse des hérétiques ; savoir : que les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchaient qu'à satisfaire leur ambition ; que la loi salique, observée depuis douze cents ans en France, ne permettait à cet empire d'autres maîtres que les mâles du sang royal, et que si les Espagnols s'obstinaient dans leurs pernicieux projets, ils auraient pour ennemis lui et tous les catholiques de bonne foi (1).

Cette brusque sortie surprit tout le monde, et choqua vivement les Espagnols. Plusieurs Français n'en furent pas fâchés; mais, pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empressèrent de calmer Roze, d'apaiser les ministres, et on leur accorda une audience des états, qu'ils demandaient. Le jurisconsulte Mendose y répéta, dans un discours très-long, très-chargé de citations et de passages, ce que Féria avait dit en bref chez le légat, sur les droits de l'infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

On était encore occupé de la conférence de Surêne, qui traînait en longueur. Les députés de la ligue manquèrent à plusieurs séances, sous prétexte d'indisposition. Pour leur commodité, les royalistes proposèrent de se rapprocher de Paris. On s'assemble à la Roquette, maison de plaisance près du faubourg Saint-Antoine, ensuite à la Villette, à la tête du faubourg Saint-Martin, sans autre succès que de mettre de jour en jour en plus grande évidence l'obstination des ligueurs et la bonne foi des royalistes. Ceux-là s'en tenaient à ne pas vouloir d'accord que le pape n'eût prononcé : ceux-ci, en attendant, offraient toujours la conversion du roi et une trêve générale.

Les douceurs de la paix, présentées en même temps qu'avaient lieu les expéditions du roi autour de Paris, mettant de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre, émurent le peuple. Il suivit un jour en foule les députés de la ligue qui allaient à la Villette, leur demandant la paix à

(1) Il est à observer que ce fougueux Guillaume Roze était d'ailleurs homme de mérite. Il fut bon prédicateur, habile théologien, recteur de l'Université de Paris, grand-maître de Navarre, et eut la confiance et l'estime des cours d'Espagne et de Rome : ses ennemis ne lui ont jamais reproché que le fanatisme, qu'il porta véritablement à l'extrême. En signant la ligue, après son nom, il mit ces paroles : *Utinam qui præit sacramento antecedat martyrio!* Cependant un zèle si outré ne fit que peu de prosélytes à Senlis : les habitants restèrent toujours fidèles à Henri III, malgré leur évêque. En 1589, ils soutinrent un siége meurtrier contre les ligueurs de Paris, et leur ville fut peut-être la première ville de France qui reconnut Henri IV, par une députation solennelle envoyée le second jour de son règne.

grands cris : mais, les voyant revenir sans succès, et sachant que c'était le légat et les Espagnols qui s'opposaient à la trêve, un murmure général éclata; on s'assembla par pelotons à l'hôtel-de-ville, et dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Mayenne se trouvait entre deux feux, parce que le légat, homme violent et sans égards, menaçait de quitter la ville, si l'on continuait de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournèrent cependant plus heureusement que le lieutenant-général n'osait espérer. Le peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, et en conséquence il se soumit à la défense publiée de faire des assemblées particulières au-dessus de six personnes. Le légat s'apaisa aussi, en voyant que le duc de Mayenne marquait plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendaient tous les désirs du prélat.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet une nouvelle tentative, mais plus adroite que la première. Ils avaient péché non-seulement en proposant trop brusquement leur infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippe II, son père, était de la marier à l'archiduc Ernest, son cousin, frère de l'empereur Rodolphe II. Quoiqu'ils colorassent ce projet de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne, pour soutenir l'élection, c'était toujours annoncer clairement que la France allait devenir une conquête de la maison d'Autriche, ce qui révolta bien des esprits, et leur enleva beaucoup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demandèrent une autre audience, et l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarèrent que, si l'on voulait élire l'infante, le roi catholique nommerait de son côté un des seigneurs français, y compris ceux de la maison de Lorraine, qui épouserait l'infante, et qu'ils partageraient le trône avec un droit égal. Un mois après l'élection, ajoutaient-ils, il y aura une forte armée sur la frontière; deux autres mois après, un second corps de troupes, de l'argent, des munitions, des biens et des honneurs pour les chefs, enfin tous les avantages possibles à la reconnaissance du plus riche monarque de la chrétienté.

Une couronne, le mariage d'une jeune princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise : ces objets remuèrent les moins ambitieux. Les Espagnols, en ne nommant pas celui qu'ils avaient envie de préférer, tenaient en haleine tous les autres. Il y en eut trois pris à cette amorce : Charles de Savoie, duc de Nemours, qui, sans autre titre que sa jeunesse et sa naissance, entama une négociation avec le duc de Mayenne, son frère utérin, pour l'engager à lui être favorable; le cardinal de Bourbon, qui offrait la jonction du tiers-parti; enfin le jeune duc de Guise, qui avait pour lui le nom de son père, son mérite personnel, et le suffrage général des zélés ligueurs.

Cette ruse des Espagnols porta l'alarme dans le conseil du roi. Les seigneurs de son parti écrivirent à ceux de la ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans lesquelles l intrigue était développée de manière à détromper les prévenus. On y démontrait que la proposition de marier l'infante aux princes français n'était faite que pour avoir une élection, de quelque manière que ce fût, et sans perpétuer la guerre. Ces écrits firent impression ; il vint, outre cela, au roi un secours beaucoup plus puissant, auquel personne ne s'attendait.

On se rappelle l'esclavage du parlement de Paris, après l'attentat de Bussi-le-Clerc, qui traîna les chefs à la Bastille. Depuis ce moment, presque toutes les délibérations de cette compagnie portèrent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestait; et quand elle voulait élever la voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, attachés par les mutins à un infâme gibet, fermaient la bouche aux plus hardis.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avait cependant encore de trop justes sujets de crainte pour les bons citoyens, qui voudraient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres ténébreuses des étrangers. Les espagnols tenaient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines, ils distribuaient du blé à plus de quatre mille pères de famille de la plus basse populace, prêts à porter le fer et le feu partout où leurs bienfaiteurs les enverraient. Dans toutes les compagnies il y avait encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auraient sacrifié leurs biens et leurs vies aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion catholique.

C'est dans ces circonstances que ce parlement, si timide jusqu'alors, poussé comme par une inspiration subite, s'assemble, délibère, et donne enfin, le 28 juin, ce fameux arrêt par lequel il est enjoint à Jean Le Maître, président, accompagné d'un nombre suffisant de conseillers, de se retirer par-devers le lieutenant-général de la couronne, et là, en présence des princes et seigneurs assemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu il ait à prendre les mesures les plus sûres, afin que, sous prétexte de religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention, tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation; déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, nuls, contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume.

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de

Mayenne en parut surpris. Il traita d'attentat à son autorité et d'injure personnelle un arrêt rendu en son absence, dans une matière aussi importante, et menaça de le casser. Le président Le Maître soutint dignement les priviléges du parlement. Il montra qu'il n'avait pas excédé son pouvoir, et il fit habilement sentir au duc de Mayenne que, loin de se trouver offensé, il devait au fond être très-satisfait d'un arrêté qui le mettait à l'abri des sollicitations importunes, et qui l'empêcherait de faire quelques démarches indignes de sa naissance et de son caractère. Mayenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il avait une secrète intelligence avec les principaux du parlement, et qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement.

Mais il est plus vraisemblable que Mayenne n'eut aucune connaissance de la délibération ; elle fut proposée et conduite à sa conclusion avec beaucoup de peine et d'adresse, par Michel de Marillac, alors conseiller de la seconde chambre des enquêtes, et qui depuis a été garde des sceaux. L'arrêt fut donné sur les conclusions d'Édouard Molé, qui faisait les fonctions de procureur-général. Il parla, dit un auteur contemporain, *fort vertueusement* au duc de Mayenne. « Ma vie, lui dit-il, et mes moyens sont à votre service ; mais je suis vrai Français, et perdrai la vie et les biens devant que jamais être autre. »

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres espagnols. Acharnés à obtenir une élection malgré tous les obstacles, ils ne quittèrent point prise. On n'avait pas voulu de l'infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest : la proposition de la faire régner avec un seigneur français que Philippe nommerait n'ayant pas non plus été goûtée, ils proposèrent enfin sérieusement et de bonne foi le duc de Guise. Mayenne crut que c'était encore un détour, et refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard ; mais ils lui montrèrent le consentement par écrit de leur maître, et sur-le-champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandaient que les états donnassent le trône aux deux époux, sans partage, *in solidum ;* que l'infante épousant le duc de Guise, eût la Bretagne en souveraineté pour sa dot, et que, si le duc mourait sans enfants mâles, l'infante pût épouser un seigneur français à son choix (1). Tous les partisans d'Espagne trouvaient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutaient pas qu'elles ne fussent acceptées par les états. Il arriva de là que pendant plusieurs jours le duc de Guise eut une cour royale, et que le duc de Mayenne fut laissé presque seul.

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Mayenne en fit sentir à son neveu

(1) De Thou, liv. 8. Davila, liv. 13.

tout le vide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompaient par l'appât d'un mariage qu'ils seraient maîtres de conclure ou de rompre à volonté : « Ne croyez pas, ajouta-t-il, que le duc de Lorraine et les autres princes de notre maison consentent à une élection qui les mettrait bientôt sous la domination de Philippe. Vous allez voir les états protestants d'Allemagne, l'Angleterre et presque tous les Français se révolter contre ce projet; et le moins qui puisse arriver, c'est que la guerre recommence avec plus de fureur, et que la ligue se trouvant divisée, vous succombiez victime de la politique espagnole. »

Le jeune prince paraissait écouter avec docilité les raisons de son oncle; mais on s'apercevait que l'espoir d'une couronne ne sortait pas facilement de son cœur. Catherine de Clèves, sa mère, la duchesse de Montpensier, sa tante, tous les flatteurs dont il était environné, l'excitaient à tenir ferme. Mayenne sentit qu'il ne réussirait pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes, que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord en son nom, et au nom de tous les princes de sa maison, de l'honneur que Philippe voulait bien faire à son neveu. Ensuite il fit la loi en ces termes : « L'élection demeurera secrète jusqu'à « ce que le mariage soit consommé, et il ne sera même déclaré que quand « je le voudrai. L'infante venant à mourir sans enfants mâles, le duc de « Guise sera seul roi. Le duc de Guise mourant, l'infante ne pourra se « remarier qu'à un prince lorrain, de l'avis des autres. Si elle n'a pas « d'enfants, l'aîné des Guise succédera. Les seuls Français seront nom- « més aux charges et dignités. On me donnera en toute souveraineté et « à perpétuité, pour moi et mes enfants, les gouvernements de Bourgogne « et de Champagne, mes biens héréditaires ; la principauté de Joinville, « Vitry, Saint-Dizier, une pension annuelle de cinquante mille écus ; et « dès à présent des assurances pour huit cent mille livres en plusieurs « paiements. »

Mayenne croyait que les Espagnols, rebutés par l'excès de ces demandes, rompraient avec éclat; mais à son grand étonnement, ils accordèrent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers-parti. Malheureusement pour lui, le cardinal de Bourbon était déjà attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, et par conséquent hors d'état de seconder par quelque activité les démarches du lieutenant-général. Il se voyait pressé de tous côtés, sommé de sa parole, obligé de combattre contre les étrangers, contre les Français, contre sa propre famille. Sa mère le conjurait de faire régner son petit-fils. La duchesse de Montpensier, sa sœur, le harcelait. Une

objection faite à propos dans l'assemblée des états, le tira d'embarras. Il s'était engagé d'y proposer l'élection, et il le fit, mais si mollement, qu'on apercevait aisément qu'il ne désirait que d'être contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva, et représenta qu'il y aurait de l'imprudence à élire un roi pendant qu'on n'avait point de troupes, et que Henri, au contraire, dont l'abjuration paraissait immanquable, était à la tête d'une bonne armée; qu'il fallait bien plutôt accepter la trêve, dont on avait le plus grand besoin. Ce raisonnement passe de bouche en bouche : le plus grand nombre l'approuve, et l'on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 4 juillet au Louvre, dans le plus grand appareil. On prie les ambassadeurs d'Espagne de s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe en leurs personnes de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, et leur remet une lettre pour leur maître, dans laquelle on disait que la situation actuelle des affaires ne permettait point de procéder à l'élection ; mais que les états n'y renonçaient pas, et qu'ils le suppliaient de faire avancer au plus tôt son armée, de peur qu'on ne fût obligé de s'accommoder désavantageusement avec l'ennemi.

Les ministres espagnols répondirent aussi par écrit, d'un air désintéressé, que le roi n'avait travaillé que pour le bonheur de la France ; qu'ils étaient fâchés qu'on n'eût pas profité de sa bonne volonté en élisant un roi dont la puissance aurait remédié à tous les maux ; qu'au reste ils seraient toujours également disposés à aider la sainte union de leurs bons offices.

Un pareil dénoûment, après le sérieux de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaisants du temps. Ceux qui l'ont le mieux saisi sont Le Roi, chanoine de Rouen, aumônier du jeune cardinal de Bourbon ; Nicolas Rapin, Passerat, Pithou, et Florent Chrétien, auteurs du livre intitulé *Catholicon d'Espagne* ou *Satire Ménippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guère vieilli, et pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression, et l'on dit que le ridicule qu'il répandit sur la ligue, lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires, qui inspiraient toujours aux peuples un désir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étaient assemblés par ses ordres plusieurs évêques et théologiens, non-seulement de ceux qui suivaient depuis longtemps son parti,

mais même des ligueurs. Invités à contribuer de leurs lumières à l'instruction du roi, ils ne crurent pas devoir déférer aux menaces et aux défenses du légat, qui, tant par lui-même que par ses émissaires, faisait tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution (1).

Le cardinal de Plaisance voulait que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étaient rendus auprès de Henri, et que leurs bénéfices fussent déclarés impétrables. Sur ce principe, il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de Sainte-Geneviève (2). Les factieux l'épiaient depuis longtemps, parce que ses dispositions à l'égard du roi leur étaient plus que suspectes. En effet, c'était chez lui qu'avaient été tenues les assemblées où l'on avait commencé à parler librement sur les excès des ligueurs. Ils le surveillèrent si bien qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se réjouissait avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de voir dans ces écrits un crime de lèse-majesté divine et humaine. Il fit arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des ligueurs déterminés, et son procès fut suivi avec la plus grande vivacité. Il déclina la juridiction ordinaire, et fondé sur ses privileges, il appela comme d'abus. Tout cela lui fut inutile. Le légat était déterminé à faire sur lui un exemple. Les amis de Foulon, qui étaient en grand nombre, et des plus considérables, lui conseillèrent de feindre une maladie. Sous ce prétexte, ils demandèrent son élargissement jusqu'à la guérison, et le cautionnèrent. L'abbé sortit, et se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Les prélats, docteurs et théologiens assemblés par le roi, déterminés à passer par-dessus les anciennes difficultés, avaient résolu de recevoir son abjuration. Ils exigèrent seulement qu'aussitôt après ce prince envoyât une ambassade solennelle au souverain pontife pour demander l'absolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre sa réconciliation avec l'Église plus solennelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il se transporta à Saint-Denis qui n'est qu'à deux lieues de la capitale. On y avait préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvait donner de la pompe et de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laisser passer cette dernière occasion, sans causer du moins le trouble qu'il pourrait. Il fit donc publier un écrit qui portait en substance que Henri de Bourbon, soi-disant roi de France et de Navarre, hérétique relaps, impénitent, chef, fauteur, défenseur public des hérétiques, ne pouvait être absous que par le pape. En conséquence, il annulait tout ce que feraient les prélats royalistes, et conjurait les catholiques, par les entrailles de la misé-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V. — (2) Lézeau, *Manuscrit de Sainte-Geneviève.*

ricorde de Dieu, de ne point causer un schisme funeste. Enfin il les avertissait charitablement que, s'ils n'avaient point égard à ses remontrances, ils encourraient les censures et perdraient les titres, bénéfices et dignités qu'ils possédaient dans l'Église. Le duc de Mayenne, de son côté, fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, et mit des gardes aux portes.

Mais cette précaution n'empêcha pas que, le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denis une foule de Parisiens. Les uns avaient prévenu la défense, d'autres échappèrent aux sentinelles des portes et franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi, vêtu de blanc, accompagné d'un nombreux cortége de princes, seigneurs et gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats et d'ecclésiastiques, l'attendait à la porte, tenant dans sa main le livre des évangiles ouvert. «Qui êtes-vous, lui dit l'archevêque, que demandez-vous? — Je suis le roi, répondit Henri; je demande à être reçu dans le sein de l'église catholique. — Le souhaitez-vous sincèrement? répondit le prélat. — Je le souhaite de tout mon cœur, » dit le roi; et se mettant à genoux il jura, entre les mains de l'archevêque, de vivre et de mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine; de la défendre envers et contre tous, au péril de sa propre vie; et il protesta qu'il renonçait dès à présent à toutes les hérésies qui lui étaient contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, et répéta la même protestation au pied du grand autel, qu'il baisa. On entonna le *Te Deum*. Le peuple, transporté de joie, mêla au chant de cette hymne des cris redoublés de *vive le roi!* Pendant ce temps, Henri recevait de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe, qui fut célébrée solennellement, et dîna dans l'abbaye. Quoique la rage des ligueurs dût inspirer des craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande que la table manqua d'être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon pathétique, que prononça l'archevêque de Bourges; et le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

En même temps que la ville de Saint-Denis s'édifiait de l'abjuration du roi, les ligueurs donnaient à Paris un spectacle dangereux. Il n'y a point d'invectives dont leurs prédicateurs n'accablassent Henri et les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prononça à cette occasion, pendant neuf jours consécutifs, dans l'église de Saint-Méri. Il prétend prouver que la conversion

du Béarnais n'est que feinte et hypocrisie, et que son absolution, donnée contre toutes les règles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Mais le peuple n'écoutait plus qu'indifféremment ces déclamations. On avait beau vouloir lui persuader qu'on ne devait faire aucun accommodement avec un hérétique, les douceurs de la paix lui paraissaient plus salutaires, de quelque part qu'elles vinssent. Il était aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avait, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin le duc de Mayenne, sans argent, sans troupes, et presque sans parti, n'avait pas d'autre ressource qu'une suspension d'armes qui lui donnerait le temps de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc avec une égale satisfaction à une trêve qui devait durer trois mois, à commencer le 1er août.

Le légat seul en marqua du mécontentement. Le duc de Mayenne l'apaisa, en faisant renouveler le serment d'union dans les états, qui duraient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il aurait voulu, le prélat romain souhaitait du moins y faire recevoir le concile de Trente. On y prit un singulier moyen pour le satisfaire, sans engager les états. Le lieutenant-général, dans une assemblée solennelle, les prorogea jusqu'au mois de septembre, et permit aux députés de se retirer. Après cette action, par laquelle les états étaient censés finis, le légat entra. On lut tout haut devant lui une ordonnance touchant la réception pure et simple du concile de Trente. Il en fit, ainsi que le cardinal de Pellevé, aussi présent, un long remercîment aux députés. Il alla ensuite à leur tête chanter le *Te Deum* dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et les états furent séparés.

De Saint-Denis le roi écrivit aux parlements, aux gouverneurs et commandants des provinces, pour leur faire part de sa conversion et de la trêve générale. Il nomma ambassadeurs à Rome le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de la Clielle, chargé de préparer les voies et d'aplanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denis à la fin d'août (1).

Il goûtait depuis un mois le plaisir de se voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la trêve les faisait jouir. L'envie de respirer un air pur, après avoir été si longtemps renfermés, les attirait dans les campagnes voisines. Ils y rencontraient leurs parents et leurs amis du parti royaliste. On s'embrassait, on se félicitait de cette réunion,

(1) *Ambassade de Du Perron et d'Ossat. Mémoires de Nevers*, t. II.

quoique passagère, et l'on faisait en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquaient pas de glisser dans les conversations l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples, et quand la curiosité ou d'autres motifs amenaient quelques ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés, ils ne se retiraient pas sans des caresses et des paroles obligeantes qui gagnaient leurs cœurs. Ainsi on voyait, dans la bienveillance du roi et la satisfaction des peuples, le germe des prospérités qui suivirent.

Mais ces espérances à peine formées furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barrière ! Ce malheureux, sans autres motifs connus que le dégoût de la vie et l'idée de faire une action que des fanatiques lui avaient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un jacobin, qui donna des avis si certains que le scélérat fut arrêté lorsqu'il était près de commettre son crime. On l'exécuta, sans que Henri voulût permettre qu'on cherchât les complices.

La ligue, pour se soutenir, avait désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissait des divisions entre ceux mêmes que les liens du sang auraient dû unir plus étroitement, parce que chacun, tendant à ses intérêts, tournait l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Mayenne fit un exemple de ces commandants infidèles, dans la personne du duc de Nemours, son frère utérin, qui voulait se faire une souveraineté du Lyonnais, dont il était gouverneur. Le lieutenant-général le fit arrêter et retenir en prison à Pierre-Encise, mais ce châtiment n'imposa que faiblement aux autres. Ceux qui ne secouèrent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la ligue profitèrent de l'avantage de la trêve générale pour entamer des paix particulières. Aussi la guerre, qui avait été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les grands chemins, de réprimer les bandits qui couraient les campagnes. On respirait enfin, après tant de désastres; mais trois mois fixés pour la trêve s'écoulaient bien rapidement. Le duc de Mayenne sollicita une prolongation. Toute la France la désirait ardemment, et le roi l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux.

Il espérait avoir, dans cet intervalle, des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisait alors une espèce de guerre, dont Henri ne vit la fin qu'après des difficultés plus inquiétantes que les embarras d'une guerre véritable. Députés de la ligue, agents des Espagnols, écrivains soudoyés, tous, jusqu'aux calvinistes, investissaient le trône pontifical,

pour en fermer l'accès aux ambassadeurs du roi. Ils publiaient que sa conversion était feinte : et les plus emportés disaient que, quand même elle serait sincère, le pape n'avait pas droit de lui en donner l'absolution. Arnaud d'Ossat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a assuré un rang distingué entre les plus habiles négociateurs, se trouvant par hasard à Rome, fit face tout seul pendant longtemps à ces différents agresseurs. Il réfutait, détruisait leurs fausses nouvelles, répandait à propos les véritables, et il se rendit, quoique sans caractère, assez intéressant, par le zèle qu'il montra, pour que le pape voulût tirer de lui des éclaircissements sur la France (1).

Les choses en étaient à ce point, quand La Clielle arriva à Rome. Il était porteur de lettres adressées à Séraphin Olivier, auditeur de Rote. Le roi, dans ses dépêches, lui recommandait de procurer au plus tôt à son envoyé une audience du souverain pontife. Séraphin, instruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas sa commission si aisée que Henri le présumait. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

Séraphin avait un caractère enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes et en reparties fines, qui le rendaient très-agréable au pape. Il se présente un jour à son audience, sous quelque prétexte dont son poste ne le laissait pas manquer, et faisant tomber adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, qu'il a reçu des lettres du roi, et il se met en devoir de les lui montrer. Le pape, qui n'était pas prévenu, se trouve embarrassé, et dit avec vivacité qu'il n'en veut pas recevoir d'un hérétique. L'auditeur insiste. Clément se met en colère ; mais Séraphin, sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenait toujours à ses lettres : « Enfin, lui dit-il, quand ce serait le diable qui demanderait à se convertir, Votre Sainteté ne pourrait le refuser. » Égayé par cette saillie, le pape fut quelque temps à plaisanter avec Séraphin, qui, deveuu plus hardi, pria le saint-père de donner audience au gentilhomme qui avait apporté ces lettres : « Votre Sainteté, lui disait l'auditeur, ne court aucun risque de se compromettre. Elle peut le recevoir comme un particulier qu'elle admet par bonté, et avec qui elle s'entretient, par occasion, des affaires de France. — J'y penserai, » répondit le pape ; et dès le soir d'Ossat fut averti de dire à La Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui ferait, et qu'il eût pleine confiance.

La nuit suivante, un camérier du pape vient prendre La Clielle dans un

(1) De Thou, liv. 108. Davila, liv. 14. *Rerum mirab.* in-4°, p. 261. Du Perron. D'Ossat. *Mémoires de la Ligue*, t. V.

carrosse fermé, et le conduit à Sa Sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avaient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, et commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné et semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue, et présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec des apparences de colère. La Clielle la pose sur une table, et se retire respectueusement.

Le lendemain, il fut introduit à l'audience du cardinal Tolet. Ce prélat était très-estimé du pape. Il avait été jésuite ; et, quoique Espagnol de naissance, il se montra pendant tout le cours de l'affaire très-favorable à Henri. Dans cette première audience, il répondit obstinément à tous les discours de La Clielle, que le roi étant retourné à l'hérésie après avoir été déjà absous une fois, le pape ne pouvait plus écouter ses prières; mais il joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, et il fit dire par d'Ossat à La Clielle de donner bonne espérance au roi; qu'il n'avait qu'à se montrer bien converti, persévérer dans la foi catholique, et ne pas s'embarrasser de ce qui arriverait au duc de Nevers; que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avait au fond dessein que de l'éprouver.

Il ne fallait pas moins que ces assurances pour faire supporter au roi le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avait mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire qu'il ne le recevrait pas comme ambassadeur d'un roi qu'il ne reconnaissait point. On lui signifia qu'il ne lui serait donné que dix jours pour rester dans Rome, avec défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla toujours comme ministre du roi, quoique le pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion où l'on est d'agir pour une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer des scélérats acharnés à sa perte, peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour fléchir le souverain pontife, et toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulières, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci, un jour, pressé par les objections du duc, qui le réduisait à n'avoir rien à répondre, se mit à sourire : « Riez, s'écria l'ambassadeur pénétré, riez à présent, monsieur. Le temps viendra que nous verserons des larmes en abondance, et que les cris des malheureux Français perceront jusqu'à vous. »

Enfin, accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa dernière audience, qui eut lieu le 10 janvier, il fit au pape la peinture des

maux que son inflexibilité allait causer. Il lui témoigna le désir de pouvoir convaincre les ligueurs en sa présence de la pureté des intentions du monarque, et le conjura enfin de prescrire au moins les conditions auxquelles il pourrait lui accorder l'absolution. Nevers offrait de laisser son fils en otage à Rome jusqu'à ce qu'elles fussent remplies.

Ses deux collègues d'ambassade, d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, travaillaient de leur côté avec ardeur à aplanir les difficultés; mais, comme ils étaient ecclésiastiques, ils se trouvèrent eux-mêmes dans un embarras auquel ils ne s'attendaient pas. Le pape ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur, pour rendre compte de la conduite qu'ils avaient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devaient pas souffrir. Sur leur refus de comparaître en particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers outré prend ses deux collègues à ses côtés, traverse Rome en plein jour, menaçant de tuer de sa main quiconque voudrait mettre à exécution cet ordre injurieux, et sort avec eux sans que personne ose se présenter.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin, arriva l'ambassade de la ligue, composée d'un cardinal, d'un baron et d'un abbé. Comme le roi avait fait précéder la sienne par La Clielle, le duc de Mayenne envoya d'avance un agent secret à sa dévotion, nommé Montorio. « Il portait, dit l'archevêque de Lyon, des vents pour en forger de nouvelles tempêtes. » Ce n'était point là ce qu'avaient fait entendre au roi ceux qui s'intéressaient auprès de lui pour le duc de Mayenne. A les en croire, il n'avait intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. « Mais, disait le même archevêque, le duc de Mayenne faisait bien semblant d'avoir les bras et les jambes hors de la ligue, et le cœur y était engagé plus que jamais (1). »

Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes comme des malheurs forcés, et à montrer de belles apparences, le tout afin d'obtenir du pape des troupes et de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse sous différents prétextes, et ne la donna ensuite qu'ambiguë. Il dit qu'il fallait voir ce que ferait l'Espagne; que la guerre de Hongrie contre les Turcs lui coûtait déjà beaucoup. Enfin il montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent au lieutenant-général de ne point compter sur lui.

(1) Mathieu, t. II, p. 56.

Il ne venait point au duc de réponse plus favorable d'Espagne. Cette cour, frustrée de l'espérance de mettre son infante sur le trône, n'entrait plus avec la même ardeur dans les vues de la ligue. Le roi, par une ruse singulière, en fut instruit aussitôt que Mayenne. Les royalistes, après les états de Paris, avaient arrêté un homme chargé de dépêches pour Philippe. Par ses lettres de créance et ses aveux, on reconnut que ce n'était pas un simple courrier, mais un agent de confiance, porteur de paroles, autorisé à en recevoir, et inconnu de visage à ceux avec qui il devait traiter. Sur ces notions, La Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le nom, les lettres et les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confère avec les ministres, et pénètre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards et la conversation sans s'ébranler. Comme il allait obtenir une seconde audience, ceux qui veillaient à sa sûreté l'avertissent qu'il vient d'arriver un courrier de la ligue. La Varenne repart aussitôt, et arrive sur la frontière un moment avant les gens dépêchés pour le saisir (1).

On sut ainsi les mystères du cabinet de Philippe. Il promettait toujours de secourir puissamment la ligue ; mais on sentait qu'il en voulait au duc de Mayenne, pour avoir fait manquer l'élection, et que, s'il le ménageait, c'était moins par égards personnels qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avait donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France, mais seulement qu'il travaillât à en détacher les provinces à sa bienséance. Henri IV se hâta d'en réunir le plus qu'il put, pour s'en servir à disputer le reste à l'ennemi.

Le monarque, en prolongeant la trêve, donna une déclaration qui eut les plus heureux effets. Il exhortait paternellement les peuples à rentrer dans le devoir, et à reconnaître leur roi, promettant d'oublier le passé. Il confirmait tous les priviléges, et donnait une amnistie générale ; mais, en l'enregistrant, le parlement de Tours excepta les complices de Jacques Clément et de Barrière. A cette invitation, des villes et des provinces entières se rendirent. Louis de l'Hôpital, baron de Vitry, gouverneur de Meaux, avait, dès la fin de l'année dernière, donné l'exemple de sa soumission. Le roi lui en marqua sa reconnaissance, et combla les habitants de bienfaits. Il vit en peu de temps rentrer sous son obéissance Lyon, Orléans, le parlement d'Aix, presque toute la Picardie, nombre de seigneurs, entre autres Villeroy, qui alors abandonna sincèrement la ligue. Reims, depuis longtemps asservie aux Lorrains, resta encore sous la

(1) Cayet, t. II, p. 726.

puissance des ligueurs, ce qui empêcha le roi de s'y faire sacrer. Il choisit la ville de Chartres pour cette cérémonie, qui se fit le 27 février, et il revint ensuite à Saint-Denis.

Le voisinage de Paris était choisi à dessein de mettre à profit les occasions. Il devait nécessairement s'en présenter dans l'état où étaient les choses. Les chefs ne savaient eux-mêmes s'il leur convenait de faire la guerre ou la paix ; à plus forte raison, le peuple était-il indécis. Le duc de Mayenne avait encore demandé une prolongation de la trêve ; néanmoins les conditions n'ayant plu ni à lui, ni aux Espagnols, ni au légat, on était resté dans un état de guerre, mais sans presque commettre d'hostilités. Quelque supportable que fût cette situation, en comparaison des troubles passés, les Parisiens, qui craignaient le retour des calamités, murmuraient hautement (1).

Le parlement les appuyait. Il semble que le comte de Belin, gouverneur de Paris, penchait aussi pour un accommodement. Ce soupçon porta le duc de Mayenne à l'engager à se démettre. Comme la douceur de son gouvernement l'avait fait aimer, sa retraite, qu'on sentait bien n'être pas volontaire, excita des plaintes.

Il y eut à ce sujet des remontrances du parlement au lieutenant-général. On lui rappela que, quand il avait été élevé à cette dignité, il avait promis de ne rien faire que de concert avec ce tribunal ; que cependant récemment, seul et de son chef, il venait de rejeter la trêve proposée et de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On lui fit entendre que le parlement était disposé à prendre une connaissance plus exacte de toutes les affaires.

Mayenne sentit que, s'il laissait commencer des procédures à ce sujet, c'en était fait de son autorité : en conséquence, de l'avis des Espagnols et du légat, il établit dans la ville des corps de garde et des patrouilles, comme s'il y avait eu une sédition à craindre. Il n'eut même pas honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des Seize, qu'il avait presque détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés parce que les Espagnols leur donnaient un minot de blé par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étaient suspects ; et, le 24 janvier, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur l'auteur des barricades sous Henri III, Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattait de trouver plus fidèle.

Celui-ci n'eut pas plus tôt le commandement de Paris, que, plus pru-

(1) De Thou, liv. 109. Davila, liv. 14. *Mémoires de la Ligue*, t. VI. Cayet, t. II, p. 296.

dent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Après s'être concerté avec le prévôt des marchands Lhuillier, l'échevin Langlois, le premier président Le Maître, le procureur-général Molé, et quelques autres, il entama le plus tôt qu'il put une négociation secrète, par l'entremise de François d'Espinai-de-Saint-Luc, qui avait épousé sa sœur, et qu'il voyait dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. On convint d'une amnistie générale: Paris devait conserver tous ses priviléges; les titulaires de toute espèce d'offices devaient y être maintenus en prêtant serment au roi; la garnison française et étrangère aurait la faculté de se retirer où bon lui semblerait; le comte enfin devait recevoir deux cent mille écus, une pension de vingt mille francs, et la confirmation de la dignité de maréchal de France, que lui avait conférée le duc de Mayenne. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, soupçonna cette intelligence, et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant-général lui fit part de l'avis qu'il venait de recevoir, et le gouverneur ne manqua point de le rassurer par des promesses qu'il n'était pas disposé à tenir.

Madame de Nemours voulait que son fils profitât de Paris, pour traiter avec le roi et faire ses conditions meilleures; mais après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur le degré le plus prochain du trône, et prêt à s'y asseoir, Mayenne ne pouvait se déterminer à tomber de si haut, sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyait d'ailleurs qu'après les protestations publiques qu'il avait faites, il ne pouvait en honneur entrer en accommodement avec le roi avant que le pape eût donné l'absolution au monarque. Résolu de voir à quoi aboutiraient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontière de Champagne les troupes que Charles de Mansfeld, fils de Pierre Ernest, lui amenait, et à s'aboucher par la même occasion avec les princes lorrains, ses parents, afin de prendre en commun une dernière résolution.

Au moment de ce départ, Mayenne éprouva des alternatives de confiance et de crainte, et montra des variations qui marquaient le plus grand trouble. Non-seulement il permit, contre ses anciennes ordonnances, mais il procura sous main une assemblée des Seize. Il apprit avec joie que ces hommes de sang s'étaient engagés par de nouveaux serments à ne jamais souffrir que le roi de Navarre entrât dans Paris. Le lendemain même de cette assemblée, Mayenne fit dire au parlement, très-mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'était tenue contre sa volonté. Deux jours après, il convoqua les capitaines de quartier, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gouverneur, et annonça son voyage; il promit un prompt retour, et ajouta que, pour gage de son empressement à les rejoindre, il

leur laissait ce qu'il avait de plus cher au monde, sa femme et ses enfants: mais le lendemain, 6 mars, il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître.

Il ne lui était pas difficile de s'arranger avec le roi; et il était bien sûr d'avoir tout ce qu'il voudrait en échange de Paris. Son embarras ne venait que des ligueurs. Il était question de boucher les oreilles, de fasciner les yeux à des gens dont tous les sens étaient éveillés contre la surprise, à des hommes capables, sur le moindre soupçon, d'enfoncer le poignard et d'embraser leur patrie. On entendait les prédicateurs séditieux déplorer la faiblesse des ligueurs, regretter ces temps heureux où personne n'aurait osé, sans risque, élever la voix contre la sainte union. Un cordelier savoyard porta la fougue jusqu'à exhorter en pleine chaire ses auditeurs à faire un massacre général des royalistes, et jusqu'à leur promettre le paradis en récompense de cette barbarie.

Plus les Seize et les Espagnols étaient faibles, plus ils affectaient dans les derniers jours de braver les royalistes. On les voyait marcher armés dans les rues, parler avec emphase de leurs partisans, exagérer leur nombre et leurs forces, débiter, pour se rendre plus terribles, qu'ils avaient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matières combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous ses ruines, s'ils ne pouvaient autrement en fermer l'entrée au Navarrois.

Les gens de bien étaient consternés, et redoutaient un coup de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le 17 mars, il y eut une procession générale, à laquelle la châsse de Sainte-Geneviève fut portée. Brissac, maître de son projet, sans précipiter ni ralentir sa marche, allait toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédications et les assemblées séditieuses, il s'arma de l'autorité du parlement. Dans toutes les occasions où il fallait sévir contre les factieux, il s'appuyait de ses arrêts : dans d'autres circonstances, il mitigeait l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées. Sous prétexte d'escorter un prétendu convoi que lui faisait passer le duc de Mayenne, il sut habilement diminuer la garnison espagnole, et mit dans les postes importants les troupes dont il était sûr.

Enfin, tout étant disposé le soir du 21 mars, Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartier dans la maison du prévôt des marchands. On doit se rappeler que, depuis le châtiment des Seize, ces places étaient occupées par les bourgeois les plus estimés. Le gouverneur apprend à ceux

qui l'ignoraient, et répète à ceux qui le savaient déjà, tout le plan de l'entreprise ; il assigne à chacun son poste, et convient avec eux de ce qu'il y aurait à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leurs quartiers, et commence sa ronde afin de voir tout par lui-même.

On dit que les ministres espagnols, toujours soupçonneux, malgré la confiance qu'ils étaient obligés de marquer au gouverneur, avaient attaché à sa suite deux officiers et quelques soldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendraient au dehors. Heureusement les troupes du roi qui arrivaient de Senlis, et qu'une nuit orageuse avait retardées, ne se présentèrent qu'après quatre heures du matin le 22 mars, lorsque ces espions étaient retirés. Au premier signal, Brissac, qui les attendait avec impatience, va lui-même les reconnaître. Les portes s'ouvrent à son ordre ; les barrières tombent ; les soldats royalistes entrent en silence. Ils traversent les rues en ordre de bataille, et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps de garde espagnol fit mine de résister ; il fut aussitôt enveloppé et détruit. Les autres disparaissent devant le vainqueur, et les factieux, ne voyant pas de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant assuré, et Henri ayant été salué hors des portes par le prévôt des marchands et par le comte de Brissac, qui lui présentèrent les clefs de la ville, il s'avance au milieu d'un corps de noblesse, les piques basses, en signe que la ville n'avait pas été prise par la force. Les cris de *vive le roi !* se font entendre de tous côtés. Quoique armé, sa marche avait plus l'air d'un triomphe pacifique que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais et harangué comme en pleine paix. Après la messe et le chant du *Te Deum*, le monarque se rend au Louvre, où il dîne en public, et dès l'après-midi les boutiques étaient ouvertes, et l'on travaillait dans Paris comme s'il n'eût jamais été question de guerre.

Quelque intrépide que fût Henri, on dit qu'il ne put se défendre de quelque inquiétude en voyant de si près le péril de l'entreprise. Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit, et demanda si l'on était bien sûr des portes. Il ne fallait en effet qu'une chaîne tendue, une barricade élevée, un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps de garde espagnol, qui, ayant voulu résister, fit mis en pièces en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise : encore le roi disait-il qu'il aurait voulu racheter leur vie de son sang (1).

(1) *Mémoires de Condé*, t. VI, p. 184.

Dès ce jour même, il se regarda au milieu des Parisiens comme au milieu de ses enfants. Il était charmé de s'en voir pressé : « Laissez-les, criait-il à ceux qui voulaient écarter la foule assemblée autour de lui, laissez-les ! ils sont affamés de voir un roi (1). » Si les ministres eussent voulu l'en croire, il aurait souffert dans Paris tous les séditieux. Jugeant de leur cœur par le sien, il se flattait d'étouffer leur haine à force de bienfaits ; et sa bonté gémit, lorsqu'il fallut signer des ordres pour éloigner les plus mutins.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manières à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer de sa protection les duchesses de Nemours et de Montpensier. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat, le roi le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener sous sa sauvegarde Varade, recteur des jésuites, et Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, accusés de complicité avec le scélérat Barrière. La garnison espagnole sortit aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que Brissac lui avait garantis dans son traité. Féria et les autres ministres de Philippe partirent avec elle. Le roi alla les voir passer, et lorsqu'ils défilaient devant lui, il leur dit en riant : « Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. »

A peine quelques jours s'étaient écoulés, que les plus déterminés ligueurs chantèrent la palinodie. La faculté de théologie donna l'exemple. Elle vint faire sa soumission au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever, par une profession sincère, les scrupules qui pouvaient encore rester à quelques docteurs. Des confesseurs indiscrets, des prédicateurs emportés osaient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou peu instruits, ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les capucins, les jésuites et les chartreux, refusèrent de donner au roi les prières nominales et publiques. Quand on lui parlait de les punir, il répondait : « Il faut attendre, ils sont encore fâchés. » Le seul cardinal Pellevé n'éprouva pas sa bonté : il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi était dans la ville.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avait pas un seul qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévèrement qu'il ne le fut. Quelques écrits du temps attribuent cette grande clémence du roi à la politique ; mais il est impossible qu'un monarque en état de se venger soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avait pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre

(1) *Journal de Henri IV*, t. II.

de *Grand*, que Henri reçut de la voix publique, vers ce temps, fut encore plus, de la part de ses sujets, l'expression de la tendresse qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration commandée par ses exploits.

Il termina ce qui regardait la capitale en recevant la Bastille à composition, et en réunissant à Paris les débris du parlement établi à Tours et à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté. Les membres fidèles prétendaient à des récompenses ou à des distinctions, au préjudice de ceux qui s'étaient laissé entraîner par le torrent de la ligue; mais ils ignoraient que, sous le voile de la rébellion, plusieurs avaient conservé une fidélité d'autant plus estimable qu'elle les exposait davantage à la vengeance des factieux. Entre les autres, on doit remarquer ce même Édouard Molé, qui avait déjà procuré l'arrêt du parlement en faveur de la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri entretenait une correspondance secrète avec ce magistrat, dont les avis dirigeaient les démarches du prince au dehors, pendant que la prudente fermeté d'Édouard disposait au dedans les esprits à la soumission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à mortier; il récompensa, comme les circonstances le permirent, le zèle des autres: mais il voulut surtout qu'il ne restât aucune trace de désunion, et que la concorde fût rétablie par l'égalité. En exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des temps y avait introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain.

Henri commença pour lors une carrière semée de pas glissants, entre deux précipices également difficiles à éviter. Les réformés, le voyant devenu catholique, demandaient des édits qui assurassent leur état. Les catholiques avaient l'œil ouvert sur lui, pour voir s'il ne ferait point de grâces à ses premiers favoris, à leur préjudice. D'un autre côté, les ligueurs mettaient à prix leur soumission, et les anciens royalistes murmuraient de voir passer entre les mains des rebelles les dignités et les biens qu'ils regardaient comme devant être la récompense de leur fidélité; en sorte que le plus sincère et le meilleur des rois passait pour hypocrite auprès du catholique jaloux, et pour ingrat et avare auprès du calviniste mécontent et du courtisan mercenaire (1).

Par les traits d'humeur qui échappèrent plusieurs fois à Henri dans ces discussions où il était, pour ainsi dire, tiraillé de chaque côté, on juge que ce furent les moments les plus amers de sa vie. Élevé dans les camps, la célérité d'une marche, la brusque décision d'une bataille étaient bien

(1) D'Aubigné, t. IV, p. 505.

plus conformes à son caractère, que le calme du cabinet et les lenteurs d'une négociation. Il en était tout autrement du duc de Mayenne, qui aimait à repaître son esprit d'un projet, pendant qu'il fallait agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui disait que le duc était un grand capitaine. « Je le crois, répondit-il, mais j'ai toujours cinq bonnes heures sur lui (1). »

Cette activité lui servit beaucoup au siége de Laon, ville très-forte, où Mayenne avait retiré une partie de sa famille et ses principaux effets. Le roi l'attaqua avec sa vivacité ordinaire. Les Espagnols vinrent au secours, conduits par Mansfeld. Mayenne partageait le commandement, qu'il avait été, pour ainsi dire, mendier jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas (2).

Il courut, sans le savoir, le danger de perdre sa liberté, et peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent été crus. Les ministres espagnols retirés en Flandre, après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, voulaient le faire arrêter. Leur avis était qu'on lui fît son procès, comme à un traître qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'était toujours opposé à l'élection de l'infante, le plus cher désir de ce prince. Cette proposition fut vivement débattue dans le conseil, et Mayenne n'échappa à la vengeance des Espagnols que parce qu'ils avaient encore besoin de son nom et de son crédit pour pénétrer et se soutenir en France.

Il aurait risqué bien davantage, si l'on avait su que, dans une conférence qu'il s'était ménagée avec les princes lorrains, ses parents, après sa sortie de Paris, ne pouvant traiter directement avec le roi, il était convenu que les autres entameraient une négociation, à laquelle il accéderait ensuite : de sorte que, pendant que Mayenne s'engageait à l'archiduc, on faisait des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisaient que se tromper les uns les autres ; car, dans le même temps que les Espagnols donnaient leur armée à commander au duc, ils lui débauchaient des gouverneurs de provinces et jusqu'à ses parents, auxquels ils faisaient des pensions, afin qu'ils ne dépendissent plus du chef de la ligue, mais d'eux seuls.

Ces divisions sourdes n'empêchaient pas que tout n'allât de concert quand il était question des opérations militaires. Les Espagnols, sollicités par Mayenne, vinrent au secours de Laon. Ils tinrent longtemps le roi en échec ; mais il leur enleva un convoi considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La gar-

(1) Pasquier, liv. 10, *lettre* 30. — (2) De Thou, liv. 101. Davila, liv. 14.

nison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre, et des sûretés pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, pour son fils surtout, qui commandait dans la ville, malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, et l'engagea de porter à son père des paroles de paix.

La France perdit à ce siége Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de grande espérance, plein d'esprit, habile dans les langues et les mathématiques, capitaine prudent et soldat intrépide. C'est à lui que Henri, délicat sur les louanges, parce qu'il savait les mériter lui-même, écrivit cette ligne, après un avantage dû à la bravoure de ce jeune guerrier : « Tes victoires m'empêchent de dormir. Adieu, Givri ! voilà tes vanités « payées (1). »

La conquête de Laon fut accompagnée et suivie de beaucoup d'autres, tant par la plume que par l'épée. Amiens, Château-Thierry, Beauvais, Cambrai, revinrent à l'obéissance. Le duc d'Aumont soutint avec succès la guerre en Bretagne contre les Espagnols auxiliaires du duc de Mercœur, qui voulait s'y former un État indépendant. Le fier d'Épernon, presque souverain dans le midi de la France, depuis qu'il s'y était retiré après la mort de Henri III, fléchit sous les ordres du roi, notifiés par le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, qui avait appris lui-même à reconnaître un maître, mais qui en avait été payé dès l'année précédente par l'épée de connétable. Le duc de Guise fit sa paix pour lui et ses frères; ils rendirent Reims et toutes les places qu'ils occupaient. Le roi leur en laissa le gouvernement, et y ajouta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes (2). « Mais, disait ce prince, il faut que la métairie rachète le château. » Le duc de Lorraine demanda et obtint une trêve. Villars rendit Rouen, et fut continué dans la charge d'amiral, que le duc de Mayenne lui avait conférée. Biron en avait été pourvu par le roi ; le monarque lui en demanda la cession, et l'obtint moyennant le bâton de maréchal de France. La Châtre et Bois-Dauphin obtinrent aussi la confirmation de la dignité de maréchaux de France, qu'ils tenaient du lieutenant-général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant, qui dit, lors de cette création, « que Mayenne faisait des bâtards qui se feraient légitimer un jour à ses dépens. » De Rosne fut le seul d'entre eux qui ne put jouir d'une faveur qui lui était pareillement réservée. Son mauvais sort l'ayant entraîné chez les Espagnols, il se vit contraint, pour détourner des soupçons d'intelligence avec le roi, d'affecter pour leurs intérêts un attachement qu'il n'avait pas. Par suite de ce malheur, et

(1) Pasquier, liv. 10, *lettre* 1. — (2) *Vie de Mornay*, p. 309.

contre sa propre volonté, il contribua plus qu'aucun autre à leurs succès dans les campagnes suivantes, et n'y rencontra lui-même que la mort.

Aux progrès du roi dans l'intérieur se joignirent des espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, assez instruit de la politique italienne pour n'être pas dupe des mauvais traitements extérieurs que son attachement au roi lui avait attirés. Il s'était vu menacer de l'inquisition. Le pape avait dit publiquement que c'était un mauvais cardinal. Cependant, moyennant quelques légères satisfactions, il était rentré en grâce ; et quoique le souverain pontife lui eût déclaré qu'il ne voulait pas entendre parler en faveur du roi, il l'avait néanmoins écouté sans marquer de mécontentement.

Il était public dans Rome que, les Espagnols pressant le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, Clément avait répondu que le feu était déjà assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer encore davantage, et que le roi catholique, qui sollicitait si fort le secours des foudres spirituelles, devait auparavant employer si bien les armes temporelles, que les premières ne fussent pas lancées sans effet. Gondi rapporta aussi au roi que, s'il voulait gagner les bonnes grâces du pape, il devait retirer le prince de Condé des mains des calvinistes, et le faire élever auprès de lui, dans la religion catholique, parce que, Henri n'ayant point d'enfant, ce jeune prince devenait le plus proche héritier de la couronne.

Cette précaution s'arrangeait avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion. Les ministres de cette religion l'avaient vue avec le plus plus grand dépit. Le peuple, ordinairement écho de ses docteurs, se regardait comme trahi par la défection de son chef. Entre les grands, plusieurs pensaient comme le peuple. On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pourrait se faire élire à sa place chef des calvinistes. Tout tendait dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendait ; et si les requêtes qu'il présentait à la cour ne marquaient pas précisément ce but, le roi ne l'ignorait pas. Ainsi sa prudence devait avoir deux objets : tranquilliser les esprits alarmés, et ôter aux brouillons la ressource de quelques noms illustres, dont ils auraient appuyé leur révolte. C'est ce qu'exécuta Henri en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réformés, et en appelant le jeune Condé auprès de sa personne : conduite sage, après l'expérience que le monarque avait faite lui-même de ce que pouvait un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Pendant que la France, régie par une main si habile, commençait à

jouir du calme, après tant d'horribles tempêtes, un démon, jaloux de son bonheur, suscita un nouveau parricide, dont l'affreux attentat pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours de Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à des habitudes de débauche, en éprouvait de temps en temps des remords. Il venait de finir des études brillantes au collége des jésuites, qui lui montraient de l'amitié comme à un sujet de grande espérance, et qui l'admirent aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire, il n'accusa aucun de ses maîtres d'être complice de son crime; mais il dit qu'il avait souvent entendu soutenir au collége qu'il était permis de tuer le roi, parce que c'était un tyran, et que le pape ne le reconnaissait pas; que ce sentiment était celui de la société en général; qu'effrayé par la crainte des feux éternels dont ses directeurs le menaçaient, à cause de sa persévérance dans le crime, il avait résolu d'assassiner le roi, espérant que, s'il devait être condamné à huit degrés de tourments, ils seraient réduits à quatre par une action si utile à l'Église.

Dans ce dessein, Jean Châtel trouva moyen de pénétrer jusqu'à la chambre du roi, le 27 décembre, et lui donna un coup qui devait porter à la gorge; mais comme en cet instant Henri se baissait pour embrasser un seigneur qu'on lui présentait, le couteau le frappa à la bouche et lui cassa une dent, sans faire de blessure profonde. Le scélérat fut pris et condamné au supplice des criminels de lèse-majesté. Il en souffrit les affreuses tortures avec la plus grande constance, en homme qui plie sous la violence, mais sans se repentir ni changer de sentiment.

On attribua une si étonnante fermeté aux leçons des jésuites. Ils furent arrêtés dans leur maison, et subirent un interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits séditieux. Sur ce délit, et d'autres enquêtes aggravantes, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis pour toujours du royaume. Ils sortirent de Paris le 8 janvier. « Voilà, dit le journaliste de Henri IV (1), comme un simple « huissier avec sa baguette exécuta ce jour ce que quatre bataillons n'eus- « sent su faire. »

Le roi se montra fort sensible à cet attentat. « Fallait-il, dit-il douloureusement, que les jésuites fussent convaincus par ma bouche! » Il parut extrêmement triste pendant quelques jours, et se laissa même abattre. Son cœur souffrait de ce que, parmi un peuple pour lequel il aurait donné, disait-il, mille fois sa vie, il se trouvait encore des monstres capables

(1) T. III.

d'une haine si envenimée. Mais les affaires et le bruit des armes firent bientôt diversion à sa mélancolie.

Assez et trop longtemps Philippe II, abusant de la crédulité des Français, les avait, pour ses seuls intérêts, fait combattre les uns contre les autres sous les drapeaux de la religion. Tranquille dans sa cour, ce monarque, du fond de son cabinet, envoyait la discorde chez ses voisins; jamais il n'était plus heureux que lorsque l'étendard de la révolte était levé dans un pays, et que ses malheureux habitants, saisis d'un esprit de vertige, s'entredéchiraient, victimes de l'erreur et du préjugé. Aussitôt ses troupes partaient, assez fortes pour attiser le feu, toujours trop faibles pour l'éteindre. Ses trésors s'ouvraient à la perfidie qui révèle les secrets des princes, à l'enthousiasme qui soulève les peuples, au fanatisme qui poignarde les rois. Il comptait pour rien ses propres pertes, quand elles avaient été ruineuses pour les autres. Prodigue du sang de ses sujets, Philippe II regardait les hommes comme nés pour servir son ambition, et la victoire n'aurait pas coûté un soupir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux de cadavres, monter au trône de l'univers.

Henri-le-Grand borna la fortune de ce prince. On lui conseillait de traiter avec Philippe, d'abandonner quelques villes et même quelques provinces pour sauver les autres, et de ne point risquer le choc d'un État épuisé contre ce colosse de puissance; mais Henri aima mieux une rupture ouverte qu'une paix semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Espagne. Par là il démasquait Philippe, et le forçait de s'expliquer. Il le proclamait en quelque manière ennemi, non pas seulement de Henri de Bourbon, mais de toute la France; il se mettait en droit de déclarer rebelles les seigneurs français qui resteraient unis à l'étranger.

On n'en connaissait plus de considérables que les ducs de Mercœur en Bretagne, d'Aumale en Picardie et de Mayenne en Bourgogne. Celui-ci, de chef de parti devenu esclave des Espagnols, conservait peu d'intelligences en France, excepté dans la Bourgogne, son gouvernement. Il est étonnant que, dans les nouveaux traités faits avec Mayenne, les Espagnols parlassent encore de l'élection d'un roi, et que le duc s'appuyât aussi de cette chimère. On ne peut douter qu'ils ne se jouassent réciproquement avec pleine connaissance : preuve certaine que les affaires des grands sont souvent mêlées de puérilités dont les petits rougiraient (1).

Henri, dont on marchandait, pour ainsi dire, la couronne, n'était pas d'humeur à attendre qu'on y portât impunément la main. Tant que la guerre se borna à des escarmouches et à des expéditions peu importantes,

(1) De Thou, liv. 112. Davila, liv. 14.

il laissa agir ses généraux dans les provinces, assez occupé des affaires de l'intérieur ; mais sitôt qu'il sut que don Velasco, connétable de Castille, avait quitté l'Italie, passé les Alpes, traversé la Suisse, et que, de concert avec le duc de Mayenne, expulsé de la Bourgogne par le nouveau maréchal de Biron, il s'ébranlait en Franche-Comté, il courut défendre sa frontière. Le roi, pour porter des secours plus prompts à Biron, qui assiégeait Dijon, s'était séparé de son infanterie à Troyes, et avait pris les devants avec sa cavalerie, forte d'environ deux mille hommes. Arrivé devant les lignes, il apprend que le connétable de Castille a jeté deux ponts à Gray sur la Saône. Aussitôt il se porte à Luz, petite ville entre Dijon et Gray. Il y fait reposer ses troupes et leur donne rendez-vous pour trois heures après midi, à Fontaine-Française. Pour lui, avec une partie de son monde, il se met en route trois heures plus tôt, afin de reconnaître la position des lieux, et se choisir le champ de bataille en cas d'action.

Déjà il apercevait le village, lorsque le marquis de Mirebeau, qu'il avait envoyé à la découverte avec une centaine de cavaliers, arrive en désordre et lui apprend que l'armée combinée est sur ses talons. Biron, qui accompagnait le roi, s'offre à aller reconnaître l'ennemi avec trois cents chevaux : à mille pas seulement il rencontre une garde avancée qu'il dissipe ; mais dans le moment même il aperçoit en effet toute l'armée espagnole qui marchait en bataille. En même temps quatre cents chevaux, qui poursuivaient un petit parti de Français, marchent sur lui comme pour l'attaquer, puis se séparent bientôt en deux bandes pour observer ses derrières. Biron se divise aussi, mais en trois bandes; deux pour tenir en échec celles de l'ennemi et les empêcher de reconnaître s'il était soutenu, et la troisième pour porter du secours où il pourrait en être besoin. Neuf cents cavaliers se joignent alors aux premiers qui l'avaient attaqué, et, imitant la même manœuvre, le chargent de chaque côté. Le maréchal, avec sa petite troupe, fit tête partout; mais le nombre des ennemis croissant toujours, il craignit d'être enveloppé et pensa à la retraite. Elle se fit avec quelque désordre, d'autant que le maréchal avait reçu un coup de sabre sur la tête et un coup de lance dans le bas-ventre. Il était perdu si le roi ne lui eût envoyé d'abord cent chevaux qui furent repoussés, et si lui-même ne s'était ensuite avancé avec trois cents chevaux qu'il avait encore à sa disposition. Avant de partir, il fit un appel à tout ce qu'il avait sous la main de gens de marque : « A moi, messieurs, leur dit-il, et faites comme vous m'allez voir faire. » Il charge alors avec une telle furie les escadrons qu'il avait en tête, qu'il les renverse sur ceux qui étaient derrière pour les soutenir. La mêlée fut terrible, et le combat devenait hasardeux pour le roi, quand Biron, qu'il avait dégagé, mais que l'on croyait hors de

combat, parce qu'il paraissait aveuglé par le sang qui coulait de sa plaie, reparut tout à coup avec cent vingt chevaux qu'il avait ralliés, et acheva la déroute que le roi avait commencée.

Les troupes animées voulaient pousser plus avant ; mais le roi, qui avait combattu en soldat, agit alors en capitaine, et faisant remarquer aux siens nombre d'arquebusiers placés derrière une haie, le long de laquelle il fallait passer, il contint de cette manière l'ardeur de son monde. En ce moment il reçut un renfort de huit cents chevaux, dont l'arrivée fit croire au général espagnol que c'était l'armée royale elle-même. Le mauvais succès de l'escarmouche lui faisant craindre l'événement d'une bataille, il ne jugea point à propos de la risquer, et, malgré les instances du duc de Mayenne, tout préoccupé du soin de défendre la Franche-Comté, il reprit le chemin de la Saône, qu'il repassa le lendemain.

Dans cette rencontre, devenue célèbre sous le nom de *combat de Fontaine-Française*, le roi a été accusé de s'être imprudemment exposé ; mais il faut dire à sa décharge que les circonstances l'y forcèrent. D'une part, il ne pouvait laisser engagé le maréchal de Biron qui s'était offert si généreusement à aller reconnaître l'ennemi, et, d'autre part, la fuite, presque aussi dangereuse que le combat, donnait un grand ascendant aux Espagnols. Contraint à prendre parti sur-le-champ, la loyauté, l'honneur, le courage, l'inspirèrent et le servirent mieux que les conseils timides ; car avec neuf cents chevaux environ, sans rivière ni retranchements devant lui, et avec une perte de six hommes seulement, il eut la gloire et le bonheur d'imposer à une armée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux, de l'arrêter, et de lui faire rebrousser chemin.

Mais une gloire plus pure encore, c'est qu'au milieu de la mêlée et des risques personnels auxquels il était exposé, il conservait assez de présence d'esprit pour voir d'autres dangers que les siens, et pour en préserver ceux qui étaient menacés. « Garde, La Curée ! » cria-t-il d'une voix forte à l'un de ses officiers prêt à être percé par un ennemi. La Curée se retourne à la voix, aperçoit le péril et renverse son adversaire. « Dans d'autres occasions, disait Henri après le combat, j'ai combattu pour la victoire, mais dans celle-ci j'ai combattu pour la vie. » Aussi écrivit-il à sa sœur : « Peu s'en est fallu que vous n'ayez été mon héritière. »

Les ennemis, contents de cet essai, conclurent un traité de neutralité pour la Franche-Comte, où le roi était entré, et reprirent le chemin de Milan. Par là ils donnèrent le temps au roi d'aller à Lyon, de parcourir quelques provinces, et d'y rétablir l'ordre et la tranquillité. Comme, dans une bonne partie de la France, les peuples, depuis la guerre civile, ne payaient que ce qui leur était arraché par les contributions militaires ;

comme il n'y avait de règle ni dans la répartition des impôts, ni dans la recette, il fallut recourir à de nouveaux édits bursaux. Pareillement la difficulté de tirer les soldats chacun de leur canton, où ils faisaient la guerre, et d'en former des armées capables de tenir tête à celle des Espagnols, obligea de convoquer le ban et l'arrière-ban. Ces levées générales, en affaiblissant les corps particuliers, diminuèrent le brigandage, et rendirent au roi de bons chefs.

Il perdit dans ce temps le maréchal d'Aumont, Français d'une probité antique, sincèrement attaché à son prince, général habile, conseiller plein de sens et de probité. Il mourut en Bretagne, où il faisait la guerre, également estimé de tous les partis. La Picardie regretta aussi d'Humières, qui fut pleuré comme le père des soldats.

Cette province, voisine de la Flandre, souffrit plus longtemps que les autres. Les Espagnols y firent de grands progrès, secondés par le duc d'Aumale, qui en était gouverneur, et qui, moyennant une pension considérable, mais qu'il aurait pu obtenir de Henri, leur livra ses places et les troupes qui lui obéissaient. Pour le punir de son obstination dans la révolte, le roi permit que le parlement confisquât ses biens, le déclarât criminel de lèse-majesté, et le condamnât à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie.

Mayenne n'attendit pas un pareil éclat. Sentant bien, après le combat de Fontaine-Française, que les affaires de la ligue étaient désespérées, pouvant à peine trouver un asile en Bourgogne, son gouvernement, dont les villes se rendaient successivement au roi, il fit demander à ce prince qu'il ne le forcât pas à le reconnaître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grâce et lui permit de se retirer dans la ville de Châlons-sur-Saône, avec promesse de ne le point inquiéter, et entière surséance jusqu'à ce que le souverain pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Depuis les désastres de la ligue et la réduction de la capitale, on se flattait que l'absolution du roi ne pouvait pas être longtemps différée. Dans cette espérance, d'Ossat entretenait toujours la négociation à Rome avec du Perron, qui lui avait été adjoint. Clément VIII, qui observait en secret la conduite du roi, s'en montrait toujours plus satisfait (1).

Il ne craignait que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures, pouvaient lui susciter de grands embarras. Dans cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de Rote, détermina le pape. « Que dit-on à Rome des troubles de France?

(1) De Thou, liv. 93. Davila, liv. 14. D'Ossat et du Perron.

lui demanda le pontife, — On dit, répond froidement Olivier, que Clément VII, par sa vivacité, a perdu l'Angleterre, et que Clément VIII, par sa lenteur, perdra la France. »

Cette menace formidable pour un pape qui aimait la religion lève en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêche en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie, mais en effet pour l'amener à souffrir sans obstacle la réconciliation du roi. Il publie en même temps qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphait, persuadé qu'il l'emporterait dans un scrutin public, parce qu'il avait gagné la plus grande partie des cardinaux; mais le Saint-Père, plus habile, déclara que la matière était assez importante pour qu'on la discutât plus mûrement qu'une autre, et qu'il ne croyait pas pouvoir mieux y parvenir qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par là, le pape se rendait maître des suffrages, soit parce que les opinants intimidés n'oseraient pas le contredire, soit parce qu'il promettait de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudrait de leurs avis.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite. Comme le cardinal Tolet était Espagnol, et par conséquent au-dessus du soupçon par rapport à sa nation, Clément le détacha à la comtesse de Bénévent, ambassadrice d'Espagne. Dans une conversation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambassadeur, dans le plus grand secret, que le pape est disposé à donner l'absolution au roi de France, bien sûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à son mari, et qu'il dépêchera aussitôt en Espagne. Le Saint-Père attend ensuite le temps nécessaire pour la réponse. N'entendant parler de rien, il tient consistoire; et, malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il impose silence, il conclut à donner l'absolution.

Pendant ces délibérations, on faisait dans Rome des prières publiques par ordre du pape, et les conditions se réglaient en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés ambassadeurs du roi à cet effet. Le 17 septembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape qui était assis sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi et les conditions de l'absolution, que du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, et reçurent de lui, comme pénitents publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le chœur récitait le psaume *Miserere*. Le pape se leva, lut quelques prières; et s'étant assis, la tiare en tête, il

prononça à haute voix la formule d'absolution, et entra dans l'église, où l'on chanta le *Te Deum.*

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape voulaient altérer, en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri quelques mots qui auraient fait entendre que Bourbon n'était censé roi qu'en vertu de son absolution. Les ambassadeurs français furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté, sur ce qu'on exigeait la publication pure et simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils obtinrent qu'il n'en serait publié que ce qui s'accordait avec nos maximes. Ils se rendirent faciles pour tout le reste. Les réformés les taxèrent de mollesse, pour s'être soumis à être frappés de la baguette qu'ils appelaient par dérision *la gaulade :* mais au fond, cette cérémonie n'était qu'un signe de la pénitence publique, dont néanmoins on aurait pu épargner la confusion aux représentants d'un si grand roi. Au reste, cette humiliation de forme et qui ne choque certains esprits que parce qu'elle est considérée sous un faux point de vue, fut compensée par tous les témoignages publics de considération, d'estime et surtout de satisfaction. En aucune ville de France, il n'y eut plus d'enthousiasme dans les réjouissances; nulle part elles ne furent plus vives, plus sincères, plus démonstratives, qu'à Rome. Les armoiries du roi décorèrent une multitude d'édifices, et son portrait était dans toutes les mains. Enfin, écrivait ce même jour d'Ossat : « Le canon du château Saint-Ange a tiré ce matin, « dont les Espagnols ont mal aux oreilles; et se feront à ce soir d'autres « signes de réjouissance, qui leur feront encore mal aux yeux. »

Les conditions de l'absolution étaient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisait promettre au roi qu'il ne nommerait aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte, qu'il protégerait le clergé, qu'il révoquerait les libéralités faites aux dépens de l'Église, qu'il ratifierait tous ses engagements entre les mains du légat qui serait envoyé en France, et qu'il notifierait publiquement à tous les princes catholiques sa résolution de vivre et de mourir dans leur religion. Le pape imposa aussi des obligations personnelles, comme de réciter des prières marquées, d'entendre la messe tous les jours, de bâtir des monastères des deux sexes en différentes provinces, d'approcher au moins quatre fois l'an des sacrements de pénitence et d'eucharistie; et on dit qu'il y eut une dernière condition secrète de rappeler les jésuites. Mais on peut en douter, et croire, au contraire, qu'ils ne durent leur retour qu'à la bonne volonté du roi, puisque ce ne fut que huit ans après qu'ils furent rappelés.

Le duc de Mayenne n'avait plus le moindre prétexte pour éloigner son accommodement. Au contraire, confiné à Châlons, il désirait ardemment d'en finir. Le président Jeannin y travaillait auprès du roi ; mais il se rencontrait des obstacles qui se seraient aisément aplanis si le duc avait pu, comme autrefois, traiter à la tête d'une armée. Une des choses qui embarrassaient le plus était la complicité de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne souhaitait que l'édit déclarât innocents lui, les princes et les princesses de sa maison, si nettement qu'ils ne pussent jamais être recherchés à ce sujet; mais il désirait aussi que cet article fût rédigé de manière qu'on ne pût induire des pièces qu'ils avaient eu besoin de grâce et d'abolition (1).

Le duc demandait de plus à traiter pour le reste des ligueurs, comme s'il eût encore été chef du parti. On aurait pu lui refuser cet avantage ; mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il se trouvait à Folembrai, maison de plaisance, avec Gabrielle d'Estrées, qui sollicitait pour le duc, dans l'espérance de s'en faire un partisan. Mayenne n'avait jamais été méchant. On savait que, s'il eût moins aimé sa patrie, il aurait pu lui faire beaucoup plus de mal. Il paraissait revenir sincèrement, lorsqu'il pouvait peut-être encore donner quelque embarras en se joignant aux ennemis du royaume. La générosité du roi ne lui permit pas d'abuser de sa situation. Il mande le premier président, le président Séguier, le procureur-général et quelques conseillers, avec ordre d'apporter les pièces du procès de l'assassinat de Henri III. On les lut, et, toutes choses pesées, on conçut l'édit en ces termes : « Sur ce qu'il a paru au roi, par l'inspection des pièces, que les princes et princesses qui ont fait la guerre contre lui n'ont aucune part à ce crime ; vu même qu'ils s'en sont justifiés par serment, il interdit à ses cours de parlement toutes poursuites à cet égard. »

Le roi traita très-favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toutes hypothèques, et reconnut que lui et les autres ligueurs n'avaient pris les armes que par un motif de religion ; il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences, pactes ou conventions avec les étrangers. Le roi donna au duc trois places de sûreté, deux en Bourgogne et une en Champagne, et leur domaine, pour six ans, avec le privilége qu'il ne serait point permis aux réformés d'y tenir des assemblées. Enfin il assigna un terme, pendant lequel il serait libre aux princes lorrains et aux autres seigneurs français de se présenter pour jouir du bénéfice de l'édit.

(1) De Thou, liv. 95. Davila, liv. 15.

Quand il fut porté au parlement, l'enregistrement éprouva bien des difficultés. Diane de France, fille naturelle de Henri II et sœur de Henri III, et Louise de Lorraine, veuve de ce roi, firent leur opposition à l'article de l'édit qui déchargeait des personnes fortement soupçonnées d'avoir eu part au meurtre de ce prince : et, malgré les ordres réitérés du roi, elles persistèrent dans leur protestation. Le parlement eut aussi beaucoup de peine à passer les grâces, priviléges, exemptions et sauvegardes que le roi accordait, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion.

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Henri, marquis de Saint-Sorlin, et alors duc de Nemours par la mort prématurée de son frère, qui venait à peine de s'évader de Pierre-Encise, se rendit à son devoir. Le duc de Joyeuse lui ramena la ville et tout le pays de Toulouse. C'était le même qui s'était fait capucin, et qui, pour le service de la ligue, avait changé son froc contre une cuirasse après la mort d'Antoine Scipion, chevalier de Malte, son frère, noyé à Villemur, qui soutenait le parti de la ligue en Languedoc. Le roi le fit maréchal de France. Dans la suite il reprit l'habit de capucin, et le porta jusqu'à la mort.

Pendant le reste de cette année plusieurs seigneurs firent leur paix avec le roi, et lui jurèrent une fidélité qui ne fut pas gratuite de la part du plus grand nombre. Les moins à charge étaient ceux qui se contentaient d'être confirmés dans leurs gouvernements ou leurs dignités. Les calvinistes ne voyaient pas sans jalousie ces faveurs accordées à leurs ennemis. Eux qui avaient versé leur sang pour le roi, eux à qui il devait sa couronne, le moins, disaient-ils, qu'il pût leur accorder, c'était, comme aux ligueurs, des gouvernements, des honneurs, des dédommagements, enfin des places de sûreté, où ils pussent exercer leur religion sans aucune dépendance du clergé romain.

Ces discours avaient été souvent répétés dès l'année dernière dans deux assemblées successives, tenues l'une à Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Foi en Périgord : assemblées convoquées, à la vérité, par la permission du roi, mais où il se dit et se fit bien des choses contre son gré. Les réformés se plaignaient de ce qu'après leur avoir promis solennellement, en les quittant, de pourvoir à leurs intérêts, le roi les renvoyait maintenant à l'édit de Poitiers, qui n'était pas si favorable qu'on le disait. Ils demandaient donc une nouvelle déclaration qui leur permît de professer ouvertement leur religion par tout le royaume, qui assignât à leurs ministres des fonds et des revenus assurés, qui admît les protestants sans distinction aux charges publiques, et qui stipulât que dans tous les tribunaux on nommerait autant de magistrats réformés que de catholiques. Le roi les apaisa cette fois par des promesses, leur faisant voir que les soins de la

guerre, les affaires de finances et de police, ne lui permettaient pas encore de les satisfaire.

Tout ce qu'ils virent arriver cette année ne les calma pas. Outre ces bienfaits accordés aux ligueurs rentrés en grâce, objets de leur constante jalousie, il leur semblait que le roi se décidait trop en faveur des catholiques. Ils observèrent avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légat que le pape envoya en France, pour faire ratifier au roi les conditions de son absolution. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence; il ne pouvait pas mieux choisir. C'était l'opposé du fougueux Philippe Sega : doux, modéré, conciliateur, connaissant les bornes du vrai zèle, et les montrant aux catholiques qui voulaient s'en écarter. Le roi le combla d'honneurs, et le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais.

Ce légat reçut l'abjuration de Charlotte de La Trémouille, princesse de Condé. Elle avait été inculpée à l'occasion de la mort de son mari, qu'on soupçonna n'avoir pas été naturelle; mais elle obtint deux absolutions; l'une du pape pour l'hérésie, l'autre du parlement pour le crime supposé, ou plutôt ce corps de magistrature proclama solennellement son innocence. Médicis gagna la confiance du roi, et jeta les fondements de la paix avec l'Espagne, qui entrait aussi dans sa mission.

Il voyait de près quel besoin en avait la France. Elle ne se soutenait que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne, les ennemis avaient pris en Picardie plusieurs places importantes, auxquelles ils ajoutèrent Calais, par les conseils et par les talents de Rosne, qui, réfugié parmi eux, ne trouva que ce moyen de prouver son attachement aux Espagnols, et d'échapper aux dangers que le soupçon d'intelligence avec Henri IV lui fit courir. Cette conquête fit ouvrir les yeux aux Anglais et aux Hollandais : pressés depuis longtemps de former avec la France une alliance offensive et défensive, dont la conclusion traînait en longueur, ils y donnèrent enfin les mains, et mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, mais sans leur causer grand dommage.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa faiblesse. Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, et il aurait sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée, mal payée, mal nourrie, et dénuée de provisions de toute espèce, ne se fût débandée à la moitié de la campagne (1).

Les calvinistes prirent ce temps pour renouveler leurs demandes; ils dressèrent leur requête dans une assemblée convoquée à Loudun, assem-

(1) De Thou, liv. 127. Davila, liv. 15.

blée que le roi fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tînt malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, et nomma même deux habiles jurisconsultes, pour rédiger l'édit qu'ils sollicitaient. Ils se séparèrent, à la vérité, mais ils restèrent dans leurs provinces, sans faire attention à l'extrémité où se trouvait le roi.

Cette espèce de rébellion sourde n'était pas le dépit passager d'une troupe mécontente ; elle avait son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en était retiré, aiguisaient la jalousie des ministres de leur religion, déjà trop susceptibles, et réveillaient le zèle des peuples, afin de pouvoir montrer ce zèle à la cour comme un épouvantail, quand ils voudraient lui arracher des grâces.

Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnaient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes ; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donnaient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattaient de ressusciter le projet reproché à leurs pères, d'établir en France une espèce de république, dont ils seraient les premiers magistrats. Henri IV le craignait ; mais, instruit par les fautes de Henri III, son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale comme le seul canal des grâces et l'unique ressource contre les vexations. Il voulait qu'ils fussent heureux, sous la sauvegarde, non pas des priviléges qu'ils se seraient faits, mais de ceux qu'on leur aurait accordés. Pour cela, il eut soin que tous leurs actes publics, assemblées, levées de deniers, montre de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau et la marque.

Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auraient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maître dans son royaume, afin que la crainte des catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il voudrait leur faire ; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, La Trémouille, Rohan, et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, et sous celle du duc de Mercœur en Bretagne, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devait craindre de leurs efforts, s'il ne les contentait pas.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devait pas attendre de ses anciens compagnons d'armes ; mais il ne l'oublia jamais. Afin de ne plus être obligé de mendier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquaient dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les nota-

bles de son royaume, de tous ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue, que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône, mais qui est faite pour émouvoir à jamais le cœur de tous les Français, par les sentiments paternels dont elle est la touchante expression. « Si je faisais gloire, messieurs, dit-il, de passer pour un excellent « orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté; « mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler : « j'aspire au glorieux titre de libérateur et de restaurateur de la France.

« Déjà, par la faveur céleste, par les conseils de mes fidèles serviteurs, « et par l'épée de ma bonne noblesse, dont je ne distingue pas les princes, « je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre « en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, messieurs, « à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la première.

« Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour « vous faire approuver mes volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir « vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en « tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes « grises, aux victorieux; mais la violente amour que je porte à mes sujets « me fait trouver tout aisé et honorable (1). »

En effet, dans un âge peu avancé, Henri portait déjà des marques de vieillesse : ses cheveux blanchirent de bonne heure; et quand on lui en demandait la cause : « C'est, disait-il, le vent de mes adversités qui a soufflé là. » L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des règlements sages, mais pas en si grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires l'exigeait. L'article essentiel surtout, celui pour lequel l'assemblée avait été convoquée, l'article des finances, fut totalement manqué. On ne prit à cet égard que des mesures dictées par l'incapacité, et sur lesquelles une prompte expérience força de revenir (2).

Par cette raison peut-être, Henri, ordinairement si actif, se laissa, cette année, prévenir par les ennemis; mais, quelque influence qu'ait pu avoir le besoin d'argent sur les opérations militaires, on fait au roi des reproches plus légitimes : trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oubliait auprès d'elle le soin de son royaume, et sacrifiait souvent à l'amour des moments décisifs pour l'avancement de ses affaires. Dans le temps même de l'assemblée de Rouen, il fit baptiser avec une pompe royale une fille qu'il avait eue d'elle ; il la menait partout avec la suite d'une reine, et par cette conduite inconsidérée il excitait des murmures.

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 464. — (2) De Thou, liv. 118. Davila, liv. 4.

Pendant qu'il languissait ainsi dans le repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraie à la cour. Paris est consterné, et croit déjà voir l'ennemi à ses portes. Henri profite de cette conjoncture pour réclamer du parlement ce qu'il n'avait pu obtenir des notables. Mais il fallut sa présence et un mélange particulier d'autorité et de bonté, pour arracher l'enregistrement d'un édit qui se réduisait à un emprunt volontaire, à une légère augmentation sur la gabelle, à quelques créations d'offices, et enfin à la recherche des malversations en finance. Les magistrats, investigateurs trop minutieux de quelques inconvénients attachés à ces mesures, d'où pouvait dépendre le salut de la France, alléguaient encore la pénurie de l'État. « Le premier besoin de l'État, répliquait le roi, est de chasser les Espagnols de la Flandre : vous ressemblez à ces fous d'Amiens ; ils m'ont refusé deux mille écus pour les garder, et en ont perdu cent mille. Je vais à l'armée me faire donner quelques coups de pistolet par la tête, et vous verrez ce que c'est que d'avoir perdu votre roi. » Près de trois millions d'écus qu'il réalisa par ces divers moyens lui rendirent une contenance ferme et assurée. « Allons, dit-il, c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre. » Il monte à cheval, et convoque sa noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut ramasser sur-le-champ, il assiége et prend Corbie. Pendant ce temps son armée se forme, et il va camper devant Amiens.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vint lui-même au secours, à la tête d'une forte armée. L'audace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur nombre, imposèrent à l'ennemi, et la place fut reprise. Dans cette campagne, les ministres français et espagnols, qui s'étaient connus pendant la ligue, ayant occasion de se revoir, jetèrent les premiers fondements de la paix entre la France et l'Espagne, dont le légat fut médiateur.

A ce siége, le duc de Mayenne servit de sa personne et de ses conseils, ainsi que les seigneurs, autrefois ligueurs ; mais on n'y vit point La Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs calvinistes. Cependant, sur la pensée de la mauvaise réputation qu'ils allaient se faire auprès de tous les bons Français, s'ils abandonnaient leur souverain dans un pareil danger, ils levèrent des troupes auxquelles le roi donna une autre destination parce qu'elles arrivèrent trop tard (1).

Il était temps que ces semences de division fussent étouffées, et elles ne pouvaient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, et réglât, sans retour, tous les objets de discussion. C'est à

(1) *Vie de De Thou*, t. XI, p. 189.

quoi travaillaient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent longtemps sans avancer, parce qu'ils n'avaient pas de base fixe, et qu'à chaque instant il fallait consulter le roi sur les propositions des intéressés, et les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs, toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoie, troubles de Bretagne, accommodements particuliers, avaient une dépendance réciproque; une seule arrêtée, toutes les autres demeuraient suspendues. Le siége d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Sitôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

Henri aplanit bien des difficultés, en se montrant en force aux mécontents les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissipèrent. Dans les endroits où il passait, les chefs venaient de loin et de près faire leur cour et reconnaître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de grâces. Le duc de Mercœur, qui avait fait si longtemps le souverain en Bretagne, s'humilia. Il obtint des conditions meilleures qu'il n'espérait, en faveur d'un mariage qui fut arrêté entre sa fille et son héritière, et César, fils du roi et de la duchesse d'Estrées, l'un et l'autre encore enfants. Ce traité occasionna de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, dans des écrits publics, de sacrifier le bien de l'État à la fortune de Gabrielle et à l'établissement de sa famille (1).

La paix générale, ouvrage de la prudence et de la bonté du roi, dut faire cesser toutes ces plaintes. Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples. Les Espagnols voulaient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France ; mais il déclara fermement qu'il aimait mieux soutenir une guerre éternelle que de rien laisser démembrer de son royaume ; et le traité fut signé le 2 mai, sur ce plan, dans la ville de Vervins, sur la frontière de la Picardie et du Hainaut, six mois avant la mort de Philippe II. Ce dernier rentra seulement en possession du comté de Charolais, pour en jouir, lui et ses successeurs, sous la mouvance de la couronne. Les différends entre la France et la Savoie furent laissés à l'arbitrage du pape, pour y être statué dans le cours d'un an ; mais, en attendant, le duc remettait au roi les places qu'il retenait encore en France (2).

Avant la conclusion du traité de Vervins, et le roi étant encore à Nantes pour pacifier la Bretagne, il accorda aux réformés le fameux édit du nom de cette ville, ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin, Jacques-Auguste De Thou, l'historien, et Calignon, qui y travaillaient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément. Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par

(1) De Thou. liv. 120. Davila. liv. 15. — (2) *Vie de De Thou*, p. 489.

égard pour ce prélat, à qui on avait obligation de la paix avec l'Espagne, et dont la conduite, pleine de douceur, méritait des ménagements. Il ne fut enregistré que l'année suivante, et ne passa point sans difficultés. Le roi fut obligé de mander le parlement et d'user d'autorité (1). Le discours qu'il tint en cette occasion mérite d'être cité, au moins en partie, pour la foule de traits de caractère, de bon sens et de bonté dont il abonde.

« Messieurs, leur dit-il, vous me voyez en mon cabinet où je viens vous « parler, non point en habit royal, ni avec la cape et l'épée, comme mes « prédécesseurs, ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs, « mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour causer fami- « lièrement avec ses enfants. J'ai reçu vos remontrances tant de bouche « que par écrit; je recevrai toujours toutes celles que vous me ferez de « bonne part, comme gens affectionnés à mon service. J'ai fait voir vos « dernières à mon conseil, et j'ai fait refaire mon édit, ou plutôt celui du « feu roi, en plusieurs articles. Je veux croire que vous avez eu des consi- « dérations de religion; mais la religion catholique ne peut être mainte- « nue que par la paix, et la paix de l'Etat est la paix de l'Église. Je prends « les avis de tous mes serviteurs : lorsqu'on m'en donne de bons, je les « embrasse, et si je trouve leur opinion meilleure que la mienne, je la « change fort volontiers. Il n'y a pas un de vous qui, quand il me voudra « venir trouver et me dire : Sire, vous faites telle chose qui est injuste à « toute raison, que je ne l'écoute volontiers.

« Il ne faut plus faire de distinction de catholiques et de huguenots; « il faut que tous soient bons Français et que les catholiques convertissent « les huguenots par l'exemple de leur bonne vie. Je suis roi berger, qui ne « veux répandre le sang de mes brebis; mais je les veux rassembler avec « douceur. Il y a longtemps que je commande à ceux de la religion réfor- « mée : cela m'a fait connaître tout le monde. Je sais ceux qui veulent la « guerre, et sais ceux qui désirent la paix. Je connais ceux qui faisoient « la guerre pour la religion catholique, ceux qui la faisoient pour l'ambi- « tion, ceux qui la faisoient pour la faction de l'Espagne, et enfin ceux qui « n'avoient envie que de voler. Parmi ceux de la religion, il y en a eu de « toutes sortes, aussi bien que parmi les catholiques, et j'ai eu bien de la « peine à faire obéir les huguenots.

« Vous ne connoissez pas les biens de mon État, non plus que les maux, « si bien que moi : je connois toutes les maladies qui y sont, et je puis « dire, sans me flatter, que je les connois mieux que tous les rois qui ont

(1) De Thou, p. 489.

« été devant moi. J'ai désiré faire deux mariages : l'un de ma sœur, je l'ai « fait ; l'autre de la France avec la paix : or, ce dernier ne peut être, que « mon édit ne soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux « pas que personne se dise plus catholique que moi ; car tous ceux qui « veulent se faire paroître tels ont leur dessein.

« J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous les autres : il faut que « je reconnoisse la vérité, c'est le seul où la justice se rend aujourd'hui « dans le royaume ; il n'est point corrompu par argent : en la plupart des « autres, la justice se vend, et qui donne plus l'emporte sur celui qui « donne moins ; je le sais, parce que j'ai aidé autrefois à boursiller ; mais « cela servoit à mes desseins particuliers. Ma justice est mon bras droit ; « mais quand je serois sans bras droit, je sauverois encore mon État avec « mon bras gauche ; j'aurois plus de peine, mais j'en viendrois à bout.

« Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à des inconvénients « étranges. On a fait des processions, contre l'édit, à Tours et au Mans, « pour inspirer aux juges de le rejeter. Cela ne s'est fait que par mauvaise « inspiration. Empêchez que telle chose n'arrive plus. Je sais qu'on a fait « des brigues au parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux ; « mais je donnerai bon ordre à ces gens-là. On les a châtiés autrefois avec « beaucoup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieusement qu'ils ne « font. C'est le chemin qu'on a pris pour faire des barricades et venir par « degrés au parricide du roi. Je couperai la racine à tous ces factions, et « ferai poursuivre ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles « de ville, je sauterai bien sur des barricades. On ne me doit point allé- « guer la religion catholique, ni le respect dû au saint-siége. Je sais le « devoir que je dois, l'un comme roi très-chrétien et l'honneur du nom « que je porte, et l'autre comme premier fils de l'Église. Ceux qui pensent « être bien avec le pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux ; et quand je « l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques pour ne pas « m'obéir. Je vous prie que je n'aie plus à parler de cette affaire, et que « ce soit pour la dernière fois. Je vous le recommande, et je vous en prie. »

Cet édit, étant la loi sous laquelle ont vécu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paraît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public, mais seulement dans des lieux marqués et dans ceux où il se trou-

vait maintenant établi, mais à condition que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion: avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église romaine, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; et il leur est défendu, sous de grièves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions (1).

D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyens; que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques; que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges; qu'il y ait dans chaque parlement une chambre qu'on appela depuis la *chambre de l'édit*, composée d'un égal nombre de juges catholiques et calvinistes pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des priviléges, fixe des appointements à leurs ministres; donne à leurs églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées générales en temps et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvénients, les intérêts étaient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas beaucoup de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différends d'autorité et à l'amiable; il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens employés adroitement on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruit d'un zèle inconsidéré, toujours sévèrement réprimés, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester et s'étonner de ce qu'on avait pu être si longtemps les instruments des ennemis

(1) De Thou, liv. 122. Davila, liv. 15.

de la France (1). Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritaient pas de grâce, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

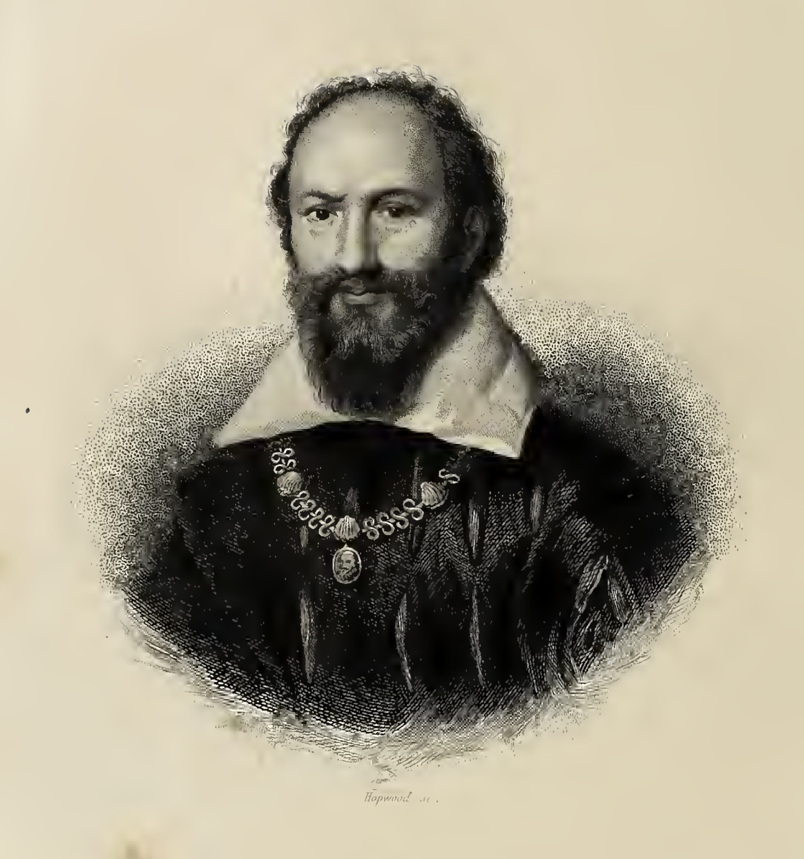
Henri IV avait conquis son royaume ; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets : l'une, le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin ; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits (2).

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfants. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amants qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardaient comme des engagements irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte ; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement

(1) Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la ligue par comparaison avec ce qu'on en pensait de son temps, dit que le *monde était bien débêté*.

(2) Sully, t. I, p. 313-32 et suiv.



Hopwood sc.

SULLY.

Publié par Furne. Paris

les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avait longtemps que le divorce était établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet; mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux âmes sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort: « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre; il y avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que Sa Majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. — Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi; mais si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sully; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh! la fine bête que vous êtes! dit Henri d'un air malin; oh! que si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse; non pour cela,

(1) Sully, t. I, p. 307.

ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance ; ainsi Votre Majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfants autre que madame la marquise, de crainte de priver l'État et nous tous d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi : Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait Gabrielle, il serait fort embarrassé pour donner un état aux enfants adultérins qu'il avait déjà d'elle. Il arrivera, disait Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères ; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet (1).

Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée ; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'État. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait : mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgracier le surintendant sans retour. La cir-

(1) Sully, t. I, p. 427.



GABRIELLE D'ESTRÉES

constance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfants qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se conduisait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfants d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfants de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta, au nom du prince, la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'État, avant qu'on eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfants, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre ; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir : mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait les cheveux, et dit nettement « qu'elle aimait plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portait le titre de maîtresse. — Ah! pour le coup, madame, c'en est trop, dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer ; mais, je le jure, je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » En même temps le roi tourne le dos, et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds.

(1) Sully, t I, p. 406.

Henri s'attendrit, et lui pardonne. Depuis ce temps elle mesura ses démarches, et ne s'exposa pas à essuyer un pareil affront.

Il fallait en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna ; car, d'elle-même, « Gabrielle « étoit douce, gracieuse, et d'humeur complaisante, sans être testue ni « acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendait Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit (1).

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentiments, de ces avertissements intérieurs, dont tout le monde voudrait pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais. Elle partait de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et n'allait qu'à Paris passer les fêtes de Pâques : cent fois elle avait quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors; elle lui faisait et répétait ses adieux d'un air triste : ses yeux, malgré elle, se remplissaient de larmes; elle lui montrait ses enfants, le conjurait d'en avoir soin, se jetait dans ses bras, s'en arrachait, s'y rejetait encore ; enfin elle arriva à Paris le jeudi-saint, et alla descendre chez Zamet, sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisait dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des viandes les plus « friandes et les plus délicates que son hôte savait être le plus de son goût ; « ce que vous remarquerez selon votre prudence, dit La Varenne, car la « mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est « pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea être une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instants de relâche, elle s'écriait : « Qu'on me retire de cette maison ! » Elle voulut écrire au roi : les déchirements qu'elle éprouvait dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains; elle accoucha d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourments horribles, et si défigurée qu'on n'osait la regarder.

Sans doute on ne laissa connaître au roi de cette mort que ce qui pouvait la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri

(1) Sully, t. I, p. 432. Bassompierre, t. I, p. 61.

commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétait, et cette chose fait voir que, dans les affections ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux, comme les autres hommes. « C'était, disait-il, de trouver une femme si bien conditionnée que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise; et si l'on obtenait une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurais une, laquelle aurait, entre autres bonnes qualités, sept conditions principales; à savoir : beauté en sa personne, pudicité en sa vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, et grands États en possession. Mais, mon ami, disait-il confidemment à Sully, je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née (1). »

Cependant, « quelque hasardeux que fût ce marché, » Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritait la reconnaissance de ses sujets. Il ne prévoyait pas sans chagain qu'après sa mort « les ordres for- « més et ménages établis par lui seraient renversés, » s'il n'avait des enfants légitimes, dont les droits préviendraient ou détruiraient les factions, et qui perpétueraient les établissements qu'il commençait pour le bonheur de ses peuples : il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds, et permit qu'on travaillât à son divorce et qu'on préparât les voies pour un second mariage. Mais, avec la pensée de se donner une autre épouse, il ne sut pas prendre sur lui-même de lui conserver un cœur entier et un attachement sans réserve, qui eût fait son bonheur; et par de nouvelles amours, auxquelles il se laissa entraîner, il se prépara la vie domestique la plus fâcheuse et la plus tourmentée (2).

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette d'Entragues, depuis marquise de Verneuil, fille du sieur de Balzac, seigneur d'Entragues, et de Marie Touchet, qui, avant son mariage, avait eu de Charles IX un fils nommé le comte d'Auvergne, et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée, presque dès son enfance, dans l'art de la coquetterie, conseillée par un père regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frère entreprenant, employa contre Henri les refus simulés, les complaisances adroites, et les ruses qui ont coutume de captiver un amant de bonne foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues, qui restèrent quelque temps innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un père sévère, elle rendit les entrevues plus difficiles, de sorte que le

(1) Sully, t. I, p. 382. — (2) Sully, t. I, p. 79 et 392.

monarque fut contraint de recourir, comme aurait fait le dernier de ses sujets, à des travestissements, à des voyages clandestins et dangereux; et enfin il ne triompha des feintes résistances de sa maîtresse qu'à l'aide d'une promesse de mariage qu'il lui fit; moyen honteux dont il rougissait lui-même dans le moment qu'il l'employait (1).

Dans cet acte il prenait l'engagement d'épouser Henriette si elle lui donnait un fils dans l'année. Sully, toujours ami sincère de son maître, consulté par Henri sur cette promesse, que le prince lui remit avec embarras entre les mains, demanda du temps pour réfléchir sur une affaire qui l'intéressait si vivement. « Parlez librement, dit le roi, je le veux, je vous l'ordonne. — Vous le voulez, sire, répondit Sully, et, quoi que je puisse dire ou faire, vous promettez de ne vous en pas fâcher? — Oui, oui, dit naïvement le roi; aussi bien n'en sera-t-il ni plus ni moins. » Aussitôt Sully, prenant la promesse comme s'il eût voulu la remettre à Henri, la déchira en deux et ajouta : « Sire, voilà mon avis, puisque vous voulez le savoir. — Êtes-vous fou? reprit le roi. — Il est vrai, sire, répondit Sully, et plût à Dieu que je fusse le seul en France. » Alors, en ministre qui s'intéressait à l'honneur de son maître et au bonheur du royaume, il lui représenta le danger d'un pareil engagement, dans la crise de l'affaire de son *desmariage*, les inductions qu'on voudrait peut-être tirer quelque jour d'une pareille pièce contre les droits de ses enfants légitimes, et les embarras qu'il risquait de se préparer. Henri, qui écoutait en homme qui sent son tort, ne répondit rien : puis, tout à coup, comme entraîné par une force invincible, il rentre dans son cabinet, écrit une autre promesse, et part pour aller à la chasse du côté de Malesherbes, où l'attendaient des plaisirs qui lui coûtèrent ensuite des peines bien cuisantes.

Si la faiblesse du malheureux Henri ne saurait être excusée par l'indulgence la plus prévenue, il faut admirer au moins la noble et persévérante confiance qu'il conserva pour un ministre capable de lui présenter aussi nûment la vérité. Sully s'était cru disgracié après cet entretien, parce que le roi, en sortant de son cabinet, ne l'avait pas regardé. Mais c'était honte de la part du prince, et il le prouva quelques jours après, en donnant à Sully la charge de grand-maître de l'artillerie.

Henri IV n'était pas sans scrupule sur ses désordres. « Je demande tous les jours à Dieu, disait-il à Mathieu (2), son historien, de me donner victoire sur mes passions, et surtout sur la sensualité. » Si cette grâce lui avait été accordée, elle aurait prévenu bien des chagrins qu'il essuya de la part de la marquise de Verneuil et de sa famille. On peut dire que cette

(1) Sully, *Économies royales*. — (2) Page 837.

femme fut son fléau. Tour à tour capricieuse, complaisante, flatteuse, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'État, repentante, et jamais fidèle, elle semblait tenir dans sa main le cœur du monarque, le gonfler de dépit, l'embraser de haine, ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Sa fécondité lui donna des prétentions, ainsi que Sully l'avait prédit. Au lieu de goûter auprès d'elle, comme autrefois avec Gabrielle, les plaisirs de la confiance, Henri la trouva toujours opposée à lui de sentiments, de désirs et d'intérêts : de sorte qu'il était obligé de se tenir en garde contre elle, comme contre une ennemie; et en effet elle en joua le rôle dans toutes les intrigues dont nous allons parler, et dans lesquelles on verra reparaître l'esprit de faction qui n'avait pas encore été détruit.

Celui qui s'y livra avec le plus d'ardeur, et qui se rendit, pour ainsi dire, le représentant des mécontents, fut Charles de Gontaut, duc de Biron, fils du fameux maréchal de ce nom, un des capitaines auxquels Henri IV dut sa couronne. Le fils hérita de son père les vertus d'un grand général; prudence dans le conseil, vivacité dans l'exécution, popularité avec les soldats, intrépidité dans l'action. « Nul, disait le roi, n'a l'œil plus clair à reconnoître l'ennemi, et la main plus prompte pour disposer une armée. » Aussi Henri, également habile à juger des qualités estimables, et exact à récompenser les services, le fit-il passer rapidement par tous les grades d'honneur. Après avoir été, dès l'âge de quatorze ans, colonel des Suisses en Flandre, ensuite maréchal-de-camp, lieutenant général et amiral, Biron s'était vu, à trente-deux ans, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, admis à tous les conseils, comblé de richesses, maître des troupes par leur estime, et ami de son prince (1).

Pour fixer une si belle fortune, il suffisait de ne vouloir pas l'augmenter; mais Biron trouva malheureusement des flatteurs, qui lui inspirèrent une ambition démesurée, et qui se servirent de tous ses faibles pour le porter à des excès qu'il reconnut trop tard L'histoire de sa séduction est une des leçons les plus importantes que puissent méditer ceux qui habitent les cours et qui approchent les rois.

Les plus beaux jours de Biron furent ceux pendant lesquels, sobre, tempérant, modèle de la discipline pour l'officier et le soldat, il ne songeait qu'à se distinguer par son zèle pour son prince et par ses exploits contre les ennemis de l'État; encore paraît-il que ces beaux jours furent de bonne heure obscurcis par quelques nuages, puisque son père, tué au siége d'Épernay en 1592, trop tôt pour son fils, lui disait : « Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux en ta maison; autrement il te faudra porter ta tête en Grève. »

(1) Sully, t. I, p. 31. Mathieu, p. 182.

Il n'y avait que l'œil perçant d'un père qui pût démêler une catastrophe aussi funeste à travers les espérances brillantes dont Biron était environné; aussi ajouta-t-il moins de foi à cette sinistre prédiction qu'aux promesses magnifiques des ennemis de l'État, et aux conseils perfides de ses faux amis.

Celui qui eut toujours le plus d'empire sur son esprit fut Beauvais La Nocle, sieur de La Fin. Il avait été autrefois employé par le duc d'Alençon, frère de Henri III, auprès des Espagnols, dans le temps que ce prince travaillait à se rendre souverain de Flandre. La Fin conserva toujours des liaisons avec ces ennemis du royaume, et s'en ménagea aussi auprès du duc de Savoie, à l'occasion de quelques mécontents de Provence, dont il s'établit l'agent. Ces correspondances le rendirent l'homme de confiance des ligueurs bannis de France, et réfugiés tant en Italie que dans les Pays-Bas et en Espagne.

C'était un homme entreprenant, actif, insinuant, habile surtout à saisir le faible de ceux qu'il voulait gagner. Hardi avec les téméraires, circonspect avec les prudents, il paraissait s'abandonner entièrement à ses complices, pour se sauver à leurs dépens. Aussi le roi, qui le connaissait, inquiet de l'amitié qu'il voyait formée entre lui et Biron, ne put s'empêcher d'avertir ce dernier, « qu'il l'ôtât d'auprès de lui, sinon que La Fin « l'affineroit (1). »

Malheureusement le maréchal se trouva exposé aux insinuations empoisonnées de La Fin, sans antidote pour s'en garantir. Il avait été mal élevé : calviniste d'abord par éducation, ensuite catholique par convenance, à seize ans il avait déjà changé deux fois de religion, et il n'eut toute sa vie que de l'indifférence pour l'une et pour l'autre doctrine. Quant aux principes de morale, ces principes qui rendent la subordination respectable, et qui établissent la sainteté des devoirs envers le prince et la patrie, Biron, ou les ignora, ou les méprisa comme au-dessous de lui : on l'accoutuma de bonne heure à faire plier la règle sous ses goûts et ses intérêts. Toujours victorieux à la guerre, constamment heureux dans ses autres entreprises, redouté dans sa société, et jamais contredit, excusé sur ses fautes, applaudi dans ses succès, il devint fougueux, opiniâtre, présomptueux; il aurait voulu se rendre le centre de tout, « et que rien, disait-il à Henri IV, qu'autre que lui eût fait. »

Sa langue, comme celle de tous les gens vains, était fort légère. Le roi l'excusa longtemps; et quand on venait lui rapporter les propos inconsidérés du maréchal, propos qui tombaient quelquefois directement sur le

(1) Mathieu, p. 489.

monarque, sur ses mœurs, sur son gouvernement, Henri répondait : « Je crois bien tous ces langages du maréchal ; mais il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre ses rodomontades, jactances et vanités. Il faut en supporter comme d'un homme qui ne sait pas plus s'empêcher de mal dire d'autrui, et de se vanter excessivement lui-même, que de bien faire lorsqu'il se trouve à une occasion, le cul sur la selle et l'épée à la main (1). » Il lui aurait fallu une suite d'occupations attachantes, telles que la guerre en fournit ; faute de cela, il donna dans toutes les dépenses et dans tous les excès du luxe. L'énormité de ses pertes au jeu l'effrayait lui-même : « Je ne sais, disait-il, si je mourrai sur un échafaud, mais je sais bien que je mourrai à l'hôpital. » Funeste alternative, qui, en effet, attend les joueurs effrénés. Biron éprouva que, du gros jeu au crime, il n'y a souvent qu'un pas. Livré à ses réflexions après de grandes pertes, il s'irritait contre le roi, qui le laissait manquer d'argent ; il blâmait son avarice et son ingratitude : jamais, à l'en croire, le monarque n'avait assez payé ses services ; il regrettait ces temps de troubles où le pillage remplissait les vides de sa prodigalité, et, pour fournir à ses profusions, tout lui paraissait permis, dût-il replonger le royaume dans les horreurs de la guerre civile, d'où sa valeur avait contribué à le tirer.

Les Espagnols surent bien mettre à profit ces dispositions. Nous avons vu qu'avant la paix de Vervins ils ne se soutenaient plus contre Henri IV que par des artifices, et que, ne pouvant vaincre ses généraux, ils tâchaient de les corrompre : ils tentèrent dès lors la fidélité de Biron ; mais ils ne remportèrent que des politesses vagues. Pendant le siége d'Amiens, leurs émissaires conçurent des espérances : ils savaient sans doute que le maréchal était un de ceux qui auraient voulu partager la France en grands fiefs ; de plus, ils remarquèrent que Biron, qui jusqu'alors avait paru très-indifférent sur les pratiques de la religion, affectait beaucoup de zèle pour elle ; qu il portait un chapelet, fréquentait les églises, parlait avec éloge des zélés de la ligue, et se donnait pour défenseur assuré des catholiques, s'ils avaient un jour besoin de son secours. Les agents d'Espagne dressèrent leur plan de séduction sur ces connaissances. Ils répandirent autour de lui des gens qui lui répétaient sans cesse qu'il était la seule ressource de la religion et de la liberté. Les Espagnols, lui disaient-ils, vont être forcés de faire la paix : le roi deviendra tout puissant ; qui défendra les catholiques et les grands, s'il veut les opprimer ? Biron répondait : Quand la paix sera faite, je sais bien que les amours du roi, les mécontentements de plusieurs, la stérilité de ses largesses pousseront force divi-

(1) Sully, t. II, chap. 4, p. 10.

sions, et plus qu'il n'en faut pour brouiller les états les plus paisibles du monde, et quand cela manquerait, nous en trouverons en la religion tant que nous en voudrons, pour mettre les plus froids huguenots en colère, et les plus repentants ligueurs en fureur (1). »

Ce n'était pas assez pour les Espagnols d'avoir prévenu le maréchal contre les desseins du roi ; ils s'efforcèrent encore de lui inspirer de la confiance en eux. Pour y réussir, ils lui firent insinuer que, s'il voulait s'attacher à l'Espagne, on travaillerait à lui former une souveraineté indépendante sur quelque frontière de France; qu'on était prêt à lui fournir argent, troupes et secours de toute espèce; et que le gage de ces promesses serait une infante que Philippe III lui donnerait en mariage.

Malheureusement le roi, ne se doutant nullement du changement qui s'opérait dans le cœur du maréchal, le choisit pour aller à Bruxelles faire jurer à l'archiduc la paix de Vervins. Biron y fut reçu, non seulement comme le député d'un grand roi, mais encore comme un homme dont le mérite personnel était infiniment supérieur à sa qualité. On s'étudia à deviner ce qui pouvait flatter son goût. Jeux, spectacles, entrées brillantes, acclamations des peuples, fêtes magnifiques, déférences respectueuses, rien ne fut oublié. Hommes et femmes ne lui parlaient de ses combats qu'avec une espèce d'enthousiasme. L'admiration des courtisans allait jusqu'à la vénération. « De tous les généraux du roi, ils n'avaient jamais, disaient-ils, redouté que lui. C'était lui qui avait mis au monarque la couronne sur la tête. Il était bien fâcheux qu'il ne fût payé de ses exploits que par quelques chétives distinctions. Certainement, ajoutaient ceux qui avaient le secret, le roi est jaloux de votre gloire ; vous ne devez en attendre que des froideurs, et si vous vouliez vous attacher à nous, nous saurions reconnaître bien autrement vos services. »

Ces discours n'étaient pas absolument nouveaux pour le maréchal ; il les avait déjà entendus de la bouche d'un nommé Picoté, avocat, natif d'Orléans, homme obscur, mais que la confiance des ennemis de Henri IV rendait important. Ligueur déterminé, et connu pour tel, il n'avait pu se faire comprendre dans aucune amnistie : ainsi, après l'extinction de la guerre civile, il se vit réduit à fuir chez l'étranger ; il erra sur les frontières de la France, limitrophes d'Espagne, cherchant à se faire valoir par l'espionnage. Étant en Franche-Comté, il fut pris par un des partis que Biron, gouverneur de Bourgogne, jetait dans cette province ennemie, sous les ordres du baron de Luz, son lieutenant : celui-ci l'envoya au maréchal. Picoté avait une imagination prodigieuse, l'esprit très-orné, une conver-

(1) Mathieu, p. 488.

sation brillante et rapide ; il parlait guerre, politique, religion, avec une égale facilité, et persuadait, parce qu'il paraissait persuadé lui-même. Il avait charmé le baron de Luz, qui était homme d'esprit, et il enchanta le maréchal par le récit qu'il lui fit de l'estime que les Espagnols avaient conçue pour lui, et par la perspective de la fortune la plus brillante qu'ils lui procureraient s'il voulait les obliger. Les flatteries de l'Orléanais lui valurent sa liberté. Par malheur, Biron le retrouva à Bruxelles, où il fut de nouveau l'organe des adulations espagnoles. Il proposa nettement au maréchal un traité avec Philippe : il était pressant; cependant il n'obtint pas un engagement positif ; le faible Biron crut beaucoup faire en promettant seulement de se joindre aux catholiques, s'ils remuaient, et il consentit qu'en ce cas on vînt en France le sommer de sa parole (1).

A ces efforts se joignirent ceux de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui vint en France à la fin de cette année, pour tâcher d'obtenir du roi la cession du marquisat de Saluces, qu'il avait envahi pendant la ligue. Ce prince, resserré entre la France et les États d'Italie appartenant à la maison d'Autriche, n'avait pas ajouté le titre de roi à son duché ; et c'était un des objets de son ambition. Il avait beaucoup d'enfants, et trop peu de terres pour leur former des établissements ; autre objet de désirs toujours présent à son esprit, et trop capable de lui inspirer le goût des usurpations.

Quoique disgracié dans sa taille, il était aimable, et joignait à une physionomie spirituelle des manières polies et engageantes. Il parlait bien, la franchise était sur ses lèvres et la dissimulation dans son cœur. Il avait des ministres habiles, et il les trompait le premier, afin qu'ils pussent mieux tromper les autres. Emmanuel se mêlait de toutes les négociations. Le moment où il signait un traité avec une cour était celui où elle devait le plus se défier de lui, parce qu'il en faisait un contraire avec le prince ennemi. On le craignait, parce qu'il était fertile en expédients, peu délicat sur la justice des moyens, toujours armé, et bon général.

Tous ces avantages ne l'avaient cependant pas rendu paisible possesseur de son injuste conquête ; il s'était presque toujours trouvé en tête François de Bonne, sieur de Lesdiguières, qui, sans être secouru du roi, trop occupé ailleurs, s'opposa constamment aux entreprises du duc. Quand la paix fut faite avec l'Espagne, Henri revendiqua hautement la patrimoine de sa couronne, et somma Emmanuel de restituer ce qu'il tenait du marquisat de Saluces. L'usurpateur se trouva fort embarrassé, parce qu'on ne lui laissait point de milieu entre l'alternative de rendre tout ou d'avoir la guerre ; néanmoins il proposa un arbitrage, ensuite un échange, enfin un

(1) Sully, t. I, p. 47. Mathieu, p. 490.

dépôt entre les mains du pape, jusqu'à ce que les droits respectifs fussent réglés. Voyant tous ses subterfuges sans succès, il imagina de venir lui-même en France, voir s'il ne trouverait pas, dans la facilité du roi ou dans quelques intrigues de cour, des moyens de conserver un pays tellement à sa bienséance.

Le roi le devina. « Cet homme, dit-il, pense être si éloquent, subtil, fin et rusé, qu'il est capable de circonvenir et abuser tout le monde : or, il y a longtemps qu'il m'amuse de belles paroles; je lui ferai voir que je ne suis pas de ces oiseaux niais, propres à se laisser duper. »

Le monarque se douta aussi que le but principal d'Emmanuel était de tenter si, par de *déceptives cajoleries*, il ne pourrait pas séduire quelqu'un, former des complots, et donner au roi assez d'occupation chez lui pour qu'il ne songeât pas à embarrasser ses voisins. Le soupçon du roi se rencontra juste. Les ministres d'Emmanuel lui avaient mandé qu'il trouverait en France une foule de mécontents, qui n'attendaient que de l'appui et un chef; il crut donc qu'il n'avait qu'à se montrer pour animer le parti. « Mais il ne connaissait pas, dit Sully, la légèreté des hommes, et surtout « des courtisans français, qui, comme ils s'altèrent pour un rien, s'apai- « sent aussi de même; il ne leur faut qu'une œillade, un sourire, une « louange, une parole gracieuse de leur roi, pour changer les cœurs les « plus ulcérés, et leur faire protester d'employer bien et vie pour son ser- « vice. »

Emmanuel éprouva la vérité de cette observation. Il trouva, en effet, comme on en trouve dans toutes les cours, des jaloux, des gens qui s'imaginent être mal récompensés, de ces caractères ombrageux qui croient qu'on en veut toujours à leur fortune, des intrigants, et surtout beaucoup d'ambitieux, d'hommes à projets, accoutumés, pendant les derniers troubles, à se mêler de tout; mais, de ces membres épars et isolés, il ne put former un corps comme il se l'était proposé.

Il mit cependant tout à profit pour réussir, même les circonstances qu'on juge ordinairement peu propres aux discussions sérieuses. Pour ne point mêler d'amertume aux plaisirs, le roi lui déclara, à son arrivée, qu'ils ne parleraient pas d'affaires ensemble, mais qu'elles seraient traitées par des commissaires, qui furent nommés. On ne songea donc qu'à se divertir. Henri donna des fêtes magnifiques : les courtisans l'imitèrent; à l'exemple du monarque, ils s'efforcèrent de rendre au duc son séjour en France agréable. En revanche, Emmanuel ne paraissait s'occuper que du jeu, de la chasse, des spectacles et des autres divertissements qu'on lui offrait; mais ne perdant jamais de vue son objet, il se servait de la confiance que le plaisir établit souvent entre les hommes pour sonder les dispositions des principaux seigneurs à l'égard du roi.

Il en trouva plusieurs mal affectés par différents motifs. Épernon, par exemple, qui avait été favori très-puissant sous Henri III, ne pouvait s'accoutumer à n'être qu'estimé, et peut-être craint, sous Henri IV. Les ducs de Bouillon et de La Trémouille, auxquels la guerre et la confiance du parti huguenot donnaient autrefois tant de considération, ne se voyaient qu'avec peine menacés, par l'accroissement de l'autorité royale, de n'être plus que de simples courtisans. Le comte d'Auvergne était rongé de dépit de ce que le roi, toujours faible pour la marquise de Verneuil, sa sœur, ne voulait pas l'être assez pour l'épouser ; et Biron, le malheureux Biron, s'exhalait en plaintes frivoles, qu'il voulait faire croire importantes, et qui marquaient plus de désordre dans son esprit que de corruption dans son cœur.

Emmanuel, se plaignant lui-même, et entrant avec un feint intérêt dans les chagrins des mécontents, devint bientôt confident de leurs murmures. Il eut des conférences secrètes et des entrevues nocturnes, dans lesquelles il tâchait d'aboucher ensemble plusieurs seigneurs, afin de donner à leur intelligence un air de conjuration, et qu'ils ne pussent plus reculer, se voyant réunis et tous également intéressés à abaisser la puissance royale : ils convenaient assez qu'ils devaient s'entr'aider à secouer le joug ; mais, quand il était question de fixer les moyens de s'engager, le duc de Savoie les trouvait froids et peu empressés ; ils se renvoyaient l'un à l'autre le risque des premières démarches ; il n'y eut que Biron qui, incapable de dissimulation et de crainte, se livra sans réserve.

Sa défection fut l'ouvrage des rapports envenimés qui allumaient son courroux contre le roi. Le duc de Savoie lui disait que ce prince n'aimait pas la noblesse de son royaume ; qu'il craignait qu'elle ne s'élevât. « Je vais vous en donner une preuve sans réplique, lui dit un jour l'artificieux Emmanuel : vous savez que j'ai une nombreuse famille ; j'aurais voulu établir une de mes filles en France, et j'ai proposé au roi de vous la donner, s'il voulait vous faire un état sortable.

« Quel choix faites-vous ? m'a répondu Henri : cette famille n'est pas la centième de mon royaume. — Confidence pour confidence, repartit le bouillant maréchal, le roi m'a dit que vous êtes un fourbe, et qu'en même temps que vous offrez de vous déclarer pour lui contre les Espagnols, vous signez un traité d'alliance avec eux. » Un politique aguerri sourit à ces sortes de reproches. Emmanuel n'y fut sensible que parce qu'ils lui firent voir que sa mauvaise foi était connue, et il commença à appréhender de n'être pas en sûreté en France. En effet, on parla dans le conseil de l'arrêter : la loyauté du roi le sauva ; mais le monarque ne poussa pas la générosité jusqu'à abandonner le marquisat de Saluces. Le duc vit

donc qu'il fallait ou céder, ou s'attendre à la guerre; il redoubla ses caresses auprès de Biron, ils joignirent leurs ressentiments; et, pour mieux cimenter leur union, Emmanuel appela à son secours le fameux comte de Fuentes, dont les conseils et les offres étaient bien capables de vaincre les derniers scrupules de Biron, s'il lui en restait encore.

Don Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, l'ennemi personnel le plus acharné qu'ait jamais eu Henri IV, était gouverneur de Milan pour Philippe III, roi d'Espagne. Plein de la grandeur de sa nation, il ne pouvait souffrir qu'elle eût de rivale. Les Vénitiens, le pape, les Suisses, quoique peu endurants, tous ses voisins, souffraient de son humeur entreprenante. S'il ne les attaquait pas, il les menaçait; s'il ne renversait pas leurs forteresses, il en bâtissait sur leur terrain. L'Espagne, qui gagnait à ce manége, le laissait faire, sauf à le désavouer quand les plaintes devenaient trop fortes : cependant elle retenait toujours quelque chose de ses usurpations. Le duc de Savoie et le comte de Fuentes n'étaient pas amis, mais ils se craignaient et se servaient réciproquement. de digue : ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réunissaient; et Emmanuel était sûr de trouver en lui un bon second, quand il s'agissait d'agir contre Henri IV (1). Il en est des haines comme des inclinations; on en chercherait souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple gouverneur de Milan contre un roi de France, dont il n'avait été ni le sujet ni le prisonnier, n'est pas aisée à concevoir. Cependant elle existait, soit jalousie de nation, soit dépit de voir la France florissante et sa patrie abaissée. Don Pedro ne parlait jamais de Henri IV qu'en termes offensants; il aimait à en entendre dire du mal. Tous les exilés du royaume trouvaient un asile auprès de lui, et l'histoire l'accuse d'avoir été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du monarque. Il le fut au moins de complots contre l'État, et peut-être s'y crut-il autorisé par une juste réciprocité de l'exemple donné par Henri lui-même, qui se faisait peu de scrupule des secours de tout genre qu'il prodiguait secrètement aux Hollandais. Les préjugés nationaux nous empêchent ordinairement d'être justes à cet égard, et nous appelons trop souvent politique habile et même nécessaire dans nos princes, ce que nous taxons de crime dans les autres. Au reste, cet homme qui ne connaissait pas de frein en fait de politique, ce même homme était dans son gouvernement jugé sévère et intègre, fidèle à sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, résolu, opiniâtre, tel enfin que sa haine ne pouvait être que redoutable. Sitôt que le duc de Savoie fut sûr qu'il fallait perdre le marquisat de Saluces ou

(1) Bentivoglio, t. II, p. 3. D'Ossat, t. II, p. 103. Canaye, vol I et III.

donner l'équivalent, il travailla à prévenir ce malheur ou à y remédier (1). La Fin, qui était toujours auprès de Biron, et qui avait le secret du comte de Fuentes, rédigea en traité ce qui n'avait été jusqu'alors qu'en projet. On promit la souveraineté de Bourgogne au maréchal, et Emmanuel ajouta à cette amorce l'offre ordinaire de la main d'une de ses filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'État. Il fut encore convenu que, pour se tirer de France, le duc de Savoie accepterait toutes les conditions que le roi voudrait lui imposer; mais que si, retourné dans ses États, il jugeait plus à propos de faire la guerre que de tenir sa parole, le maréchal soulèverait les mécontents du royaume, et se joindrait à lui à leur tête.

Par suite de ces mesures, et après bien des difficultés et des propositions faites par le duc de Savoie, et tendantes à conserver au moins une partie du marquisat de Saluces, il conclut enfin avec le roi. Le traité portait qu'il rendrait purement et simplement le marquisat, ou bien qu'il le garderait en donnant en échange la Bresse, le vicariat de Barcelonette, le val de Sture, et ceux de Pérouse et de Pignerol. Emmanuel se servit habilement de l'option qu on lui laissait pour demander un délai de dix-huit mois, à l'effet de se consulter, ainsi que les grands de ses États. Les commissaires en accordaient six, Rosny n'en voulait point du tout. Henri prit un milieu; il en donna trois. Le duc alors signa, bien résolu de mettre à profit le temps qui lui était donné, pour ne point exécuter le traité. Au bout du terme, le roi l'envoya sommer de sa parole. Emmanuel répondit par la demande d'un nouveau délai. Le roi refusa, et insista pour avoir le dernier mot du duc. Alors celui-ci, qui se crut assez fort des secours qu'il avait sollicités de l'Espagne, dans l'intervalle de la négociation, et de ses liaisons avec les mécontents de France, leva le masque, et répondit insolemment qu'il ne rendrait pas le marquisat, et que, si le roi entreprenait de le lui enlever par la force, il lui donnerait de la besogne pour quarante ans. Mais Sully, qui s'attendait au refus, avait, comme grand-maître de l'artillerie, tout préparé de longue main pour que la guerre fût courte. Ce fut l'affaire d'une campagne, qui se termina avant l'hiver.

Henri, qui ignorait l'intrigue du maréchal, lui offrit le commandement d'une de ses armées, pendant que lui-même attaquerait le duc avec une autre. Le maréchal se trouva dans un grand embarras. Prendre le commandement, c'était s'ôter le moyen de cabaler dans les provinces, pendant que le roi serait occupé à le guerre; ne le pas prendre, pendant

(1) Nicolas Pasquier, liv. 7, p. 1300.

qu'on savait l'ardeur qu'il avait pour ces sortes d'emplois, c'était s'exposer à des soupçons. Les avis étaient fort partagés dans son conseil. La Fin voulait qu'il remerciât ; le duc de Savoie, au contraire, qu'il acceptât, parce qu'il comptait que son complice, à la tête des troupes de France, serait obligé de le ménager.

En effet, il ne tint pas au maréchal d'essuyer la honte d'échouer dans les entreprises qui lui étaient confiées; mais il ne pouvait se laisser repousser sans collusion trop visible. Soit défaut de moyens, soit confiance dans la faiblesse des attaques, Emmanuel avait laissé ses places sans vivres et sans munitions, abandonnées à de faibles garnisons et à de mauvais commandants; de sorte que le maréchal se donna inutilement tous les mouvements nécessaires pour les sauver. Il faisait passer aux gouverneurs la connaissance de ses tranchées ; il laissait entrer du secours ; il ne les attaquait que par les endroits les plus forts ; les exhortait à se défendre du moins quelques jours. Malgré cela, il emporta toutes les places du duc devant lesquelles il se présenta ; et en deux mois Emmanuel se vit exposé à perdre ses États, ou réduit à faire une paix désavantageuse : situation qui désolait Biron, et lui faisait maudire ses propres succès (1).

Le porteur de ses avis aux capitaines ennemis était Renazé, secrétaire de La Fin. Quelquefois le maréchal les donnait par écrit, et pour lors ils étaient conçus de manière à admettre une interprétation favorable, en cas qu'ils fussent surpris. Pendant que le secrétaire était ainsi employé, le maître passait rapidement du camp de Biron en Piémont, et du Piémont à Milan, d'où il rapportait à Biron de nouvelles calomnies contre le roi ; nouvelles par la manière de les rendre, car c'étaient toujours les anciennes imputations ; savoir : que le monarque était dévoré de la plus basse jalousie contre le maréchal ; que jamais il ne lui pardonnerait ses victoires, et que tôt ou tard il en changerait les trophées en pompes funèbres. Cela se disait en forme de reproche de ce que Biron, quoique malgré lui, continuait à conquérir les États du duc de Savoie. Il semblait qu'il fût coupable à l'égard de ses complices, parce qu'il ne prenait pas contre le roi les expédients qu'ils lui suggéraient. « Il se plaint qu'il est forcé de combattre, disait le comte de Fuentes, pendant qu'il a un moyen tout simple de faire la paix à l'avantage de ses alliés. Il n'a qu'à arrêter le roi quand il viendra dans son armée; nous l'enverrons en Espagne où il sera bien traité, et nous l'amuserons à baller et festoyer avec les dames (2). »

Si ces discours n'arrachèrent pas à Biron son consentement à une noire trahison, du moins ils le familiarisèrent avec l'idée du crime ; et peu s'en

(2) Sully, t. I, liv. I, p. 454. La Guesle, p. 31. — (2) La Guesle, p. 33. Mathieu. p. 516.

fallut que l'adresse des scélérats que le maréchal écoutait ne le rendît coupable d'un horrible assassinat. Ils ne cessaient de l'aigrir contre le roi ; ils lui inspiraient de demander des gratifications exorbitantes, de nouveaux gouvernements, des augmentations de puissance, qu'en bonne politique ce prince ne pouvait accorder. Biron était donc refusé : sa colère alors, sa haine, sa rage, n'avaient plus de bornes. Pendant qu'il était dans un de ces accès de frénésie, il prend envie au roi, dont l'armée n'était pas éloignée, d'aller voir celle du maréchal qui assiégeait une place ennemie. Celui-ci se doute que Henri IV ne manquera pas de visiter la tranchée ; il ordonne à Renazé d'aller dire au gouverneur de pointer du canon sur un endroit qu'il lui indique, et de placer dans un autre une compagnie d'arquebusiers, qui feront feu, à certain signal, sur ceux qui paraîtront. La Fin, qui était présent, soit véritable horreur du crime, soit pour éprouver le maréchal, marque de la surprise, et fait un geste d'improbation. « Comment ! s'écrie le fougueux Biron, un homme qui veut me ruiner, un homme qui veut m'ôter la vie, n'ai-je pas droit de m'en venger ? » Ces paroles marquent quelles odieuses préventions on lui avait inspirées. La résolution qui en était une suite « ne passa pas, dit-il lui-même en s'excusant, ne passa pas les termes d'une première pensée, enveloppée dans les nuées de sa colère et de son dépit. » Revenu à lui-même, il eut honte de son emportement, et empêcha le roi de se rendre à l'endroit funeste où son courage ordinaire aurait pu le porter.

Pour peu qu'un conspiratenr montre de remords à ses complices, il s'expose à être trahi. La Fin, qui étudiait le maréchal, jugea d'après cette conjoncture qu'il ne serait pas homme à tout risquer pour réussir. Dès ce moment, il prit des mesures contre le repentir de Biron, s'il venait à en ressentir, ou contre ses aveux, si l'indiscrétion ou la nécessité lui en arrachait quelques-uns.

Il commença à garder tous les papiers, lettres, réponses, mémoires, qui pouvaient contribuer à sa décharge ; et quand le maréchal lui ordonnait de les brûler en sa présence, il les détournait adroitement, et en jetait d'autres au feu à leur place. La Fin n'abandonnait pas pour cela les négociations du duc de Biron, dont il restait toujours le principal instrument. En novembre, il fit à Milan un nouveau traité, qu'il eut ordre du maréchal de ne point signer. On y convenait que le duc de Savoie pouvait faire la paix, puisque la rapidité des conquêtes des armées françaises l'y contraignait ; mais qu'aussitôt que les armées seraient retirées, il romprait cette paix ; qu'alors les Espagnols interviendraient dans la guerre ; qu'ils donneraient au duc de Biron le titre et l'autorité de lieutenant général de leur couronne, et qu'ils lui assureraient la propriété de la

Bourgogne, avec la main d'une princesse de Savoie; que si la guerre tournait mal, l'Espagne, en faisant la paix, donnerait au maréchal un million d'or comptant, et six cent mille écus de rente à toucher partout où il voudrait. Cependant, comme ce n'était qu'à regret qu'Emmanuel abandonnait ses prétentions, et pliait sous les conditions que la France lui imposait, il traîna la guerre le plus longtemps qu'il put, suspendant l'activité des armes du roi par des projets de traités, dont il reculait la conclusion quand on était prêt à finir.

Pendant ce temps, Henri IV, dont la présence ne paraissait plus si nécessaire dans ses armées victorieuses, vint à Lyon au-devant de sa nouvelle épouse. Depuis plusieurs mois on travaillait à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. Comme les parties étaient d'accord, l'affaire n'éprouva du côté de Rome que les difficultés de forme. On fonda la nécessité du divorce sur la parenté au troisième degré, et sur le défaut de consentement libre de l'époux et de l'épouse, qui avaient été forcés par Charles IX. Dégagé de ses nœuds, Henri en forma d'autres avec Marie de Médicis, fille de François II, grand-duc de Florence. Elle avait vingt-six ans, âge propre à faire espérer une prompte fécondité, que les Français désiraient, afin de n'être point exposés à des guerres civiles pour la succession. Aussi toute la nation célébra-t-elle cet événement avec magnificence et épanchement de joie, comme une félicité publique.

A la conclusion de ce mariage se joignit la conclusion de la paix avec la Savoie ; nouveau sujet de fêtes et de plaisirs. Emmanuel fit ce qu'il put pour obtenir des conditions autres que celles du traité qu'il avait signé en France. Il eut recours à toutes les personnes qu'il savait jouir de quelque crédit auprès du roi : princes, rois, le pape lui-même ; mais en vain. Henri tint ferme, et tout ce qu'il accorda fut que le premier traité aurait lieu, que le duc de Savoie garderait le marquisat de Saluces, mais qu'il donnerait en échange la Bresse, le Bugey, et les bords du Rhône, de l'un et de l'autre côté, jusqu'à Lyon. A ce prix, Emmanuel racheta ses États, dont il avait été dépouillé, et fit d'ailleurs, ainsi que le disait Lesdiguières, « une paix de prince, tandis que Henri faisait une paix de marchand. »

Biron éprouva aussi l'indulgence du monarque. Tant de négociations, d'entrevues, de voyages clandestins, n'avaient pu se faire sans que le roi en eût quelque connaissance. Il prit un jour à part le maréchal dans le cloître des cordeliers de Lyon, et lui demanda, sous promesse de pardon, en quoi consistaient les intelligences qu'il avait eues avec les ennemis de l'État, quels en étaient le but et la cause. Sur ces intelligences, en homme honteux de se rappeler des faits qu'il voudrait n'avoir pas à se reprocher,



MARIE DE MÉDICIS.

le coupable omit les détails et ne fit que des aveux imparfaits. Quant à leur but et à leur cause, il confessa qu'il avait été flatté de l'idée d'épouser une princesse de Savoie ; que cependant il ne se serait pas écarté de son devoir, si le roi ne lui eût pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg en Bresse. Henri, plein de bonté, l'embrassa, et lui dit : « Bien, maréchal, ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé. » Mais, en lui pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechute serait mortelle (1).

Biron racontant au duc d'Épernon la conversation qu'il venait d'avoir avec le roi, et combien il en était satisfait : « Je m'en réjouis, lui dit le vieux courtisan, mais vous devriez désirer une abolition, car les péchés de cette qualité ne se remettent pas comme cela. — Une abolition, répondit le maréchal, sera-t-elle plus sûre que la parole du roi ? Et s'il faut une abolition au duc de Biron, que faudra-t-il aux autres (2) ? » Il oubliait que la puissance royale commençait à prendre le dessus, et qu'en fait de crime d'État, elle ne distingue pas entre les coupables.

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui, que le roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue ; il l'aurait peut-être arraché à la séduction, parce que le maréchal, ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on aurait exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se serait imposé la loi de les rendre plus régulières. Il est possible aussi que, sachant le monarque instruit à fond, il eût mieux connu le pardon, et que, sensible à la bonté du souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auraient rendu ingrat ; au lieu qu'après sa grâce, loin d'être soulagé, il se trouva comme entre deux feux ; bourrelé du côté du roi, qui, d'un moment à l'autre, pouvait connaître toutes les circonstances du complot, et lui faire un crime capital de ses réticences ; embarrassé du côté du duc de Savoie et du comte de Fuentes, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvaient livrer au roi les preuves de sa trahison, et le perdre. Mais il craignait surtout Renazé, et les autres complices subalternes qu'il avait employés ; ils tenaient son sort entre leurs mains, et il ne fallait qu'une indiscrétion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se précautionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis de l'État, qui le flattaient toujours ; mais il changea d'entremetteurs auprès d'eux, persuadé que, quand même on viendrait à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvrirait tout.

Henri IV oublia aisément la faute d'un homme qu'il aimait. Comme il

(1) *Mém. Rec.*, 4e partie, p. 292. — (2) Mathieu, p. 192.

le connaissait avide d'honneurs, il l'envoya en Angleterre faire part de son mariage à la reine Élisabeth, sa bonne amie. Le maréchal y arriva peu de temps après que cette princesse eut laissé périr sur l'échafaud le comte d'Essex, son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé eut plus de part à son supplice que la politique d'État. Cependant il faut avouer qu'il s'était rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Élisabeth raconta à Biron avec attendrissement les erreurs du comte, l'abus qu'il avait fait de ses bontés, et les ressources qu'il aurait trouvées dans son indulgence : elle dit qu'elle avait tout tenté pour le sauver ; qu'elle n'exigeait qu'un aveu, qu'une soumission, qu'il daignât seulement demander grâce. Puis, fixant tout à coup le maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venait de faire paraître, et se rappelant les devoirs austères de la royauté, elle lui dit : « Si j'étais à la place du roi mon frère, il y aurait des têtes coupées aussi bien à Paris qu'à Londres : Dieu veuille toutefois qu'il se trouve bien de sa clémence ; pour moi, je n'aurais jamais pitié de ceux qui troublent un État. » On remarqua qu'en rendant compte de son ambassade Biron ne parla pas de cet avertissement.

Il est rare que les exemples corrigent. Ce que Biron venait d'entendre ne l'empêcha pas de se joindre à une cabale qu'il trouva formée à la cour, et dont les chefs n'auraient jamais dû causer du chagrin au roi. Le premier, Henri de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, devait tout à Henri IV, qui l'avait choisi, entre tous les seigneurs de sa cour, pour lui faire épouser Charlotte de La Mark, souveraine de Sédan, dont la main était à sa disposition. Le second, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, était perpétuellement comblé des faveurs du roi, tant en mémoire de Charles IX, dont il était fils naturel, que par égard pour Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, sa maîtresse, dont il était frère utérin. L'un et l'autre, oubliant ce qu'ils possédaient et de qui ils le tenaient, ne songeaient qu'à en acquérir davantage. Le duc de Bouillon était dévoré du désir d'agrandir sa souveraineté, et croyait ne pouvoir y parvenir qu'en renouvelant les troubles. Le comte d'Auvergne avait formé le projet de faire retomber la couronne dans sa famille, et la fécondité de la reine ne lui paraissait pas même un obstacle dont on dût s'embarrasser (1).

Marie de Médicis, dans le cours de la première année de son mariage, avait rendu le roi père d'un dauphin. Ce bonheur n'empêchait pas le monarque de se livrer aux caprices d'un amour volage. Ses infidélités multipliées et peu secrètes chagrinaient son épouse, qui ne lui cachait pas son

(1) Sully, t. I, liv. 2, p. 43.

dépit. De là naissaient des froideurs et des picoteries qui, dans la maison d'un particulier, seraient restées sans conséquence, mais qui, dans la cour d'un roi, influaient sur le sort du royaume. Henriette d'Entragues avait aussi donné au roi deux fils; elle prétendait n'être devenue mère que sous la foi d'une promesse de mariage antérieure à l'hymen de Marie. Au moment de la célébration, elle avait signifié à Lyon une opposition, dont on ne tint pas compte. Cependant elle n'en croyait pas moins avoir assuré à son fils des droits qu'elle pouvait faire valoir. Il s'agissait d'abord de faire déclarer nul le mariage du roi, et le dauphin illégitime; projet chimérique : mais quelle chose ne fait pas croire possible le désir de régner et de supplanter une rivale? Henriette employa pour se satisfaire les armes du sexe le plus faible, les charmes et la malice : par les premiers elle retenait tyranniquement le roi sous son empire; la seconde lui servait à éloigner Henri de son épouse. La favorite possédait supérieurement le talent de contrefaire, et, dans les moments de gaîté, elle imitait plaisamment le ton de la reine, ses manières, son accent et son idiome mêlé d'italien et de français : le roi riait de ces folies; mais la reine, à qui on le rapportait, entrait en fureur, et demandait vengeance. Henri tâchait d'éluder : il ne voulait pas qu'on prît au sérieux des bouffonneries qu'il prétendait n'être faites que pour l'amuser. Marie, au contraire, insistait; et, voyant que le roi la payait de défaites, elle croyait sa rivale préférée, éclatait en reproches, et donnait publiquement des scènes d'humeur et de dépit, qui faisaient de vives impressions sur l'âme sensible du monarque. Henriette se flattait que ces scènes multipliées aigriraient à la fin l'époux, et pourraient lui faire prendre un parti violent, comme de renvoyer la princesse à Florence. Elle trouvait tout simple que le roi la reconnût ensuite pour véritable reine, en vertu de la promesse de mariage, et qu'il donnât le titre de dauphin à son fils. Tel fut le rôle que la marquise de Verneuil joua dans cette affaire; il n'était pas le plus aisé, si la nature ne l'eût faite aussi propre à désoler une épouse susceptible, qu'à captiver un prince facile. Le duc de Bouillon, le plus fécond, le plus habile discoureur de son temps, joua le second : il formait des plans, discutait les difficultés, concertait les moyens, rassurait ceux que le danger aurait pu effrayer : il paraissait s'avancer plus que les autres complices; mais il avait soin de ne laisser derrière lui ni écrits, ni traces qui pussent le déceler. Le comte d'Auvergne, homme entreprenant et téméraire, arborait hardiment l'étendard de la révolte; il parcourait les provinces au delà de la Loire, où il semblait avoir fixé son séjour : il s'y conciliait la noblesse par des égards, le clergé par une grande affectation de catholicité, et le peuple par une feinte compassion de la misère qu'il souffrait sous le poids des impôts dont

il était accablé. Pour Biron, on le destinait à commander les troupes, tant celles que fournirait l'Espagne que celles qui seraient levées en France. On devait, lui disaient les flatteurs, l'opposer à Henri IV; idée capable toute seule de piquer sa vanité et de lui faire oublier son devoir. Ils ne manquaient pas de lui insinuer qu'un homme qui aurait forcé le roi à placer sur le trône l'épouse légitime, et à reconnaître le véritable héritier, ne devait pas s'attendre à moins qu'à une souveraineté, ou à toute autre récompense qu'il désirerait. Ainsi le duc de Bouillon était l'âme de la conspiration, le comte d'Auvergne en était, pour ainsi dire, la trompette; et Biron, le bras. Pris à part, chacun en particulier aurait été peu redoutable; mais unis ensemble, et avec beaucoup d'autres qui ne se montraient pas encore, attaquant le roi, l'un à la cour, les autres dans les provinces, d'autres encore sur les frontières, ils pouvaient occasionner dans l'État des mouvements très-dangereux.

Henri IV en eut quelques soupçons au commencement de l'année. Il apprit qu'il y avait de la fermentation dans le Poitou et dans les provinces adjacentes: il part avec sa promptitude ordinaire, il se montre à ses peuples sans troupes et sans appareil effrayant, demande quel est le sujet de leurs plaintes. Ils répondent qu'on leur a dit qu'il veut augmenter les impôts, détruire les priviléges du clergé, de la noblesse et de la magistrature, et bâtir de tous côtés des citadelles pour les gouverner en despote qui ne connaît ni frein ni lois. Le roi s'explique sur tous ces sujets avec les députés des corps: il leur fait voir qu'ils sont trompés; que ses intentions pour le soulagement des peuples sont pures et droites. « Quant aux citadelles, dit-il, celles que je voudrai faire ne seront bâties que dans le cœur de mes sujets. » Henri avait cette affabilité, ce ton de vérité qui persuadent. Sa présence et ses discours calmèrent toutes les craintes; les murmures cessèrent, et il revint triomphant de la malice de ses ennemis.

Mais elle existait toujours à la cour comme dans un volcan dont les explosions indiquaient une inflammation très-étendue, et dont le vrai foyer restait caché. Le roi, certain qu'il y avait des projets, sans en connaître précisément le but ni les auteurs, vivait dans les alarmes. Dufresne Canaye, son ambassadeur à Venise, ministre pénétrant et infatigable, qui étendait ses correspondances dans toute l'Italie, lui mandait qu'on voyait souvent des Français à Milan et à Turin; qu'ils s'enveloppaient dans l'ombre du mystère, et qu'ils avaient de nuit de fréquentes conférences avec les ministres de ces deux cours. Dufresne nommait les uns, désignait les autres, marquait heure par heure leurs démarches, décrivait jusqu'à leurs habits, leur contenance et leurs gestes. Il mandait de plus qu'on déchirait le roi en Italie au sujet de ses mœurs; qu'on décriait son gouver-

nement, pour répandre sur lui une espèce de mépris; qu'on rabaissait sa puissance, afin de persuader à ses alliés qu'il était hors d'état de les secourir dans le besoin; qu'enfin les Vénitiens eux-mêmes, malgré leur attachement pour Henri, commençaient à prêter l'oreille à ces insinuations calomnieuses, et à se défier de la France (1).

On est étonné de voir avec quelle indifférence les ministres et le roi lui-même recevaient ces avertissements. Ils poussèrent l'indolence jusqu'à négliger de faire passer à Dufresne l'argent nécessaire au paiement de ses espions; il ne demandait qu'une somme modique pour faire enlever un de ces mauvais Français, qui aurait peut-être révélé toute l'intrigue, et on la refusa: mais Henri IV fut mieux servi par l'imprudence de Biron que par ses propres ministres (2).

Depuis son retour d'Angleterre, le maréchal parut peu à la cour; encore était-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui se faisait, quelquefois rêveur, impatient, colère, tel qu'on voit des gens qui, embarrassés dans une mauvaise affaire, affectent l'assurance, et s'obstinent contre le cri de leur conscience. Ses soucis n'étaient pas sans cause. Son intimité avec La Fin commençait à tourner comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'était glissé entre eux des soupçons; le comte de Fuentes, plus connaisseur que le maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à La Fin, qu'il serait homme à les trahir. Sans lui rien témoigner, il le renvoya en France, et l'engagea, sous quelques prétextes, à prendre son chemin par la Savoie. Les avis étaient donnés à Emmanuel, et La Fin y aurait au moins perdu sa liberté: mais soit heureux hasard, soit prévoyance, La Fin prit par la Suisse, et il chargea de la commission pour la Savoie Renazé, son secrétaire, qui fut arrêté et renfermé dans le château de Chiari.

Retiré en Auvergne, sa patrie, La Fin tourne des yeux inquiets sur sa situation; il se voit au milieu de la France qu'il trahit, sans asile chez les étrangers auxquels il est suspect. En vain il porte des plaintes au duc de Biron sur la captivité de son secrétaire; il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé que comme d'un homme qu'il a fallu sacrifier à la sûreté commune, et dont on a été obligé d'étouffer la voix dans le tombeau. Le maréchal lui conseille de ne faire ni recherches ni menaces à l'occasion de ce complice, mais au contraire, tant la crainte est cruelle, de se défaire secrètement de ceux dont il a été accompagné dans ses voyages, et qui pourraient donner des lumières sur ses démarches: affreuses précautions qui font connaître à La Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, surtout n'étant plus nécessaire.

(1) Canaye, t. I, *passim*. — (2) Canaye, t. I, p. 350.

Or, depuis le pardon de Lyon, le maréchal, fidèle à la résolution qu'il avait prise de changer ses entremetteurs, ne s'était presque pas servi de La Fin. Il donnait toute sa confiance au baron de Luz. Ses voyages à Milan et à Turin, il les faisait faire par Hébert, son secrétaire, qui prenait des prétextes de pèlerinages, ou d'aller acheter des armes et des étoffes en Italie, ou d'y conduire de jeunes gentilshommes qu'on voulait faire voyager. La Fin, qui s'était servi des mêmes défaites, ne se trompait pas sur leur but. Il en tirait cette conséquence, que le duc de Biron avait toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employait d'autres agents. Par le moyen des habitudes qu'il conservait dans la maison du maréchal, il était aussi instruit de sa conduite personnelle : on l'avertissait que Biron s'éloignait du roi ; qu'il affectait de mépriser ses bonnes grâces et de le braver, et qu'en même temps il ne prenait aucune précaution ni pour se défendre, ni au moins pour se sauver, si l'on découvrait quelque chose. De toutes ces circonstances, La Fin conclut que Biron courait à sa perte : pour lui, il prend son parti, et demande une audience au roi.

Chose étonnante ! dans le temps où les yeux et les oreilles tant du roi que des ministres auraient dû être perpétuellement ouverts, la demande de La Fin fut négligée ; et peut-être l'aurait-on oubliée tout à fait, s'il n'était survenu *un fugitif de Piémont*, qui en dit assez au roi pour lui inspirer de la curiosité sur ce que La Fin avait à révéler. On lui dépêcha donc un exprès pour convenir de la récompense qui lui serait accordée, et de la conduite qu'il tiendrait pour ne pas alarmer le maréchal. Quant à la récompense, La Fin ne demanda que sa grâce ; et elle lui fut promise. A l'égard des précautions à prendre pour soustraire son intelligence avec le roi à l'attention de Biron, il imagina d'écrire au maréchal qu'il avait une affaire de famille qui exigeait sa présence à la cour ; que, s'il ne s'y rendait pas dans une circonstance aussi importante, on pourrait mal juger des raisons qui le retiendraient en province ; qu'il hésitait cependant de paraître à la cour, dans la crainte de lui donner des soupçons, et qu'il s'abandonnait à sa décision. Biron, toujours confiant, laissa toute liberté à La Fin ; et celui-ci vint à Fontainebleau, de l'aveu du maréchal, et sans aucun soupçon de sa part (1).

Le roi l'interrogea lui-même. « Connaissant, dit La Guesle (2), le « naturel des guerriers, qui parlent beaucoup, mais que le son de la trom- « pette fait agir autrement, » il ne fit pas grand cas des dépositions du délateur tant qu'elles se bornèrent à des discours ; mais, quand il montra les papiers qu'il avait dérobés à la vigilance du maréchal, Henri, trop con-

(1) La Guesle, p. 51. — (2) *Ibid*, p. 53.

vaincu, écrivit à Sully; « Mon ami, venez me trouver en diligence pour « chose qui importe à mon service, votre honneur, et le commun contentement de tous deux (1). » Le ministre vole; il trouve le roi à cheval, partant pour la chasse, où il allait faire diversion à ses chagrins. Henri s'incline vers Sully, et, lui serrant la tête contre son cœur, lui dit en soupirant: « Mon ami, il y a bien des nouvelles; toutes les conspirations contre moi et mon État, dont nous ne faisions que nous douter, sont maintenant découvertes. » Il raconte ensuite à son ministre que c'est La Fin, le principal confident de Biron, qui est venu tout avouer. « Mais, dit-il, il enveloppe dans sa déposition beaucoup de gens, même des plus grands: or, devinez. — Moi, sire, répondit Sully, deviner un homme qui soit traître! c'est ce que je ne ferai jamais. » Henri presse de nouveau Sully, qui résiste toujours; enfin il lui dit en souriant: « M. de Rosny en est; le connaissez-vous bien? » Puis, sans même prendre la peine de le rassurer sur cette imposture, qui se détruisait d'elle-même, il lui ordonne d'aller entendre les dépositions de La Fin avec Villeroy et le chancelier de Bellièvre.

Le résultat de leur examen fut qu'il fallait mander à la cour le maréchal de Biron, et qu'il y avait assez de preuves pour l'arrêter. C'était une entreprise dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvait alors paraître délicate; car La Fin déclarait, à la vérité, ce qui s'était passé pendant qu'il avait eu la confiance du maréchal, c'est-à-dire jusqu'au pardon de Lyon: ainsi, jusque-là, tout était connu, et il n'y avait rien à craindre; mais, depuis ce temps, ne pouvait-il pas s'être formé des complots plus redoutables? Ne pouvait-il pas se faire qu'il y eût des complices en plus grand nombre et plus accrédités; que les mesures fussent mieux prises; qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en plusieurs endroits du royaume? Il était donc important de ne point alarmer Biron, qui aurait pu ou se sauver et emporter avec lui son secret, par conséquent laisser toujours le roi dans le même embarras, ou frapper à l'instant son coup, et embraser toute la France.

Il avait envoyé à la cour le baron de Luz, pour sonder le terrain. Le roi s'exprima avec lui, sur le compte de Biron; en termes obligeants; et en effet, malgré le crime du maréchal, Henri ne pouvait se défendre d'un retour de tendresse pour lui et les autres coupables. « S'ils pleurent, disait-il, je pleurerai avec eux; s'ils se souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai ce que je leur dois; ils me trouveront aussi plein de clémence qu'ils sont vides de bonnes affections: je ne voudrais pas que le maréchal

(1) Sully, t. I, p. 15, 31 et 45.

de Biron fût le premier exemple de la sévérité de ma justice, et que mon règne, qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme et serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres et d'éclairs (1). »

Que ne sut-il, l'infortuné maréchal, les dispositions favorables de son maître! Mais, trompé par La Fin, trompé par ses amis qui croyaient La Fin sincère, il s'imagina ne pouvoir se sauver que par le silence. Il délibéra cependant s'il s'exposerait à rendre compte de sa conduite. Plusieurs personnes de la cour lui conseillèrent secrètement de se mettre en sûreté; mais il était déjà trop tard pour hésiter d'obéir. Sous prétexte de renouveler les poudres et les autres munitions de guerre et de bouche des forteresses de Bourgogne, devenues trop vieilles, Sully les avait retirées sans y en substituer d'autres; de sorte que la province sur laquelle Biron comptait se trouvait privée de défense, sans qu'il s'en fût aperçu.

Le duc de Biron arriva à Fontainebleau le 13 juin. Son entrée à la cour fut un spectacle. On avait observé que La Fin avait de fréquentes conférences avec le ministre; que souvent il sortait de la maison du chancelier bien avant dans la nuit, et que le roi s'y trouvait quelquefois. Il n'en fallait pas davantage pour rendre les courtisans attentifs à la contenance du maréchal; elle fut fière et hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre La Fin lui glissa à l'oreille: « Bon courage, mon maître! ils ne savent rien. » Cependant, comme ses affaires étaient déjà le sujet des conversations; comme on soupçonnait qu'il n'était pas exempt de reproches, sans qu'on sût précisément jusqu'à quel point il en méritait, on lui aurait désiré moins de présomption. « Il ne trouva, dit Mathieu, personne qui « parlât pour son orgueil, et chacun aurait intercédé pour son humi- « lité (2). »

Il aborda le roi avec assurance. Henri le reçut avec bonté, le conduisit dans ses jardins, parcourut avec lui ses appartements, et lui fit voir les ornements qu'il y avait ajoutés; de temps en temps il mettait en avant des propos capables d'amener une confidence: mais Biron regardait négligemment, écoutait comme malgré lui, répondait dédaigneusement, et même avec insolence (3); il était venu, disait-il, non pour se justifier, mais pour connaître ses calomniateurs et en tirer vengeance. Le roi lui fit

(1) Mathieu, p. 494. — (2) Mathieu, p. 408.

(3) Sur une des cheminées de Fontainebleau on avait placé le roi en relief, sous la figure d'un conquérant entouré de trophées. « Eh bien! mon cousin, dit Henri au maréchal en lui montrant ce portrait, si le roi d'Espagne m'avait vu comme cela, que dirait-il? — Sire, il ne vous craindrait guère, » répondit Biron d'un ton moqueur. Le monarque jeta sur le maréchal une œillade de colère, qui sans doute le fit rentrer en lui-même, car il ajouta sur-le-champ; « J'entends, sire, en cette statue, et non pas en votre personne. » Le roi lui répondit avec un sourire amer: « Bien, monsieur le maréchal. » Voyez Cayet, p. 289.

entendre assez clairement qu'il était instruit, le conjura de lui ouvrir son cœur, lui dit qu'il voulait tenir l'aveu entier de lui-même; à cette condition, il lui offrit un pardon général et ses bonnes grâces. Voyant que, malgré tant d'avances, il ne gagnait rien sur cet opiniâtre, il lui détacha quelques-uns de ses amis, dont les instances ne réussirent pas davantage. « Mon ami, disait tristement le monarque à Sully, voilà un malheureux homme que le maréchal, j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié ; mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si longtemps servi, et qui m'a été si familier. Mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni à mon État (1). »

Si Henri-le-Grand avait ces craintes, quelles devaient être les terreurs de Marie de Médicis ! Une reine, une mère qui se voyait menacée elle-même d'être chassée du trône, et de voir arracher le sceptre à son fils ! car La Fin déposait avoir entendu dire au comte de Fuentes « que jamais l'État d'Espagne ne se fieroit aux Français, si ce n'étoit qu'ils fassent faillir la race des princes du sang, en commençant par le roi et son dauphin, » et que l'intention du maréchal était de renverser toute la France. On ne sait, à la vérité, cet affreux projet que par un complice qui cherchait peut-être à se faire valoir, et cette sorte de preuve n'est pas toujours convaincante : mais, comme on rappelle tout en certaines circonstances, quelques personnes se souvinrent que Biron avait dit « qu'il n'y avoit qu'un « coup d'épée qui pût l'empêcher d'être souverain ; » et d'un homme assez imprudent pour laisser échapper ce propos, il était pardonnable d'appréhender des extrémités fâcheuses ou un coup de désespoir. L'intérêt que la reine avait dans cette affaire ne permit pas au roi de lui en laisser ignorer l'importance. Il l'appela aux conseils qui se tinrent à ce sujet ; et ce furent peut-être ses frayeurs et ses larmes qui arrachèrent à la justice du monarque les derniers ordres contre l'infortuné Biron. « Mais, auparavant, dit le roi, je lui veux dire encore que, s'il se laisse mener par justice, il ne s'attende plus à grâce quelconque de moi (2). »

Plein de cette idée, Henri suit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer et causer, sans qu'il paraisse ébranlé ni inquiet. Enfin, comme la nuit s'avançait, il l'appelle dans sa chambre ; et faisant un dernier effort, lui dit : « Maréchal, c'est de votre bouche que je veux savoir ce dont, à mon regret, je suis trop éclairci. Je vous assure de votre grâce, quelque

(1) Mathieu, p. 499. Sully, l. II, p. 48. — (2) *Histoire de la vie de Biron*, p. 47. Mathieu, p. 415.

chose que vous ayez commise contre moi. Le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection, et l'oublierai pour jamais. — Oh ! c'est trop, répondit l'obstiné Biron, c'est trop presser un homme de bien qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit. — Plût à Dieu ! répliqua le roi ; mais je vois bien que je n'apprendrai rien de vous : je vais voir si le comte d'Auvergne m'en dira davantage. » Il sort sous ce prétexte, examine par lui-même si ce qu'il avait ordonné était prêt. En rentrant dans sa chambre, il congédie tout le monde ; et s'adressant au maréchal, il lui dit : « Adieu, baron de Biron ; vous savez ce que je vous ai dit (1). »

Il était encore temps ; Biron, prosterné aux pieds du monarque attendri, aurait obtenu grâce : mais trop altier pour fléchir, il sort ; la porte se ferme. Aussitôt Vitri, capitaine des gardes, le saisit par le bras, et lui demande son épée. « Mon épée ! s'écrie le maréchal, mon épée qui a tant fait de bons services ! » Il la détache cependant, et demande à parler au roi ; mais il avait laissé passer le moment de la clémence, et ce moment échappé ne revint plus. En traversant la salle des gardes, il eut l'imprudence de dire : « Vous voyez comme on traite les bons catholiques ! » Parole qui n'émut personne.

Dans le même temps, Praslin, autre capitaine des gardes, demandait l'épée au comte d'Auvergne : « Tiens, prends-la, dit-il sans se déconcerter ; elle n'a jamais tué que des sangliers. Si tu m'avais averti de ceci, il y a deux heures que je dormirais. » En effet, il se coucha tranquillement et dormit. Le maréchal, au contraire, passa la nuit dans son manteau, livré à la plus grande agitation ; il se promenait à grands pas, frappait du poing contre les murailles ; il apostrophait les gardes, se parlait à lui-même, se reprochait de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avait donné de se sauver ; il priait qu'on avertît ses secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre ; il s'interrompait ensuite, en se rappelant qu'il était prisonnier, et qu'il n'y avait plus là personne pour lui obéir. Infortuné, qui commençait à sentir l'abandon général, la plus terrible épreuve pour un homme accoutumé à l'empressement de la foule, compagne de la grandeur.

Le lendemain, le maréchal et le comte d'Auvergne furent transférés, par eau, de Fontainebleau à la Bastille. Le roi donna, le 18, des lettres-patentes qui attribuaient le procès au parlement. Il fut instruit par Achille du Harlay, premier président, Nicolas Potier, aussi président, assistés d'Étienne Fleury et de Philibert Thurin, conseillers, nommés rapporteurs.

(1) Sully, t. I, p. 49. Mathieu, p. 503.

Avant toute action juridique, les parents et les alliés du maréchal obtinrent permission de se jeter aux pieds du roi. Le duc de La Force portait la parole; il rappela les services du prisonnier, ceux de sa famille, l'ignominie que son supplice ferait rejaillir sur elle, et il employa tout ce que le sujet pouvait fournir de pathétique pour fléchir la justice du monarque, et ranimer dans son cœur les sentiments de son ancienne bonté. Henri l'écouta d'un air pénétré; puis, reprenant les points de sa harangue, il leur dit que ces sortes de punitions ne déshonoraient pas les familles; et il le prouva par son propre exemple : « Car, dit-il, je ne me fais pas honte d'être descendu des Armagnacs et du comte de Saint-Paul, qui ont péri sur l'échafaud. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use à l'égard du sieur de Biron, ce ne seroit miséricorde, mais cruauté. S'il n'y allait que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerois comme je lui pardonne de bon cœur; mais il y va de mon État, auquel je dois beaucoup, de mes enfants que j'ai mis au monde, qui pourroient me reprocher, et tout mon royaume, si je venois à défaillir, que j'ai laissé un mal que je connoissois. Je laisserai faire le cours de la justice : vous verrez le jugement qui en sera porté. J'apporterai ce que je pourrai à son innocence. Je vous permets d'y faire ce que vous pourrez, jusqu'à ce qu'on connoisse qu'il soit criminel de lèse-majesté; car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, ni le frère pour le frère (1). »

L'historien Mathieu remarque qu'entre les papiers produits par La Fin, on en choisit vingt-sept, « non ceux qui concluoient le plus contre Biron, « mais ceux qui ne parloient que de lui. » En effet, entre les pièces qu'on trouve dans les différentes relations, aucune n'indique la complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon; toutes regardent exclusivement le maréchal.

L'accusation contenait quatre chefs principaux: 1° d'avoir eu intelligence avec l'archiduc, par Picoté, dont il payait les voyages; 2° d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, soit directement, soit par l'entremise de La Fin; 3° de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse, et faire recevoir des échecs à l'armée royale; 4° d'avoir averti le gouverneur de Sainte-Catherine de pointer le canon sur un endroit où il devait mener le roi, et de lui dresser une embuscade d'arquebusiers.

On lui présenta d'abord ses lettres et ses mémoires, qu'il reconnut. Comme ils étaient écrits à double sens, il leur donna celui qui était favo-

(1) *Vie de Biron*, p. 49.

rable à sa cause, et ainsi il ôta à cette preuve, pour le moment, toute sa force. Les juges lui demandèrent ensuite s'il avait quelque reproche à produire contre La Fin. Loin d'en faire aucun, il répondit qu'il le regardait comme un honnête homme. Aussitôt on lui lut la déposition de La Fin, qui expliquait les mêmes pièces dans le sens le plus naturel, et tout contraire à celui que Biron avait donné : le prisonnier s'emporta pour lors contre La Fin; dit que c'était un traître, un scélérat gagné par ses ennemis pour le perdre.

Cependant le sens de ces pièces restait incertain, parce que La Fin en donnait un et Biron un autre. Pour en tirer une preuve concluante, il aurait fallu un nouveau témoin non récusé par le criminel, qui eût déterminé le vrai sens, en se joignant à l'un ou à l'autre : c'est ce qui arriva d'une manière accablante pour le maréchal. « Si Renazé était ici, s'écria-t-il, il donnerait le démenti à La Fin. » A peine avait-il parlé, que Renazé parut. Le jour même que Biron fut arrêté, ce prisonnier se sauva du château de Chiari, après avoir gagné ses gardes, apparemment moyennant l'argent que la France lui fournit. Il les emmena avec lui, échappa à toutes les poursuites du duc de Savoie, et vint sans délai fortifier le témoignage de La Fin. Sa présence fut un coup de foudre pour l'accusé ; à peine en voulut-il croire ses yeux : il ne pouvait concevoir par quelle fatalité cet homme, qu'il avait cru mort, sortait du tombeau pour le confondre. Il pensa qu'Emmanuel le trahissait, et, dans le premier moment de sa surprise, il garda le silence.

Cependant il reprit ses esprits; et, se voyant convaincu sur le sens des pièces, il réclama le pardon que le roi lui avait accordé à Lyon : mais il rendit lui-même ce moyen insuffisant par des aveux qui lui échappèrent; car, interrogé sur les circonstances de ce pardon, il répondit : « Je ne puis nier que je n'aie dit au roi tout ce qui s'était passé; mais, en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avait rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devais spécifier ce que j'avais honte d'avoir entrepris (1). » Raison excellente partout ailleurs que devant un tribunal établi pour juger un crime d'État; crime qui n'admet pas un pardon vague et verbal, mais qui demande une abolition spécifiée et revêtue de lettres-patentes. Le maréchal ajouta qu'il n'avait rien machiné contre son devoir, depuis le pardon. Malheureusement la preuve qu'il fournissait de son innocence frappait contre lui : c'était une lettre, sans doute adressée à La Fin; il lui écrivait qu'il ne voulait plus se mêler d'intrigues, et que la naissance du dauphin avait dissipé *ses ombrages et ses variétés*. Or, le pardon

(1) Mathieu, p. 510 et 511.

était du commencement de l'année 1601 ; le dauphin n'était né qu'à la fin de septembre même année : il s'était donc écoulé, depuis le pardon, plusieurs mois, pendant lesquels Biron avait persévéré dans *ses ombrages et ses variétés.*

Il est vraisemblable que le maréchal fixa au pardon de Lyon la fin de ses correspondances avec l'ennemi, parce que, depuis ce temps, ne s'étant plus servi de La Fin, il se flattait qu'il n'y avait pas de preuves victorieuses contre lui; et il ne se trompa point. Ses confidents, dans ces derniers temps, avaient été le baron de Luz, son ami, et Hébert, son secrétaire. Le premier, réfugié en Bourgogne, ne put être contraint d'en sortir; le second, appliqué à la question, en souffrit les douleurs sans rien avouer : mais on ne pouvait se tromper sur les motifs qui l'avaient fait envoyer à Milan, ni croire qu'un secrétaire confident quittât son maître pour des raisons aussi frivoles que celles qu'on alléguait, et qu'il allât voyager dans les pays étrangers, pendant que son service auprès du maréchal était nécessaire. Si donc la constance et la fermeté d'Hébert lui sauvèrent la vie, elles ne purent garantir celle de son maître.

Le 23 juillet, le chancelier se rendit au parlement : les pairs qui avaient été convoqués n'y vinrent pas; mais il s'y trouva cent douze juges. On employa trois séances à entendre le rapport du procès, et, le 27, le maréchal fut amené de la Bastille au Palais.

Le duc de Biron parut grand en cette occasion; il mit dans sa défense toute la modestie du repentir, et toute l'énergie de la douleur. Le nombre des juges, leur gravité, leur silence, objet si imposant, ne le troublèrent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire; il mit entre ces moyens de prétendues sorcelleries, dont il est étonnant que La Fin se soit servi (1), et plus étonnant encore qu'une âme, qui n'était pas faible, s'y soit laissé surprendre; preuve certaine que, quand on a une fois ouvert son cœur à la flatterie, toute arme devient victorieuse entre les mains du flatteur. Le maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avaient empêché de faire au roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il demandait : « La Fin et moi, dit-il, nous nous étions juré de ne jamais rien révéler, et je croyois ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant, La Fin lui-même m'avertit qu'il n'avoit rien avoué, et, comme j'étois très-résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des

(1) La Fin lui faisait voir des figures de cire qui remuaient et parlaient; il soufflait sur lui, le baisait sur l'œil, lui mordait l'oreille. Voilà ce qu'un maréchal de France dit sérieusement devant ses juges, pour se disculper d'un crime de lèse-majesté. Voyez *Vie de Biron*, *passim*.

choses qui ne devoient point avoir de suite, et qui pouvoient nous déshonorer tous deux. »

Loin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du roi en péril, il répondit qu'au contraire c'était La Fin qui était coupable de ce conseil, et qu'il l'avait rejeté avec indignation. Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'État pour ménager leurs troupes et leurs places, il y opposa une énumération rapide et véhémente des choses qu'il aurait pu faire contre le service du roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le conseil et ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. « Ne pouvois-je pas, dit-il, me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avois été averti? Une âme coupable et peinée de l'horreur de sa conscience fût tombée en pièces de peur et de tremblement, mais la secrète science que j'avois de ma fidélité, et l'innocence de mes desseins, ne me pouvoient donner aucune imagination de défiance. Je disois toujours en moi-même : J'ai trop bien servi le roi pour ne pas penser qu'il ne m'estime son serviteur. Je ne pouvois penser que le foudre de la justice du roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience. D'ailleurs, j'étois assuré que le roi m'avoit pardonné, et que je ne l'avois pas offensé depuis le pardon (1). »

Il répéta ce qu'il avait dit aux rapporteurs pendant l'instruction. « Je ne puis nier que, dans cette occasion, je ne dis pas au roi tout ce qui s'étoit passé ; mais, en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris. Le roi ne m'auroit-il donc donné la vie alors que pour me la ravir maintenant? S'il ne lui plaît de considérer mes services, et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort. Je n'espère pas mon salut en sa justice, mais en la vôtre, messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la ligue, et que, sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes juges. J'implore la miséricorde du roi; et quand je ne dirois mot, les plaies dont je suis chargé la demandent pour moi. » Puis il ajouta, en poussant un soupir : « Ma faute est grande, messieurs; mais les grandes offenses veulent de grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, je me confie plus en vous que je ne fais au roi, qui, m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me voit que de l'œil de sa colère, et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah! il vaudroit mieux pour moi

(1) Mathieu, p. 182.

qu'il ne m'eût pas pardonné la première fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement. »

Biron cessa de parler; il eut la consolation de voir ses juges attendris, et ne se retira pas sans quelque espoir.

La cour se rassembla le 29. On alla aux opinions : la loi était contre l'accusé; il avouait qu'il avait eu commerce avec les ennemis de l'État. Le pardon accordé à Lyon sur un exposé imparfait n'était point revêtu des formes légales; le roi d'ailleurs, sur les représentations de quelques-uns de ses ministres qui redoutaient la furie de Biron, s'il échappait, le révoqua par des lettres expresses qui furent adressées au parlement; il se trouvait au procès de fortes présomptions? que, depuis ce pardon, il avait persévéré dans les mêmes intrigues. Enfin, il niait d'avoir voulu exposer la vie du roi; mais deux témoins non récusés l'affirmaient contre lui. Il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Grève, « comme convaincu du crime de lèse-majesté, par les conspirations par « lui faites contre la personne du roi, entreprises sur son État, proditions « et traités faits avec les ennemis de l'État. »

Quelques juges proposèrent de décréter La Fin et Renazé; mais le chancelier remontra que ceux qui découvrent les conspirations dans lesquelles ils ont trempé sont non seulement dignes de pardon, mais méritent récompense. « Peut-être, ajouta-t-il, toute cette faction ne sera pas coupée avec la tête du maréchal; il pourra en naître encore qu'on aura peine à découvrir, si le bon traitement fait aux complices de celle-ci n'engage les autres à parler. »

Cette précaution n'était que trop nécessaire contre les ennemis de la personne et de la fortune de Henri IV. Nous avons remarqué qu'un des plus envenimés était le comte de Fuentes. On aurait peine à imaginer jusqu'où allèrent son dépit et sa rage, quand il crut *ses corruptions découvertes* par la détention du maréchal. Fuentes dominait l'Italie, par la grande idée qu'il avait répandue de la puissance espagnole, comparée à la puissance française. Il était de sa politique de réprimer celle-ci, et de faire croire que le roi de France n'avait ni justice ni autorité, et que les puissances d'Italie, qui quitteraient l'Espagne pour s'attacher à la France, feraient une fausse démarche dont elles pourraient se repentir. Rien n'était si capable de détruire ces préventions inspirées aux Italiens, qu'une conduite ferme de la part de Henri IV, dans la circonstance d'une conspiration contre lui. C'est pourquoi le gouverneur de Milan s'appliqua à le décrier. A la première nouvelle de l'emprisonnement de Biron, Fuentes soutint que le maréchal était innocent, et que le roi ne l'avait fait arrêter que par jalousie. Il publia ensuite que toute la cour se déclarait pour le prisonnier;

que la moitié du royaume se soulevait en sa faveur, et que le roi n'oserait jamais le faire mourir. Dufresne Canaye, ambassadeur à Venise, mandait à Henri ces propos, et l'impression qu'ils faisaient même sur ses alliés. L'Italie entière, disait-il, a les yeux tournés sur Votre Majesté, et si vous ne punissez, votre indulgence sera traitée de crainte et de faiblesse. « Ainsi plusieurs causes concoururent à la mort du duc de Biron : ses fautes, les frayeurs de la reine, l'arrogance du comte de Fuentes et de ses autres fauteurs et instigateurs; enfin, la nécessité d'un exemple, tant pour réprimer les brouilleries au dedans, que pour soutenir le crédit de l'État au dehors.

On laissa passer un jour entre la condamnation, qui fut prononcée le 30 juillet, et l'exécution. Pendant cet intervalle, les parents obtinrent que le lieu de l'exécution serait changé, et qu'elle se ferait à la Bastille, et non à la Grève. Quelques personnes crurent qu'il y eut dans ce changement plus de précaution que d'égards, et qu'on le fit, parce qu'on craignit quelques mouvements de la part de ses amis. Le roi lui accorda aussi la grâce de faire son testament, et de n'être point lié. « Quelles grâces ! quelles grâces ! s'écriait le malheureux Biron d'une voix étouffée par les sanglots. Quoi ! ne pouvoit-on pas me garder céans, les fers aux mains, pour se servir de moi dans un jour d'importance? Monsieur, disait-il au chancelier de Bellièvre, vous avez tant aimé mon père ! encore pouvez-vous représenter au roi ce que je dis. Jamais, non jamais je n'ai attenté à sa personne. » Quand on lui lut ces paroles de la sentence, *pour avoir attenté à la personne du roi*, « Il n'en est rien, s'écria-t-il transporté de fureur, cela est faux ; ôtez cela. » Il répéta encore sur l'échafaud : « A la vérité, j'ai failli; mais pour la personne du roi, jamais, non jamais. » On appela à ce triste spectacle quelques personnes choisies dans les différents corps, dans le conseil, le parlement, la ville et les marchands. Elles furent témoins des transports du maréchal, de l'espèce de délire qui égara son esprit; non, disait-il, à cause de la mort, qu'il avait mille fois affrontée dans les combats, mais à cause de la honte du supplice. « Ah ! que je voudrois bien, dit-il aux soldats qu'il vit sous les armes en descendant dans la cour de la Bastille, que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une arquebusade au travers du corps (1) ! »

Ce souhait n'étonnera pas quiconque se peindra Biron, et entrera dans cette âme déchirée par une foule de réflexions accablantes. Il était d'un tempérament tout de feu; un sang pétillant bouillonnait dans ses veines.

(1) Étienne Pasquier, 4e et 5e *lettres*, vol. II, p. 499 et 505. Davrigny, vol. I, p. 29. *Vie de Biron*, p. 153. La Guesle, p. 60.

Naturellement impatient, jamais il n'avait éprouvé d'adversités. Duc, pair, maréchal de France, Biron se voit tout à coup déchu de sa grandeur; il repasse dans son esprit ses victoires, ses exploits, ses triomphes, compare son ancien éclat à l'état humiliant où il se trouve, à la mort ignominieuse qui l'attend; il se rappelle ses projets chimériques, leur funeste issue, ses perfides amis qui l'ont précipité dans l'abîme et qui l'abandonnent; il est forcé de s'avouer à lui-même qu'il ne lui fallait qu'un aveu, un mot pour se sauver, et qu'il n'a pas voulu le prononcer. C'est dans ce moment que ses gardes consternés viennent baiser sa main, et lui dire le dernier adieu. Les ministres d'une religion trop négligée lui présentent des consolations, que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agite, il frissonne; puis, reprenant courage, il marche vers l'échafaud du même pas dont il allait au combat; il monte, regarde autour de lui d'un air inquiet; il cherche l'épée du bourreau, qu'on cache à ses yeux : un tremblement général le saisit, il se précipite à genoux, et se bande lui-même les yeux; mais au moment qu'on veut le toucher pour lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante : « Qu'on ne m'approche pas! je ne saurois l'endurer; si je me mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici. » Son œil étincelant, son geste, sa menace, glacent d'effroi les plus hardis : enfin, il se remet à genoux; et, plus prompt que le regard, le bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

Ainsi périt Biron, victime de sa crédulité, de son orgueil et de son opiniâtreté; il le reconnut trop tard, lorsqu'en parlant de ses complices, il les nommait « non complices de fait, mais vrais fauteurs et instigateurs, » et lorsqu'il disait « qu'il y en avait de plus méchants que lui, mais qu'il était le plus malheureux. »

On ignore le degré de complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon avec le maréchal. Si l'on en croit Siri, ces deux seigneurs ne furent pas les seuls engagés dans cette affaire. Le roi seul en sut le secret, par des conversations qu'il eut avec le baron de Luz, et par les aveux d'Hébert après la mort de son maître. Le premier s'était retiré en Bourgogne, dans les places voisines de celles d'Espagne. Le président Jeannin alla l'y trouver, et le détermina à venir parler au roi, qui fut content de sa franchise, et le renvoya satisfait de ses bontés. Hébert avait été condamné à une prison perpétuelle; il mérita sa liberté par un récit exact de toute l'intrigue : on lui accorda de se retirer en Flandre; mais de là il passa auprès du comte de Fuentes. Henri fit grâce au comte d'Auvergne, à condition qu'il n'entretiendrait plus aucun commerce avec les Espagnols. Pour le duc de Bouillon, quelque sauvegarde qu'on lui proposât, il ne voulut pas

venir à la cour ; il se sauva en Allemagne, où il resta longtemps errant (1).

Cet acte de fermeté étonna les grands seigueurs : jusqu'alors ils s'étaient crus à l'abri de pareilles exécutions. Rendus, par les préjugés de la ligue, peu délicats sur les règles austères de la fidélité, ils s'imaginaient qu'il leur était permis de former des confédérations entre Français, et d'entretenir des correspondances avec les étrangers ennemis de l'État, ou autres, pourvu qu'ils ne se portassent pas jusqu'à des hostilités. Ces principes anarchiques ne s'effacèrent pas si tôt en France, puisque Bassompierre, qui écrivait plus de trente ans après, dit, par forme d'improbation de la conduite de Henri IV dans cette affaire : « On fit beaucoup de bruit de cette « conjuration, dans laquelle il n'y eut pas un homme sur pied, pas une « bicoque prise, pas une déclaration faite. » Élisabeth, au contraire, instruite des droits rigoureux de la royauté, et jalouse de leur intégrité, ne sut pas plus tôt la détention de Biron, qu'elle exhorta Henri à ne pas laisser son crime impuni. « Les sceptres, lui mandait-elle, sont des « tisons enflammés qui doivent brûler les mains de ceux qui veulent les « toucher (2). »

Cette princesse était fort piquée de la paix de Vervins, qui s'était faite sans son aveu, et qui l'avait jetée dans quelque embarras. Elle saisit donc avec ardeur l'occasion de l'affaire de Biron, dont le conseil d'Espagne paraissait le principal moteur, pour représenter au roi que vainement il espérait quelque tranquillité de la part des Espagnols : qu'ils lui tendraient toujours des piéges ; qu'ainsi le parti le plus prudent était de recommencer une guerre ouverte avec eux. Henri, dans son chagrin, prêtait l'oreille à ces insinuations; mais le pape, qui désirait sincèrement d'entretenir la paix entre les deux couronnes, imaginait toutes sortes de moyens pour l'apaiser. On lui fit espérer que la cour d'Espagne sacrifierait le comte de Fuentes, et que pour le moins il serait rappelé d'Italie, comme le roi le demandait d'abord ; mais le temps calma son ressentiment. On fit ce qui se pratique entre ennemis qui veulent garder les apparences d'amitié. Le roi d'Espagne désavoua ses ministres; il félicita le roi de France d'avoir échappé à ce danger. Celui-ci reçut le compliment d'aussi bon cœur qu'il était fait. Malgré la paix, on faisait toujours passer des secours aux Hollandais révoltés contre l'Espagne. Henri continua cette manœuvre ; et les Espagnols continuèrent aussi, selon l'expression de Canaye, « d'arroser nos mau« vaises racines qui n'étaient pas encore mortes (3). »

Le comte de Fuentes, consterné de la catastrophe, donna d'abord tous

(1) Siri, t. I, p. 105. — (2) *Observations de Bassompierre sur Dupleix*, p. 110. Siri, t. I, p. 163. — (3) Canaye, t. I, p. 342.

les signes d'un violent désespoir. Il se consola ensuite, et y trouva même un sujet de triomphe, « jusqu'à se vanter, comme d'un grand chef-d'œu- « vre, d'avoir privé la France de cet habile général (1). » Mais comme il n'avait pas encore fait à ce royaume tout le mal qu'il lui voulait, il ne cessait d'en chercher les occasions, et le désir d'embarrasser le roi le rendait habile à les trouver.

On ne sait pas d'une manière certaine si la marquise de Verneuil fut impliquée dans l'affaire de Biron; mais, puisqu'un des buts de la conspiration était de faire donner à son fils, au préjudice du dauphin, les droits d'enfant légitime, il y a apparence qu'elle fut d'intelligence avec le comte d'Auvergne son frère, qui travaillait pour elle. Le roi voulut ignorer sa faute, ou lui fit grâce. Il lui pardonnait ses infidélités; comment ne lui aurait-il pas pardonné ses crimes? Certaine de l'empire qu'elle avait sur le faible monarque, Henriette, après sa grâce, ne fut ni plus attachée, ni plus circonspecte. Elle aima l'un des fils du duc de Guise assassiné à Blois, Claude de Joinville, depuis duc de Chevreuse, nom que sa femme a rendu si fameux. Il était encore à la fleur de sa jeunesse, âge peu propre à la discrétion. La marquise, quoique plus expérimentée, manqua de prudence; outre les visites fréquentes qu'elle souffrait, elle donna dans un commerce de lettres que leur passion réciproque rendit assez vives (2).

Soit légèreté, soit plaisir de la confidence, Joinville fit part de sa bonne fortune à madame de Villars, tante de sa maîtresse. Celle-ci s'était crue quelque temps aimée du monarque; mais piquée de s'être trompée, elle s'attacha à la reine, et, de concert avec cette princesse, elle trahit la confiance du jeune homme, et fit tomber les lettres entre les mains du roi. L'embarras des amants est aisé à deviner; mais Henriette eut bientôt pris son parti : elle nia que ces lettres fussent d'elle; les serments, les larmes furent employés pour persuader que c'était l'ouvrage de la jalousie de la reine et de sa tante. On produisit un homme qui, apparemment assuré de sa grâce, affirma que c'était lui qui, sur les instances de madame de Villars, avait contrefait l'écriture de la marquise. Sans plus grands éclaircissements, en amant qui ne cherche qu'un prétexte pour n'être plus en colère, le roi se contenta de cette ruse grossière, mais il fallut que les amants cessassent de se voir et de s'écrire.

Cette gêne causa un grand dépit au jeune prince de Joinville : il l'exprima par des paroles et des actions dignes de son âge. Des ministres espagnols, à l'affût de toutes les occasions qui pouvaient favoriser leurs vues, l'excitè-

(1) Canaye, t. I, p. 352 et 356. — (2) Bassompierre, t. I, p. 83. Sully, t. II, p. 55. *Amours de Henri IV* p. 305. Siri, t. II, p. 122.

rent à la vengeance et lui en présentèrent les moyens. Il reçut avidement leurs propositions, et signa un traité dont les articles, dictés par la passion, n'étaient qu'un assemblage de projets sans liaison et sans ordre. Henri en fut instruit ; il fit suivre un nommé Tangé, agent du duc de Savoie et du comte de Fuentes, qu'on arrêta sur la frontière. Il se trouva chargé du traité, qui tomba ainsi entre les mains du roi.

Sans donner à cette affaire plus d'éclat qu'elle ne méritait, Henri appelle le jeune homme dans son cabinet, et lui fait tout avouer en présence du duc de Sully, de sa mère, et du duc de Guise son frère. « Voici, leur dit-il ensuite, le vrai enfant prodigue, qui s'est imaginé de belles folies ; mais, comme pleines d'enfance, et niveletés, je lui pardonne pour l'amour de vous et de M. de Rosny, qui m'en a prié à jointes mains : mais c'est à condition que vous le chapitrerez bien tous trois, et que vous m'en répondrez à l'avenir ; car je vous le baille en garde, afin de le faire sage, s'il y a moyen. »

Ses parents le firent voyager en Allemagne, où il fut, dit Canaye, bien traité par Bacchus, ensuite bien caressé par Vénus à Venise, d'où il alla tenter les faveurs de Mars en Hongrie, toujours néanmoins soupirant après la France, d'où il ne se voyait éloigné qu'à regret.

Le royaume, si longtemps dévasté, commençait à fleurir par les soins paternels de Henri-le-Grand. Aucun des moyens d'y répandre l'abondance ne lui échappait : il entendait le commerce comme un monarque doit l'entendre, c'est-à-dire pour le protéger (1). Enfermé dans son cabinet avec Sully, il examinait les mémoires dont les hommes à projets ne laissent jamais manquer les ministres ; il pesait les difficultés, calculait les avantages, et aidait de son crédit et de ses trésors les entreprises qui promettaient quelque utilité : ainsi l'on commença à ouvrir des canaux navigables, à bâtir des ponts, à élever des chaussées ; les étangs se comblèrent, les forêts s'éclaircirent, les grands chemins s'alignèrent, et ceux des péages qui gênaient la circulation, et qu'on ne put pas abolir tout à fait, du moins on les restreignit (2).

La navigation, trop longtemps négligée, reprit faveur. Dès le quinzième siècle, les Français avaient formé sur des côtes éloignées des établisse-

(1) *Mercure*, t. I, p. 109 et suiv.

(2) Dans les années 1603 et 1604, le roi bâtit beaucoup à Saint-Germain, Fontainebleau et Monceau, commença le canal de Briare, finit le Pont-Neuf, éleva les galeries du Louvre, dont il destina le bas aux artistes, protégea des manufactures de soie, de cuir doré, de toiles de fil d'ortie, de crêpes de Boulogne, favorisa les plantations de mûriers, contribua à la fondation des Feuillantines, des Carmélites, des Capucines, et des frères de la Charité. Entre les projets utiles simplement proposés, on trouve le plan d'un canal pour la jonction des deux mers. Voyez le *Mercure* pour ces deux années.

ments dont leurs guerres civiles entraînèrent la chute. Rendus par la paix à leur goût pour les voyages, ils retournèrent dans le Canada, qu'ils avaient découvert plus de cent ans auparavant, et en ramenèrent cette année plusieurs habitants qui avaient consenti à être transportés en France. L'habillement de ces sauvages, leur figure, leurs mœurs furent un spectacle pour la cour et pour la ville. Le roi les reçut avec bonté; et comme on voulait se servir d'eux auprès de leurs compatriotes pour établir un commerce dans ces contrées, ils furent renvoyés comblés de présents.

Henri-le-Grand aimait les bâtiments, les jardins, et tous les arts qui sont une suite de ce goût, tels que le dessin, l'architecture, la peinture et la sculpture. L'estime qu'il faisait de l'agriculture nous est connue par un fait dont Siri nous a conservé la mémoire. Quand le connétable de Castille vint en France cette même année, Henri lui fit goûter du vin de ses vignes. Il lui dit : « J'ai une vigne, des vaches et autres choses qui me sont propres, et je sais si bien le ménage de la campagne, que, comme homme particulier, je pourrais encore vivre commodément. » Avec ce sentiment, il était impossible qu'il n'eût pas une attention de préférence pour les cultivateurs, cette partie la plus précieuse de la nation (1).

Il protégea aussi les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent; l'établissement des Gobelins, des verreries, et d'autres arts de luxe, nécessaires dans un grand royaume, mais qui, selon Sully, ne doivent jamais occuper que la partie la moins nombreuse du peuple. Ce ministre craignait que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages ne peuplât trop les villes aux dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. « Cette vie sédentaire, disait-il, en parlant des manufactures d'étoffes, ne peut faire de bons soldats; la France n'est pas propre à de telles babioles. » C'est pourquoi il voulait que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe. Henri IV objectait que ce genre de taxe mécontenterait les gens d'un certain rang. « Ce sont, répondit Sully, les gens de justice, police, finance, écriture et bourgeoisie, qui ont introduit le luxe. Il n'y a qu'eux qui crieront. S'ils le font, il faudra les remettre à la vie de leurs ancêtres, qui, même chanceliers, premiers présidents, secrétaires d'affaires, et plus relevés financiers, n'avaient que de fort médiocres logis, des meubles très-modestes, des habillements fort simples, et ne traitaient leurs parents et amis, que chacun n'apportât sa pièce sur table. — J'aimerais mieux, répliqua vivement le roi, combattre le roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de justice, de finance et de ville, et surtout leurs femmes et filles, que vous me jetteriez sur les bras. »

(1) Personne n'ignore ce mot, qui est devenu comme proverbe : « Si je vis, il n'y a pas de paysan qui ne mette tous les dimanches une poule dans son pot. »

Mais la plus importante de toutes les améliorations de Henri fut celle des finances. A la mort de Henri III, l'État était grevé de dix millions de rentes, indépendamment des gages attachés aux charges de justice et de finance. La meilleure partie des domaines était aliénée, et la rébellion achevait de paralyser les ressources, en ne permettant la levée des impôts que partiellement et dans les seules provinces demeurées fidèles. François d'O, favori de Henri III, avait alors la surintendance des finances. Sa dissipation, dont les grands profitaient, pouvait seule le maintenir dans un poste pour lequel il n'avait aucune des qualités nécessaires. Henri, qui aurait voulu lui ôter cet emploi, mais qui avait des ménagements à garder avec tous les seigneurs influents, n'osa le remercier, en sorte que jusqu'à la mort du surintendant, à la fin de 1594, les finances continuèrent à empirer de plus en plus. De nouvelles causes y avaient encore contribué : d'une part, c'étaient des dettes que, pour soutenir la guerre, le roi avait été obligé de contracter avec la reine d'Angleterre, la république de Venise, le comte Palatin, le duc de Wirtemberg, le duc de Florence, la Suisse, la ville de Strasbourg; et d'une autre, les sommes exorbitantes qu'il s'était vu forcé d'accorder à l'avidité des chefs de la ligue, pour acheter leur soumission. Pour satisfaire à ces diverses obligations, Henri avait été contraint d'abandonner une partie des revenus de l'État à ces divers créanciers. Ceux-ci en traitaient à vil prix avec des fermiers, qui en traitaient eux-mêmes avec des sous-fermiers, et tous y faisaient des profits énormes qu'une meilleure gestion aurait fait entrer dans les coffres du roi. Pour comble de désordre, le peuple, sur qui pesait déjà la plus forte partie des impôts, se voyait encore surchargé partout de mille droits vexatoires, que les gouverneurs et les officiers de guerre et de justice, par un abus condamnable de l'autorité, levaient illégalement sur lui. Tel était le chaos dont Henri essaya de faire sortir la France (1).

Privé de connaissances en cette partie, et ne sachant à qui la confier, il crut ne pouvoir mieux faire d'abord que d'établir un conseil de finances, composé du duc de Nevers, du chancelier de Chiverni, de Sancy, de Bellièvre, de Retz et de Schomberg. Mais l'inexpérience des membres fit qu'il en retira peu d'utilité. Au bout d'un an il leur adjoignit des collègues, et entre autres Rosny, dont il avait été à portée plus d'une fois d'apprécier l'esprit d'ordre et d'intégrité. L'exactitude que voulait introduire celui-ci, partout où il avait voix, suscita entre lui et les autres membres du conseil des démêlés si vifs, qu'il jugea à propos de s'en retirer; mais le roi voulut qu'il y rentrât, et lui recommanda même de se livrer à ce travail, pour

(1) *Var. de la Mon. franç.*, t. IV, p. 60.

raison de vues particulières qu'il avait sur lui. Une recommandation aussi expresse fut pour Rosny un encouragement qui le mit au-dessus de tous les genres de dégoûts, provenant, soit des choses, soit des personnes. Dès lors il proposa au roi, qui se disposait à l'assemblée des notables de Rouen, et qui avait besoin d'argent, d'envoyer, dans les principales généralités du royaume, des personnes chargées de prendre connaissance de la nature des revenus, de la diminution qu'ils avaient éprouvée, des augmentations dont ils étaient susceptibles, et en même temps autorisées à se faire délivrer les deniers qui se trouveraient dans les caisses. Rosny, qui s'était chargé de trois généralités, revint bientôt nanti de nombreux documents et de plus de quinze cent mille livres. Caumartin en rassembla deux cents; les autres commissaires ne rapportèrent que des mémoires de dépense.

L'adresse et l'activité de Rosny en cette occasion donnèrent lieu à un fait qu'il est nécessaire de citer, pour faire juger de la nature et de la multitude des déprédations de ce temps. Sur les sommes recueillies par Rosny, le roi avait fait mettre à part dix mille écus pour payer la solde du mois due à plusieurs compagnies de Suisses. On leur portait cet argent, lorsque Rosny reçut de Sancy, qui les avait levés dans leur pays, et qui, à ce titre, se mêlait de leur paie, un billet par lequel on lui mandait de remettre au porteur quatre-vingt-dix mille écus pour ce même objet. Rosny répond qu'il n'a pas d'ordres à recevoir de Sancy, qui aussitôt va se plaindre au roi. Du plus loin que Henri l'aperçoit : « Eh bien ! Sancy, lui dit-il, n'allez-vous pas faire montre à nos Suisses ? — Non, sire, reprit Sancy; car il ne plaît pas à votre M. de Rosny, et je ne sais si vous aurez plus de crédit que moi. » Là-dessus Rosny arrive. « Qu'y a-t-il donc entre vous et Sancy ? lui demande le roi. — Sire, répond Rosny, ne sachant pas ce que M. de Sancy voulait faire des quatre-vingt-dix mille écus qu'il m'a envoyé demander, au lieu de dix mille qui sont dus aux Suisses, je n'ai pas jugé à propos de les lui donner sans ordre de Votre Majesté. » Aussitôt s'élève entre eux une dispute si vive, que le roi fut obligé de leur imposer silence; mais, confirmé par cet incident et par les quinze cent mille livres qu'avait su lui procurer Rosny qu'il avait bien jugé de ses talents et de son intégrité, il se hâta de le rendre dépositaire de son autorité en cette partie, et le déclara surintendant.

Rosny tarda peu à répondre par des effets à la confiance de Henri. Il se livra d'abord à une immensité de travaux préparatoires, dont un zèle peu commun pour l'État et pour son maître lui fit dévorer la fatigue et l'ennui. Avant de fixer son plan de réforme il voulut s'assurer des revenus, des dettes et des dépenses. Ses recherches dans les registres du conseil et du parlement, aux chambres des comptes, aux cours des aides, aux

bureaux des finances et parmi les papiers des anciens secrétaires d'état, l'examen qu'il fit des édits qui ordonnaient la levée des deniers et des tarifs rédigés en conséquence, le montant des diverses adjudications, enfin un travail long et pénible avec les contrôleurs, intendants, et trésoriers généraux des finances, lui firent voir clairement que, de tous les subsides qui se percevaient au nom du roi, et qui montaient à cent cinquante millions, il n'en parvenait qu'un cinquième au trésor ; que le surplus était absorbé par les frais de régie ou par l'infidélité des administrateurs ; et que les pensions et les gages, joints aux charges et aux dépenses ordinaires et nécessaires de l'État, excédaient de beaucoup ce cinquième qui entrait dans les coffres. L'excès du mal, loin de décourager Rosny, parut augmenter la vivacité de son zèle, au point qu'il conçut le hardi dessein, non-seulement de rétablir l'ordre et de payer les dettes, mais encore de soulager le peuple et d'enrichir le souverain.

Les maux inséparables des guerres civiles avaient réduit les sujets à une indigence qui les mettait hors d'état de pouvoir satisfaire à ce qui était dû des anciennes tailles. Le ministre leur fit faire remise de ce qu'ils devaient pour l'année 1597 et les précédentes, montant à vingt millions, et fit accorder une diminution de six cent mille écus pour l'année 1598. Telle fut sa première opération financière. La seconde, aussi profitable au peuple, fut un arrêt qui, portant défense de lever sur lui aucun denier sans une ordonnance expresse, devait anéantir toutes les concussions dont il était la victime.

Le peuple comblait le ministre de bénédictions, et il était naturel qu'il n'en fût pas de même des courtisans qui profitaient des déprédations. Les membres du conseil n'y étaient point étrangers. Ils dévoraient leur mécontentement, parce qu'ils n'osaient s'opposer aux mesures du surintendant, et notamment à la dernière ; mais, à leur défaut, ils poussèrent en avant le duc d'Épernon, l'un de ceux qui, ayant le plus abusé à cet égard, devait, par une suite nécessaire, en avoir le plus à souffrir. Sur leur avis, il vint au conseil le jour où le projet devait être discuté. Le roi était absent ; l'audace du duc se fortifiant dans cette circonstance, il mêla à son opinion divers traits qui étaient dirigés personnellement contre Rosny. Affectant de confondre la dignité dont il était revêtu avec les obscures fonctions d'un traitant, il se permit de lui reprocher la nouvelle profession qu'il avait embrassée, et termina son discours par l'injurieuse comparaison d'un financier comme Rosny avec un homme d'épée, duc et pair comme lui. Rosny n'était pas encore duc et pair ; mais, indépendamment de la fierté naturelle que lui donnait sa vertu, il avait, sur l'importance et l'illustration de sa maison, les idées du monde les moins humbles : aussi se trouva-

t-il blessé. Il répondit d'abord avec assez de retenue que, quelque affectation que l'on eût mise à le considérer comme un pur financier, il estimait sa profession pour très-honorable, étant exercée pour le service de l'État et du roi ; mais, relevant ensuite le mot d'homme d'épée, il finit en observant qu'il savait aussi se servir de la sienne. La discussion, commencée sur ce ton, devint bientôt si orageuse, que les membres du conseil furent obligés de se mettre entre eux et de les faire sortir par des portes opposées. Le roi, instruit de cette querelle, sut si bon gré à Rosny de sa fermeté, qu'il lui écrivit sur-le-champ pour l'en féliciter, et que, se laissant entraîner par l'impulsion de son amitié et par la franchise de son caractère, jusqu'à l'oubli de sa dignité, il lui offrait, en franc gentilhomme, de lui servir de second. A la fin de sa lettre pourtant, reprenant son caractère de roi, il lui promit d'en écrire au duc de manière à lui ôter l'envie de renouveler de pareilles scènes.

Mais ce qui jusqu'alors avait été fait pour le peuple l'aurait été en vain, si l'on n'eût travaillé en même temps, par l'amélioration des finances, à se passer des sommes qui avaient été remises. Entre plusieurs dispositions qui eurent lieu à cet effet, deux y contribuèrent principalement. Par la première, il était défendu à tous étrangers et naturels, quels qu'ils fussents, d'élever aucun droit, à quelque titre de créance que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'État, et il leur était enjoint de s'adresser, pour le paiement de leurs créances, gages, arrérages et pensions, directement au trésor royal. L'arrêt ne fut pas plus tôt rendu public, que mille clameurs s'élevèrent de la part des seigneurs et des traitants. Elles furent si universelles que Henri commença à craindre que Rosny, par trop de zèle, n'eût commis quelque imprudence. « Qu'avez-vous fait, mon ami ? » lui dit-il en le revoyant. Mais Rosny eut bientôt tranquillisé le roi en lui démontrant que toutes les mesures étaient prises pour faire payer exactement ceux auxquels il devait, et combien il était essentiel qu'il se rendît maître de ses fermes, qui rapporteraient le double de ce que les traitants en donnaient. Et, à l'effet de lui en fournir une preuve convaincante, il le supplia de le faire parler, en sa présence, à quelques-uns de ceux qui se plaignaient davantage. Le connétable était dans ce cas ; le roi le fit venir. « Eh bien ! mon compère, lui dit-il, en quoi vous plaignez-vous de Rosny ? — Sire, répondit-il, je me plains de ce qu'il m'a mis au rang du commun en m'ôtant une pauvre petite assignation que j'avais en Languedoc, sur une imposition dont vous ne touchâtes jamais un sou. » Rosny lui répondit qu'il s'avouerait coupable s'il avait eu l'idée de lui faire perdre la moindre chose, et que son intention était au contraire qu'il reçût tous les ans ce qu'il touchait de cette assignation. « Je trouve cela

fort bon, répondit Montmorency, mais qui m'assurera d'être aussi exactement payé que je le suis? — Moi, repartit Rosny, et je vous donne pour caution le roi, qui certainement ne fera pas banqueroute. » Le connétable satisfait avoua qu'il n'affermait cette assignation que neuf mille écus par an, sur quoi il était obligé d'en donner encore deux mille au trésorier. « Je le savais, dit Rosny, et mon intention est qu'il ne vous soit rien rabattu de vos neuf mille écus; le roi y trouvera encore un bénéfice considérable. » Le lendemain, en effet, il amena au roi un homme qui prit cette imposition à ferme pour cinquante mille écus, et qui en paya douze mille d'avance. On peut juger par ce fait du profit des traitants.

Aussi, et ce fut la seconde opération majeure du ministre, aussi cassa-t-il tous les baux et arrière-baux, et il voulut que chaque partie eût son fermier. Il y eut de nouvelles clameurs de la part des traitants, mais le ministre y opposa une si grande fermeté qu'il fallut lui céder. Les plus sages des fermiers finirent par le venir trouver, et satisfaits de profits honnêtes qui, sur leur refus, auraient passé à d'autres, ils reprirent généralement à plus du double, et au grand profit du roi, ces mêmes fermes qu'ils avaient autrefois exploitées à leur seul et immense avantage. Le rachat de divers domaines de la couronne aliénés à vil prix, l'établissement de la paulette, droit annuel sur les charges de magistrature, qui par là devinrent la propriété des familles, et d'autres opérations financières, dans le détail desquelles il est hors de propos d'entrer dans un ouvrage de la nature de celui-ci, achevèrent de combler les vides de la recette. Il suffit de cette légère esquisse, pour donner une idée du désordre qui existait, ainsi que des remèdes qu'y appliqua le sage ministre, remèdes par lesquels, avec un revenu de trente-cinq millions seulement, il parvint à payer deux cents millions de dettes, et à laisser encore dans les coffres du roi, indépendamment des revenus de l'année courante, une réserve que l'on estime de de quinze à quarante-cinq millions.

Mais en vain Henri, dans ses opérations de finances comme dans toutes les parties de son administration paternelle, s'efforçait de ménager tout le monde; il ne pouvait souvent s'empêcher de faire des mécontents. De ce nombre fut le duc d'Épernon, déjà blessé par les mesures préservatrices du surintendant. Semblable aux autres gouverneurs qui auraient bien désiré se faire de petits États, et naturellement plus indépendant que personne, il affectait la souveraineté dans Metz et le pays messin. Pendant que tout pliait sous sa puissance, deux frères, nommés Soboles, osèrent lui tenir tête : ils étaient gentilshommes, alliés aux meilleures maisons du pays; ce qui avait engagé le gouverneur à se servir d'eux quand il voulut s'établir solidement dans la province, et à leur donner des emplois de confiance.

Ce moyen lui réussit au delà de ses desseins. Les Soboles prirent une grande autorité dans le pays ; ils devinrent suspects à d'Épernon, qui résolut de détruire son ouvrage. Les Soboles formèrent un parti puissant pour se défendre : ils levèrent des troupes au nom du roi, disant que les droits que d'Épernon revendiquait sur eux passaient ceux d'un simple gouverneur, et qu'il ne s'efforçait de les détruire que pour usurper la puissance royale qu'ils défendaient. Les deux partis portèrent leurs plaintes au roi. Henri commença par défendre les hostilités, et se transporta sur les lieux pour juger le différend (1). A la vérité, il désavoua les Soboles, mais il ne donna pas au gouverneur toute la satisfaction qu'il demandait, et le fier d'Épernon en conserva un vif ressentiment au fond du cœur.

Pendant ce voyage, il fut présenté au roi une députation des jésuites, qui demandaient leur rappel. Henri, bien porté pour eux, leur fit accueil et leur promit de s'en occuper ; mais son conseil, et Rosny surtout, n'étaient pas aussi bien disposés. Ce dernier croyait apercevoir des dangers pour le roi dans leur retour. Henri pensait tout le contraire, et il disait à ceux qui voulaient le dissuader de les rétablir : « Ventre-saint-gris, me répondez-vous de ma personne ? » Il ramena insensiblement le conseil à son avis, et rendit l'édit de leur rétablissement. Il y est dit que leurs supérieurs devront être nés Français ; qu'ils ne pourront admettre parmi eux d'étrangers sans la permission du roi, et qu'enfin il y aura toujours à la cour quelqu'un de leur société, en qualité de prédicateur, pour répondre de la conduite des particuliers. Cette mesure de défiance devint, par la nature même des choses, un des plus solides fondements de leur crédit. Le roi leur donna la maison de la Flèche pour y établir un collége, et les fit rentrer en possession des biens qu'ils possédaient avant leur exil. Le parlement n'enregistra cet édit qu'avec bien des difficultés et après des remontrances. « Ne reprochons plus la ligue aux jésuites, répondait l'excellent prince, ils ont été égarés comme bien d'autres par de fausses idées. Ils sont nés en France, et je ne veux pas entrer en ombrage contre mes naturels sujets. »

Vers cette même époque fut rendu un édit contre les duels. Cette prétention à se faire justice par soi-même, reste de l'indépendance féodale, s'était perpétuée par les mœurs chevaleresques du moyen-âge, qui tenaient presque à déshonneur de reconnaître d'autre justice que celle de l'épée. On compte que cette fureur, aussi insensée qu'elle est coupable sous un gouvernement bien ordonné, coûta, dans une seule année, quatre mille gentilshommes à la France. Par le nouvel édit, leurs différends étaient ren-

(1) *Mercure*, t. I, p. 383.

voyés au tribunal des maréchaux de France, et la peine de mort était prononcée contre les duellistes. Mais quelque rigoureuses que fussent ces dispositions, elles eurent peu d'effet. L'appréhension du déshonneur, qu'un préjugé invétéré attachait au refus de satisfaction par la voie des armes, prévalut sur la crainte des châtiments; et le roi, qui affectait trop de se dire gentilhomme, fut le premier à infirmer sa propre loi, tantôt par des railleries piquantes, et tantôt par des saillies chevaleresques.

Henri perdit cette année Élisabeth, reine d'Angleterre, sa fidèle alliée; elle avait soixante-douze ans. On prétend qu'à cet âge elle aima un Irlandais, jeune et bien fait, nommé Clarincard, et qu'elle aurait désiré qu'il l'occupât assez pour faire diversion au chagrin que lui causait le souvenir toujours présent du comte d'Essex. En effet, les symptômes qui précédèrent immédiatement sa mort marquent autant les derniers élans d'une passion expirante, que l'affaissement d'une personne qui finit. Elle était triste et taciturne, parlait souvent du comte d'Essex, et n'en parlait qu'avec larmes; mais aussi elle s'applaudissait de l'avoir puni, en regrettant amèrement qu'il se fût mis dans le cas de le mériter. On remarqua qu'elle devint aigre et colère dans son domestique : elle soupirait profondément, restait les journées et les nuits entières assise sur des coussins ; ne voulait rien voir, rien entendre, rien décider pour le présent, rien disposer pour l'avenir : souvent il sortait du fond de sa poitrine des sons inarticulés, qui semblaient s'échapper malgré elle, entre lesquels on distinguait avec peine ces mots : « Je suis lasse, je veux mourir. » Enfin elle s'éteignit, laissant un grand problème à résoudre, non sur ses talents politiques, car tout le monde convient que jamais femme, et peut-être jamais homme, ne régna plus glorieusement, mais sur ses mœurs, sur les qualités de son âme, sur le degré d'estime qu'on doit accorder aux vertus dont elle faisait parade. Sa mort fut d'autant plus sensible à Henri IV, qu'il ne pouvait avoir la même confiance en Jacques Ier, son successeur, et que cependant il avait besoin d'un roi d'Angleterre qui fût son ami, parce que plusieurs seigneurs anglais commençaient à être jaloux de la prospérité du royaume, et à aider les mécontents de France. Rosny, envoyé pour complimenter Jacques, avait des instructions pour l'engager à un traité de secours envers la Hollande. Il y réussit après beaucoup de longueurs et de difficultés. Mais, dès l'année suivante, une négociation contraire avec l'Espagne détruisit l'effet de ce traité, priva les Provinces-Unies de l'assistance de l'Angleterre, et contribua à la chute d'Ostende, qui résistait depuis trois ans à toutes les forces de l'Espagne (1).

(1) L'Étoile. Siri, t. I, p. 103. Hume.

La punition de Biron avait épouvanté les esprits turbulents, mais sans les corriger ; il semble au contraire que le désir de la vengeance, se joignant à l'esprit de faction, rendit les intrigants plus actifs. Dispersés par la crainte, les domestiques et les confidents du maréchal s'étaient réfugiés, les uns à Milan et à Bruxelles, les autres dans les cours d'Espagne et de Savoie. Beaucoup de ses parents et de ses protégés erraient dans le Périgord, le Poitou et les provinces adjacentes, où ils semaient des murmures sur les impôts, sur le despotisme qu'ils prétendaient qu'affectait le roi, et sur ses projets de réforme, qu'ils faisaient regarder comme des innovations dangereuses ; ils exhortaient la nation à se précautionner contre les desseins du gouvernement, et à armer pour défendre ses biens et sa liberté. D'un autre côté, le duc de Bouillon, qui n'avait osé revenir à la cour, parcourait l'Allemagne, et montrait en sa personne, aux religionnaires déjà prévenus, un homme fidèle au calvinisme, dévoué dans tous les temps au roi, dont il avait partagé les travaux et les peines, et, pour sa récompense, disgracié, disait-il, ruiné, poursuivi, en haine d'une religion à laquelle l'ingrat monarque devait son sceptre et sa couronne. Enfin, il s'était glissé jusque dans les États de l'Italie des émissaires qui décriaient Henri IV. A Venise, ils le représentaient comme un superstitieux tout dévoué au pape ; à Rome, ils en faisaient un hypocrite, ennemi secret du catholicisme, qu'il ne professait que par force. Tous ces instruments de haine et de vengeance, agissant de concert, ramassaient de tous côtés les exhalaisons propres à former des tempêtes; mais c'était surtout à la cour de France que les nuages les plus dangereux s'amoncelaient.

On doit à la politique de la maison d'Autriche l usage d'entretenir dans les royaumes étrangers des ambassadeurs sédentaires, destinés à pénétrer le secret des cours où ils résident, et à devenir, quand il en est besoin, les entremetteurs des intrigues. Cette pratique rendit, pendant la ligue, l'Espagne maîtresse des grands et du peuple, et elle s'en était trop bien trouvée pour ne pas l'employer sous Henri IV, dont elle redoutait le courage et la sagacité. Elle établit donc auprès de lui un ambassadeur ordinaire, nommé don Balthasar de Zuniga, politique raffiné, trop propre à répondre aux vues du conseil de Philippe III.

Le plus grand nombre de ceux qui composaient alors la cour de France avaient vu l'Espagne y dominer; ils avaient été élevés ou s'étaient confirmés dans la persuasion que ce royaume était le plus riche du monde, le plus abondant en soldats et en bons capitaines, fécond surtout en hommes de génie propres au gouvernement. Zuniga profita de ces préventions favorables. Il se mit sur le ton d'un homme à ressources et à conseils; il prêtait de l'argent, il en donnait, promettait des pensions, et entrait

dans les intérêts des familles. Par ce manége, l'ambassadeur d'Espagne se rendit si important que les ministres n'osaient le choquer. Il eut l'adresse de se faire rechercher en même temps par la reine et par la maîtresse, et de rendre des services au roi lui-même, malgré la répugnance que ce prince avait pour tout ce qui pouvait lui venir d'Espagne. Cette répugnance n'était pas mal fondée, puisqu'il éprouva dans ce temps une trahison tramée par les Espagnols et très-mortifiante pour un de ses ministres.

Henri avait trois ministres également dignes de sa confiance : Sully, l'homme du roi ; Pierre Jeannin, sans ancêtres ni descendants, nommé à juste titre l'*enfant de ses vertus ;* et Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy, dont Henri IV disait : « Les affaires de mon royaume sont les affaires de M. de Villeroy. » Ce dernier eut le malheur de trouver dans Nicolas l'Hoste, son filleul, un commis infidèle, qui vendait à Zuniga le secret des dépêches. La connaissance de ce crime vint de Madrid. Il y avait dans cette ville un vieux ligueur, nommé Razis, qui, mal récompensé par ses anciens amis, cherchait à s'ouvrir, par quelque service important, le chemin de sa patrie : il se donna tant de mouvements, qu'il découvrit le commerce de l'Hoste avec le ministre espagnol. Aussitôt il va trouver le sieur de Barault, ambassadeur de France, et lui dit que, si le roi veut le rappeler et lui donner une pension, il a un secret très-important à communiquer. Barault écrit en France ; la réponse tarde : Razis impatient demande la raison du délai ; il apprend que la lettre est allée par la correspondance ordinaire, et qu'elle doit être tombée dans les bureaux de Villeroy. Sans perdre un instant, Razis monte à cheval et part pour la France (1).

Il était temps : l'Hoste avait dépêché un courrier ; déjà on cherchait Razis dans Madrid : on le suit de poste en poste ; mais il franchit la frontière, et arrive à Paris avant que l'Hoste puisse avoir nouvelle de son voyage. Razis va trouver Villeroy. Celui-ci, ajoutant foi difficilement à la trahison de son filleul, hésite de le faire arrêter. L'Hoste apprend alors que Razis est à Paris ; il s'échappe, et prend le chemin des Pays-Bas, sous la conduite d'un courrier de l'ambassadeur d'Espagne : mais on le suit, et déjà l'on était près de l'atteindre, lorsque, voulant mettre la Marne entre lui et ceux qui le poursuivaient, il se jette dans un mauvais bateau, et périt avec son cheval. Son corps fut trouvé sur le bord de la rivière, meurtri et défiguré ; et comme l'ambassadeur d'Espagne avait grand intérêt à ne pas laisser prendre ce jeune homme, dont les aveux auraient pu découvrir ses manœuvres, il y a apparence qu'il avait donné ordre au

(1) Sully, t. II, p. 211, chap. 33. L'Étoile

guide de le tuer s'il ne pouvait le sauver : ainsi les traîtres ont également à craindre de ceux qu'ils offensent et de ceux qu'ils servent. Les courtisans ne manquèrent pas de blâmer la trop grande confiance de Villeroy ; mais Henri IV, sûr de sa fidélité, l'excusa, quoiqu'il se trouvât dans des circonstances à désirer plus que jamais des lumières sur ce qui se passait à la cour.

Sa complaisance l'engageait à y laisser des gens qui le payèrent mal de la première grâce qu'il leur avait faite. Quand Marie de Médicis vint en France, elle amena avec elle une fille de basse naissance, nommée Léonora Galigaye, qu'une dame de Florence, qui lui trouva de l'esprit, avait introduite auprès de la princesse. Elle fut, dans l'enfance, compagne des jeux de sa maîtresse ; sa confidente dans un âge plus avancé. Quand on renvoya en Italie le cortége de Marie, Henri souffrit que Léonora demeurât. Ainsi la reine réunit sur elle seule les faveurs qu'elle aurait partagées entre les autres. Son crédit tenta un gentilhomme florentin, nommé Concino ou Concini. Né pauvre ou rendu tel par ses dissipations, il s'était jeté sur les galères qui transportaient Marie en France, dans l'espérance d'y faire fortune. Il se montra à la cour avec succès. Concini, bel homme, galant, et conteur agréable, s'insinua auprès de la favorite, qui, étant très-laide, fut flattée qu'un homme de ce mérite lui donnât la préférence sur tant d'autres, auxquelles il aurait pu plaire. Elle l'écouta : ils se convinrent. Concini la demanda en mariage et l'obtint. Aussitôt les gratifications de toute espèce tombèrent en abondance sur les nouveaux époux. La reine ne cessait de demander pour eux, jusqu'à importuner le roi.

Mais ce qui le chagrinait davantage, c'est que ce couple flatteur ne se servait de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de la reine, que pour lui inspirer des préventions contre son époux, ou pour nourrir celles qu'elle avait déjà. Nous apprenons par les plaintes du roi, que Marie était peu complaisante, opiniâtre, grondeuse, contrariante, jalouse à l'excès de ses maîtresses, de ses enfants naturels, même de ceux qu'il avait eus avant de la connaître. « Elle n'aime, disait-il, que sa Léonora et son mari ; elle ne demande que pour leur donner ; ils la repaissent de rapports, m'entourent moi-même d'espions, et montrent des desseins qui excèdent infiniment leurs abjectes et viles extractions ; ils sont tous livrés à l'Espagnol, et se servent pour ce commerce de l'entremise des agents de Florence : à la fin, ces menées pourront être pernicieuses à l'État, et peut-être à ma propre personne (1). »

Ces funestes pressentiments jetaient du trouble dans l'âme du roi, et

(1) Sully, l. II, chap. XXXI et XXXIX, p. 200 et suiv.

ses agitations étaient encore redoublées par la conduite inégale de sa maîtresse. « Ces deux esprits, dit Sully, ne pouvaient vivre l'un sans l'autre. « ni compatir l'un avec l'autre. » A des jours calmes et sereins succédaient tout à coup, sans cause et sans sujets, des jours sombres et orageux. Aujourd'hui Henriette se livrait, avec tout l'emportement de la passion, au plaisir d'être aimée d'un grand monarque; le lendemain, « elle voulait « bien voir le roi, mais sans aucune privauté ni familiarité particulière. » Henri ne croyait pas à ses scrupules; au contraire, il croyait qu'elle agissait ainsi à cause de quelques nouvelles amours. Il consentait que la marquise cessât de lui donner des marques de tendresse, pourvu qu'elle renonçât à toute galanterie; et il ne voulait pas qu'un cœur qu'il avait possédé seul se partageât entre plusieurs. « Tout ou rien, disait-il : *aut Cæsar, aut nihil.* Si jamais, ajoutait-il en soupirant, si jamais je puis recouvrer le repos de mon esprit, je me désisterai pour toujours de toutes passions amoureuses (1). »

Sully trouvait un moyen de tranquilliser le roi : « c'était de faire passer « à quatre ou cinq personnes la mer, et à quatre ou cinq autres les mon- « tagnes, » c'est-à-dire de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne à son maître, avec quelques conseillers de la marquise, et de faire partir Concini et sa femme pour l'Italie. Henri trouvait l'expédient bon, et chargea Sully de le faire goûter à la reine, pour ce qui regardait sa favorite. Il fut un instant qu'elle parut y consentir, mais elle voulait que le premier sacrifice vînt du roi, et qu'il renonçât à sa maîtresse; ensuite elle refusa absolument de se laisser priver de Concini et de sa femme, et Henri n'osa passer outre : « Car, disait-il, de me jeter sur les bras cinq ou six esprits italiens, d'ordinaire tous vindicatifs, ce seroit pour me tourmenter de soupçons et de défiances de ma vie, pires que la mort même, et auxquels je ne pourrois m'empêcher d'entrer, toutes les fois que je la verrois faire la triste, la mélancolique ou la courroucée (2). »

Le parti de renvoyer l'ambassadeur d'Espagne convenait d'autant mieux, que c'était lui qui fomentait secrètement les troubles dont la cour de France était intérieurement agitée. Zuniga avait découvert dans Henri beaucoup d'éloignement pour une réconciliation sincère avec la maison d'Autriche. Persuadé que toutes les démarches du roi, l'ordre qu'il mettait dans ses finances, la discipline qu'il établissait dans ses troupes, les alliances qu'il méditait pour ses enfants, étaient autant d'acheminements à quelque projet contre la puissance de son maître, il résolut de lui susciter assez d'embarras au dedans, pour l'empêcher de songer au dehors.

(1) Sully, t. II, chap. xxxv, p. 219. — (2) Sully, t. II, chap. xxxi.

A force de présents et de promesses, il gagna Concini et sa femme. Par leur canal, il fit entendre à la reine que la haine de son mari pour l'Espagne pouvait devenir préjudiciable à ses enfants (1). Ceux des Français, disait-il, qui sont attachés à la religion romaine, regardent toujours le roi mon maître comme leur ressource et leur soutien ; ils sentent que le roi catholique n'est haï par le roi de France, que parce que celui-ci conserve toujours un penchant secret pour les huguenots, dont le mien se déclare hautement l'ennemi : si les peuples viennent à s'apercevoir qu'on donne, dès l'enfance, aux jeunes princes des préventions contre le monarque le plus attaché à la religion catholique, on ne répond pas que, dans un moment de fermentation, la nation entière ne s'élève contre les fils du fauteur de l'hérésie, et ne se choisisse d'autres maîtres.

Marie, prise par l'endroit sensible, qui était l'intérêt de ses enfants, se laisse pénétrer de ces craintes, d'autant plus aisément, qu'elle aimait et estimait les personnes qui lui inspiraient ces terreurs ; de sorte que, dans toutes les affaires dont elle pouvait se mêler, elle ne se conduisait plus que par des principes opposés à ceux de son mari.

Henri ne trouvait pas plus de conformité entre ses sentiments et ceux de sa maîtresse, que l'ambassadeur d'Espagne avait séduite aussi : ce fut le comte d'Auvergne qui forma cette liaison et l'entretint (2). En sortant de la Bastille, il offrit au roi de continuer ses intelligences avec les Espagnols, et de lui révéler leurs secrets, offre qui ne marquait pas une probité délicate. Henri l'agréa néanmoins comme une représaille permise en politique. Le comte, que Sully nomme le *superfin*, fit plus : il trouva moyen de rendre le roi complice de ses liaisons avec les ennemis de l'État. Ce prince fut attaqué d'une maladie aiguë, qui jeta l'alarme dans la maison d'Entragues. Henriette se présenta à lui tout éplorée : elle exagéra ses inquiétudes ; elle parut si vivement touchée de la crainte de tomber elle et ses enfants entre les mains de la reine, que le malade, pour avoir la tranquillité, lui permit de s'assurer une retraite à Cambray, ville de la dépendance des Espagnols, et il donna au comte d'Auvergne une autorisation par écrit pour faire ce traité. Comme l'affaire traînait, le roi accorda une seconde autorisation, qu'il ne retira pas, non plus que la première, quand sa convalescence mit fin à la négociation.

Ainsi Zuniga se trouva établi dans cette famille à titre d'homme nécessaire. Cette qualité lui donna le droit d'entrer dans ses secrets, d'en examiner les prétentions, d'insinuer des conseils, de fournir des projets, et de les appuyer d'expédients et de promesses : il s'ensuivit que les d'En-

(1) *Mém. rec.* t. I, 2e partie, p. 292. — (2) *Mém. rec.* t. I, 2e partie, p. 292.

tragues, se croyant puissamment protégés, cessèrent d'avoir pour le roi les égards même de bienséance. Le père affectait un air mécontent, et lui montrait un front sourcilleux quand il le rencontrait chez sa fille. Le comte d'Auvergne s'échappait en plaisanteries sur l'âge du monarque et ses galanteries. Enfin la marquise ouvrait sa maison indistinctement à tous les mécontents : à des Français, anciens partisans de Biron, sous prétexte qu'ils étaient amis ou alliés de sa maison ; à des Anglais, jaloux de la prospérité du roi, qui lui étaient, disait-elle, recommandés par les parents qu'elle avait en Angleterre ; à tous les Espagnols, dont elle faisait semblant d'aimer la langue, qu'elle essayait de bégayer ; de manière que le roi, quand il allait chez elle, se trouvait investi d'ennemis.

Il était souvent question, entre ces personnes, de la promesse de mariage que Henri avait autrefois faite à sa maîtresse ; on ne manquait pa d'en vanter la force, d'en exalter l'importance, comme d'un acte qu'aucun autre acte postérieur ne pouvait infirmer. La reine fut instruite du crédit qu'on voulait donner à cette pièce ; elle en craignit les effets, et conjura le roi de la retirer (1). Le monarque, mécontent d'ailleurs des procédés de toute cette famille, redemanda sa promesse : on en avait fait faire deux copies si semblables à l'original (2) qu'il était presque impossible de les distinguer, afin que, si le roi s'obstinait à l'exiger, on pût le satisfaire en lui abandonnant l'une des deux copies et conservant l'original ; mais cette ruse ne servit à rien. En vain la marquise et ses parents protestèrent, tantôt qu'ils l'avaient envoyée en Angleterre, tantôt qu'elle était déposée en Espagne, et qu'ils n'en étaient plus les maîtres ; Henri tint bon, et quand on ne put plus se défendre, ce papier important fut trouvé dans un coffre de fer, enterré au pied d'un arbre du parc de Marcoussi. Le 2 juillet, M. d'Entragues le remit au roi, et certifia que c'était l'original. La délivrance se fit en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du chancelier de Sillery, de La Guesle, Jeannin, de Gesvre et Villeroy, qui en dressèrent un acte.

Si Henri s'imagina que les projets de la maison d'Entragues, n'étant plus soutenus de cette pièce, tomberaient d'eux-mêmes, il se trompa. A l'ambition de cette famille se joignit le dépit d'avoir été outragée par l'enlèvement d'un titre qu'elle croyait propre à sauver son honneur (3). C'en

(1) Sully, t. I, liv. 2, chap. 11, p. 249.

(2) Antoine Chevillard, trésorier général de la gendarmerie, cousin germain de Marie Touchet, mère de la marquise de Verneuil, fut, pendant deux ans, dépositaire de cette promesse. Ce Chevillard était bisaïeul d'Amelot de la Houssaye, qui rapporte ce fait dans ses notes sur d'Ossat, t. IV, p. 208.

(3) *Mém. rec.* 4[e] partie, p. 192.

fut assez pour la déterminer à employer les dernières violences (1) ; et le comte d'Entragues se montra sérieusement disposé à porter les choses à l'extrême.

Il n'est pas bien clair que jusqu'alors il ait été réellement fâché du commerce de sa fille aînée avec le roi : quelquefois, à la vérité, il avait fait le personnage de père irrité, mais on remarque que, dans ces occasions, il manqua souvent de la fermeté nécessaire à un père qui aurait voulu empêcher le crime. Sa connivence devient certaine, quand on voit qu'il sut bien, lorsqu'il eut pris sa résolution, soustraire sa fille cadette aux agaceries du monarque; peu s'en fallut même qu'il ne la fît servir à venger cruellement son aînée.

Henri étant quelquefois rebuté par les caprices de sa maîtresse, avait trouvé de la consolation auprès de sa jeune sœur, plus douce et plus complaisante. Il reconnut son attention par des présents magnifiques, lia avec elle un commerce de lettres, et montra le désir de l'attacher à la cour. Le père vit de la passion dans ces empressements, il resserra sa fille : le roi s'abstint de la voir en public ; mais, soit qu'elle lui fût nécessaire pour l'agrément de la conversation, ou pour les lumières qu'il tirait d'elle sur les projets de ses parents, soit qu'il eût un goût de passage dont ce prince était assez susceptible, il ne manquait aucune occasion de chercher à la joindre, jusqu'à se travestir et courir le jour et la nuit par des bois et des chemins détournés, sans presque aucune escorte; conduite qui pensa faire réussir le projet du comte d'Entragues (2).

Il ne tendait pas à moins que de mettre sur le trône, à la place du dauphin, le fils que la marquise avait eu du roi ; mais une pareille entreprise ne pouvait réussir qu'au moyen d'une révolution presque générale dans le royaume, et cette révolution était impossible tant que le monarque serait en vie ou en liberté ; c'est pourquoi le comte d'Entragues résolut de s'en saisir et de s'en défaire. Il profita des facilités que lui donnait l'imprudence du roi dans ses voyages au château de Verneuil ; il s'embusqua dans la forêt avec quinze hommes déterminés qu'il distribua sur la route : la bonne fortune de Henri lui fit éviter les uns sans le savoir, et il se débarrassa des autres par sa vigueur et sa présence d'esprit (3).

(1) Cette conjuration, dont les preuves ont été supprimées, n'est qu'indiquée dans les écrivains. Siri seul fournit quelques détails, encore son récit est-il fort embarrassé. On ne sait, en le lisant, si la conjuration s'est formée après que la promesse a été retirée, ou auparavant; si l'original ne resta pas en la possession du comte d'Entragues jusqu'à sa prison. On ne voit pas non plus clairement quels étaient les conjurés et les moyens qu'ils comptaient employer; mais on est obligé de s'en rapporter à la narration de cet auteur, tout imparfaite qu'elle est, puisque les autres en parlent avec plus d'obscurité encore.

(2) Bassompierre, t. I, p. 180 et suiv. *Histoire des Amours*, p. 157.

(3) J'ai vu en 1744, sur la principale porte du château de Verneuil, actuellement détruite,

Ni l'une ni l'autre ne lui auraient cependant servi contre un piége qu'on lui fit tendre par la jeune d'Entragues, si elle-même n'eût trouvé moyen de le rendre inutile. Son père la força de donner au roi un rendez-vous dans un endroit champêtre et isolé, où elle promettait de l'attendre. Cédant à la violence, elle écrivit le billet; mais elle fit en même temps avertir le roi de l'embuscade, et il évita le danger le plus grand peut-être qu'il ait couru de sa vie.

Pendant ces tentatives, les conjurés, qui étaient en plus grand nombre qu'on ne pensait, restèrent en suspens chacun dans le poste qu'il s'était choisi. Le duc d'Épernon faisait le malade à Metz, et s'apprêtait à joindre le duc de Bouillon, qui devait recevoir à Sédan la marquise de Verneuil et son fils. Le marquis de Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, avait ordre de les renforcer, et de pénétrer avec eux en Champagne. A l'autre bout du royaume, le connétable de Montmorency se fortifiait en Languedoc, et comptait sur une diversion du duc de Savoie en Provence, et du comte de Fuentes en Bourgogne, où il devait venir par la Valteline et la Franche-Comté. La Guienne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du duc de Bellegarde, d'Humières, d'Arquien, depuis maréchal de Montigny, et des seigneurs les plus accrédités dans ces provinces, n'attendaient que le moment de se déclarer pour la marquise et son fils. Mais les efforts les plus grands et les plus propres à ébranler la fidélité des peuples se faisaient en Auvergne et dans les pays adjacents, qui tenaient au centre du royaume. Le comte d'Auvergne y avait établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la maison de Valois, dont il était le dernier rejeton, lui donnaient le plus grand crédit (1).

Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au roi fut de s'y faire reléguer. Pour cela, il se ménagea une querelle avec le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Soissons, indigné de ce que le comte affectait l'égalité entre lui et un prince légitime, se plaignit au roi, qui, pour le contenter, exila Valois en Auvergne. Pendant qu'il disposait tout

une sculpture à demi-bosse, déjà bien effacée, formant un groupe de personnages à demi-hauteur d'homme. On remarquait Henri IV monté sur un cheval vigoureux, attaqué par quatre hommes couverts d'armures, mais sans armes offensives. Il poussait vigoureusement son cheval, en foulait deux aux pieds, renversait le troisième d'un coup de botte, et frappait du sabre le quatrième, qui voulait saisir la bride. Les accompagnements du groupe marquaient que la scène s'était passée dans un bois, et l'on voyait dans le taillis les têtes de quelques autres qui accouraient au secours des premiers. On me dit pour lors que c'était une rencontre de voleurs; mais l'armure de ces hommes, le caractère passionné que le sculpteur leur avait donné, marquaient plutôt des conjurés que des voleurs. Il est possible que le comte d'Entragues ait fait ériger ce monument pour perpétuer le souvenir d'une action dont il se glorifia en présence de Henri IV lui-même.

(1) D'Avrigny, t. I, p. 65.

pour le moment auquel la captivité ou la mort du roi lui permettrait d'éclater, une de ses lettres aux correspondants qu'il avait à la cour fut interceptée. Henri n'y découvrit pas le fond du complot, mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importait d'en savoir davantage : il envoya donc ordre au comte d'Auvergne de se rendre auprès de lui.

Ce commandement fut un coup de foudre qui brisa les ressorts de la faction, et réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquiétude. Le comte demanda d'abord un sauf-conduit, ensuite une absolution; et quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. En vain plusieurs négociateurs furent envoyés pour l'exhorter à se confier à la bonté du roi : « On ne m'appelle, disait-il, que pour me faire porter la tête sur l'échafaud. » Son imagination frappée ne lui présentait que des prisons, des chaînes, la torture et d'autres objets sinistres : il frémissait à la seule pensée qu'il pouvait être renfermé « dans ce grand monceau de pierres; » ainsi nommait-il la Bastille. Pour éviter ce malheur, il prit le parti de renoncer à tous les lieux habités; il ne vivait plus que dans les forêts et les campagnes les plus solitaires. L'amour charmait quelquefois son ennui dans ces lieux sauvages, mais sans calmer ses frayeurs. Il avait une maîtresse nommée madame de Châteaugai, femme de moyen âge, qui joignait la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter un cheval et à manier les armes, elle ne craignait ni la fatigue ni les périls. Ils se donnaient des rendez-vous dans des chaumières écartées; sur toutes les avenues étaient placés des domestiques avec des cors de chasse, chargés de donner l'alarme à la vue de la première personne suspecte, et ils poussaient la précaution jusqu'à avoir des chiens pour suppléer à la négligence des sentinelles. Ces plaisirs passagers, mêlés de tant d'inquiétudes, ne faisaient qu'une légère diversion aux peines du comte. « Enfin, écrivait Descures, « un des agents que le roi avait envoyés à Valois, il porte sur son visage « l'empreinte des remords et de la tristesse, n'a pas un sol pour vivre, et « est environné de tous les maux et afflictions que souffrent des enfants « maudits et bannis par leur père (1). »

Le laisser vivre en cet état, c'était peut-être une punition suffisante; mais il importait trop de savoir ses secrets, et l'on mit en œuvre tant de ruses pour le saisir, qu'enfin on y réussit. Valois se laissa séduire, malgré sa maîtresse, par le plaisir de recevoir les respects de son régiment qu'on fit passer exprès dans son voisinage. Il parut, monté sur un cheval qui faisait dix lieues d'une haleine, se promettant bien de ne pas mettre pied à terre, et de ne pas se laisser entourer. Le commandant va au-devant de lui, suivi seulement de quatre domestiques; et dans l'instant qu'il s'in-

(1) Sully, t. I, p. 268. Mathieu, p. 60. Nouv. Sully, t. V, p. 360, notes.

cline pour rendre le salut, deux de ces prétendus domestiques, qui étaient de vigoureux soldats, lui saisissent les bras, les deux autres le tirent de dessus son cheval ; le régiment l'environne, et une escorte toute prête le mène à la Bastille. Aussitôt que le roi en reçut la nouvelle, il fit arrêter le comte d'Entragues, donna des gardes à la marquise de Verneuil, et des ordres pour instruire le procès des coupables.

Le public vit avec étonnement un prince si renommé par sa clémence livrer à la sévérité de la justice une femme, l'objet de sa tendresse, dont il avait même des gages chéris, le père de sa maîtresse, et son frère, le dernier des Valois, que Charles IX, en mourant, avait recommandé à sa bonté. On n'attendait qu'une suite funeste de ces premiers éclats : mais ceux qui connaissaient la cour ne virent dans cette affectation de rigueur que le procédé d'un amant piqué, qui voulait réduire une maîtresse altière, et ils n'en craignirent aucun événement sinistre.

Cependant les procédures commencèrent en septembre avec le plus grand appareil. Achille de Harlay, premier président, Étienne de Fleuri et Philibert de Thorin, conseillers, furent nommés rapporteurs, et allèrent à la Bastille interroger le comte d'Auvergne. Il paraît que le grief sur lequel ils insistèrent davantage fut sa correspondance avec l'Espagne. Le comte ne la nia pas ; mais il soutint ne l'avoir entretenue que de l'aveu du roi : il apportait en preuve quelques avis qu'il avait fait passer à ce prince sur les desseins des Espagnols découverts par ce moyen ; il se justifiait aussi par des lettres d'autorisation dont il était muni. On lui demanda pourquoi donc il avait exigé des lettres d'abolition : « C'est par abondance de droit, » répondit-il. Sur l'objection qu'il aurait dû les faire entériner, il répondit que cette formalité aurait découvert aux Espagnols qu'il était lié avec eux du consentement du roi, découverte qui lui aurait ôté tout l'avantage qu'il tirait de ce commerce. Enfin, quand on lui remontra que, dans un homme qui avait tant de moyens de se justifier, le refus de venir quand il était mandé marquait une conscience chargée d'autres crimes, il répondit qu'il savait que son beau-père et sa sœur avaient juré sa perte : sa sœur, parce qu'il s'était toujours élevé contre sa mauvaise conduite ; le beau-père, parce qu'il avait blâmé assez hautement sa connivence aux désordres de sa fille ; que tous deux le haïssaient souverainement, et que jamais il ne se serait volontairement livré à des personnes dont le ressentiment pouvait armer la puissance royale contre ses jours. « Qu'on me montre, disait-il pour toute conclusion, qu'on me montre une seule ligne du traité qu'on me reproche avec l'Espagne, et je suis prêt à signer au bas ma condamnation (1). »

(1) Il existait cependant, et même on voyait au bas la ratification d'Espagne. Le même

Les réponses du comte d'Entragues ne facilitaient pas davantage le travail des juges. Il s'était fait un plan d'apologie dont il ne s'écarta jamais ; apologie qui était plutôt une récrimination contre Henri IV qu'une justification. « On sait, dit-il, l'opprobre dont le roi a couvert ma famille. Quelque irrité que je fusse contre ma fille, je ne pouvais étouffer ma tendresse, et cette tendresse m'a toujours porté à chercher les moyens de la retirer du désordre. Survenait-il quelque indisposition soit au roi, soit à elle ; arrivait-il quelque brouillerie entre eux ? je l'exhortais à profiter de l'occasion pour rompre le commerce qui la déshonorait. J'ai voulu la marier ; j'ai voulu l'envoyer en Hollande auprès de la princesse d'Orange, notre parente ; j'ai voulu l'établir en Angleterre : je me suis réduit à conseiller quelques voyages de dévotion, quelques pèlerinages, persuadé que l'absence détruirait insensiblement l'habitude ; mais le roi s'y est toujours opposé. Enfin il est tombé malade. Ma fille, à qui la reine marquait beaucoup d'aversion, s'est crue perdue ; elle s'est imaginé que, si le roi venait à mourir, le moins qui pût lui arriver était d'être renfermée le reste de ses jours. Ses inquiétudes, ses alarmes, ses agitations, ses craintes étaient extrêmes. Je ne trouvai d'autre moyen pour la calmer que de lui ménager une retraite hors de France : j'en parlai à l'ambassadeur d'Espagne, qui me promit, de la part de son maître, qu'en cas d'événement ma fille serait reçue dans Cambrai. La convalescence du roi a rendu cet arrangement inutile ; il l'a su, il ne m'en a pas fait de reproches, et jamais sans doute il n'en aurait parlé, sans un autre événement qui n'est pas moins affligeant pour un père. » D'Entragues parla ensuite de la passion du roi pour sa fille cadette, des excès auxquels il s'était laissé emporter depuis quelques mois, de ses travestissements, de ses courses de nuit et de jour, et surtout de ses lettres, qu'on pouvait encore voir entre les mains de sa fille. « Mais s'apercevant, ajouta le comte, qu'il ne peut tromper ma vigilance, et se flattant qu'il réussira mieux auprès d'elle quand il l'aura privée de mes conseils, il cherche à se défaire de moi par l'imputation de faux crimes, ne pouvant s'en débarrasser autrement. »

Quelques questions que fissent les juges au comte d'Entragues sur ses correspondances dans le royaume et au dehors, sur leur but, sur ses desseins particuliers contre la personne même du roi, ils n'en purent rien

Antoine Eugène Chevillard, dont nous avons déjà parlé, qui avait été dépositaire de la promesse, avait aussi ce traité caché dans les basques de son pourpoint, quand il fut arrêté comme intime ami et confident du comte d'Auvergne. Chevillard, voyant qu'on ne l'avait pas fouillé, s'avisa de déchirer ce traité en petits morceaux, et de l'avaler avec ce qu'on lui servait à ses repas ; de sorte qu'il n'en resta aucune trace. Voyez les Mémoires d'Ameiot de la Houssaye, à l'article *Entragues*. Apparemment que le comte d'Auvergne savait l'impossibilité de lui produire ce papier, quand il faisait un tel défi.

tirer. Ils n'en obtinrent pas davantage de la marquise de Verneuil : à toutes leurs interrogations elle répondit qu'elle ne se souvenait pas, qu'elle ne savait rien, que le roi était instruit ; et, quand ils voulaient la presser, elle leur faisait entendre, par des réticences mystérieuses, qu'il y avait entre le monarque et elle des secrets qu'il ne leur convenait pas d'approfondir.

Au commencement de la procédure, Henri se montra disposé à ne rien relâcher de la sévérité des lois ; mais cette résolution coûtait à son cœur, et, dans un moment d'attendrissement, il ne put s'empêcher de faire connaître à l'épouse du comte d'Auvergne que ni son mari ni le comte d'Entragues n'avaient rien à craindre pour leur vie. Cependant il laissa un libre cours à la justice, et l'on en vint à la confrontation.

Instruits apparemment par l'exemple de Biron, qui n'avait laissé valider les accusations intentées contre lui qu'en ne récusant pas à temps les témoins et les complices qu'on lui opposa, le comte d'Entragues, la marquise de Verneuil et le comte d'Auvergne donnèrent l'un contre l'autre des récusations aussi adroites que les plus habiles criminalistes auraient pu les imaginer. « Vous me détestez, disait d'Auvergne à d'Entragues, parce que j'ai blâmé les désordres de ma sœur et votre connivence indigne d'un père. Quant à ma sœur, on sait qu'elle a dit publiquement qu'elle ne souhaitait que grâce pour vous, justice pour elle et un échafaud pour moi. » Loin de nier qu'il eût une violente aversion pour Valois, le comte d'Entragues s'en glorifiait, et apportait cette raison qu'au lieu de plaindre sa sœur et de chercher à cacher sa honte, il avait toujours été le premier à en publier des circonstances aggravantes et fausses, et à la noircir davantage, en lui prêtant des intrigues amoureuses avec nombre de jeunes seigneurs. Enfin Henriette entrait en fureur devant ses juges, au seul nom de son frère ; elle l'accusait de mensonges et de calomnies outrageantes : c'était, disait-elle, un mauvais cœur, un caractère noir, un mauvais esprit, capable non-seulement de trahison, mais de poison, d'assassinat, et généralement des plus grands crimes. Ces reproches marquaient tant de passion, qu'il devenait impossible aux juges de faire usage de la déposition de la marquise.

Il faut cependant qu'à travers ces subterfuges ils aient trouvé des preuves suffisantes, puisqu'ils portèrent leur arrêt le 1er février. Les comtes d'Entragues et d'Auvergne, et un intrigant anglais, nommé Morgan, furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève, et la marquise de Verneuil à être renfermée le reste de ses jours. C'était sans doute à cette dernière épreuve que le roi attendait sa dédaigneuse maîtresse. Pendant le cours de la procédure, il avait souvent marqué son

impatience de ce qu'elle ne faisait aucune démarche pour l'apaiser. « Croyez-vous, disait-il à Sully, qu'elle s'humilie et demande grâce ? — Oui, répondit le ministre, si elle croit que vous n'avez plus de tendresse pour elle ; mais si elle s'aperçoit que vous l'aimez encore, et que vous ne faites tous ces éclats que pour l'amener à vos volontés, elle est assez fière pour ne jamais plier. » En effet, Henriette désavoua des paroles de soumission que le commandant du guet, par qui elle était gardée, porta au roi comme de sa part : elle ne voulait pas, disait-elle, qu'il lui fût reproché « d'avoir baisé la main qui l'enchaînait. » Mais, quand elle vit l'arrêt prononcé, que son père, son frère et leur confident étaient près de porter leur tête sur l'échafaud, sans doute elle fit jouer les ressorts qu'elle savait être tout-puissants sur le cœur du monarque, puisque non-seulement il suspendit l'exécution, mais qu'il changea même toutes les dispositions du jugement (1).

Cependant il ne fit grâce aux chefs qu'après s'être mis en sûreté par le châtiment de quelques complices subalternes, qui en cette occasion, comme en presque toutes les autres, payèrent pour les grands coupables. Le roi se transporta lui-même dans le Quercy, le Limousin et le Périgord. Il envoya Sully dans le Poitou et les provinces adjacentes. L'un et l'autre furent suivis d'une chambre de justice, dont les opérations intimidèrent plus de gens qu'elles n'en punirent. Henri annula ensuite par lettres-patentes tous les actes faits contre la marquise, et abolit la mémoire de son délit quel qu'il fût ; il lui épargna même l'humiliation de paraître devant le parlement pour l'enregistrement ; il réhabilita aussi les comtes d'Auvergne et d'Entragues, et leva la confiscation de leurs biens, qui avait été prononcée. Mais l'Anglais Morgan fut banni pour toujours ; d'Entragues fut exilé à Malesherbes, et Valois condamné à rester à la Bastille, *pour matter son indomptable malice*. Quant aux seigneurs de la cour, tels qu'Épernon, Montmorency, Bellegarde et autres, on ne voit pas qu'ils aient essuyé la moindre disgrâce à cette occasion. Peut-être Henri se contenta-t-il de les tenir en respect, en leur faisant voir qu'il savait leurs menées, et qu'il pouvait s'en garantir ; peut-être aussi n'entrèrent-ils que faiblement dans le complot : il peut être arrivé que le comte d'Auvergne, connaissant leurs dispositions, ait présumé d'eux plus qu'ils ne lui avaient fait espérer, et que l'édifice de cette conjuration, tel que nous l'avons crayonné d'après Vittorio Siri, ait été moins fondé sur des engagements ratifiés que sur des propos vagues et des promesses générales des mécontents (2).

(1) Sully, t. II, p. 333. — (2) *Mercure*, t. I.

Si l'on en croit le même auteur, la vie du roi fut réellement en danger. Il rapporte que la première fois que Henri revit le comte d'Entragues, après la conclusion de cette affaire, il lui dit : « Est-il vrai que vous avez eu dessein de me tuer, comme on l'a publié ? — Oui, sire, répondit hardiment le comte, et jamais cette pensée ne me sortira de l'esprit tant que Votre Majesté m'ôtera l'honneur en la personne de ma fille. » Henri IV, dans cette occasion, oublia qu'il était souverain et menacé ; il se souvint seulement qu'il avait le premier offensé son sujet, et il eut assez d'empire sur lui-même pour ne pas punir un audacieux qui le bravait. Soit raison, soit indifférence, ou lassitude des caprices de la marquise de Verneuil, il cessa insensiblement de la voir comme sa maîtresse, et s'attacha à Jacqueline de Beuil, qu'il fit comtesse de Moret, et dont le commerce ne lui causa pas les mêmes chagrins (1).

Pendant qu'il était tourmenté par ces agitations domestiques, on portait dans sa cour même une autre atteinte à sa tranquillité. Sully, le principal de ses ministres et le confident de ses secrets, ne pouvait jouir de tant de crédit auprès de son maître sans devenir l'objet de la malignité des envieux de sa faveur. Ils formèrent une espèce de ligue pour le perdre. Il y entrait, comme il s'exprime lui-même (2), « des grands, des marjo-« lets, des brelandiers de cour, des bigots espagnolisés, des bâtards, des « maîtresses et des financiers. » Ils avaient tous leur rôle marqué, et ils s'en acquittaient avec un concert qui pensa les faire réussir. Les grands et les ministres ne parlaient presque jamais au roi sans lui représenter le danger de laisser tant de puissance entre les mains d'un seul homme. En effet, Sully avait l'artillerie, les finances, et la plus grande influence sur le détail du royaume. Les ambassades et les gouvernements étaient presque tous remplis par ses créatures : d'ailleurs, ajoutaient les dévots, soufflés par les Espagnols, on connaît son attachement au calvinisme ; et que peuvent penser les princes catholiques, et surtout le pape, en voyant Votre Majesté donner toute sa confiance à un ministre imbu de pareils principes ? Les maîtresses et les gens attachés à elles, mécontents de l'économie de Sully, disaient qu'ils ne concevaient pas comment le roi pouvait se servir d'un homme qui faisait profession d'aversion ouverte contre toutes les personnes que son maître aimait, et qui, en haine de la tendresse de Henri pour elles, leur refusait tout, ou ne leur donnait qu'avec les marques de la plus grande répugnance. Enfin les financiers criaient que c'en était fait du crédit du roi ; qu'à force de réductions et de retranchements sur leurs profits, les travailleurs se rebuteraient, et que cette

(1) *Mém. rec.* t. I, p. 300. Nouv. Sully, t. VI, p. 29. — (2) Sully, t. II.

partie d'administration était à la veille de tomber dans une confusion aussi funeste à l'État qu'au monarque.

Mais les plus dangereux de ces ennemis étaient ceux qui, loin de blâmer Sully et d'inspirer des craintes à son sujet, le comblaient d'éloges et élevaient jusqu'aux cieux son zèle, ses talents, et surtout ses succès. Ils en disaient tant, qu'il était impossible que le roi n'en conclût qu'on regardait Sully, à son exclusion, comme ordonnant tout, dirigeant tout, et étant la cause unique de l'état florissant où se trouvait le royaume. Par ce moyen, la jalousie se glissa dans le cœur du monarque ; il prêta l'oreille indistinctement aux satires et aux louanges, également envenimé par les unes et les autres. Les écrits pleins d'éloges insidieux ou de critiques amères, qu'on faisait tomber sous sa main, étaient lus, et pour ainsi dire, savourés. Les réflexions qu'ils faisaient naître lui donnaient de l'humeur, et il commença à traiter son ministre avec une froideur qui ne lui était pas ordinaire. Sully, qui s'en aperçut, certain de son innocence, agissait comme s'il n'y prenait pas garde. Le roi, piqué de cette sécurité, qu'il attribuait à l'indifférence, redoubla de froideur. Le ministre se fâcha à son tour d'être comme disgracié sans sujet, et prit la résolution de ne faire aucune démarche pour finir cette brouillerie, déterminé à tout événement.

Il n'aurait pas été avantageux à Sully, et il aurait bien réjoui ses ennemis, si le roi, dont le caractère franc et le bon cœur souffraient de cette dissimulation, n'eût pris le parti de rompre enfin la glace et de s'expliquer. Il partait pour la chasse, agité par les doutes que toutes ces insinuations élevaient dans son esprit. Sully, qui était venu lui faire sa cour, le quittait : « Où allez-vous ? lui dit le roi, qui ne cherchait qu'à entamer la conversation. — A Paris, sire, lui répondit-il, pour les affaires dont Votre Majesté me parla il y a deux jours. — Eh bien ! allez, lui dit-il, c'est bien fait. Je vous recommande toujours mes affaires, et que vous m'aimiez bien. » Ensuite il l'embrassa et le laissa aller. Mais à peine Sully avait fait quelques pas, que Henri le rappelle. « N'avez-vous rien à me dire ? lui demanda-t-il. — Non, pour le présent, répondit Sully. — Aussi ai-je bien moi à vous, » repartit le roi : en même temps il le prend par la main, et le mène, à la vue de toute sa cour, dans une allée du jardin.

Dès le premier moment de la conversation il ne fut plus question ni de soupçons ni de réserve. Le monarque nomma au ministre ceux qui avaient travaillé contre lui, et lui découvrit les manœuvres qu'ils avaient employées. Il lui montra les mémoires par lesquels on s'était efforcé de le surprendre, et en lut les endroits les plus frappants, moins pour entendre la justification de Sully que pour se justifier lui-même d'y avoir donné

quelque créance, vu la manière adroite dont la calomnie était tournée; enfin le roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de tant de promesses d'une confiance et d'une amitié inaltérables, que le duc, emporté par sa reconnaissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus prompt que Sully, Henri le prend dans ses bras : « Relevez-vous, dit-il : ceux qui nous regardent vont croire que je vous pardonne. » Il l'embrassa avec un geste plein d'affection; et, rentrant dans le cercle des courtisans qui les examinaient avec curiosité : « Messieurs, leur dit-il, je veux vous dire à tous que j'aime Rosny plus que jamais, et qu'entre lui et moi c'est à la vie et à la mort. »

Ces attaques sourdes de l'envie, de la malice et de la fausseté, qui semblaient vouloir se disputer le cœur franc et loyal de Henri IV, lui faisaient quelquefois regretter les temps où il n'avait à combattre que des ennemis découverts. Mais, lui disait Sully, il faut que les « grands rois se résolvent à être marteaux ou enclumes; partant jamais ne doivent-ils faire état d'un bien profond repos (1). »

Cette remontrance devenait surtout nécessaire en certains moments de découragement, dans lesquels le ministre voyait le monarque disposé plutôt à souffrir l'Indépendance de quelques mécontents, qu'à se donner la peine de les soumettre. Alors Sully faisait, pour ainsi dire, honte à son maître de son inaction. « Pendant, lui disait-il, que vous avez tant de raisons de punir les auteurs de vos chagrins, et tant de moyens d'y réussir; une forte armée prête à marcher, sept millions d'or dans la Bastille pour la payer; les arsenaux, les magasins pleins d'habits, de harnais, de poudre, de boulets, de provisions de toute espèce, deux cents pièces de canon; tous ingrédients et drogues, ajoutait-il, propres à médiciner les plus fâcheuses maladies de l'État, pour donner terreur à autrui, assurance et contentement à vous-même. » A la fin, Henri résolut d'essayer de ce remède contre les mal intentionnés, et de commencer par le duc de Bouillon.

On a vu qu'après la mort de Biron il s'était réfugié en Allemagne; il parcourait les cours des souverains qui composent le corps germanique, et y faisait le personnage d'un homme persécuté, tant à cause de sa religion qu'à cause de sa souveraineté de Sédan, dont le roi, disait-il, était envieux. De tous ces endroits il adressait au monarque offensé des lettres de recommandation, des apologies, des protestations de fidélité et d'obéissance; mais en même temps il entretenait correspondance avec les mécontents de la cour de France et des provinces. Il les exhortait à

(1) Sully, t. II, p. 77.

ne se pas désunir, à ne se point rebuter des mauvais succès passés. « Le « moment viendra, écrivait-il, où le roi sera forcé de plier ; il n'est pas « si puissant qu'on pense ; et la preuve, c'est qu'avec toute sa mauvaise « volonté il n'ose user de violence contre moi. » Ces propos entretenaient des espérances parmi ceux qui désiraient un changement ; de sorte que, malgré l'exemple donné en la personne de Biron, malgré le danger que venait de courir la maison d'Entragues, l'esprit de rébellion se soutenait toujours. Henri résolut d'abattre la colonne à laquelle s'attachaient tous les artisans des troubles et les gens avides de nouveauté ; il manda au duc de Bouillon, retiré à Sédan, de venir se justifier, et lui envoya les passeports et les sûretés nécessaires. Bouillon demanda du temps ; le roi menaça, arma, se mit en campagne, et marcha vers Sédan. La crainte alors mit au jour un parti qui s'était formé et augmenté sous les yeux du roi, sans presque qu'il s'en aperçût. La faction espagnole, qu'on appelait catholique, afin de lui donner un air légitime, parut ouvertement d'accord avec les calvinistes pour empêcher le monarque d'ôter tout ressource à l'indépendance. Ils furent secondés par les ministres, qui appréhendaient que la guerre ne rendît Sully trop puissant, et par la reine même, qui voulait se faire un mérite de ses dispositions pacifiques : de sorte que le roi se trouva obsédé de représentations et de prières. Elles se faisaient sous les murs de Sédan, où le duc se tenait toujours, déterminé, disait-il publiquement, à s'ensevelir sous les ruines de sa principauté. Mais dans le particulier, loin de montrer une disposition désespérée, il faisait entendre au roi qu'il ne demandait pas mieux que de se soumettre, pourvu qu'on ménageât son honneur. Henri aurait pu lui imposer la loi et l'obliger de se rendre à discrétion, sauf à lui faire grâce ensuite ; mais n'étant pas soutenu par la fermeté de Sully, qu'on eut soin d'écarter du monarque pendant cette expédition, il consentit à faire un traité avec son sujet. Les conditions n'en furent pas dures : il rendit au duc ses bonnes grâces, et ne se réserva que le droit de mettre dans Sédan une garnison française, afin d'empêcher Bouillon d'abuser de sa souveraineté, qu'on lui laissa.

Les années 1607 et 1608 furent les plus heureuses de la vie de Henri IV. Il voyait le royaume fleurir sous son gouvernement, et les armées bien entretenues imposaient à ceux qui auraient voulu remuer au dedans, et mettaient les frontières à l'abri des incursions ennemies. Les colonies se fortifiaient, le commerce s'étendait à l'aide des manufactures, l'agriculture était favorisée ; enfin Henri jouissait du plaisir si flatteur pour un bon prince de pouvoir soulager ses sujets, quand des incendies, des grêles, des inondations, ou d'autres fléaux les rendaient malheureux. Il pourvoyait aussi à leur sûreté domestique ; chacun commençait à pouvoir vivre tran-

quillement dans ses foyers, sans craindre les brigands titrés qui auparavant infestaient les provinces. Pendant les guerres civiles, beaucoup de gentilshommes s'étaient bâti, dans le plus épais des forêts, sur des rochers escarpés, ou dans des lieux marécageux et inaccessibles, des espèces de forteresses à titre d'asiles. Après la paix, beaucoup de soldats, devenus inutiles, s'y retirèrent; et de là, tantôt avoués par les propriétaires, avec lesquels ils partageaient le pillage, tantôt à leur insu, ils rançonnaient les villages voisins, et maltraitaient les voyageurs. Le roi envoya des troupes qui rasèrent ou démantelèrent ces petits châteaux devenus l'effroi des citoyens (1). Le laboureur put alors jouir sans crainte du fruit de ses travaux, et le marchand fréquenter sans danger les chemins qui conduisaient aux lieux où l'appelaient les besoins de son commerce.

L'Espagne ne voyait pas d'un œil tranquille ce profond repos dont jouissait la France; elle le regardait comme l'état d'un homme blessé, qui reprend ses forces pour les exercer de nouveau contre son rival: il lui était donc important de retarder cette espèce de convalescence. Les moyens qu'elle employait étaient des entreprises sourdes, tantôt contre une partie du royaume, tantôt contre une autre. L'ambassadeur d'Espagne corrompit quelques gentilshommes provençaux qui promirent de livrer Marseille: ils furent découverts; et le secrétaire de l'ambassadeur se trouva si chargé par les complices, qu'il ne put échapper à une conviction juridique. Henri dédaigna de le punir lui-même, ou de demander qu'il fût puni. Il se vengea des Espagnols d'une manière plus sensible pour eux, par la considération qu'il acquit à leur préjudice chez les puissances étrangères. Il leur enleva en effet l'honneur de réconcilier les Vénitiens avec le pape, et les força eux-mêmes à recevoir sa médiation dans la longue trêve qu'ils conclurent avec les Provinces-Unies.

Le sénat de Venise, déjà coupable aux regards des souverains pontifes, pour diverses dispositions sur lesquelles Clément VIII avait prudemment fermé les yeux, venait, pendant la dernière vacance du saint-siége, de défendre l'aliénation des biens laïcs en faveur des ecclésiastiques. Il avait de plus fait arrêter un chanoine et un abbé, prévenus tous deux de crimes énormes, et avait commis la connaissance de leurs délits à la justice séculière. Le nouveau pape Paul V (Camille Borghèse) demanda la révocation des deux ordonnances; et, sur le refus du sénat, qui prétendit n'avoir agi qu'en vertu du droit, qu'il tenait de Dieu même, de faire des lois, surtout pour les laïcs et pour leur protection, le pontife excommunia le sénat et le doge, et mit la seigneurie en interdit. Le sénat, à son tour, défendit

(1) Sully, t. II, p. 78. *Merc.* t. I.

la publication du monitoire du pape, et bannit du territoire de la république les capucins, les théatins et les jésuites, les seuls ecclésiastiques qui fermèrent leurs églises. Une controverse animée sur l'étendue et les bornes des deux autorités, sur la distinction des délits civils et des délits religieux, sur la nature de l'interdit qui frappe à la fois innocents et coupables, s'établit d'abord entre le pape et la seigneurie. Les cardinaux Baronius et Bellarmin d'une part, et Fra Paolo Sarpi de l'autre, furent ceux qui s'y distinguèrent le plus. Bientôt on eut recours à d'autres armes; et à cette guerre de plume succédèrent des préparatifs militaires. Le pape cependant, qui eut quelque appréhension de s'être trop avancé, désira trouver quelque moyen de sauver sa dignité. Le duc de Savoie, le roi d'Espagne et Henri IV s'offrirent à l'envi pour médiateurs. Le dernier seul fut agréé. Il envoya le cardinal de Joyeuse à Venise et à Rome, et après trois mois de négociations, ayant obtenu de chaque partie de se relâcher dans ses prétentions, il rétablit la paix aux conditions suivantes: que les édits de la seigneurie seraient maintenus dans leur force, mais que les deux prévenus seraient remis entre les mains du roi; que les religieux bannis seraient rétablis, mais que les jésuites ne participeraient point à cette faveur jusqu'à nouvel ordre; et qu'enfin le pape n'accorderait pas d'absolution qui lui supposerait le droit qui lui était contesté, mais que, sur la demande du roi, et non pas des Vénitiens, le cardinal de Joyeuse, au nom du pontife, déclarerait les censures révoquées, ce qui eut lieu le 21 avril 1607.

Les efforts du roi pour la pacification de la Hollande éprouvèrent plus de longueurs et de contrariétés, et l'on n'y put même parvenir entièrement. L'archiduc Albert, frère d'Ernest, auquel il avait succédé dans le gouvernement des Pays-Bas en 1595, et qui les avait depuis reçus en dot, lors de son mariage avec l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, en 1599, avait fait faire des propositions d'accommodement dès l'année 1606. L'année suivante, on convint d'une trêve de huit mois pour faciliter les négociations. Mais la seule forme du traité de trêve occupa toute l'année, et épuisa tellement tout le temps stipulé pour cette même trêve, qu'il fallut la prolonger plusieurs fois pour entamer l'affaire principale. Afin d'en hâter la conclusion, la France et l'Angleterre, dont l'intérêt commun était ou de prolonger la division ou d'obtenir pour les Hollandais des conditions avantageuses qui procurassent un égal affaiblissement à l'Espagne, se lièrent avec eux par une triple alliance dont le but fut, ou de leur obtenir une paix honorable, ou de poursuivre une guerre vigoureuse. Mais les préjugés réciproques et les intrigues du stathouder Maurice, fils de Guillaume, qui redoutait une paix dont l'effet immédiat serait de lui enlever

une partie de son influence, firent qu'après huit nouveaux mois de travaux les plénipotentiaires se séparèrent sans avoir pu convenir de rien. L'Angleterre et la France persistèrent néanmoins à offrir encore leur médiation. Henri surtout prit cette affaire à cœur. Il s'en fit même un point d'honneur, et à force de prières et même de menaces, il obtint enfin une trêve de douze ans, qui fut proclamée le 14 avril 1609, et par laquelle les Provinces-Unies furent reconnues pour provinces libres et indépendantes. Après un tel témoignage de bienveillance, Henri s'attendait à obtenir aisément des Hollandais qu'ils accorderaient à leurs sujets catholiques le libre exercice de leur religion ; mais l'esprit d'intolérance, cette maladie du siècle, qui fermentait chez les protestants aussi bien que chez les catholiques, les rendit également sourds à la voix de la justice et à celle de la reconnaissance.

Les malheureux Maures, expulsés de l'Espagne par Philippe III, tournèrent aussi leurs regards vers Henri. C'était une industrieuse population de douze cent mille âmes, qui, catholiques à l'extérieur, conservaient secrètement les dogmes et les pratiques de leurs ancêtres. Le conseil d'Espagne, auquel ils furent représentés comme machinateurs de projets sinistres, ne leur laissa que l'option de l'exil ou de la mort. Ils offrirent à la France de venir peupler les landes de Bordeaux et de les défricher ; ils ne demandaient que la liberté de conscience. Henri, occupé alors de graves intérêts de politique extérieure, et redoutant d'ailleurs de donner lieu à des imputations d'indifférence sur l'article de la religion, ne put ou n'osa pas accueillir leurs propositions ; et ces infortunés, repoussés également et de leur sol natal, où ils passaient pour sectateurs de Mahomet, et des rivages de l'Afrique, où ils étaient réputés déserteurs de sa loi, périrent presque tous, victimes de tous les genres de misère.

Ces rivages inhospitaliers, renommés encore par les pirateries de leurs habitants, reçurent alors un échec, juste châtiment de leurs brigandages : leurs vaisseaux, en tenant bloqué le détroit de Gibraltar, inquiétaient des flottes entières. Des armateurs de Saint-Malo, qui se trouvaient dans la Méditerranée, et qui souffraient de leurs excès, conçurent le projet hardi de détruire d'un seul coup la majeure partie de leur marine, qui se trouvait réunie dans la rade de Tunis, sous la protection du fort de la Goulette. En plein midi, Beaulieu, leur chef, soutenu de huit galions espagnols, qui secondèrent sa généreuse entreprise, pénètre dans le havre avec audace : le vent ou l'artillerie du fort empêche ses vaissaux d'approcher suffisamment ; alors, avec quarante hommes seulement, il se jette dans une chaloupe, brave le feu du château, aborde le vaisseau amiral amarré contre les quais, le brûle, en incendie successivement trente-cinq autres, et regagne les siens après ce périlleux exploit.

Le caractère loyal et généreux de Henri, solidement établi alors en Europe, faisait rechercher son alliance ou sa protection. Aussi vit-on le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, ce prince si clairvoyant, attaché jusqu'alors par intérêt à l'Espagne, commencer à reconnaître que la France pouvait lui être utile, et désirer enfin son alliance. Les princes allemands, dont la maison d'Autriche alarmait l'indépendance, et les habitans de la Valteline, opprimés par le comte de Fuentes, réclamaient tous le secours de la France : tous étaient aidés, défendus, protégés, et les bons offices du roi s'étendaient au dehors comme au dedans. « Cependant, disait Henri avec amertume à Sully (1), ceux que j'ai comblés des plus grands bienfaits, ceux à qui j'ai réparti plus d'honneurs, sont assez audacieux que de dire que cette paix dont je jouis me fait négliger mes affaires, mépriser les entreprises glorieuses et honorables ; que j'aime trop les plaisirs, auxquels j'emploie l'argent que je devrois leur donner en gratifications, comme ils méritent; que j'aime trop les bâtiments et les riches ouvrages, la chasse, les chiens et les chevaux, les cartes, les dés et tous les jeux ; les dames, les délices, l'amour, les festins. les assemblées, comédies, bals, courses de bagues, où on me voit encore paraître avec ma barbe grise, et être aussi vain et content d'avoir reçu une bague de quelque belle dame, que dans ma jeunesse.

« Je ne nierai pas, avoue-t-il, qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ces reproches; mais on devroit me pardonner ces divertissements, qui n'apportent aucun dommage à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, et des peines que j'ai eues jusqu'à cinquante ans. Est-il étonnant, d'ailleurs, qu'élevé dans la licence des camps, j'aie contracté des vices? Les faiblesses sont l'apanage de l'humanité : la religion n'ordonne pas de ne point avoir de défauts, mais de ne pas s'en laisser dominer; et c'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux. Vous savez, ajoute-t-il en continuant d'adresser la parole à son confident, que, touchant mes maîtresses, qui sont la passion que tout le monde a cru la plus puissante sur moi, je les ai rabaissées dans l'occasion, et que je vous ai hautement préféré à elles.

« Je le ferai toujours, conclut-il avec une espèce de transport, et je quitterai plutôt maîtresses, amour, chasse, bâtiments, festins, plaisirs, que de perdre la moindre occasion d'acquérir honneur et gloire, dont la principale, après mon devoir envers Dieu, ma femme et mes enfants, mes fidèles serviteurs et mes peuples, que j'aime comme mes enfants, est de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et faire action, sur la fin de mes jours, qui les couronne de gloire et d'honneur. »

(1) Sully, t. II, liv. 3, chap. xv, p. 37.

Voilà Henri IV peint par lui-même avec cette noble franchise qui faisait le fond de son caractère, et cette inépuisable tendresse pour ses peuples, qui doit nous rendre sa mémoire si chère et si respectable. Il parlait selon ses désirs, lorsqu'il se promettait désormais un empire absolu sur ses passions; mais il était destiné à donner encore à l'univers le spectacle d'une faiblesse qui eut des suites plus funestes que les autres.

L'écueil de ses bons desseins fut Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du connétable, jeune beauté, dont les écrivains du temps vantent les charmes avec une espèce d'enthousiasme. Elle fut présentée à la cour par Diane, duchesse d'Angoulême, sa tante, qui la prit sous sa conduite. Dès ce premier moment, elle fixa l'attention des jeunes seigneurs qui pouvaient aspirer à sa main, et on s'aperçut aussi que ses appas naissants n'échappaient pas à l'œil curieux du roi (1). Entre ceux qui briguaient l'alliance du connétable, Bassompierre, jeune homme recommandable par l'esprit et la figure, d'une naissance et d'un mérite à posséder les premières charges de la couronne, obtint du père la préférence. Il travailla à plaire à la jeune Montmorency; et ce fut à l'occasion de ses progrès auprès d'elle que le roi laissa échapper le secret de sa passion (2). La crainte de laisser tomber l'objet de sa tendresse sous la puissance d'un mari clairvoyant lui fit éloigner Bassompierre, et proposer le prince de Condé.

Ce mariage était avantageux à la jeune Montmorency. Condé n'avait que vingt-deux ans; il était premier prince du sang, par conséquent héritier présomptif de la couronne, si les enfants du roi, tous deux en bas âge, venaient à manquer. Son éducation fut très-soignée; il parlait latin, italien, espagnol, et était plus instruit de la littérature et plus versé dans les hautes sciences que les princes n'ont coutume de l'être. Bentivoglio, nonce à Bruxelles, qui l'avait connu et cultivé, rapporte qu'il avait les traits du visage saillants, qu'il était petit et maigre, trop blond, vif, dit-il, comme sont les Français, plein d'esprit, donnant facilement sa confiance, parlant agréablement et beaucoup, et par là facile à pénétr e r

Les attentions galantes du roi étaient si remarquables, que le prince hésita à s'engager, et fit dire à Henri, par le président De Thou, son

(1) *Mém. rec.*, t. II, p 79. Bassompierre, t. I, p. 215. *Merc.* t. I. Bentivoglio, t. I.

(2) Le roi le tira un jour à part, et lui dit : « Bassompierre, je te veux parler en ami; je suis devenu non-seulement amoureux, mais fou et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, et qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimoit, tu me haïrois : il vaut mieux que cela ne soit point cause de notre mésintelligence. » Bassompierre, à qui ce mariage était très-avantageux, ne paraissait pas alarmé des poursuites que le monarque lui faisait apercevoir; mais le roi le pressa si fort, lui promit tant de le dédommager, que Bassompierre se désista. Henri soulagé l'embrassa tendrement, et pleura de satisfaction; tant les passions rendent petits les plus grands hommes! Voyez *Mémoires de Bassompierre*, t. I, p. 217.

tuteur, qu'il ne se sentait pas de goût pour ce mariage. Le roi, qui devina le motif de sa répugnance, le fit venir, et lui dit en présence du duc de Bouillon : « Vous pouvez l'épouser sans aucun soupçon sur mon compte. » Sur cette parole, Condé conclut, et se maria.

Après les fêtes de noces, qui furent brillantes et pompeuses, les présents de toute espèce abondèrent dans la maison de Condé ; de sorte que tant de générosité devint suspect à l'époux : il commença par éloigner sans affectation sa femme de la cour. Le roi s'aperçut de la précaution ; il en marqua quelque peine, mais sans faire plus mauvais visage au mari : il tâcha, au contraire, de le gagner par de nouveaux bienfaits. Cette ruse tourna contre lui-même. Les confidents du prince, qu'apparemment le monarque n'avait pas eu soin de gagner, empoisonnèrent ces dons, et firent voir à Condé, dans les libéralités du roi, un dessein de séduction à laquelle sa jeune épouse ne résisterait peut-être pas toujours. Henri lui-même donna lieu à ces imputations par les imprudences qui lui échappèrent. Non content de montrer beaucoup de chagrin de son absence de la cour, il se travestit plusieurs fois, et entreprit des courses nocturnes pour se procurer le plaisir de rester seulement quelques moments avec elle. Ces indiscrétions confirmèrent ce prince dans la résolution de ne plus mener sa femme à la cour, et même de l'éloigner des endroits que le roi fréquentait. Alors non seulement les présents cessèrent, mais encore on ôta au prince des revenus dont le retranchement ne fit que l'aigrir davantage : il se permit des plaintes et des murmures ; le roi y répondit par des menaces. Le duc de Sully fut chargé d'aller signifier à Condé l'ordre de faire cesser les propos malins et calomnieux qu'occasionnaient les craintes jalouses qu'il marquait, et de les faire cesser en ramenant sa femme à la cour, où il trouverait toute sorte de sûreté.

Sully, le moins propre des hommes à adoucir ce qu'un pareil commandement avait d'amer, intimida si fort le prince en lui montrant le danger de pousser à bout la colère du roi, et en mêlant dans ses discours des menaces indirectes d'exil ou de prison, qu'au lieu de plier, Condé résolut de se sauver et d'emmener sa femme avec lui. Il avait pris d'avance la précaution de se retirer dans son château de Verteuil, sur la frontière de Picardie ; il en partit le 29 novembre, deux heures avant le jour : la princesse et une de ses demoiselles étaient en croupe chacune derrière un domestique ; deux gentilshommes faisaient toute l'escorte. Ils forcèrent la marche ; et le même jour, de bonne heure, ils arrivèrent à Landrecies, première place des Espagnols dans les Pays-Bas. Ces provinces étaient alors gouvernées par l'archiduc Albert, qui avait épousé l infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa cousine. Ces deux époux, aussi unis par leurs vertus

que par les liens du mariage et du sang, retraçaient dans leur cour la gravité des mœurs antiques. Les assemblées, qui étaient très-fréquentes, les bals même et les plaisirs, qui d'ordinaire sont accompagnés de tumulte, se ressentaient du goût des maîtres pour la règle et la bienséance. On y connaissait la galanterie, mais sans pétulance; la gaieté du sexe s'y déployait sans contrainte, parce qu'elle n'avait à craindre ni entreprises alarmantes, ni interprétations malignes. Tout enfin s'y passait dans l'ordre : les hommes s'occupaient des affaires; les femmes, à l'exemple de l'archiduchesse, travaillaient de l'aiguille, et réglaient leurs maisons. Albert et son épouse mettaient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, et à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens : aussi ne craignaient-ils rien tant que de la voir troublée par les inquiétudes que la guerre entraîne; et c'est par là que Henri IV se flatta de les contraindre à rendre la princesse de Condé, quand il sut qu'elle était dans leurs États (1).

Sully (2) raconte assez plaisamment la manière dont cette nouvelle fut reçue à la cour : il représente le roi quittant assez brusquement le jeu, se promenant à grands pas, frappant du pied, laissant échapper des exclamations de dépit, pendant que les courtisans, affectant un air de tristesse, détournaient la tête pour sourire, et que, dans l'appartement de la reine, on laissait ouvertement éclater la joie que causait cet événement; mais le plus curieux de la scène se passa au conseil, que le roi fit assembler, quoique la nuit fût déjà avancée. Villeroy, premier opinant, conclut à députer au prince de Condé quelque personne grave qui lui fît sentir l'inconvénient de sa démarche, et qui l'engageât par honneur à revenir avec sa femme. Cet avis annonçait des lenteurs et de l'incertitude; il ne fut pas adopté. « Le vôtre, dit le roi en se tournant vers Sully. — Cette affaire, répondit-il, est trop importante pour opiner sur-le-champ. On vient de me tirer du lit, et mes conceptions ne sont pas encore bien éveillées. — Dites toujours, reprit le roi; que faut-il faire? » Sully rêva un moment, et dit : « Rien. — Comment! rien. — Rien, sire; et quand les Espagnols verront que vous ne vous souciez ni du prince ni de sa femme, ils les abandonneront d'eux-mêmes. » Henri reste pensif un instant, secoue la tête, et se tourne vers Jeannin. Celui-ci, ayant eu le temps de connaître ce qui convenait au roi, conseille d'envoyer après les fugitifs, de les ramener de gré ou de force, de les demander à l'archiduc s'ils sont déjà sur ses terres, et, en cas de refus, de lui déclarer la guerre. Cet avis, conforme à la vivacité de Henri, prévalut, et il fut décidé que Praslin, capitaine des gardes, partirait sur-le-champ, et irait signifier à l'archiduc l'intention du

(1) Bentivoglio, t. I. — (2) T. I, liv. 3, chap. XXXV, p. 342.

roi ; et le conseil finit. Sully, en sortant, lui dit d'un air moitié sérieux, moitié badin : « Je savais bien, sire, que, ne m'ayant pas donné le loisir d'y penser, je ne dirais rien qui vaille; mais, dans deux jours, je vous aurais donné un bon conseil. »

Praslin partit, muni d'ordres aux gouverneurs des places et aux commandants des troupes de lui prêter main-forte. Il aurait pu, dit on, enlever le prince, parce que l'archiduc, dans l'intention de garder des ménagements avec le roi, pria Condé de chercher un asile ailleurs : il fut obligé de repasser le long de la frontière de France, où il y avait beaucoup de troupes, pour gagner l'Allemagne ; et on soupçonna Praslin de n'avoir pas voulu user de tout son pouvoir dans une cause odieuse. Quant à la princesse, elle était en sûreté. Condé, pour ne point exposer ses hôtes, avait résolu de l'emmener avec lui; mais l'archiduchesse, jugeant qu'elle pécherait contre la bienséance, en souffrant qu'une jeune personne s'exposât aux risques d'une pareille course, promit au mari de la garder, et la retira à Bruxelles. Henri, n'ayant pas réussi dans cette première tentative, résolut d'employer la ruse et la force, s'il le fallait, pour faire revenir la princesse en France ; et il ne se trouva que trop d'âmes basses et de vils adulateurs qui servirent sa passion, et qui l'augmentèrent peut-être par les conseils et les espérances qu'ils lui donnèrent.

Il parut que, dans le commencement, la jeune princesse fut moins flattée de l'amour du roi que des agréments qui en étaient une suite, tels que des présents sans nombre, tous plus précieux les uns que les autres, des fêtes dont elle était l'héroïne, des préférences distinguées, des louanges, des respects, des hommages qui approchaient de l'adoration. Quand les ombrages de son mari l'eurent retirée de la cour et privée de ces plaisirs, elle regretta celui qui les faisait naître sous ses pas; et aux regrets succéda une inclination qui lui donna de l'éloignement pour son époux. L'archiduchesse, en parlant d'elle, disait : « C'est un caractère angélique, dans lequel il n'y a à reprendre que sa passion pour le roi, qui est un sortilége (1). »

Mais ce sortilége n'avait rien de surnaturel ; la magie consistait dans les conseils des femmes qui l'environnaient à Bruxelles, et qui étaient toutes gagnées : elles faisaient parvenir entre ses mains les lettres du roi, lui dictaient les réponses, enflammaient son imagination, et persuadaient facilement à une femme de seize ans, accoutumée au style des romans, d'employer des termes de tendresse, des allusions amoureuses, qu'elle pouvait ne regarder que comme des jeux d'esprit, mais qui redoublaient

(1) *Mém. rec.*, t. II, p. 113. Bentivoglio. t. I.

la passion du roi, parce qu'il les considérait comme les expressions d'un cœur tout à lui. La plus adroite et la plus ardente de ces femmes était l'épouse de Brulart de Puisieux, comte de Berny, fils du chancelier, et ambassadeur de France à Bruxelles. Le roi envoya, pour la seconder, le frère de la belle Gabrielle, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qu'il chargea de ne rien ménager, de tout risquer, et qui, en conséquence, crut pouvoir tout se permettre, afin de procurer à son maître la satisfaction qu'il désirait. On commença, comme dans toutes les affaires, par la négociation. Le roi trouva bon que le prince revînt à Bruxelles, où il arriva le 23 décembre. Depuis ce moment les propositions qui furent faites n'offrent qu'inconséquences et contradictions, parce que, dit Siri, on parlait toujours du prince et très-peu de la princesse, qui était pourtant le sujet principal de tous ces mouvements.

Les intérêts étaient fort compliqués à la cour de Bruxelles. Le conseil d'Espagne n'avait pas toujours les mêmes vues que l'archiduc. Celui-ci désirait l'accommodement, tant par la haine pour les tracasseries que par la crainte de voir tomber sur lui tout le poids de la colère du roi. Les Espagnols, au contraire, fondaient sur ces brouilleries l'espérance de rallumer la guerre civile en France : ils ne voulaient pas que le prince se prêtât à aucun accommodement; ils l'exhortaient, au contraire, à se déclarer ouvertement contre le second mariage du roi et contre la légitimité de ses enfants, parce que le divorce, disaient-ils, avait été prononcé sur de faux exposés; et ils promettaient d'appuyer ses droits de toutes leurs forces. Dans l'appréhension que Condé ne se laissât aller aux sollicitations de la France, et qu'il n'y retournât, don Inigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris, lui faisait dire qu'il n'y aurait jamais de sûreté pour lui, et l'avertissait de se défier des espions et des émissaires corrompus, dont il prétendait savoir certainement que le prince était environné. Spinola, l'homme de l'Espagne à Bruxelles, entrant dans ces vues, affectait les plus grandes attentions pour des hôtes si précieux, et, sous prétexte de veiller à ce qu'il ne leur fût fait aucune violence, il prenait toutes les précautions nécessaires afin qu'ils ne pussent s'échapper. On soupçonna qu'à la politique Spinola joignait un intérêt plus puissant; savoir, un goût vif pour la princesse. Elle s'en aperçut elle-même; et, dans la suite, racontant cette aventure, elle disait naïvement : « Mon étoile me destinait à être aimée par des vieux. »

Quant aux propositions des agents du roi auprès du prince, elles décelaient leur embarras : ils l'exhortaient à revenir en France avec sa femme; il y consentait, mais il demandait de vivre éloigné de la cour, et qu'on lui donnât une place de sûreté. Les négociateurs répondaient que ce serait une

précaution déshonorante pour le roi, et que, si le prince craignait quelque chose, il pourrait, après avoir ramené son épouse, aller faire une promenade de dix-huit mois ou deux ans en Italie. Si vous l'aimez mieux, lui disait-on, il est possible de rompre votre mariage, et le roi se chargera d'en poursuivre à Rome la dissolution. Le prince ne s'y refusait pas; mais il voulait, en attendant, rester maître de sa femme. D'Estrées répondait qu'il fallait qu'elle fût hors de la puissance de son mari, afin de donner un consentement libre aux procédures. On faisait semblant d'appréhender que la jeune épouse n'éprouvât quelques mauvais traitements de la part d'un mari ombrageux, et on la faisait redemander à l'archiduc par le connétable son père; ou bien, madame d'Angoulême, sa tante, qu'on savait être une complaisante du roi, offrait de venir demeurer auprès d'elle à Bruxelles pour la préserver des attentats de la jalousie.

Les pourparlers n'avançaient pas les affaires, et le mois de février s'écoulait sans que rien se terminât. D'Estrées prit alors la résolution de trancher le nœud des difficultés par l'enlèvement. Il raconte lui-même qu'il entretenait des espions auprès de la femme et du mari, qu'il était instruit de leurs dispositions, et que ces lumières lui servaient à fomenter leur désunion. Le but d'obliger un roi peut-il ennoblir un pareil manége? Il connaissait aussi les lieux où le prince passait son temps, et les moments où la princesse était libre. D'Estrées s'assura de son consentement, aisé à obtenir d'une jeune personne entourée de gens consommés dans l'art de la séduction. Il forma le plan de son entreprise, qui était infaillible, et l'envoya au roi. Ce prince, dévoré par le désir de se satisfaire, comptait tous les moments; et quand il jugea que l'exécution ne pouvait plus éprouver d'obstacles, il dit à la reine : « Tel jour à telle heure, vous verrez ici la princesse de Condé (1). » La reine fait sur-le-champ avertir l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci dépêche un courrier qui fait tant de diligence, qu'il précède l'heure fixée pour l'enlèvement. Condé demande des gardes; l'archiduc lui en donne; ils s'emparent avec fracas des avenues du palais d'Orange; toute la ville est en rumeur. D'Estrées s'aperçoit bien qu'il est découvert, et se détermine à faire du moins bonne contenance. Il demande audience, quoiqu'il fût déjà nuit, se plaint hautement des bruits injurieux qu'on répand contre son maître, et demande que les gardes soient levées. Albert répond tranquillement qu'il y a une entreprise formée, qu'il en est sûr; qu'il croit bien que le roi n'y a aucune part; que sans doute c'est l'ouvrage de quelques Français trop zélés, qui ont cru par là obliger leur maître; mais que, pour obvier à ces inconvénients, dès le lendemain il

(1) *Mém. rec.*, p. 113.

donnera à la princesse un asile dans le palais, auprès de l'archiduchesse son épouse.

Cette résolution fut un coup de foudre pour d'Estrées; elle anéantissait ses projets et ses espérances : il se replia en cent manières pour tâcher d'obtenir un délai. La princesse, par son avis, fit la malade; en même temps elle demanda un bal à Spinola, qui, avec un sourire ironique, s'excusa sur les circonstances. Enfin, dès le lendemain, comme l'avait promis l'archiduc, elle coucha au palais. Alors d'Estrées ne ménagea plus rien : il fit signifier par un notaire à Condé un ordre du roi, qui lui enjoignait de revenir en France, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté. Le prince ne s'épouvanta pas, il répondit respectueusement à la sommation; mais il fit à d'Estrées des reproches vifs sur le rôle qu'il jouait dans cette affaire. « Tout ce que j'ai fait, répliqua le courtisan, a été pour obéir aux ordres du roi mon maître que je dois exécuter, justes ou injustes. » Cette morale le consola, sans doute, du mauvais succès de son entreprise.

Quand elle eut échoué, toute négociation cessa. Aux démarches pacifiques succédèrent des menaces de guerre. Henri mit ses troupes en mouvement, et montra à l'Espagne étonnée l'armement le plus formidable qui eût jamais menacé sa puissance. Ce fut alors, dit-on, qu'il conçut le dessein de former de toute l'Europe une république pacifique, par le moyen d'un conseil composé des députés de tous les souverains. Ce conseil aurait eu à sa disposition une armée formée des contingents de ces princes, toujours prête à marcher contre ceux d'entre eux qui voudraient rompre l'équilibre; projet ridicule, vanté par quelques écrivains, mais qu'on ne doit regarder que comme un délire politique, qui n'a jamais pu être enfanté par une tête aussi saine que celle de Henri IV.

Quelque part que pussent avoir en ce moment, sur les résolutions du roi, et sa passion pour la jeune princesse, et la honte qui rejaillissait sur lui des défiances du prince de Condé et des mesures de l'archiduc, il ne faut pas croire, avec les compilateurs d'anecdotes galantes, avides de recueillir tous les bruits que la légèreté, la politique, la malice et la haine faisaient circuler à l'envi, que ce furent ces motifs qui déterminèrent Henri à la guerre, et à rompre avec l'Espagne et la maison d'Autriche. La preuve qu'il y était disposé de longue main, c'est qu'il était prêt et que ses armements étaient formidables. Cet incident contribua tout au plus à l'affermir dans ses résolutions, à les hâter, et à joindre des causes personnelles de rupture à celles dont la politique s'était déjà fait un titre pour se déclarer. Les véritables causes de la guerre étaient dans un ressentiment profond des anciennes injures faites à la France, dans les désastres et les troubles que la maison d'Autriche avait accumulés sur ce royaume depuis

les temps de François Ier et de Charles-Quint, et dans l'espoir d'en prévenir le retour, en profitant de toutes les circonstances pour abaisser et circonscrire cette puissance. L'occasion attendue pour éclater s'était présentée en Allemagne dès l'année précédente, et le retour du printemps était l'époque fixée d'avance au commencement des hostilités.

Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, mort sans enfants, avait laissé sa riche succession à disputer entre six prétendants. C'étaient : 1° la maison Albertine ou Électorale de Saxe, fondée sur des expectatives anciennes, confirmées par l'empereur Frédéric III ; 2° la maison Ducale ou Ernestine, aux droits de Sibylle de Clèves, épouse du malheureux électeur dépouillé par Charles-Quint, lequel lui avait aussi reconnu un pareil droit d'expectative ; 3° l'électeur de Brandebourg, comme époux d'Anne de Prusse, fille de la sœur aînée du défunt ; 4° Philippe-Louis, duc de Neubourg, époux de sa seconde sœur et fils de ce Volfgang, duc de Neubourg, mort à son arrivée en France en 1558 ; 5° Jean-Casimir, duc de Deux-Ponts-Clebourg, neveu de Philippe-Louis par son père et encore par sa mère, troisième sœur de Guillaume ; 6° enfin, Charles d'Autriche, marquis de Surtgau cousin-germain de l'empereur et époux de la quatrième. L'empereur, juge naturel des contestants, évoqua la cause à son tribunal, et, en attendant l'issue du jugement, il ordonna le séquestre entre les mains de l'archiduc Léopold, son cousin, évêque de Passau. L'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg se refusèrent à reconnaître pour juge un prince qu'ils accusaient de vouloir s'approprier lui-même cet héritage, et ils excitèrent les États protestants d'Allemagne à se prononcer en leur faveur. Réunis à Halle, ils y conclurent la fameuse *union évangélique*, et réclamèrent l'accession du roi de France, qui en avait été sous main le premier mobile, et qui ne manqua pas d'y adhérer. Henri montra la même bonne volonté aux petits souverains d'Italie et surtout aux Grisons, qui, huguenots et souverains de la Valteline, dont les habitants étaient catholiques, se voyaient inquiétés par le comte de Fuentes, sous mille prétextes différents, nés de cette cause. Celui-ci les tenait en bride par la construction de divers forts qu'il avait fait élever dans les montagnes, tant pour dominer le pays que pour assurer la communication du Milanais et du Tyrol, c'est-à-dire des possessions des deux branches de la maison d'Autriche ; enfin Henri promit aussi d'aider le duc de Savoie, qui, jaloux des apanages que la sœur de sa femme avait portés en dot à l'archiduc Albert, convoitait le Milanais comme un héritage justement dû à son épouse. De tous ces côtés, Henri ne se déclara qu'auxiliaire ; mais il se proposait de se porter lui-même avec sa grande

armée sur la frontière de Flandre, et d'attaquer cette province en personne, si on ne lui donnait pas la satisfaction qu'il demandait.

L'Espagne sentit que, si la guerre s'entamait, elle ne pourrait la soutenir sans perte : c'est pourquoi Philippe aurait voulu la prévenir. Il fit proposer le mariage de l'infante sa fille avec le dauphin, tous deux du même âge. Le roi refusa d'entrer en pourparler à cet égard, et son refus donna lieu de publier que ce n'était ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son royaume, qui l'engageaient à rompre la paix, mais sa seule passion, et que la princesse de Condé était une nouvelle Hélène qui allait embraser l'Europe Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger. On y ajouta que le roi voulait détrôner le pape, et mettre un huguenot à sa place : imputations puériles, calomnies ridicules et irréfléchies, mais qui font impression sur le peuple. On remarqua qu'il n'avait plus la même ardeur pour la guerre, et que les enrôlements devenaient difficiles : on se permettait, dans les conversations sur la rupture de la paix, des réflexions qui montraient que les motifs auxiliaires n'étaient ni inconnus, ni approuvés. Les étrangers pensaient à ce sujet comme la plupart des Français. La fuite du prince de Condé, qui, ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, se sauva à Milan, redoubla les préventions.

Quels cris d'étonnement dans toute l'Europe quand on vit le plus proche parent du roi, le premier prince du sang, obligé de se cacher, de fuir, de chercher un asile chez les étrangers, parce qu'il ne voulait pas livrer sa femme! Les amis de Henri en étaient consternés; ses ministres ne le justifiaient qu'avec une espèce de honte. Lui-même ne parlait de la princesse, du prince, et de son dépit contre les Espagnols, qu'en termes ambigus, qui marquaient son embarras : il devenait rêveur, furieux, impatient; il n'aspirait qu'au moment d'être à la tête de son armée, se flattant sans doute que le fracas des armes ferait diversion aux idées noires dont il était fatigué; car ce fut alors qu'il eut toutes ces inquiétudes, toutes ces alarmes intérieures, dont on a fait depuis des pressentiments et des prédictions. Comme il comptait que son expédition serait longue et pourrait le distraire des soins de son royaume, il voulait laisser sa femme régente ; et, afin de lui donner plus d'autorité, il résolut, sur ses instances, de la faire couronner : mais ce couronnement était un vrai tourment pour lui. Quelquefois il en hâtait les apprêts avec la plus grande diligence; quelquefois il était piqué de l'empressement de la reine, et suspendait les préparatifs. Enfin, dans ses paroles, comme dans ses actions, on voyait les symptômes d'une agitation inquiète, qui surprenait autant que la tranquillité des Espagnols.

Il paraît en effet singulier que, se voyant menacés par des forces si considérables, ils ne prissent aucune mesure pour résister : c'est ce qui fait dire à Sully qu'au défaut d'une défense légitime, « ils étoient disposés « à se sauver par trahisons, perfidies, meurtres, empoisonnements et « assassinats. » Mornay pensait de même. Mais, sans recourir à des conjectures déshonorantes, on explique peut-être leur inaction, quand on se rappelle qu'ils croyaient avoir à leur disposition un moyen sûr et prompt de faire tomber les armes de la main du roi, lorsqu'ils seraient pressés ; c'était de lui rendre le prince et la princesse de Condé.

Pendant que les ennemis étrangers affectaient cette sécurité, les Français attachés au roi se laissaient troubler par des événements ordinaires, qu'ils transformaient en pronostics effrayants. On répandait aussi des horoscopes, des prédictions, des bruits de conspirations et d'attentats, tous si mal fondés, que le roi rebuté ne voulait plus en entendre parler. A son exemple, les ministres, Sully lui-même, si intéressé à la conservation de son maître, n'en faisaient aucun cas, et regardaient ces avertissements et ces délations comme plus capables d'inquiéter que de servir (1).

Mais ce qu'ils auraient dû tous ne pas négliger, c'était ce qui se passait à la cour. Il y régnait une indiscrétion effrénée. Les mécontents, trouvant à mordre sur les motifs de la guerre qu'on allait commencer, n'épargnaient pas le monarque. La reine, toujours ulcérée des infidélités de son époux, se soulageait par des plaintes assez publiques, qui enhardissaient la médisance et la calomnie. Les confidents de cette princesse, entre autres Concini et sa femme, se permettaient des railleries sur les galanteries du roi, peu séantes à son âge, et des murmures de ce qu'il prostituait à d'autres une tendresse que la reine méritait si bien. Enfin des prédicateurs indiscrets osaient l'apostropher en face, en des termes que le seul respect pour le lieu où ils parlaient aurait dû leur interdire. Henri était instruit des attaques sourdes qu'on donnait à sa réputation et à sa tranquillité. Quelquefois il méditait d'en punir les auteurs; mais il revenait bientôt à sa bonté ordinaire, et se contentait de dire : « Quand je n'y serai plus, on verra ce que je vaux. »

Ces mécontentements ne l'empêchèrent pas de permettre le couronnement de la reine; il se fit à Saint-Denis le 13 mai. Il échappa à ce prince, pendant la cérémonie, une réflexion morale et chrétienne, que l'histoire ne doit point omettre. Voyant la grande affluence de personnes de tout état et de toute condition : « Ceci, dit-il, me fait souvenir du jour du jugement, et on serait bien étonné si le juge se présentait (1). » Il fut

(1) Sully. Mathieu, p. 38. Le Grain, t. VIII, p. 432. L'Étoile. *Mercure.* Nicolas Pasquier, vol. II, p. 1053. — (2) Mathieu, p. 41.

très-gai toute la journée ; mais, en rentrant dans Paris, ses soucis recommencèrent. Le lendemain 14 mai, jour funeste, Henri s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avait envoyé demander à l'archiduc le passage par la Flandre pour pénétrer en Allemagne, et, comptant sur un refus, il s'apprêtait à l'obtenir par la force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet il se promena longtemps dans les Tuileries avec la marquise de Verneuil, qu'il ne voyait plus que rarement. Il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein, dit-on, était de lui donner tout ce qu'il possédait avant que d'être roi ; et, pour lui montrer qu'il ne lui restait plus aucun ressentiment des choses passées, il voulait tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, et lui confier le commandement de la cavalerie légère ; mais ces projets étaient souvent entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachaient, malgré lui, des élans de tristesse. En vain ses courtisans tâchaient de redonner quelque vigueur à cette âme flétrie : « Mes amis, leur répétait-il, comme s'ils eussent tous été conjurés contre lui, je mourrai l'un de ces jours; et quand vous m'aurez perdu, vous connaîtrez ce que je valais, et la différence qu'il y a de moi à un autre homme. » Inutilement s'efforçaient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissait : bonne santé, royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfants. « Que vous faut-il de plus? lui disaient-ils : qu'avez-vous à désirer?—Ah ! mes amis, répondait-il en soupirant, il faut quitter tout cela. »

Pendant le dîner il s'entretint de projets utiles à son royaume, de la satisfaction de se trouver à la tête de ses troupes, du plaisir qu'il avait de ce que cette guerre ne coûterait rien à ses peuples, et de ce qu'il y sacrifierait tout au plus ses épargnes. En quittant la table il se promena à grands pas, d'un air irrésolu, demanda son carrosse, y monta, y fit monter avec lui les ducs d'Épernon, de Roquelaure, Montbazon, Lavardin et La Force. Quand on lui demanda où il voulait aller : « Tirez-moi d'ici ! » dit-il d'un ton chagrin ; puis il commanda qu'on le menât à l'Arsenal, où il voulait converser avec Sully. Les rues étaient embarrassées par les apprêts qu'on faisait pour l'entrée solennelle de la reine. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite, un surcroît d'embarras, occasionné par des voitures de vin, obligea les gardes de se disperser, et le carrosse d'arrêter. Dans ce moment, un homme appelé Ravaillac, nom trop fameux, qui suivait le roi depuis le Louvre, monta sur la petite roue du carrosse, et porta à Henri IV deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur (1).

(1) Mathieu, p. 810. L'Étoile. *Mémoires de Condé*, t. VI, p. 19. D Avrigny, t. I, p. 116. Nicolas Pasquier, vol. II, p. 1055. Gramond, p. 8. *Mem. rec.*, t. IV.

Si Ravaillac eût jeté son couteau, et se fût confondu dans la foule, jamais on n'aurait pu découvrir d'où partait le coup. Il resta près du carrosse, son couteau à la main, comme un homme troublé : deux valets-de-pied le saisirent ; les gardes accourant au bruit, l'épée haute, voulurent se jeter sur lui ; le duc d'Épernon les contint, et le fit mettre en sûreté. Les chevaux tournèrent bride, et l'on reporta tristement au Louvre le corps sanglant du malheureux Henri.

Dans ces occasions, chacun prétend deviner, ou être bien instruit. L'opinion la plus générale fut qu'il y avait une conspiration. On y mettait des personnes de partis et de caractères absolument contraires : la reine et la marquise de Verneuil, les jésuites et les huguenots, le prince de Condé, le conseil d'Espagne, le comte de Fuentes, tous ceux enfin, tant au dedans qu'au dehors du royaume, qui avaient des relations directes ou indirectes à la cour. Sans pouvoir précisément désigner les coupables, on croit encore assez communément qu'il y eut des complices. Si on les cherche dans le procès de Ravaillac, la pièce la plus authentique qu'on puisse consulter, on n'en trouvera aucun. Ce monstre paraît toujours seul, en proie à des visions tantôt puériles, tantôt impies, dévoré de scrupules causés par l'ignorance et par une fausse idée de la religion, curieux de nouvelles d'État, écoutant avidement, sans choix ni discernement, ce qui se disait sur ce sujet entre les gens de la lie du peuple, sa compagnie ordinaire, et réalisant dans sa noire imagination les desseins injustes que ces personnes mal instruites prêtaient au roi. Ravaillac, au moment qu'il fut arrêté, dans ses interrogatoires, à la torture, sur l'échafaud, pendant la durée d'un cruel supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice : il a dit et protesté qu'il s'était déterminé à cet attentat, parce qu'il croyait que le roi favorisait les huguenots, qu'il était lui-même huguenot dans l'âme, et voulait faire la guerre au pape ; que cette idée lui était venue des sermons auxquels il avait assisté ; qu'en conséquence des plaintes qu'il entendait faire du gouvernement il s'était persuadé que le roi n'était pas aimé, et qu'il rendrait un grand service à la France en la délivrant de ce monarque. En effet, il montra beaucoup d'étonnement quand il vit, au moment de son supplice, le peuple, désolé de la mort du roi, le charger de malédictions, lui refuser les prières qu'on fait ordinairement pour ces malheureux, et ne point dédaigner d'aider le bourreau à exécuter l'arrêt porté contre lui.

Ravaillac était parti d'Angoulême, sa patrie, six mois avant son crime, dans l'intention, disait-il, de parler au roi, et de ne le tuer que s'il ne pouvait réussir à le convertir. Il se présenta au Louvre et sur le passage du roi à plusieurs reprises, fut toujours repoussé, et enfin s'en retourna.

Il vécut quelque temps moins tourmenté par ses visions : mais, vers Pâques, il se sentit tenté avec plus de violence ; il revint à Paris, vola dans une auberge un couteau qu'il trouva propre à son exécrable dessein, et s'en retourna encore. Étant près d'Étampes, pour ne pas succomber, il cassa entre deux pierres la pointe de son couteau, la refit presque aussitôt, regagna Paris, suivit le roi pendant deux jours ; et, s'il n'avait pas trouvé cette occasion, il était résolu de s'en retourner le lendemain, faute d'argent : d'ailleurs il affirma que jamais il n'avait parlé de son dessein, ni pris conseil de personne. Ces faits minutieux, qui sont les plus importants dans ces sortes d'affaires, faits tous également prouvés, ne laissent conjecturer aucun complot dont Ravaillac ait été l'instrument. Il ne faut pas toujours des exhortations, de l'argent et des promesses pour armer de pareils monstres. Des murmures sourds, des plaintes trop hardies, de la licence dans les réflexions et les conjectures, peuvent enflammer ces tempéraments bilieux, ces hommes dévorés d'un feu sombre, qui se nourrissent de mélancolie, et savourent, pour ainsi dire, les mécontentements. On a vu, par les aveux de Ravaillac, qu'il était un de ces fanatiques d'État, si dangereux, et qui sont peut-être plus communs qu'on ne pense.

Au premier bruit de la mort de Henri IV, causée par un attentat si horrible, la France entière parut plongée dans le deuil. Le commerce fut suspendu ; les travaux de toute espèce cessèrent ; les gens de la campagne se transportaient par troupes sur les grands chemins, pour avoir des nouvelles ; et, quand ils ne purent plus douter de leur malheur, ils s'écrièrent en sanglotant : « Nous avons perdu notre père. » Ils lui rendaient ainsi en regrets la tendresse qu'il avait toujours montrée pour cette partie précieuse de ses sujets. Ce bon prince s'entretenait volontiers avec eux, s'informait du prix des denrées, de leurs gains, de leurs pertes, de leurs ressources. Les courtisans, qui voudraient que toutes les faveurs du souverain fussent pour eux ; les ministres, qui ont quelquefois trop de raison pour craindre la curiosité du prince, blâmaient cette popularité, comme incompatible avec la majesté. « Les rois mes prédécesseurs, leur répondit-il, tenoient à déshonneur de savoir combien valoit un teston ; mais quant à moi, je voudrois savoir ce que vaut une pite, et combien de peine ont les pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne soient chargés que selon leur portée ; » sentiments paternels qui lui assurent à jamais l'amour et la vénération des Français. Encore maintenant le nom de Henri IV présente à l'esprit l'idée d'un roi clément, doux, affable, bienfaisant, plus recommandable même par la bonté de son cœur que par ses qualités héroïques ; et si la sévérité de l'histoire pouvait permettre de le peindre en dissimulant quelques vérités, tout écrivain, en parlant de lui, serait panégyriste.

LOUIS XIII,

Agé de 8 ans et demi.

Henri, surnommé *le Grand*, laissa un royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruits de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs armées et ses places abondamment pourvues, un corps d'officiers braves et expérimentés, des alliances solides, et un conseil bien composé. Le monarque, en partant pour l'armée, avait dessein de nommer sa femme régente. Cette disposition était un bon préjugé en faveur de Marie de Médicis; mais ce préjugé se trouvait balancé par les partisans du prince de Condé et du comte de Soissons, son oncle, tous deux absents de la cour. Ils prétendaient que ces princes avaient des droits à la régence, et ils voulaient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le duc d'Épernon, très-attaché à la reine Marie de Médicis, en vit plusieurs qu'il gagna, et il prit des mesures afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la veuve. On n'eut garde de différer le lit de justice, comme le désiraient les amis des princes, et il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par d'Épernon, entouraient le lieu de l'assemblée; et après les harangues funèbres des magistrats, interrompues par les sanglots des assistants, et suivies d'un morne silence, Marie de Médicis fut déclarée régente.

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La reine parla aux gouverneurs de places et de provinces, qui étaient alors à la cour: elle les combla de caresses, et les fit partir chacun pour leurs départements, où ils allèrent répandre les promesses d'un gouvernement doux et humain; promesses qui entretinrent tout en paix, comme si le roi vivait encore. Les effets de sa mort furent plus marqués hors du royaume. Le duc de Savoie, qui n'avait pris des engagements contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé par Henri, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés: on leur promit, à la vérité, qu'ils ne seraient pas abandonnés; mais ils sentaient trop la différence qu'il y aurait entre les secours donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendaient d'un monarque belliqueux et personnellement piqué contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie ni tristesse. Les Hollandais et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi d'Angleterre se montra touché comme on l'est de la perte d'un ami. Le pape Paul V versa des larmes, et dit au cardinal d'Ossat:

« Vous avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit. » L'archiduc Albert, qui avait à craindre plus qu'un autre les premiers éclats de la colère de Henri, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été malgré lui témoin des faiblesses d'un grand roi, ne gardait plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi cruelle qu'indécente fut l'implacable comte de Fuentes. Il crut qu'il allait enfin faire porter à la France tout le poids de la haine qu'il lui avait jurée ; mais la mort le surprit lui-même quelques mois après. Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Mais ceux qui connaissaient l'intérieur de la cour de France durent prévoir du changement. Il n'était pas vraisemblable que les ministres du roi, ceux qui avaient joui par préférence de sa confiance et de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la reine ; au contraire, les personnes que ce prince ne souffrait qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flattèrent, à juste titre, d'éloigner bientôt les autres. Ainsi les motifs de discorde étaient tout établis au moment où Marie prit en main les rênes du gouvernement; et, loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier qu'elles tardèrent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étaient tous les intéressés sur la conduite que la reine tiendrait désormais. Ceux qui l'avaient gouvernée jusqu'alors ignoraient si, devenue maîtresse, elle continuerait à suivre leurs avis; et dans la crainte qu'elle n'accordât pas à leur zèle un appui convenable, ils ne lui donnaient que des conseils mitigés, qu'ils pourraient rétracter dans le besoin. Les autres espéraient que cette princesse, sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renoncerait aux préjugés qu'elle avait autrefois conçus contre eux. Pour la gagner, ils se prêtaient complaisamment à ses désirs et ménageaient leurs adversaires, afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencements, la reine se conduisit avec une circonspection qui, si elle eût duré, l'aurait rendue maîtresse des événements. Par l'avis de Villeroy, elle conserva les anciens ministres. Une foule de prétendants briguaient l'entrée au conseil : de ce nombre étaient le comte de Soissons, le connétable, le cardinal de Joyeuse, les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Bouillon, d'Épernon, guidés par des intérêts opposés. La reine les y admit presque tous ; et ce fut encore par le conseil de Villeroy, qui fit entendre à la régente, que plus ils y seraient de conseillers, plus elle aurait de facilité à les diviser et à faire prévaloir ses volontés. On croit que le ministre, dans la composition d'un conseil si nombreux, eut un motif de politique plus raffiné : c'était qu'une



LOUIS XIII.

Publié par Furne, Paris

si grande assemblée, n'ayant ni union ni secret, la reine, fatiguée de disputes perpétuelles, en viendrait à n'occuper le conseil que des moindres affaires, et, pour les essentielles, ne consulterait que les ministres; qu'ainsi ils retiendraient le gouvernail de l'État qu'on leur disputait: ruse adroite, dont le succès ne fut cependant pas complet, par l'irrésolution de la régente, qui n'eut jamais un plan fixe d'administration.

Le premier objet de délibération qui se présenta au conseil fut la guerre que le feu roi était près de commencer. Le chancelier de Silleri ouvrit un avis qui aurait empêché de rompre la paix : c'était une double alliance de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, et de l'infant avec une fille de France. Sully représenta que ce serait abandonner les alliés d'Allemagne et d'Italie au ressentiment implacable de la maison d'Autriche, et il voulait qu'on commençât vigoureusement la guerre, ne fût-ce que pour leur donner moyen de faire une paix moins désavantageuse. Ni l'un ni l'autre avis ne furent suivis. On prit une résolution mitoyenne, qui consista à montrer quelques troupes en Dauphiné, prêtes à aller au secours du duc de Savoie, qui était déjà entré en campagne.

Mais ces apparences n'imposèrent pas assez aux Espagnols pour sauver le duc, et la France souffrit que son allié fût réduit à envoyer un de ses fils à Madrid, demander pardon d'avoir abandonné l'alliance de cette cour pour la sienne, et qu'il fût publiquement avoué que le pardon était accordé à sa propre recommandation. On fit des efforts plus réels du côté de l'Allemagne, et ils eurent aussi plus de succès. Les Français, commandés par le maréchal de La Chastre et unis au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, le fondateur de la république des Provinces-Unies, reprirent la ville de Juliers, dont l'archiduc Léopold s'était déjà saisi. Ils la remirent au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg, les deux principaux prétendants à la succession de Clèves, lesquels s'étaient accordés à la posséder en commun jusqu'à décision amiable et définitive. Mais cette bonne intelligence ne dura pas longtemps, et, pour se procurer des appuis favorables à leurs prétentions, on vit les deux compétiteurs offrir le spectacle d'une abjuration de croyance. L'électeur, de luthérien qu'il était, se fit calviniste pour gagner les Hollandais, et le palatin se fit catholique pour s'assurer la protection des Espagnols. Cette expédition extérieure fut la seule de cette nature de l'administration de Marie.

Après la guerre, le retour du prince de Condé occupa le conseil. Il n'y avait pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui et pour eux, en dédommagement des désagréments qu'il avait éprouvés. « Il faudra voir, disait d'un air de suffisance la princesse d'Orange sa sœur, il faudra voir comment mon frère sera reçu en France.»

De Milan, où il se trouvait à la mort du roi, le prince se rendit précipitamment en Flandre, et parut inopinément à Bruxelles le matin du 19 juin. Son épouse, déjà désolée du tragique accident qui lui avait enlevé son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il voulait rompre son mariage, et, en particulier, il s'expliqua d'une manière très-désobligeante sur l'humeur volage de sa jeune épouse. Le ton ironique du mari, son air mécontent et contraint se soutinrent quelques jours. Plusieurs personnes intéressées à brouiller les maisons de Condé et de Montmorency, fomentaient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvaient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignait de calomnies avancées contre sa conduite envers sa femme, surtout d'une requête présentée au feu roi sous le nom du connétable, dans laquelle il était accusé de maltraiter son épouse, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Le connétable déclara que cette requête n'était pas de lui, et qu'apparemment son secrétaire gagné la lui avait fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre ; « ce qui était d'autant plus aisé, disait-il, que je ne sais ni lire ni écrire. » Le président Jeannin vint à l'appui de cette réparation, en disant que c'était lui-même qui avait composé cette requête par l'ordre exprès du roi, et il en demanda pardon au prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié ; les deux époux se réunirent. La princesse s'attacha sincèrement à son mari, et devint même par la suite la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitait, Condé faisait aussi négocier son rappel en France. Il aurait voulu mettre son retour à prix, et plusieurs personnes du conseil appuyaient ses prétentions : mais la reine ne voulut entendre à aucune condition, rétractation, ni excuse de ce qui s'était passé ; elle se contenta de lui ouvrir les portes du royaume et de le recevoir, malgré les craintes qu'on lui inspirait sur les projets du prince contre la tranquillité de sa régence.

Il y avait déjà beaucoup de mécontents. Dans la circonstance où se trouvait Marie de Médicis à la mort de Henri IV, elle fit des promesses à tout le monde : au comte de Soissons, promesse de la lieutenance du royaume; au duc de Bouillon, du commandement de l'armée d'Allemagne ; au duc d'Épernon, d'être nommé aux places du duc de Sully ; et au duc de Sully, d'être maintenu dans ces mêmes places qu'il possédait. Il y eut aussi beaucoup d'engagements contradictoires et des plaintes, quand on se vit trompé. Peut-être néanmoins s'en serait-on tenu aux murmures, si la reine n'eût soulevé tous les esprits par sa prédilection pour Concini et sa femme.

Il semble à bien des gens que les grands ne doivent pas être assujettis aux mêmes faiblesses que le reste des hommes. « Comment, demandait-on un jour à Léonora, avez-vous acquis tant d'empire sur votre maîtresse? N'avez-vous pas employé des philtres, de la magie, des moyens surnaturels ? — Point d'autres, répondit-elle, que l'ascendant qu'ont les âmes fortes sur les âmes faibles. » L'opiniâtreté qui était naturelle à Marie peut aussi avoir eu beaucoup de part à un attachement si obstiné. On a remarqué que les conseils qu'on lui donnait à ce sujet ne faisaient que l'entêter et l'aigrir. « Je sais bien, dit-elle un jour publiquement, que toute la cour est contre Concini; mais l'ayant soutenu contre le roi, mon mari, je le soutiendrai bien contre les autres. » Malheureusement l'excès de sa faveur tomba sur des personnes très-portées à en abuser : elles ne surent point modérer les bontés de la reine, les cacher, partager ses grâces avec des familles capables de les protéger, écarter la haine en obligeant gratuitement, diminuer l'envie que les préférences occasionnent toujours; enfin, pour vouloir trop s'élever, ces enfants de la fortune se perdirent, et entraînèrent avec eux leur maîtresse dans le précipice (1).

Concini avait du mérite, mais plus encore de vanité et de suffisance que de capacité. Sitôt qu'il se vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent; il se jeta tête baissée dans les affaires, et quoique sans caractère public, il prétendit tout voir et régler. Les ministres eurent la complaisance de lui donner connaissance de ce qui regardait chacun leur département. Il n'y eut que Sully qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les finances, et qui voulut exiger non-seulement que le favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne sollicitât jamais, sans le prévenir, des gratifications, ni pour lui ni pour d'autres. A cette proposition, Concini répondit : « M. de Sully prétend-il encore gouverner? C'est la reine qui est la maîtresse : j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les services que nous lui avons rendus. M. de Sully ne doit pas compter nous faire la loi; il a plus besoin de notre assistance que nous de la sienne; il en conviendrait s'il savait ce qu'on nous propose contre lui, et il nous rechercherait, en voyant qu'il n'y a ni seigneur ni prince qui ne le fasse.» Nous rapportons cette réponse dans les termes propres des Mémoires de Sully (2), afin qu'on en voie mieux quelles étaient la suffisance du favori, ses vues intéressées, sa persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, et la flexibilité rampante des courtisans.

Pendant que le mari disposait de l'État, la femme se mêlait de toutes les entreprises lucratives : elle vendait les grâces et les priviléges; elle

(1) *Mém. rec.*, t. II, p. 310. — (2) T. II, chap. XLII

appuyait les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées; elle obtenait des assignations sur le trésor royal, et remplissait sa maison de richesses. Pour un homme qui jouait un si grand rôle, le nom de Concini était trop simple à porter : il acheta le marquisat d'Ancre, et la reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la cour, qu'il traitât avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme ; enfin cet étranger, qui n'avait jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de maréchal de France, les gouvernements d'Amiens, de Péronne, de Bourg-en-Bresse, de Dieppe et du Pont-de-l'Arche ; et son beau-frère, Étienne Galigaye, qui n'avait pas rendu plus de services à l'Église que Concini à l'État, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la cour, fut nommé archevêque de Tours et abbé de Marmoutiers.

A chaque grâce qui tombait sur cette famille, il s'élevait un cri d'indignation à la cour. Le marquis d'Ancre ne trouva pas d'autre moyen d'apaiser les mécontents que de les combler eux-mêmes des dons arrachés au trésor public. Mais quand on vit que pour obtenir il ne fallait que murmurer et se plaindre ; quand l'exemple de quelques favorisés eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes et aux prétentions (1).

C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les grands commencèrent à ne plus rougir de provoquer des impositions, et de s'y intéresser. Des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des seigneurs de la plus haute qualité, s'unissaient à des partisans, à de simples commis, calculaient avec eux le produit d'un péage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une ville franche ; ce qu'on pourrait tirer d'un droit périmé qu'on ferait revivre, d'une fourniture, d'un privilége exclusif, d'une création d'offices, ou de lettres de noblesse ; de la composition qu'on accorderait pour de vieux arrérages, ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinaient comment il serait possible d'augmenter sourdement les aides, les gabelles et autres impôts. Quand tout était arrangé dans le secret avec les sangsues publiques, les intéressés appuyaient les projets au conseil, et les faisaient passer. Toutes fraudes paraissaient permises quand elles étaient lucratives. Les gouverneurs demandaient des gardes qu'ils ne complétaient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde des sommes pour des fortifications souvent inutiles. Ils en faisaient eux-mêmes les marchés, et s'arrangeaient avec les entrepreneurs aux dépens du roi. Les survivances étaient données jusqu'à la

(1) Sully, t. II, p. 50.

troisième génération. Ceux qui par là se trouvaient exclus, exigeaient des assignations sur le trésor royal. Rien n'était plus commun que le doublement et le tiercement d'appointements, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenaient des dots pour leurs filles ; d'autres, le paiement de leurs dettes ; de sorte que c'était un pillage général, et, en peu de temps, presque tout l'argent amassé par Henri IV, et mis en dépôt à la Bastille, s'écoula comme l'eau qui trouve une ouverture. Sully raconte toutes ces manœuvres comme nouvelles, étonnantes, et indignes de la noblesse française, que l'avidité du gain dégradait et avilissait. Encore si ces profusions avaient procuré à la reine la tranquillité qu'elle désirait ! Mais la jalousie se mettait entre les grands sur le plus ou le moins qu'ils avaient reçu ; et, pour empêcher la discorde particulière, qui des familles aurait pu passer dans l'État, la régente était obligée de donner encore, sans en être plus sûre de gagner les cœurs.

Tel est le tableau de la cour pendant les premières années de la régence de Marie de Médicis. Il serait inutile et il deviendrait ennuyeux de raconter les petites intrigues qui causaient journellement une multitude de brouilleries et de racommodements, et de détailler les prétextes minutieux qui les occasionnaient : c'était une préséance, un droit d'appartement au Louvre, la prétention d'y entrer en carrosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui. Il arrivait de là que les familles se brouillaient, se racommodaient, et se brouillaient encore. Il se formait aussi des ligues d'autant plus dangereuses, que, dans ces sortes de querelles, les amis d'une grande maison se croyaient obligés de défendre ses prétentions à la pointe de l'épée, et venaient en foule lui offrir leurs services. Peut-être ces bagatelles de cour auraient-elles causé moins d'événements, si la reine eût été plus ferme à contenir chacun dans sa place, et à ne pas accorder aux nouveaux protégés des distinctions choquantes pour ceux qui étaient anciennement en possession. Il arriva de là que plusieurs grands seigneurs, des officiers même de la couronne, craignant d'être confondus avec ces hommes nouveaux, ne se trouvèrent pas au sacre de Louis XIII, qui se fit à Reims le 14 d'octobre (1).

Après cette cérémonie, les disputes de préséance continuèrent et augmentèrent encore. Il y avait à la cour plusieurs princes jeunes, parents assez proches, et amis comme on l'est entre personnes de ce rang. Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissait, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisaient, et pour lors ils devenaient rivaux, ennemis et que-

(1) *Mercure*, t. I, p. 531.

relleurs. Vivant dans la capitale, ils se faisaient un point d'honneur de n'y paraître que superbement équipés, et ils n'allaient pas d'un lieu à un autre sans un cortége de gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit et l'éclat attiraient le peuple. Comme les rues furent longtemps mal pavées, c'était une déférence de céder le côté des maisons qu'on appelait *le haut du pavé ;* et l'exiger, c'était affecter une prééminence sujette à contestations, pour peu que les personnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenaient fréquemment entre des braves pointilleux, et souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenait parti, et il en arrivait des émeutes qui faisaient craindre pour la ville. On tendait alors des chaînes ; on battait le tambour ; les principaux bourgeois prenaient les armes à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers et les artisans, que la curiosité arrachait à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits, les occasions de concours étaient des circonstances dangereuses ; et la reine fut obligée, cette année, d'empêcher d'ouvrir la foire Saint-Germain, « parce qu'il vaut mieux, disait-elle, que cinq cents marchands soit ruinés, que si l'État étoit troublé ; » réflexion juste, mais qui doit apprendre aux petits ce qu'ils gagnent à se mêler des disputes des grands (1).

Les calvinistes, que le nom seul de Henri IV contenait, que sa réputation méritée de justice et de bonne foi tranquillisait, recommencèrent aussi à donner des marques d'inquiétude (2). Ils surent que le système du conseil de France changeait ; que l'Espagne et Rome cemmençaient à y avoir la plus grande influence : ils crurent devoir se précautionner contre les suites. Les députés des églises s'assemblèrent à Saumur, du consentement de la régente, qui n'osa le refuser. Les ducs de Sully et de Bouillon s'y rendirent avec des vues opposées. Le premier voulait s'y faire un parti puissant, afin que la crainte qu'il inspirerait forçât ses ennemis de le ménager. Le second, toujours piqué de ce que Sully avait pensé lui faire perdre Sédan, travaillait à le priver de l'intervention des calvinistes. Les intérêts de ces deux rivaux occupèrent l'assemblée bien plus que ceux du parti. On vint à bout de les accorder sur quelques points, et ensuite la cour obligea les députés de se contenter de promesses et de se séparer sans résultat satisfaisant. Sully remit l'administration des finances et le gouvernement de la Bastille ; mais il garda ceux du haut et bas Poitou, de La Rochelle, et les charges de grand-maître de l'artillerie et de grand-voyer de France. Il se retira tranquillement dans ses terres, où il vécut

(1) *Mercure*, t. II, p. 2. Bassompierre, t. I, p. 292.
(2) *Mém. de la Régence. Mém. de Rohan*, t. II.

jusqu'à un âge fort avancé, ne venant que très-rarement à la cour (1). Il s'occupait à régler ses affaires domestiques, qu'il entretint toujours dans un état florissant, à décider sans retard tout ce qui regardait ses charges et ses gouvernements, à revoir avec ses secrétaires les papiers de son ministère, qui lui rappelaient du moins les temps heureux de la France. Ses mémoires, mal digérés, mais pleins de vues excellentes, d'anecdotes intéressantes, de projets formés pour la gloire du royaume et le bonheur des peuples, font honneur à son esprit; et un trait qui part du cœur met le comble à son éloge. Il portait toujours suspendue à son cou une large médaille, sur laquelle était empreinte la figure de Henri IV, qu'il n'appelait jamais que *son bon maître :* plusieurs fois par jour il la prenait entre ses mains, la contemplait tendrement, la baisait en soupirant, et levait vers le ciel ses yeux chargés de larmes.

Il semble que la cour, débarrassée des regards sévères de Sully, se livra plus librement au favori. Les ministres n'hésitèrent plus à aller travailler chez lui. Les princes se rendirent avec gaieté aux fêtes somptueuses qu'il ordonnait. Le comte de Soissons, jusqu'alors si fier, donna le premier l'exemple de la complaisance ; aussi le reste des trésors de la Bastille coula chez les Bourbons, chez les Guise, chez les Bouillons, les La Valette, les Villeroy, les Silleri ; et l'on présume bien que Concini et sa femme ne s'oublièrent pas eux-mêmes.

La bonne intelligence qu'occasionnait cette société de pillage ne dura pas. Les grands, qui profitèrent des dons immenses que la prodigalité de la régente leur faisait par les mains du marquis, n'étaient pas encore contents d'être enrichis : ils auraient voulu de plus être les seuls puissants, et gouverner l'État à l'exclusion des ministres. La confiance que la reine marquait à ces derniers leur déplaisait; et, comme ils supposaient que Concini avait tout pouvoir sur l'esprit de Marie, c'était à lui qu'ils s'en prenaient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du favori et de sa maîtresse les portait à blâmer et à contredire le ministère, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouveraient l'occasion. Il s'en présenta une, qu'ils ne manquèrent pas de saisir. Il s'agissait du

(1) « Nous nous ennuierions les uns les autres, » disait-il en parlant de la jeune cour de Louis XIII. Ayant un jour été appelé pour quelques affaires, il s'aperçut que les courtisans riaient de sa gravité et de ses habillements peu conformes à la mode. « Sire, dit-il fermement au roi, je suis trop vieux pour changer d'habitudes sur rien. Quand le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisoit l'honneur de m'appeler auprès de sa personne pour s'entretenir avec moi sur les grandes et importantes affaires, au préalable il faisoit sortir les bouffons. » Louis ne désapprouva pas cette liberté, et il fit retirer les jeunes gens. Sully mourut à Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

mariage du jeune roi avec l'infante d'Espagne, et de celui de la fille aînée de France avec l'infant (1).

La reine désirait ardemment cette double alliance, et elle l'avait décidée dans son particulier ; mais, voulant la faire approuver par le conseil, elle l'assembla le 25 avril. Le prince de Condé, chargé de porter la parole pour le comte de Soissons, le connétable et ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit que Henri IV avait promis sa fille en mariage au prince de Piémont, et qu'il se reprocherait de manquer à la mémoire de ce grand roi en consentant à une alliance contre laquelle il s'était ouvertement déclaré. Ceux qui savaient que les personnes qui parlaient ainsi étaient brouillées avec Henri quand ce prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse ; ils crurent plus vraisemblablement que cette cabale cherchait, par son opposition, à s'attacher les calvinistes, auxquels cette double alliance faisait le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Il avait eu soin de se ménager des suffrages ; mais Guise, héritier de l'audace de sa famille, se lève, et regardant fièrement le prince : « Qu'est-il besoin, dit-il, de délibérer ? La chose est si avantageuse, qu'il ne faut plus que remercier Dieu de l'avoir permise, et la reine de l'avoir procurée. » Les ministres applaudirent confusément à l'opinion de Guise. Les opposants restèrent muets ; l'alliance fut conclue à la pluralité des suffrages, et Condé et les siens sortirent du conseil très-mécontents, n'ayant su, disait le connétable son beau-père, ni fuir ni combattre.

Ils s'en prirent de leur mauvais succès au chancelier de Silleri et au marquis d'Ancre. Les princes demandèrent l'éloignement du premier, et crurent forcer le second à se retirer de lui-même, en l'informant secrètement qu'on pourrait bien le faire assassiner : mais ni les menaces, ni les ruses des mécontents ne réussirent. La reine soutint le chancelier ; et Concini, au lieu d'abandonner la partie, se mit en mesure de résister, si on l'attaquait. Il se fit alors de part et d'autre des entreprises que la régente aurait dû réprimer sévèrement. Le marquis s'empara par surprise de la citadelle d'Amiens, ville voisine d'Ancre : il mit une forte garnison dans cette place, dont il comptait se faire un asile en cas de besoin. Condé partit pour son gouvernement de Guienne, et se déclara ouvertement protecteur des calvinistes, avec lesquels il affectait des liaisons publiques. Soissons, de son côté, non content d'entretenir des correspondances suspectes, tant avec des seigneurs français qu'avec la Hollande, l'Angleterre et les protestants d'Allemagne, arrondissait son gouvernement de Norman-

(1) *Mercure*, t. II. *Mém. rec.*, t. II, p. 642.

die, en s'emparant par violence et par surprise de quelques places importantes que la reine s'y était réservées.

Lorsqu'ils surent que le duc de Pastrane, ministre d'Espagne, se préparait à faire la demande de la princesse Élisabeth, sœur du roi, ils crurent intimider la régente en accourant à la cour à la tête de cinq cents gentilshommes. Elle leur en opposa deux mille, et leur dépit s'exhala en marques de mécontentement impuissantes et puériles.

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avaient alléguée contre ce mariage leur manquait. Le duc de Savoie venait de consentir à recevoir Christine, la cadette des filles de France, au lieu d'Élisabeth l'aînée: encore heureux de se tirer d'embarras par ce moyen ; car ses liaisons avec les princes, pour obtenir l'aînée des princesses, ayant déplu à la régente, elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité, par lequel ces deux puissances se seraient partagé les États de ce prince. L'Espagne aurait eu ceux d'Italie, et la France les autres. Emmanuel para ce malheur, en acceptant pour son fils la femme qu'on voulut bien lui donner. Il y eut ainsi à la cour de France un moment de calme, et les intérêts y changèrent, parce que les princes eurent besoin du marquis d'Ancre, contre lequel ils s'étaient hautement déclarés.

Marie de Médicis n'était pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs; mais, comme son veuvage ne lui permettait pas un certain éclat, elle s'était composé une compagnie des plus aimables personnes, avec lesquelles elle faisait des soupers libres, suivis d'un bal, d'un jeu, ou d'autres amusements. La duchesse de Guise, Catherine de Clèves, successivement veuve du prince de Portien et du célèbre Balafré, et la princesse de Conti sa fille, avaient la direction de ces divertissements; elles y introduisirent le chevalier de Guise, le plus jeune des fils de la duchesse, cavalier accompli, auquel la reine donna des marques d'attention. Sitôt que les princes s'en aperçurent, ils appréhendèrent que la régente ne prît pour ce jeune cavalier un goût vif, qui pourrait conduire la maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouvèrent donc à propos, non-seulement de laisser subsister le marquis d'Ancre pour l'opposer au chevalier de Guise, mais encore de l'établir plus solidement, s'il était possible, dans la faveur de sa maîtresse.

Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la cour: celle des princes, qui était soutenue par les ducs de Nevers, de Bouillon, et par le marquis d'Ancre; celle de la maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les ducs de Bellegarde et d'Épernon. Elles travaillèrent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la reine. La première, outre l'avantage d'avoir

le marquis d'Ancre, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important, et lui procura la supériorité (1).

C'était le baron de Luz, que nous avons vu jouer un rôle dans l'affaire de Biron. Sa conduite lui avait donné la réputation d'un homme de tête. A ce titre, la maison de Lorraine se l'attacha, et il en fut quelque temps comme le conseil : mais, à l'occasion d'une discussion d'intérêt qu'il eut avec le duc de Bellegarde, discussion dans laquelle il crut que le duc de Guise ne l'avait pas servi comme il aurait dû, il rompit avec lui et se tourna du côté des princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaax, il découvrit à ceux-ci que le chevalier de Guise avait eu dessein de tuer le marquis d'Ancre, afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de relever cette audace aux yeux de la reine, qui en fut outrée. Elle laissa apercevoir son ressentiment. Le chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la sut positivement, et la veille des Rois il surprit le baron de Luz dans la rue Saint-Honoré, le fit descendre de carrosse, et le tua du second coup d'épée qu'il lui porta. La régente fut très-offensée : elle ordonna d'informer, et menaça de faire punir sévèrement le coupable. Le 31 janvier, le fils du baron de Luz, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeler le chevalier de Guise en duel, pour venger la mort de son père : il fut tué sur la place. La reine alors changea de ton; elle dit que Guise, ayant été forcé de se défendre, n'était pas répréhensible, et on assoupit les deux affaires : c'est qu'en vingt-quatre jours les intérêts étaient totalement changés.

Le sort du baron de Luz avait jeté une frayeur mortelle dans l'âme du marquis d'Ancre. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangeureux, il tremblait pour lui-même; et c'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées qu'il eut de quitter la France, et d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avait acquises. Cependant, avant que d'abandonner la partie, il voulut voir s'il n'y aurait pas moyen de rapprocher les esprits, et d'obtenir une paix durable. On savait qu'il ne fallait pour cela que de l'argent et des grâces; et la régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir. Craignant que les Guise ne fortifiassent le parti du prince de Condé, elle fit offrir par Bassompierre cent mille écus au duc de Guise, et la lieutenance générale de la Provence au chevalier son frère. Elle s'acquit encore, par la même entremise, l'appui du duc d'Épernon, qui, flatté d'être recherché, refusa d'ailleurs les faveurs dont on avait prétendu l'acheter (2).

Cependant le prince de Condé, mécontent qu'on lui eût refusé le château Trompette, qui l'aurait rendu tout puissant en Guienne; le duc de Lon-

(1) *Mém. rec.*, t. III, p. 22. — (2) *Mémoires de Bassompierre.*

gueville, qu'on ne voulût pas lui abandonner la citadelle d'Amiens, que le marquis d'Ancre retenait comme une place nécessaire à sa sûreté ; les ducs de Vendôme, de Nevers, de Bellegarde et autres, aliénés par d'autres causes, se répandaient alors en plaintes et en murmures. Il en résultait une fermentation secrète, dont les passions particulières de quelques femmes accélérèrent les effets.

« Rien de modéré dans une femme, dit Gramond (1). Si elle aime, « elle brûle ; si elle hait, elle déteste ; si elle se croit méprisée, elle devient « furieuse (2). » Des préférences de la régente, à l'occasion des divertissements qu'elle prenait dans son appartement, avaient enflammé la colère de plusieurs femmes de la cour. Celles qui n'y étaient point admises, ou qui n'y étaient que comme souffertes, en conçurent une violente jalousie elles jurèrent de troubler ces plaisirs, et « appelèrent à la vengeance pères, « frères, maris, parents, et tous ceux, dit le même auteur, à qui l'amour « faisait bouillir le sang dans les veines (3). » Le nombre n'en était pas petit dans une cour qui, s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvait presque toute composée d'une jeunesse vive et bouillante. Ce n'était plus, par exemple, le Mayenne du temps de la ligue ; il avait payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que son père montra dans les dernières années. Le comte de Soissons venait d'être aussi remplacé par son fils, qui prit le même nom : beaucoup d'autres chefs de maisons illustres, ou n'étaient plus, ou avaient des enfants que leur âge rendait déjà propres à éprouver des passions et à épouser celles des autres. L'ambition n'était donc pas toujours le principe des cabales ; mais l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées étaient la comtesse douairière de Soissons et la duchesse de Nevers, fille du fameux Mayenne. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avait entre Marie de Médicis et elles un froid qui les disposait à ne se pas vouloir du bien. La duchesse de Nevers donna des preuves de cette disposition, en détachant de la reine Charles de Gonzague son mari, quoiqu'il fût proche parent de la régente, et qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La comtesse de Soissons fit à la reine plus de mal encore ; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres dont elle se plaignait, elle voulait se venger du marquis d'Ancre et de sa femme qu'elle prétendait lui avoir manqué, et elle fit rejaillir sa haine sur leur protectrice.

Après la mort du comte de Soissons, la marquise d'Ancre marqua à la

(1) Gramond, p. 36. — (2) *Nihil in fœmina modicum : si amat, uritur; odio inplacabilis est; contempta, amens fit.* — (3) *Si cui calebat ab amore sanguis, in ultionem provocant.* Voyez Gramond, *Histoire de Louis XIII*, p. 56

douairière un attachement, un respect, dont toute la cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguait pas les égards. Le motif des attentions de Léonora était le désir de marier sa fille au jeune comte de Soissons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avait été proposée dès le vivant du père, et ce prince y trouvait tant d'avantages, que, malgré sa fierté, il ne s'en éloignait pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues : mais quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le marquis et sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter et désirer de nouveau. Quoique mère d'un fils en âge d'être marié, la comtesse n'était pas encore dépourvue d'attraits : elle en essaya le pouvoir sur le duc de Mayenne, dans l'intention de l'enlever à la reine. Comme il était un des chefs de la maison de Lorraine, qui mettait un poids dans les affaires, elle ne pouvait douter que sa désertion ne fût très-désagréable à la reine, et utile aux princes qui commençaient à chercher des partisans. Elle reçut donc le duc chez elle avec un air de préférence, et souffrit qu'il lui parlât de mariage ; s'il la pressait, elle se disait retenue, mais avec quelque regret, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchait, elle le rappelait par des espérances : ce manége de coquetterie dura jusqu'à ce que Mayenne fût assez engagé avec les mécontents pour ne pouvoir plus se dédire.

Mais une cabale de femmes et de jeunes gens sans expérience n'aurait pas causé de grands embarras à la régente, si le duc de Bouillon ne s'y était joint, et n'en avait, pour ainsi dire, pris la direction. Il s'était aperçu que la reine ne le considérait que pour le besoin qu'elle avait de lui. Quand on tint l'assemblée de Saumur, cette princesse l'employa à traverser les mauvais desseins des calvinistes et des mécontents réunis, et elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importants en Angleterre, où le gouvernement de France était fort décrédité, à cause des liaisons avec l'Espagne. Enfin, outre sa complaisance à céder au marquis d'Ancre sa charge de premier gentilhomme de la chambre, Bouillon se vantait d'avoir soutenu les ministres lorsque Condé voulait les éloigner : mais, répondaient ceux-ci, si le duc de Bouillon ne nous a pas précipités, il nous a laissé tomber, et nous ne lui avons aucune obligation de notre rétablissement. En conséquence, ni eux, ni le marquis d'Ancre, ni la reine ne le distinguaient, dans la distribution des grâces, de ceux qui étaient ouvertement ennemis du gouvernement (1).

Le duc de Bouillon, qu'on n'offensait pas impunément, profite des dis-

(1) *Vie de Bouillon*, t. I, liv. 6.

positions à la révolte qu'il connaissait dans les esprits, et concerte un soulèvement général, qui puisse faire repentir les ministres de l'avoir trop négligé, et forcer la régente de le rechercher. Il s'abouche avec le prince de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui et aux autres princes et seigneurs de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe et une femme aveuglée. Il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avait eu soin de prévenir, prête à le seconder, et lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devait, en peu de temps, le rendre maître absolu du gouvernement. Le prince, sûr d'avoir pour compagnons de ses hasards les seigneurs les plus accrédités auprès de la milice et du peuple, consent à tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret; et après un hiver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçassent de nouveaux mécontentements, à jour nommé, presque tous les grands, le prince de Condé à leur tête, quittent la cour, et se retirent chacun dans les provinces où ils avaient de l'autorité. Le duc de Bouillon garda pour lui le rôle le plus difficile, celui de rester auprès de la régente, sous prétexte d'attachement pour elle, mais en effet pour veiller aux intérêts des révoltés (1).

La surprise des ministres fut extrême, et la monarchie courut alors le plus grand risque. Par la qualité des partisans de la rébellion, et par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étaient fortes et étendues les préventions contre le gouvernement (2). L'ambassadeur d'Espagne, voyant ce déchaînement presque général, écrivait à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourrait souffrir (3).

Les hostilités se réduisirent à une guerre de plume. Les confédérés publièrent un manifeste, dont tous les griefs tombaient directement ou indirectement sur la régente : « Elle se laisse, disaient-ils, conduire par

(1) *Merc.* t. III.

(2) Outre les princes, les ducs de Longueville et de Fronsac, les comtes de Saint-Paul, le duc de Vendôme et le grand-prieur son frère, les ducs de Luxembourg, de Nevers, de Retz, les comtes de Choisy et de Suze, le vidame de Chartres, le marquis de Bonivet, le baron de La Loupe, tous ceux-là et beaucoup d'autres se déclarèrent ouvertement. Outre Bouillon, le duc de Sully, le marquis de Rosny son fils, et le duc de Rohan son gendre, étaient secrètement de la confédération.

Ils avaient pour eux la Guienne entière, la Picardie, la Normandie, le Poitou, et beaucoup de places et de partisans dans la Champagne, la Bretagne, le Berri, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine, et les calvinistes répandus et encore forts dans tout le royaume. Voyez Le Grain, p. 70.

(3) Le Grain, p. 70. *Mercure*, t. III, p. 317. *Mém rec.*, t. II, p. 211. Gramond, liv. 1, p. 43. Sully, t. II, p. 203.

« un petit nombre de ministres qui la trompent ; ce n'est qu'avec eux « qu'elle décide tout, sans appeler à son conseil les princes ni les grands « officiers de la couronne ; elle prodigue les finances du royaume pour « enrichir un étranger. Les charges, les dignités, les ambassades sont « données sans discernement. Le gouvernement n'a point de consistance : « on publie aujourd'hui un édit, il est rétracté le lendemain, et rétabli « deux jours après. Les peuples sont écrasés d'impôts ; clergé, noblesse, « parlement, tout le monde se plaint. On ne connaît plus rien au système « politique de la France : les Espagnols dominent dans le conseil. La reine « leur laisse usurper la Navarre, et elle sacrifie tout au désir d'accomplir « un mariage qui est généralement désapprouvé. » Enfin les mécontents accusaient Marie de ne donner à son fils « aucune connaissance des affaires, « de le faire mal élever dans l'intention de prolonger sa régence ; et ils « finissaient par demander l'assemblée des états-généraux. »

Ce manifeste ne resta pas sans réplique : on y fit une réponse intitulée : *Défense de la faveur contre l'envie* ; titre qui caractérisait assez bien le motif de tous ces mouvements. On y faisait voir que si, depuis quelque temps, il y avait eu des profusions ruineuses pour l'État, ceux qui déclamaient contre elles étaient précisément ceux qui les avaient arrachées par force ou par importunité, et qui en profitaient encore actuellement. Quant aux plaintes de tous les ordres, on disait qu'elles étaient suggérées, fausses ou mal fondées ; que les impôts étaient aussi modérés que les circonstances le pouvaient permettre ; que jamais la paix n'avait été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au dehors ; et que le mariage avec l'infante, s'il se faisait, était le plus grand avantage qui pût arriver au royaume.

La régente fortifia ces raisons de troupes qu'elle leva facilement dans le royaume et chez les Suisses, parce que l'argent ne lui manquait pas. Les princes, qui n'en avaient point, ne furent pas si bien servis. Villeroy, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministère, et témoin des fautes de Henri III, qui s'était perdu pour n'avoir pas attaqué la ligue avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroy conseillait à Marie de tomber brusquement sur les confédérés pendant que leurs troupes n'étaient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées : mais la reine craignait une défection, et hésitait ; d'un autre côté, le marquis d'Ancre, qui, bien qu'il vînt d'être créé maréchal de France, se sentait plus propre à négocier qu'à combattre, détermina la reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle voulait d'abord tout accorder aux révoltés. « Je sais bien, disait-elle, que leur intention est de m'arracher toutes les grâces qu'ils pourront, et de se rendre maîtres du gouvernement. Je leur

abandonnerai ce que je ne pourrai défendre, et j'assemblerai les états-généraux, non parce qu'ils le demandent, mais afin de réduire leurs pensions, et de réformer quantité d'abus auxquels je ne puis m'opposer (1). » Marie aurait suivi ce plan, et se serait peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle aurait cédés, si le conseil ne s'y fût opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la régente affaiblissait ainsi le trône, et accordait tout à la faction de Condé, son maître ne serait pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité pour la reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'aurait voulu. Le duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le désirait, et tira parti de la circonstance, pour se donner de l'importance, et faire connaître à la reine et à ses ministres qu'il était dangereux de le négliger. Les pourparlers enfantèrent le traité de Sainte-Menehould, ainsi nommé d'une petite ville sur la frontière de Champagne : il fut signé le 15 mai ; traité mal digéré, qui laissa subsister toutes les prétentions des mécontents, et ajouta même à leur état des dignités et des gratifications, sans qu'il fût question du soulagement des peuples, que leurs manifestes avaient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances que les états-généraux y pourvoiraient, et la reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée Malautrue ; nom dont il serait difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimait peu. Entre les confédérés, le duc de Vendôme, se flattant de l'appui des protestants, ne voulut point entendre à un accommodement, et continua de remuer dans son gouvernement de Bretagne ; mais Duplessis-Mornay, dont l'influence était toute-puissante parmi les calvinistes, les ayant retenus dans le devoir, et Marie s'étant présentée avec son fils, à la tête d'une armée, sur les frontières de la province, Vendôme se soumit. La reine fit ensuite reconnaître Louis majeur, au parlement de Paris, le 2 octobre, et les états s'assemblèrent dans la capitale le 26.

Ces états tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Les trois ordres s'assemblèrent aux Augustins, mais séparément. On y comptait cent quarante ecclésiastiques, cent trente-deux gentilshommes, et cent quatre-vingt-deux députés du tiers-état. Ces derniers, pour la plupart officiers de justice ou de finances, étaient présidés par le prévôt des marchands, Miron. Dans l'assemblée générale d'ouverture, les orateurs des deux premiers ordres haranguèrent le roi debout et découverts, et il ne fut per-

(1) *Mém. rec.*, t. III, p. 221. *Merc.* t. III, p. 420.

mis à Miron de parler qu'à genoux. Tels étaient alors les préjugés sur l'inégalité des ordres. Ils étaient au point que la noblesse se formalisa de ce que Miron avait assimilé son ordre aux cadets d'une grande famille, dont le clergé et la noblesse étaient les aînés. Ces fâcheuses préventions ajoutèrent aux causes de mésintelligence que, pour opérer plus promptement la dissolution des états, semèrent habilement les ministres entre les ordres, en les excitant séparément à des demandes auxquelles on se doutait bien que les autres refuseraient d'accéder. Ce fut ainsi que le clergé demanda que l'on reçût en France les décrets de discipline du concile de Trente ; la noblesse, qu'on abolît *le droit de paulette*, qui rendait héréditaires les offices de finances et de judicature, et le tiers-état, que l'on supprimât cette multitude de pensions non méritées, dont les grands étaient pourvus (1).

Il y avait encore une indignation assez générale répandue contre la reine, à cause des faveurs dont elle continuait de combler le maréchal d'Ancre et sa femme, par qui elle se laissait gouverner. Dès le temps de la mort de Henri IV, on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, et qu'elle retînt auprès d'elle des gens qui avaient affecté à l'égard du feu roi une arrogance dont il marquait lui-même du mécontentement. Toutes les fois que la haine contre les favoris se ranimait, on ne manquait pas de répandre des libelles pleins de soupçons, qui rejaillissaient sur la maîtresse. Enfin on éclata dans les États, au point que la reine se plaignit qu'on lui manquait de respect, et que, sous prétexte d'attaquer ses protégés, c'était à elle-même qu'on en voulait. En effet, plusieurs députés du tiers-état, qui étaient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des princes, disaient et répétaient sans cesse que le procès de Ravaillac avait été mal fait, et qu'on aurait trouvé des complices, si l'on avait voulu.

Ces suppositions causèrent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Ce fut le tiers-état qui mit ces grandes questions sur le tapis, en réclamant une loi formelle sur l'indépendance du prince de toute autorité spirituelle ou temporelle. Mais il y joignit maladroitement la demande d'un serment qui obligeât tous les ecclésiastiques à regarder cette loi comme évidemment divine et conforme à la parole de Dieu. Cet acte de religion imposé au clergé inquiéta sa conscience. Il prétendit qu'il n'appartenait point à des laïcs de décider ce qui pouvait être de foi indubitable et conforme à la parole de Dieu, et déclara que, tout en disant

(1) *Merc.*, t. III, p. 140 ; et t. IV, p. 1.

anathème avec eux à ceux qui attentent à la vie des rois, il croyait qu'il était telles conséquences délicates dépendantes de la proposition du tiers-état, sur lesquelles on pouvait concevoir des doutes, en sorte que le serment qui suppose une certitude au-dessus de tous les doutes ne pouvait y être appliqué. Le cardinal du Perron fut en cette occasion l'organe du clergé. Il a été accusé d'avoir établi dans son discours des maximes propres à fomenter la révolte ; on lui reproche entre autres cette phrase singulière : « Si un roi qui a juré à son sacre d'être catholique se faisait « musulman, ne faudrait-il pas le déposer ? » Mais toujours fidèle à Henri IV dans les temps les plus difficiles, sa doctrine n'alarma point l'autorité, et il faut attribuer ses réserves aux préjugés du temps, préjugés d'autant plus excusables alors, qu'au bout de deux siècles ils vivent encore dans le nôtre, où il est probable que si tel prince s'avisait de vouloir être catholique, les peuples, sourds à la voix de la philosophie, se rangeraient à l'avis du cardinal du Perron. Quoi qu'il en soit, dès que les États se furent une fois enfoncés dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que faiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies, et en actions d'apparat (1).

Les mécontents désiraient que les états s'opposassent au mariage du roi avec une Espagnole, et qu'ils demandassent le changement du ministère; et ils ne furent satisfaits ni sur l'un ni sur l'autre article. Le 23 février, jour de la présentation des cahiers de chaque ordre et de la clôture des états, l'orateur du clergé, Armand-Jean Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, en remettant au roi celui de son ordre, exhorta le jeune monarque à continuer de se conduire par les avis de sa mère, et insista sur la nécessité de conclure au plus tôt le double mariage ; il représenta aussi qu'il convenait que le conseil fût composé des princes, prélats et principaux seigneurs du royaume, mais il ne parla pas de renvoyer les ministres qui déplaisaient aux princes. Le roi reçut les cahiers, et promit de les faire examiner. Il permit même de laisser quelques députés de chaque ordre, avec lesquels on délibérerait sur l'exécution des demandes. Le 24 mars, Louis fit appeler ces députés. Le chancelier leur dit qu'on avait lu leurs cahiers; qu'il était impossible dans le moment de satisfaire à tout, mais qu'en attendant Sa Majesté allait établir une chambre de justice pour la recherche des financiers, et qu'elle s'occuperait ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux députés ces deux articles, qu'on fit bien valoir, on les congédia.

La reine se crut alors pleinement débarrassée ; mais il s'éleva des obsta-

(1) D'Avrigny, *Mém. eccl.* t. I.

cles à ses volontés, obstacles qu'elle dut encore, en grande partie, au duc de Bouillon. A peine avait-il ménagé le traité de Sainte-Menehould, qu'il s'aperçut que la reine lui était moins reconnaissante de l'accommodement, qu'elle n'était fâchée de ce qu'il l'avait mise dans la nécessité d'en avoir besoin. Il comptait, par le moyen des états, forcer Marie à éloigner le maréchal d'Ancre et ses ministres, auxquels il se serait substitué : mais les états n'ayant pas répondu à son attente, il eut recours au parlement. S'il n'est pas le premier qui ait eu l'art de remuer ce corps, et de lui tracer une marche propre à seconder les desseins des autres, on peut du moins le citer comme un modèle, parce que ses manœuvres, consignées dans les mémoires du temps, sont parvenues jusqu'à nous.

Ceux qui connaissent les compagnies savent qu'elles se laissent conduire, comme les particuliers, par la vanité, l'ambition et la vengeance : souvent aussi, comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur et l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intrigant consiste à gagner dans ces grands corps quelques personnes qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvements, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée d'une personne grave et estimée suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse ; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue paraissent purgés de tout intérêt particulier, et que les résolutions semblent tendre uniquement à l'avantage général. Si alors la cour ne sait pas mesurer ses prétentions et ses démarches, si elle use de hauteur ou manque d'égards, ces compagnies, faites pour établir la paix, finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomenter les troubles.

Les députés du tiers-état, dans la dernière assemblée, étaient presque tous gens de robe (1). Comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agitèrent souvent qui déplurent à la cour : celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensibles fut une différence marquée dans la manière de traiter les deux premiers ordres et ce dernier; pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse, elle affectait au contraire, dans ses commmunications avec le tiers-état, une indifférence, un oubli des convenances, qui tenaient du mépris. Ces députés, retournés dans les provinces, y portèrent leur mécontentement; ceux qui restèrent à Paris aigrirent le parlement, où ils avaient presque tous des

(1) *Mémoires de Rohan*, t. I.

parents ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenaient, étaient le sujet des conversations, après leur dissolution, arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures. On disait que la reine avait joué la nation, et l'on n'aurait pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espèce d'insulte publique.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au duc de Bouillon d'obtenir du parlement qu'il se prêtât à quelque démarche peu agréable à la reine : elle en fournit elle-même le prétexte, parce qu'en congédiant les députés des états, ne sachant comment se débarrasser des instances qu'ils employaient pour la déterminer à répondre aux cahiers, elle dit qu'elle le ferait quand le parlement aurait adressé au roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite maladroite le 25 mars, et, trois jours après, les enquêtes députèrent deux conseillers de chacune de leurs chambres à la grande, pour demander l'assemblée des chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibère d'abord sur la manière de procéder à la confection des remontrances. Quelques-uns font observer qu'il est à propos d'appeler à ce travail les princes et les pairs du royaume, et qu'il faut prier le roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée. D'autres disent que cette prière au roi est inutile; que les pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au parlement quand ils le veulent, et quand ils croient que les besoins de l'État l'exigent ; qu'ainsi il suffit de leur faire connaître ces besoins. Cette opinion l'emporta, et il y eut en conséquence un arrêt qui portait que les princes, ducs et pairs, grands officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative au parlement, qui se trouvaient alors à Paris, seraient invités à venir délibérer avec M. le chancelier, et avec toutes les chambres assemblées, sur les propositions qui seraient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'État.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin duc de Bouillon. Il avait appréhendé que le parlement se contentât de travailler sans éclat à des remontrances que la cour aurait négligées sans risques; au lieu que la convocation des pairs donnait à cette affaire une importance qui ne permettait pas de ces arrangements ambigus, après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire : il devenait nécessaire, ou que la reine empêchât l'assemblée des pairs, et elle ne le pouvait sans choquer le parlement, ou qu'elle la permît, et pour lors elle avait à craindre de voir porter des coups violents à son autorité, dont elle était idolâtre ; alternative également agréable au duc de Bouillon.

Marie se détermina à empêcher l'assemblée des pairs comme étant le

mal le plus pressant. Elle envoya défendre au prince de Condé et aux autres de se rendre au parlement s'ils y étaient invités; et en même temps, de peur que le parlement ne continuât sans eux ses opérations, elle manda les gens du roi, et leur dit qu'elle trouvait fort étrange qu'une compagnie établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers s'ingérât d'assembler ainsi, de son autorité privée, les premières personnes du royaume, pour raisonner sur le gouvernement. Sans entrer dans cette question délicate du droit ou de l'incompétence du parlement dans les affaires d'État, l'avocat-général Servin marqua de l'étonnement de ce qu'on reprochait au parlement, « d'affecter la puissance souveraine, en invitant les princes, « les grands officiers de la couronne, et le chancelier lui-même, à se « rendre à ses assemblées. La compagnie, dit-il, n'a d'autre dessein que « de rendre les premiers de l'État témoins de sa fidélité. » Nonobstant ces protestations, dont la reine sentait l'artifice, elle fit assembler le conseil, et força les gens du roi d'en porter au parlement le résultat. Il enjoignait au parlement d'envoyer au roi l'arrêt de convocation des princes et des pairs, et le registre dans lequel il était inscrit, et lui défendait, sous peine de désobéissance, de passer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étaient si précis, que le parlement n'osa désobéir. Le registre fut envoyé, même avec des excuses. Le roi les reçut assez froidement, et dit qu'il s'en ferait rendre compte. « Ainsi, dit le duc de Rohan, le « parlement fut rabroué, et cela l'attacha d'autant plus au parti de « Monsieur le Prince. »

C'est ce que désirait le duc de Bouillon; il aurait été beaucoup plus fâché que le parlement réussît dans cette première entreprise, qu'il ne le fut de le voir échouer avec des circonstances mortifiantes. Il compta sur la fermeté que le dépit inspire quelquefois aux personnes maltraitées, et il ne se trompa point dans ses espérances. Ses émissaires, entre lesquels se trouvaient des présidents au parlement, insinuèrent à la compagnie qu'il ne fallait pas se laisser vaincre par les difficultés, et que ce serait un acte méritoire de mettre sous les yeux d'un jeune roi des vérités importantes au bien de son royaume, vérités qu'on lui cachait, et qu'il était à craindre qu'il n'ignorât toujours; que mal à propos le parlement s'était laissé abattre du premier coup; que, s'il avait seulement fait mine de résister, le prince de Condé et tous ses partisans seraient venus à son secours; que ce prince et les autres seigneurs français bien intentionnés ne refuseraient pas encore de se joindre au parlement, s'ils pouvaient s'en promettre plus de constance dans ses résolutions; que c'était une nouvelle tentative à faire, et qu'il était impossible qu'à la longue les efforts du premier corps de la nation ne triomphassent de la résistance de quel-

ques ministres et de quelques courtisans, seuls auteurs de l'affront qu'il venait d'essuyer.

Ces motifs et ces espérances s'accréditèrent dans les chambres, au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le roi en avait fourni les moyens en disant qu'il examinerait l'arrêt du parlement, et qu'il ferait connaître à cet égard sa volonté. Le parlement arrêta que le monarque serait supplié de donner cette réponse; et Verdun, premier président, alla la demander à la tête de quarante députés, tirés de toutes les chambres. Silleri, chancelier, fit, en présence du jeune roi, une longue harangue qui se réduisit à deux objets : 1° que le parlement n'a aucun droit de se mêler des affaires d'État; 2° qu'il n'a pas même celui de faire des remontrances, à moins que le roi ne le lui ordonne. « Votre arrêt, ajouta-t-il, est l'ouvrage des jeunes conseillers, dont le nombre l'a emporté sur la prudence des anciens; le roi se souviendra de la fidélité de ces derniers, et il les exhorte à continuer : mais en même temps il vous défend de mettre à exécution l'arrêt rendu pour la convocation des pairs, et de délibérer désormais sur cette affaire. » La reine parla aussi dans les mêmes principes et insista pareillement sur la prépondérance de la jeunesse, qu'elle regardait comme la cause du désordre.

En répondant à l'un et à l'autre, le premier président, à l'imitation de Servin, ne chercha pas à prouver les droits que la cour refusait au parlement; mais comme dans l'affectation qu'on marquait d'attribuer l'arrêt aux jeunes conseillers, il crut voir le dessein de jeter un ridicule sur les opérations du corps entier, il releva vivement cette imputation, et supplia le roi de croire que toute la compagnie avait concouru à former l'arrêt; que ceux qui lui avaient dit le contraire ne lui avaient pas fait un rapport fidèle, et qu'il le suppliait de les honorer tous également de sa bienveillance. Il se retira ensuite, et les ministres crurent l'affaire finie.

Mais il s'était répandu un bruit que le roi se lassait d'être en tutelle, et qu'il ne serait pas fâché qu'on l'éclairât sur les défauts du gouvernement. C'en fut assez pour faire prendre au parlement le parti de ne point cesser le travail des remontrances. En vain la reine irritée voulait l'interrompre par de nouvelles défenses, les commissaires nommés à cet effet les continuèrent avec ardeur. Elles furent examinées dans les chambres assemblées, et présentées au roi par la grande députation le 22 mai. Les rues par lesquelles elle passa, les cours du Louvre, les escaliers, les fenêtres, étaient remplis d'une foule innombrable; preuve certaine de la haine générale contre les ministres, toujours en butte à l'envie publique, et surtout contre le maréchal d'Ancre, qu'on savait être particulièrement noté dans les remontrances.

Le roi et la reine attendaient la députation dans la chambre du conseil, accompagnés des ducs de Guise, de Montmorency, de Nevers, d'Épernon, de Vendôme, du maréchal d'Ancre, du chancelier de Souvré, des secrétaires et principaux conseillers d'État. Elle fut introduite par un capitaine des gardes. Le premier président prononça une harangue très-respectueuse, et présenta le cahier au roi, qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, et leur dit de se retirer. Les ministres s'applaudissaient déjà d'avoir réduit une démarche si solennelle à une simple cérémonie, lorsque le premier président reprit la parole, et supplia le roi de faire lire les remontrances en présence des députés, afin que si quelque article se trouvait avoir besoin d'explication, ils la donnassent sur-le-champ. Plus promptement que la reine ne put parer ce coup, le jeune prince ordonna la lecture et elle fut écoutée avec le plus profond silence et la plus grande attention.

Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par leur force et la liberté qui y règne. Le parlement déclare dans le préambule « qu'il s'est toujours entremis utilement des affaires « publiques, et que les rois l'y ont appelé. C'est, dit-il, un mauvais con- « seil qu'on donne à Votre Majesté, de commencer l'année de sa majorité « par tant de commandements de puissance absolue, et l'accoutumer à des « actions dont les bons rois, comme vous, sire, n'usent jamais que fort « rarement. » Il ajouta que plusieurs rois ont eu regret d'avoir *violenté* et non écouté le parlement; que des princes étrangers, des rois, des empereurs, des papes, se sont soumis à son arbitrage; que, témoin de beaucoup de désordres dans l'État, il s'est assemblé, et a désiré le concours des princes et des pairs, « non pour ordonner et résoudre des moyens d'y « remédier, mais pour les proposer à Votre Majesté avec plus de poids et « d'autorité, lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées dans une « telle et si célèbre compagnie (1).

Suivent les griefs en vingt-neuf articles. Toutes les parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du roi et sa sûreté ont été mises en problème dans les derniers états par les partisans des opinions ultramontaines; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues; de ce que le conseil « est composé, non des princes, des « grands du royaume et des anciens ministres, mais de personnes intro- « duites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et services rendus, « mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures; » de ce qu'enfin ces ministres, conseillers du roi et autres, sont pensionnés par les cours étrangères.

(1) *Mercure*, t. IV, p. 49

Le parlement demande que les officiers de la couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions; qu'on ne donne plus de survivance ; que les charges cessent d'être vénales ; qu'il ne soit plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communication fréquente et secrètes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers; que les libertés de l'Église gallicane soient soutenues, que les confidences qui transmettent fictivement les bénéfices soient punies, et les coadjutoreries supprimées; qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres religieux ; qu'on ne nomme aux archevêchés, évêchés, abbayes, que des régnicoles savants et de bonnes mœurs ; que le roi fasse fleurir l'Université de Paris, et poursuivre par les juges ordinaires les anabaptistes, juifs, empoisonneurs et magiciens, trop communs chez les grands qui les protégent. Le roi est supplié aussi de punir les violences faites aux juges, pour arrêter le cours de la justice ; de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter au conseil, et la forme qui y sera observée ; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du parlement ; de faire faire justice des grands crimes sans grâce ni délai, quels que soient les coupables; de ne point souffrir qu'on altère ou change, hors du conseil, les arrêts qui y ont été prononcés; et d'ôter les nouveaux droits de chancellerie.

Quant aux finances, le parlement désire qu'elles soient mieux administrées; qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions; qu'il soit fait défense aux conseillers du conseil de recevoir aucuns dons, présents ou pensions des adjudicataires des fermes; qu'il soit fait une recherche sévère des maltôtiers, « dont les restitutions seront « appliqués à la décharge des peuples. » Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paie des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion qui ne l'est pas moins : 1° qu'on n'exécute aucun édit ni commission, sans vérification des cours souveraines, et enregistrement préalable ; 2° qu'il soit permis, conformément à l'arrêt du 28 mars, de convoquer les princes et les pairs toutes les fois que le parlement le jugera convenable; « et en cas que ces présentes « remontrances, par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont « intéressés, ne puissent avoir lieu, Votre Majesté trouvera bon, s'il lui « plaît, que les officiers de votre parlement fassent cette protestation « solennelle, sous votre autorité; que, pour la décharge de leur conscience « envers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre service et conser- « vation de votre État, ils seront obligés de nommer ci-après, en toute « liberté, les auteurs de ces désordres, et faire voir au public leurs mau-

« vais déportements, afin d'y être pourvu par Votre Majesté en temps plus « opportun. »

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment d'un profond silence : chacun se regardait. Enfin la reine prit la parole, et dit que cela n'était fait que pour blâmer son gouvernement; que c'était lui manquer de respect, et que les remontrances mettaient le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandait contre elle. Le chancelier se contenta de faire observer au roi que les remontrances n'auraient dû être faites qu'après que Sa Majesté aurait envoyé l'ordonnance qu'elle avait promise sur les cahiers des états. Le président Jeannin, qui gouvernait les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et fit voir que si les millions épargnés par Henri avaient été dissipés, si l'on n'en avait pu mettre d'autres en réserve, c'était la faute des princes auxquels on avait été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre. On interrogeait, on répondait, on s'apostrophait. Les seigneurs notés dans les remontrances, surtout le maréchal d'Ancre, lançaient sur le parlement des regards foudroyants. Les esprits s'échauffaient, et il était à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le roi prit le parti de la congédier, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.

La réponse ne se fit pas attendre : dès le lendemain 23 mai, il parut un arrêt du conseil, qui supprimait les remontrances comme prématurées, et composées sans permission du roi. Sa Majesté promettait un édit sur les cahiers des états, et s'engageait à écouter alors les remontrances qui pourraient être faites sur cet édit. Le lundi 1er juin, l'arrêt du conseil fut porté au parlement, pour être enregistré. Le parlement ordonna des remontrances; le roi donna des lettres de jussion : ainsi le combat s'engageait, et la rupture paraissait inévitable, lorsque la certitude où était le parlement de faire plier la cour, s'il s'opiniâtrait, le détermina, de peur de plus grands maux, à plier lui-même.

Le duc de Bouillon intriguait toujours dans la compagnie; il passait si bien pour être l'auteur de tous ces mouvements, que la reine disait naïvement de lui : « Vous verrez que nous serons contraints de recourir à cet homme-là pour nous tirer d'embarras. » Quand il vit que les lettres de jussion ébranlaient quelques membres, il fit savoir au parlement, par des émissaires, qu'il n'avait qu'à tenir ferme, que le prince de Condé se déclarerait pour lui, et que toute la nation, mécontente comme elle l'était, ne manquerait pas de s'attacher au prince. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons qu'il avait avec les calvinistes qui s'assemblaient à Grenoble, et qui promettaient une puissante diversion; mais il en dit

assez pour faire connaître que, si le parlement persistait dans sa résistance, les ministres seraient forcés ou de céder, ou d'essuyer une guerre que l'intervention du parlement leur rendrait certainement désavantageuse.

Ainsi le parlement se vit avec étonnement amené à lever l'étendard contre son souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauvegarde et de prétexte aux révoltés. Alors les membres les plus modérés de ce corps ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce serait une honte éternelle pour eux d'être les boute-feux de la guerre ; que, malgré leurs bonnes intentions, ils passeraient dans la nation et chez l'étranger pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. D'ailleurs, ajoutaient-ils, quelle imprudence de nous livrer au prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministère, et qui, pour obtenir une paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colère du roi !

Si le parlement balançait, la reine et les ministres n'étaient pas plus fermes ; ils craignaient que cette compagnie, poussée à bout, ne se joignît publiquement aux mécontents, et ne les appuyât de quelque déclaration éclatante, qui aurait donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces différentes considérations calmèrent la première fougue : les esprits se rapprochèrent ; et des conférences qui s'établirent sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha de ses prétentions. Le 23 juin, le parlement donna un arrêt concerté ; il y faisait des excuses à la reine, et disait que dans ses remontrances il n'avait prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Il représentait modestement que le dernier arrêt du conseil, si le roi en exigeait l'entière exécution, serait *infiniment dommageable* à l'honneur de la compagnie ; et il suppliait Sa Majesté de ne point exiger que l'arrêt de son parlement fût cassé. Le ministère se contenta de cette réparation. L'assemblée des pairs n'eut pas lieu ; mais aussi l'arrêt du parlement ne fut ni biffé ni annulé. En cela, celui du conseil n'eut point d'exécution ; et, au contraire, celui du parlement conserva toute sa force, et servit de pierre d'attente pour les occasions futures.

Ce fut une grande prudence au parlement de s'être arrêté, malgré toutes les personnes qui s'efforçaient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui aurait peut-être été impossible de retourner en arrière. Le prince de Condé étudiait ses démarches. Il était déterminé à faire la guerre, et il attendait que le parlement frappât le premier coup ; mais, trop persuadé que cette compagnie ne pourrait jamais se concilier avec la cour, il laissa ralentir la chaleur des esprits, et l'accommodement était fait quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui était le désir de gouverner, fut cachée

sous un prétexte que Condé s'était toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'infante, et il s'opposa, en plein conseil, au voyage que le roi devait faire vers la frontière, pour y aller recevoir son épouse. La reine n'eut aucun égard à cette opposition, et fit, au contraire, hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite, à laquelle il s'attendait, Condé quitte la cour avec ses adhérents; il se retire à Clermont en Beauvoisis; Bouillon se rend à Sédan, Mayenne à Soissons, Longueville à Amiens, et les autres chacun dans les endroits où ils croyaient avoir le plus de crédit.

Aussitôt les écrits volent à Paris et par tout le royaume. On emploie, d'une part, les reproches contre les ministres, les satires contre le maréchal d'Ancre, les observations malignes sur les impôts, et tout ce qui sert à soulever les peuples; de l'autre, on récrimine par des plaintes sur l'ingratitude des princes; on promet aux peuples, on fait des offres aux chefs; et, ce qui est plus efficace que les paroles, des deux côtés on lève des soldats. La reine entama une négociation avec les mécontents, qui pour cela s'étaient réunis à Coinci. Villeroy et Jeannin, députés de la cour, mirent plusieurs fois les choses au point de conclure un accommodement; mais ou ils n'avaient pas le secret de Marie, ou ils entrèrent adroitement dans ses vues, qui étaient de gagner seulement du temps.

Marie avait le cœur profondément ulcéré de deux choses : 1° de ce que les confédérés, dans leurs manifestes, dénonçaient, pour ainsi dire, à la nation ses ministres favoris, le maréchal d'Ancre, le chancelier de Silleri et le chevalier son frère, Dollé et Bullion, créatures du maréchal, sur lesquels ces manifestes rejetaient tous les troubles de l'État, et par contre-coup sur elle-même; 2° de ce qu'ils affectaient de dire, d'écrire et de répéter qu'on n'avait pas recherché les complices de la mort du feu roi; reproche outrageant pour une épouse, et qui l'exposait aux plus odieux soupçons : aussi la reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, et elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, et les pousser à bout, que d'agréer des ménagements qui auraient pu faire dire qu'elle achetait leur silence. Elle laissa donc traîner les négociations tout le temps qui lui était nécessaire pour prendre ses mesures; et, quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontents ordre de se préparer à suivre le roi dans son voyage de Guienne.

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les princes appelèrent auprès d'eux tous leurs partisans, qui formèrent une armée, mais bien inférieure, par le nombre et la discipline, à celle du roi. Ils envoyèrent en même temps une justification de leur conduite aux cours souveraines, à l'assemblée des calvinistes, qui, avec l'autorisation du roi,

se tenait à Grenoble, et à tous les corps, excepté à l'assemblée du clergé, « sachant, dit le *Mercure* (1), qu'ils étaient résolus à une entière soumis« sion envers Sa Majesté. » S'ils présumèrent plus d'aide du côté des parlements, ils se trompèrent : ces compagnies renvoyaient leurs paquets cachetés au roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la reine. Cependant, comme il y avait dans le parlement de Paris beaucoup de membres attachés aux princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur chef, qui était le président Le Jay, principal auteur des remontrances. Le roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le parlement envoya le redemander; le roi répondit qu'il l'emmenait pour se servir de lui pendant son voyage : mais celui du président ne fut pas long, car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Louis XIII partit le 17 août. La marche du jeune roi à travers son royaume, pour aller recevoir son épouse, n'aurait dû être accompagnée que de plaisirs; mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissements l'appareil de la guerre, et la pompe des fêtes en tirait quelquefois un nouvel éclat. Le monarque avançait au milieu d'une cour leste et brillante. Derrière lui marchait presque pas à pas son armée, commandée par le maréchal de Laval Bois-Dauphin, qui avait ordre d'éviter une action. Après venait l'armée des mécontents, sous les ordres du prince de Condé, dirigée par le duc de Bouillon. Quand celui-ci approchait, Bois-Dauphin présentait le front; et Bouillon, moins fort, s'arrêtait ou cherchait des détours. On a blâmé les deux généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire : mais leur but n'était pas de se mesurer ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne voulait qu'assurer la marche du roi; Bouillon ne voulait que l'inquiéter et pénétrer dans les parties du royaume où il comptait se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un et l'autre. Bois-Dauphin conduisit tranquillement la cour à Bordeaux, où elle arriva le 7 octobre; et Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs gentilshommes vinrent grossir le nombre de ses volontaires (2).

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans ces troubles ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'était qu'un penchant sans passion qui les déterminait ou pour la cour ou pour le prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des confédérés prévalait, le roi était néanmoins obéi; et là où les royalistes l'emportaient

(1) T. IV, p. 19.
(2) *Merc.*, t. IV, p. 207. *Mém. rec*, t. III, p. 440. Gramond, t. II, p. 93.

en nombre, les partisans des princes n'étaient pas mal traités. On ne peut douter que tout Paris et le parlement n'inclinassent pour les mécontents : cependant cette compagnie enregistra un édit qui déclarait le prince de Condé et ses adhérents criminels de lèse-majesté. Ils opposèrent à cet édit des écrits aigres et mordants, dans lesquels ils avaient soin de répéter que le but de leur confédération était d'obtenir la recherche et la punition de tous ceux qui avaient participé à la mort du roi. Excités par le duc de Rohan, les calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au prince malgré les instances de Duplessis-Mornay, de Lesdiguières et de Châtillon; et, s'appuyant sur les mêmes motifs, ils levèrent des troupes pour lui. Le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fils naturel de Henri IV, et à qui ce prétexte de l'assassinat convenait mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger; mais, comme il leur coûtait à tous d'avouer qu'ils prenaient les armes directement contre le roi, ils publièrent que ce prince était prisonnier entre les mains des ministres; subterfuge usé qui ne trompait personne. Cependant, comme on pouvait appréhender que les mécontents n'eussent dans les provinces des partisans qui se déclareraient quand la cour serait éloignée, la reine envoya dans les places suspectes des commandants affidés avec des troupes qui réprimèrent soigneusement les moindres mouvements; de sorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de soulèvement. Le duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontière la princesse Élisabeth, destinée à l'infant d'Espagne, et en ramena la jeune reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 novembre.

Anne d'Autriche avait quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui était du même âge, à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup d'œil; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiraient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendaient que son amour pour la jeune reine ne diminuât leur crédit. On inspira à Louis des ombrages sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservait pour sa famille; on insinua à la reine que son époux ne l'aimait pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse (1).

Le premier interprète de leurs sentiments fut Albert de Luynes, gentilhomme provençal, qui sut plaire au roi par le talent de la vénerie et par son adresse à inventer des amusements proportionnés à l'âge de ce prince. Il l'envoya porter à son épouse la première lettre de compliment, dans

(1) Motteville, p. 1.

laquelle il lui mandait « que Luynes était son ami, et qu'elle eût à croire « ce qu'il lui dirait de sa part. » Cette commission flatteuse marquait la faveur dont ce courtisan jouissait; [faveur qui n'alarmait pas la reine-mère, persuadée qu'elle se renfermait dans la sphère des divertissements, et que son fils réservait pour elle seule la connaissance des affaires, dont Marie était uniquement avide. Le favori l'entretint habilement dans cette idée ; mais il se servit de la liberté des plaisirs pour faire apercevoir à Louis le faible du gouvernement de sa mère, et surtout sa prévention aveugle pour le maréchal d'Ancre et sa femme. On entendit quelquefois ce jeune prince, fidèle à la discrétion qu'exigea sans doute son favori, dire à ses autres confidents : « Ce maréchal sera la ruine de mon royaume; mais on ne peut pas dire cela à ma mère, parce qu'elle se mettrait en colère. »

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle ne pouvait souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendait capable de tout; et, quand quelque intérêt la forçait à se contraindre, la nature violentée s'expliquait par l'altération de son visage et de sa santé. Ses passions étaient extrêmes : l'amitié chez elle était aveugle dévouement, et la haine, exécration. Quiconque l'avait choquée une fois ne pouvait se flatter de regagner ses bonnes grâces, ni même d'être toléré : aussi aimait-on mieux travailler à la détruire que dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caractères doux et modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres des traverses et des contradictions; mais du moins leur patience ramène les esprits, et tout finit ordinairement à leur avantage : au lieu que Marie de Médicis, après quelques succès arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humiliants qui la punirent sans la corriger.

Après avoir marié son fils selon ses désirs, malgré les obstacles puissants qui s'y opposaient, Marie se voyait deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui était opposée. Pour l'écraser, elle n'avait qu'à lâcher la bride au duc de Guise, qu'elle venait de mettre à la tête de son armée, bien supérieure à celle des confédérés ; pour la dissoudre, il suffisait de présenter l'appât des grâces à la plupart des mécontents. Le premier parti était plus conforme au goût de Marie; et si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son désir à des considérations très-puissantes.

Le roi ne goûtait pas cette guerre : ceux qui l'environnaient lui disaient en secret que son mariage n'en avait été que le prétexte, et que le véritable motif était le soulèvement des grands contre un insolent favori dont la reine était follement infatuée; qu'elle pourrait d'un mot finir tous ces troubles, et que, si elle ne ne le faisait pas, ce serait signe qu'elle préférait

le maréchal d'Ancre à la tranquillité du royaume et à la satisfaction de son fils. La jeune reine désirait aussi avec ardeur la fin des troubles pour se rendre à Paris, où l'attendaient des fêtes dont l'idée enlaidissait encore la guerre à ses yeux. Toute la jeunesse de la cour pensait comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitaient la cessation des hostilités, sinon pour profiter des plaisirs, du moins pour n'être pas exposés aux incommodités des campements et des voyages dans une saison rude et fâcheuse. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivait, il y avait toujours des relations de parenté et d'intérêt, on s'écrivait, quoique suivant des partis opposés; on se communiquait ses idées, et l'on s'accordait communément à conclure qu'il fallait faire la paix. Ce vœu était si général, que la reine craignait de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre, si elle ne se prêtait pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si maladroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme et pour le fond.

Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une espèce de congrès qui se tint d'abord à Fontenay-le-Comte en Poitou, ensuite à Loudun, deux endroits choisis pour la commodité des mécontents; en ce qu'elle permit qu'outre les personnes nécessaires, telles que les ministres du roi et les chefs des confédérés, il y eût à la conférence des députés des calvinistes, des représentants des principales maisons du royaume, et même que l'ambassadeur d'Angleterre y assistât, non à la vérité en qualité d'arbitre, comme les princes le désiraient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin (1).

Pour le fond, la reine ne pouvait guère être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce traité signé à Loudun le 6 mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes : « On fera une « recherche bien exacte de tous ceux qui ont participé au détestable par« ricide commis en la personne du feu roi; et, attendu qu'au préjudice des « volontés et commandements exprès du roi et de la reine sa mère quel« ques officiers sont réputés avoir mis de la nonchalance à la recherche « des auteurs dudit parricide, il plaise à Sa Majesté de faire expédier à « cet effet une commission adressée au parlement de Paris. » Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les états, lesquelles sont accordées. On demande aussi avec affectation, article 13, que les charges et dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers, et le roi le promet : « réservant cependant Sa Majesté « de donner ce qu'il conviendra au mérite, services et qualités des per« sonnes. » Du reste, il n'y a que des stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement et la diminution des impôts.

(1) *Mercure*, t. IV, p. 45.

Quant au prince et à ses adhérents, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocents et bons serviteurs du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes et les dédommager. Les réformés obtinrent seulement ce qu'il fallait pour leur faire croire qu'ils n'avaient pas été entièrement oubliés, savoir : le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques lieux. Le parlement de Paris eut aussi des marques de souvenir de la part des confédérés, qui avaient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avait été un des objets et la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut rédigé en termes si ambigus, qu'en enregistrant, le 13 juin, l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

Pendant que ce traité se négociait, le roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse, le 18 mai. Peu de temps après on vit des événements qui avaient été promis dans des articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministère fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier Brulard de Silleri, et on les donna au président du Vair. Le premier voulut les reporter au roi lui-même, et il eut une audience particulière, dont ce jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les finances, que dirigeait le président Jeannin, furent confiées à Barbin, homme nouveau. Richelieu, créature du maréchal d'Ancre, qui lui avait déjà fait obtenir l'évêché de Luçon et la grande aumônerie de la reine, fut appelé au conseil, et ce fut la première fois qu'il parut avec éclat sur la scène politique. Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres eurent des marques de disgrâce. Le duc d'Épernon et plusieurs autres seigneurs qui s'étaient montrés partisans zélés de la reine furent abandonnés au ressentiment des mécontents, qui répandirent avec affectation des écrits dans lesquels ils étaient décriés. Le maréchal d'Ancre lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissements qu'ils lui enviaient, entre autres sa forteresse d'Amiens, que convoitait depuis longtemps le duc de Longueville, gouverneur de Picardie.

Tant d'événements singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le duc de Bouillon et le maréchal d'Ancre, qui avaient été antagonistes si acharnés, parurent, aussitôt après la conclusion du traité, extrêmement amis. Le prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain ; il protégea hautement le maréchal contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des confédérés qui parurent contents. Les autres

calvinistes et parlementaires, se plaignirent également qu'on ne leur avait pas ménagé des conditions assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de Condé et le duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérents quelques avantages plus apparents que réels; et la reine-mère n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'était pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudrait sous le nom du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroy, conservé par Siri. En délibérant dans le conseil sur la demande que faisait le prince de signer les ordonnances: « On peut, dit Villeroy, mettre la plume à la main « de celui dont on tient le bras. » Le dessein de Marie est encore mieux développé dans une conversation que Barbin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occasion des prétentions de Condé. « Il faut, lui dit-il, que le prince se détermine à être bon serviteur du roi ; autrement qu'il sache qu'il n'y a ni qualité, ni condition, ni crédit capables d'assurer quelqu'un quand il est dans le Louvre, le centre de la justice et de la force du roi (1). »

Mais le succès éblouit Condé et le perdit; son retour à Paris après la paix fut une espèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être désormais le maître des grâces, et il se le persuada lui-même: les courtisans s'empressèrent autour de lui; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions, ni ses discours; il décidait souverainement au conseil, tranchait dans les affaires, et distribuait les emplois et les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontents. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'Ancre, qu'il n'avait caressé que pour aider plus sûrement à sa perte.

Ce colosse de faveur était toujours en butte à la haine des grands et des petits, et il menaçait ruine: « par la raison, dit Siri, qu'il faut qu'à la fin « tout bois soit rongé par les vers, et tout drap dévoré par les teignes. » Il essuya cette année deux revers accablants, dont le second était un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de sa fille; elle mourut au moment qu'il allait la marier et se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparaient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter

(1) *Mém. rec.*, t. III, p. 444.

l'opprobre de la mémoire de son père, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêchait de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, vêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut, dans cette punition, des circonstances qui firent connaître que les valets étaient victimes de la haine qu'on portait au maître. Concini le sentit: il aperçut aisément qu'on animait contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyait plus en sûreté. Sa situation à la cour n'était pas moins alarmante: un esprit encore plus ferme que le sien en aurait été troublé. De tous côtés il ne voyait qu'embûches, trahisons: ses paroles, ses actions étaient également mal interprétées. Se présentait-il aux fêtes que les grands se donnaient? on taxait sa démarche d'insolence; se retirait-il, parce qu'il s'apercevait qu'il n'était pas vu de bon œil? on attribuait son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de Condé, à la fin d'un repas, le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart jeunes gens, qui le serraient, l'insultaient, et semblaient ne demander ou n'attendre qu'un coup-d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse; il la contint néanmoins, et débarrassa Concini. Celui-ci courut encore une autre fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandait à Condé de lui permettre d'agir et de le délivrer de son ennemi. Le prince s'opposa à l'exécution de ce complot, et en donna avis au maréchal, lui conseillant de quitter la cour pour quelque temps, afin de laisser refroidir cette animosité. Le maréchal suivit ce conseil, et se retira en Normandie (1).

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du prince ne servaient pas beaucoup à Concini, parce qu'elles étaient accompagnées de hauteur, de tons, et d'airs de mépris publics qui enhardissaient les courtisans à braver le maréchal. Quiconque voulait entreprendre sur ses gouvernements ou ses dignités, trouvait un appui sûr dans le prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le duc de Longueville osa s'emparer à main armée de Péronne, dont Concini était gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé était le maître, et qu'elle était absolument sans puissance (2).

Sully l'avertit du mauvais effet de sa faiblesse, et lui fit voir des conséquences qui contribuèrent sans doute au malheur du prince. « Dans l'état

(1) Gramond, liv. 2, p. 124. *Mém. rec.* t. IV, p. 1. *Mém. d'Estrées*, p. 215.
(2) *Mém. rec.* t. IV, p. 4.

où sont les choses, lui dit-il, sous huit jours, il faut que toute l'autorité passe au prince de Condé ou vous revienne, si vous savez la retenir. Deux si grandes puissances sont incompatibles. Les grands et le peuple sont pour le prince. Après l'entreprise de Longueville et l'éloignement du maréchal, votre autorité n'est plus rien et pour les affaires et pour le conseil; elle est toute entre les mains du prince: si bien que je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où l'on peut vous investir dans le Louvre : et j'aimerais mieux vous voir, vous et votre fils, en rase campagne avec mille chevaux. — Je trouve, répondit la reine, assez de gens qui me montrent le mal, mais aucun le remède; j'ai fait humainement tout ce qui est possible pour le bien de l'État, mais Dieu n'a pas voulu bénir mes efforts. J'ai donné la plume au prince, j'ai désarmé le roi; j'ai ôté au maréchal d'Ancre le gouvernement qu'il avait en Piardie; j'ai souffert qu'on le chassât de la cour; j'ai fait du bien à tout le monde; je n'ai fait de mal à personne : je ne sais donc quel parti prendre (1). » Mais son irrésolution ne dura pas longtemps. Elle fit voir, comme elle l'avait promis à Bassompierre, qui lui reprochait le sommeil léthargique dans lequel elle paraissait plongée, « elle fit voir qu'elle ne dormait pas toujours. »

D'abord elle tira de la Bastille le comte d'Auvergne, qui y était depuis douze ans. Cette première démarche aurait dû inspirer de la défiance aux Condéistes (ainsi les nommait Bassompierre), parce que si, l'on tirait de prison, dans un moment si critique, un prince ennemi né de la branche régnante, ils devaient penser qu'on avait apparemment quelque dessein dont l'exécution demandait un homme ferme et entreprenant. Les politiques, même parmi le peuple, le comprirent, puisqu'ils débitèrent dans leurs assemblées de nouvellistes que sur la porte de la chambre qu'occupait à la Bastille le comte d'Auvergne on avait mis *chambre à louer*. Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction était si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire: elle se croyait maîtresse des événements. Cependant, comme on répandait des menaces qui pouvaient être fondées, à tout hasard les chefs, savoir, Condé, Vendôme, Mayenne et Bouillon, qui dans une occasion récente avaient failli être saisis tous les quatre chez la reine, convinrent de ne se jamais trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, et le prince de Condé, qui ne pouvait se persuader d'ailleurs qu'il y eût à craindre pour lui, paya pour tous (2).

S'étant rendu chez la reine-mère, le 1er septembre, pour le conseil, il y

(1) Sully, t. II, p. 177. — (2) Bassompierre, t. II, p. 20.

trouva le roi qui le reçut bien (1). Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet, et aussitôt Thémines, abordant le prince, qui était serré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du roi, et le fait prisonnier. Les ordres étaient donnés pour arrêter en même temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon; mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis presque au moment de la catastrophe arrivée au Louvre, et ils quittèrent Paris. Quelques-uns tâchèrent, en partant, de soulever le peuple. La douairière de Condé parcourut les rues toute en larmes, criant qu'on assassinait son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes : mais ses tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, et ceux de Corbinelli, son secrétaire, sans qu'il y eût la moindre effusion de sang. La cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles et des bijoux : elle en avait appréhendé des effets plus redoutables; et, pendant qu'on arrêtait le prince, la reine faisait tenir dans la basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenaient l'argent et les pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses. Il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvement entre les courtisans, dont les uns triomphaient et les autres tâchaient de faire oublier par leurs souplesses qu'ils avaient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au parlement tenir son lit de justice. Il y déclara qu'il avait eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin, mais que la cabale formée sous le nom du prince s'était portée à des excès qu'une plus longue tolérance aurait rendus irrémédiables. Ces excès sont, dit le chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé et ailleurs; des démarches pour exciter la noblesse à prendre les armes dans les provinces, pour engager les capitaines de la bourgeoisie de Paris à se déclarer, et les prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus désordres du gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutait-il, le traité de Loudun par la prise de Péronne et d'autres places. Le roi a des avis certains qu'ils voulaient se saisir de sa personne et de celle de la reine sa mère, et se cantonner dans les provinces. Pour cela, ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, et des levées dans les provinces, sans commission du roi. Enfin, on sait, à n'en point douter, que quelques partisans du prince ont été assez hardis pour

(1) Avrigny, t. I, p. 215.

lui suggérer des prétentions au trône, et qu'ils avaient entre eux un mot de ralliement qui exprimait ce dessein (1). Le chancelier termina cette exposition, au nom du roi, par la confirmation du traité de Loudun, et la promesse d'accorder pardon et absolution à tous ceux qui, sous quinzaine, rentreraient dans le devoir. Cette déclaration fut enregistrée au parlement sans réclamations, quoiqu'on y eût glissé, parmi les griefs, que le prince avait voulu renouveler l'affaire de l'assemblée des pairs, et les faire convoquer malgré le roi.

Les fugitifs s'étaient rétirés à Soissons, où ils faisaient bonne contenance, quoiqu'ils n'eussent ni troupes ni argent. Au lieu de les poursuivre, la reine envoya Boissise et Chanvalon négocier avec eux; et, pendant ce temps, la nuit du 24 au 25 septembre, on transféra à la Bastille le prince, qui jusqu'alors avait été gardé au Louvre. Les mécontents eurent l'air de se prêter à un accord, mais ce n'était que pour gagner du temps, et ils tardèrent peu à se prononcer plus ostensiblement et à faire des levées dans les provinces dont ils disposaient. La cour leur opposa trois armées commandées par le comte d'Auvergne et les maréchaux de Montigny et de Souvré, et qui, au défaut des épargnes épuisées de la Bastille, furent soudoyées à l'aide de quelques édits bursaux.

Le maréchal d'Ancre n'était pas auprès de la reine quand le prince de Condé fut arrêté; il s'occupait en Normandie à fortifier Quillebœuf, dont on prétendait qu'il voulait se servir pour tenir en bride Rouen et toute la province, et Paris par contre-coup; mais il paraît qu'il n'avait dessein que de faire comme les autres seigneurs, qui, sous un gouvernement orageux, cherchaient à s'assurer un asile contre les premières secousses d'une bourrasque. Le temps qu'il choisit pour surveiller ses travaux fit penser qu'en s'éloignant il voulait persuader au public qu'il n'avait eu aucune part à l'emprisonnement du prince : mais, si quelques-uns le crurent, la manière dont il se comporta ensuite les détrompa (2).

Concini, dont jusqu'alors les hauteurs avaient été tempérées par des retours de politesse et de complaisance, surtout à l'égard des grands, revint comme un despote qui rentre dans son empire. Il fit ôter les sceaux à du Vair, « dont la vie austère et stoïque, dit Brienne, ne pouvait com-« patir à ceux qui ne voulaient pas que la volonté des souverains eût des « bornes : » on les donna à Mangot. L'évêque de Luçon prit un grand

(1) Ce mot de ralliement était *barre à bas*. Dans les armes de Condé il se trouve une barre qui les empêche de ressembler entièrement à celles du roi. Ce cri de ralliement indiquait le désir qu'on avait que cette barre fût ôtée, et que le prince devînt ce que ses armes auraient indiqué.

(2) Bassompierre, t. I, p. 470, et ses *Observ. sur Dupleix*, p. 197.

ascendant dans le conseil. Les anciens ministres, tels que Villeroy, qui s'étaient encore maintenus à la cour dans les dernières révolutions, se retirèrent. Les nouveaux eurent ordre de travailler sous le maréchal ; dès lors sa puissance n'eut plus de bornes. La reine-mère se reposa sur lui du soin de tout le royaume, et trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du roi, dont il eut la maladresse de contrarier les goûts et de vouloir borner les plaisirs (1).

Cependant sa fortune ne l'aveuglait pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce temps avec Bassompierre. « Je regrette véritablement ma fille, lui dit-il, et je la regretterai tant que je vivrai; cependant je supporterais cette affliction, si elle ne m'annonçait pas, en quelque façon, la ruine de moi, de ma femme, de mon fils et de toute ma maison, que l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable. Je connais le monde, la fortune, ses élévations et ses décadences, et que l'homme, arrivé à un certain point, se précipite, à proportion que la montée qu'il a faite a été haute et raide. Comme vous m'avez connu d'enfance, je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à Florence, débauché, quelquefois en prison, banni, sans argent, et incessamment dans le désordre et la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avais pas un sou quand je suis venu en France. Je me suis avancé et enrichi à l'aide de mon mariage. J'ai enfin poussé ma fortune jusqu'où elle a pu aller, tant qu'elle m'a été favorable : mais reconnaissant qu'elle se lassait, et qu'elle me donnait des avertissemens, j'ai voulu plusieurs fois faire retraite, et aller jouir dans ma patrie des grands biens que la reine nous a donnés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je presse, je conjure ma femme, mais inutilement. Je perds mes amis, qui meurent. On me chasse de mon gouvernement d'Amiens. La populace me déteste et m'insulte. Mes gens sont pendus. Je suis obligé de fuir et de m'exiler en Normandie. On a saccagé et pillé ma maison. Ma fille, qui pouvait me fournir un soutien en se mariant, meurt, et ma femme résiste toujours. J'ai de quoi faire le souverain. J'ai offert au pape six cent mille écus pour l'usufruit du duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux millions à mon fils. Enfin j'ai conjuré ma femme, je me suis jeté à ses genoux ; mais elle me reproche ma lâcheté et mon ingratitude, de vouloir quitter la reine : jugez de mon embarras (2). »

Concini éprouva en cette occasion qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La reine-mère voyait toute la nation révoltée des préférences qu'elle accordait au maréchal d'Ancre et à sa femme ; et

(1) Brienne, t. I, p. 59. — (2) Bassompierre, t. II, p. 481. *Mercure*, t. IV et V. Gramond, p. 130.

plus elle savait l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinait à montrer un attachement exclusif. Les mécontents qui auraient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avaient partagée, la voyant tout entière entre les mains d'un étranger, criaient à l'abus, et s'appliquaient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris ; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un courtisan, qui sous ses yeux s'emparait adroitement du roi, et enlevait à la mère la confiance de son fils, qu'elle ne recouvra jamais.

Ce courtisan, orné de toutes les qualités avantageuses et aimables que suppose ce mot pris dans le meilleur sens, est Albert de Luynes, dont nous avons déjà rapporté l'entrée et les progrès à la cour. Il ne s'y sentit pas plus tôt affermi, qu'il appela auprès de lui Brantes et Cadenet, ses deux frères, très-capables de seconder leur aîné. Ils se firent un cortége de la jeunesse, qui, malgré le sérieux du roi, rendait sa cour vive et gaie. Devant la reine-mère on ne parlait jamais que de plaisirs; de sorte qu'elle ne soupçonnait pas que cette troupe folâtre put s'occuper d'autre chose. Mais dans le particulier on apprenait au roi les affaires de son royaume, dont Marie ne l'entretenait jamais que brièvement, et comme malgré elle. D'après cette manière d'agir, il était aisé de persuader au jeune prince que sa mère voulait le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paraît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour la reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX : « Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se « mit mal avec la reine Catherine sa mère, à Monceaux, et qu'il la quitta, « et s'en vint à Meaux ; mais si, par la persuasion du maréchal de Retz, « il ne fût pas revenu à Monceaux, il ne serait pas mort (1). » Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractère ombrageux, Louis XIII croyait que sa mère lui préférait Gaston son frère, et qu'elle aurait voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus longtemps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnaient aux mécontents beaucoup d'avantage auprès du jeune monarque : il leur était aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mère ils travaillaient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émissaires qu'ils avaient à la cour contribuaient à inspirer ces idées au roi, et il s'y confirma lui-même, quand il vit que le maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvaient le contredire, disposait de tout arbitrairement, le traitait en enfant, et ne lui disait des affaires que ce qu'il ne pouvait absolument lui cacher.

Pendant que la conduite de la reine-mère était si impérieuse, celle de

(1) Bassompierre, t. II, p. 21.

ses ennemis était souple et pleine d'égards pour son fils. De Soissons, où ils s'étaient fortifiés, ils firent témoigner au roi la part qu'ils prenaient à une maladie qu'il eut alors. Ils lui faisaient dire en même temps qu'ils étaient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, et qu'il ne fallait qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissait une correspondance secrète entre le roi et ceux qu'on appelait des révoltés. Du côté de la reine, au contraire, tout annonçait la haine contre eux, et le dessein de les soumettre entièrement : elle les fit sommer de revenir à la cour, ou du moins de se séparer, et elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut des manifestes sanglants. Comme c'était, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille, comme les femmes y prenaient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avait point d'anecdotes qu'on ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fît, avec d'autant plus d'aigreur qu'on s'était plus connu et plus aimé. On jugeait non seulement les actions, mais les intentions; et les mêmes paroles qui étaient applaudies d'un côté, comme dignes des plus grands éloges, étaient blâmées de l'autre, comme les expressions d'une insolence punissable. Lesdiguières, sollicité par la reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenait victorieuses du Piémont, répondit : « J'ai été faire la paix en Italie, et je viendrai la faire en France ; » et cette réponse, plus hautaine qu'héroïque, d'un sujet à son maître, fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration par les mécontents que Lesdiguières favorisait. D'Ancre, au contraire, écrivit à la reine : « J'ai levé en Allemagne, pour Votre Majesté, six mille hommes de pied « et huit cents chevaux, qui sont sur la frontière, et je les amènerai à son « service, sans que je prétende récompense de la dépense que j'y fais. » Il envoya sa lettre, et il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de sangsue publique, de voleur, de tyran, sans lui faire la moindre grâce en faveur du motif qui le portait à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice (1).

Il paraît qu'après la conversation avec Bassompierre, que nous avons rapportée, Concini, déterminé à tous les événements, prit le parti de ne plus ménager personne, ni grands, ni petits, ni ministres, ni peuple; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondements inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche et plusieurs autres villes en Picardie et en Normandie, par le moyen desquelles il espérait tenir Paris en bride. Il mit des chefs à sa disposition dans les places les plus importantes du royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entièrement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des

(1) *Mercure*, t. IV, p. 154. Deageant, p. 41.

pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendants de lui, pendant que sa femme recevait publiquement le prix des monopoles et des concussions. Il se composa une garde de quarante gentilshommes dont le plus grand nombre l'accompagnaient partout, même chez le roi. Les conseils ne se tenaient plus que pour la forme, encore n'y laissait-on discuter que des affaires peu importantes; et sitôt que le jeune monarque montrait l'envie d'en prendre connaissance, sous prétexte de lui épargner de la peine, le maréchal se chargeait de la décision et de l'exécution (1).

Ces procédés déplaisaient souverainement à Louis, qui commençait à se montrer jaloux non-seulement d'être le maître, mais encore de le paraître. Plusieurs fois il avait insinué à sa mère que toutes ces brouilleries duraient trop; qu'il y avait un moyen de les finir en retranchant les préférences et en employant les grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité et ses talents. Comme l'établissement de cette nouvelle forme aurait porté un coup mortel à l'autorité exclusive dont Marie de Médicis jouissait sous le nom de ses ministres, elle faisait la sourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontents, afin de ne point attirer sur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étaient entremêlés d'actes de sévérité et de clémence. La reine n'était-elle pas contente de la docilité des confédérés, elle les faisait déclarer criminels de lèse-majesté; prêtaient-ils l'oreille aux offres de la cour, on les reconnaissait innocents pour faciliter un accord qui ne se fit pas, quoique les évêques, les confesseurs, les cardinaux et les nonces s'en mêlassent.

Enfin la reine donna ordre au comte d'Auvergne de prendre toutes les petites places que les mécontents occupaient autour de Soissons, et de les resserrer dans cette ville, dont le siége fut résolu le 22 mars dans un conseil secret, composé de la reine, du maréchal d'Ancre, du garde des sceaux, de l'évêque de Luçon, et de Barbin. Le duc de Mayenne s'y était enfermé; il la défendit avec courage : mais, malgré sa résistance vigoureuse, il n'avait plus de ressources que dans les secours étrangers levés par le duc de Bouillon; secours auxquels on opposa le duc de Guise, récemment détaché de la ligue, lorsqu'un événement préparé de longue main à la cour amena la paix en un instant (2).

Sous un roi qui aurait connu ses forces, la révolution du gouvernement pouvait n'être que l'ouvrage d'une disgrâce; le maréchal d'Ancre aurait

(1) Nicolas Pasquier, *lettre* 6 du liv. 6, t. II, p. 1274. Le Grain, p. 382. Bernard, p. 72. Gramond, p. 130. — (2) Motteville, t. I, p. 3.

été exilé ou emprisonné, et la reine-mère se serait trouvée privée sans éclat de la connaissance des affaires : mais Louis et ses confidents étaient timides, et la crainte d'inconvénients qui ne seraient peut-être pas arrivés leur fit prendre un parti violent. Concini revenait de Normandie, où il faisait de temps en temps des voyages, et revenait, dit le roi dans la déclaration qu'il donna contre sa mémoire, « pour éloigner de sa personne « ce qui lui restait de fidèles serviteurs, et le réduire sous une dure tutelle. » Il avait été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune prince qu'on épouvantait en faisant trouver sous sa main, en différents endroits de son palais, des poignards, des poisons, et des billets qui l'avertissaient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causèrent dérangèrent sa santé. Il se trouvait fort embarrassé entre une mère dont il croyait n'être pas aimé, et des mécontents que cette mère lui représentait comme des révoltés, mais qui lui faisaient parvenir secrètement les protestations d'une soumission entière ; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit espérance de pacifier son royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal (1).

Le lundi 24 avril, le maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le conseil, Vitri, capitaine des gardes, l'aborde et lui demande son épée. Concini fait un mouvement ; on ne sait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre : mais dans l'instant il reçoit trois coups de pistolet, tombe et expire. La foule des clients qui l'environnaient se dissipe : le roi paraît sur son balcon pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui, comme dans une réjouissance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde ; et pendant cette espèce de triomphe on désarme les gardes de sa mère, à laquelle on donne ceux de son fils ; on mure les portes qui communiquaient avec l'appartement du roi ; et Léonora Galigaye, femme du maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa maîtresse.

Le reste de ce jour les courtisans l'employèrent à trouver des ridicules, des vices, des crimes, à celui qu'ils adoraient la veille. Le lendemain, la populace donna un spectacle analogue à son caractère turbulent et féroce. Le corps du maréchal avait été jeté dans les latrines de la porte ; il fut enterré le soir secrètement dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quelques personnes que la curiosité conduisait découvrent le lieu de la sépulture ; le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues et dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans l'autre. Quelques-uns poussèrent la barbarie jusqu'à le déchirer avec leurs

(1) Sully, t. II, p. 277. *Mém. rec.*, t. IV, p. 50. Le Grain, p. 386. Deageant, p. 41. Brienne, t. I, p. 71.

dents, et mettre à l'enchère des morceaux sanglants, qui trouvèrent des acheteurs. On laissa la multitude satisfaire une rage aveugle, qui ne déplaisait pas aux auteurs de la catastrophe, parce que ces excès persuadèrent au roi qu'on avait eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté (1).

Il en fut encore plus convaincu quand il sut ce qui arriva à Soissons à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étaient avertis qu'il se passait quelque chose à la cour : on prétend même que Louis leur avait fait dire que, si ce qu'il méditait ne réussissait pas, il se retirerait à Compiègne, où il les appellerait auprès de lui. En effet, tous les équipages du roi furent toute une matinée prêts à partir; et ceux qui étaient enfermés dans Soissons eurent, avant les assiégeants, nouvelle de ce qui se passait au Louvre. Le soir du 24, ils en firent part à l'armée du comte d'Auvergne. Aussitôt, sans pourparlers et sans conditions, toute apparence d'hostilités cessa. Les chefs se virent et se traitèrent. Les mécontents se rendirent auprès du roi, et sans demander pardon ni sûreté. Les anciens ministres, Silleri, Villeroy, Jeannin, du Vair, revinrent aussi. Des nouveaux qui avaient été placés par le maréchal d'Ancre, Barbin seul fut arrêté : les autres se retirèrent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager l'infortune de la reine-mère. On le soupçonna dans la suite d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité, plutôt ses avantages que ceux de sa protectrice, dont il devait être l'espion (2).

Rien ne put égaler l'étonnement de cette princesse, que sa douleur. Il était en effet mortifiant pour une femme qui se piquait de politique, d'avoir été si habilement trompée par un roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre; et, se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avait eu sur son fils, et de tout réparer si elle pouvait seulement lui parler, Marie sollicita cette faveur avec empressement : mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvrerait les bonnes grâces du roi qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvait la rendre supportable. On laissa à la reine-mère le choix du lieu où elle voudrait se retirer, des personnes qui l'accompagneraient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouirait. A ces conditions il lui fut promis qu'elle parlerait à son fils, et qu'elle ne partirait pas en personne disgraciée. Après avoir longtemps combattu, Marie se résigna à son sort : elle choisit pour sa retraite le château de Blois, et partit le 4 mai.

(1) Le Grain, p. 182. — (2) *Mém. rec.*, t. IV, p. 60. *Mém. d'Estrées*, p. 236.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ, le roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devaient se dire était réglé, jusqu'aux termes et aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prières en faveur de Barbin et de Léonora, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé, et se retira sans rien dire : elle avança pour retenir Luynes, qui sortait avec le roi; mais ce prince appela plusieurs fois son favori d'un ton absolu. La reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta, la tête enveloppée, dans le fond de son carrosse, et partit. Le roi la suivit des yeux avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la férule d'un pédagogue importun, et donna le reste de la journée au plaisir.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tragédie. Léonora Galigaye devait à l'univers l'exemple d'une favorite punie pour s'être laissé entraîner au torrent de la fortune. Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événements. Ils se trouvèrent sur la voie des richesses et des grandeurs, voie que leur ouvrait l'amitié d'une reine puissante; ils y entrèrent avec intrépidité, y marchèrent avec confiance, et rencontrèrent au bout la mort et l'ignominie (1).

Il serait injuste de croire le maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les historiens du temps. La plupart, vendus au nouveau gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un caractère sombre, capable des plus grandes scélératesses; mais des hommes qui avaient vécu avec lui, le jugeant longtemps après sa mort, nous en donnent une idée tout autre, idée qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre et le maréchal d'Estrées disent que Concini était un galant homme, d'un bon jugement, d'un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie, et d'un accès facile. Avant les troubles, il était aimé du peuple, auquel il donnait des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans lesquelles il brillait, parce qu'il était beau cavalier et adroit à tous les exercices. Il jouait beaucoup, mais noblement et sans passion. Il avait l'esprit solide et enjoué, et d'une tournure agréable. Sa conversation était pleine de saillies. Naturellement bienfaisant, jamais il ne désobligea personne; « de sorte, dit « Bassompierre, qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut « l'attribuer qu'à un mauvais destin (2). »

(1) *Mém. d'Estrées*, p. 202. Bassompierre sur Dupleix, *passim.* Avrigny, liv. 4, p. 222. *Mém. d'Aubry*, t. I, p. 19. *Mém. rec.* t. IV, p. 50.

(2) *Mémoires de Bassompierre* et *de la Régence.*

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis et ennemis s'accordent à dire qu'elle était hautaine, insolente dans la prospérité, et surtout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus ardente dans la maréchale que dans son mari, et dont les effets ne sont à la cour un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de Prouville, sergent-major de la citadelle d'Amiens, meurtre où même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait.

Pour les griefs accumulés contre Léonora, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fut digne de mort. Son procès commença au parlement le 3 mai. On est surpris quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avait, pour ainsi dire, tenu le timon de l'État. On passa très-légèrement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui aurait dû faire l'objet principal du procès : savoir, les concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'était entrée dans aucune affaire de finances ; que jamais elle n'avait eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnèrent sur la mort de Henri IV, en lui demandant d'où elle avait reçu avis de conseiller au roi de se garder de péril ; pourquoi elle avait dit auparavant qu'il arriverait incessamment de grands changements dans le royaume, et pourquoi elle avait empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat (1).

Elle satisfit à toutes ces questions en niant certains faits, en expliquant les autres de manière qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle, ni contre la reine, qu'on voulait y impliquer. Enfin le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accusèrent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un médecin juif, qui était magicien ; de ne point manger de chair de porc ; de ne point entendre la messe les samedis ; d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanais, avec lesquels elle s'était enfermée dans les églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses. Ces imputations parurent si puériles à la maréchale, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'aperçut que les juges insistaient, qu'ils demandaient sérieusement si elle n'avait pas été ensorcelée, si elle n'avait jamais entretenu de commerce avec les démons, elle pleura amèrement, et fit entendre qu'elle sentait bien qu'on voulait la perdre, puisqu'on admettait contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques

(1) *Mém. rec.*, t. IV, p. 50 et suiv.

délateurs obscurs, mal intentionnés ou d'une crédulité récusable. Cependant elle se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement; mais elle fut cruellement détrompée le 8 juillet, jour de son jugement.

Il paraît qu'on eut dessein de ne lui épargner aucune affliction, mais, au contraire, de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa remplir la chapelle où on devait lui lire sa sentence par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria : « Oimè, que de monde ! » Elle voulut s'envelopper de ses coiffes, mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclarait Léonora Galigaye coupable de lèse-majesté divine et humaine : il était porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête serait séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Grève ; que l'un et l'autre seraient brûlés, et les cendres jetées au vent. Le même arrêt proscrit à perpétuité la mémoire du maréchal d'Ancre, confisque et réunit tous ses biens au domaine, ceux même qu'il a dans les banques étrangères ; déclare son fils ignoble et incapable de posséder charges ni dignités dans le royaume ; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie et rasée; fait défenses à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les puissances étrangères, de faire sortir du royaume ni or ni argent, sans la permission du roi ; et déclare tous étrangers incapables d'avoir désormais offices, bénéfices, capitaineries, gouvernements, charges ou dignités d'aucune espèce. Cinq conseillers refusèrent de prendre part à ce jugement inique, et l'avocat-général Servin ne conclut, dit-on, pour la mort que sur l'assurance qui lui fut donnée que le roi ferait grâce à l'accusée.

Frappée dans son honneur, dans ses biens, dans sa personne, dans celle de son fils et de son mari, Léonora succomba pour un instant à sa douleur : elle éclata en sanglots; elle s'attendrit sur le sort de son fils, se plaignit de l'abandon général ; mais, après ce tribut payé à la nature, la maréchale sécha ses pleurs, et s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus : il ne lui échappa ni murmures, ni regrets ; elle se résigna chrétiennement à son malheureux sort, et écouta avec sensibilité les consolations que la religion lui présentait. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardait le silence et semblait avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Léonora ne parut pas déconcertée de ses regards, ni de la vue des flammes qui embrasaient le bûcher où son corps allait être consumé : intrépide, mais modeste, elle mourut sans bravades et sans frayeur.

Son frère, archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aima-

bles, qui promettait beaucoup au moment de la mort de son père, fut inhumainement donné en spectacle, et servit de jouet aux bas officiers de la cour. A cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Siri remarque que les gens sensés trouvèrent cet arrêt contre la maréchale fort étrange. Les juges dirent qu'il y avait au procès une lettre par laquelle elle excitait son mari à se souvenir des affronts que lui faisait Prouville; et que l'homicide ayant suivi; ils ne s'étaient pas fait un scrupule de la condamner comme cause et participante du crime. Le public éclairé pensa qu'elle avait été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéraient obtenir la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit du motif, le maréchal et la maréchale d'Ancre, en disparaissant de dessus la scène du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laissèrent le trône des grandeurs et l'échafaud prêts pour ceux qui voudraient marcher sur leurs traces, et nous verrons que, malgré cette leçon, ils eurent, sous ce règne, plus d'un imitateur (1).

Le meurtre du maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme, l'exil de la reine-mère, furent accompagnés et suivis de la disgrace de presque toutes leurs créatures. Barbin était déjà prisonnier. Mangot, parvenu de l'antichambre du maréchal à la place de garde des sceaux, homme à talents, mais dur et opiniâtre, fut aussi arrêté. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au conseil, eut ordre, bientôt après, de quitter la reine-mère qu'il avait suivie à Blois. Il se retira dans un petit bénéfice qu'il possédait en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son évêché de Luçon, et il fut enfin relégué à Avignon. Les anciens ministres, savoir : le chancelier de Silleri, du Vair, Villeroy, Jeannin, que les flatteurs de Concini appelaient les *barbons*, revinrent et reprirent les rênes du gouvernement (2).

Villeroy ne survécut pas longtemps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministère, sous quatre rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la monarchie, il mourut au moment que la France avait le plus grand besoin de son zèle et de son expérience ; « et malheureusement, disait un courtisan, on ne trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il savait. » Henri IV faisait de lui un éloge encore plus honorable, quand il disait : « Il travaille toujours et ne se lasse jamais de bien faire. » Mais, le vif intérêt qu'il prenait aux affaires publiques dégénérait souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il voulait toujours

(1) *Mém. rec.*, t. V, p. 90. Montglat, t. I, p. 19.
(2) *Mém. rec.*, t. IV, p. 194. Aubry, *Hist.* t. I, p. 24.

qu'elle dominât dans le conseil. Quand il n'avait pu réussir à ramener à son avis les sentiments des autres, par lenteur ou par d'autres biais, il mettait tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouait totalement ou en partie; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, et dont les Espagnols, qui avaient séduit Villeroy par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui; et on peut fixer à l'époque de sa mort la chute entière de leur crédit à la cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du royaume, comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune puissance dans le conseil, il leur inspira de la confiance; de sorte qu'ils ne se mêlèrent point des cabales qui commencèrent à exercer la patience du favori (1).

La jalousie fut la première passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage mademoiselle de Vendôme, fille naturelle de Henri-le-Grand. Selon d'autres, il se refusa de lui-même à ce mariage, que Louis XIII désirait, et prenant conseil de son propre cœur, il préféra Marie de Rohan, fille d'Hercule, duc de Montbazon, célèbre depuis sous le nom de la duchesse de Chevreuse. Il trouva de grands avantages dans cette alliance, l'appui d'une famille nombreuse, puissante, et intéressée à le soutenir; la ressource d'un beau-père politique et guerrier, aussi propre au conseil qu'à l'exécution; enfin le concours d'une épouse adroite, quoique jeune, et qui, décorée du titre de surintendante de la maison de la reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il n'en acquit sur le faible Louis XIII, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que gouverné par ces ministres. Cet asservissement était si visible, qu'on en fit des railleries publiques. Aux railleries succédèrent les murmures. La nation parut inquiète de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençait à concentrer en lui toute l'autorité; et ce fut autant pour calmer ces inquiétudes que pour décrier le gouvernement de la reine-mère, que l'on convoqua avec grand appareil une assemblée des notables à Rouen pour la fin de l'année.

Elle fut composée de tous les ordres de l'État, princes, évêques, cardinaux, maréchaux de France, gentilshommes, conseillers et secrétaires d'état, présidents, procureurs-généraux et conseillers des parlements, des cours des aides et des chambres des comptes, chanoines et docteurs de Sorbonne, présidés par Monsieur, frère du roi, âgé de neuf ans, et par quatre sous-présidents, les cardinaux du Perron et de La Rochefoucauld, le duc de Montbazon et le maréchal de Brissac. Tous ces députés étaient

(1) *Mercure*, t. IV, p. 217. *Mém. rec.* t. IV, p. 360.

choisis par la cour, qui traça aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, et qui fixa pareillement les décisions (1).

On présenta un cahier de questions, sur lesquelles, disait-on, le roi demandait l'avis des notables. La première était : Comment le roi doit-il composer son conseil? On répondit unanimement : « L'assemblée croit ne pouvoir donner au roi un meilleur avis que de continuer l'ordre du maniement de ses affaires secrètes en la forme qu'il fait à présent, et par l'avis et conseil des mêmes personnes qui y sont employées. » Ce point réglé, il semble qu'il était inutile d'en proposer d'autres, parce que le conseil du roi étant reconnu capable et suffisant, il convenait de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le ministère, on fit encore d'autres questions : Quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissements? Sur toutes ces questions on décida pour l'affirmative. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison, ni les gouvernements ; de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances; de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers ; de fournir les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce ; ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger et en tirassent des pensions ; restreindre le droit de *Committimus*, révoquer la paulette, et supprimer la vénalité des charges de magistrature. Tout cela fut proposé, discuté et conclu en vingt-deux jours. L'assemblée se sépara aussitôt, et tout ce qui en résulta fut la liberté au conseil du roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques règlements équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de Luynes, qu'il n'était pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple aurait été tranquille et heureux sous son ministère, si l'on avait pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entre-choquaient à la cour.

Un prisonnier et une exilée donnèrent lieu aux premières divisions qui éclatèrent. La reine-mère n'avait pas plus tôt été disgraciée, que les partisans de Condé s'imaginèrent qu'il allait sortir de la Bastille plus puissant que jamais, et il s'en flatta lui-même. C'était aussi tout ce qu'appréhendait Marie de Médicis (2). Elle fit entendre au conseil que, si on relâchait Condé, elle regarderait cette indulgence précipitée comme une improbation publique de son ministère, et par conséquent comme le plus grand

(1) *Mercure*, t. V, p. 200. — (2) *Mém. rec.* t. IV, p. 414.

affront qu'on pût lui faire; mais elle avait encore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du prince : c'est qu'elle tremblait qu'en le tirant de prison on n'eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le duc de Luynes se servit quelque temps des espérances et des craintes réciproques de Marie et de Condé pour contenir l'un par l'autre. La reine-mère témoignait-elle s'ennuyer de son exil, montrait-elle un trop grand désir de revenir à la cour, et menaçait-elle de contraindre le favori à la rappeler? aussitôt le roi envoyait visiter le prince de Condé, lui accordait des adoucissements, et lui marquait des égards qui faisaient croire qu'il allait rentrer en grâce. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimaient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avaient de voir leurs espérances frustrées, on leur montrait Marie prête à reparaître à la cour; et c'était annoncer au prince une captivité dont on ne pouvait prévoir la fin. Mais ce manége ne put pas tromper longtemps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé par quelques-uns d'entre eux, indignés de voir la reine et le prince ainsi joués, de réconcilier Marie avec Condé, et de les faire agir de concert, pour forcer Louis XIII à éloigner son favori.

Luynes, qui savait ce qu'il avait à craindre de la reine, tenait les yeux ouverts sur sa conduite, et prenait toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point, ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffrait auprès d'elle que des personnes gagnées, ou susceptibles de l'être. Marie s'en apercevait, et les chassait honteusement. On en substituait d'autres également corrompues ou corruptibles, que la reine congédiait encore; mais il y avait toujours quelqu'un de ses espions qui se dérobait à sa vigilance : de sorte que la cour était informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets, et des moyens qu'elle se proposait d'employer pour recouvrer sa liberté. En conséquence, plaintes de la part du roi de ce que sa mère, qui pouvait vivre tranquille avec des revenus, des honneurs et une puissance convenables à sa dignité, entretenait des liaisons suspectes, et s'occupait de desseins capables de troubler la tranquillité du royaume. Réponse de la mère, qui dénonçait à toute la France la dure captivité dans laquelle elle était retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendait infidèles, sans aucun pouvoir dans la province qu'elle habitait, et privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle voulait communiquer des secrets importants, qu'elle ne pouvait faire passer par le canal du favori. Cette dernière considération d'une mère qu'on tenait captive, qu'on écartait de son fils, auquel elle

avait peut-être des avis à donner, fit impression à la cour et à la ville. On disait assez publiquement qu'en effet le roi était véritablement prisonnier, puisque le duc de Luynes et ses frères l'assiégeaient perpétuellement, et ne souffraient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, et prévenir en même temps un retour qui l'alarmait, le duc de Luynes tâcha d'apaiser la reine, ou du moins de suspendre ses plaintes (1). Si elle eût voulu consentir à se retirer à Florence; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espèce lui auraient été prodigués; mais elle voulait voir son fils, elle voulait le voir au plus tôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptait faire auprès de lui. On sentait bien que cet empressement n'était inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avait eu sur le jeune monarque, de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvaient balancer son crédit, et de gouverner plus souverainement que jamais. Il fallait que l'on connût à Marie un caractère bien opiniâtre et bien vindicatif, pour que le duc de Luynes, qui était doux et accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui aurait procurée. Deageant, confident du favori, lui conseillait de ne la pas ménager, et, puisqu'on ne pouvait sévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ses domestiques et de ses partisans qui lui inspiraient des projets, et qui s'engageaient à l'aider. Il disait que ce serait le moyen de la subjuguer elle-même par la crainte, et de lui ôter, sinon le désir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de personnes qui la secondassent (2). Mais Luynes préféra les voies de conciliation, et il en chargea le duc de Montbazon, son beau-père, négociateur habile, qui échoua. Cadenet, son frère, esprit souple et insinuant, n'eut pas un meilleur succès : c'est qu'ils ne pouvaient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armait de raisons pareilles; et son opiniâtreté la rendait victorieuse.

Il ne restait qu'un moyen, celui d'intéresser sa conscience à satisfaire aux désirs de la cour. Il fut employé : les oratoriens et les jésuites furent mis en mouvement, et l'on tâcha, mais en vain, de gagner son confesseur. Enfin on lui adressa celui du roi. Il était porteur d'une lettre fort

(1) *Mémoires de Brienne*, t. I, p. 92. *Mémoires de Deageant*, p. 10.

(2) On voit ici le germe de la conduite de Richelieu à l'égard de la reine-mère Il en avait peut-être puisé les principes dans les *Mémoires de Deageant*. Celui-ci les composa à la Bastille par ordre de Richelieu, qui lui avait fait demander, pour son instruction, l'histoire des choses dont il avait eu connaissance pendant qu'il était attaché au duc de Luynes. Voyez *Préface et Mémoires de Deageant*.

tendre de ce prince, par laquelle il lui promettait d'aller la voir sitôt que ses affaires le lui permettraient, ce qui ne tarderait pas; et, comme elle avait témoigné quelque désir d'aller en pèlerinage à Notre-Dame des Ardiliers, près de Saumur, il l'exhortait à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigerait, lui déclarant qu'elle était libre d'aller dans tous les endroits de son royaume. Le porteur chargé du commentaire de la lettre représenta pathétiquement à la reine les malheurs que trop d'attachement à ses desseins pourrait causer à la France, malheurs dont elle serait responsable devant Dieu; et il ajouta que le meilleur moyen de mettre fin à la mésintelligence qui existait entre elle et son fils, et de faire tomber tous les prétextes qui s'en éloignaient, était de renoncer aux pratiques qui fatiguaient la cour en la tenant dans l'inquiétude, et notamment à s'éloigner de Blois sans la permission expresse du monarque. Séduite par l'espérance que conçut alors Marie, de voir arriver enfin le terme de son exil, elle promit, jura et signa même tout ce que l'envoyé exigea d'elle à cet égard. Elle répondit à son fils, et lui dit qu'elle attendait avec patience les effets de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer de son amitié le duc de Luynes, qui, triomphant d'avoir pu la lier par la religion du serment, s'endormit avec sécurité sur cette assurance. On régla dès lors plusieurs articles concernant la maison de la reine, ses revenus et son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs seigneurs eurent permission d'aller la saluer, et il s'établit entre les deux cours une correspondance qui avait toutes les apparences de la liberté.

Le concert des oratoriens et des jésuites dans cette affaire montra qu'il n'y avait pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis. Les derniers étaient alors engagés dans un combat contre l'Université de Paris, qui s'opposait à l'ouverture de leurs colléges. Le parlement favorisait l'Université; mais la cour entière était pour les jésuites; et, malgré le nombre et le crédit de leurs adversaires, ils recommencèrent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès, qui firent alors et qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué, plus qu'on ne pense, à entretenir dans l'Université l'émulation, qui tourne toujours au profit des sciences, quand elle ne dégénère pas en cabales. Le duc de Luynes les servit puissamment en cette occasion (1).

Il appuya aussi le clergé relativement à la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la religion catholique fut détruite dans cette province, on mit en séquestre les biens que l'Église y possédait : ils y étaient restés; et les états, le parlement, les communautés des villes, dis-

(1) *Merc.* t. V. *Mém. rec.* t. IV. Mathieu fils, p. 92.

posaient des revenus, tant pour le paiement des ministres et des professeurs, que pour des réparations ou des embellissements publics. Le clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avait jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda : il y eut dans la province une réclamation presque générale, rendue dangereuse par la résistance des états et du parlement de Pau. Les commissaires que le roi envoya furent insultés, et ces mouvements eurent des suites funestes à la tranquillité du royaume.

Mais ces bruits trop éloignés ne retentissaient que faiblement à la cour : on s'y occupait moins de craintes que de plaisirs. La jeune reine dansait; le roi, ardent pour la chasse, y donnait tout le temps qu'il pouvait dérober à la représentation ou au peu d'affaires dont il prenait connaissance. Tout reposait sur le duc de Luynes, qui s'appliquait avec assiduité au gouvernement. Le roi le payait de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déjà le favori avait été gratifié des biens confisqués du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en France ; mais les banques et les monts-de-piété de Gênes, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence et de Rome, sur lesquels les proscrits avaient placé plus de neuf cent mille écus, refusèrent de se dessaisir de leurs fonds. Les souverains des pays où étaient établies ces banques prirent leur défense, et soutinrent que la confiscation prononcée en France ne pouvait donner aucun droit sur les biens situés hors de ce royaume, et que, puisqu'il ne se présentait pas d'héritiers, ces biens appartenaient aux pauvres, au profit desquels ces banques et ces monts-de-piété avaient été établis. Les prétentions furent soutenues de part et d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges et les détours de chicane qu'un si grand intérêt pouvait fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage; on parla d'ériger un tribunal qui prononcerait définitivement. Enfin les parties s'accommodèrent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui avec envie et pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire qu'elles le partagèrent. Les différentes banques rendirent plus ou moins, selon le plus ou le moins d'égards qu'eurent leurs souverains pour les sollicitations et les menaces que le duc de Luynes employait au nom de la France. Pour lui, tirant de chaque côté, il eut la forte part, qui lui servit à acheter des terres, et à former, pour sa famille, de grands établissements dans le royaume (1).

Cette affaire dura plusieurs années ; et, comme elle intéressait des souverains, elle fit dans tout le monde un éclat qui ne fut pas avantageux au duc de Luynes. On dit et l'on écrivit que la condamnation du maréchal

(1) *Mém. rec.* t. IV, p. 414 et 426.

d'Ancre n'avait été poursuivie avec tant de chaleur que pour autoriser la confiscation de ses biens, dont le favori voulait s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très-sévèrement ; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices. On s'obstina à écrire que les poursuites contre le maréchal d'Ancre n'avaient pas été, de la part du duc de Luynes, exemptes d'un sordide intérêt; et cette imputation produisit plusieurs maux : elle suspendit longtemps la remise des fonds étrangers par l'espérance qu'elle donna aux puissances que le donataire de la confiscation se désisterait, pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit entre les partisans de l'ancien gouvernement une haine violente contre le favori, et elle entretint dans le cœur de la reine-mère un dépit mortel de ne pouvoir se venger, et le désir de rompre des fers qui lui pesaient tous les jours davantage.

Elle s'était flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeler auprès de lui, aurait son effet : mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, et l'hiver s'avançait, sans nouvelles satisfaisantes. La reine recommençait ses plaintes ; et la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle était retenue faisait prendre au ministère des mesures qui augmentaient la gêne et le mécontentement de la princesse. Plusieurs seigneurs commencèrent à entrer dans ses peines, et lui firent parvenir secrètement des témoignages de la part qu'ils prenaient à sa situation ; mais tous s'en tenaient à des vœux stériles, et aucun de ceux qu'elle avait obligés pendant sa prospérité ne parlait de tenter pour elle quelque entreprise hasardeuse.

L'honneur de délivrer une reine de France de l'espèce de prison où elle languissait était réservé à un étranger ; il se nommait Ruccelaï, et était natif de Florence. Il n'était pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune ; ses parents lui avaient laissé des biens considérables : mais il vint pour en jouir dans une cour où il trouvait des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au maréchal d'Ancre, et dut à son crédit l'abbaye de Signy dans le Réthelois. Les revenus de ce riche bénéfice contribuèrent à augmenter sa dépense et à la soutenir d'une manière qu'il rendait très-agréable aux courtisans. Ruccelaï tenait une table splendide, fournie des meilleurs vins et des mets les plus exquis, relevés par l'assaisonnement italien, qui l'emportait alors de beaucoup sur le français. On jouait chez lui très-gros jeu; et, outre les repas ordinaires, il donnait souvent des fêtes égayées par la musique et la danse, et embellies par les ornements qu'un luxe délicat y prodiguait. Sa maison, dit Siri, était comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisaient

l'Espagne et l'Italie. Ruccelaï, dans ces fêtes, faisait des présents aux dames, qui s'empressèrent à leur tour de lui marquer leur reconnaissance en le protégeant. Il était prêt à acheter une charge considérable à la cour, où il comptait se fixer, quand la catastrophe du maréchal d'Ancre renversa ses projets. Il suivit d'abord la reine dans son exil, et obtint depuis, sous la caution de Bassompierre, de revenir à Paris (1). On ne crut point à l'homme le plus voluptueux de France d'autres motifs pour quitter Blois que l'ennui d'une pareille solitude, et le désir de jouir des plaisirs de la capitale. Cependant il lui fut fait défense de revoir la reine-mère, ni d'entretenir commerce avec elle.

Mais que peut l'autorité contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux et les fatigues ? Ruccelaï avait éminemment ces qualités. Cet homme, d'une complexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raisons d'aimer la vie, dont il savourait les délices, conçoit sans s'effrayer, et suit sans se rebuter, un projet qui exigeait des travestissements gênants, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, et qui enfin l'exposait, s'il était découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrètement son abbaye, où il avait pu se rendre sans exciter de défiance, et vient auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux et les moments qu'il se fait remarquer par la reine, et vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations qu'elle approuve. Sitôt qu'il a le consentement de la reine, le négociateur affronte les neiges et les frimas de décembre, et à travers les espions semés sur sa route, tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer, et repart pour Sédan.

Le duc de Bouillon y vivait dans une tranquillité apparente, éloigné de la cour, qu'il semblait dédaigner, sans liaisons avec la reine-mère, dont il n'avait pas été content pendant qu'elle gouvernait : c'est pourquoi il marqua de l'étonnement quand Ruccelaï lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formait pour Marie. Au fond cependant Bouillon n'était pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesait, et qu'on le mît aux prises avec la cour, dont il n'affectait de mépriser les faveurs que parce qu'il désespérait de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la reine avec un malin plaisir ; et la preuve qu'il fut flatté de cette confiance, c'est que, hors d'état, par ses propres forces, d'opérer un plein succès, il indiqua à Ruccelaï l'homme qui pouvait le procurer (2).

(1) *Mém. rec.* t. IV, p. 565. *Merc.* t. V, p. 57.
(2) *Merc.* t. V, p. 259. Gramond, liv. 3, p. 216.

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étaient alors les grands seigneurs. « Le seul, lui dit-il, capable d'entreprendre ce que vous désirez, est le duc d'Épernon. Il a cinq grands gouvernements, trois dans l'intérieur du royaume, la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin, provinces où il se trouve une multitude de gentilshommes aguerris, dévoués à leur gouverneur. Les deux autres grands gouvernements sont les Trois-Évêchés et le Boulonnais, situés sur la frontière. Le premier le met à portée de tirer des secours d'Allemagne, et le second, d'entretenir des liaisons avec l'Angleterre. Il est aussi commandant ou gouverneur de plusieurs villes particulières ; mais entre les autres, celle qui peut être considérée comme la plus utile à votre projet est la ville de Loches : elle tient à la Touraine, et est peu éloignée du Blésois, voisinage qui serait très-commode pour faciliter l'évasion de la reine. Le duc d'Épernon à cette grande puissance joint des revenus considérables, des richesses acquises, qui forment un gros trésor, et la charge de colonel-général de l'infanterie française, qui met habituellement sous ses ordres sept à huit mille hommes les mieux disciplinés du royaume ; enfin il a plusieurs enfants jeunes et vigoureux, très-capables de le seconder, et il jouit d'une réputation de prudence, de fermeté et de prévoyance si bien établie, qu'aussitôt qu'il aura levé l'étendard, une foule de mécontents de tous états viendront grossir son parti. Sous Henri-le-Grand, il avait trouvé son maître et un maître qu'il estimait ; de sorte qu'après quelques tentatives inutiles pour se donner de l'autorité dans le royaume il s'est contenté de vivre avec le seul crédit attaché à ses charges. Maintenant les choses ont changé de face : il méprise le favori et toute cette jeunesse de la cour dont il n'a point été caressé. Il hait le ministre qui diminue ses appointements, retarde le paiement de ses pensions, et accorde à d'autres des honneurs et des préférences dont il regarde la privation comme des passe-droits et des affronts. Il n'aime pas non plus le roi ; il a osé braver le favori, en restant à la cour malgré lui, et en se retirant, quand les ordres lui en ont été donnés, avec un appareil qui tenait de l'insulte. Peu s'en est fallu que le jeune monarque, piqué, ne l'ait fait arrêter ; et l'orgueilleux vieillard en conserve un ressentiment qui le rend capable de tout. Partez donc pour Metz, où il a fixé sa résidence. Si vous savez flatter son amour-propre, entrer dans ses idées, ne point contrarier son caractère opiniâtre, et surtout si vous lui plaisez, il n'y a rien que vous ne puissiez vous en promettre. »

Lui plaire, c'était précisément ce dont Ruccelaï ne pouvait pas se flatter. Il avait eu lui-même un différend très-vif avec d'Épernon, et, quoiqu'il fût le maltraité, il appréhendait que ce seigneur n'en eût con-

servé un ressentiment qui rendrait peut-être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent-Louis, autrefois secrétaire du maréchal d'Ancre, qu'il avait reçu dans son abbaye de Signy, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, sans se montrer, fait appeler à son auberge Plessis, qu'il connaissait pour un des principaux confidents du gouverneur. Celui-ci, de crainte de surprise, mène avec lui Cadillac, autre confident ; ils écoutent attentivement l'émissaire de Ruccelaï, et rapportent au duc le sujet de la conversation. Le duc en confère avec les deux fils qu'il avait auprès de lui, le marquis de La Valette et l'archevêque de Toulouse. Ils concluent, dans leur conseil, d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Le duc d'Épernon l'entend lui-même dans l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, où il lui avait donné rendez-vous. Le plan n'était pas bien digéré, mais on entrevoyait dans ce chaos assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. D'Épernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissements sur le nombre et la qualité des partisans que la reine se promettait, sur les sommes qu'elle tenait prêtes, et sur les autres expédients qu'elle comptait employer.

Ruccelaï, voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur subalterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvaient être aplanies que par lui-même, se détermine à affronter la haine de d'Épernon, et à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Mousson, village près de la ville, et se fait annoncer. L'emportement du gouverneur fut extrême quand il apprit que son secret était entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de son indiscrétion ou de sa vengeance. Ruccelaï, sans se déconcerter, représente que ce serait à lui, qui avait été insulté, à avoir du ressentiment ; que, cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, et honorable pour d'Épernon ; et que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans conditions ni sûretés. Cette dernière raison fait impression sur le duc, dont elle flattait la vanité. Il reçoit Ruccelaï avec douceur, et le fait cacher dans un appartement écarté, où le gouverneur et ses enfants allaient conférer avec lui plusieurs heures par jour.

On ignore ce qui se passa dans ce comité secret. Sans doute Ruccelaï suivit à la lettre les conseils de Bouillon ; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier d'Épernon ; et l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager

comme ressources des conjectures fort hasardées. La reine promettait l'intervention des Montmorency, de la maison de Lorraine, du grand-écuyer, du duc de Bouillon, et de plusieurs autres mécontents. Mais cette promesse n'était appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues et bien incertaines. Cependant le duc s'en contenta, et, comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devaient faire pour embarrasser la cour quand il aurait joint la reine. Puis, sans autres précautions, il se prépara à soulever la France, au hasard d'attirer sur lui tout le poids de la puissance royale, et d'en être écrasé (1).

Pendant quinze jours il sortit tous les matins de Metz, tantôt par une porte, tantôt par une autre, quelquefois avec une partie de sa garnison, plus souvent avec sa maison et des bagages. Il accoutuma ainsi les habitants à voir des choses extraordinaires, sans s'en émouvoir. S'il y avait dans la ville des espions de la cour, il leur donnait le change par ses allées et venues ; et toujours en suspens, ils n'osaient envoyer des nouvelles alarmantes. D'Épernon mettait aussi par là ses gens et ses chevaux en haleine. Pendant ce temps on visitait les chemins, on sondait les gués, et l'on distribuait des relais sur la route. Le 17 janvier, il écrivit au roi pour lui demander permission d'aller dans ses gouvernements de Saintonge et d'Angoulême, où il disait sa présence nécessaire. Il supposait qu'on croirait à la cour qu'il ne quitterait pas Metz sans attendre la réponse, et que cette persuasion retarderait les mesures qu'on pourrait prendre pour l'arrêter. Le 18, l'archevêque de Toulouse dit publiquement que les pensions de son père étant diminuées, il avait besoin de vivre avec économie, qu'il allait la pratiquer dans les terres de sa famille ; et il partit le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées, le gouverneur assemble son monde, et donne l'ordre pour son départ le lendemain de très-grand matin. Il distribue à quinze gentilshommes de ses plus affidés une grosse somme en or, avec ordre de ne le jamais quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux, monté par un valet, la cassette des bijoux : quinze mulets portaient le bagage ; et la troupe, composée en tout de cent cavaliers, armés de pistolets et de carabines, tous bien montés et bien résolus, se mit en marche.

Le marquis de La Valette fut laissé à Metz, dont le gouvernement demandait un homme actif et vigilant. Il ferma les portes derrière son père, et les tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, et fit des rondes fréquentes, pour empêcher qui que ce fût de

(1) Aubery, *Mémoires*, t. I, p. 135. *Mercure*, t. V et VI. Artigni, t. I, p. 256. Gramond, p. 216.

s'échapper et de donner des nouvelles au dehors, et envoya sur le chemin de Paris des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui allaient de ce côté. A l'aide de ces précautions, le duc d'Épernon prit hardiment son chemin par les routes les plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernais, du Berri, qu'il traversa sans obstacles. Il faisait par jour dix lieues d'une traite, quoique ce fût dans la saison la plus rigoureuse de l'année : le temps se trouva très-beau ; et comme l'automne avait été sec, les rivières étaient basses et les gués faciles. On n'eut que quelques légères alarmes, occasionnées par des rencontres fortuites de commerçants, ou d'autres personnes qui voyageaient en troupe pour leurs propres affaires. Cependant d'Épernon ne cessa de craindre que quand il se vit à Confolens, ville limitrophe du Poitou, où son fils, l'archevêque de Toulouse, vint le recevoir à la tête de trois cents gentilshommes.

Il comptait trouver des nouvelles de la reine, et il en aurait reçu en effet, sans un accident qui aurait dû le perdre, mais qui, par le plus heureux hasard, n'eut aucune suite. Ruccelaï ne fut pas plus tôt sûr des arrangements, qu'il les écrivit à la reine, et chargea de ses lettres un nommé De Lorme, dont il s'était servi dans d'autres affaires. De Lorme était jeune, et voulait faire fortune. Aux promesses que lui fit Ruccelaï d'une bonne récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confiait étaient importants, et il se flatta de tirer meilleur parti de la cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, et demande à être présenté au duc de Luynes; mais on le prend pour un intrigant qui vient escroquer quelque argent, et on le laisse trois jours se morfondre dans les antichambres (1). Un conseiller au parlement, nommé Du Buisson, très-attaché à la reine-mère et au duc d'Épernon, est averti par un laquais que De Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir selon sa coutume, il le fait chercher, et découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se doute alors de quelque trahison; il aposte une personne qui se dit envoyée par le duc de Luynes pour l'entendre, lui compte cinq cents écus, et s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, aurait pu tirer des lumières pour diriger sa conduite dans cette affaire, et peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe.

Il n'est donc pas étonnant que la reine ne donnât aucun signe de consentement. D'Épernon, qui ignorait la raison de son silence, se crut trahi. Il aurait bien voulu pouvoir retourner sur ses pas ; mais il s'était fermé le chemin par une lettre qu'il avait écrite au roi le 7 février, du Pont-de-

(1) *Mém. rec.* t. IV, p. 577.

Vichi, après avoir passé la Loire. Elle servait de réponse à plusieurs autres que le ministre lui avait écrites, dans lesquelles il recommandait au duc de ne point quitter Metz, où il était nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. D'Épernon mandait au jeune monarque qu'il ne pouvait croire que Sa Majesté ne voulût employer un vieux serviteur comme lui qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches ; qu'il pouvait lui être beaucuop plus utile dans ses gouvernements de l'intérieur du royaume, où il savait qu'il y avait beaucoup de mécontents prêts à éclater contre la mauvaise administration, et qu'il allait les contenir, s'il le pouvait. Il finissait par la formule ordinaire de protestation de fidélité.

Cette lettre fut une des premières nouvelles qu'eut la cour de l'entreprise du duc d'Épernon. On aurait encore pu la faire échouer, si l'on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives que de n'en pas prendre du tout : mais on supposa qu'il serait inutile de donner des ordres, parce que sans doute la reine était déjà échappée. A Angoulême, au contraire, où d'Épernon s'était retiré, on présumait que la cour n'avait eu garde de rester dans l'inaction, et que certainement elle avait renforcé la garde de la reine ; de sorte qu'il paraissait aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passait à Blois. Cependant Cadillac, confident du duc, se chargea de la commission. Comme la reine n'était pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée ; mais, sitôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, et prit sur-le-champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposaient pour elle.

Le comte de Bresne, son premier écuyer, mis auprès d'elle de la part de la cour, n'avait pas sa confiance. Cependant il fallait se découvrir à lui. Heureusement Marie le trouva disposé à suivre ses volontés. On renvoya Cadillac au duc d'Épernon ; Bresne se concerta auparavant avec lui, donna des ordres, et fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 février, la reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompagnée de Catherine, sa femme de chambre de confiance, qui portait la cassette des bijoux. Il n'y avait d'homme avec de Bresne, que Du Plessis, frère de Richelieu, évêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse qui l'attendait au bout des ponts, et prirent, à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Ils n'avaient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze gentilshommes, auxquels Ruccelaï servit de guide. On trouva à Montrichard l'archevêque de Toulouse, dont le cortége grossit celui de la reine ; et enfin, à une lieue de Loches, d'Épernon lui-même, qui

reçut Marie à la tête de ses gardes et de cent cinquante gentilshommes. Il entra dans le carrosse de cette princesse, qui manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnaissance. On parla ensuite des périls passés, et des moyens de prévenir les périls futurs.

La délibération aurait été inutile, si, dans le conseil du roi, on eût voulu suivre l'avis du duc de Luynes: c'était d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la reine s'était retirée; de l'investir elle et ses défenseurs, et de faire ensuite grâce ou justice à qui l'on aurait voulu. Ce conseil, à ce qu'il parut, était le meilleur; car, malgré ce qu'on publiait de la puissance des amis de la reine, de leur nombre, de leur résolution, personne ne remua ni à la cour ni dans les provinces. Il semblait qu'on attendît le parti que prendrait le ministère, et qu'on se serait soumis s'il avait été vigoureux; mais quand on vit qu'il fléchissait, et qu'il n'était question que d'accommodement, chacun se rassura, et les plus timides ne désespérèrent pas de tirer avantage de l'événement.

Forcé, par l'inclination du roi, de se réduire à un traité, le duc de Luynes établit pour base de la négociation que Marie abandonnerait le duc d'Épernon, afin qu'on pût en faire un exemple. La reine répondit que jamais elle n'abandonnerait un homme qui avait tout risqué pour la tirer de captivité, et que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jetterait au-devant des coups qu'on voudrait lui porter. D'Épernon alléguait des raisons; il présentait, pour sa défense, la lettre par laquelle le roi avait permis à sa mère d'aller dans tel endroit du royaume qu'elle jugerait à propos, et une autre écrite après coup, mais dont la date paraissait antérieure à l'évasion, par laquelle la reine le priait de favoriser sa sortie et de la recevoir dans son gouvernement. Je n'ai pas cru, disait-il, devoir me refuser au désir de la mère de mon roi, munie d'une permission si authentique.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite; il persista dans la résolution de pousser à bout le duc d'Épernon, et il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entre autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance et fut pillée. Aussitôt, à la cour, à la ville, dans les provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre, qu'on regardait comme odieuse dans son principe, et déshonorante pour le roi. « Une reine, disait-on, est-elle blâmable d'avoir fait tous ses efforts pour sortir de captivité? Elle ne demande qu'à voir son fils: peut-on, sans injustice, lui refuser cette grâce? Au fond, on ne lui a pas tenu les paroles qu'on lui avait données; et, quand on les aurait tenues, quand elle aurait tort, il est plus qu'indécent à un fils de poursuivre sa mère à main armée. Une pareille guerre ne peut être que malheureuse; elle révolte la nature; la



RICHELIEU.

Publié par Furne, Paris.

religion la réprouve, et les soldats ne s'y prêteront qu'avec la plus grande répugnance. »

Ces propos se tenaient publiquement à la ville et à la cour. Les prédicateurs, dans les chaires, s'étendaient avec complaisance sur les charmes de la paix dans les familles, et sur les avantages de l'union dans la maison royale. Quelque entouré que fût le jeune monarque, et, pour ainsi dire, gardé à vue par les Luynes, on trouvait moyen de lui faire parvenir ces discours, et il montrait un grand désir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvait aussi des obstacles à ses projets de vengeance dans les intérêts des courtisans. Ceux même qui n'aimaient pas d'Épernon ne voulaient pas sa ruine, qui aurait augmenté la puissance de Luynes. Les uns ne faisaient que lentement les levées dont ils étaient chargés; les autres s'y opposaient sourdement. Il arriva même que, le roi étant près de s'emparer de Metz par une secrète intelligence, La Valette, qui commandait pour son père, en fut averti par quelqu'un du conseil même, et l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui alternativement pria et menaça; enfin toute la cour se remplit de cabales.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérêts mettait dans les affaires, Luynes employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions à la cour de la reine. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette princesce qui l'avaient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentiments qu'on voulait lui inspirer. Le ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'Épernon: elle en était vivement pressée par Ruccelaï, qui, soit déférence aux insinuations de la cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'était de nouveau brouillé avec le duc. Il conseilla nettement à la reine de le sacrifier, et lui fit voir les plus grands avantages, si elle avait cette complaisance. Si, au contraire, elle se montrait trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étaient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours: on tirerait Condé de prison, et ce serait lui qui deviendrait l'exécuteur des ordres rigoureux qui seraient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlèrent pas Marie: elle répondit constamment qu'elle attendrait les dernières extrémités; mais, au moment que tout paraissait désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix, qu'on croyait si éloignée (1).

Richelieu languissait à Avignon, où le pape Paul V ne le souffrait qu'à regret. Ce pontife l'avait vu à Rome: on dit qu'il en avait été trompé, et

(1) Sully, t. II, p. 281.

qu'il le regardait comme un intrigant dangereux. L'embarras où l'évêque de Luçon savait qu'était la cour, lui donna lieu de conjecturer que ses services pourraient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlai, son beau-frère : on les accepta, et il reçut permission de se rendre auprès de la reine. Avant que le prélat arrivât à Angoulême, ce mystère de cour fut ébruité par l'indiscrétion du roi. Il demanda publiquement au marquis de Villeroy si le seigneur d'Alincour, son père, gouverneur du Lyonnais, était assez bien servi dans son gouvernement pour être sûr d'y découvrir et arrêter l'évêque de Luçon, qui devait y passer incognito. Villeroy écrivit sur-le-champ à son père : celui-ci mit tant d'espions en campagne, qu'il surprit Richelieu ; et, quoique le prélat eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le roi, qui n'avait voulu que plaisanter, et qui avait cru que l'évêque serait passé quand d'Alincour en aurait la nouvelle, ne sut pas plus tôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de Richelieu avec la cour ; mais la reine l'ignorait (1).

Son début auprès d'elle fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut désirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitants de cette cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la reine par le duc d'Épernon lui-même, affecta de rechercher son estime et son amitié, et dit qu'il ne voulait devoir qu'à lui la bienveillance de la princesse. Cette déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, et disposa les esprits à la persuasion.

Il avait été précédé dans ce ministère de paix par le comte de Béthune, frère du duc de Sully, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunis à la plus grande probité (2). En arrivant auprès de Marie, il la trouva aigrie contre son fils, déchaînée contre le favori, outrée contre les ministres, menaçant de faire publier des manifestes et de faire retentir ses plaintes par toute la France. Béthume calma ces premiers transports, en remontrant à la reine que, dans la circonstance de son évasion de Blois, le roi n'avait pas pu agir avec plus d'égards et plus de ménagements pour elle, puisqu'à une lettre dure et menaçante de sa mère il s'était contenté de répondre qu'apparemment elle avait été enlevée malgré elle ; que sans doute elle n'était pas libre, et qu'il punirait les auteurs de cette violence ;

(1) *Mém. rec.* t. IV. p. 395. *Mém. de Deageant*, p. 103 et 114. Aubery, *Hist.* p. 17.
(2) *Mém. rec.*, t. IV, p. 593.

que si l'on avait autorisé les troupes à user des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'était moins pour la chagriner que pour contenir par la crainte ceux qui voudraient remuer. « Peut-être, lui disait-il, avez-vous de justes sujets de mécontentement; mais en bonne politique, vous devez oublier le passé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir avec vous que pour vous procurer un traitement conforme à vos désirs. » Pendant que d'un côté Béthune adoucissait ainsi les esprits, de l'autre il modérait les résolutions de la cour, où il savait que le dépit suggérerait des projets violents. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêtèrent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, et d'avoir lui-même demandé un second; ce qui détermina la cour à accepter les offres de Richelieu.

Ces deux hommes réunis abattirent le duc d'Épernon, que son intrépidité soutenait contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avait promis que les peuples mécontents éclateraient, que les parlements interviendraient par des remontrances; que les huguenots prendraient les armes; que les factions de la cour, les partisans de Condé, ceux de la reine, se réuniraient pour détruire le favori dans l'esprit du roi, et embarrasser le ministère. On lui avait fait toutes ces promesses, et aucune ne se réalisait. Personne ne remuait: il trouvait assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même qui lui donnaient avis des desseins de la cour; mais aucune aide, aucun secours, aucun allié assez fidèle, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttait donc contre toutes les forces du royaume, avec le seul appui de la reine; appui qui pouvait d'un moment à l'autre lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'était pas question de prétendre imposer la loi; il devait s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il serait possible. C'est ce que lui firent entendre les deux conciliateurs : ils lui conseillèrent de ne pas suivre les avis imprudents ou perfides de ceux qui lui disaient qu'il fallait brusquer la cour et instruire tout le royaume de ses griefs; qu'il devait, au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, surtout ne point paraître adopter les idées de la reine-mère contre le gouvernement; enfin dire seulement qu'il n'avait eu d'autres intentions que de mettre la mère en liberté de s'expliquer avec son fils, et qu'il serait satisfait sitôt qu'elle serait contente. Ces préliminaires établis, les négociateurs s'occupèrent des prétentions de Marie, qu'ils tâchèrent de faire cadrer avec celles de la cour; puis ils revinrent au duc d'Épernon,

dont l'accommodement faisait une partie essentielle de celui de la reine.

Le ministère aurait bien voulu en faire un exemple. On ne parlait pas de moins que de le livrer à la justice, et de le faire punir comme criminel de lèse-majesté ; ce qui aurait entraîné, sinon la perte de la vie, du moins celle des charges et la confiscation des biens. Les négociateurs remontrèrent que, puisque l'on faisait tant que de donner les mains à un traité, il ne devait plus être question de punitions ruineuses ou flétrissantes. Ils proposèrent, à l'égard du duc, un oubli total de ce qui s'était passé, sous la réserve que de quelque temps il ne paraîtrait pas devant le roi, qu'il avait bravé. Mais d'Épernon ne s'accommoda pas d'un silence qui l'aurait perpétuellement laissé sous la main de la loi. Comme il y avait eu des déclarations, des lettres et autres actes publics émanés du trône, dans lesquels il était noté, il en voulait un, dérivé de la même puissance, et aussi authentique, qui le déchargeât de toute accusation, et le mît en sûreté pour toujours. Le roi offrit des lettres d'abolition : le mot seul révolta le duc; mais le monarque le familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisait suivre de près par d'autres troupes.

D'Épernon comprit alors qu'il n'était pas de la dignité d'un roi de France de louer, à la face de son royaume, une action qu'on savait lui avoir déplu, et de préconiser comme son plus fidèle sujet celui qui s'était porté à cet excès de témérité : c'était assez qu'on ménageât si bien les termes que la faute du duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des lettres-patentes, portant abolition, qui furent données en juin, et ensuite enregistrées au parlement. Ainsi d'Épernon eut le chagrin de se voir flétri d'un pardon qui supposait une faute. Cette entreprise le fit beaucoup déchoir, dans l'opinion du public, de son ancienne réputation de sagacité et de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus, et reçut, pour dédommagement, des remercîments de la reine, et le don d'un diamant.

Quant à elle, on lui accorda non ce que l'enivrement des succès lui faisait demander au premier moment de son évasion, mais ce qu'elle se serait trouvée heureuse d'obtenir à Blois. Le roi lui donna le gouvernement d'Anjou, avec les droits régaliens et les villes d'Angers, de Chinon et le Pont-de-Cé, comme place de sûreté, et quatre cents hommes de pied, avec deux compagnies de cavalerie, payées par l'État, pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointements de sa maison; et enfin elle eut permission de venir trouver le roi, mais avec cette condition que, les circonstances ne permettant pas de la rappeler à demeure, pour ce moment ce ne serait qu'une entrevue.

Elle se fit le 5 septembre, au château de Courcières, près de Tours. Le duc de Luynes alla au-devant d'elle la veille, et en fut gracieusement accueilli. Richelieu précéda aussi la reine auprès du roi, et reçut des remercîments proportionnés au service qu'il venait de rendre. En s'abordant, la mère et le fils montrèrent plus de surprise que de tendresse. « Monsieur mon fils, lui dit-elle, que vous vous êtes fait grand depuis que je ne vous ai vu! — Je suis crû, madame, répondit-il, pour votre service. » Ils passèrent trois jours ensemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu : car Louis ne vit presque pas sa mère en particulier. Il chassa beaucoup, et sembla s'être déchargé sur la cour des soins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des caresses de sa belle-fille et de ses autres enfants, et de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais si Marie avait eu le choix, elle aurait préféré les bonnes grâces de son fils. « Comment, demanda-t-elle un jour au prince de Piémont, son gendre; comment dois-je m'y prendre pour les obtenir? » Il lui répondit : « Aimez véritablement et sincèrement tout ce qu'il aime : ces deux mots contiennent la loi et les prophètes. » La leçon était bonne, et Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa cour (1).

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé. Depuis trois ans, ce prince, dont les fautes n'étaient pas claires pour tout le monde, languissait en prison. Les grands commençaient à murmurer de cette longue captivité : le ministère savait aussi qu'il y avait eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier avec la reine-mère, et obtenir par elle son élargissement. Enfin on lui avait promis de songer à lui, quand les embarras suscités par cette princesse seraient finis. On se détermina donc à le relâcher, et la cour ne crut pas devoir faire grâce à demi. Outre les bonnes manières qui précédèrent son élargissement, comme la permission de voir ses amis, et des visites de la part du roi, Luynes alla lui-même le tirer de Vincennes le 20 novembre; et le 26, il parut une déclaration du roi, la plus avantageuse que ce prince pût désirer (2).

Après un préambule dans lequel on remuait encore les cendres du maréchal d'Ancre et de sa femme, sous le nom de « mauvais ministres qui « vouloient tout perdre : outre les maux qu'ils ont faits à la France, un « des plus grands, dit le monarque, a été l'arrêt et la détention de

(1) Mathieu fils, p. 102. — (2) *Mercure*, t. VI, p. 324.

« notre très-cher amé cousin le prince de Condé. » Il ajoutait que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avait rien trouvé dans les accusations formées contre lui, « sinon les artifices et « mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruine de son État « celle de son dit cousin. » Cette déclaration, si honorable au prince, fut un sujet de mécontentement pour la reine-mère, qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que des manques d'égards, des grâces refusées à ceux qu'elle aimait, ou accordées à ceux qui ne l'aimaient pas, exprès, disait-elle, pour la mortifier.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre, fut l'accueil favorable que trouvèrent à la cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyait avoir sujet de se plaindre. On sait les services que lui avait rendus l'abbé Ruccelaï, services essentiels, par lesquels il avait hasardé sa fortune et sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable; peut-être aussi que, fier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, et entrer dans le secret des affaires : enfin, que ce fût sa faute ou celle de la reine à qui la reconnaissance pouvait peser, chose qui n'est pas extraordinaire chez les grands, il commença à déplaire, et s'en aperçut. Ce revers arriva dans le temps qu'il avait le plus grand besoin de protection. La cour, ayant été forcée de sacrifier au bien de la paix son ressentiment contre les grands, méditait de l'appesantir sur les petits qui s'étaient mêlés de l'intrigue. Ruccelaï parut propre à servir d'exemple. On porta plainte à Rome de ses liaisons avec le duc de Bouillon et d'autres huguenots. Le dessein était de lui faire son procès, et de parvenir du moins à le priver de son abbaye de Signy, et des prieurés qu'il possédait. Le nonce du pape en France appuyait l'accusation, flatté de l'espérance d'obtenir quelque dépouille. Ruccelaï sentit que, s'il laissait commencer les procédures, le moins qui pût lui arriver serait d'avoir beaucoup de peine et de chagrin, et peut-être de laisser quelques-uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage, celle de s'accommoder avec le plus fort. Le marquis de Moni, écuyer de la reine-mère, partit mécontent d'auprès d'elle, et bien reçu à la cour y ménagea le retour de Ruccelaï, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de Marie, qui croyait que jamais on ne lui pardonnerait ce qu'il avait fait pour elle. Mais elle ignorait que le conseil de son fils avait plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passait dans sa cour (1).

On a vu que Richelieu n'était retourné auprès d'elle que de l'agrément

(1) *Mém. rec.* t. IV, p. 634.

du roi, et sans doute sous la condition de faire entrer la mère dans les vues du fils. Il représenta qu'il ne pouvait remplir ses engagements qu'autant qu'il ne resterait personne auprès d'elle capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'évêque. On fit naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auraient pu partager sa confiance avec le prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la reine ; et, quand ils voulaient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisait un pont d'or à la cour.

Le père Joseph du Tremblay, capucin, devenu depuis si fameux, commença à paraître dans cette occasion. Sous prétexte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il était déjà supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à Angers. Il était l'agent du commerce secret que l'évêque de Luçon entretenait avec le duc de Luynes, le chancelier, le nonce du pape, le père Bérulle, général des oratoriens, le père Arnoulx, jésuite, confesseur du roi, le cardinal de Gondi, et d'autres personnes ecclésiastiques et laïques, puissantes à la cour de Louis XIII. Si Richelieu était bien aise d'avoir des liaisons déjà utiles, et qui pouvaient le devenir davantage, avec les ministres et les courtisans du roi, ceux-ci n'étaient pas fâchés d'être en relation avec le chancelier de Marie, son seul conseil, le surintendant de sa maison, et le chef de toutes ses affaires. Ils prévoyaient que tôt ou tard le fils et la mère se réuniraient : or, comme on ne savait pas si, dans cette réunion, la reine ne reprendrait pas une autorité égale à celle qu'elle avait eue, il était prudent de se ménager un accès auprès d'elle, par celui qui avait le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la cour autorisait une pareille prévoyance. Le duc de Luynes accumulait sur lui, ses frères et ses alliés, les biens, les honneurs, les dignités. Il jouissait de l'autorité la plus étendue; par conséquent il était en butte à la jalousie la plus générale et la plus envenimée. Pendant quelque temps, à force de grâces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des plus puissants parmi les envieux de sa fortune : mais trop de gens, prêts à remuer, s'étaient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême; il leur tardait de donner de nouveaux embarras au favori, et ils ne croyaient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvements commencèrent, Marie de Médicis était prisonnière, et il fallait employer les premiers efforts à la délivrer : au lieu qu'actuellement elle était libre, elle avait même des places de sûreté et des troupes : on pouvait donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables (1).

(1) Bassompierre, t. II, p. 30. Gramond, p. 264. *Merc* t. VI. *Mém. rec.* t. V. p. 10.

Quand on connaît l'ascendant de Richelieu sur cette princesse, il est permis de croire, comme les écrivains les plus modérés le disent, que, s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontents, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles serait la réunion volontaire ou forcée de la mère et du fils, et serait aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer dans le ministère. Soit inspiré par le prélat, soit forcé par les circonstances, le duc de Luynes proposa alors à la reine de revenir à la cour, et lui insinua qu'elle occuperait auprès de son fils la place qu'elle y tenait autrefois. Il se persuada que les mécontents n'ayant plus de point d'appui, la cabale se dissiperait d'elle-même; mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes, ne purent obtenir de la reine ce qu'elle aurait accepté comme une grâce quelques mois auparavant. Les mécontents, qui ne pouvaient rien sans elle, lui inspirèrent une crainte insurmontable du crédit que le prince de Condé avait dans le conseil du roi. Ils lui persuadèrent que les instances qu'on employait pour la faire revenir à la cour étaient des piéges qui cachaient le parti pris de la resserrer dans la même prison d'où le prince avait été tiré.

Un apologiste de la reine-mère donne une raison singulière de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du gouvernement. « Elle appréhendoit, dit-il, qu'en se répandant dans les provinces, et « n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent chacun pour eux-« mêmes, et n'ébranlassent le trône; au lieu que les tenant autour d'elle, « et se rendant ainsi maîtresse de leurs opérations, elle étoit sûre de « conserver la couronne à son fils (1). » Luynes n'était pas bien persuadé de l'obligation que le roi avait à sa mère, et ne voyait qu'avec un extrême regret sa cour grossir aux dépens de celle de son fils : mais il eut beau employer les prières et les menaces, sitôt que la défection fut commencée, elle devint en peu de jours presque générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournait toutes les têtes. Ce n'était pas à la dérobée qu'on s'échappait de la cour : on se communiquait les projets de départ, on en faisait publiquement les préparatifs; c'était la matière des conversations et des plaisanteries. Au milieu des tourbillons occasionnés par ce vertige, le ministère était fort embarrassé. Chaque jour voyait éclore des nouvelles plus fâcheuses; et quand tous les mécontents se furent rendus ou à la cour de la reine-mère, ou dans leurs gouvernements, il se trouva qu'ils occupaient toutes les côtes, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, beaucoup de places intérieures, les forts des huguenots,

(1) *Lumières pour l'Histoire de France*, p. 803.

leurs partisans secrets; ce qui faisait près de la moitié du royaume (1).

Le danger commençait à devenir pressant : on l'avait laissé augmenter, en temporisant, malgré les conseils vigoureux du prince de Condé. Il voulait que, sans s'amuser à négocier, le roi, avec son armée, dans laquelle, dit Gramond, on comptait plus de capitaines que de soldats, allât droit à Angers, et mît sa mère hors d'état de lui nuire. Ce coup de main était facile, et les mécontents prévoyaient que le ministère pourrait bien s'y déterminer. C'est pourquoi les ducs d'Épernon et de Mayenne conseillaient à la reine de ne point rester à Angers, où elle serait exposée à quelque brusque attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou l'Angoumois, où ils pourraient opposer à l'armée royale quantité de petites places qui l'empêcheraient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattaient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, et se rendre assez redoutables pour forcer le roi à éloigner son favori, et à changer le gouvernement, dont ils deviendraient les maîtres.

Ce plan était bien conçu, mais l'intérêt de ceux qui vivaient ordinairement auprès de la reine-mère à Angers en empêcha l'exécution. C'était une troupe de courtisans ou de commensaux, qui tiraient d'elle une partie de leur grandeur; les uns étaient gouverneurs de ses places, d'autres dépositaires de ses finances et distributeurs de ses grâces. Ménagés par le conseil du roi, dont ils éprouvaient souvent la faveur pour eux ou pour leurs amis, ils appréhendèrent de perdre ces avantages, et craignirent que Marie, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune et de l'autorité. Ils travaillèrent donc à la retenir. Pour cela, ils lui remontrèrent que les confédérés ne cherchaient à l'attirer vers le centre de leurs forces qu'afin d'être maîtres de sa personne, et qu'alors elle devait s'attendre qu'ils se serviraient de son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendrait, et sans qu'elle pût s'y opposer. Richelieu, dès longtemps d'accord avec le favori, de la recommandation duquel il attendait la pourpre romaine, fut celui qui fit le plus habilement valoir ces arguments, dont le résultat devait être de livrer la reine entre les mains de son fils.

(1) Le duc de Longueville tenait la Normandie; les Vendôme, la Bretagne; le comte de Soissons, le Perche et le Maine; la reine-mère, l'Anjou; le maréchal de Bois Dauphin, le Poitou; les ducs d'Épernon, de Retz, de la Trémouille, Mayenne, Roannes, Rohan, La Valette et Nemours, la Guienne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, La Rochelle, les Cevennes, la Bourgogne et les Trois-Évêchés. Les commandants que le roi envoya dans ces provinces pour tenir tête aux mécontents furent les ducs de Nevers et de Guise, les maréchaux de Vitry et de Thémines, Lesdiguières, Liancourt, Brissac, le duc de Chevreuse, Saint-Géran, Courtenvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille, et le duc de Bellegarde. Le duc de Montmorency resta neutre en Languedoc. Voyez *Mercure de France*, t. V et VI.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardait à Angers les résolutions, le roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 juillet, et prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommée. Caen se rend après une faible résistance. Le duc de Longueville écrit une lettre soumise, et se retire dans un coin de son gouvernement, où on le laisse sans paraître s'en inquiéter. Quelques commandants de petites places paient de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Partout, sur son passage, Louis déploie l'appareil imposant de la majesté. La reine lui écrit; il refuse de recevoir sa lettre et toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle : cependant il ne la traite ni en innocente, ni en coupable ; s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lèse-majesté, mais seulement « ceux qui ont armé sous le nom de sadite mère. » Enfin il parcourt en vainqueur le Maine et le Perche, et arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Cette prompte marche déconcerte les révoltés. Ils s'étaient occupés de tant de projets, qu'ils n'avaient pu se fixer à aucun; de sorte qu'il ne leur restait d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir la paix, et au plus tôt. La reine députa à son fils l'archevêque de Sens et le P. de Bérulle pour la demander. Il répondit à ces ambassadeurs : « Faites-lui mes recommandations, assurez-la que j'aurai toujours le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, et que je ne me lasserai point de la prier de venir auprès de moi. Quant aux brouillons qui oppriment mes sujets et qui veulent partager mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les sortir de France ou les réduire. »

Mais, malgré ces protestations solennelles d'inflexibilité, le ministère n'était pas disposé à pousser les choses aux dernières extrémités. Le duc de Luynes tâchait d'adoucir les esprits et de terminer à l'amiable. Il appréhendait, dit Siri, qu'il n'arrivât, pendant le siége d'Angers, ce qui était arrivé pendant celui de Soissons, c'est-à-dire, qu'on ne persuadât au roi que, pour avoir la paix, il ne fallait qu'abandonner son favori; et que ce prince, jaloux et peu fidèle à ses attachements, ne le sacrifiât à sa tranquillité, comme il avait sacrifié le maréchal d'Ancre : du sombre Louis tout était à craindre. C'est pour cela que Luynes aimait mieux aplanir les difficultés que tenter de les vaincre : en Normandie, il avait acheté la soumission de Matignon, par un brevet de maréchal de France; il paya par des présents et des pensions celles de Beauvau, de Montgommeri, et de beaucoup d'autres qu'il n'avait pu réduire à force ouverte. Enfin il prévint d'offres et de promesses les principaux mécontents, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'osèrent se mettre à trop haut prix, de

peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis l'entrée du roi dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais Condé ne donna pas le temps de les conclure (1).

Ce prince qui, en soutenant le fils, voulait peut-être se venger de la mère, avança le camp du roi le 6 d'août à deux lieues d'Angers : on conjecture aisément le trouble et la frayeur de cette cour, presque toute composée de femmes et d'ecclésiastiques, de jeunes officiers peu expérimentés, de quelques chefs plus aguerris, mais qui n'avaient à commander que de nouvelles levées sans discipline et sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs, qui allaient et revenaient sans cesse. Le traité ne tenait qu'à un point; mais ce point était essentiel : on convenait d'accorder à la reine, pour sa personne, tout ce qu'elle voulait; retour à la cour, séance dans les conseils, augmentation de revenus, d'honneurs et de prérogatives. A l'égard de ses partisans, le roi déclara qu'il ne voulait pas qu'ils fissent des conditions avec lui; il permettait seulement que la reine les recommandât à son indulgence, et il promettait de les traiter avec bonté.

L'affaire était dans cette crise, lorsque le prince de Condé, soit pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont-de-Cé, place de la reine à une demi-lieue d'Angers. A l'approche des troupes du roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, et se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'officiers chargés de plumes et de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisaient des évolutions brillantes. Mais, au premier coup de fusil, les soldats se mirent en désordre : en vain les officiers voulurent les retenir; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, et ceux qui échappèrent allèrent augmenter la terreur dont la cour de la reine était déjà saisie.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde; des ministres même du roi la blâmèrent et remontrèrent au duc de Luynes qu'on aurait bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avait peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser le temps au favori de prendre la parole, Condé répondit brusquement : « Ce n'est pas au roi à attendre. » Si on l'en eût cru aussi, les conditions du traité auraient été plus dures pour la reine même, comme pour les autres, et sans doute elle aurait été obligée de les subir; mais le duc de Luynes, toujours par la raison de finir promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 août, qu'en faveur

(1) *Mém. rec.* t. V, p. 132.

de la reine les prisonniers auraient leur grâce, ainsi que tous ceux qui rentreraient dans leur devoir sous huitaine ; mais que les charges des rebelles, dont le roi avait disposé, ne leur seraient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets dont un des principaux était un chapeau de cardinal pour Richelieu (1).

Les agents de cette paix furent les ministres du roi d'un côté, l'évêque de Luçon de l'autre, et les entremetteurs, le P. de Bérulle, l'archevêque de Sens, le cardinal de Retz, le cardinal de Sourdis, et le nonce du pape. Les ecclésiastiques, se trouvant en force dans le conseil, firent résoudre que le roi profiterait des troupes qu'il avait sur pied pour soumettre les calvinistes du Béarn, qui refusaient toujours de rendre au clergé ses biens. Le prince de Condé appuya fortement ce projet de guerre, parce qu'il espérait s'y rendre utile et gagner la confiance du roi. Le duc de Luynes, au contraire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au prince qui lui en aurait inspiré le goût.

L'entrevue de la mère et du fils se fit le 13 août au château de Brissac ; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le roi, en l'embrassant, lui dit : « Je vous tiens, et vous ne m'échapperez plus. » Elle répondit : « Vous n'aurez pas de peine à me retenir, parce que je suis persuadée que je serai toujours traitée en mère par un fils tel que vous. » Ils s'arrangèrent ensuite pour faire ensemble le voyage du Poitou et de Guienne, et pacifier ces provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la reine n'autorisât les grands à demander plus qu'on n'aurait voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin et d'avance. Quant aux petits, abandonnés par les seigneurs pour lesquels ils s'étaient sacrifiés, ils furent contraints de plier ; et quand ils se montrèrent au roi, ils essuyèrent des froideurs et des désagréments qu'on n'osait pas faire éprouver aux chefs.

La reine-mère revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa cour à celle de sa belle-fille. Le roi passa dans le Béarn, qu'il subjugua en six semaines. Il le réunit légalement à la couronne, et établit à Pau un parlement à l'instar des autres. Il fit rendre au clergé les biens dont les calvinistes s'étaient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la religion catholique, qui cinquante ans auparavant y avait été aboli par Jeanne d'Albret, et mit de fortes garnisons dans toutes les places de défense. Le prince de Condé n'accompagna pas le jeune monarque dans cette expédition, parce que le favori lui fit agréer, sous un motif de con-

(1) Artigny, t. I, p. 270.

fiance, d'aller plutôt à Paris, où il disait avoir besoin de lui, pour l'opposer à Marie de Médicis, si elle faisait quelque entreprise pendant l'éloignement du roi; et le plaisir de contrarier la mère fit sacrifier à Condé l'avantage de gagner le cœur du fils.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite d'être remarqué, parce que ce fut peut-être la seule fois que ce prince montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 novembre de grand matin, accompagné de cinquante-quatre jeunes seigneurs courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de postes qui donnaient du cor ; il traversa ainsi la ville, où il n'avait pas été annoncé. Le bruit que faisait cette troupe leste et gaillarde tira les bourgeois de leurs lits ; les fenêtres se remplirent de curieux : sitôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenait vainqueur de la rébellion, ils firent retentir l'air des cris de *vive le roi !* Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde, voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers et de fantassins qui poussaient des cris confus, s'était mise en défense. A la vue du roi les barrières s'ouvrent, les gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartements, va embrasser sa mère; il passe de là chez la jeune reine, à laquelle il cause la même surprise et le même plaisir. La ville partagea les transports de la cour. Le peu de boutiques qui étaient ouvertes furent fermées, les travaux cessèrent; il y eut des danses, des repas, des feux de joie, et ce jour fut peut-être pour Louis XIII le plus agréable de son règne.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne et l'hiver ceux que la discorde avait séparés, ou plutôt la discorde particulière régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics, et au milieu même des festins, des spectacles et des fêtes de toute espèce. La jeune reine dansa des ballets; et le roi, tout grave qu'il était, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissements. Les seigneurs de la cour, tant ceux qui avaient été du même parti que ceux du parti contraire, se traitèrent réciproquement. Ils se virent, se fréquentèrent avec toutes les apparences de cordialité, et n'en furent pas amis plus sincères.

Entre les traits de courtisans, c'est-à-dire les mauvais offices cachés sous des dehors obligeants, il faut mettre ce qui arriva à l'évêque de Luçon à l'occasion du chapeau de cardinal qu'on lui avait promis. Il est certain que, dans l'affaire d'Angers, il rendit des services essentiels au duc de Luynes et au roi. Au lieu de reconnaître cette vérité, des ennemis et des envieux l'accusèrent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du royaume, et de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau : mais, quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer

que sa conduite elle-même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique, et avantageuse en même temps à la France, qu'elle tranquillisa, et à Marie de Médicis, qu'elle satisfit. Tout ce que cette princesse pouvait désirer, c'était de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs et la même autorité dont elle avait joui autrefois ; d'y revenir, non comme forcée et suppliante, mais triomphante et priée. Les mécontents tâchaient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il fallait se faire craindre ; ils lui offrirent leurs forces, et s'appliquèrent à l'attacher si étroitement à eux par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudrait. Richelieu, au contraire, voulait que Marie se servît de l'appui de ces seigneurs et de l'ostentation de leur puissance, non pour lutter contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la reine, qui, étant fière et vindicative, aurait mieux aimé l'emporter de force. Si donc il ôta à cette princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant à rester à Angers ; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avait, dit-on, fait aucune provision, quoiqu'il en fût expressément chargé, du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitait, et termina en un instant une guerre civile qui pouvait devenir dangereuse : service essentiel rendu à la mère, au fils, au favori, et à toute la France (1).

Aussi en parut-on fort reconnaissant : le duc de Luynes rechercha l'alliance du futur cardinal, et le mariage d'un de ses parents avec la nièce de Richelieu en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le roi avait extrêmement à cœur la promotion du prélat au cardinalat. Le ministère dépêcha courrier sur courrier, et écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnait à l'évêque communication. Le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives instances auprès du pape, et il s'y porta avec zèle. Le souverain pontife dissimula quelque temps; mais à la fin, fatigué des importunités de l'ambassadeur, il lui déclara qu'on le jouait, et il lui montra des lettres du roi lui-même, qui lui marquait de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on ferait en faveur de l'évêque de Luçon ; de sorte que cette promotion passa sans que Richelieu y eût part. Il sut ceux qui l'avaient desservi : ce n'était pas moins que tous les ministres, qui craignaient le crédit que lui donnerait sa nouvelle dignité, surtout Puisieux, le père Arnoulx, confesseur du roi, et le duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'évêque de Luçon, assuré comme il l'était de la protection de la reine, aurait pris les choses avec hauteur, et aurait forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur

(1) *Lumières pour l'histoire de France*, p. 80. Vialart, p. 15.

jalousie mettait à son avancement; mais, instruit du manége de la cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura ni ne se plaignit. Il affecta de dire que son malheur était une suite de la mauvaise volonté du pape et des envieux qu'il avait à Rome, dont la malice avait prévalu sur les bons offices de ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, et continua de vivre avec eux comme s'il avait à s'en louer. Par là il leur ôta la pensée de lui nuire; pratique ordinaire dans les cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, et qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

Il paraît que le caractère du duc de Luynes n'était pas de maltraiter ceux qui étaient dans le cas de lui nuire, mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pourraient avoir à son égard. Bassompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvait porter un coup dangereux à la puissance du favori : c'était de plaire au roi. Luynes, qui jusqu'alors avait regardé ce jeune courtisan de bon œil, se met tout à coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en aperçoit; mais, sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, et continue à amuser et à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisait pas sur le jeune homme l'impression qu'on désirait, l'abbé Ruccelaï, le comte de Schomberg et le cardinal de Retz, confidents de Luynes, parlèrent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le favori trouvait mauvais que quelqu'un méprisât son amitié, et parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du roi. « La faveur du prince, lui dirent-ils, ne souffre pas de partage : dès que vous avez donné de l'ombrage au favori, vous ne pouvez plus rester à la cour. Ainsi choisissez, pourvu que vous soyez éloigné, ambassade, commandement, gouvernement; il n'y a rien à quoi vous ne puissiez élever vos vœux. » Cette proposition étonna Bassompierre, et il la traita d'abord de ridicule; mais, s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manége de la cour, après quelques jours de délibération, il se détermina pour l'ambassade. Luynes alors le prévint de politesse, le remercia de sa complaisance, lui avoua son faible en des termes qui durent plaire à Bassompierre, et lui inspirer pour le favori plus de compassion que de haine : on le fit nommer ambassadeur en Espagne, où il y avait un traité entamé pour les affaires de la Valteline, vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvrait un passage d'Allemagne en Italie, passage dont les Français et les Espagnols voulaient également s'assurer (1).

Les affaires d'Allemagne en étaient le motif. L'ambitieux Mathias, qui,

(1) Bassompierre, t. II, p. 105. *Mém. rec.* t. V, p. 228. Anquetil, t. I, p. 313.

dépouillant successivement l'indolent Rodolphe, son frère, de tous ses États, avait succédé encore, à sa mort, au titre d'empereur qu'il n'avait pu lui enlever, venait de mourir lui-même en 1619, sans laisser d'enfants. D'accord avec la cour d'Espagne, il avait préparé les voies à son riche héritage à l'archiduc Ferdinand de Styrie, son cousin germain, petit-fils comme lui de Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, et dès l'an 1617 il l'avait fait élire roi de Bohême, sous la clause de conserver le libre exercice de la religion protestante à ceux de ses sujets qui en faisaient profession. Depuis, et sur un territoire dépendant de l'archevêque de Prague, un temple, que l'on commençait à y élever, excita le zèle du prélat. Il s'opposa à la continuation du travail comme à une interprétation forcée de la tolérance accordée aux protestants sur leurs propres possessions, et ceux-ci s'en plaignirent comme d'une infraction au serment du prince. Excités par le comte de La Tour, ils portent leurs griefs au conseil du roi à Prague. La discussion s'y échauffe à tel point que l'on passe aux voies de fait, et que trois conseillers du prince sont jetés par les fenêtres. Après un coup si hardi, les protestants se persuadent qu'ils n'ont de salut que dans le sort des armes. Ils nomment trente d'entre eux pour administrer provisoirement l'État, et peu après ils offrent leur couronne à l'électeur palatin Frédéric V, gendre du roi d'Angleterre : il l'accepta en 1619, dans le temps même que Ferdinand II montait sur le trône impérial. Telle fut l'étincelle qui alluma en Allemagne une guerre de trente ans entre les catholiques et les protestants, et la raison qui faisait désirer à l'empereur et au roi d'Espagne la facilité des communications entre leurs États.

La France, qui avait un vieux ressentiment contre l'électeur palatin, dont les fréquents secours avaient si souvent relevé les affaires des huguenots, abandonna le fils à son malheureux sort. Par une ambassade devenue célèbre, à la tête de laquelle étaient le comte d'Auvergne et l'abbé de Préaux, elle engagea même les princes de l'union protestante de Halle, et la ligue opposée des princes catholiques, à laisser le nouvel empereur et l'électeur palatin vider eux-mêmes leur différend. Mais, si elle dévia en ce point de la politique qu'elle s'était faite de soutenir en Allemagne le parti protestant contre la maison d'Autriche, elle ne crut pas devoir porter la complaisance jusqu'à se prêter aux vues ambitieuses des deux cours à l'égard de la Valteline. Cependant la négociation sur cet objet, quoique importante, n'était pas alors fort échauffée. Comme le ministère de France, après la paix de Pont-de-Cé, s'était déterminé à faire la guerre aux huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarrassante, s'il se brouillait avec les Espagnols : d'un autre côté aussi, on ne voulait

pas les autoriser, par des refus, à se fortifier dans ces vallées ; c'est pourquoi on désirait de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans conclure. La difficulté consistait à donner aux délais un air naturel : or, personne n'y était plus propre qu'un ambassadeur jeune et galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi le duc de Luynes trouva moyen de rendre son rival utile à l'État, sans inquiétude pour lui-même. Dès-lors, débarrassé de compétiteurs, il accumula sur sa personne les grands emplois et les charges de la couronne, avec une assurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractère de Louis XIII, il avait découvert qu'il fallait être tout auprès du monarque, si l'on ne voulait courir le risque de n'être bientôt plus rien.

Bassompierre était à peine arrivé à Madrid, que Philippe III mourut. Il recommença avec les ministres de Philippe IV, frère de la reine de France, les négociations qu'il avait entamées avec ceux de son père. Le ministère espagnol se hâta de satisfaire Louis XIII, et se prêta sans difficulté à un accord pour l'évacuation de la vallée. Bassompierre se défia de cette espèce d'empressement. Il crut y voir le projet de faciliter au roi les moyens d'armer contre les réformés de France, ce qui le mettrait dans l'impossibilité d'assister ceux d'Allemagne. Il en avertit le monarque, et lui témoigna quelque appréhension que les Espagnols ne trouvassent ensuite des prétextes pour éluder leurs promesses. « Au reste, ajouta-t-il à sa dépêche, je ferai mon devoir d'ambassadeur en vous apportant des paroles, c'est votre affaire de les faire observer. »

Malgré l'avis de Bassompierre, et selon la résolution prise après la paix d'Angers, le roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les huguenots. Ils se plaignaient, depuis la mort de Henri IV, de ce qu'on travaillait perpétuellement à détruire leurs priviléges, et ils se prétendaient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre (1). Quoiqu'en pleine paix, la France entière était dans un véritable état de guerre : les partisans des deux religions, souvent mêlés dans la même ville, s'observaient en ennemis ; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse et par adresse, ils travaillaient à se supplanter ; l'usurpation d'un temple ou d'une église, la victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse (2), étaient célébrées avec éclat, et les rela-

(1) *Mercure*, t. VII et VIII.

(2) « Les habitants de Château Renard, ville petite en sa circonférence et pourpris, mais « grande en sa générosité, zèle et fidélité au service de Dieu et du roi ; ces habitants furent « les premiers qui, depuis ces derniers plus qu'incivils mouvements, ont rendu de certaines « preuves de leur fidélité martiale et héroïque vertu. » Ils s'emparèrent à main armée, le 27 mai 1621, à quatre heures après midi, de la forteresse nommée le Castellet, qui dominait leur ville, et où les seigneurs de Châtillon entretenaient depuis vingt-cinq ans une garnison cal-

tions, toujours chargées d'épithètes piquantes, envenimaient la haine que se portaient toujours les deux partis.

Afin de veiller à leurs intérêts, les calvinistes étaient autorisés à avoir à la cour des agents, dont le choix était fait dans des assemblées générales convoquées par le gouvernement. En 1619, il en avait été indiqué une à Loudun. Celle-ci rédigea des remontrances sur la dépossession projetée de protestants en Béarn, et sur diverses infractions faites à l'édit de Nantes; elle demanda en outre l'admission de nouveaux magistrats dans les tribunaux mi-partis qui en avaient déjà reçu, et la prorogation de la jouissance des places de sûreté pour quatre ans : enfin, sous prétexte des dénis ordinaires de justice qu'éprouvaient les réformés, elle arrêta de ne se point dissoudre que l'on n'eût fait droit à sa requête. Blessé de cette affectation injurieuse de défiance et d'indépendance, le roi ordonna la séparation de l'assemblée. Ses membres refusèrent d'obéir. Mornay, tout en les blâmant, essaya de les justifier, et exhorta le roi à les satisfaire. Mais la cour inflexible intima de nouveaux ordres de dissolution au commencement de 1620, refusa d'écouter les députés qui lui furent adressés, et fit déclarer, par le parlement, criminels de lèse-majesté ceux qui persisteraient dans la désobéissance. Luynes, cependant, appréhendant que la reine ne fortifiât son parti de l'aide des protestants, se radoucit envers eux, et en obtint qu'ils céderaient, moyennant l'assurance qu'il leur fit donner, de la part du roi, qu'on aurait certainement égard à leurs désirs, et qu'à défaut de les satisfaire sous sept mois, ils auraient de plein droit la faculté de se rassembler de nouveau.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi, débarrassé de l'expédition d'Angers, tourna vers le Béarn, et mit à exécution son édit sur les biens ecclésiastiques de cette province. A cette nouvelle, les calvinistes se récrient, et se plaignent de cette mesure comme d'une contravention aux promesses qui venaient de leur être faites. Des meneurs indiscrets, entre lesquels était

viniste. « Les murs en étaient de quatre toises et demie d'épaisseur, y ayant au dedans force « chambres, casemates, prisons, cachots, magasins, caves, un puits, fours, moulins à bras, « pièces de batterie, fauconneaux, poudres, munitions de toute espèce, et une sortie particu- « lière pardessous terre pour aller et venir à couvert par toute ladite forteresse, toute terrassée « par le dedans. »

Ceci est extrait d'une relation imprimée en 1621 chez Nicolas Alexandre, rue Bout-Brie, qui m'a été communiquée par M. de Fougeret, seigneur de Château-Renard, aussi ami des lettres que bienfaisant. On me pardonnera d'avoir consigné dans les fastes de l'histoire l'exploit de mes paroissiens contre la garnison qui les gênait. Ce fait d'ailleurs n'est pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à faire connaître la structure de ces petites forteresses dont toute la France était hérissée; on sait qu'elles contribuaient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des seigneurs qu'à rendre le royaume puissant. C'est pourquoi le cardinal de Richelieu les fit presque toutes démanteler ou démolir dans les années qui suivirent la prise de La Rochelle.

Favas, un de leurs agents généraux, les confirment dans ce sentiment, s'efforcent de leur persuader que c'est un parti pris de ne tenir aucune des paroles qui leur ont été données; et, à leur instigation, ils se croient autorisés à convoquer, pour la fin de l'année, une assemblée générale à La Rochelle. La défense qui intervient de passer outre ne fait que les aigrir davantage. En vain la cour leur accorde-t-elle provisoirement quelques légères satisfactions; en vain Mornay, Rohan, Châtillon, Lesdiguières, La Trémouille et autres seigneurs du parti, s'entremettent pour ramener l'assemblée à la modération, un esprit de vertige l'avait saisie; et, le 10 mai, on vit paraître une déclaration de cette espèce de consistoire, qui partageait les sept cents églises que possédait la réforme en France, en huit cercles, et qui réglait, en quarante-sept articles, la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, et en général ce qui concernait la paix et la guerre; « le tout, disaient-« ils, sous l'autorité du roi. » Ce mot excepté, tout dans le règlement, quant au pouvoir des chefs, à leur rang, et au temps des assemblées, ressemblait au gouvernement de la république des Provinces-Unies.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des injonctions, auraient peu servi, si elles n'avaient été appuyées par les armes. Louis marcha vers la Saintonge et le bas Poitou, d'où il devait rabattre sur La Rochelle. Rohan, tout en désapprouvant son parti, en avait embrassé la défense par zèle de religion, et Lesdiguières, quoiqu'il suivît la même croyance, fut destiné à diriger les forces qui tendaient à la détruire. Le roi soumit ces provinces en les parcourant. Il y eut cependant quelques siéges meurtriers, tels que celui de Saint-Jean-d'Angely, où fut forcé Soubise, frère du duc de Rohan; mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la première sommation, et La Rochelle ne tarda pas à être investie par le duc d'Épernon. Ces succès étaient un triomphe bien flatteur pour le duc de Luynes, dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage, qui fut aussi le terme de sa fortune et de sa vie.

Depuis sept ans la France était sans connétable : il n'y avait eu que des guerres passagères, qui semblaient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux généraux qu'on employait. Mais, pour celle-ci, le ministère crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul chef, afin d'être plus sûr de la subordination et du secret. Quand on pensa à chercher un connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le duc de Lesdiguières, qui avait fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès; mais il était calviniste. Louis lui fit parler de conversion : il résista moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger le favori, dont il connaissait les vues secrètes. Il poussa même la complaisance jusqu'à

dire au roi qu'il ne pouvait choisir personne qui convînt mieux à la place que le duc de Luynes. Sur ce témoignage, le monarque donna l'épée de connétable à son favori, qui fit sur-le-champ nommer Lesdiguières maréchal-général des camps et armées du roi; conduite qui peut faire conjecturer que Luynes désira cette première charge de la couronne, moins pour en avoir l'autorité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre (1).

Même désir d'une puissance exclusive le détermina sans doute, lorsque du Vair, garde des sceaux, mourut, à ne pas souffrir que les sceaux passassent en d'autres mains que les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du prince et l'empire du favori, Luynes chassa de la cour le père Arnoulx, confesseur du roi, que ce prince aimait et estimait : il le chassa, parce qu'il s'aperçut qu'il donnait à son pénitent des conseils qui n'étaient pas concertés avec lui ; et il lui en substitua un autre de son choix, sans que le monarque, qui avait à peine été prévenu, marquât ni regret de son confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé (2).

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la cour, il fallait ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice et de l'envie, tous les reproches et le blâme des mauvais succès : c'est ce qui arriva au duc de Luynes. Après une suite de victoires, l'armée du roi vint échouer devant Montauban, défendu par le marquis de La Force, échappé aux massacres de la Saint-Barthélemi. Huit mille hommes y périrent, et parmi eux le duc de Mayenne, héritier de l'attachement que les catholiques avaient porté à son père, et le dernier rejeton de sa branche. Aussitôt ce ne fut qu'un cri contre le connétable : on le taxait d'incapacité dans la guerre; on l'accusait d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenait dans le conseil, de l'indiscipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidents, en un mot de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimas et les neiges, qui empêchèrent la prise de Montauban. Pendant ce déchaînement presque général, le duc de Luynes, cet homme chargé de biens et de dignités, qu'on admirait et qu'on enviait, luttait contre une fièvre, dont le chagrin augmenta la malignité, et qui le surprit dans un village du Quercy, nommé Lonquetil; il ne résista que quatre jours, et mourut le 15 décembre, âgé à peu près de trente-deux ans. On débita alors que Louis XIII commençait à s'en dégoûter, et qu'il n'aurait

(1) *Vie de Lesdiguières*, p. 104. — (2) Gramond, p. 500. Bernard, p. 295.

pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il était au faîte de la roue de la fortune, et, dans ce degré d'élévation, on est ordinairement assez près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce prince contre son favori, on ne peut pas assurer qu'il se fût tout à coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au roi, en abrégeant la durée du gouvernement de Marie de Médicis, qui aurait pu devenir fatale au royaume. S'il est vrai qu'il eut quelque part aux cruautés commises contre le maréchal d'Ancre et sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministère. Il était affable et conciliant, porté à la paix et à la négociation, qu'il traitait habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien, lorsqu'on ne peut pas en dire de mal. Ses frères n'essuyèrent aucun revers, et restèrent à la cour dans une situation brillante.

Lesdiguières hérita du duc de Luynes de l'épée de connétable; elle fut la récompense de sa conversion; et le prix de son changement en rendit la sincérité suspecte. Ce fut la reine-mère qui pressa le roi de remplir cette dignité, dans la crainte que, se voyant sans général, il ne se crût obligé de commander lui-même, et qu'il n'abandonnât les délices de la cour pour les travaux de la guerre. Il en aimait les détails, et n'en craignait pas les dangers (1). Louis, dans les camps, n'était plus cet homme ombrageux et timide qui avait besoin d'un ministre pour fixer ses résolutions, d'un favori pour épancher son cœur; il se montrait capitaine et soldat. De son cabinet, où il venait de pourvoir aux vivres et aux munitions, de régler les marches et les plans des attaques, il passait à la tête de ses troupes, qu'il rendait, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands périls. Il développa ces talents avec éclat dans la continuation de la guerre qu'il fit aux calvinistes dans le Poitou, pays coupé et marécageux, où, malgré la faiblesse de sa santé, l'opposition de ses courtisans et la rigueur d'un printemps froid et pluvieux, le jeune monarque, presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua Soubise, le battit, le poursuivit et le poussa jusqu'à la mer. Il se croyait en sûreté derrière plusieurs petits bras dont il avait embarrassé les gués; mais dans la même nuit, le roi en passa trois sous le feu des ennemis, les força de se jeter dans des barques qu'ils avaient préparées à tout hasard, et d'abandonner cette province, leur principale ressource (2).

Laissant le comte de Soissons devant La Rochelle, et le duc de Guise bloquant le port de cette ville, le roi passa en Languedoc, où il n'éprouva pas plus de résistance qu'en Poitou. C'en était fait des calvinistes en France,

(1) *Vie de Lesdiguières.* Brienne, t. I, p. 148. — (2) *Mercure,* t. VII et VIII.

si on eût souffert que partout où ils étaient en force le roi y portât sa bravoure et son autorité. Les plus grands seigneurs calvinistes s'empressaient de s'accommoder avec la cour. Le marquis de La Force, qui l'année précédente avait si vaillamment défendu Montauban, le livra cette année moyennant une gratification considérable et le bâton de maréchal de France, et le comte de Châtillon, petit-fils de Coligni, rendit Aigues-Mortes aux mêmes conditions. Le seul duc de Rohan était inaccessible à la séduction; mais il n'en désirait pas moins la paix. Mieux qu'un autre, il était à portée de juger des faibles ressources de son parti, où il n'y avait nul concert, et où les secours promis en hommes et en vivres manquaient tous les jours. Aussi se prêtait-il à toutes les ouvertures qui pouvaient amener la cessation des hostilités. A cet effet, il y avait eu des conférences avec le duc de Luynes, et depuis sa mort avec le duc de Lesdiguières.

De part et d'autre on était dans les mêmes dispositions. On a déjà observé que la guerre ne s'accommodait pas avec les vues secrètes de la reine-mère; elle n'était pas plus du goût des ministres : ceux-ci, la plupart ecclésiastiques ou gens de robe, tels que les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, le chancelier de Silleri et Puisieux, auxquels leur âge et leur état ne permettaient pas de suivre le roi à l'armée, craignirent qu'étant éloigné d'eux quelqu'un ne s'emparât de sa confiance et ne les supplantât. Ils redoutaient surtout le prince de Condé, que Marie de Médicis regardait toujours comme son ennemi; c'était lui qui excitait le roi à continuer la guerre. On fit entendre à Louis, très-crédule pour les prédictions et très-susceptible de jalousie, que le prince n'agissait que par intérêt; qu'il s'était infatué de certaine prophétie qui annonçait la mort du roi et de son frère comme prochaine, et que c'était pour se trouver armé au moment de l'événement qu'il désirait de continuer les hostilités. Cet avis fit tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'il conclut la paix à Montpellier, sans en parler au prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'avec le public. Il fut très-piqué de ce défaut de confiance, et le regarda comme un affront, qu'il rejeta plus sur la reine-mère que sur le roi. Pour ne pas se trouver avec elle à la cour, il demanda permission de voyager quelque temps, et il alla promener ses chagrins en Italie. Cet accommodement vint bien à propos pour les habitants de La Rochelle, dont la flotte venait d'être battue par le duc de Guise, et qui, resserrés chaque jour de plus près du côté de la terre, étaient menacés de voir leur canal fermé par une estacade. Il n'apporta d'ailleurs aucun changement à la condition des protestants, et ne fit que confirmer les droits qui leur avaient été acquis par l'édit de Nantes. Seulement il fut stipulé que, libres de tenir des assemblées pour les affaires ecclésiastiques, ils ne

pourraient se permettre de réunions ayant un objet politique sans la permission expresse du monarque (1).

Les deux reines vinrent au-devant du roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent. Il y eut des fêtes brillantes à l'occasion du mariage de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV et de la marquise de Verneuil, avec le marquis de La Valette, second fils du duc d'Épernon. Cette grâce du roi en faveur du fils avait été précédée d'une autre en faveur du père, qu'il gratifia du gouvernement de Guienne, que la mort de Mayenne avait laissé vacant, Le monarque couronna ses libéralités par un dernier don qu'il fit de mauvaise grâce, celui de la barrette, à l'évêque de Luçon, lequel, par les importunités de la reine-mère, avait enfin obtenu, malgré les envieux, d'être promu au cardinalat.

Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit. Les instances de la reine pour le faire entrer au conseil durèrent plus d'un an; mais enfin elle l'emporta sur les ministres, qui s'y opposaient tous. Ils étaient égaux; cependant Charles, marquis de La Vieuville, sans avoir le titre de premier ministre, en prenait l'autorité. C'était un homme d'esprit, très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur, deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il était expéditif, tranchant, et complaisant pour le maître, auquel il montrait un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune prince qui s'effrayait des moindres difficultés dans les affaires, et qui était jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une place forte exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa conquête : les courtisans épiaient ses faibles pour s'introduire dans sa faveur; les femmes cherchaient à surprendre son cœur; les deux reines ordonnaient des fêtes, et prétendaient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs sédentaires; les ministres croyaient le fixer et lui inspirer l'amour du travail en mettant sous ses yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violents, de monter à cheval, d'aller à la chasse, de tirer des armes, et de former des bureaux, dans lesquels on éplucherait les épines de la discussion : on portait ensuite le résultat au conseil, dont La Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions

(1) *Mém. rec.*, t. V, p. [illegible]

contre sa mère, et en flattant sa jalousie contre Gaston, son frère, duc d'Orléans (1).

Ce prince fut confié, dès sa tendre enfance, au sieur de Brèves, qui joignait à la connaissance des hommes beaucoup de lumières politiques puisées dans ses ambassades, et une probité rare. Nommé gouverneur de Gaston, il s'appliqua à faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il pratiquait, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences qu'il cultivait. Il réussit au point que ses succès causèrent de l'ombrage au roi : au lieu de lui faire honte d'une pareille faiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent et conseillèrent à Louis de congédier de Brèves, et de donner à son frère un gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime et la tendresse de la nation. Conseil infâme ! mais bien digne des lâches adulateurs, qui ne sont pas toujours les derniers en rang et en dignité dans les cours. De Brèves se retira comblé de louanges et de présents. On lui substitua le comte de Ludes. Celui-ci était vieux et aimait encore les plaisirs. L'assiduité inséparable d'une pareille place était une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea sur des subalternes, dont les mauvais exemples et les complaisances criminelles changèrent bientôt les mœurs de Gaston. Ils en firent, non pas un méchant prince, ni un libertin déterminé : son âge et son caractère s'opposaient à ces excès; mais ils corrompirent ses principes, et lui ôtèrent le frein de la honte (2).

Le comte de Ludes mourut assez à propos pour que ses leçons perverses n'empoisonnassent pas son élève sans ressource. Avec lui disparurent les mauvais instituteurs. Le colonel d'Ornano, qui le remplaça, eut plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école, qu'il n'en aurait eu à en inspirer d'abord de bonnes : il y réussit cependant, mais par un moyen assez dangereux ; ce fut d'exciter l'émulation du prince, en lui faisant entrevoir la succession au trône comme un événement peut-être prochain, puisque le roi était d'une santé faible et n'avait pas d'enfants. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvait refuser à l'héritier présomptif de la couronne la connaissance des affaires d'une monarchie qu'il gouvernerait sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le prince à demander l'entrée au conseil. On soupçonna dans cette démarche moins d'ambition de la part de Gaston que de celle de son gouverneur, qui voulait apparemment se rendre important par son élève. Le conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du prince : en conséquence, Ornano fut arrêté et renfermé dans le château de Caen.

(1) *Mém. rec.* t. V, p. 548 et 607. — (2) *Mém. rec.* t. V, p. 608.

La Vieuville affecta dans cette affaire beaucoup de complaisance pour le faible du roi, et par conséquent il eut auprès de Monsieur et dans le public tout l'odieux de l'emprisonnement du colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports et des imputations malignes, la disgrâce du chancelier de Silleri, et des Puisieux, ses enfants, qui venaient d'être relégués dans leurs terres. Comme il était fier et avantageux, il ne se cacha pas de la supériorité qu'il s'attribuait sur les autres ministres ; savoir : le cardinal de La Rochefoucauld, le connétable, d'Aligre, garde des sceaux, et Bullion ; mais on remarquait qu'il gardait une conduite plus mesurée à l'égard du cardinal de Richelieu.

Il ne l'avait pas vu sans peine entrer au conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, et qu'il se dît son ami (1). A la vérité, il sauva les apparences, et même assez bien pour qu'on répandît alors qu'il avait lui-même engagé le roi à admettre Richelieu, pour lequel ce prince marquait de l'éloignement; mais si La Vieuville contribua à ouvrir la porte du conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit bientôt de s'être donné un pareil collègue, et qu'il montra par la suite qu'il le craignait plus qu'il ne l'aimait. Non-seulement il lui cachait les affaires, et ne lui témoignait qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçait de prévenir le crédit que le prélat pouvait obtenir auprès de Louis XIII. « Le cardinal, lui disait-il, étant créature de votre mère, doit lui être entièrement dévoué; et si vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont vous vous flattez d'être délivré (2). »

Mais, en insinuant ces soupçons, La Vieuville eut la maladresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer, sous les yeux du monarque, les grands talents qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son prince ; estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, et contre les ombrages du roi lui-même.

Elle naquit et s'accrut tout à coup dans les entretiens que Richelieu eut avec Louis, au sujet de deux affaires importantes dont La Vieuville lui avait laissé la direction; savoir : la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline, et avec les Anglais pour le mariage entre madame Henriette de France et l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui fut depuis Charles Ier. A l'occasion de quelque cession que ces deux nations exigeaient, le cardinal fit voir au roi que son conseil était trop mou, trop craintif, ce qui donnait une supériorité singulière aux étrangers. Louis, pour excuser la timidité de son conseil, ne manqua pas de répéter les discours qu'on lui tenait tous les jours sur la faiblesse de son royaume,

(1) Brienne, t. I, p. 174. — (2) Avrigny, t. I, p. 325.

et qu'avec des procédés trop fermes il courrait risque de s'attirer des guerres qu'il ne pourrait soutenir. Le prélat détruisit ces objections en faisant connaître au jeune monarque les ressources de la France ; son immense population, la bravoure de ses habitants, la fertilité du sol, l'abondance et la variété de ses productions, ses belles forêts, ses carrières, la richesse de ses mines, surtout son vin et son sel, présents de la nature, que les autres nations sont obligées de venir lui demander ; ses rivières presque toutes navigables, si commodes pour le commerce intérieur : son heureuse position entre les deux mers, favorable au commerce extérieur ; la force de ses frontières, défendues par des rivières et des montagnes, remparts naturels, ou par des villes qu'un peu d'art pouvait rendre inexpugnables ; enfin la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot et en un instant tous ces ressorts (1).

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise de ce que son royaume, fait pour donner la loi, la recevait lâchement. Le cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvait, et les moyens qu'on pouvait prendre pour la relever. Dès ce moment il s'établit entre le monarque et le ministre une correspondance d'idées et d'actions qui soutint celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques et étrangers ; contre la lassitude même de Louis et de Richelieu, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leurs caractères, et prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avaient formés.

Si la France ne s'élevait pas au rang supérieur qu'elle aurait dû tenir entre les autres nations, c'était, selon Richelieu (2), parce qu'elle souffrait plusieurs religions dans son sein, parce qu'elle laissait prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil ; qu'elle n'avait pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressantes. Le cardinal fait entendre, dans son *Testament politique*, que ce fut le roi qui reconnut de lui-même qu'il serait impossible de remédier à ces maux tant que La Vieuville resterait à la tête des affaires, qu'il traitait trop brusquement, par routine et sans système ; outre qu'il était extrêmement haï, et qu'il faisait une grande dissipation des finances, dont il avait procuré l'administration à son beau-père : ces motifs réunis déterminèrent le roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, La Vieuville, au lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se justifier ; il va le trouver à

(1) Vialart, p. 57. *Journal de Richelieu*, p. 231. *Testam. polit.* — (2) *Testam. polit.* p. 97.

Saint-Germain-en-Laye, en est écouté favorablement, et au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur et vainqueur de ses ennemis, il est arrêté et conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avait fait dans le conseil, en éloignant le chancelier et Puisieux, établit tout d'un coup les choses comme le cardinal pouvait le désirer : il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail ; il le saisit, et le tint d'une main ferme jusqu'à la fin de sa vie.

Le secret alors commença à se garder dans le conseil, dont les Espagnols savaient auparavant toutes les résolutions, tant par les ministres qui leur étaient attachés que par les émissaires qu'ils entretenaient auprès des autres. Le système politique changea entièrement. Au lieu des ruses, des finesses, des délais affectés, que les ambassadeurs de France dans les autres cours avaient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler et d'agir avec fermeté. Celui de Rome, voyant un ministre nouveau lorsque le cardinal se rendit maître du conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquait le circuit des détours qu'il fallait prendre dans les négociations de cette cour. A ces documents Richelieu répondit en deux mots : « Le roi ne veut plus être « amusé ; vous direz au pape qu'on enverra une armée dans la Valteline. » La menace fut suivie de l'effet ; et de crainte que l'ambassadeur, homme qui pouvait avoir des prétentions au cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le comte de Béthune, qui était calviniste. En même temps il envoya chez les Grisons, souverains de la Valteline, le marquis de Cœuvres, avec la qualité de ministre plénipotentiaire et la permission de quitter ce caractère et de prendre celui de général sitôt qu'il aurait déterminé les Grisons à réduire les Valtelins, leurs sujets, qui voulaient se soustraire à leur obéissance et se soumettre au pape (1).

La politique des Espagnols avait jeté la discorde entre ces peuples, auparavant les plus heureux des hommes. Quand les nouvelles religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons, leurs voisins, quittèrent la religion romaine, et les Valtelins, vassaux des Grisons, la conservèrent (2). La diversité de foi et de culte ne causa aucun différend entre les seigneurs et leurs vassaux. Pour lors les Valtelins laissaient passer indifféremment par leur pays tous ceux qui le demandaient. Mais le comte de Fuentes, ce fameux gouverneur de Milan, dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage, s'il n'en devenait le maître, excita entre les Valtelins quelques disputes de religion, dont il les engagea à ne point déférer la connaissance aux tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en

(1) Aubery, *Memoires*, p. 58 jusqu'à 135. — (2) *Mercure*, t. X, *passim*.

pouvaient juger, étant hérétiques. Ceux-ci, ne voulant pas laisser perdre leur droit de juridiction, armèrent pour le soutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les catholiques, jeta des troupes dans la vallée, et bâtit, à l'entrée et sur le territoire espagnol, une place forte, qu'il appela de son nom, le fort de Fuentes. Il se borna là du vivant de Henri IV; mais, après sa mort, il entretint, à l'aide de cette forteresse, une division perpétuelle entre les Valtelins et les Grisons; et quand ceux-ci, après quelque accord, se retiraient, Fuentes les suivait, et bâtissait de nouveaux forts sur la cime des montagnes, pour éloigner, disait-il, de la vallée les ennemis des catholiques. Par cette conduite adroite de Fuentes et de ses successeurs, s'était accomplie la prédiction de Henri IV, qui disait, voyant les premières entreprises du gouverneur de Milan : « Il veut du même nœud serrer la gorge à l'Italie, et les pieds aux Grisons. » Quand ce prince mourut, il était prêt à réprimer ces invasions. La langueur du gouvernement pendant la régence de sa veuve ne permit pas de suivre ce projet. Cependant la cour de France ne négligea pas absolument les intérêts, tant des Grisons, dont la souveraineté était attaquée, que des Valtelins, qui ne s'apercevaient pas que, sous prétexte de les protéger, on voulait les asservir. On obtint la destruction, tantôt d'un fort, tantôt d'un autre; mais ce n'était rien faire, tant qu'il en resterait un seul entre les mains des Espagnols. La France le sentit, et menaça. Alors, suivant les pressentiments de Bassompierre, les Espagnols imaginèrent un biais qui paraissait suggéré par l'amour de la paix et de la religion : ce fut de remettre les forts en dépôt entre les mains du pape; mais ce n'était que ce qu'on appelle vulgairement une *échappatoire*. Il était aisé de prévoir qu'au premier moment commode les Espagnols, ou rentreraient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseraient aisément des troupes mercenaires et peu aguerries. Richelieu, devenu maître du conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un dessaisissement absolu des forts, et il appuya sa demande d'une armée qui, sous les ordres du marquis de Cœuvres, entra brusquement dans la Valteline, poussa un corps de troupes que le pape y avait sous le commandement du marquis de Bagni, et s'empara de presque toutes les places, avec tant de rapidité, qu'on se persuada assez généralement qu'il y avait collusion entre le souverain pontife et les Français.

Mais ce qui se passa à la cour de France dut détromper les spectateurs. Le nonce du pape s'y plaignait amèrement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillée par un cardinal contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. « Vous devez, disait-il à Richelieu, être bien embarrassé dans le conseil, quand il s'agit de

délibérer sur la guerre? — Point du tout, répondit le cardinal: quand j'ai été fait secrétaire d'État, le pape m'a donné un bref qui me permet de dire et de faire en sûreté de conscienee tout ce qui est utile à l'État. — Mais s'il s'agissait d'aider les hérétiques? disait le nonce. — Je pense, repartit tranquillement Richelieu, que le bref s'étend jusque-là (1). »

Les Espagnols tâchèrent alors d'embarrasser le cardinal, et de l'obliger à faire une diversion en rallumant la guerre civile en France. Eux, qui criaient si haut contre le secours qu'elle donnait aux Grisons, ne faisaient pas difficulté d'en promettre aux protestants de France, qui se montraient disposés à prévenir les coups dont le ministère les menaçait. Ils se plaignaient qu'on n'avait tenu aucune des conditions de la paix de Montpellier; qu'on avait mis garnison royale dans cette ville, contre la teneur expresse du traité; que, loin d'abattre le Fort-Louis, qui gênait le port de La Rochelle, on élevait de nouveaux forts autour de cette ville pour la tenir en bride; qu'on inquiétait leur commerce, qu'on mettait des entraves à leur navigation pour affaiblir leur marine, et qu'on affectait enfin de ne respecter aucun de leurs priviléges. Mais, quelque légitimes que pussent être leurs griefs, excités par l'Espagne, ils se donnèrent le tort de l'agression. Soubise, soupçonnant qu'une flotte qu'on armait dans le port de Blavet, et que l'on disait destinée contre les Turcs, n'avait d'autre objet que de bloquer le port de La Rochelle, sort de ce port à la tête d'une escadre, entre à l'improviste dans celui de Blavet, surprend les vaisseaux qu'y commandait le duc de Nevers, les enlève, et va s'emparer encore de l'île de Ré. Au même temps le duc de Rohan faisait soulever le Languedoc. D'Épernon fut envoyé contre Montauban, Thémines contre La Rochelle, et le commandement des flottes combinées de France, de Hollande et d'Angleterre, fut confié au duc de Montmorency. Les scrupules religieux de ses alliés pensèrent le livrer d'abord à la discrétion des Rochelois. Mieux secondé depuis, il prit sa revanche, s'empara de neuf de leurs vaisseaux et dispersa le reste de leur flotte, pendant que Toiras emportait l'île de Ré, qui faisait la sûreté de leur port. Les revers accrurent la désunion qui régnait déjà parmi les protestants. Plusieurs parlaient de faire des accommodements particuliers. D'une autre part, Richelieu, que menaçait une puissante cabale, n'était pas fâché de se procurer un calme intérieur qui pût lui permettre de consolider son pouvoir. Avec ces dispositions mutuelles, la paix ne fut pas difficile à faire.

Elle fut conclue, malgré les instances du nonce du pape, sous la condition que le roi conserverait ses forts autour de La Rochelle, mais que les

(1) *Mém. rec.* t. V, p. 665.

habitants ne seraient inquiétés ni dans leurs biens, ni dans leur commerce, La ruine des protestants semblait alors si facile à achever, que la clameur publique ne désignait plus Richelieu que sous le nom du cardinal de La Rochelle et de pontife des protestants : « Mais, disait-il à cette occasion, il faut que je scandalise encore une fois le monde auparavant. » Par ces paroles il entendait la guerre qu'il continuait de faire en faveur des Grisons, contre les troupes du souverain pontife, unies aux Espagnols, et qui fut terminée l'année suivante par le traité de Monçon en Aragon; traité conclu avec hâte et secret, suffisamment avantageux à la France, en ce qu'il mit fin, tant bien que mal, et aux difficultés élevées au sujet de la Valteline, et à celles qui avaient produit entre Gênes et le duc de Savoie une guerre à laquelle Louis avait pris part, mais qui mécontenta tous ceux qui se promettaient des avantages, soit de l'alliance du roi, soit des embarras que la guerre suscitait à l'Espagne. Enfin Richelieu pouvait aussi appeler scandale le traité de ligue offensive et défensive qu'il ménageait alors avec les Anglais, à l'occasion du mariage de la sœur du roi.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances. La considération dont elle jouissait dans l'Europe était si grande, que Jacques Ier envoya le duc d'York son fils, l'infortuné Charles, rechercher lui-même l'infante, et soumit dans Madrid l'orgueil anglais à la morgue espagnole.

La religion différente des deux royaumes fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France : le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidents peu importants en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la cour de France pendant tout le règne de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une cour où chacun était dans l'usage, ou se prétendait en droit de se mêler des affaires d'État, de savoir ce qui se passait au conseil, d'interroger les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles tantôt cachés, tantôt découverts, et, sous prétexte de la liberté française, de faire du gouvernement la matière des conversations et l'amusement des cercles. Qu'on se représente ensuite un ministre grave, qui connaît la nécessité du secret et le besoin de conserver dans la discussion des intérêts des princes un sérieux qui leur donne un air auguste; un ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans et des relations avec l'étranger, si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insubordination et le désordre, il est certain qu'étonnés de ces innovations les vieux murmureront, les jeunes plaisanteront; les

femmes, se voyant privées des confidences qui les rendaient importantes, se fâcheront ; et, si on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports ; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer et de punir : triste nécessité, qui, sous ce règne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté !

Le mariage de Madame fut non-seulement une affaire d'État, mais une nouvelle de cour : chaque incident qui s'y présentait remuait une infinité de personnes. Les femmes voulaient donner leur avis, et montraient une curiosité que le ministre ne jugeait pas à propos de satisfaire. Elles n'étaient pas accoutumées à cette réserve, et la trouvaient fort étrange ; ce qui leur donna du dépit contre le cardinal. Ce dépit redoubla quand le duc de Buckingham, favori du jeune prince anglais, qui succédait en ce moment à son père, vint en France épouser la princesse au nom de son maître. « Il était, dit madame de Motteville, bien fait et beau de visage ; il avait « l'âme grande, était magnifique et libéral. Favori d'un grand roi, il avait « à sa disposition tous ses trésors à dépenser, et toutes les pierreries de la « couronne d'Angleterre pour se parer. » Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Les Français peu jaloux, les Françaises nées galantes, virent avec un égal transport arriver cet essaim folâtre et brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence : les plaisirs formèrent des liaisons que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avait déjà choqué. L'amour qu'il affecta ensuite pour Anne d'Autriche, et qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le ministre et les gens les plus sensés de la cour. En effet, non-seulement Bnckingham se présenta en homme qui veut plaire, mais il parla et accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Tout le monde, le roi lui-même, s'en aperçut, et il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse. Richelieu, pour complaire à son maître, et aussi pour satisfaire son aversion personnelle, donna des mortifications à l'ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le cardinal toute cette jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusements : on publia que le prélat n'était si délicat sur l'honneur des dames que parce qu'il était lui-même amoureux de la reine ou de la veuve du connétable de Luynes, devenue duchesse de Chevreuse. On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs ; deux travers peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours : elle resta dans les cœurs, et donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du cardinal (1).

(1) Motteville, t. II, p. 16. Brienne, t. I, p. 214. Saint-Germain, p. 40.

La première occasion dans laquelle éclatèrent ces passions de haine et d'ambition réunies fut encore un mariage. On doit se rappeler la jalousie du roi contre son frère. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore en excitant Monsieur à demander l'entrée au conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le cardinal n'eut pas plus tôt en main l'autorité, que, pour plaire à Gaston, il lui fit rendre Ornano, non en qualité de gouverneur, l'âge du prince n'admettait plus ce titre, mais en qualité de chef de sa maison. A peine le colonel fut-il revenu auprès de Gaston, que les sollicitations du prince pour être admis à la connaissance de l'administration recommencèrent. On sentit d'où partaient ces instances; et le cardinal opina dans le conseil à donner au colonel le bâton de maréchal de France, comme une dernière grâce qui devait pour toujours mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, Vialart, évêque d'Avranches, historien du cardinal et son contemporain, remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances : c'est qu'à l'égard des seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvait permettre des prétentions, il avait pour système de leur accorder au-delà même de leurs droits et de leurs espérances; mais aussi, une fois, comblés, s'ils ne se contentaient pas, si, au lieu de reconnaître ses services, ils s'élevaient contre lui, il les traitait sans miséricorde (1).

L'infortuné comte de Chalais, maître de la garde-robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable. Petit-fils du maréchal de Montluc, issu de l'illustre et ancienne maison de Talleyrand-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du roi et d'une belle charge à la cour, il aurait pu se faire un sort digne d'envie, si, ami trop ardent, et amant trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvait lui procurer aucun avantage personnel. L'intrigue qui conduisit Chalais sur l'échafaud ressemble à ces événements de famille dans lesquels se mêlent les voisins, les étrangers et jusqu'aux valets. Par malice, par curiosité ou par un zèle inconsidéré, ils examinent les démarches et les jugent mal, recueillent les propos et les rapportent altérés ou chargés; ils font par-là, d'une bagatelle, une affaire importante, qui expose la fortune, l'honneur et quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'État, on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affichées, et

(1) *Mém. rec.* vol. VI. Vialart, p. 155. *Mém. d'Orléans*, p. 40. Sully, t. II, p. 293. *Testam. polit.* t. I, p. 10. Bassompierre, t. III, p. 22. Gramond, p. 658. Arligny, t. I, p. 406. Brienne, t. I, p. 258.

une multitude d'intrigants. qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illustre payait pour toutes les autres (1).

La reine-mère voulait marier Gaston, son fils, à mademoiselle de Montpensier, la plus belle et la plus riche personne de la cour. Le prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en était même détourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattaient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il serait dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII aurait aussi voulu pouvoir éloigner cet hymen : l'idée de voir une postérité à son frère, pendant qu'il n'en avait pas, le faisait sécher de jalousie, et on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frère aurait des enfants, la jeune reine tâchait d'empêcher ce mariage. Elle avait pour surintendante de sa maison Marie de Rohan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes, remariée au duc de Chevreuse, frère du duc de Guise, et qui, presque aussi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, passionnée pour les plaisirs, passionnée pour la domination, était plus capable de conseiller selon son goût et ses intérêts que selon la raison. La reine-mère lui faisait quelquefois sur ces objets des reproches qu'elle souffrait impatiemment, et, ne fût-ce que pour mortifier cette princesse, et avec elle toutes les femmes de la vieille cour qui critiquaient la jeune, elle affermit sa maîtresse dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire à cet égard la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui jour et nuit ne parlaient d'autre chose à la reine : il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avait intérêt à faire rester Monsieur libre, parce que, si le roi, dont la santé était très-faible, venait à mourir sans enfants, elle pourrait épouser son beau-frère. Enfin Ornano et quelques personnes honnêtes de la cour de Gaston désiraient que ses mœurs fussent garanties par le mariage ; mais le maréchal souhaitait que ce fût avec une princesse étrangère, dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes et d'argent, en cas de besoin. A ces obstacles se joignaient la prétention de la comtesse de Soissons, qui voulait mademoiselle de Montpensier pour son fils, et bien des dépits secrets, des jalousies de famille, qui rendaient les plus indifférents attentifs à l'issue de cette affaire.

Tel était l'état de la cour, lorsque le maréchal d'Ornano fut arrêté une seconde fois à Fontainebleau, le 4 mai. Son crime, comme la première, était de suggérer toujours à Monsieur de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au conseil : on l'accusa aussi d'inspirer au prince de l'éloignement pour son mariage avec mademoiselle de Mont-

(1) *Mémoires de Rochefort*, p. 55.

pensier. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits déjà échauffés (1). Gaston pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frère, qui l'écouta tranquillement, le caressa, et calma par des promesses son premier emportement : mais les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la couronne; et la première résolution que formèrent les amis du maréchal fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano, et le seul intéressé à le perpétuer.

Quant au cardinal, pendant que sa fortune et son crédit excitaient tant d'envie, il n'était point sans alarmes pour l'une et pour l'autre, et même pour sa vie. A l'égard de sa fortune, il se plaignait au nonce Spada, qui paraît être entré bien avant dans sa confiance, que la récompense de ses travaux n'avait été jusqu'alors qu'une petite abbaye, et qu'accablé de dettes, s'il venait à quitter le ministère en cet état, il serait obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers : « Mon crédit, disait-il, n'est pas mieux établi : placé entre la reine-mère et son fils, tous deux diamétralement opposés sur l'article du mariage de Monsieur, j'ai toutes les peines imaginables à diminuer la répugnance de l'un et à modérer l'empressement de l'autre. Il s'en est peu fallu que, dans cet embarras, je n'aie perdu les bonnes grâces de tous les deux. » Le roi surtout, au moindre penchant qu'il apercevait dans le prélat pour les sentiments de sa mère, s'imaginait qu'elle avait la préférence dans son esprit. Il en concevait de l'ombrage; et dans un de ses moments de soupçons, conseillé par quelques jeunes favoris, il fut prêt à reléguer le cardinal à Rome (2).

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avait persuadé à Monsieur que c'était Richelieu qui l'empêchait d'avoir un libre accès auprès de son frère et d'en obtenir les grâces qu'il désirait; que si le cardinal n'y était plus, Gaston deviendrait tout-puissant, par l'ascendant qu'il prendrait sur le roi; qu'il fallait donc s'en défaire, et que Louis, fatigué de la tyrannie du prélat, ne serait pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, et s'apaiserait aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retirait quelquefois. Chalais devait porter le premier coup et fuir en Hollande, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fit honte, et lui rendit le service d'en avertir le cardinal,

(1) Monglat, t. II, p. 35. — (2) *Mém. rec.* t. VI, p. 147.

comme de la part de Chalais. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au prélat, Monsieur enverra ses officiers, qui s'empareront de la maison ; quand il sera arrivé lui-même, on élèvera une querelle, dont on profitera pour consommer l'entreprise. Richelieu eut peine à croire à ce projet ; mais il n'en douta plus, quand il vit arriver dès le matin l'espèce de garnison annoncée. Aussitôt le cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau où était Gaston, pénètre jusqu'à lui, se présente hardiment, et lui dit que, dans le dessein où était Son Altesse royale de prendre un divertissement dans sa maison, il aurait été flatté qu'elle lui eût accordé la satisfaction d'en faire les honneurs, mais que, puisqu'elle veut y être libre, il la lui cède. Ce peu de paroles prononcées, le cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, et laisse Monsieur et ses complices bien confus.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes, chercha des indices dans la famille de Chalais, avec laquelle il entretenait des liaisons d'amitié, et le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux, assez cependant de ceux-ci pour arracher du coupable des paroles de repentir, et être en droit de lui prédire un sort funeste, s'il se mêlait davantage d'intrigues : vaines menaces pour un jeune homme également enthousiaste en amour et en amitié. Il aimait madame de Chevreuse ; celle-ci détestait le cardinal, qui, par jalousie, dit-on, avait traversé ses liaisons avec le duc de Buckingham ; elle témoigna à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, et l'engager dans sa vengeance contre son tyran. Chalais se portait aussi pour ami sans réserve du chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, qui l'avait gagné en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or, le grand-prieur professait une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accusait de détourner les grâces que le roi voulait verser sur sa maison. Il avait engagé dans son mécontentement le duc de Vendôme son frère, gouverneur de Bretagne, fils naturel, comme lui, de Henri IV, et il soufflait sa haine à tout ce qui l'approchait. Ce fut, en effet, la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paraître un agent d'Angleterre et un abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie ; mais il faut les regarder moins comme des représentants politiques, que comme des ministres de haine : le premier, instrument de l'animosité de Buckingham ; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, et qui se vantait « d'être le seul Mardochée qui ne « fléchissait pas le genou devant ce superbe Aman. »

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étaient le frère du roi et une partie de la famille royale, le cardinal prit ou fit semblant

de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, et de là il envoya supplier le roi de le décharger du ministère. Richelieu avait eu soin auparavant d'apprendre à la mère et au fils ce qu'il savait de cette affaire, et il se doutait qu'ils se trouveraient bien embarrassés à débrouiller seuls ce chaos : aussi lui ordonnèrent-ils de revenir ; et sans doute il profita du besoin qu'on avait de son secours pour faire ses conditions, et régler la conduite qu'il faudrait tenir dans la suite.

En conséquence, le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en effet pour éloigner le comte de Soissons de ses complices, il le crée chef du conseil qui devait rester à Paris. Le grand-prieur suit la cour, flatté de l'espérance qu'on lui donne qu'après quelques arrangements il aura l'amirauté qu'il désirait. Tout habile qu'il était, il se laisse si bien persuader, qu'il conseille au duc son frère de quitter la Bretagne, et de venir à Blois, où le roi désirait le voir. Comme le duc montrait quelque défiance, Louis répondit au grand-prieur, qui lui faisait part des craintes de son frère : « Je vous donne ma parole qu'il peut me venir trouver, et qu'il n'aura non plus de mal que vous. » Sur cette parole, le duc arrive, et en effet le sort des deux frères devint égal, car ils furent arrêtés tous deux le 1er juin, et conduits au château d'Amboise.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumières qu'ils ne donnèrent pas, le roi partit pour la Bretagne, sous prétexte que la captivité du gouverneur pouvait y causer des mouvements ; mais c'était plutôt dans le dessein d'éloigner de la capitale Monsieur et ses adhérents, afin qu'étant à l'extrémité du royaume, environné de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se plier à ce qu'on exigerait de lui : mais, sans violence, Richelieu en vint à bout par la persuasion.

Au commencement de la prison d'Ornano, Gaston montra beaucoup d'ardeur pour lui procurer sa liberté. Il se chargea lui-même des démarches et des instances. Ce zèle se ralentit insensiblement ; et quand le cardinal s'aperçut que le prince commençait à prendre cette affaire moins à cœur, il lui fit insinuer qu'il devait s'en décharger sur quelque personne de confiance avec qui on traiterait. Cet expédient plut au parti, et on indiqua le président Le Coigneux, à qui Gaston remit la conduite de cette négociation. A peine est-il choisi, que des gens, dans la confidence du cardinal, font entendre au président qu'il peut rendre un grand service à l'État, en inspirant à Monsieur plus de soumission aux volontés de son frère. Par ce moyen, d'un homme établi pour soutenir les intérêts d'Ornano, que Monsieur lui remettait en main, le cardinal en fit un instiga-

teur de ses propres résolutions ; et cette espèce de trahison, que Gaston découvrit et dont il se plaignit toujours, fut cependant constamment, dans la suite, employée contre lui avec succès. Dans les conférences que le ministre eut avec le président, il insista principalement sur la docilité de Monsieur, et lui laissa entrevoir qu'elle disposerait le roi en faveur du prisonnier. Le Coigneux fit passer à Gaston ces promesses, avec les insinuations capables de leur donner du poids ; de sorte que Richelieu était à peu près sûr de ses opérations, quand la cour arriva à Nantes les premiers jours de juillet.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel. Roger de Grammont (1), comte de Louvigni, jusqu'alors confident de Chalais, brouillé en ce moment avec lui par suite d'intrigues amoureuses, et menacé de mauvais traitements par quelques personnages influents de la cabale, s'imagine n'avoir d'autres moyens pour s'y soustraire que de se mettre sous la protection du cardinal, et lui raconte tout ce qu'il savait des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe. Il avait impliqué dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la cour ; mais le seul Chalais fut arrêté. Louis XIII, de la plus grande amitié pour ce favori, était passé, comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haine contre lui. On lui avait persuadé que Chalais le détestait ; que, dans l'exercice de sa charge, il ne pouvait s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisants, et que, dans le plan de la conjuration qui devait le faire déclarer inhabile au mariage et faire passer son trône et sa femme à Monsieur, Chalais s'était réservé le soin de s'assurer de sa personne. La légèreté de ses propos, la témérité de ses desseins, et des railleries indécentes sur le roi, trouvées dans des lettres qu'il écrivait à la duchesse de Chevreuse, et qui furent saisies, donnèrent du poids à ces imputations. On l'accusait encore d'avoir engagé Gaston à des éclats qui auraient pu devenir très-préjudiciables à la paix du royaume, comme de quitter la cour, de se retirer à La Rochelle, et de soulever les huguenots ; d'avoir tramé une intrigue pour lui procurer une retraite à Metz, et une autre pour lui faire livrer la Bastille ; d'avoir conseillé au duc de Montmorency de se laisser battre par les Rochelois ; enfin de s'être appliqué sans relâche à nuire au cardinal, et d'avoir armé contre lui une cabale des personnes les plus distinguées de la cour. Le ministre employa dans cette affaire l'effrayant procédé dont il ne fut pas l'inven-

(1) Il était frère cadet d'Antoine III, duc de Grammont, devenu maréchal de France, l'un des plus aimables seigneurs de la cour galante de Louis XIV, et frère consanguin du comte de Grammont, Philibert, également célèbre pour son esprit, et le héros assez scandaleux des Mémoires du comte d'Hamilton, dont il avait épousé la sœur.

teur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire le procès de Chalais par une commission. Elle fut composée de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de conseillers au parlement de Bretagne, présidés par Michel de Marillac, garde des sceaux. Les amis du cardinal répandirent qu'il avait pris ce moyen pour ménager l'honneur des familles, et afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans les greffes d'un tribunal ordinaire ; mais le public crut qu'il n'avait pris cette voie que pour être vengé plus promptement et plus sûrement (1).

Les procédures furent précédées par une démarche bien singulière de la part du cardinal. Il alla dans la prison, et interrogea lui-même Chalais. On ne sait ce qui se passa dans cette entrevue. Les écrits publiés en faveur du prisonnier portent que Richelieu lui promit sa grâce, s'il convenait des griefs dont on l'accusait, et que, dans cette espérance, Chalais avoua des choses fausses, qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du cardinal disent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimait ; qu'il aurait obtenu sa grâce, si ses aveux avaient été sans réserve, et qu'il ne fut puni que parce qu'il dissimula, dans cette espèce de confession, des faits dont on trouva des preuves.

A la première nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Monsieur avait voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grâce du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge : il pria, conjura, menaça. « Mais avec trois conserves, dit le ministre au nonce Spada, et deux prunes de Gênes, je chassai toute l'amertume de son cœur. » Au reste, Richelieu était éloquent, et l'on conçoit quelle impression devait faire sur un adolescent le discours d'un homme grave, qui, armé de l'autorité, lui représentait ses devoirs les plus sacrés, et l'attachement qu'il devait à sa mère, à son frère, à son roi ; qui lui remontrait ce qu'il avait risqué en s'associant à des rebelles, en se rendant leur protecteur et leur chef, et ce que le roi était en droit et en pouvoir de faire, comme de le priver de ses bonnes grâces, lui retirer ses biens, le réduire à l'état de particulier, et l'enfermer même, s'il ne consultait pas plus son amitié que sa justice. Au lieu de ce traitement trop mérité, on lui offrait une épouse jeune et belle, avec trois cent mille écus de rente, un apanage de plus d'un million, et tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en fallait pas tant : après quelques combats, « dans lesquels, disait Gaston, je me suis défendu comme un lion, » il succomba ; les protégés furent abandonnés, et le 5 août il épousa mademoiselle de Montpensier.

(1) Monglat, t. I, p. 36. Motteville, t. I, p. 29. *Observations de Bassompierre sur Dupleix*, p. 452.

Ornano à Vincennes, et Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leurs têtes. Le maréchal s'écria douloureusement : « O cardinal, que tu as du pouvoir! » Chalais ne dit mot, et attendait tristement le sort que cet événement lui annonçait; il y était déjà préparé par le traitement qu'il éprouvait depuis le 1er du mois; on l'avait mis au cachot. C'est de là qu'il fut amené, le 11, devant les commissaires. On ne sait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, et s'ils furent confrontés; car il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les pièces ont été enlevées et soustraites à la connaissance du public. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : « Ce n'est pas là ce qu'on m'avait promis; maudit cardinal, tu m'as trompé! » D'autres assurent qu'il dit expressément : « Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donnée de ma grâce que j'ai avoué, mais parce que la conviction était entière. » Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut apercevoir de certain, c'est que si Chalais fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grâce, ne firent que prolonger son supplice : ils avaient fait cacher l'exécuteur; mais on prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups avant de pouvoir séparer la tête du corps (1).

Des complices, les uns quittèrent la cour, les autres furent exilés en différents endroits. Le comte de Soissons, qui s'était déjà sauvé sur la frontière, où il attendait l'événement, obtint permission de voyager hors du royaume. Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre en Lorraine; et on crut remarquer dans la peine que le cardinal lui fit infliger l'indulgence d'un homme qui punit ce qu'il aime. La jeune reine, pour avoir été seulement impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible. Louis XIII la fit comparaître en plein conseil, et lui reprocha, avec un sourire amer, d'avoir désiré un autre mari. « Je n'aurais pas assez gagné au change, » répondit-elle dédaigneusement. Mais elle pleura abondamment, et conserva une violente rancune contre le cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scène désagréable.

Quant aux prisonniers, Ornano mourut à Vincennes, en septembre, presque subitement. On soupçonna l'emploi du poison; mais le rapport des médecins constata le contraire. Le maréchal protesta, en recevant les sacrements, que jamais il n'avait rien tenté contre la personne du roi, ni le bien de l'État; mais que, voyant le cardinal s'emparer de l'autorité, il avait tâché d'en tirer une petite part pour Monsieur. Le duc de Vendôme

(1) *Mémoires d'Aubery*, t. I. p. 285.

fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, et sortit de prison, mais dépouillé de ses gouvernements, et avec une modique pension, qui ne lui laissait que les moyens de voyager obscurément. Le grand-prieur, son frère, mourut dans les fers, n'ayant jamais voulu rien avouer de ce qu'on exigeait; protestant, au contraire, devant le saint-sacrement, qu'il n'était aucunement coupable, à moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à dissuader Monsieur d'épouser mademoiselle de Montpensier. On porta aux cours d'Angleterre et de Savoie des plaintes contre les ambassadeurs, qui s'étaient mêlés de cette affaire : la première n'en fit pas grand cas; et peut-être cette négligence affectée attira-t-elle à ce royaume les troubles que Richelieu est soupçonné d'y avoir fomentés. La cour de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'abbé Scaglia, eut la complaisance de le rappeler. On compte entre les disgraciés le duc de La Valette, le prince de Marsillac, le commandeur de Jars, beaucoup de seigneurs, jusqu'à Baradas, le favori du roi.

Il était né en Bourgogne, gentilhomme, et fut d'abord page de la petite écurie. On ne sait comment Baradas vint à bout de plaire à Louis XIII; mais il y réussit tellement, que ce prince ne pouvait se passer de sa compagnie : il était même jaloux des politesses qu'on pouvait faire à son favori, et voulait qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui. En six mois il le fit premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de Saint-Germain, et lieutenant de roi en Champagne. En moins de temps encore on lui ôta tout; et, des débris de sa grandeur, à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes; de sorte que, pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disait en proverbe : *fortune de Baradas.* Il était peu souple, peu complaisant, et montrait trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la cour, surtout pour les amusements puérils de Louis XIII. On dit aussi qu'il était fier et peu endurant, et qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au marquis de Souvré, en présence du roi, ce qui occasionna sa disgrace; mais la véritable cause, c'est que, voyant la répugnance du monarque à souffrir le mariage de son frère, en bon courtisan, il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par là il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais, son rival de faveur. Louis XIII fut quelque temps sans révéler au cardinal la conduite de son favori; mais enfin, dans un moment d'humeur, ce secret lui échappa; et le ministre, qui n'avait pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, et qui voyait dans son caractère altier un éloignement invincible pour la soumission, le fit congédier. Baradas s'étant, quelques années après, présenté à Louis XIII, qui passait par sa province, le monarqne le reçut bien, et lui permit de le suivre;

mais, sur quelques signes d'humeur du cardinal, il ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisait pressentir; il disparut de la cour, et alla chercher du service chez l'étranger où sa valeur seule, sans considération de ce qu'il avait été, l'éleva aux grades militaires (1).

Pour une faute moins directe contre Richelieu que celle de Baradas, le chancelier d'Aligre perdit les sceaux. Au moment de l'emprisonnement d'Ornano, il fut rencontré par Gaston, qui lui demanda vivement pourquoi on arrêtait le maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avait pas participé à cette résolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : « Quand on a l'honneur d'être admis au conseil du roi, on doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand même on aurait une opinion différente, » et il fit ôter les sceaux à d'Aligre. On fit au même temps une grande réforme dans la maison de la jeune reine ; plusieurs de ses femmes furent congédiées ; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le roi n'y était pas présent ; on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs. Enfin le monarque, pour préserver à l'avenir son ministre du danger qu'il avait couru à Limours, lui donna une garde de mousquetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté (2).

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes ou au moins de la maladresse de la part des personnes punies, essaie de les disculper, prête au cardinal, sur de simples conjectures, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, et en fait naître la discorde de la maison royale et le malheur des familles. Selon lui, le prélat, par ses émissaires, encourageait le maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son élève l'entrée du conseil, et en même temps il alarmait le roi sur l'ambition de son frère, et l'excitait à la réprimer. D'un côté, il faisait entendre à la reine douairière qu'elle ne devait pas trop se mêler du ministère, de peur de donner de l'ombrage à son fils; et de l'autre il engageait le roi à la consulter, afin que, la trouvant circonspecte et froide à donner son avis, il se confirmât toujours de plus en plus dans d'idée où il était, qu'elle ne s'embarrassait pas de la prospérité de son royaume, et qu'elle aimait Gaston plus que lui. Enfin il restait à Louis de l'estime pour le grand-prieur, de l'amitié pour le duc de Vendôme, de la tendresse pour sa jeune épouse, qui n'avait jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût enfin pour nombre d'officiers qui le servaient bien, pour des jeunes gens qui avaient été élevés avec lui, et pour

(1) *Mémoires de Duplessis*, p. 205. *Menagiana*, t. I, p. 254. Gramond, p. 680. Monglat, t. I, p. 30 et 105. *Mémoires de l'abbé Arnauld*. Bassompierre, t. II, p. 207.
(2) Monglat, t. I. p. 35.

des gens plus âgés, qu'on l'avait accoutumé à considérer. Pour effacer dans le cœur du monarque tous ces sentiments à la fois, le cardinal, dit toujours Siri, suggère au grand-prieur de demander l'amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au roi que la famille des Vendôme a des desseins dangereux ; que le duc de Mercœur s'étant attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le duc de Vendôme, mari de l'unique héritière de Mercœur, travaille à les faire revivre, et que c'est pour les appuyer que le grand-prieur, brave guerrier et profond politique, demande l'amirauté ; que les Vendôme se sont déjà ménagé l'appui des huguenots, en souffrant que Soubise s'emparât du fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces observations, Louis XIII trouve bon que l'on arrête ses frères. Richelieu se flattait que pour sortir de prison ils diraient ce qu'on voudrait; mais comme l'un niait constamment les projets chimériques qu'on lui imputait, que l'autre ne faisait que des aveux forcés d'où on ne pouvait tirer des preuves convaincantes, le ministre se trouvait fort embarrassé, lorsque l'imprudence du comte de Chalais lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptait pas (1).

Ce jeune homme personnellement piqué contre Richelieu, qui le traversait dans ses amours et dans la faveur du roi, voyant presque tous les courtisans entièrement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie, en soufflant le feu que chacun tenait caché. Il parla, agit, remua surtout les gens opposés au mariage de Monsieur ; ses démarches, épiées et suivies, donnèrent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le cardinal n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, et jusqu'aux souhaits et aux désirs, dont il fit des crimes. Ainsi il inspira à Louis, qu'il rendit sombre et farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnait, mère, frère, épouse, ministres, serviteurs, et il s'attira exclusivement la confiance du monarque, auquel il persuada qu'il était le seul qui n'eût pas d'intérêts différents de ceux du roi et de l'État.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderaient de preuves pour être crues, et Siri n'en apporte aucune. Il paraît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place; qu'il leur a donné une liaison et en a formé un corps qu'on doit regarder comme un roman : car, parce que les événements sont favorables à un ministre, il ne faut pas toujours croire qu'il les a provoqués. Sans charger Richelieu de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire qu'on soit obligé d'avouer que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir Louis XIII

(1) *Mém. rec.* t. VI, p. 238.

de sa jalousie ; que peut-être, y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les aliments dont elle se repaissait : il n'en reste pas moins certain que Louis XIII et son ministre ont exposé leur réputation, en substituant des juges choisis arbitrairement et des procédures ténébreuses, aux tribunaux ordinaires et aux formes reçues, qu'un souverain sage ne changera jamais, à moins que ce ne soit pour faire grâce.

A cette scène tragique Richelieu fit succéder un grand spectacle; savoir : l'assemblée des notables, composée des députés du clergé, de la noblesse et du parlement, présidés par Gaston : elle s'ouvrit au palais des Tuileries, le 2 décembre, et eut trente-cinq séances. Le cardinal y parut deux fois, et harangua avec une netteté et une force qui furent admirées. Pour l'exécution des grands projets qu'il méditait, tant au dedans qu'au dehors, il fallait des ressources pécuniaires qui manquaient absolument ; car, suivant le nouveau garde des sceaux Marillac, qui fit le discours d'ouverture, on s'était vu contraint les années précédentes, avec seize millions seulement de recette ordinaire, à en dépenser jusqu'à trente-six et quarante. Cependant la suppression des grandes charges dont les gages étaient excessifs, le rachat des domaines royaux aliénés à bas prix, la réduction des pensions, et la démolition des forteresses intérieures, épargnes politiques que l'on faisait entrer dans les moyens d'économie qui pouvaient ramener l'équilibre entre la recette et la dépense, et qui tombaient directement sur les grands et sur les huguenots, avaient besoin d'être protégés par un assentiment qui eût l'air d'être national. Pour l'obtenir, on témoigna la plus entière confiance à l'assemblée. Il n'y eut aucune partie d'administration dont elle ne prît connaissance : protection des églises, maintien des édits sur la religion, police des mœurs, récompenses pour la noblesse, état militaire, justice, commerce, finances : elle discuta tous ces objets selon le désir du cardinal. Cependant un article, sur lequel on jugea qu'il ne serait pas fâché d'être contredit, fut seul excepté. Richelieu proposait de modérer les peines établies contre les criminels d'État, et de les réduire à la seule privation de leurs charges, après la seconde désobéissance : l'assemblée, sans égard aux remontrances du ministre, pria le roi de maintenir la rigueur des anciennes ordonnances. On pense que, dans cette ostentation d'indulgence, le prélat eut deux choses en vue : la première, de faire croire que c'était malgré lui qu'il avait laissé périr Chalais, victime de la rigueur des lois : la seconde, d'épouvanter ceux qui voudraient courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la justice toujours levé sur leurs têtes ; mais cette dernière considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue qu'une

vieille habitude et de nouvelles circonstances entretenaient à la cour (1).

Le mariage de Monsieur avait donné naissance à une cabale; son veuvage en produisit une autre, et fut la première cause des malheurs de la reine-mère. Au bout de neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, Gaston perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une princesse, qui fut la fameuse mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les yeux fermés, que Louis signifia à son ministre qu'il ne voulait plus entendre parler de mariage pour son frère, et qu'il saurait gré au cardinal des mesures qu'il prendrait pour en éloigner les propositions. La reine-mère, au contraire, voyant le roi d'un tempérament faible et sans enfants, promène aussitôt ses regards sur les cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils et de donner des héritiers au trône, et s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvaient deux princesses attachées à Marie par les liens du sang, et dont l'alliance lui faisait espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston (2).

Mais, trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le duc d'Orléans prend du goût pour Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, à qui un héritage venait de donner la souveraineté de Mantoue et du Montferrat. La jeune reine, de son côté, veut, ou que son beau-frère ne se marie pas, ou qu'il épouse une archiduchesse sa proche parente : on met sur les rangs une princesse de Bavière, une de Lorraine, une de Modène; et toutes ces personnes étaient proposées par les femmes de la cour, qui, sans en être priées, se donnaient force mouvements, et tâchaient d'inspirer au prince du penchant pour leurs protégées. Elles remuaient ministres, courtisans et ecclésiastiques, qu'elles entraînaient dans le tourbillon. « Je ne saurais mieux les comparer, disait à cette occasion Vialart, qu'au « soleil du printemps, capable d'attirer les vapeurs dans les airs, mais « non de les résoudre. L'ardeur et le mouvement de leurs passions ressem- « blent aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les arbres. » Elles élevèrent, en effet, des tempêtes terribles contre Richelieu; mais il soutint leur choc avec fermeté, et les infortunés qui s'embarquèrent sur leur garantie vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans le parti qui se forma pour faire échouer les projets belliqueux de l'évêque de Luçon. Après avoir *scandalisé* les catholiques, comme il le disait lui-même, par la paix qu'il procura aux calvinistes; il était enfin prêt à porter le coup qu'il méditait depuis longtemps, et à les chasser de La Rochelle, leur dernier

(1) *Mercure*, t. XIII. *Mémoires d'Aubery*, t. I, p. 288.
(2) Vialart, p. 212. Aubery, p. 137. *Mém. rec.* t. VI, p. 268.

boulevard. Malgré sa dissimulation, son dessein ne leur avait pas tout à fait échappé. Une forteresse établie à leur porte, entretenue, augmentée, munie de troupes plus nombreuses, leur commerce gêné, contre l'assurance des traités, leur marine affaiblie par des vexations sourdes et des dénis de justice plus que par des combats, les provinces voisines remplies de soldats, des négociations soutenues avec l'Espagne et l'Angleterre, beaucoup d'égards pour ces puissances, afin de leur ôter jusqu'au moindre prétexte de secourir les religionnaires, tout cela leur annonçait une attaque réfléchie, à laquelle il leur serait bien difficile de résister; aussi n'omettaient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux.

Outre une petite guerre qu'ils entretenaient toujours dans le Languodoc, la Guienne, le Poitou et les Cévennes, ils avaient des émissaires dans toutes les cours; émissaires pleins d'ardeur, qui sollicitaient des secours avec le zèle qu'inspire une religion à sauver. Ils échouèrent en Espagne, où le cardinal sut persuader que, si Philippe IV se refusait à leurs instances, la France le laisserait jouir tranquillement des conditions d'un traité qui lui donnait de grands avantages dans la Valteline. Richelieu fit même si bien valoir la cause du catholicisme, qu'il forma une ligue secrète avec l'Espagne pour se procurer des vaisseaux contre les Rochelois et contre l'Angleterre qui les protégeait. Sous ce point de vue, le traité fut de nul effet. L'Espagne crut utile à ses intérêts de manquer à ses engagements, et de perpétuer ainsi les embarras intérieurs de la France, pour l'empêcher de prendre part aux affaires de l'Allemagne. Mais l'habile cardinal recueillit toujours le fruit principal de sa politique, qui avait été de prévenir l'accord de cette puissance avec l'Angleterre. Les réformés ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne, qui était désolée par la guerre entre l'empereur et le roi de Danemark; guerre qui était le résultat d'une ligue conclue en 1624, entre la France, l'Angleterre, le Danemark et les républiques de Venise et de Hollande, tant pour faire restituer la Valteline aux Grisons, que pour rétablir le malheureux Frédéric, dont Ferdinand avait fait passer le titre électoral et la majeure partie des possessions à la maison de Bavière, cadette de la Palatine.

Soubise, le plus zélé négociateur des huguenots, trouva enfin plus de faveur en Angleterre. Le roi fut bien aise de faire parade de son zèle religieux auprès des *puritains*, les calvinistes de son pays, qui se plaignaient de ses entreprises, et le ministre, de trouver l'occasion de satisfaire sa haine contre Richelieu. Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire

qu'il plaisait, n'omettait rien pour se faire rappeler en France. Il offrait d'y venir comme ami négocier une paix durable; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son royaume. Buckingham crut que le ministre avait encore plus de part que l'époux à son exclusion : il jura de s'en venger, et de venir si bien accompagné, qu'on ne pourrait lui refuser l'entrée de la France. La duchesse de Chevreuse, reléguée à Dampierre, demeure bien triste pour une intrigante, joignit son ressentiment à celui du favori anglais. Oubliant toute bienséance, pour nuire au cardinal, elle reçoit chez elle le lord Montaigu, confident de Buckingham, et affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenaient auprès d'elle. Dans ses conversations elle rappelle ce qu'elle a pu savoir pendant le ministère de Luynes, son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines; et, après avoir bien instruit l'agent de l'Angleterre, elle le lance, pour ainsi dire, à travers les mécontents. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diversion, et lorsqu'il revenait en Lorraine, très-persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontière. Le cardinal, qui le faisait suivre, lui avait laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à la fois. On saisit ses papiers, qui étaient tout ce qu'on désirait, et on le relâcha ; mais le marquis de Rouillac, le marquis d'O et plusieurs autres furent mis à la Bastille. Madame de Chevreuse se sauva en Angleterre (1).

Dans le même temps, les grands, que la mort de Chalais n'avait pas assez intimidés, apprirent à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorency, sieur de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, son second, qui tous deux, bravant l'autorité des lois, et ne tenant aucun compte du serment que le roi avait fait à son sacre de ne point pardonner aux duellistes, étaient venus se battre dans la place Royale, contre le marquis de Beuvron et Henri d'Amboise, comte de Bussy, qui fut tué. En vain toute la cour sollicita pour eux, ils furent condamnés, et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil : exemple presque unique, en France, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'État, et pour avoir manqué, non au prince, mais aux lois. Il ne fallait pas moins qu'un tel exemple pour amortir un peu cette fureur des duels, qui enlevait chaque année à la France une

(1) Brienne, t. I, p. 274. *Mém. rec.* t. VI, p. 254. *Merc.* t. XIII, p. 370. Vialart, p. 205.

multitude de gentilshommes. Bouteville s'était acquis en ce genre de prouesse une célébrité qui, après avoir été fatale à beaucoup d'autres, devait enfin lui être funeste à lui-même. Il laissa un fils posthume, qui a été le célèbre maréchal de Luxembourg (1).

Quoique la découverte des trames de Montaigu rendît Buckingham moins redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet, d'armer l'Angleterre contre Louis XIII. La Rochelle n'était donc encore que menacée, lorsqu'on vit paraître un manifeste qui reprochait à la France une multitude de torts à l'égard de la nation britannique. Il sortit en même temps de ses ports une flotte formidable, qui se présenta devant La Rochelle. La ville, qui n'était point prévenue de cette brusque rupture, et où les esprits étaient divisés sur la guerre et sur la paix, refusa, malgré les instances de Soubise, l'entrée du port à l'escadre; celle-ci tourna dès-lors ses vues sur l'île de Ré, la bloqua, débarqua des troupes, et assiégea les forts qui la défendaient. Moins d'habileté dans Toiras, commandant de l'île, moins d'intrépidité dans les soldats soumis à ses ordres, moins d'activité et de vigilance dans le ministre, l'île de Ré, mal pourvue de vivres et de munitions, tombait entre les mains des Anglais; et sa prise rendait impossible celle de La Rochelle, parce qu'ils en auraient fait une place d'armes et un dépôt, d'où il serait parti des secours prompts, presque journaliers, pour la ville assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le roi, venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, et fut obligé de s'arrêter dans le château de Villeroy. Dès-lors tout roula sur le cardinal, qui, à force de soins et de peines, avait rassemblé les bateaux et les navires de tous les ports voisins. Ses efforts furent couronnés du succès (2). Malgré les escadres anglaises, malgré leurs gros vaisseaux, qui, semblables à des bastions, investissaient l'île de toutes parts, Richelieu, sur de faibles pinasses qui échappèrent à la vigilance des Anglais, y fit passer une armée entière, laquelle, sous les ordres du maréchal de Schomberg et de Louis de Marillac, frère du garde des sceaux, les battit, les chassa, les força de se rembarquer et de cingler vers l'Angleterre. Le roi, guéri, arriva encore assez à temps pour jouir de cet agréable spectacle.

Louis, que sa santé toujours chancelante rappelait à Paris, fut engagé, par de si beaux commencements, à se reposer de la suite de l'exécution sur son ministre seul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu, et les généraux de terre et de mer eurent ordre de lui obéir comme au roi même.

(1) *Mercure*, t. XIII, p. 399.

(2) Brienne, t. I, p. 274. *Mémoires de Duplessis*, p. 8. *Mercure*, t. XIII. *Vérité défendue*, p. 537. *Vie de Toiras*.

Le blocus, formé par une circonvallation de trois lieues, et commencé en automne, après la retraite des Anglais, se convertit au printemps en un siége régulier, dont on espéra moins cependant que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissants devaient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le port; digue fameuse, dont l'exécution, célébrée alors comme un prodige, fut exécutée en cinq mois sous la direction de l'ingénieur Mezeteau. Elle avait sept cent quarante-sept toises de longueur, douze d'épaisseur à sa base, et quatre à sa partie supérieure, élevée au-dessus des plus hautes marées. Une ouverture de quelques toises avait été laissée au milieu de la digue pour diminuer la violence des courants, et on l'avait embarrassée par des vaisseaux qui y avaient été coulés bas. Les Rochelois, qui comptaient sur les simples efforts des vents et de la mer pour renverser cet ouvrage, ne s'opposèrent point à sa construction. Mais les vents et la mer le respectèrent, et une nouvelle flotte anglaise, commandée par Denbigh, beau-frère de Buckingham, inhabile à surmonter cet obstacle, se vit honteusement forcée de retourner en Angleterre. Ambitieux de venger cet affront et le sien propre à l'île de Ré, Buckingham prépare un nouvel armement, et à l'aide de navires maçonnés intérieurement, et remplis de pierres et de poudre, qu'on devait pousser contre la digue, ou y attacher, il se flatte de la renverser. Mais, au moment où il allait monter le vaisseau amiral, il fut assassiné d'un coup de couteau par un homme qu'il avait offensé. Comme tout était prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer ses troupes, et il eut encore le plaisir de voir les Anglais, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Les négociations qu'ils entamèrent avant leur retraite abattirent le courage des Rochelois. Ceux-ci, dès longtemps réduits par la famine aux dernières extrémités, et ayant en vain essayé de se débarrasser de leurs bouches inutiles, qui furent hostilement répoussées par les assiégeants, eurent enfin recours à la clémence du roi. Malgré son caractère sévère, il les traita assez favorablement pour l'état de détresse auquel ils étaient réduits : ils conservèrent la liberté de leur culte, mais leurs fortifications furent démolies : le cardinal ne voulut pas que cette ville, *le repaire de l'hérésie*, comme on la nommait, pût jamais servir de défense à la rébellion. Elle se rendit le 28 octobre, et le 7 novembre la mer emporta quarante toises de la digue. Le monarque retourna victorieux à Paris avec son ministre, qui partageait justement l'honneur d'un triomphe arraché autant à la bravoure des ennemis qu'à l'envie des courtisans.

Les généraux eux-mêmes n'auraient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils sentaient l'empire que le succès allait donner au cardinal. Bassom-

pierre, l'un d'entre eux, disait : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre La Rochelle (1). »

Mais, pendant que Richelieu se couvrait de gloire, des soucis cuisants et des inquiétudes dévorantes fanaient les lauriers qui ombrageaient sa tête. Le nuage s'épaississait entre la reine-mère et lui, et les noires vapeurs de la jalousie obscurcissaient la bonne intelligence qui avait jusque-là régné entre eux. La désunion commença par une manière différente de penser sur les affaires d'État. Elle trouvait mauvais qu'il eût des sentiments autres que les siens, plus mauvais encore qu'il osât les soutenir. L'ancienne régente ne pardonnait pas à son protégé une certaine froideur qu'elle croyait apercevoir pour la conclusion du mariage de Gaston avec une Florentine. A la vérité, le ministre faisait extérieurement tout ce qu'elle voulait à cet égard ; mais, quand elle se croyait près de réussir, des difficultés imprévues venaient traverser ses desseins. Marie, qui avait gouverné, qui savait par conséquent comment on repousse souvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, était singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit augmenta à l'occasion d'une entreprise qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher Marie de Gonzague, des Médicis, ses parentes (2).

Excité par la France, et favorablement disposé par les négociations habiles de l'ambassadeur Saint-Chaumont, Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, arrière-petit-fils de Frédéric, premier duc de Mantoue, avait laissé en mourant ses États à son plus proche héritier mâle, Charles de Gonzague, duc de Nevers, et il avait consolidé ses droits en mariant, la veille de sa mort, Marie de Gonzague, fille du duc François, son frère aîné, et de Marguerite, fille du duc de Savoie, avec le prince de Rhétel, fils du duc de Nevers. L'empereur et le roi d'Espagne, qui voulaient conserver en Italie la supériorité dont ils jouissaient, appuyèrent d'abord les prétentions du duc de Guastalle, qui descendait d'un frère cadet de Frédéric; puis ils se liguèrent pour partager l'héritage avec le duc de Savoie, qui prétendait au Montferrat en vertu des droits surannés d'Aymon, l'un des ducs ses aïeux, lequel avait épousé une princesse de cette maison; droits déjà reconnus invalides lorsque le premier duc de Mantoue épousa l'héritière du Montferrat, et, en dernier lieu, à la mort du frère aîné de Vincent. Le duc de Nevers, pressé par des concurrents si redoutables, réclama le secours de la France. Pendant le siége de La Rochelle, on s'en tint à la négociation, pour tâcher d'empêcher la maison d'Autriche de s'emparer des États contestés : mais, après cette conquête,

(1) Saint-Germain, p. 321. — (2) Aubery, *Histoire*, l. I, p. 137.

le conseil de France agita sérieusement l'alternative de secourir efficacement le duc de Nevers ou de l'abandonner. Si la reine-mère n'avait pas nourri une animosité secrète contre ce duc, et surtout contre sa fille, à cause de l'attachement de Gaston, elle n'aurait pas hésité de conseiller sa défense, dans un temps où son fils se voyait une armée aguerrie, prête à se porter partout où on voudrait : mais le cardinal de Bérule, confident de Marie, et qu'on savait n'agir que par la volonté de la reine, parla fortement dans le conseil contre cette expédition. Il dit que l'armée du roi, qu'on vantait tant, était affaiblie et harassée; qu'il faudrait commencer la guerre par emporter le passage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un temps froid et pluvieux ajouteraient encore aux difficultés naturelles; que cette seule entreprise pourrait détruire eu une campagne les principales forces du royaume; qu'il était à craindre qu'alors la maison d'Autriche ne s'ébranlât et ne vînt heurter de tout son poids la France, rendue incapable de soutenir le choc. Richelieu, qui faisait profession de ne pas craindre ce colosse, réfuta hautement ces raisons, et conclut à la guerre. Il traça au roi un plan d'opérations aussi solide que brillant, et promit au monarque que, vainqueur de la Savoie, il le ramènerait la même année triompher du reste des huguenots dans les Cévennes. Le roi goûta cet avis, et partit au mois de janvier pour l'Italie. Il avait d'abord destiné le commandement de l'armée à son frère. Un accès de jalousie lui fit changer de résolution. Il arriva au pied des Alpes au commencement de février, à la tête de vingt-quatre mille hommes de pied, et de deux mille cinq cents chevaux, ayant sous lui les maréchaux de Toiras, de Créqui, de Bassompierre et de Schomberg. Richelieu, l'accompagnait aussi, préparant les voies à la victoire par les armes de la négociation. Mais, comblé des distinctions les plus flatteuses par le monarque, il était déjà intérieurement disgracié de la reine-mère (1).

Elle n'avait pu s'empêcher de lui marquer, par ses manières et des propos indirects, qu'elle nourrissait au fond de son cœur du ressentiment contre lui : de son côté, il faisait sentir à la princesse qu'il s'apercevait de son refroidissement; mais respectueusement il en rejetait la cause sur les insinuations de ses ennemis. On s'expliqua: le roi intervint: on eut l'air d'accéder à une réconciliation; mais bientôt une brouillerie plus importante éclata : la reine voulut ôter au cardinal la surintendance de sa maison; Louis s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mère qu'elle lui avoua qu'elle avait toujours reconnu dans le cardinal des talents propres à l'administration du royaume, mais qu'elle

(1) *Mémoires d'Aubery*, t. I, p. 317.

n'en voulait pas pour le gouvernement de sa maison; témoignage précieux de la part d'une femme mécontente (1).

Il s'en fallait bien que Richelieu pût en rendre d'elle un pareil. Les démarches de la reine-mère, loin d'être une suite de son affection pour l'État, n'étaient subordonnées qu'à sa passion. Quelques troupes de Français envoyées d'avance en Italie pour tenir les Espagnols en échec ayant été battues, elle en triompha ouvertement, et dit avec complaisance que jamais le duc de Nevers ne réussirait. Au lieu de la douceur qui gagne et persuade, elle employa le ton absolu et la violence, pour rompre tout commerce entre Gaston son fils et Marie de Gonzague, fille du duc. Il arriva de là que les femmes et les jeunes gens s'empressèrent de fournir aux amants les occasions de se voir et de se parler : on les abouchait dans des fêtes publiques, des parties de chasse, des rendez-vous auxquels on donnait un air fortuit, des visites, et jusqu'à des rencontres dans les églises, sous prétexte de dévotion. La reine se crut jouée : son caractère emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du roi, de cesser ses assiduités auprès de Marie; et voyant que ce moyen ne suffisait pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la princesse. Celle-ci était redemandée alors par son père, et le jeune prince se proposait de l'enlever dans la route, et de sortir avec elle du royaume, lorsque le premier jour de son voyage, au commencement d'une nuit noire, cette jeune personne se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, et transportée avec une seule d'entre elles dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avait pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni aliments; et le premier coup-d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison (2).

Pendant que cela se passait, Louis forçait les barricades qui fermaient le pas de Suze, et son ministre apportait toute son attention à ne pas se laisser surprendre par les propositions insidieuses du duc de Savoie. Le roi et le cardinal vainquirent chacun dans leur genre. Le duc consentit à laisser passer les Français par ses États : les Espagnols levèrent le siége de Casal, capitale du Montferrat; et adhérant au traité signé à Suze avec le duc de Savoie, ils promirent de laisser en paix le duc de Mantoue. Après cette expédition, qui fut brusque et courte, et pendant laquelle la paix fut encore signée à Suze avec l'Angleterre, Louis, selon la prédiction de son ministre, revint dans les provinces où les huguenots conservaient des retraites. A l'aide des secours pécuniaires de l'Espagne, ils s'y soute-

(1) *Mémoires rec.* t. VI, p. 429 et 591. *Testam. pol.* t. I, p. 12. *Mémoires de Monsieur*, p. 115. Aubery, *Histoire*, t. I, p. 137.
(2) Bassompierre, t. III, p. 173.

naient contre le prince de Condé et le duc de Montmorency, son beau-frère, auquel Rohan avait fait même éprouver un échec. Le roi tomba comme un foudre, saccagea, brûla et détruisit les places qui osèrent faire résistance. Les négociations du cardinal firent le reste. A l'exemple de Henri IV, il crut devoir acheter la soumission des grands par des faveurs. Le duc de Rohan reçut cent mille écus pour congédier ses troupes, mais il n'eut pas la liberté de voir le roi. Cette mortification lui fit demander la permission de se retirer à Venise. Elle lui fut accordée, mais avec des témoignages d'estime qui purent le consoler d'un exil d'où la cour le retira peu de temps après, en le chargeant de missions délicates et honorables auprès des Grisons et des Suisses. Ce fut le 27 juin que la paix fut conclue à Alais avec les protestants. De ce moment, ils ne formèrent plus de corps dans l'État; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale, leurs ministres des gens de lettres sans priviléges. Le gouvernement ne se lia point avec eux par des traités : il ne conserva, à leur égard, que des engagements de bonté ; et les règlements faits à leur sujet furent des ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine, et non des conditions stipulées comme auparavant, pour ainsi dire, d'égal à égal. Ce fut, remarquent les historiens, le plus beau moment du ministère de Richelieu, parce que la France triomphait au dehors et au dedans; que les ennemis extérieurs publiaient eux-mêmes la supériorité des lumières du cardinal, et que les calvinistes, en soupirant sur les débris de leurs forteresses renversées par ses ordres et sous ses yeux, ne pouvaient s'empêcher d'ailleurs de reconnaître son affabilité, sa facilité à adopter tous les moyens de douceur, et sa fidélité surtout à exécuter ses promesses (1).

En arrivant à Paris, Richelieu trouva que les premières froideurs de la reine-mère étaient devenues de la haine. Elle avait eu le chagrin de voir que sa dureté à l'égard de la princesse Marie n'était pas approuvée du roi: elle aurait voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite, et au contraire il lui envoya de l'armée des remontrances, à la vérité secrètes et respectueuses, mais très-sensibles, sur l'éclat imprudent qu'elle s'était permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser, à l'extérieur, l'honneur de raccommoder ce qu'elle avait gâté. Ainsi on convint que Gaston irait faire des excuses et des promesses à sa mère, et lui demander la liberté de la princesse : elle l'accorda, mais de mauvaise grâce; et elle demeura si courroucée contre le cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il aurait dû, disait elle, la soutenir dans cette affaire, et déterminer en sa faveur l'esprit du roi, qu'il tournait à sa volonté. Sur ce principe,

(1) *Mercure*, t. XV.

elle s'en prit à lui du chagrin que lui causait la mortification qu'elle avait essuyée, et quand il parut à la cour, elle le reçut très-mal. Cette fois, les négociations n'y firent rien ; et l'aigreur en vint au point que le prélat commanda à la marquise de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, sa nièce, et à tous les parents et amis qu'il avait placés dans la maison de la reine, de se tenir prêts à en sortir, parce qu'il en allait quitter la surintendance. Louis fut obligé de se mêler de cette brouillerie : partie par insinuation, partie par autorité, il modéra la colère de sa mère, qui crut accorder beaucoup en souffrant que Richelieu eût la liberté de se présenter devant elle. Le roi dédommagea le cardinal de ces tracasseries, en lui accordant un surcroît de confiance et le titre de principal ministre.

Le duc de Savoie ne fut pas fidèle au traité de Suze : il ouvrit de nouveau ses États aux renforts espagnols. Le duc de Mantoue se trouva pressé dans sa capitale, et il fallut recommencer une guerre qu'on croyait finie. Ce qui enhardissait Charles-Emmanuel, c'est qu'il savait la mésintelligence de la cour de France. Marie de Médicis ne cessait de dire qu'il était honteux de risquer de mettre l'Europe en feu pour protéger un petit prince d'Italie, aux dépens du père de son gendre. D'ailleurs la conduite de Monsieur était très-propre à faire tirer des conjectures peu avantageuses aux intérêts des Gonzague. En jeune homme trop maître de ses volontés, et qui ne connaît ni frein ni bienséance, il donna dans les parties de plaisir de toute espèce, et même de débauche crapuleuse; et quand le roi revint, soit honte de sa vie licencieuse, soit crainte des reproches, Gaston évita la présence de son frère, et se mit à errer, sans trop savoir où il irait. Son incertitude le mena sur la frontière de Lorraine. Le duc l'invita à sa cour : il s'y rendit, et dans une cour ornée de princesses belles et enjouées, ce fut une nouvelle occasion pour lui de déployer les agréments de la galanterie française. Marguerite, sœur du duc, fixa surtout son attention. Aussi ce ne fut qu'à regret qu'il céda aux ordres du roi, qui le rappelait, et aux remontrances du duc de Lorraine, que le monarque menaçait, si son frère ne revenait pas. Pour opérer ce retour, on envoya des négociateurs qui convinrent avec Monsieur d'une somme pour payer ses dettes, et d'une augmentation d'apanage. Ils accordèrent aussi à ses confidents des gratifications, des dignités, des pensions : mais sous la condition expresse qu'ils ne donneraient à leur maître que de bons conseils, et qu'ils répondraient de ses démarches. Il ne fut pas question, dans ce traité, de la princesse Marie de Gonzague, Marguerite l'avait fait oublier. On dit que Gaston en avait fait d'ailleurs le sacrifice à sa mère, dont il regagna ainsi les bonnes grâces. Le duc de Nevers, dont les vœux secrets sans doute étaient pour une alliance qu'il devait considérer comme

le gage d'un secours assuré, trouva, à ce défaut, une ressource non moins certaine dans la politique de Richelieu (1).

Ce ministre jugea qu'au moment où la France commençait à se relever du discrédit dans lequel elle était tombée en Europe, il lui serait très-préjudiciable de se laisser manquer par le duc de Savoie. Il détermina donc le roi à pousser cette guerre avec vigueur; et afin que rien ne retardât les opérations, soit lenteur des recrues, ou défaut d'approvisionnements ou de finances, il fut résolu que le monarque commanderait en personne. On désirait que la reine-mère restât à Paris, en qualité de régente, comme elle avait fait pendant la première expédition; mais elle s'y refusa, pour montrer qu'elle n'approuvait pas celle-ci. Elle voulut même suivre son fils, sous prétexte que sa santé pouvait être considérablement altérée par les fatigues de la guerre et la chaleur du climat où elle se ferait. Mais son véritable motif était le dessein de contrarier le cardinal, qui ne conseillait au roi d'aller à la guerre, disait la reine-mère, que pour le posséder seul et tout entier. La jeune reine voulut être aussi du voyage, pressée, dit-on, par un motif de jalousie que lui avait inspirée l'attachement d'estime que le roi témoignait à mademoiselle de Hautefort. Quant à Monsieur, comme on était sûr de lui par les engagements pris avec ses confidents, payés pour lui donner des conseils concertés, on l'attacha à l'armée d'observation laissée sur les frontières de la Lorraine, ayant sous lui le maréchal de Marillac. Ces précautions prises, le cardinal précédant le roi, partit le 29 décembre, revêtu du titre de lieutenant-général représentant la personne du roi, et accompagné du cardinal de La Valette, du duc de Montmorency et des maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, qui devaient prendre ses ordres (2).

La campagne s'ouvrit par des négociations. Le duc de Savoie prétendait demeurer neutre, et sous ce prétexte se refuser à laisser les passages libres pour gagner Casal, assiégé de nouveau par les Espagnols, que commandait le célèbre Ambroise Spinola. Avec le but que se proposait la France de secourir le duc de Mantoue, il était impossible d'accéder à un pareil désir: les hostilités commencèrent donc, et Pignerol fut emporté par les Français; mais l'approche des Impériaux et des Espagnols ne permit pas de pousser plus avant. Le roi, ayant laissé la cour à Lyon, arrivait alors à Grenoble. Il y reçut un envoyé du pape qui se proposait pour médiateur. C'était Jules Mazarin : mais comme il demandait la restitution de Pignerol, on ne donna pas de suite à ses ouvertures, et le roi s'attacha à se procurer, en Savoie et en Piémont, des dédommagements aux pertes de son allié dans le Man-

(1) *Mémoires d'Orléans*, p. 101 *Mém. rec.* t. VII, p. 4. — (2) Motteville, t. VI.

touan, où sa capitale venait d'être surprise, et dans le Montferrat, où il ne lui restait plus que Casal. Charles Emmanuel mourut sur ces entrefaites; mais quoique Victor Amédée, son fils, fût beau-frère du roi, l'objet de la guerre n'étant pas changé, elle n'en continua pas moins, et ce fut un grief de plus dans le cœur de la reine-mère contre le cardinal. Le duc de Montmorency qui, avec des troupes inférieures en nombre, venait de battre les alliés à Veillane, s'empara encore du marquisat de Saluces; mais pour dégager Casal, où le brave Toiras se défendait toujours, on attendait de l'armée de Marillac un renfort qui n'arrivait point, ce qu'on attribuait aux conseillers de la reine-mère. Toiras, réduit presque aux dernières extrémités, fut obligé de composer avec les Espagnols. Il leur abandonna la ville, et promit de remettre la citadelle à la fin d'octobre, s'il n'était pas secouru avant ce terme.

Une puissante diversion dans le nord de l'Allemagne le sauva, et ramena même la paix en Italie. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, se chargeait alors du rôle important que le roi de Danemark, battu par Tilly et Walstein, généraux de l'empereur, avait été obligé de quitter l'année précédente, par le traité de Lubeck, auquel Ferdinand avait refusé de laisser concourir Gustave, qu'il traitait d'usurpateur. C'est la troisième époque de la guerre de trente ans. Petit-fils de Gustave Wasa, et fils de Charles IX, qui avait été porté sur le trône par la soustraction d'obéissance des Suédois à l'égard de Sigismond, déjà roi de Pologne, et son neveu, dont les efforts pour rétablir la religion catholique en Suède avaient aliéné l'esprit des Suédois, Gustave, à son avénement, s'était trouvé engagé dans les guerres qui avaient été la suite de la déposition de Sigismond. Toujours vainqueur, il offrait en vain la paix au vaincu, que les secours de Ferdinand achevèrent de fixer dans son opiniâtreté. Accablé cependant près de Marienbourg, en Prusse, Sigismond consentit à une trêve de six ans, et Gustave, libre enfin de demander raison des mépris, des hauteurs et des secours de Ferdinand, se déclara hautement comme le protecteur de la liberté germanique, et surtout comme le défenseur du protestantisme opprimé, qu'un édit de restitution, de l'année précédente, dépouillait de tous les biens ecclésiastiques usurpés depuis la résignation de Charles-Quint. L'entrée de Gustave en Allemagne, qui eut lieu à la fin de juin, fut le salut du duc de Mantoue. L'empereur, afin de pouvoir rappeler les troupes qu'il avait en Italie, signa, le 13 octobre, à Ratisbonne, un traité par lequel il promettait d'investir le duc de Nevers des duchés de Mantoue et de Montferrat, sauf quelques districts qui étaient abandonnés aux ducs de Savoie et de Guastalle. La France s'obligeait de son côté à restituer ses conquêtes sur Amédée, et à ne former aucune alliance avec les ennemis de la maison d'Autriche.

Ce traité, destiné à subir tant d'interprétations, y fut soumis dès sa naissance. Aussitôt qu'il fut connu aux armées, le maréchal de Schomberg refusa de s'y conformer, sur ce que les délais fixés à la retraite des ennemis obligeaient les Français à prolonger d'autant leur séjour en Italie, et à s'y voir exposés aux incommodités de la faim, aux maladies et aux rigueurs de l'hiver. Il fit proposer aux Espagnols l'évacuation commune des pays contestés, et leur remise immédiate au duc de Mantoue. Le négociateur était Jules Mazarin, si fameux depuis, et qui alors, sans autre titre que d'être attaché à la légation du nonce Pancirole, qu'Urbain VIII avait chargé de procurer la paix dans ces contrées, ne cessait de se transporter d'une armée à l'autre pour rapprocher les chefs, et prévenir l'inutile effusion du sang de tant de braves. Au refus du marquis de Sainte-Croix, qui remplaçait Spinola, mort depuis la convention de Casal, Schomberg, que le maréchal de Marillac venait enfin de rejoindre, donna ordre d'avancer sur les retranchements espagnols. Les Français n'en étaient plus qu'à six cents pas, et déjà les enfants perdus étaient aux mains, lorsque l'infatigable Mazarin, après avoir enfin déterminé Sainte-Croix à céder, sortit tout à coup des retranchements espagnols, et, le chapeau à la main, bravant le péril et les balles qui sifflaient autour de lui, s'écria de toute sa force : « La paix, la paix. — Point de paix, point de Mazarin ! » répondaient les soldats français, excités par leur ardeur martiale. Mais le général, plus prudent, fit faire halte. Les chefs s'avancent des deux parts entre les deux armées, ils s'embrassent, et Mazarin leur fait signer l'accord désiré par Schomberg. Il s'exécuta dès le lendemain : la majeure partie des Français rentra en France; le reste demeura en Piémont, sous Toiras, qui fut fait maréchal de France, ainsi que le duc de Montmorency.

Dès les premières opérations militaires de cette campagne, Emmanuel, également habile et aux travaux du camp et aux intrigues du cabinet, connaissant la tendresse de Marie de Médicis pour Christine, sa fille, belle-fille du duc, avait fait écrire par cette princesse à sa mère des lettres remplies de plaintes amères contre le ministre . elle disait qu'il rejetait les propositions les plus raisonnables, et qu'on pouvait juger que son intention était de réduire son beau-père au désespoir, afin de l'obliger de se commettre avec le roi, au hasard de perdre ses États. La répugnance que Marie avait pour cette guerre, et ses autres préventions, lui rendirent ces imputations croyables. Elle jura la perte du cardinal, et associa à sa haine tous ceux que différents intérêts réunissaient contre le prélat (1).

Les principaux furent les deux frères Marillac, l'un maréchal de France,

(1) *Journal de Richelieu*, t. I, p. 80. *Lumières pour l'histoire de France*, p. 240.

l'autre garde des sceaux et surintendant des finances. Ils avaient tous deux été élevés aux emplois par le cardinal, à la recommandation de la reine-mère. Malheureusement pour eux ils préférèrent la faveur de leur protectrice à celle du ministre, et se laissèrent aller à la tentation de le supplanter. Aidée de ces deux hommes, la reine entreprit une guerre ouverte contre le cardinal; et non contente de faire souffler sans cesse aux oreilles du roi, par tous ceux qui l'entouraient, des plaintes contre son ministre, elle résolut, à l'aide de ses auxiliaires, de lui enlever son plus ferme appui auprès de Louis, la réussite dans ses entreprises (1).

Richelieu fut presque toujours en état de prouver à son maître que, pendant qu'il ne travaillait que pour l'honneur de la France, ses ennemis employaient contre lui des moyens odieux, plus nuisibles au royaume qu'à lui-même. Cette différence indique la cause de ses succès et de leurs revers. Par exemple, dans cette circonstance, il est plus que probable que les Marillac et leur cabale eurent dessein de faire échouer le ministre dans la guerre d'Italie, qui était son ouvrage, pour lui enlever la confiance du roi; et que, s'ils avaient été sûrs de lui attirer quelque désavantage éclatant, ils n'auraient pas hésité d'y sacrifier la vie des soldats et l'honneur de la nation. En effet, on ne peut guère attribuer qu'à ce projet criminel l'état où se trouva réduite l'armée que commandait le ministre, privée de l'argent que le garde des sceaux s'était engagé de fournir, privée de recrues qui devaient partir de l'armée de Marillac; de sorte que, s'il n'eût pas été dans les desseins du roi de voler lui-même à son secours, l'Italie serait peut-être encore devenue le tombeau des Français, en même temps qu'elle aurait été l'occasion infaillible de la chute précipitée du cardinal.

L'arrivée du roi sur la frontière ne remédia pas tout d'un coup au mal. Le premier ministre fut obligé de demander, comme en suppliant, au surintendant, les fonds que celui-ci voulait appliquer à un autre objet; et pour avoir les troupes de Marillac, qui devaient renforcer l'armée d'Italie, il fallut y appeler le maréchal lui-même, et lui offrir de partager l'honneur de la victoire. Avec ces secours, le roi eut bientôt conquis la Savoie; mais cette conquête était à peine achevée, qu'une maladie aiguë le surprit à Lyon, où il était revenu pour quelques jours se délasser de ses travaux. Le danger fut extrême, et donna lieu à bien des craintes et des espérances. Couché sur son lit de douleur, le monarque ne fut pas plus exempt que les autres hommes des fatigues d'esprit qu'on n'épargne pas assez aux mourants. Chacun voulait fixer son attention et à l'intéresser

(1) Vialart, p. 238 et 437. *Mém. rec.* t. I, p. 7.

tout, lui à qui tout allait échapper. Le cardinal, ayant le plus à craindre d'une femme irritée, prête à devenir toute puissante, supplia Louis de pourvoir à sa sûreté. Le moribond fit venir le duc de Montmorency : « Promettez-moi, lui dit-il, et donnez-moi votre parole d'honneur, qu'à la première demande de monsieur le cardinal, vous prendrez une bonne escorte, et le conduirez vous-même à Brouage. » Le généreux Montmorency donna sa parole. Le prélat, du consentement du roi, entretenait dans cette ville une forte garnison : il comptait s'y dérober au premier coup de la vengeance, et se retirer de là par mer à Rome, s'il ne voyait pas la possibilité de vivre sûrement dans son diocèse, ou même de rentrer dans les affaires, dont il avait seul la clef (1).

La convalescence de Louis rendit ces précautions inutiles; mais elle exposa de nouveau ce prince aux persécutions de toute la cour, liguée contre le prélat. Qu'on se représente une mère, une épouse, joignant des plaintes accompagnées de larmes et de sollicitations pressantes aux attentions tendres dont un malade sent si bien tout le prix, et on ne sera pas surpris que le roi ait promis de congédier le cardinal. On sera moins étonné encore que, réfléchissant sur la multitude et l'importance des affaires dans lesquelles il se trouvait engagé, il ait résolu en lui-même de tout tenter pour conserver son ministre. Il espéra de trouver le moyen de concilier les égards qu'il devait à sa mère avec ses besoins, et il se flatta qu'elle n'exigerait pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan était bien conçu, mais il fallait beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution, et malheureusement Louis en manqua dans un point essentiel : il eut la faiblesse d'avouer au cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonstancier les faits, et de nommer les personnes. Il arriva de là que Richelieu conçut et conserva une haine implacable contre ses détracteurs, et que ceux-ci, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avait pour eux de salut que dans sa perte, et qu'ils y travaillèrent sans relâche (2).

Si la réconciliation avait pu se faire, elle se serait conclue pendant le retour de Lyon à Paris. Richelieu y épuisa tout l'art et toute l'adresse qui l'avaient autrefois fait estimer et aimer de Marie. Il se mit avec elle sur la Saône dans le même bateau : il fut enjoué, prévenant, attentif, complaisant, et n'oublia rien de ce qui pouvait la guérir de ses préventions, et l'engager à lui rendre ses bonnes grâces. La reine dissimula, et

(1) *Mémoires d'Aubery*, t. I, p. 783. *Mémoires d'Orléans*, t. I, p. 106. *Journal de Rich.* p. 80. Vialart, p. 454. Brienne, t. II, p. 9. *Mercure*, t. XVI. *Mém. rec.* t. VII, p. 282.

(2) Dupleix, p. 591. Brienne, t. II, p. 21.

parut se rendre à ses désirs ; les confidents de Marie, les personnes attachées au cardinal, se traitèrent en amis. Le voyage fut très-gai : mais à peine la reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse et de renvoyer Richelieu, et avec lui la dame de Combalet, sa nièce bien-aimée, et tous ses serviteurs, parents et protégés, qu'elle voulait qu'on fît disparaître de sa présence. Le roi, embarrassé, essaie encore de fléchir sa mère ; il la prie, la conjure de recevoir les excuses de la nièce, et d'agréer les prières et les promesses de l'oncle, dont il sera lui-même garant. Il engage le prélat à accorder quelque chose au ressentiment d'une femme, à prescrire des soumissions à sa nièce, et il obtient enfin qu'à ces conditions Marie les recevra tous les deux en grâce.

Le 11 novembre, fête de saint Martin, jour fameux dans les fastes de l'histoire de ce temps, et qu'on a nommé la *journée des Dupes*, est fixé pour cette explication, qui devait tout raccommoder et qui brouilla tout. Madame de Combalet est admise, en présence du roi, à l'audience de la reine, qui demeurait au Luxembourg : elle se jette à ses pieds, et lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie la reçoit froidement, et bientôt, lasse de se retenir, elle se laisse aller à toute la fougue de son caractère, l'accable de reproches et d'injures, la traite d'ambitieuse, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée, et avec tant de pétulance, que le monarque ne peut la contenir, et est obligé de faire signe à cette dame de se retirer. Il tâche de calmer sa mère, la conjure de se modérer ; et, croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le cardinal. Celui-ci, qui avait vu sortir sa nièce toute en larmes, entre lui-même en tremblant. Cette scène commence et finit comme l'autre. La reine, plus irritée qu'adoucie par les excuses de Richelieu, qu'elle traite de soumission hypocrite, pleure, sanglote, s'écrie que le cardinal est un perfide, un scélérat, l'homme le plus méchant et le plus détestable du royaume. « Vous ignorez ses projets, dit-elle à son fils ; il n'attend que le moment où le comte de Soissons aura épousé sa nièce, pour lui mettre votre couronne sur la tête. — Mais, madame, lui disait le roi attendri et ému, madame, que dites-vous là ? à quel excès vous transporte votre colère ? C'est un homme de bien et d'honneur ; il m'a toujours servi fidèlement ; je suis très-satisfait de lui ; vous me désobligez, vous me mettez à la gêne ; j'aurai de la peine à revenir du chagrin que vous me faites. » Peu touchée de l'état violent où elle mettait son fils, dont peu de chose altérait la santé, elle persévère dans son emportement ; il est obligé, pour mettre fin à une scène aussi désagréable, d'ordonner brusquement au cardinal de sortir. Celui-ci se croit perdu, il se retire consterné, et peu après le roi sort lui-

même, profondément blessé de la double offense de sa mère, qui lui manquait si ouvertement de parole et d'égards (1).

Aussitôt que la reine se trouve seule, ses femmes entrent : ses confidents, ses officiers, ses domestiques s'empressent ; tout le monde est bien venu. Elle leur raconte, d'un air de triomphe, ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le cardinal, comme il était confus et désespéré ; elle ajoute que si son fils ne lui a pas donné gain de cause devant son ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas : tous ceux qui l'entendent applaudissent à sa fermeté. Les courtisans voyant que le roi s'est retiré sans rien dire, que tout est en désordre et en confusion chez le cardinal, qu'il brûle ses papiers, qu'il fait emballer ses meubles et se dispose à un prompt départ ; les courtisans, cette nation mobile, qui tourne sans cesse au vent de la faveur, courent en foule chez la reine, remplissent ses appartements. Elle se montre, parle, écoute, caresse, remercie, et respire avec volupté l'encens que ses flatteurs lui prodiguent.

Mais Richelieu, tout déconcerté qu'il paraissait, n'était pas sans espérance. Saint-Simon, favori du roi, qui avait tout vu, tout entendu, et qui était tout dévoué au cardinal, lui rendit, en cette occasion, le plus grand service, en lui faisant dire d'avoir bon courage. C'est à lui que nous devons la connaissance des perplexités de Louis XIII. « Eh bien ! lui dit le roi en quittant sa mère, que dites-vous de cela ? — J'avoue, répondit le favori, que je croyais être dans un autre monde : mais enfin, sire, vous êtes le maître. — Oui, je le suis, répliqua le roi, et je le ferai sentir. » Mais il lui en coûtait pour exécuter cette résolution. « L'obstination de ma mère me fera mourir, disait-il à Saint-Simon. Son entêtement contre le cardinal est si grand, qu'il est impossible de lui faire entendre raison. Elle veut que je chasse un ministre qui me sert fidèlement, et que je confie l'administration de mes affaires à des ignorants, plus attachés à leurs préjugés qu'à la raison, et préférant leur intérêt particulier à celui du royaume. » Cependant il hésitait à heurter de front l'obstination de la reine-mère. L'incertitude dont son esprit était agité se peignait dans ses mouvements ; il se promenait à grands pas, se jetait sur son lit, se relevait précipitamment, demandait à boire, cherchait à la fenêtre la fraîcheur de l'air, et ouvrait ses habits comme un homme qu'un feu intérieur aurait dévoré. Dans cet état, un mot de Saint-Simon fut comme un trait de lumière qui le décida. « Je suis persuadé, dit-il au roi, que, pour l'intérêt

(1) *Mém. rec.* t. VII, p. 285. Bassompierre, t. III, p. 325. *Lumières pour l'histoire de France*, p. 695. Brienne, t. II, p. 30. *Mémoires d'Orléans*, p. 107. *Journal de Richelieu*. prem. partie, p. 13.

de son service, Votre Majesté protégera le cardinal contre une cabale de gens sans mérite, qui en veulent plus au ministère qu'au ministre. Sans attaquer directement la reine-mère, Votre Majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui lui inspirent des idées contraires à votre volonté, et tout ira bien ensuite. » Cet expédient plut à Louis : et afin d'être plus libre de le suivre, il résolut de quitter Paris, et de se rendre à Versailles.

Cependant le cardinal de La Valette, sur le bruit du départ de Richelieu, était allé le trouver, et, lui représentant que le plus mauvais parti qu'il pût prendre était la retraite, il le détermina à se rendre au contraire à Versailles, et à y faire valoir ses services pendant que les courtisans lui laissaient encore la place libre. Il l'y accompagna, et le ministre n'osant paraître d'abord devant le roi, il se présente seul, à l'effet de s'assurer de ce qu'il y avait à craindre ou à espérer pour son ami. Aussitôt que le roi l'aperçut : « Vous avez sans doute été bien surpris? lui dit-il. — Plus qu'on ne peut imaginer, répond La Valette. — Monsieur le cardinal, reprend le monarque, a un bon maître : allez lui faire mes compliments, et dites-lui que, sans délai, il se rende à Versailles. » Le cardinal averti paraît, il presse et embrasse les genoux du roi : mais, après les premiers remerciements, il le prie de lui permettre de quitter le ministère : le prince refuse; le prélat insiste. On prétend qu'il ne faisait pas cette demande de bonne foi; cependant il est possible qu'il eût peut-être mieux aimé faire sa retraite que de se trouver par la suite exposé à de pareils assauts. Mais le roi le tranquillisa à cet égard, en lui promettant de le protéger contre tous.

Ce fut alors qu'ils prirent, dans le plus grand secret, des mesures dont l'exécution causa bien de la surprise. Marillac, garde-des-sceaux, fut mandé pour travailler avec le roi : il accourut, plein de l'idée qu'il allait désormais tenir le timon des affaires; son illusion ne dura qu'une nuit : au point du jour, il fut enlevé et enfermé dans une prison; les sceaux lui furent ôtés, et donnés à l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Son frère le maréchal, commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendait à chaque instant un courrier qui devait lui annoncer la disgrâce du cardinal, et la promotion de son frère au ministère. Le courrier arriva, mais adressé au maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son collègue, et de l'envoyer, sous bonne garde, dans une citadelle de France, ce qui fut exécuté. En même temps que ces changements se faisaient, Brienne, secrétaire d'État, partit de Versailles, et alla les annoncer à la reine-mère de la part du roi. On ne toucha pas à sa maison : mais on ne garda pas les mêmes ménagements pour la jeune reine, qui s'était jointe à sa belle-mère contre le cardinal; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimait, et

qui s'étaient mêlées de l'union des deux reines (1). L'ambassadeur d'Espagne, qui l'avait conseillée, fut prié de ne point paraître si souvent à la cour, surtout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin il n'y eut d'épargné, au milieu de ce tourbillon général, que le duc d'Orléans et les personnes de sa cour. Loin de les changer, le cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état : au président Le Coigneux il promit un chapeau de cardinal, une duché-pairie à Puylaurens, des gratifications et des dignités à ses autres confidents ; mais toujours à la condition qu'ils entretiendraient leur maître dans des dispositions favorables au ministre, et qu'ils répondraient de sa conduite. Ainsi, tenant en main la crainte et l'espérance, comme deux rênes qu'il tirait ou lâchait à volonté, il se serait procuré quelque tranquillité, si la fougue des intrigants pouvait être domptée.

La reine-mère, après un pareil éclat, aurait dû sentir que tout son ascendant sur l'esprit de son fils était perdu, et qu'elle n'avait d'autre parti à prendre que de quitter totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle serait restée à la cour, jouissant tranquillement des prérogatives de mère du roi, ou se serait retirée dans quelque province, où on ne lui aurait certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvait désirer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au gouvernement : mais Marie, quoique battue par une si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentait ; elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité sur la mer orageuse des intrigues, et se flatta que son habileté la préserverait du naufrage. Il serait inutile de raconter les moyens employés par la reine et le cardinal pour se supplanter, et l'on présume assez ce que peuvent essayer, et une femme opiniâtre, qui, malgré des déboires de toute espèce, ne perd jamais l'espérance de l'emporter, et un homme impérieux, qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir de bornes à sa puissance.

Le duc d'Orléans fit alors une action qui n'aurait été que ridicule de la part d'un particulier, et qui était de conséquence de la part d'un prince. Le blâme en retomba sur la reine, et les préventions du roi contre elle en augmentèrent. On doit se rappeler qu'elle s'était brouillée avec Gaston, au sujet de la princesse de Gonzague. La mère et le fils se raccommodèrent et se brouillèrent encore, parce que Marie trouva mauvais qu'après

(1) Ces deux reines, parlant un jour ensemble de leur commune disgrâce, tiraient des motifs de consolation des psaumes dont elles citaient des passages latins. « Nogent, oyant tant de « versets, dit à la reine-mère en sa façon ordinaire de mauvais bouffon : Madame, que vous « êtes docte ! Pour moi, je ne sais qu'un verset : *Nolite confidere in principibus.* » Voyez *Journal de Richelieu*, 1re partie, p. 41.

la scène du Luxembourg son fils n'eût pas pris assez ouvertement son parti ; elle fit ensuite des démarches pour regagner Gaston dont elle avait besoin. Malheureusement il y eut alors quelques lenteurs dans l'exécution des promesses faites auparavant, par le ministre, à Puylaurens et à Le Coigneux ; et il devint par là plus aisé aux émissaires de la reine-mère de persuader au prince un éclat contre Richelieu. En conséquence, le 30 janvier, escorté d'une foule de gentilshommes qui paraissaient disposés à tout pour servir sa vengeance, il va chez le cardinal, entre avec fracas, et le regardant d'un air fier et menaçant : « Je viens, dit-il, retirer la parole d'ami que je vous ai donnée, et vous déclarer, au contraire, que je saurai punir un fourbe qui fomente la désunion dans la famille royale. Ingrat et persécuteur envers ma mère, et insolent à mon égard, sans votre qualité de prêtre, j'aurais déjà puni votre audace : mais sachez qu'il n'est pas de caractère qui puisse soustraire au juste châtiment qu'il mérite un sujet assez osé pour offenser des personnes du rang de ma mère et du mien. J'abandonne une cour où vous dominez, et je me retire dans mon apanage. Si l'on m'y attaque, je saurai m'y défendre. » Après ce peu de mots, sans vouloir entendre ni excuses ni explications, il monte dans son carrosse, et part avec ses principaux officiers pour Orléans, laissant bien débarrassé le cardinal, qui ne s'attendait à rien moins qu'à être poignardé. Le roi n'était point en ce moment à Paris. Averti par Richelieu, il se hâte de revenir, rassure son ministre, auquel il promet de servir de second envers et contre tous, sans en excepter son propre frère, et se rend chez sa mère, à laquelle il laisse entrevoir qu'il la soupçonne d'être complice de cette évasion. Marie semble étonnée, et nie d'y avoir aucune part ; mais on découvrit que, quelques jours auparavant, elle avait rendu au duc d'Orléans le dépôt des bijoux de sa première femme, et on ne douta plus de la connivence.

Cette équipée, ainsi l'appelait Louis XIII, ne s'était point faite sans motifs et sans mesures; car il ne faut pas croire que les confidents de Monsieur, d'après desquels il pensait et agissait, n'eussent dessein que de venger sa mère. Comme la conscience leur reprochait bien des atteintes portées à la promesse qu'ils avaient faite de ne plus cabaler, ils craignaient la prison, et la faisaient craindre à leur maître. Ils lui persuadèrent que le roi, étant d'une santé très-faible depuis sa maladie de Lyon, ne pouvait vivre longtemps; qu'il n'était question que de demeurer quelques mois à Orléans, et que, si l'on était obligé d'en sortir, le pis-aller serait d'aller attendre hors du royaume. Pour être en sûreté à Orléans, Monsieur faisait lever des troupes en Quercy et en Limousin, où Puylaurens avait des habitudes. Il rassemblait autour de lui les seigneurs curieux de nouveautés,

dont les principaux étaient le comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, Charles, duc d'Elbeuf, et Louis de Gouffier, duc de Rouannès; enfin il n'était parti de Paris *que la main bien garnie*, par les soins du président Le Coigneux, qui avait fait des fonds considérables, sous le nom de trois financiers très-accrédités (1).

Louis entama une négociation avec son frère; on lui fit les offres les plus flatteuses, pour l'engager à revenir à la cour. Le roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de Gaston, et proposa de lui donner la princesse Marie : mais Monsieur répondit opiniâtrément qu'il voulait rester à Orléans. Louis menaça d'aller l'en tirer. La chose n'était pas difficile, si le monarque n'eût cru devoir commencer par s'assurer de sa mère, dont la réconciliation avec le cardinal pouvait terminer tous les différends pour le présent et l'avenir; mais il aurait fallu qu'elle eût été sincère. Or, Richelieu ne comptait pas beaucoup sur cette sincérité. Il voulut mettre pour base du traité que la reine abandonnerait à la justice du roi ses mauvais conseillers. C'était une condition bien dure, si on prétendait la forcer de leur laisser subir une peine afflictive : mais ce n'était pas trop exiger, si on entendait par là qu'elle les éloignerait de sa personne. Le refus qu'elle en fit persuada à son fils qu'elle voulait toujours se réserver des moyens pour troubler son royaume; et il songea sérieusement à prendre des mesures qui pussent enfin lui procurer de la tranquillité.

Il fut tenu à ce sujet un grand conseil. Le cardinal, comme trop intéressé, ne voulait pas y parler ; mais, vaincu par le désir du roi et par les prières des autres conseillers d'État, il prend enfin la parole. Il peint d'abord l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliés des succès de Louis, jaloux de sa gloire, et cherchant dans les cabales de la cour les moyens d'interrompre ses prospérités. Il représente ensuite l'union des deux reines et du duc d'Orléans comme une conjuration toujours subsistante, que les parlements, les calvinistes, les puissances étrangères trouvent, au moindre mécontentement, prête à les seconder. « Vous avez vu, Sire, il y a quelques années, ajouta-t-il, une simple intrigue de femmes liées avec de jeunes Anglais vous causer les plus vives alarmes, et vous forcer de faire couler du sang. A présent, que n'avez-vous pas à craindre d'une faction qui voit à sa tête les premières personnes de l'État, qui se vante que l'Espagne et l'Angleterre ne la laisseront pas manquer d'argent, ni l'Allemagne d'hommes; d'une faction qui a eu l'audace, lorsque vous avez fait arrêter le maréchal de Marillac, d'exciter le gouverneur de Verdun, placé par ce criminel, à défendre la place contre vos troupes;

(1) *Mémoires d'Orléans*, p. 120.

qui enfin a enhardi le président Le Coigneux, chancelier de Monsieur, à casser, par un arrêt de son conseil, un arrêt du vôtre? Si ces attentats restent impunis, c'en est fait de votre autorité (1). »

Le cardinal fait voir ensuite que ces désordres sont l'ouvrage de la passion de la reine-mère; qu'elle a juré de le perdre; qu'elle l'a déclaré à Bullion et à mille autres, et qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. « Or, ajoute-t-il, tant que le duc d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se tiendra joint à elle; et pendant que Votre Majesté sera occupée de ces objets, comment pourra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors et aux besoins de l'État? Chaque jour il paraîtra de nouveaux mécontents; ceux qui vous resteront attachés deviendront importuns à force de prétentions et de demandes : il faudra les enchaîner par des bienfaits continuels; et il pourrait se rencontrer telle circonstance dans laquelle il serait impossible d'arrêter le mal qu'on aurait laissé croître. »

Après avoir ainsi alarmé le roi sur son autorité, Richelieu présente à ce caractère ombrageux d'autres craintes pour sa sûreté. « Dans une maladie, dit-il, ces ennemis couverts, que vous aurez tolérés, peuvent se rendre maîtres de votre personne, sans que vos plus fidèles serviteurs puissent vous secourir, sans qu'ils puissent eux-mêmes sauver leur vie ou leur liberté, parce qu'alors tout le monde tourne du côté du soleil levant. Même chose peut arriver à l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les mal intentionnés auront eux-mêmes provoqué, afin d'en rejeter la faute sur vos fidèles ministres. Alors vos meilleurs serviteurs resteront à la discrétion de courtisans envieux, de femmes aigries, dont le penchant pour la vengeance est connu. » De cet exposé, le prélat conclut que ces maux menaçants ne peuvent être prévenus que par des remèdes extrêmes. « Car les remèdes faibles, appliqués aux grands maux, ne font que les augmenter. Les remèdes forts tuent ou guérissent; et, dans la circonstance où nous sommes, il faut ou ne pas toucher la plaie, ou l'ouvrir entièrement. »

Le cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconvénients qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq : le premier, de faire une paix solide avec la maison d'Autriche, afin que, n'ayant plus de guerre sur les bras, le roi ait moins à redouter les cabales domestiques; mais en proposant ce moyen, Richelieu le détruit. « Tant que les étrangers, dit-il, croiront pouvoir tirer parti du mécontentement de la cour, ou ils ne souscriront point à la paix, ou ils ne l'accorderont qu'à des conditions honteuses; conditions qui seront à jamais les semences de nouvelles guerres.

(1) *Mém. rec.* t. VII, p. 302.

Le second moyen, dit le cardinal, serait de gagner les conseillers de Monsieur. Malheureusement, ajoute-t-il, une triste expérience doit nous convaincre que les plus grands bienfaits y seront inutilement employés; ils portent si impatiemment le joug du roi, qu'ils ne seront jamais contents. » Le ministre cite à ce sujet plusieurs mauvais conseils donnés à Gaston, et dont les suites avaient été préjudiciables à la tranquillité du roi, au succès de ses armes et au bien du royaume. « Nous avons, continue-t-il, un troisième moyen, ce serait d'apaiser la reine-mère; moyen le plus désirable, à la vérité, mais aussi le plus difficile, parce que, outre que les femmes sont très-vindicatives de leur nature, la reine est d'un pays et d'une maison où l'on ne pardonne jamais. Les services que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que j'ai rendus à votre royaume, l'ont-ils empêchée de se porter contre moi aux dernières extrémités? Qu'ont produit vos prières, Sire, et vos supplications, dans un temps où la mauvaise santé de Votre Majesté demandait les plus grands égards, et lorsque la reine devait voir elle-même que ces contradictions ne pouvaient qu'augmenter vos douleurs et le danger? Après cette épreuve, après les paroles données devant son confesseur, devant le nonce du pape, paroles violées aussitôt, peut-on espérer de la faire revenir à des sentiments plus doux? Jamais elle ne sera contente qu'elle ne se voie maîtresse d'exterminer tout ce qu'elle hait; et n'est-il pas à craindre que la passion de la vengeance ne la porte à des actions dont elle gémirait ensuite inutilement?

« Peut-être, ajoute le cardinal, le quatrième moyen, qui est de m'éloigner des affaires, serait-il avantageux : en ce cas, il faut l'employer sans hésiter, et je le désire passionnément; peut-être aussi serait-il inutile. » Ici Richelieu donne, contre cet expédient, des raisons plausibles : qu'il n'est pas sûr que son éloignement apaise les esprits irrités; que d'ailleurs cette condescendance, qui sera traitée de faiblesse par la cabale, pourra l'enhardir à tout tenter pour s'emparer du gouvernement. « Néanmoins, ajoute-t-il, si ce remède est bon, il faut l'employer sur-le-champ, et ne pas regarder à quelques inconvénients. Si, au contraire, les dangers sont plus grands que les avantages, il faut en venir au cinquième moyen.»

Ce cinquième moyen était l'éloignement de la reine-mère. L'adresse que Richelieu met dans cette partie de son discours, où il s'agit d'engager un fils à une rupture perpétuelle avec sa mère, est remarquable. Il répète ce qu'il avait déjà affirmé, que la seule passion de Marie contre lui entretient la division à la cour; qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de la prier de s'en éloigner pour un temps, et de chasser d'auprès d'elle les factieux qui lui donnent de mauvais conseils; que d'ailleurs, dans l'exécution de cette résolution, il faut apporter tous les égards imaginables,

mais aussi que, comme on peut éprouver beaucoup de résistance de la part de tant de personnes intéressées à défendre la reine, il faut prendre si bien ses mesures, qu'on ne manque pas de réussir. « Car commencer « sans finir, ce serait se perdre irrévocablement. » Le sens de cette phrase, sous une expression adoucie, était que, si la persuasion ne suffisait pas, il faudrait employer la force ; aussi le cardinal, qui sentait la dureté de ce conseil, emploie-t-il toute son éloquence à en justifier la nécessité.

« Je sais, dit-il, que je vais être diffamé par ce violent caustique; que tous les maux dont j'ai voulu par là garantir l'État vont retomber sur moi: mais c'est un malheur inévitable dont il ne faut pas plus s'embarrasser, qu'un chirurgien qui coupe un bras ne s'alarme du sang qu'il fait perdre. Si je ne considérais que moi, jamais je ne donnerais un pareil conseil, parce qu'on peut croire que je ne le donne que par vengeance. On va dire que c'est la créature qui attaque le créateur, et que je paie les bontés de la reine de la plus noire ingratitude. Les satires, les pasquinades vont voler de toutes parts ; et, si je suivais mon inclination, j'aimerais mieux tomber sans reproche que de m'affermir par ce moyen : mais comme je dois préférer la sûreté de votre personne, celle de votre couronne, à ma propre réputation, je ne crains pas de dire devant vous, Sire, et devant votre conseil, que ce dernier avis est le mien. Mais s'il vous plaît de le suivre, ajoute Richelieu en homme qui sait se sacrifier noblement, je supplie Votre Majesté de me permettre de quitter le ministère, où je ne serai plus nécessaire, parce que ce coup imprévu dissipera la cabale ; et les ministres que vous garderez suffiront. L'esprit de la reine-mère guérira d'autant plus tôt, qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de mal faire, et qu'elle ne sera plus assiégée par ceux qui la portent à la vengeance. Eux-mêmes, privés de son appui, chercheront à s'accommoder. Nos ennemis, ne comptant plus sur nos divisions, se disposeront à la paix pour leur propre intérêt. En peu de temps vous verrez, Sire, votre royaume florissant, vos sujets soumis, et vous acquerrez l'estime des peuples, qui est toujours mesurée sur des succès. »

Montrer au roi la possibilité de ces avantages, même sans le concours du ministre, c'était les montrer bien plus certains encore si le ministre continuait à tenir le timon du gouvernement : aussi Louis n'hésita-t-il pas sur le parti qu'il avait à prendre. Les personnes appelées à ce conseil furent toutes de l'avis de Richelieu, avec cette restriction cependant, qu'il ne fallait pas lui laisser quitter le ministère ; et la disgrâce de la reine fut décidée.

Elle était à Compiègne, où elle avait voulu suivre le roi qui s'y était

rendu avec intention, parce qu'en cas de résolution vigoureuse il était plus aisé de l'exécuter dans cette ville qu'à Paris. Le 23 février, au point du jour, Louis fait éveiller sa femme. Les ordres avaient été donnés la veille, et, en moins d'une heure, le roi, la reine, les seigneurs, les ministres, tout fut parti, à l'exception de huit compagnies des gardes, cinquante gens d'armes et cinquante chevau-légers, qui restèrent pour garder la reine-mère, sous prétexte de lui faire honneur. Le maréchal d'Estrées les commandait : il eut ordre de faire partir la princesse de Conti, sœur du duc de Guise, remariée secrètement à Bassompierre, pour son château d'Eu, sans lui permettre de parler à la reine ; ce qui fut exécuté. A son réveil, Marie se trouva dans une solitude accablante. La plupart de ses femmes avaient été changées. Vautier, son médecin, était prisonnier ; elle ignorait le sort de ses autres confidents. Quand elle voulut s'en informer au maréchal, qu'elle fit appeler auprès de son lit, quand elle lui demanda ce qu'on exigeait d'elle, il répondit très-respectueusement que le roi lui ferait savoir incessamment sa volonté (1).

La journée se passa dans cette perplexité. Le lendemain, arriva le sieur Brienne de la Ville-aux-Clercs, conseiller d'état, chargé de proposer à Marie de se retirer à Moulins. Ce fut le commencement d'une négociation qui dura cinq mois. Chacun y employa les armes propres à son caractère : la reine, les plaintes, les hauteurs, les prières, les menaces, les promesses, les subterfuges, les maladies feintes, quelquefois de véritables, occasionnées par le chagrin. Le ministre montra une fermeté toujours uniforme, n'écoutant aucun projet, que l'obéissance de la reine n'en fût la base, c'est-à-dire qu'elle ne commençât par se confiner dans quelque endroit dont on conviendrait. Il est vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premières propositions ; on lui offrit des châteaux plus logeables avec le gouvernement de la province où elle demeurerait, de l'argent, des pensions, enfin toute l'autorité qu'elle pouvait désirer : mais c'était toujours quitter la cour et les affaires, sacrifice auquel elle ne pouvait se résoudre.

Pendant les délais, la condition de ses partisans empirait. Entre les seigneurs de marque, le seul Bassompierre fut arrêté ; mais on ôta à la dame du Fargis et autres affidées de la reine-mère les charges qu'elles avaient tant auprès d'elle qu'auprès de sa belle-fille. Plusieurs personnes distinguées perdirent leurs emplois, et furent arrêtées ou éloignées : trop heureuses celles qui purent se choisir un asile dans les pays étrangers. On commença à parler de faire le procès aux deux Marillac prisonniers. Le père Chanteloube, confident de la reine-mère, fut exilé ; et à mesure

(1) *Mercure*, t. XVII. Aubery, *Mémoires*, t. I, p. 513. Vialart, p. 489. Brienne, t. II, p. 50. *Journal de Richelieu*, 1re partie, p. 147. Bassompierre, t. III, p. 334.

qu'elle différait d'obéir, on lui enlevait tantôt un secrétaire, tantôt un officier de sa maison, tantôt une femme qui lui plaisait, sous prétexte que ces personnes lui donnaient de mauvais conseils.

Gaston était toujours à Orléans. Il avait d'abord dit qu'il ne voulait qu'y vivre tranquille, éloigné de la cour, où la puissance du ministre lui faisait ombrage ; mais aux premiers cris de sa mère, qui, du fond de sa prison, disait-il, réclamait son secours, il semble se réveiller de son assoupissement. Il écrit des lettres suppliantes à son frère, et menaçantes au ministre. Il déclare vouloir venger l'insulte qu'on faisait à sa mère. A ce signal, les mécontents éloignés lui écrivent ; ceux qui habitent les lieux voisins de sa résidence s'assemblent autour de lui. Il redouble d'activité à faire des provisions d'armes et d'argent, et à envoyer des commissions pour lever des troupes. Tout fut tenté de la part du roi pour l'apaiser. Aux offres déjà faites de lui procurer un mariage avantageux et à son goût, on joignit des promesses de pensions, d'argent comptant, d'augmentation d'apanage, de charges et de dignités pour ses favoris. Ces propositions tentèrent les courtisans de Gaston ; ils délibéraient, et pendant ce temps ils se ralentissaient sur les précautions. Louis, au contraire, à chaque offre faisait un nouveau pas vers Orléans, avec une escorte qui pouvait passer pour une armée. Enfin les yeux s'ouvrirent : le duc d'Orléans s'aperçut qu'on allait l'investir ; il fut effrayé, tout son monde prit l'épouvante, et il se sauva avec eux, le 13 mars, à travers la Bourgogne, jusqu'en Lorraine. Le roi le suivit pas à pas ; et, quand il l'eut poussé hors des frontières, il fit déclarer criminels de lèse-majesté tous ceux qui lui avaient donné aide ou secours (1).

Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mère en fit du côté de la Flandre une aussi peu réfléchie. Comptant sur les intelligences de Monsieur, qu'elle croyait capables, jointes aux siennes, de soulever le royaume, elle présentait des requêtes au parlement, comme prisonnière, et sollicitait les fidèles sujets de son fils à s'armer pour la mère contre un ministre qui la tenait en captivité ; on répondait à ses écrits et à ses plaintes qu'elle était libre de sortir de Compiègne, que c'était même ce que le roi désirait, et qu'il ne lui demandait que de se fixer dans quelque château dont on conviendrait. Elle répliquait que cette offre d'un autre séjour n'était qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever plus facilement sur la route, la transporter à Florence, et la séparer pour jamais de ses enfants. Comme elle faisait retentir tout le royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les gardes, et on lui

(1) *Mémoires d'Orléans*, p. 143. *Mém. rec.* t. VII, p. 315.

laissa toute liberté. Quelques historiens disent que le ministre savait qu'elle en abuserait, qu'il était instruit de ses projets d'évasion, et qu'il les facilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la sut qu'au moment de l'exécution. Quoi qu'il en soit, il l'apprit assez à temps pour tourner toutes les mesures de la reine contre elle-même (1).

Elle comptait se cantonner à la Capelle, petite ville de Picardie, frontière de Flandre, d'où elle espérait tirer du secours en cas de besoin. Elle se promettait aussi de recevoir dans cette place les mécontents de France qui s'y seraient fortifiés, aidés des Espagnols, pendant que Gaston aurait occupé le roi du côté de la Lorraine. Le marquis de Vardes était gouverneur de la Capelle, en survivance de son père, et y résidait. Marie lia une intelligence avec lui, par le canal de la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de Henri IV, qui avait épousé ce jeune homme, et par l'entremise de plusieurs autres femmes qui s'étaient réfugiées auprès d'elle. On flatta le marquis d'une charge éminente à la cour quand la reine y serait rentrée ; et sur cette frivole espérance il convint de la recevoir dans la place.

Pleine de confiance dans la justesse de ses mesures, Marie sort de Compiègne le 19 juillet de grand matin, et se met en route pour la Capelle. Elle ne trouva sur son chemin ni gardes ni obstacles : mais Richelieu avait dépêché à la Capelle le vieux marquis de Vardes, qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures avant la princesse. Il assembla la garnison, produisit ses ordres, s'empara des portes, arrêta son fils, et mit dehors toutes les femmes. Quand Marie arriva, elle les trouva dans le faubourg très-embarrassées. On tint conseil. Retourner sur ses pas, c'était se forger de nouveaux fers : croire qu'à force de prières et de larmes on pourrait fléchir le vieux marquis, c'était une illusion : entrer malgré lui, c'était une chose impossible. On prit donc la seule résolution praticable ; savoir, de gagner la Flandre espagnole ; et le gouverneur, du haut de ses remparts, vit partir cette troupe qu'il aurait pu arrêter s'il n'avait pas été plus avantageux au cardinal de la laisser s'éloigner.

Le ministre, délivré de ses deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la cour non-seulement de ceux qui lui étaient contraires, mais de ceux mêmes qui ne lui étaient pas favorables. Le duc de Guise, n'ayant pas voulu céder de bonne grâce l'amirauté du Levant, fut mandé de son gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût prudent d'entre-

(1) *Mém. rec.* t. VII, p. 332.

prendre de se justifier en personne, et il aima mieux quitter le royaume, sous prétexte d'un pèlerinage à Lorette. D'Épernon, le fier d'Épernon, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de Richelieu ne se bornèrent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du duc de Savoie que l'abbé Scaglia serait relégué à Rome ; et les autres souverains, qui avaient besoin du ministre, tels que les ducs de Florence et de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs cours tous ceux qui entretenaient des liaisons avec la reine-mère et avec le duc d'Orléans (1).

Il échappa à Le Coigneux un mot qui peut faire juger que ces précautions n'étaient peut-être pas sans nécessité. « Un fils de France est toujours assez fort, disait-il à Gaston, quand il peut faire pitié. » En effet, si celui-ci avait su inspirer de la confiance, il aurait pu armer en sa faveur l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le pape, une grande partie de l'Allemagne, contre un ministre dont toutes ces cours étaient jalouses et mécontentes. Mais le duc d'Orléans et ses favoris n'étaient propres qu'à se jeter dans l'embarras, sans prévoir comment ils en sortiraient. Au lieu de l'activité et de l'application nécessaires à ceux qui forment des entreprises hasardeuses, ils ne portèrent en Lorraine que l'esprit de galanterie et le goût des amusements. Les anciennes inclinations se réveillèrent, et il s'en forma de nouvelles dont on s'occupa beaucoup plus que des affaires. Monsieur n'avait peut-être dessein que de s'amuser auprès de la princesse Marguerite, sœur du duc ; mais, soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, soit toutes ces raisons ensemble, il l'épousa secrètement. S'il crut se procurer par là un asile sûr contre la colère de son frère, et si le duc espéra tirer avantage de cette alliance, comme Gaston l'en avait flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se trompèrent tous deux. Louis vint, lorsqu'on s'y attendait le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontière, au milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, sans préparatifs et sans recrues, tenta de donner le change au roi en affectant la sécurité de l'innocence ; et en se rendant au-devant de lui à Metz, il se constitua, pour ainsi dire, prisonnier entre ses mains. Mais il se vit à la veille de perdre ses États, et fut obligé d'en sacrifier une partie pour sauver l'autre. Par un traité signé à Vic, le 31 décembre, il s'engagea à subordonner ses alliances aux intérêts de la France, et à recevoir garnison française dans ses meilleures forteresses, dont la possession mit le monarque en état d'entrer, quand il voudrait, en Lorraine, sans éprouver de résistance (2).

(1) *Mém. rec.* t. VI, p. 500. — (2) *Mémoires d'Orléans*, p. 159.

Par un article ajouté à ce traité le 6 janvier, il fut stipulé que Gaston sortirait des États du duc. Cette injonction était une suite des soupçons qui parvinrent au roi sur le mariage de Monsieur. Louis et son ministre exigèrent son éloignement, sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un mariage à faire. Le duc d'Orléans se prêta de bonne grâce au désir forcé de son allié : il laissa son épouse en Lorraine, et alla joindre sa mère à Bruxelles.

Presque tous les disgraciés de la cour de Louis XIII s'y réunirent, non seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espèce de rage contre le cardinal. Richelieu a prétendu qu'il s'y formait des complots contre sa vie. Il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime médité et même tenté d'assassinat et de poison ; et d'autres furent flétris, renfermés, condamnés aux galères pour des libelles virulents contre le cardinal. On livra enfin aux arrêts des tribunaux plusieurs des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats, et ils furent soumis en effigie aux peines décernées contre eux. Si la reine-mère ne fut pas notée dans ces jugements, on n'épargna pas ses plus intimes confidents, dont la diffamation pouvait rejaillir sur la princesse; et elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandestins dont le gouvernement autorisait sourdement la distribution : vengeance qu'on prétendait colorer par cette raison politique, qu'il était important de ne point laisser sans réponse des imputations capables de décréditer le ministère.

Mais le cardinal ne s'en tint pas à des écrits; il fit voir par ses actions que, si la reine se croyait tout permis pour satisfaire son ressentiment, il ne craignait pas, de son côté, de se la rendre irréconciliable à jamais. Tous ceux qui balancèrent entre elle et lui furent contraints de quitter la cour, d'abdiquer leurs charges et leurs emplois; et non seulement eux, mais encore ceux de leurs parents et de leurs alliés, qui passèrent pour leur être le plus attachés. Enfin, on vit paraître sur la scène un maréchal de France, sacrifié peut-être au désir d'inspirer de l'épouvante, et à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procès, en examinant les formes inusitées et les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, si Richelieu ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'occupa point assez à en sauver les apparences (1).

Louis de Marillac, arrêté après la *journée des dupes*, au milieu de l'armée de Piémont qu'il commandait, fut d'abord enfermé dans le château

(1) *Mercure*, t. XVIII. Vialart, p. 608. *Journal de Richelieu*, 2e partie, p. 1 jusqu'à 262. La Haie, p. 783. Saint-Germain, p. 476. *Vérité défendue*, p. 561.

de Sainte-Menehould. Pendant quelque temps on lui laissa ignorer le sujet de sa détention, et on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étaient les griefs qui seraient allégués contre lui. Le maréchal, étant gouverneur de la frontière, avait bâti cette forteresse. Plusieurs personnes, propriétaires de maisons, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers, s'étaient plaints de quelques vexations dans le temps de sa faveur; et on n'en avait tenu aucun compte : mais les choses étant changées, on érigea à Verdun, pour les entendre, un tribunal composé de deux présidents, et de douze conseillers du parlement de Bourgogne; et on amena Marillac prisonnier dans cette ville, où il avait dominé avec trop de hauteur : humiliation qu'on aurait pu lui épargner. Les opérations de cette commission traînèrent en longueur; elle se rompit, pour ainsi dire, d'elle-même, et fut remplacée par une autre, composée de vingt-quatre juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les jurisconsultes; elle était présidée par le garde des sceaux Châteauneuf, ennemi naturel du maréchal, au frère duquel il avait succédé dans le ministère, et qui, engagé dans les ordres, avait obtenu une dispense pour siéger dans un tribunal criminel. La nouvelle commission tint ses séances à Ruel, village près de Paris, dans la maison même du cardinal, où le prisonnier fut amené; espèce de prison qui parut très-étrange.

Le maréchal se défendit bien; il commença par récuser tout le tribunal comme incompétent. Le parlement de Paris, réclamé par l'accusé, revendiqua l'affaire, et donna des arrêts qui furent cassés par des arrêts du conseil. L'autorité prévalut, et la commission fut maintenue. Marillac récusa ensuite plusieurs des membres de la commission : les uns, comme ses ennemis personnels, ou ennemis de sa famille; les autres, comme mal famés; d'autres, comme s'étant trop ouvertement déclarés : mais le conseil, ayant retenu le jugement de ces motifs de récusation, les déclara mal fondés. On procéda à l'instruction, et on rangea les accusations sous sept titres : « Malversations en la fortification de la citadelle de Verdun, sur « les deniers, sur la conduite et sur les profits illicites. Mauvais gouverne- « ment des armées, et malversations en l'emploi des deniers du roi. Abus « et profits illicites sur le prix des munitions. Fausseté des quittances avec « les comptables. Divertissement de quatre cent mille livres fournies par « le roi, en paiement des maisons prises et démolies à Verdun pour la « citadelle. Application à son profit des nouveaux offices, des fortifications « aux Trois-Évêchés, et des deniers de l'enchère jetée sur l'élection de « Bar-sur-Aube. Enfin, vexation du peuple verdunois et voisin. »

Quel est l'homme, disait le maréchal, qui, après une administration longue et compliquée, forcé, beaucoup de temps après les choses passées,

de répondre à deux cent soixante points d'interrogation et à cent trente témoins, ne se trouverait pas en défaut par quelque endroit? Pour ces oublis, ces négligences, et autres fautes que l'ivresse de l'autorité fait quelquefois commettre, il implorait la miséricorde du roi, et encore affaiblissait-il la preuve de ces délits, en faisant des reproches graves aux témoins; reproches que quelques-uns méritaient. Il insinuait dans ses défenses qu'il y avait un autre crime, le vrai crime dont on ne parlait seulement pas : c'était son attachement à la reine-mère, dont sa femme avait l'honneur d'être parente. Quelques historiens rapportent que, dans un conseil tenu avant la *journée des dupes*, Marillac avait été d'avis de faire porter au cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que Richelieu se plut à faire subir à chacun de ses ennemis la même peine dont ils l'avaient menacé. Ainsi la reine-mère fut punie par l'exil, Bassompierre par la prison, et Marillac par la mort. La commission, par une extension forcée, donnée à la définition du péculat, et une application pareille des peines stipulées contre ce crime dans des lois surannées, le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève, « atteint et convaincu des crimes « de péculat, concussions, levées de deniers, exactions, faussetés et sup- « positions de quittances, foule et oppressions faites sur les sujets du roi. »

La sentence fut exécutée le 9 mai. Marillac mourut en chrétien résigné; sans impatience, quoique dans l'exécution on n'omît rien de ce qui pouvait la rendre dure et humiliante. On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont l'arrêt le chargeait, il avoua que sa conscience lui en reprochait d'autres qui méritaient que la justice divine s'appesantît sur lui. Cet aveu, réitéré avec amertune, fit croire que les remords dont cet infortuné était déchiré venaient de la conduite qu'il tint lorsque, pour faire échouer le cardinal en Italie, il différa d'envoyer les secours que Richelieu demandait, et de ce qu'il causa, par ces délais affectés, la mort de beaucoup de Français. Les écrits publiés alors en faveur du ministère autorisèrent cette conjecture; ils insinuèrent que ce crime était le vrai motif de sa condamnation, et qu'on l'avait tenu secret par respect pour la reine-mère, qui se serait trouvée impliquée dans le procès. Sa famille eut part à son malheur. Sa femme mourut dans un village, où elle s'était retirée en attendant le sort de son mari; et Michel de Marillac, son frère, garde des sceaux, traîna une vie languissante dans une prison où le chagrin abrégea ses jours. Leurs amis, mal accueillis à la cour, s'en éloignèrent; et le ministre se trouva tout-puissant dans le royaume, où la crainte imposa silence à ses envieux.

Mais il se forma un orage au dehors : les cours de Bruxelles, c'est-à-dire celle de la reine-mère et celle du duc d'Orléans, avaient fait les plus grands

efforts pour sauver le maréchal de Marillac. Elles avaient employé les prières auprès des juges, les menaces de prise à partie, l'intervention du parlement de Paris, les tentatives d'enlever des personnes chères au cardinal, telles que la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, pour les faire servir d'otages ou de représailles, et enfin, disait le prélat, jusqu'à des complots contre sa vie. Elles se trouvaient désormais réduites à des plaintes et à des projets de vengeance : mais projets si mal concertés, qu'on aurait dit qu'elles ne travaillaient qu'à rendre Richelieu plus absolu, et à lui fournir les occasions de se défaire du reste de ses ennemis. Car c'était pour une mère et pour un frère un mauvais moyen d'amener le roi à leur volonté, c'est-à-dire à sacrifier Richelieu, que de s'allier avec tous les ennemis naturels de son État, de faire soulever son royaume et d'y introduire des troupes étrangères. Il devait, au contraire, arriver de là que ces entreprises, rendant le ministre plus nécessaire, le rendraient plus précieux : et, en effet, aux premières nouvelles de ce qui se tramait à Bruxelles, on vit entre Louis et Richelieu un concert, une émulation d'activité, tels qu'on les remarque entre personnes qui ont le même intérêt à défendre.

Outre l'erreur commune à tous les hommes, de croire que les autres doivent penser comme eux, le duc d'Orléans avait le défaut particulier aux grands de se persuader que le public ne peut manquer de prendre part à leurs querelles. Ainsi Gaston s'imaginait que, sitôt qu'il paraîtrait en France avec quelques forces, tout le royaume se révolterait en sa faveur. Il ne pouvait tirer de grands secours des Espagnols, qui n'osaient encore se déclarer ouvertement : mais ne voulant pas perdre l'occasion d'exciter des troubles, ils licencièrent des troupes que Monsieur prit à sa solde. Pour les payer, il mit en vente ses diamants, ceux de sa mère et ceux de sa première femme; mais personne ne se présenta pour les acheter, dans la crainte que le roi ne les revendiquât comme pierreries de la couronne. Le prince écrivit aux gouverneurs des places et des provinces de France : quelques-uns lui firent des réponses polies, et il les regarda comme des engagements à son parti. Avec ces espérances, avec une armée qui ne ressemblait qu'à une escorte, avec des voitures chargées de manifestes véhéments contre le cardinal, et des commissions pour lever des troupes, il entre en France dans le mois de juin; trop tard pour le duc de Lorraine, que le roi, prévoyant ses desseins, avait, par une nouvelle attaque et par un nouveau traité, signé à Liverdun, affaibli, désarmé et mis hors d'état de servir Monsieur; trop tôt, au contraire, pour le duc de Montmorency, qui n'avait pas encore eu le temps de faire ses préparatifs (1).

(1) *Mémoires d'Orléans*, p. 179.

On est étonné de voir ce seigneur au nombre des ennemis du cardinal, lui qui avait fait profession d'un attachement si fidèle au prélat, que Richelieu, pendant la maladie du roi à Lyon, menacé d'une disgrâce et peut-être d'un plus grand mal, n'eut confiance que dans la protection de Montmorency. Il ne parut entre eux, depuis ce temps-là, aucune brouillerie publique. On remarqua seulement de la froideur qui servit aux malveillants à les animer l'un contre l'autre. Ils persuadèrent au duc qu'après un si grand service il n'y avait pas de dignité à laquelle il n'eût droit de prétendre, surtout à celle de connétable, jusqu'alors presque héréditaire dans sa famille. « Mais, lui disaient-ils, en vain vous flatterez-vous d'obtenir cette charge par le canal du ministre. Loin de souffrir que d'autres deviennent puissants, son système est d'abattre les autorités particulières, pour les réunir toutes en sa personne. Il n'y a qu'un moyen de réussir : c'est de vous rendre médiateur entre le roi et sa famille. Épernon a bien su tirer la reine-mère de Blois, et la réconcilier avec son fils : ce qu'Épernon a su faire, pourquoi Montmorency ne le tenterait-il pas ? Si vous réussissiez dans une si belle entreprise l'épée de connétable ne pourrait vous manquer (1).

Ce plan de conduite, quelque couleur qu'on lui donnât, aboutissait toujours à faire la guerre au roi ; et cette résolution à prendre coûtait à un Montmorency. Mais il avait l'âme généreuse, et il trouvait beau de se sacrifier pour finir la mésintelligence de la famille royale, qui affligeait les bons Français. Les instances du frère de son roi le touchèrent. Le sort de Marie de Médicis, réfugiée dans une cour étrangère, l'intéressait d'autant plus, que les raisons de l'obliger lui étaient sans cesse remises sous les yeux par sa femme, princesse des Ursins, et parente de la reine-mère. Que ne peuvent sur un cœur sensible les prières d'une épouse qu'on aime ! Montmorency se laissa gagner ; mais sitôt qu'il eut oublié son devoir, un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc : la cour envoya aux états des agents qui firent échouer son dessein. Ses projets étaient sus et rendus impossibles avant même que d'éclore. Selon quelques-uns, le cardinal de Richelieu, en souvenir de leur ancienne amitié, l'avertit, lui envoya des amis communs qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts, la difficulté presque insurmontable du succès. Ils ne lui cachèrent pas qu'il exposait sa vie, et que, s'il tirait l'épée contre son souverain, il n'y aurait ni grâce ni pardon à espérer pour lui. Esclave d'un faux point d'honneur, Montmorency demeura sourd à ces avis, et resta fidèle aux engagements criminels qu'il avait contractés. Il sentait cepen-

(1) *Vie de Montmorency. Mémoires rec.* t. VII, p. 548. *Mémoires d'Orléans,* p. 180.

dant qu'il se précipitait vers sa ruine ; mais il ne pouvait plus s'arrêter dans sa chute, et ses complices hâtèrent sa perte.

Les enrôleurs de Gaston avaient formé sa petite armée, du côté de Trèves, de déserteurs allemands, liégeois, napolitains, rebut de l'armée espagnole, presque tous maraudeurs, voleurs, bandits, que la seule espérance de piller rassembla sous ses drapeaux. Ils entrèrent en France précédés d'une mauvaise réputation, qui ne disposa pas les peuples à les bien recevoir. Peut-être le duc d'Orléans les aurait-il disciplinés, s'il avait pu les incorporer aux troupes du duc de Lorraine ; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avait été prévenu par la diligence du roi, qui le força de désarmer. Monsieur entra en France par le Bassigny ; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense ; il passa dans la Bourgogne, qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitants de la campagne fuyaient dans les villes, chassaient devant eux leurs bestiaux, et emportaient les meubles et les vivres.

Cet abandon n'accommodait pas une armée qui marchait sans provisions et sans magasins. Les soldats, n'ayant pas de pain, s'écartaient pour en chercher, et étaient assommés par les paysans embusqués dans les bois et les ravines qu'ils connaissaient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs provinces, toujours harcelée, et ne trouva quelque repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étaient couvertes de blés prêts à moissonner, et qui furent dévastées en peu de jours. Le duc d'Orléans s'arrêta dans le duché de Montpensier, où il comptait trouver beaucoup de gentilshommes disposés à marcher sous ses étendards ; et personne ne se présenta. Ce séjour donna moyen aux troupes royales, qui l'avaient toujours côtoyé, de le serrer de plus près ; il appréhenda d'être investi ; et, malgré les remontrances du duc de Montmorency, qui lui représentait qu'il n'était pas encore préparé, Gaston se jeta dans le Languedoc.

Il y était attendu par deux armées, qui, sous les ordres des maréchaux de La Force et de Schomberg, pénétrèrent dans la province sitôt que la cour fut sûre de la défection du gouverneur. Celui-ci étourdi, pour ainsi dire, par la multitude des affaires, prenait si mal ses mesures, qu'il laissa à Paris, dans son hôtel, six cent mille livres, dont le roi s'empara. La ressource des états de la province, qu'il comptait faire déclarer en sa faveur, lui manqua, parce que les membres suspects au gouvernement furent arrêtés, ou surveillés de si près qu'ils ne purent l'aider. Les Espagnols, malgré leurs promesses, ne lui envoyèrent ni hommes ni argent. Enfin, au premier essai qu'il voulut faire des troupes de Monsieur, en attaquant le château de Beaucaire, il vit bien, par la nécessité où il fut de lever le

siége, qu'il ne devait compter ni sur la bravoure des soldats, ni sur l'habileté des capitaines. Les armées du roi, au contraire, prospéraient de tous côtés : à mesure qu'elles avançaient, chaque personne qu'on trouvait les armes à la main, quel que fût son mérite, ou sa naissance, payait de sa tête sa rébellion, présage effrayant pour Montmorency (1).

Sa position était des plus critiques. Quoique très-aimé dans son gouvernement, il ne pouvait compter sur aucune ville, parce qu'elles étaient toutes tenues en bride par les troupes du roi, qui remplissaient la province. Ainsi l'inclination cédait à la crainte. Le duc, qui connaissait ces dispositions, aurait voulu engager une action, faire quelque coup d'éclat qui ranimât la confiance de ses partisans. Des siéges ne lui présentaient pas des succès assez brillants. « Quand nous aurons battu M. de Schomberg, disait-il, nous ne manquerons pas de villes : allons à lui ; et si le bonheur ne nous en dit pas, il faudra aller faire sa cour à Bruxelles. » Trop heureux, s'il avait trouvé cette ressource! mais il n'eut pas la prudence de se la procurer.

Le maréchal de Schomberg avançait vers Gaston, avec la circonspection d'un homme très-embarrassé de la conduite qu'il devait tenir. Chargé du commandement d'une armée contre l'héritier présomptif de la couronne, il aurait voulu qu'on lui eût prescrit ses démarches, qu'on lui eût dit s'il fallait se retirer ou combattre : mais à ses demandes le roi ne répondait autre chose, sinon qu'on eût des égards pour son frère. Or, dans une bataille, comment les avoir? Aussi le maréchal tentait tout pour n'être pas obligé d'engager une action. Se voyant au moment d'y être forcé près de Castelnaudary, parce que Monsieur, pressé de l'autre côté par le duc de La Force, ne pouvait plus ni avancer ni reculer, Schomberg envoya le sieur Cavoye proposer d'entrer en accommodement. Soit désespoir, soit bravade, Montmorency répondit : « On parlementera après la bataille. »

Il n'avait que la moitié de sa petite armée ; l'autre moitié, sous le commandement du duc d'Elbœuf, Charles de Lorraine, époux d'une sœur naturelle du roi, tenait en échec le corps du duc de La Force. Avec ce faible reste, Montmorency se détermine à combattre, et veut aller lui-même reconnaître l'ennemi. En vain le duc d'Orléans, se défiant de l'ardeur téméraire de son général, veut le retenir, il ne gagne rien sur cet esprit échauffé. Gaston prend du moins sa parole qu'il n'entamera pas l'action que le conseil de guerre n'ait été tenu ; et il met auprès du duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse : mais, comme s'il avait juré de se perdre, Montmorency, à la tête de cinq cents chevaux, n'aperçoit

(1) *Mémoires d'Orléans*, p. 122.

pas plus tôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux, sans considérer leur nombre ; il s'enfonce dans un escadron, essuie la décharge d'un bataillon embusqué, avance néanmoins sans remarquer qu'il est à peine suivi, et est bientôt démonté, blessé et pris. Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes seigneurs de sa suite. Ce fut toute la perte de cette journée, qui ne coûta pas un soldat au corps d'armée du duc d'Orléans, parce qu'au premier bruit de la prise de Montmorency il se débanda presque tout entier. Ni Gaston, ni ses capitaines qui l'environnaient, n'eurent la présence d'esprit de rassembler quelques braves pour essayer de délivrer le prisonnier: ils auraient pu y réussir, parce que les vainqueurs, ne l'emmenant qu'à regret, marchaient très-lentement, et qu'ils furent longtemps à regagner le gros de leur armée (1).

Si jamais un prince de France était tenté de faire la guerre au roi, la situation où le duc d'Orléans se trouva réduit, les réflexions amères qu'elle lui arracha, peuvent servir d'une bonne leçon. Après cette escarmouche si funeste, il se retira à Béziers. Là, se trouvant dans un état si différent de la splendeur attachée à son rang, sans crédit, sans argent, sans puissance, craignant pour la liberté, pour la vie d'un ami qui s'était sacrifié si généreusement, se reprochant la mort de plusieurs autres qui étaient déjà tombés sous le fer des bourreaux, comparant enfin sa détresse et son humiliation à la tranquillité et aux honneurs dont il jouissait quand il était fidèle à son frère, il ne put s'empêcher de marquer son indignation à ceux qui lui avaient donné de si mauvais conseils ; il les repoussait de sa présence, maudissait le jour et l'heure où il avait eu la faiblesse de les écouter. A l'un il reprochait de lui avoir donné de fausses espérances ; à l'autre, de l'avoir épouvanté par des craintes mal fondées ; à tous, d'avoir abusé de son inexpérience (2).

Abattu comme il l'était, il ne fut pas difficile aux ministres du roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidents, qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colère contre eux, facilitèrent le traité pour leur intérêt. Les historiens insinuent que la disgrâce de Montmorency les toucha peu, parce qu'ils étaient jaloux de l'autorité qu'il prenait, et de la confiance que Monsieur lui montrait. La cour pénétra ces dispositions, et sachant que Gaston ne se conduisait que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étaient autour de lui, rien à ceux que le sort des armes avait mis dans les fers. On lui fit valoir, comme de très-grandes grâces, la permission donnée à ses troupes

(1) *Mémoires de Duplessis*, p. 28. *Mémoires d'Orléans*, p. 202. *Mémoires de Montmorency*, p. 272. *Vie de Montmorency*, p. 222. *Mémoires rec.* t. VI, p. 550.

(2) *Mémoires d'Orléans*, p. 211. *Mémoires rec.* t. V. p. 556.

de se débander et de sortir par pelotons du royaume, pendant qu'on aurait pu les tailler en pièces; la complaisance qu'on voulait bien avoir de lui laisser par honneur une ombre de liberté dans Béziers, où les armées combinées du roi pouvaient l'enlever sans coup férir; enfin l'indulgence de souffrir qu'il gardât auprès de lui Puylaurens et sa maison : mais quand il voulut parler de pardon pour le prisonnier, on lui fit entendre que trop d'obstination à cet égard pourrait aigrir le roi, déjà très-indisposé contre lui; que prétendre imposer des conditions, ce serait risquer de ne rien obtenir, qu'il fallait abandonner quelque chose à la volonté et à la clémence de son frère. Ainsi, sans rien assurer de positif, on lui fit entrevoir des espérances, dont ses confidents, gagnés par la cour, l'engagèrent à se contenter. Satisfait de ces promesses vagues, il partit pour Tours, où on avait fixé sa résidence, et se sauva, pour ainsi dire, avec la joie d'un enfant qui vient d'éviter le châtiment qu'il méritait, et qui, délivré du danger, oublie absolument tout ce qui s'est passé. Pendant qu'il traversait une partie de la France, entouré d'un régiment de cavalerie, sans honneurs, sans réceptions ni compliments dans les villes où il passait, ses soldats, moqués, bafoués, dépouillés, gagnèrent la frontière en mendiant leur pain. Ses partisans consternés gardaient un morne silence, et Louis parcourait le Languedoc à la tête de ses armées, précédé de la terreur que sa sévérité inspirait. Il arriva le 22 octobre à Toulouse, avec cet appareil imposant, et donna le 25 des lettres-patentes qui, dérogeant aux droits du prisonnier, comme duc et pair, ordonnaient au parlement de faire le procès au duc de Montmorency. Le garde des sceaux, Châteauneuf, qui avait été page du connétable, père du duc, présidait le tribunal. Montmorency ne le récusa pas : il fut amené le 27 devant les juges, et interrogé le même jour.

C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un grand qui sait allier l'humilité chrétienne à la noblesse des sentiments, et qui se présente au supplice sans bassesse et sans arrogance. Ainsi finit le duc de Montmorency. Son procès ne fut pas long, parce qu'il ne chercha pas à chicaner pour sa vie. Dès la première réponse il s'avoua coupable; et, sans descendre à des prières qu'il regardait comme inutiles, quand on lui demanda à l'interrogatoire « s'il reconnaissait sa faute, s'il s'en repentait, s'il n'était pas disposé à en demander pardon à Dieu et au roi, » il répondit simplement : « Si le roi me fait grâce, je le servirai mieux que jamais, et je ne le souhaite que pour employer le reste de mes jours et de mon sang pour son service, et pour réparer les manquements que je reconnais avoir faits (1). »

(1) Brienne, t. II, p. 79. *Mémoires d'Orléans,* p. 211. *Mémoires de Montmorency,* p. 200. *Vie du même,* p. 228. *Journal de Richelieu,* 2e partie, p. 363.

Cette tranquillité, cette modération, signes d'une grande âme, ne se démentirent point. Il conversa avec ses amis, écrivit à sa femme, régla quelques affaires, pardonna à ses ennemis, dit adieu à ses gens, et ne parut dans toutes ses actions ni troublé ni abattu. Il réserva toute sa sensibilité pour déplorer les fautes qu'il avait commises contre Dieu; et son repentir égala sa confiance.

Le soir du 29 octobre l'armée entra dans Toulouse, qui se remplit de troupes. Aussi affligées que le peuple, elles paraissaient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés pour prévenir toute espèce de mouvement. Ces précautions n'empêchèrent pas les habitants de se livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couraient dans les rues comme des insensés, et qui s'écriaient du ton du désespoir: « Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous tue nous mêmes, et qu'on lui laisse la vie! » D'autres, n'osant blâmer le roi ni son ministre, s'élevaient contre le tribunal. « Cependant, dit Siri, « il n'y avait pas de juges qui ne l'eussent condamné, ni de roi, ajoute-t-il, « qui ne lui eût fait grâce. »

On prétend que Louis y était disposé; mais son ministre insista si fortement dans le conseil sur les inconvénients de l'indulgence, et sur la nécessité d'un exemple qui importait à la tranquillité de l'État, qu'il se fit une loi d'être inflexible. En vain le peuple sous ses fenêtres, et les courtisans autour de lui, tous fondant en larmes, implorèrent à genoux le pardon d'un héros qui eût réparé ses fautes; le roi demeura inébranlable. En vain la princesse de Condé, sœur du prisonnier, tâcha de se jeter à ses pieds: pour rester inexorable, Louis fut inaccessible, et le cardinal, de son côté, refusa de se prêter à aucune démarche auprès du monarque, disant toujours qu'elles seraient inutiles. On remit à la famille la confiscation des biens, prononcée par l'arrêt, et on permit quelques adoucissements dans l'exécution du supplice; mais la piété de Montmorency l'empêcha de profiter de cette dernière grâce.

Les détails de sa mort édifiante sont consignés dans une relation qui fut alors rendue publique. On y voit qu'il ne voulut pas user de la permission qui lui avait été donnée, de n'avoir pas les mains liées en allant au supplice: « Un grand pécheur comme moi, dit-il, ne peut mourir avec assez d'ignominie. » Il se dépouilla lui-même de ses habits superbes, qu'il lui était libre de garder. « Oserais-je bien, dit-il, étant criminel comme je suis, aller à la mort avec vanité, pendant que mon Sauveur innocent meurt tout nu sur la croix? » Toutes les actions de sa dernière journée furent ainsi marquées du sceau du christianisme. Il était si plein de confiance, qu'il semblait plus désirer la mort que la craindre: aussi ne lui échappa-t-il ni plainte ni murmure sur une fin si tragique. Il s'avança vers

l'échafaud avec fermeté, mit la tête sur le billot, dit au bourreau d'une voix haute : « Frappe hardiment ! » et reçut le coup en recommandant son âme à Dieu. Il n'avait que trente-huit ans. En lui finit la branche cadette de la maison de Montmorency, si féconde en héros. Sa femme, encore jeune, alla s'enfermer à Moulins, dans un couvent de religieuses, où elle fit élever un magnifique mausolée à son époux, dont elle avait, en grande partie, causé le malheur. Elle ne cessa de le pleurer jusqu'à sa mort, qui ne vint que dans un âge assez avancé terminer ses regrets.

Il semble que tout aurait dû finir par la punition d'un chef si illustre : mais le conseil du roi ne s'en tint pas là ; il poursuivit tous ceux qu'on soupçonna d'avoir eu part à la rébellion. Ils étaient en grand nombre, et de tous les états : évêques, guerriers, magistrats. Les premiers, sur la demande formelle de Richelieu, furent jugés par une délégation de commissaires nommés par le pape, délégation contre laquelle protesta depuis le clergé de France, en 1650. Un seul évêque, celui d'Alby, d'Elbène, fut destitué et relégué dans un monastère. Des autres complices, plusieurs portèrent leur tête sur l'échafaud. Entre ceux auxquels on laissa la vie, les uns furent exilés ou renfermés ; les autres, privés de leurs dignités et confinés dans leurs maisons, y traînèrent une vie obscure. Il est douteux si cette sévérité, étendue à tant de personnes, ne fit pas plus de mal que de bien. Si ces punitions n'avaient pas persuadé au grand nombre que le cardinal était incapable d'indulgence, peut-être quelques uns se seraient-ils efforcés d'effacer, par une meilleure conduite, le souvenir de leur révolte. Mais, croyant qu'on ne gagnerait rien à se corriger, chacun s'entretint dans sa haine, et en réserva l'éclat pour des temps plus favorables. La rigueur de Richelieu aigrit les ressentiments, et elle servit de prétexte à la nouvelle évasion du duc d'Orléans.

Quand il fut arrivé dans le lieu indiqué pour sa demeure, ceux qui n'avaient pas craint de le déshonorer, en souffrant qu'il abandonnât le duc de Montmorency, furent les premiers à le presser de venger sa mort. « Il « crut, dit le président Hénault, céder au ressentiment qu'il en avait, « pendant qu'il ne cédait qu'aux conseils de Puylaurens. » Ces conseils n'étaient pas dictés par le désir de rétablir l'honneur de son maître, mais par l'intérêt particulier des favoris. Ils ne purent voir la sévérité dont on usait à l'égard de leurs complices sans appréhender pour eux-mêmes ; et ils ne trouvèrent pas de meilleure sauvegarde contre la punition que l'éloignement. Ils partirent le 6 novembre. Leur évasion ne fit pas grande sensation en France. Les esprits y étaient comme en suspens, à l'occasion d'une maladie très-dangereuse dont le cardinal fut attaqué. Le garde des sceaux, Châteauneuf, eut l'imprudence de s'en réjouir, de laisser éclater

le désir de le remplacer dans le ministère, et la hardiesse d'y travailler. Ce projet se forma entre des personnes que Richelieu, mourant, se serait imaginé être plus occupées à le regretter qu'à partager ses dépouilles (1).

C'était la compagnie ordinaire du cardinal : une société de jeunes agréables, de femmes aimables, avec lesquelles il allait souvent se délasser des travaux du ministère. Ses assiduités dans un cercle si peu assorti à sa gravité ont fait soupçonner qu'il y était attiré par un goût vif pour madame de Chevreuse. Cette dame ne l'aimait pas; mais elle paraissait flattée de la préférence qu'il lui donnait, et elle lui marquait en public des égards dont elle se dédommageait en particulier avec ses confidents. Il était leur jouet sans le savoir. La jeune reine, liée à cette troupe badine, triomphait de tout ce qui jetait du ridicule sur le prélat, qu'elle détestait. Ce fut elle qui ménagea l'agrément de Richelieu pour le retour de la duchesse, après ses aventures avec Buckingham et Montaigu. Le public malin remarqua que le ministre, inexorable pour tous les autres, ne s'était pas trop fait prier pour elle. On avait observé auparavant que, dans les informations contre Chalais, il s'était glissé des questions qui décelaient le rival piqué, et que cette dame, coupable au moins de conseils, n'avait été punie que par une retraite, assez douce, dans ses terres. Les mêmes observations eurent lieu sur ce qui se passa à la convalescence du cardinal. Ce fut le réveil du lion. Trop instruit de ce qui s'était fait pendant sa maladie, il bannit, emprisonna, proscrivit : madame de Chevreuse se sauva en Espagne; Châteauneuf, privé des sceaux, qui furent confiés à Pierre Seguier, alla passer de tristes jours dans le château d'Angoulême, où ce ministre le retint prisonnier tant qu'il vécut : mais le plus maltraité ne fut pas l'ambitieux, ce fut l'homme aimable, le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, qui pouvait être soupçonné de plaire à la duchesse plus que l'homme de robe. Il fut arrêté en hiver, et renfermé dans les cachots de la Bastille, où il resta onze mois, et où ses habits pourrirent sur lui. Il fut ensuite conduit à Troyes. On y créa une chambre composée du présidial de la ville et de quelques juges voisins, présidés par le sieur de La Faymas, intendant de Champagne (2).

Si l'on en croit les Mémoires de La Porte (2), cet homme, qu'on appelait *le bourreau du cardinal*, était un de ces esclaves de la fortune qui ne connaissent de droit que la volonté du maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du ministre, il s'abaissait à tout pour le servir. S'agissait-il d'arracher un aveu à un accusé ? il employait les pro-

(1) Montrésor, p. 1.

(2) *Mercure*, t. XVIII. Bassompierre, t. III, p. 358. Motteville, t. I, p. 65. La Porte, p. 176. *Journal de Richelieu*. 1re partie, p. 59. *Mémoires rec.* t. VII, p. 593. — (3) P. 176.

messes, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisait pas, le traître en venait aux prières et aux larmes ; il s'attendrissait sur le sort de l'infortuné, il l'embrassait affectueusement, le conjurait de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis reprenant l'air sévère d'un juge inexorable, il présentait les instruments de la torture, les faisait toucher au prisonnier, en expliquait les usages et les douloureux effets, et n'avait pas honte d'invoquer le témoignage du bourreau, dont il partageait ainsi l'odieux ministère.

Voilà l'homme auquel le commandeur de Jars fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires, sans laisser rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui ou ses amis. On aurait voulu trouver des correspondances avec l'Espagne ou avec les réfugiés de Bruxelles. Les questions roulèrent principalement sur le commerce que la jeune reine pouvait entretenir avec sa famille ; on lui demanda si elle avait fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenaient, s'il n'y était pas parlé d'affaires d'État, du roi, du ministre. On prétend que Richelieu désirait fortement de la trouver en défaut à cet égard, afin de la rendre suspecte, et qu'elle eût besoin de lui pour se réconcilier avec son mari. Étrange manière de se faire valoir auprès des personnes qu'on veut gagner! Mais toute l'adresse insidieuse de La Feymas, toute sa malheureuse habileté à faire des coupables, échoua contre la fermeté et la présence d'esprit du commandeur. Il bravait son juge, et lui reprochait hardiment ses mensonges et ses duplicités artificieuses, qu'il nommait lâchetés.

Le président n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier, qui demandait à entendre la messe le jour de la Toussaint, le fit conduire, sous bonne escorte, à l'église des jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le commandeur, qui avait son dessein, épie La Feymas, prend le temps où il revenait de la sainte table, les yeux baissés et l'air contrit, s'élance à travers ses gardes, prend l'intendant à la gorge, et le secouant fortement : « Voici, s'écrie-t-il, scélérat! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les lèvres, reconnais mon innocence, et avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être chrétien, il faut ici en faire l'action : si non je te renonce comme juge, et je prends tous les assistants à témoin que je te récuse comme tel. » L'église était pleine ; chacun se précipite auprès de l'autel pour être temoin de cette scène violente. En vain les gardes veulent les séparer, le commandeur tient ferme ; et quoique La Feymas fût très-redouté, les spectateurs n'étaient pas pour lui, et le faisaient connaître par leurs murmures. Tout autre aurait cédé à la circonstance et se serait récusé ; mais, sans se déconcerter, il répond au commandeur d'un ton doucereux : « Monsieur,

ne vous inquiétez pas, je vous assure que monsieur le cardinal vous aime, vous en serez quitte pour aller en Italie : mais vous voudrez bien qu'on vous montre auparavant de petites lettres écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne dites. » Pareille insinuation n'était pas capable de le rassurer. Richelieu, au rapport de madame de Motteville, disait « qu'avec deux lignes d'écriture d'un homme l'on pouvait faire le procès au plus innocent ; parce qu'en y ajustant les affaires on y faisait trouver facilement ce qu'on voulait. » Aussi, quand le commandeur entendit parler d'écritures, il se crut perdu : mais il s'arma d'un nouveau courage.

Après bien des tentatives inutiles pour arracher de lui les aveux qu'on désirait, les juges, sur l'assurance qui leur fut donnée que la mesure qu'on attendait d'eux n'était qu'une ruse pour obtenir enfin des révélations, le condamnèrent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit alors sa grâce ; on le présenta ensuite à la question. Mais, craintes et espérances, rien ne fut capable de lui faire rompre le silence. Il fut conduit au lieu du supplice, monta sur l'échafaud, fut livré à l'exécuteur, qui lui lia les mains et lui banda les yeux. Lorsqu'il n'attendait plus que le coup de la mort, on lui apporta sa grâce. La Feymas voulut profiter de ce moment pour le faire parler. « Maintenant que vous éprouvez la bonté du roi, lui dit-il d'un ton affectueux, confessez ce que vous savez des intrigues de Châteauneuf. — Vous voulez, répondit le commandeur, profiter de mon étonnement, pour me faire parler contre mes amis ; mais ce que la crainte n'a pu faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas. » Il fut reconduit en prison où il resta quelques années, et il eut ensuite permission de voyager. Il ne resta au cardinal que la honte d'une manœuvre indigne de la majesté du trône, et qu'on peut regarder comme un épouvantable abus d'autorité. La conduite des juges fut très-inique et très-répréhensible ; car, quoiqu'on dise, pour sauver leur honneur, que La Feymas leur montra, avant le jugement, la grâce de l'accusé, ils risquaient toujours et leur honneur et leur conscience en exposant à la mort un innocent, sur une garantie qui pouvait être révoquée. Aussi le commandeur disait-il qu'il n'avait d'obligation de la vie qu'à la justice du cardinal, et que, s'il l'avait exigé, les lâches l'auraient fait mourir.

Cependant le mariage de Monsieur était devenu public. Le roi le fit déclarer nul au parlement ; et, sur l'avis de Richelieu, il marcha en Lorraine, à la tête d'une armée, pour punir le duc de sa connivence avec Gaston, et de sa mauvaise foi dans l'exécution du traité de Liverdun. En effet, le duc procurait frauduleusement des soldats à l'empereur et au roi

d'Espagne, par le licenciement fictif d'une partie de ses troupes, ou par la désertion favorisée de celles qu'il s'était imposé de mettre à la disposition de la France. Cependant quand il vit qu'on l'attaquait vivement, et que le duché de Bar était envahi, il envoya le cardinal de Lorraine, son frère, à Pont-à-Mousson pour négocier. Il offrait de remettre sa sœur au roi, et de lui livrer encore pour un temps, en gage de sa fidélité, quelques-unes des places du duché. Mais il n'offrait point Nancy, dont le roi réclamait le dépôt, et, sur le refus que fit Charles d'y consentir, on commença l'investissement de cette ville, où la duchesse d'Orléans se trouvait renfermée. Les négociations néanmoins ne furent pas interrompues, et Richelieu s'y prêtait d'autant plus volontiers, que l'approche de l'automne lui faisait craindre d'échouer dans le siége. Le cardinal de Lorraine prit occasion de ces dispositions pacifiques pour procurer d'abord l'évasion de Marguerite. Obligé d'aller sans cesse au camp du roi, il avait obtenu un passeport pour lui et pour les gens de sa suite; la princesse, déguisée en homme, en profita pour sortir avec lui dans sa voiture; elle trouva des guides et un cheval dans un bois voisin, gagna Thionville en un jour, et rejoignit son mari à Bruxelles.

Le mécontentement du roi à cette nouvelle avait fait rompre d'abord toutes les conférences; l'intérêt et le désir d'entrer au moins en possession de la place les firent renouer. Le duc Charles, cantonné dans les montagnes des Vosges, autorisa son frère à céder la nouvelle ville, et lui recommanda d'user de tous les délais qu'il pourrait faire naître, parce qu'il attendait une armée espagnole qui partait d'Italie. Le roi rejeta l'offre, et voulut absolument la vieille ville avec la nouvelle. Le cardinal en instruisit son frère, qui, le 6 septembre, accéda enfin aux propositions qu'on lui fit. Il consentait à renoncer à son alliance avec la maison d'Autriche, à servir le roi envers et contre tous, à remettre sa sœur entre ses mains jusqu'à la décision du pape sur la validité de son mariage, et à livrer enfin sa capitale sous trois jours. Mais ne cherchant qu'à gagner du temps, il était déterminé d'avance à n'exécuter aucune de ces conditions, et il avait fait prévenir le gouverneur de Nancy de ne rendre effectivement cette ville que sur de nouveaux ordres, reconnaissables à une marque convenue. Aussi, les trois jours écoulés, la ville n'ouvrit-elle pas ses portes. Il fallut recourir à l'expédient hasardeux d'un siége en règle, et non sans une violente inquiétude de la part de Richelieu.

Il ne renonça pas encore pourtant à son premier dessein. Il députa vers le cardinal de Lorraine, et lui fit exposer que, malgré la juste indignation du roi, il était encore des moyens de rapprochement; il l'engagea à conférer de nouveau avec son frère, et il obtint de s'aboucher lui-même

avec le duc. L'entrevue eut lieu à Charmes. Richelieu insista sur le dépôt de Nancy, jusqu'au terme de la guerre d'Allemagne, ou de la conciliation des différends entre le roi et lui; il lui offrait d'ailleurs d'y continuer sa résidence, et promettait que cette ville lui serait rendue aussitôt que lui-même remettrait sa sœur entre les mains du monarque. Quelque pressé que fût le duc, par le défaut du secours espagnol qui n'arrivait pas, il se refusait à des conditions qu'il trouvait intolérables, et se proposait de regagner ses montagnes, lorsque Richelieu, qui commençait aussi à perdre l'espoir de s'emparer de la ville assiégée, s'il ne l'obtenait de gré à gré, et si le duc par conséquent se retirait sans conclure, affecta de se plaindre amèrement sur la limitation de ses pouvoirs, qui ne lui permettaient pas d'accorder davantage, et fit entrevoir en même temps au duc la possibilité d'obtenir des conditions meilleures de la part du roi, s'il témoignait lui-même assez de confiance pour en conférer personnellement avec lui. Pour la seconde fois, le duc donna dans ce piége grossier. Il se rendit au quartier de Louis, et en fut parfaitement accueilli; mais lorsque, sur le soir, il voulut prendre congé pour se rendre à Nancy, il ne tarda pas à reconnaître, à la nature des instances qui lui furent faites pour rester, qu'il était véritablement prisonnier. Pour sortir de ce mauvais pas, il fallut acquiescer à toutes les volontés du ministre, et Nancy fut ouvert au roi le 24 septembre. Le duc, qui avait la liberté d'y demeurer, préféra d'aller s'établir à Mirecourt; et quatre mois après, pour n'être point tenu à l'exécution d'un traité dont il était aussi honteux qu'indigné, il abdiqua en faveur du cardinal Nicolas-François, son frère, qui remit aussitôt le chapeau, et qui, sans attendre la dispense du pape, épousa la princesse Claude, sœur de la duchesse Nicole. Au bout de deux mois, ce dernier, se trouvant prisonnier dans ses États, s'évada de Nancy avec sa femme, le 1er avril, tous deux déguisés, et une hotte sur les épaules; ils trompèrent ainsi la vigilance de leurs gardes, entrèrent ce jour même en Franche-Comté, et de là passèrent en Italie, laissant leurs États à la merci de la France.

Pendant que l'armée était encore devant Nancy, le cardinal, qui, quelque temps auparavant, avait fait refuser à la reine-mère, tombée malade à Gand, Vautier, son médecin, détenu à la Bastille, fit condamner au dernier supplice Jean Alfeston et Blaise Buffet, domestiques de Marie, comme atteints et convaincus d'être venus en France à l'effet de l'assassiner; et, pour achever de la diffamer, il fit reconduire à Bruxelles les chevaux de l'écurie de la reine sur lesquels ils étaient venus en Lorraine. Plusieurs Français, réfugiés en Flandre, furent compris dans l'arrêt, notamment le père Chanteloube, confesseur de la reine, comme auteur

et instigateur du crime. Ces hostilités réciproques ne disposaient pas les esprits à la réunion, que Marie de Médicis commençait à désirer sincèrement. Des brouilleries que Richelieu est soupçonné d'avoir fomentées par ses émissaires, partagèrent à Bruxelles les cours de la mère et du fils. Fatiguée de ces divisions et de l'état précaire où elle vivait, cette princesse fit des instances pour être reçue en France. Elle ne demandait plus, comme autrefois, son rang à la cour et une part dans le gouvernement : Marie se contentait d'habiter quelque château dans la province qui lui serait indiquée, d'une somme pour payer ses dettes, d'un revenu tel qu'on voudrait le fixer; et ces grâces, elle consentait humblement à les recevoir de la main du ministre, et de lui en avoir obligation. L'Espagne espérait tirer avantage du séjour de la reine-mère et du duc d'Orléans dans ses États de Brabant; et c'était aussi la crainte du cardinal : mais il désirait beaucoup plus rappeler en France Gaston, héritier présomptif de la couronne, que Marie, qui, restée seule, ne pouvait lui donner beaucoup d'inquiétude. On peut donc croire que s'il prêta l'oreille aux propositions de la reine, ce fut moins dans l'intention de la satisfaire, que pour exciter de la jalousie entre ses partisans et ceux de Gaston, et amener le prince à traiter séparément, sans parler de sa mère. La discorde qui régnait entre les ennemis du prélat lui facilita l'exécution de ce projet (1).

Lorsque le duc d'Orléans se fut évadé de France, après avoir sacrifié Montmorency, la reine-mère le reçut comme un fils qui venait partager ses malheurs, et qui pouvait lui servir de consolation et d'appui : elle vit qu'il souhaitait que son mariage avec la princesse Marguerite fût reconnu, et elle se prêta à ses désirs. Marie de Médicis reçut auprès d'elle cette jeune épouse, échappée de Nancy, malgré les troupes françaises dont elle était environnée, la traita comme sa fille, approuva le mariage de son fils; et l'archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'Université de Louvain, le ratifia, pendant que le parlement de Paris le déclarait nul, et que l'assemblée du clergé de France, consultée l'année suivante sur la même question, et s'autorisant non des lois, mais des coutumes, en prononçait aussi la nullité. On soupçonne que la reine-mère se porta à cet éclat, moins encore pour obliger son fils que pour causer du dépit au cardinal, en lui ôtant l'espérance de marier madame de Combalet, sa nièce, au duc d'Orléans; honneur auquel on prétend que l'oncle ne cessa d'aspirer. Mais si la reine ressentit une satisfaction intérieure de faire de la peine à son ennemi, elle en fut bien punie par les obstacles que cet ennemi opposa à son retour en France (2).

(1) *Mémoires rec.* t. VIII, p. 1. Aubery, *Mémoires,* t. I, p. 422. La Haie, p. 818. *Jugement sur la Préface,* p. 637.

(2) *Mercure,* t. XX. Monglat, t. I, p. 73. *Mém. d'Orléans,* p. 169. Montrésor, t. I, p. 56.

Louis XIII fut personnellement piqué de la hauteur avec laquelle sa mère bravait son mécontentement, et approuvait avec affectation un mariage qu'elle savait lui déplaire. Cette disposition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que son conseil, dirigé par le cardinal, proposa pour le rappel de la reine. On lui demandait d'éloigner d'elle et de ne pas ramener en France l'abbé Fabroni, le faiseur d'horoscopes; l'abbé de Saint-Germain, auteur d'une multitude de libelles; le père Chanteloube, ennemi déclaré de Richelieu; et enfin la dame du Fargis, qu'on regardait comme l'âme de toutes les intrigues. La reine répondit que son honneur ne lui permettait pas d'abandonner des serviteurs fidèles qui s'étaient sacrifiés pour son service; que, retirés avec elle dans quelque coin de province, ils ne seraient capables ni de troubler l'État, ni de donner de l'ombrage, et qu'elle s'engageait à les retenir dans les bornes de l'obéissance et de la soumission. Le conseil de France ne se contenta pas de ces promesses, et déclara que, sans ce point, il n'y avait point d'accommodement à espérer. Sans doute le ministre se flattait que la reine ne passerait jamais sur cette difficulté; mais on trouva un biais pour l'éluder: les personnes notées déclarèrent que, pour assurer la tranquillité de leur maîtresse, elles étaient prêtes à se retirer d'elles-mêmes, et à aller vivre dans les pays étrangers. A cette proposition, grande joie du cardinal, grande satisfaction de ce qu'il peut espérer que la bonne intelligence entre la mère et le fils va enfin se rétablir. Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choses à demi : ces personnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans des projets d'assassinats, de faux horoscopes, et de prédictions qui ont mortifié le roi, la reine ne montrerait pas à son fils un vrai retour de tendresse, ce ne serait pas donner au royaume et à l'univers l'exemple d'un désaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces criminels, qui ont abusé de sa confiance, soient punis; et elle ne peut se dispenser de les abandonner à la justice du roi. Marie se récrie contre une condition si révoltante; Richelieu s'étonne qu'elle la trouve extraordinaire. Il tient ferme contre elle, et en même temps, pour séparer Gaston de sa mère, il accompagne les propositions qu'il fait faire à Monsieur de tous les adoucissements qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu savait que ce prince ne se conduisait que par l'inspiration de ses favoris; c'était toujours Puylaurens qui tenait le premier rang auprès de lui : le ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un duché, et d'autres avantages. Puylaurens se laisse enchanter par les promesses séduisantes du cardinal; il renonce à épouser la sœur de Marguerite, la princesse de Phalsbourg, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'était aussi sauvée de Nancy à travers les armées

françaises, et lui offrait sa main. Tout dévoué à l'adroit ministre, il persuade à son maître d'accepter les offres qu'on lui fait; et lui représente que, si sa mère veut se perdre en refusant d'abandonner ses gens, il n'est pas obligé, par complaisance pour son obstination, de renoncer aux grâces de toute espèce que la faveur de son frère lui prépare en France. De leur côté, les Espagnols, qui se doutaient que le duc d'Orléans allait leur échapper, imaginèrent de le lier à eux par un traité. Gaston y consentit, afin de ne pas laisser apercevoir ses démarches; mais il en avertit le roi. Puylaurens ne réussit pas aussi bien à cacher aux réfugiés de la cour de la reine son commerce avec le ministre. Il y eut des explications, des froideurs, des picoteries; on s'insulta, on s'envoya des cartels, on se battit. La mère prit un ton d'autorité sur le fils; le fils ne voulut pas se laisser gouverner : il se passa entre ces deux personnes des scènes vives. Enfin, peu s'en fallut que, victime de la jalousie ou de la politique, Puylaurens ne finît ses jours d'une manière tragique à Bruxelles.

Comme il montait le grand escalier du palais, un coup de carabine part, blesse deux personnes à ses côtés; une balle l'effleure lui-même à la joue : l'assassin se sauve et laisse sa casaque, qui était de la livrée du duc d'Elbeuf. En conséquence, les premiers soupçons tombent sur le duc, qu'on savait être ennemi personnel de Puylaurens. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, et les conjectures se tournèrent sur différentes personnes : sur la princesse de Phalsbourg, qui avait à venger son amour dédaigné, et sur le P. Chanteloube, le plus déclaré entre les confidents de la reine-mère, contre l'accommodement particulier du duc d'Orléans. Ce fut à lui que Monsieur s'arrêta; et, quand il parlait de cette aventure, il ne l'appelait jamais que la Chanteloubade. Richelieu eut aussi sa part des soupçons. Mais, loin d'avoir intérêt à se défaire de Puylaurens, le cardinal devait désirer de le conserver, puisque ce n'était que de lui qu'il espérait le succès de ses démarches auprès de Gaston (1).

Elles réussirent à son gré. La reine-mère, toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses confidents à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui aurait donné des espérances tant qu'ils auraient fait cause commune, se trouva dénuée de tout espoir d'accommodement. Gaston se sauva furtivement de Bruxelles; il craignait les Espagnols, qui, sans violer le droit d'hospitalité, auraient pu l'arrêter, comme infracteur du traité qu'il venait de conclure avec eux. Il ne parla pas de sa fuite à sa femme, qu'il recommanda par lettre à la reine sa mère; et en deux jours il arriva à la cour, où le roi le reçut comme s'il venait de faire un voyage

(1) *Mémoires d'Orléans*, p. 244.

de plaisir. Le cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ennemis de la France l'héritier présomptif de la couronne, lui donna des fêtes magnifiques. On remarqua que le prélat, attentif à ses intérêts, profita de la confiance qu'inspire le plaisir pour tirer de Gaston ses secrets. Il commença ensuite à le harceler sur son mariage. On le mit aux prises avec Bouthillier, secrétaire d'État, deux docteurs de Sorbonne, trois jésuites, le général de l'Oratoire, le P. Joseph, et Mazarin, nonce du pape. Ils voulurent lui persuader que son mariage était nul: mais il en soutint la validité avec une fermeté qui ne lui était pas ordinaire. Cette résistance donna de l'humeur à Richelieu, qui différa quelque temps l'exécution des promesses faites à Puylaurens, persuadé que c'était lui qui inspirait cette vigueur à son maître; mais enfin le ministre crut devoir combler de grâces le favori, pour voir s'il viendrait à bout de les gagner. Le prix du duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le mariage se conclut avec la demoiselle Pont-Château, cousine du cardinal, et Puylaurens se trouva tout à coup possesseur de six cent mille écus de rente, duc et pair, et proche parent de Richelieu.

Cet état florissant dura à peine deux mois, et fut suivi du revers le plus accablant. Monsieur s'était retiré à Blois, où il menait une vie privée, concentrée entre quelques confidents intimes, qui ne laissaient rien transpirer de ses occupations ni de ses amusements. Cette espèce de mystère inquiéta Richelieu; il fit tous ses efforts pour engager Puylaurens à l'instruire secrètement de ce qui se passait, jusqu'à lui offrir des gouvernements, le bâton de maréchal de France et le commandement des armées. Il l'avertit aussi, et le pria d'éloigner de lui Coudrai-Montpensier et quelques autres gentilshommes, qui passaient pour gens d'exécution, et dont le séjour auprès du duc d'Orléans ne plaisait pas au cardinal. Enfin il revint à la charge, pour obtenir du favori qu'il arrachât à son maître un consentement à la dissolution de son mariage. Puylaurens tirait en longueur, et pendant qu'il espérait gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avait connus à Bruxelles, et qui furent reçus en amis. Richelieu profita de cette circonstance pour rendre suspectes au roi les dispositions de son frère, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont Puylaurens serrait les nœuds, pouvaient être de la plus grande conséquence au moment d'une rupture que l'on méditait. Ces observations parurent justes, et la perte de Puylaurens fut résolue (1).

Il s'agissait de le tirer de Blois, d'où on savait qu'il ne sortirait pas sans son maître. On fit à la cour, à l'occasion du carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquelles le roi les invita. Puylaurens surtout, bien fait et bon

(1) *Mémoires rec.* t. VIII, p. 203. Bassompierre, t. III, p. 372.

danseur, devait y jouer un des premiers rôles. Arrivant au Louvre, le 1er février après midi, pour répéter un ballet, il fut arrêté et conduit à Vincennes; plusieurs de ses amis éprouvèrent en même temps le même sort, et on les conduisit en différentes prisons. Le duc d'Orléans fut atterré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment, parce qu'il craignait pour lui-même; il se contenta de dire au roi qu'il ne demandait pas de grâce pour son favori s'il était coupable, mais qu'il le conjurait de ne pas se laisser prévenir; et après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frère, il reprit tristement le chemin de Blois. Puylaurens ne survécut pas longtemps à sa disgrâce. Il mourut dans le mois de juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincèrement. Tant qu'il vécut, le prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du cardinal; encore moins à recevoir le cardinal lui-même, qui tâchait, par toutes sortes de souplesses, de s'insinuer dans la confiance de Monsieur, afin de gouverner le cadet comme il gouvernait l'aîné. Au défaut de ce moyen de conduire le prince, Richelieu en employa un dont Gaston ne se trouva pas mieux : ce fut de lui composer une maison, chancelier, secrétaire, gentilshommes, tous dévoués au ministre; de sorte que le duc d'Orléans se trouvait comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servait au cardinal pour attirer ceux dont il voulait s'assurer. Si ce n'étaient pas des piéges, c'étaient du moins des liens, qu'il rendait des chaînes pesantes quand ses obligés voulaient en desserrer les nœuds.

Le duc de La Valette, veuf de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV, épousa aussi une demoiselle de Pont-Château; et celle-ci, comme sa sœur, eut à pleurer par la suite les malheurs de son époux, forcé de fuir dans les pays étrangers. On remarque que les obligations qu'avait le ministre au cardinal de La Valette, son ami sincère, ne l'empêchèrent pas de s'étudier à mortifier ses frères et le duc d'Épernon, son père, cet ancien favori si peu accoutumé à fléchir. Il était gouverneur de Guienne, et Sourdis, prélat guerrier, était archevêque de Bordeaux. Ce choix, disait-on, avait été fait pour chagriner le gouverneur. Des prétentions élevèrent entre lui et l'archevêque une querelle misérable qui aboutit à des voies de fait. D'Épernon, vieillard impatient et colère, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber le chapeau de l'archevêque. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le gouverneur. Le gouverneur employa tous ses amis au conseil, où l'affaire fut portée. Le roi inclinait pour lui contre le prélat, dont les manières trop militaires déplaisaient au monarque : mais le ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'archevêque, les canons et les lois de l'Église. D'Épernon perdit sa cause : il eut ordre de

sortir pour quelque temps de son gouvernement, de se soumettre aux censures, et il n'obtint la levée de l'excommunication qu'en se résignant à écrire une lettre d'excuses, et à écouter paisiblement la semonce que lui fit l'archevêque avant de l'absoudre. Ainsi les plus grands seigneurs s'accoutumaient à plier sous l'autorité des lois ; ce qu'ils n'auraient pas fait du temps de la ligue, et pendant le faible gouvernement de Marie de Médicis. Il est vrai qu'en punissant le gouverneur de sa violence, le roi lui donna quelque consolation, par la défense qu'il envoya à l'archevêque de se présenter à la cour. Cette disgrâce déplut à Richelieu, parce que, exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimait à les en dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions (1).

Un corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le corps des gens de lettres, éprouva cette contrainte qu'imposait l'impérieux cardinal. Il procura l'établissement de l'Académie française, et y attacha des revenus et des prérogatives qui ont assuré sa durée ; mais il exigea d'elle la critique du *Cid*, tragédie de Corneille, auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisait pas. Richelieu est soupçonné d'avoir composé lui-même des pièces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de *Mirame*, qui parut sous le nom de Desmarets. Elle fut mal reçue du public ; et lorsque le malheureux poëte se présenta au cardinal après la chute de sa pièce, ce prélat lui dit en homme piqué, qui prenait à la chose le plus vif intérêt : « Eh bien ! les Français n'auront donc jamais de goût ? Ils n'ont pas été charmés de *Mirame !* »

Mais ce désir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-être aussi la cause des entreprises utiles qui illustrèrent la France sous le ministère de Richelieu. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire qu'on doit les premiers encouragements donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les Français eussent manqué jusqu'alors du courage et des talents nécessaires pour les voyages de long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont devancé les autres nations européennes dans la carrière des découvertes. Dès 1417, et sous le règne de Charles VI, Jean de Bethencourt, gentilhomme normand, avait formé divers établissements sur les côtes d'Afrique, au-delà des Canaries. La démence du monarque, les guerres de Charles VII contre les Anglais, celles de Louis XI contre ses vassaux et ses voisins, les invasions de Charles VIII et de Louis XII en Italie, les malheurs de François Ier, les fureurs de la ligue, tous les fléaux enfin qui affligèrent la France sans interruption pendant deux siècles, empêchèrent le gouvernement de seconder les efforts

(1) *Mercure*, t. XX.

des particuliers. Les découvertes s'oublièrent, les établissements se détruisirent, et il n'en restait plus que de faibles vestiges quand Richelieu prit le sceptre des mers avec la qualité de surintendant du commerce et de la navigation. Alors l'émulation se réveilla. Les commerçants, sûrs d'être protégés par la marine royale, que le cardinal fondait, firent des entreprises qui réussirent. De riches négociants composèrent des compagnies dans lesquelles des personnes opulentes, et le ministre lui-même, s'intéressèrent. Tous nos établissements dans les Antilles doivent naissance à ces diverses associations; et c'est encore sous les auspices du cardinal, près de mourir, que se forma, en 1642, la première Compagnie dite des Indes orientales.

Au milieu de ses soins pour exciter tous les genres utiles d'émulation, ou pour comprimer l'orgueil et l'indépendance des grands, le ministre avait encore les yeux ouverts sur les ennemis du dehors; et afin de les empêcher de prendre une part trop active aux intrigues et aux troubles du dedans, il employait toute son adresse à les retenir occupés chez eux. Le traité de Ratisbonne avec l'Autriche, au sujet de la succession de Mantoue, n'avait point eu son entière exécution, et il n'en était résulté qu'une pure cessation d'hostilités. L'empereur néanmoins en avait recueilli l'avantage immédiat de retirer une partie de ses troupes de l'Italie, et de s'en aider pour comprimer l'essor des protestants de Souabe et de Franconie, qui, encouragés par les succès rapides du roi de Suède dans tout le nord de l'Allemagne, avaient secoué le joug de la subordination. Quant à la France, elle n'y avait rencontré que l'utilité de son allié, et encore l'avait-elle acheté du sacrifice de sa propre indépendance dans le choix de ses liaisons politiques. Aussi le cardinal, tout en excusant les plénipotentiaires français, Charles Brulart, prieur de Léon, cousin issu de germain du chancelier, et le fameux P. Joseph (Leclerc du Tremblay), sur les diverses appréhensions qu'ils avaient pu concevoir, et de la maladie du roi à Lyon, et de l'état où aurait pu tomber le royaume après sa mort, les désavoua-t-il comme ayant excédé leurs pouvoirs. Il fallut reprendre les négociations, et ce ne fut qu'après six mois de travaux que l'on convint d'un nouveau traité qui fut signé à Quérasque, le 6 avril 1631, et qui ne différait du premier que par la suppression de la clause prohibitive, qui gênait la France dans ses liaisons avec les ennemis de la maison d'Autriche. En exécution des articles stipulés, les armées évacuèrent l'Italie; mais les Français avaient à peine remis Pignerol au duc de Savoie, que, sous prétexte de quelques contraventions au traité de la part du gouverneur du Milanais, ils se firent consigner de nouveau la place par le duc; d'abord à titre de simple dépôt, l'année suivante à titre d'achat. Ce fut l'objet d'une

convention particulière avec ce prince, qui reçut en échange le marquisat d'Yvrée, détaché du Montferrat. Mazarin fut le médiateur de ce dernier traité, dont n'osèrent se plaindre ni le duc de Mantoue, ni l'empereur ; le premier, à cause de ses obligations envers la France, et le second, parce qu'il était alors trop vivement pressé par Gustave, pour se faire d'autres ennemis (1).

L'argent de la France avait contribué à la révolution qui s'opérait alors en Allemagne. Louis XIII, par un traité de subsides, signé le 13 janvier 1631, à Berenwald en Brandebourg, et dont Charnacé près de Gustave, et Oxenstiern à Paris, avaient été les agents, s'était engagé envers les Suédois à un secours actuel de cent mille écus, et à en fournir quatre cent mille autres chaque année, pendant cinq ans. Le but de cette alliance était de mettre un terme à l'oppression de l'Allemagne, et de rendre surtout aux protestants leur ancienne liberté, sans toutefois que les catholiques pussent être troublés à leur tour dans l'exercice de leur religion. Par cette réserve politique, Richelieu se ménageait une réponse à ses détracteurs, et présentait hautement ses conventions avec Gustave, « comme le « remède d'un mal dont elles ne pouvaient être estimées la cause. »

Il faisait plus au reste pour les protestants, que ceux-ci ne semblaient vouloir faire eux-mêmes. Guidés par l'électeur de Saxe qu'ils regardaient comme leur chef, ils se refusaient à l'alliance de Gustave qu'ils craignaient, parce que ce prince leur demandait des places de sûreté, où, en cas de revers, il pût trouver un abri ; et ils attendaient l'affaiblissement mutuel des deux rivaux, pour faire pencher la balance du côté qui leur ferait les conditions meilleures. Mais avec cette politique intéressée, ils commirent l'imprudence de se déclarer immédiatement contre l'empereur, et de réclamer de lui leurs droits à main armée. Ferdinand, accoutumé à vaincre, se réjouit d'une détermination qui lui donnait l'espoir de les accabler, et Gustave, de son côté, attendit patiemment du sentiment de leurs pertes le conseil qui les ramènerait à lui. Tilly, en effet, qui s'était flatté, en pressant l'électeur de Saxe, de le contraindre, ainsi que les protestants de Souabe, à renoncer à la ligue dont il était l'auteur, ne fit que le pousser dans les bras de Gustave, et leurs efforts, réunis dans les champs de Leipsick, y triomphèrent de ses talents. Les suites de la victoire importante qu'ils remportèrent sur lui furent, par l'électeur, la conquête de la Bohême, et par Gustave, celle de la Saxe, de la Franconie, de la Souabe, du Haut-Rhin, du Palatinat et de la Bavière enfin, dont l'électeur

(1) Hénault, *Abr. chron. de l'Hist. de France.* Pfeffel, *Abr. chron. de l'Hist. d'Allemagne. Test. polit. de Richelieu.*

refusait d'accéder à une alliance qui eût entraîné de sa part la restitution des dépouilles de Frédéric. Tilly, disputant le passage du Leck au roi de Suède, y trouva la fin de sa carrière, en sorte que rien ne paraissait empêcher désormais Gustave d'aller camper sous les murs de Vienne, où il avait donné rendez-vous à l'électeur de Saxe. Mais Ferdinand, sur ces entrefaites, avait rappelé Wallstein, qu'une intrigue à laquelle la France n'était point étrangère avait fait disgracier. Son retour, et la lenteur ou la trahison des généraux saxons, rendirent aux armes impériales en Bohême leur ancien ascendant, et Gustave fut contraint d'abandonner ses projets sur l'Autriche pour voler au secours de son allié. Les deux armées se rencontrèrent encore, comme l'année précédente, aux environs de Leipsick; et le 6 novembre 1632, s'engagea entre elles une bataille mémorable, à laquelle la petite ville voisine de Lutzen a donné son nom. La fortune de Wallstein y céda à celle de Gustave; mais celui-ci demeura enseveli dans son triomphe, et, déjà blessé dans l'action, il reçut, comme on le retirait de la mêlée, un coup mortel, qu'on soupçonna n'être point parti de la main d'un ennemi. Il ne laissa qu'une fille, âgée alors de six ans, qui fut la célèbre Christine.

En vain le chancelier Oxenstiern fut assez habile pour retenir l'Allemagne dans l'alliance des Suédois, le prestige imposant que Gustave avait imprimé à leurs armes se dissipa peu à peu. Wallstein les battit en Silésie, en Poméranie, sur le Danube, et la mort de ce grand général, assassiné à Égra, dans l'exécution des ordres donnés par Ferdinand pour l'arrêter, n'interrompit point le cours de leurs disgrâces. La bataille de Nordlingue, livrée dans les derniers jours de 1634, y mit le comble. Assisté de quelques bataillons lorrains, amenés par le duc Charles de Lorraine, faibles débris de sa fortune passée, et des secours plus considérables que le cardinal Infant, frère du roi d'Espagne, conduisait d'Italie aux Pays-Bas où il remplaçait Isabelle, le jeune archiduc Ferdinand, fils aîné de l'empereur, écrasa les Suédois commandés par le maréchal de Horn et par le fameux Bernard, duc de Saxe-Weimar. Cette victoire rendit à Ferdinand son ancienne supériorité, et amena l'année suivante la paix de Prague. L'électeur de Saxe, stipulant pour lui et pour les protestants, les abandonnait en quelque sorte, ainsi que les enfants de l'électeur palatin, à la merci de l'empereur, lorsque la France fit sa propre affaire de les protéger tous, non plus de son argent seulement, mais encore de ses troupes. C'est la quatrième et dernière époque de la guerre de trente ans.

Richelieu, à cet effet, recueille les débris de l'armée suédoise, compose avec elle, en achète les places qu'elle avait conquises en Alsace, et qu'elle se trouvait hors d'état de défendre, traite avec les princes allemands voi-

sins du Rhin, et envoie sur le fleuve les maréchaux de Brezé et de La Force, et le cardinal de La Valette, pour soutenir le duc de Weimar, auquel on promettait le landgraviat d'Alsace. Enfin, après avoir empêché par ses intrigues une trêve proposée entre les provinces des Pays-Bas demeurées fidèles à l'Espagne, et les Hollandais, il conclut avec ceux-ci un traité d'alliance défensive et offensive, au cas que l'Espagne ne voulût point se prêter à leur égard à des termes raisonnables d'accommodement. Mais Philippe, instruit d'un accord que ne put légitimer à ses yeux la clause captieuse qui paraissait en être le motif, s'en vengea aussitôt par la surprise de Trèves et l'enlèvement de l'électeur, lequel, à l'époque où les succès de Gustave effrayaient l'Allemagne, s'était mis sous la protection de la France et lui avait ouvert ses places. Richelieu, l'ayant réclamé en vain, fit rompre sur-le-champ avec l'Espagne; et quoique les mesures d'attaque et même de défense ne fussent point encore absolument prêtes, il envoya un héraut à Bruxelles pour dénoncer les hostilités, formalité négligée depuis par les puissances européennes, et qui fut employée alors pour la dernière fois. Ainsi fut allumée entre la France et les deux branches de la maison d'Autriche une guerre féconde en vicissitudes, qui dura treize ans avec l'une, et vingt-cinq avec l'autre, qui les mina et les affaiblit toutes deux, et d'où naquit en Allemagne un droit public nouveau, qui n'a cessé d'y faire loi que de nos jours.

Les hostilités eurent lieu tout à la fois dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, en Italie et dans la Valteline; et partout le peu d'accord des alliés que la France s'était donnés déconcerta ses efforts durant le cours de cette première campagne. Elle s'était ouverte d'une manière brillante et qui faisait augurer d'autres succès. Le maréchal de Châtillon se dirigeait sur Maëstricht, lorsqu'il rencontra près d'Avein le prince Thomas de Savoie, qu'une feinte mésintelligence avec le duc Victor-Amédée, son frère, avait jeté ouvertement dans le parti des Autrichiens, et qui commandait une division de leur armée. Celui-ci, avec des forces moitié moindres que celles qui lui étaient opposées, s'était flatté néanmoins de surprendre les divisions séparées de l'armée française et de la battre ainsi en détail. Ses mesures mal prises le firent battre lui-même, et il perdit beaucoup de monde, indépendamment de son artillerie et de ses bagages. Mais la lenteur du prince d'Orange, Frédéric-Henri, à rejoindre les Français, qu'il commençait déjà à redouter pour voisins, les empêcha de profiter de leur victoire. A peine les deux armées réunies eurent-elles menacé Bruxelles, d'où sortirent la reine et la duchesse d'Orléans, et ensuite Louvain, sous les murs de laquelle s'étaient retranchés les Autrichiens, que la disette des vivres se fit sentir parmi elles, et les contraignit de se séparer.

Il en fut de même sur les bords du Rhin. L'armée française, qui avait passé sur la droite et qui d'abord avait repoussé le comte de Galas jusqu'à Francfort, minée insensiblement, et par les rigueurs de l'hiver, et par le manque de subsistances, dans un pays qu'imprudemment elle avait ravagé elle-même, se vit forcée de repasser à la gauche et de gagner les Vosges avec de nouvelles pertes. Ce fut dans la pénible retraite qu'exécuta durant treize jours le corps du cardinal de La Valette, que le jeune vicomte de Turenne, maréchal de camp depuis l'année dernière, frère du duc de Bouillon, et second fils de celui que l'amitié de Henri IV avait fait prince souverain, en lui procurant la main de l'héritière de La Marck, commença à signaler les rares talents qni depuis l'ont placé au premier rang des plus grands capitaines. Les généraux français et le duc de Weimar ne s'attachèrent plus dès lors qu'à protéger les frontières de la Lorraine, où pénétraient déjà le duc Charles et les généraux Galas, Colloredo et Jean de Werth. Louis XIII se rendit à l'armée pour défendre sa conquête, mais il n'y fit qu'une courte apparition, et regagna sa capitale, après s'être emparé de Saint-Michel. De part et d'autre on se borna à s'observer: les Français, parce que la perte d'une bataille eût ouvert la Champagne aux Autrichiens; et ceux-ci, parce qu'un semblable revers n'eût pas été moins funeste à Ferdinand. Il voyait en ce moment l'électeur de Saxe, son nouvel allié, pressé par Banier, le plus illustre des élèves de Gustave, et il était menacé lui-même par Wrangel, à qui une nouvelle trêve de vingt-six ans, ménagée par Oxenstiern, entre la Suède et la Pologne, permettait de passer de Prusse en Allemagne. Le défaut de vivres dans un pays ruiné acheva de séparer des armées qui redoutaient également de se commettre. Les Français se couvrirent par la Moselle : Galas repassa le Rhin, Jean de Werth prit ses quartiers en Alsace, et Colloredo en Franche-Comté.

En Italie, le maréchal de Créqui commandait l'armée française. Il avait pour auxiliaires les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme. Mais le dernier seul était entré de plein gré dans l'alliance de la France : les deux autres y avaient été à peu près forcés. Aussi un mécontentement mutuel ne tarda-t-il pas à éclater entre le maréchal et le duc de Savoie, qui, à titre de généralissime, contrecarrait toutes les opérations des Français, et qui fit manquer peut-être l'occasion d'envahir le Milanais. La campagne ne fut heureuse que dans la Valteline, où le duc de Rohan, envoyé pour intercepter la communication des Impériaux avec les Espagnols par cette vallée, repoussa au nord un détachement de l'armée de Galas, qui avait essayé de pénétrer par le Tyrol, et au midi le général Serbelloni, qui était venu du Milanais pour l'attaquer de concert avec les premiers.

La campagne suivante semblait promettre plus de succès en Italie. Trente-cinq mille Français, sous les ordres des maréchaux de Créqui et de Toiras, et du duc de Rohan, forçaient la mauvaise volonté du duc de Savoie à sortir d'une inaction qu'aucun prétexte ne pouvait plus colorer, surtout dans un moment où le duc de Parme perdait tous ses États. Il parut se déterminer à agir, mais il rejeta tous les plans qu'on lui offrit : il fallut en passer par les siens, et rien ne se trouva prêt quand il s'agit de les exécuter. De ces lenteurs affectées il résulta que le duc de Rohan, sorti au temps convenu de sa vallée, ne se trouva point secondé, et que, ses vivres étant consommés, il fut contraint de regagner les défilés, sans avoir pu rien opérer pour la cause commune. Cependant Amédée, persécuté sans relâche par Créqui, que commençait à fatiguer une obéissance toujours malheureuse, permit enfin à l'armée de s'ébranler, et, quoique trop tard pour profiter de la diversion de Rohan, on ne la dirigea pas moins sur la capitale de la Lombardie. A cet effet, elle traverse le Pô, s'avance sur le Tésin, et, chemin faisant, s'empare du fort de Fontanetta, où fut tué le maréchal de Toiras. Les Français passent la rivière, et, pendant qu'Amédée la côtoie sur la droite, ils suivent la gauche, rompent un aqueduc qui portait ses eaux à Milan, et y répandent les plus vives alarmes. Le marquis de Léganez, accouru pour s'opposer à des progrès ultérieurs, reconnaissant que le duc de Savoie se trouvait sur l'autre bord, se hâte d'attaquer les Français, et leur livre un combat qui dura dix-huit heures. La fatigue des combattants allait le terminer sans que la victoire se fût prononcée pour aucun parti, lorsque le duc, achevant de passer le Tésin sur un pont qu'il y faisait jeter quand Léganez parut, se donna le facile honneur de fixer la journée, en contraignant les Espagnols à la retraite; mais, peu jaloux de favoriser d'ailleurs la puissance des Français en Italie, il fit si bien que l'avantage qu'ils obtinrent se borna à la possession précaire du champ de bataille. Une incursion des Espagnols dans le Piémont, et la diminution de l'armée française par les maladies et par la désertion, tandis que les ennemis s'accroissaient au contraire par des renforts qu'ils recevaient de Naples, furent des prétextes plausibles pour rétrograder et pour renoncer encore une fois aux plus brillantes espérances.

Quelques légers succès obtenus en Alsace par le cardinal de La Valette et le duc de Saxe-Weimar y faisaient une faible compensation. Les deux généraux avaient fait lever le siége de quelques places, et s'étaient même emparés de Saverne : mais ils ne purent empêcher le duc Charles de Lorraine de pénétrer en Franche-Comté, pour faire lever le siége de Dôle, investie par le prince de Condé. La Franche-Comté ainsi que la Bourgogne devaient, suivant les traités antérieurs, et dans la vue d'éloigner les hos-

tilités du territoire de la Suisse, demeurer neutres dans les démêlés entre les deux couronnes. Des précautions de défense, prises par la première de ces deux provinces, servirent de motif ou de prétexte pour l'accuser de manquer à la neutralité, et autorisèrent l'invasion du prince de Condé. Celle-ci, au reste, ne fut point heureuse, et quand le duc de Lorraine parut, déjà le prince levait le siége de Dôle, par ordre de la cour, qui avait besoin de ses troupes sur un point qu'un plus grand danger menaçait.

Peu s'en fallut que le cardinal, qui semblait tenir dans sa main les événements, n'éprouvât cette année l'instabilité de la fortune. Sa puissance chancela; mais les secousses que ses ennemis lui donnèrent ne servirent qu'à l'affermir. On peut dater de cette époque l'espèce de tyrannie que le ministre exerça le reste de sa vie sur le monarque, qu'il gouverna avec la hauteur d'un serviteur qui se sent nécessaire, et qui défie, pour ainsi dire, l'indignation de son maître. C'est aussi alors qu'on commence à lui voir employer plus ouvertement les stratagèmes d'une noire politique qui l'engageait à diviser, à brouiller, à pousser au désespoir, par des vexations sourdes, ceux qu'il craignait ou haïssait, et à les forcer pour ainsi dire, de commettre des fautes qui les perdaient (1).

Richelieu croyait avoir assez bien pris ses mesures pour éloigner la guerre du centre de la France, par les armées qu'il entretenait chez les voisins limitrophes, en Savoie, en Navarre, en Lorraine, en Alsace. Il se flattait aussi, par les diversions qu'il avait habilement ménagées en Allemagne, d'occuper loin de lui les forces de la maison d'Autriche, et de la ruiner en détail. Le cardinal Infant, gouverneur des Pays-Bas, laisse le cardinal français se bercer de ces espérances; il trompe sa vigilance, rassemble une armée puissante, surtout en cavalerie, et à la tête de quarante mille hommes, commandés sous lui par le prince Thomas de Savoie, le duc François de Lorraine, Jean de Werth et Picolomini, il fond avec impétuosité sur la Picardie. Plusieurs villes, mal défendues ou mal pourvues, se rendent presque sans se défendre. La cavalerie espagnole se répand en Picardie et en Champagne comme une inondation, et porte la désolation dans ces provinces. On n'avait à opposer à ce torrent qui menaçait déjà la capitale qu'un petit corps de troupes, ressemblant plutôt à un détachement qu'à une armée, et commandé par le comte de Soissons, prince altier, que le cardinal estimait, qui dédaigna son amitié, et qui fut victime de sa vengeance. Comme il y aurait eu trop d'affectation à laisser un prince guerrier, et le seul entre les princes français, sans commandement, pendant que le roi mettait cinq armées sur pied, le ministre l'avait

(1) *Mercure*, t. XXI. Aubery, *Mémoires*, t. I, p. 580. *Mémoires rec.* t. VIII, p. 538.

relégué, pour ainsi dire, avec un petit corps d'armée, dans la province au-delà de l'Oise et de l'Aisne, où il ne croyait pas que les ennemis pussent faire une irruption si dangereuse.

A la première nouvelle de cette invasion, Richelieu fit passer au prince les premiers renforts qu'il trouva sous sa main, et les envoya par le maréchal de Chaulnes et par le maréchal de Brézé, son beau-frère, que Soissons n'aimait pas. Ce prince regarda cet associé comme un homme destiné, ou à le faire échouer, ou à partager avec lui le succès, pour lui en ravir la gloire. Ces premiers secours n'auraient pu empêcher les généraux de Philippe d'avancer; mais ils préférèrent s'assurer des places qui étaient en arrière, et mirent le siége devant Corbie, la dernière place de défense, et la prirent. La consternation devint extrême à Paris : nombre de bourgeois prirent la fuite, et emmenèrent au-delà de la Loire leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles les plus précieux. On murmurait généralement contre le cardinal. On l'accusait d'avoir manqué de prévoyance. C'était lui, disait-on, qui attirait la colère du ciel sur le royaume, par les sentiments dénaturés qu'il excitait dans le cœur des fils contre la mère. Le roi lui-même ne fut pas à l'abri des frayeurs enfantées par les remords, ni exempt de soupçons sur la capacité de son ministre; et il y eut un moment où celui-ci, déconcerté et abattu, songea à abandonner le timon des affaires. On dit que ce fut le P. Joseph qui le rassura. Par le conseil du capucin, il osa se promener sans gardes dans les rues de Paris. Il flatta le peuple, plaisanta de ses craintes, et se montra en homme certain des ressources et des succès. Cette assurance apparente en donna aux Parisiens une véritable. Le courage reparut, les jeunes gens de la capitale et des environs s'enrôlèrent, les corps se taxèrent pour leur équipement et leur entretien, et en peu de jours il sortit de la capitale une armée de soldats, médiocres à la vérité du côté de l'expérience, mais dont le nombre pouvait imposer.

Heureusement pour Richelieu, les ennemis ne surent pas tirer parti de leurs premiers avantages. Après la prise de Corbie, ils s'amusèrent à ravager la campagne, au lieu d'aller droit à la capitale, selon l'avis que Jean de Werth en donnait au prince Thomas. Ils pouvaient espérer ou de la rançonner, ou de faire une paix avantageuse sous ses murs, ce qui aurait perdu le cardinal. Pour lui, il mit à profit leur inaction. Ses ordres, envoyés de tous côtés, attirèrent auprès de Louis une foule de nobles, qui, se joignant aux milices et aux corps de troupes réglées détachés des armées les plus voisines, formèrent en peu de temps une armée très-nombreuse, bien fournie d'artillerie et de provisions de toute espèce. Il pressait en même temps les Hollandais d'attaquer de leur côté, ou au

moins de le feindre. Les Espagnols eurent peur à leur tour : ils reculèrent vers la frontière, et laissèrent Corbie, leur principale conquête, exposée aux efforts des Français, qui l'assiégèrent.

Le comte de Soissons, au moment de l'irruption du cardinal Infant, avait fait tout ce qui était moralement possible avec le peu de troupes qu'il commandait : on ne pourrait assurer qu'il conservât toujours la même bonne volonté, et que, voyant le discrédit que donnaient au ministre son défaut de prévoyance et les malheurs qui en étaient la suite, il ne fût peut-être pas fâché des succès des ennemis. Mais rien ne prouve qu'il y ait contribué par sa négligence ou par de mauvaises manœuvres. Cependant il eut la douleur d'apprendre que le roi le soupçonnait d'être en grande partie cause de ses désastres (1). Au jugement de Soissons, le monarque ne pouvait avoir reçu ces impressions défavorables que de son ministre, qui y trouvait le double avantage de rejeter sa faute sur un autre, et sur un autre qu'il haïssait. Furieux de la calomnie, le comte prend la résolution de se venger par un coup de main, et associe à son projet le duc d'Orléans.

Gaston gémissait toujours sous la tyrannie du prélat, investi d'espions sous le nom de domestiques, contrarié dans ses goûts, qu'il fallait soumettre à l'inspection du ministre, ne pouvant donner, sans son aveu, ni sa confiance, ni sa faveur, forcé enfin de tenir sa femme reléguée loin de lui, et privé même, depuis la gnerre, de la consolation de fournir aux besoins de la duchesse; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que ce serait faire passer de l'argent aux ennemis de l'État. Lors de l'invasion des Espagnols, Gaston suivit son frère à l'armée, et en reçut le commandement, pour éviter au comte de Soissons de prendre les ordres du cardinal. Pendant le siége de Corbie le roi demeura au camp avec le duc d'Orléans et le comte, chacun dans leur quartier, et le cardinal s'établit à Amiens, où se tenait le conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

Montrésor et Saint-Ibal, deux gentilshommes attachés au comte, gens de conseil et d'exécution, vont trouver le duc d'Orléans : ils lui représentent l'espèce de honte dont il se couvre par l'esclavage dans lequel il languit; ils tâchent de le convaincre que la reine sa mère, persécutée par un ingrat domestique, beaucoup d'illustres proscrits qui errent avec elle dans les pays étrangers, et plusieurs grands du royaume renfermés dans les prisons, attendent de lui leur liberté ; et que le roi même ne sera pas fâché

(1) Montrésor, t. I, p. 77 *Mémoires rec.* t. I, p. 443. Montglat, t. I, p. 165. Aubery, *Mémoires*, t. I, p. 580.

d'être délivré d'un serviteur qui le maîtrise et lui devient odieux. Sur ces remontrances, Gaston promet d'autoriser de son nom ce qu'on fera contre le cardinal. Les conjurés, voyant qu'il serait difficile d'arrêter le prélat, encore plus de le garder, concluent de s'en défaire, et de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier jour de conseil qui se tiendra à Amiens. Ce parti pris, ils en avertissent le duc d'Orléans.

En conséquence, les deux princes allant à Amiens se font escorter de quatre ou cinq cents gentilshommes. Ils entrent chez Richelieu. Montrésor s'approche de Monsieur, et lui demande s'il est toujours dans la même résolution. « Oui ! » répond Gaston d'un ton décidé. Sur cette parole, les ordres déjà donnés sont confirmés. Le conseil finit. Les princes et les ministres reconduisent le roi à sa voiture. Il part. Saint-Ibal se tenait derrière Richelieu, prêt à frapper ; d'autres conjurés environnaient le cardinal, Montrésor regarde Monsieur, et cherche son consentement dans ses yeux. Il ne fallait qu'un signe, et c'en était fait du ministre ; mais Gaston détourne la tête, et se retire précipitamment comme un homme troublé. Le prélat voit partir les princes, et rentre chez lui tranquillement, ayant échappé, sans le savoir, au plus grand danger qu'il eût couru de sa vie.

Les princes ne montrèrent pas grand chagrin de ce que le projet n'avait pas été exécuté. Ils comprirent sans doute qu'un assassinat, quel qu'en soit le motif, est toujours une action basse et odieuse. Mais, en abandonnant ce moyen, ils persévérèrent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le cardinal. Ils convinrent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un sans l'autre, et de ne se jamais trouver ensemble à la cour, afin que, si l'un était arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les seigneurs français qui pouvaient aider la cause commune. Montrésor alla engager le duc d'Épernon et La Valette, son fils, à soulever la Guienne. On se flattait que cet exemple entraînerait le Languedoc et tout le midi du royaume ; en même temps les Espagnols devaient y pénétrer par la Navarre et la Franche-Comté, rentrer en Picardie, et aider le duc de Lorraine à reconquérir ses États. Les princes se promettaient que le siége de Corbie durerait assez pour donner lieu à ces invasions ; qu'alors le roi, embarrassé de tous côtés, prêterait l'oreille aux discours qu'on lui tiendrait contre son ministre : l'un se chargeait de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il était détesté des Français, et que tous les malheurs étaient causés par la haine que le peuple et les grands lui portaient ; l'autre, de faire voir qu'il n'entendait rien à la guerre, ni à ses préparatifs, quoiqu'il s'obstinât à l'allumer et à embraser l'Europe pour se rendre nécessaire ; et que si

Louis voulait le congédier, les armes tomberaient aussitôt des mains des étrangers et des mécontents (1).

Ce projet contre le cardinal, fondé sur les succès futurs des Espagnols, échoua par leurs revers. Partout où ils se présentèrent pour entrer en France, ils furent repoussés. Galas et le duc de Lorraine, à qui la retraite du prince de Condé avait permis de pénétrer en Bourgogne, furent arrêtés par la petite ville de Saint-Jean-de-Losne. Défendue d'abord par ses seuls habitants, elle fut ravitaillée par le comte de Rantzau, et délivrée tout à fait par le cardinal de La Valette et par Weimar, qui forcèrent les Impériaux à se retirer dans le plus grand désordre. Banier les battait au même temps, ainsi que les Saxons, à Wittstock dans le Brandebourg, et poursuivait les uns et les autres jusqu'à Erfurt. Enfin le comte de Soissons lui-même se trouva forcé de reprendre Corbie, dont il aurait désiré faire traîner le siége en longueur.

Louis, qui avait chancelé dans son estime pour son ministre tant que le danger dura, la lui rendit tout entière quand il fut passé, et le cardinal devint plus puissant que jamais. Dans ces circonstances il n'aurait pas été prudent au duc d'Épernon d'exciter quelque mouvement. En vain La Valette, son fils, très-échauffé contre Richelieu, voulait entraîner son père : le vieillard plus prudent ne lui répondit que par les exemples de Marillac et de Montmorency; de sorte que Montrésor, au lieu de la nouvelle d'une diversion de la part d'Épernon, ne rapporta aux princes qu'une exhortation à se mettre en sûreté. Le comte de Soissons profita de l'avis, et se retira à Sédan, chez le duc de Bouillon. Pour le duc d'Orléans, il s'en alla à Blois, faisant parade d'un mécontentement qui ne demandait qu'à être apaisé.

L'empereur, qui, malgré la défaite de Wittstock, avait eu le crédit de faire élire à la fin de l'année Ferdinand, son fils, pour roi des Romains, mourut dans les premiers mois de l'année suivante. Les commencements du nouvel empereur Ferdinand III furent heureux. Il réduisit Banier et Weimar à la défensive, le premier en Poméranie, et le second en Alsace; et, de concert avec l'Espagne, il traita avec les Grisons, mécontents de la France, parce qu'elle n'acquittait pas les subsides auxquels elle s'était engagée envers eux. Dans l'état de dispersion où les Français se trouvaient dans la Valteline, ils auraient tenté en vain de s'y maintenir contre les naturels, et le duc de Rohan se vit réduit à conclure un traité d'évacuation. Déjà il l'exécutait et s'acheminait vers la Suisse pour gagner la Franche-Comté, lorsqu'il reçut ordre de demeurer. Mais l'appréhension

(1) Montrésor, t. I, p. 77. Aubery, *Mémoires*, t. II, p. 12.

de faire massacrer une foule de Français qui, de toutes parts, se trouvaient sous la main des Grisons, le retint fidèle à son accord. Craignant néanmoins que le cardinal ne le rendît responsable de cette mesure de justice et d'humanité, et ayant même des indices qu'on pourrait le faire arrêter, il remit le commandement de son armée au comte de Guébriant; qui, chargé d'une partie de l'argent des subsides, était arrivé malheureusement trop tard. Il se rendit dès lors auprès du duc de Weimar, son ami, sous lequel il servit en qualité de volontaire, en attendant les ordres du roi pour repasser à Venise.

En Italie, les Espagnols forçaient le duc de Parme à renoncer à sa ligue avec les Français, dont la valeur et les moyens continuaient à être enchaînés par la perfidie de Victor-Amédée. Cette campagne, perdue pour eux comme les précédentes, se termina par la mort inopinée du duc; et les troubles qui en furent la suite empêchèrent encore longtemps la France de retirer quelque profit de son alliance avec la Savoie.

Sur la fin de l'année, elle trouva de légers dédommagements dans les progrès que firent le cardinal de La Valette et le maréchal de Châtillon dans les Pays-Bas; et d'un autre côté, le duc de Longueville pénétra dans la Franche-Comté, où il enleva quelques places aux Espagnols. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, et Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d'Harcourt, qui commença alors à se faire une réputation militaire, reprirent aussi sur les côtes de Provence les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. Le duc de La Valette faisait encore rentrer dans l'obéissance la province de Guienne, que l'accroissement des impôts avait poussée à la révolte, et il en chassa les Espagnols qui, l'année précédente, avaient profité de cette circonstance pour y pénétrer. Enfin, à la tête des milices du Languedoc, milices formées à tous les travaux de la guerre pendant les troubles de religion, le duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg, et connu sous le même nom depuis cette époque, fit lever aux Espagnols, sur la frontière du Roussillon, le siége du rocher de Leucate, et força le comte de Serbelloni, descendu sur la côte, de se rembarquer.

Richelieu cependant laissait le duc d'Orléans ronger son frein dans son exil honorable; mais le roi, fatigué de ces tracasseries, déclara nettement qu'il voulait qu'elles finissent : il fallut donc songer à traiter. Dès la première conversation les envoyés du ministre s'aperçurent qu'en faisant la condition de Monsieur avantageuse il serait aisé de l'amener à séparer ses intérêts de ceux du comte de Soissons, pourvu qu'on lui laissât l'honneur de quelque résistance; et ce fut sur cette connaissance qu'ils conduisirent la négociation. On faisait des propositions; Gaston demandait du temps pour les communiquer au comte; on l'accordait, et tout en attendant on

faisait avancer des troupes vers Blois. Monsieur criait à la violence, les troupes s'arrêtaient. Nouvelles propositions, nouveaux délais demandés et accordés ; les troupes avançaient encore, s'arrêtaient de nouveau. Enfin le roi se met lui-même en marche. Gaston se laisse investir, et écrit au comte qu'il ne peut aller le joindre à Sédan, selon leur convention, et qu'il est forcé de s'en tenir aux conditions que son frère lui accorde. Ces conditions étaient quelques avantages pécuniaires pour lui et pour ses gens, et une promesse ambiguë de ne pas poursuivre la rupture de son mariage. C'était bien peu en comparaison de ce que le duc d'Orléans prétendait d'abord. Il demandait une place de sûreté, des troupes entretenues, le retour de sa mère, la liberté de leurs communs serviteurs et de tous les seigneurs retenus à la Bastille et dans d'autres prisons (1). Il n'y eut de délivré que l'abbé de La Rivière (2), qui parut alors sur la scène avec Goulas, secrétaire de Gaston, comme ayant toute sa confiance. Richelieu leur fit sentir la verge à l'un et à l'autre, pour les rendre plus souples à ses volontés, et ne les souffrit auprès du prince que quand il fut assuré que la crainte de la prison les disposerait à ne rien faire ni conseiller qui pût les exposer de nouveau à y être renfermés.

Quant au comte de Soissons, voyant que Monsieur s'était accommodé, il écrivit au roi une apologie de sa conduite, fondée sur les vexations sourdes du cardinal, qui l'avait forcé de s'éloigner ; il se borna à demander qu'il lui fût permis de demeurer à Sédan, sans pouvoir être contraint de revenir à la cour, ni en tout autre endroit où le ministre aurait autorité. En vain Richelieu lui fit des promesses et des protestations qui équivalaient à des excuses, le comte resta inébranlable dans sa résolution de ne jamais se fier à lui ; et quand il s'aperçut qu'on traînait la négociation, et qu'on prenait des mesures pour le tirer de son asile, déjà indigné de quelques mauvais traitements faits à sa mère et à plusieurs de ses amis, le prince s'appliqua sérieusement à renouer avec la reine-mère et les Espagnols un traité que la faiblesse de Gaston avait interrompu. Alors le cardinal craignit de succomber, si, pendant qu'il était embarrassé d'une guerre étrangère, il s'attirait encore sur les bras un ennemi très-estimé, aussi redoutable par sa fermeté dans ses résolutions que par sa valeur. Il se détermina donc à accorder au comte ce qu'il demandait ; et l'on vit un prince du sang, conservant ses dignités et ses pensions, autorisé à refu-

(1) *Mémoires rec.* t. VIII, p. 474. *Lettres de Richelieu*, p. 89. Aubery, *Histoire*, p. 300. Montrésor, 1er vol. p. 77. Aubery, *Mémoires*, t. II, p. 12.

(2) L'abbé de La Rivière, homme de basse naissance, avait été précepteur dans un collége. L'évêque de Cahors, premier aumônier de Monsieur, le fit aumônier; et il s'insinua si bien dans la confiance de son maître, qu'il devint un homme important, très-riche, duc et pair, et évêque de Langres. Voyez Monglat, t. I, p. 124.

ser de comparaître à la cour, et à demeurer même à Sédan, c'est-à-dire, dans une forteresse appartenant à un prince étranger, et dont la garnison, aux ordres et pour la sûreté de cet exilé volontaire, devait encore être payée par la France. Ainsi Soissons, placé sur la frontière du royaume, l'ami, l'appui, la ressource de tous ceux que les orages de la cour en éloignaient, ressemblait à une de ces nuées noires et épaisses qu'on voit s'élever sur les bords de l'horizon, vers laquelle sont chassés les petits nuages, qui la grossissent et reviennent avec elle plus formidables, par la foudre dont ils ont porté les matières qui s'allument dans son sein. Mais, avant que ces tempêtes éclatassent, il se passa à la cour des scènes qui méritent d'être retracées aux lecteurs. Quoiqu'elles soient minutieuses en apparence, les mœurs privées des rois et des princes ont souvent une telle influence sur le sort des peuples, qu'il est bon que les grands apprennent par l'histoire que rien de ce qui les concerne n'est indifférent (1).

Les favoris, les maîtresses et les confesseurs des rois, lorsqu'ils perdent leur crédit, en sont ordinairement privés parce qu'ils cessent de plaire au monarque : sous Louis XIII, quoiqu'ils plussent au roi, ils étaient disgraciés parce qu'ils ne convenaient pas au ministre. On se rappelle la catastrophe de Chalais, qui aurait peut-être évité son malheur, s'il avait eu la politique de céder à Richelieu le cœur de la duchesse de Chevreuse. Baradas, fait pour le mouvement et la guerre, s'ennuyait auprès de Louis. Il fut assez maladroit pour le laisser paraître, et le roi le congédia : mais il aurait pu se retirer avec de beaux débris de sa fortune, s'il n'avait pas encouru la haine du cardinal encore plus que celle du roi. Enfin Saint-Simon, qui lui succéda, se trouva dans l'heureuse circonstance de pouvoir être utile à Richelieu, à la *journée des dupes*. Tant que le ministre fut injustement persécuté par la reine-mère et ses adhérents, le favori prit son parti auprès du roi ; mais quand il devint persécuteur à son tour, Saint-Simon ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des malheureux. Richelieu craignit les insinuations d'un homme qui avait l'oreille du maître : il fit entendre au roi que Saint-Simon était bien plus attaché à sa mère et à son frère qu'à lui : crime irrémissible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du prélat. Saint-Léger, oncle du favori, et gouverneur de La Capelle lors de l'invasion des Espagnols, rendit cette ville trop promptement au gré du ministre ; Saint-Léger disait qu'il n'avait ni munitions ni troupes suffisantes. Richelieu voulut lui faire son procès, mais le gouverneur se sauva. Le cardinal prétendit qu'il avait été averti par son neveu, et demanda l'éloignement de

(1) Montrésor, t. II, p. 186. *Lettres de Richelieu*, p. 109. *Journal de Richelieu*, p. 169.

celui-ci au roi, qui ne put s'y refuser, et qui néanmoins lui conserva sa fortune et son estime (1).

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de Louis n'était pas recherchée ; il menait une vie si triste, que peu de personnes désiraient d'être admises à sa familiarité. Celles qu'il honorait de cette distinction s'en dégoûtaient bientôt, parce qu'il fallait passer son temps ou à des amusements puérils, ou à écouter des murmures perpétuels contre son ministre, dont il portait impatiemment le joug. Séparé de sa mère, qu'il tenait en exil, prévenu contre sa femme, jaloux de son frère, en défiance continuelle de ses parents et des seigneurs qui l'environnaient, il ne voyait que par les yeux de Richelieu, qu'il détestait, mais sans lequel il croyait ne pouvoir régner. Dans cette position, le rôle d'un favori était fort embarrassant : il était obligé de trahir son maître, en rapportant au ministre tout ce qui lui échappait dans ses moments d'humeur ; ou, s'il applaudissait aux plaintes du roi, s'il ne les faisait pas connaître au cardinal, son silence seul l'exposait à la haine du prélat, parce que tôt ou tard le faible prince lui avouait ce qui s'était dit dans ces conversations. Non seulement des favoris en titre, mais des seigneurs sans prétentions et des officiers domestiques, furent punis pour avoir simplement laissé leurs oreilles ouvertes à ce qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'entendre ; de sorte que les gens sensés fuyaient le monarque, que le soupçon et la tristesse environnaient, sans qu'il présentât aucun dédommagement, puisqu'on ne pouvait en espérer de grâces que par le canal du ministre.

Se voyant ainsi délaissé, il promenait son ennui dans ses appartements et au cercle de la reine : il y prit du goût pour la compagnie de quelques dames qu'on peut ranger plutôt dans la classe des favoris que dans celle des maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le plaisir de la confidence. Nous avons vu que mademoiselle de Hautefort fut sa première inclination : elle était belle et spirituelle ; et sa faveur se serait soutenue longtemps, malgré le ministre, dont elle affectait de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement ; et, selon la coutume des personnes attaquées de cette maladie, il s'imagina être méprisé et joué par l'épouse et la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons ; et après plusieurs brouilleries et raccommodements, mademoiselle de Hautefort fut reléguée dans une de ses terres du Maine, où elle resta jusqu'à la mort du roi.

(1) *Mémoires de Motteville, de Bassompierre, de Monglat. Mémoires rec. passim.*

Pendant un des intervalles de froideur entre Louis et sa favorite, il s'attacha à mademoiselle de La Fayette, jolie brune, moins belle que mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincère. Les raisons qui la déterminèrent à ensevelir ses espérances dans un cloître tiennent aux intrigues qui alarmèrent alors le cardinal; il vit en même temps soulevés contre lui la reine régnante, la favorite, les seigneurs français et les étrangers compatissants au sort de la reine-mère, le P. Caussin, confesseur du roi, enfin, dit-on, jusqu'au P. Joseph, son confident intime, qu'on appelait l'*Éminence grise*, et partout l'*Éminence rouge* triompha.

L'objet de son inquiétude était alors la reine régnante. Cette princesse n'eut que des désagréments dans son mariage. Comme la reine-mère connaissait son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendrait sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son épouse. En lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. Le connétable de Luynes prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du roi : il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche; de sorte qu'il domina par l'insinuation, et en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de Marie de Médicis. Il donna un corps aux ombrages de Louis. Les légèretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles furent représentées comme des résolutions et des projets, et quelques imprudences prirent, sous la main de l'astucieux cardinal, l'air et l'apparence de crimes d'État; il crut la forcer par là à dépendre de lui. Quelques écrivains l'accusent d'avoir désiré plus que des égards et des déférences. La reine fut en effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du cardinal pour se sauver des piéges qu'il lui avait tendus. Gênée de tous côtés, cette princesse cherchait de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivait au roi d'Espagne et au cardinal Infant, ses frères, et à plusieurs personnes des cours de Madrid et de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvait être question de la paix générale, qui était le vœu de toute l'Europe, et du retour de la reine-mère, deux choses que le cardinal redoutait également. Le roi se persuada facilement qu'il y avait un mystère dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisait à son insu, et résolut, à l'instigation du ministre, de surprendre son épouse (1).

La reine allait souvent au couvent du Val-de-Grâce; elle s'y était con-

(1) *Mémoires de La Porte et de Motteville*. Aubery, *Mémoires*, t. II, p. 75. Brienne, t. II, p. 121. *Mémoires rec.* t. VIII., p. 661.

struit un joli appartement, et elle passait avec des religieuses choisies des journées que la tristesse de la cour lui faisait trouver très-agréables. Le chancelier s'y transporta par ordre du roi ; il fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs, examina les papiers qui s'y trouvaient. Il interrogea les religieuses et la reine même, et la força de lui remettre une lettre qu'elle voulait cacher dans son sein. Pendant ce temps on arrêtait et on transportait dans différentes prisons ses plus fidèles serviteurs. Anne fut contrainte de suivre son mari à Chantilly, où elle demeura resserrée dans sa chambre, et réduite aux gens absolument nécessaires pour son service. Comme la disgrâce est contagieuse, les courtisans évitaient ceux qui passaient pour lui être attachés. On remarqua qu'en traversant la cour ils n'osaient tourner même les yeux vers son appartement. On disait publiquement qu'elle allait être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui paraît singulière après vingt ans de mariage, n'était peut-être pas sans fondement de la part du cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtaient rien, et qui n'aurait pas été fâché d'entretenir la haine des deux maisons de France et d'Autriche. Sa mauvaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le chancelier fit avertir la reine très-secrètement de la recherche qu'il devait faire. Il ne se trouva au Val-de-Grâce que des papiers inutiles, et dans les armoires des haires et des disciplines, qu'on regarda comme y ayant été placées en dérision du cardinal.

Les agents de la reine nièrent constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputait ; et malgré les promesses, malgré les menaces de Richelieu qui les interrogeait lui-même en homme qui veut trouver des coupables, et qui, dans l'intention de les épouvanter, fit mettre sous les yeux de quelques-uns les instruments de la torture, tous furent inébranlables (1).

Enfin, chose étonnante ! resserrés dans des prisons impénétrables, confiés à des geôliers choisis par le ministre, et gardés à vue dans des cachots par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devaient taire ou avouer, afin que leurs réponses s'accordassent avec celles de la reine ; et ces avis leur parvenaient par le canal même des parents du cardinal ; tant était générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un ministre tyrannique, qui voulait dominer même les inclinations ! La reine, qui avait été réprimandée en plein conseil du temps de Chalais, fut obligée, dans cette circonstance, de signer un écrit par lequel elle se reconnaissait coupable d'imprudence. Quand Richelieu

(1) *Mémoires de La Porte*, p. 118 et suiv.

ne pouvait pas trouver les personnes assez criminelles, un calcul de sa politique était de se procurer des titres contre elles en cas de récidive ; et, selon sa coutume, il fit encore valoir à la reine le retour du roi vers elle, comme une grâce et le fruit de ses sollicitations.

Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt sa réconciliation aux remontrances de la tendre La Fayette, dont la conduite est un modèle de vertu, peut-être unique dans l'histoire. Sensible aux épanchements du cœur de Louis, elle aimait sa personne, elle s'intéressait à sa gloire, elle aurait voulu qu'il fût heureux dans sa famille et au dehors ; mais la pusillanimité du roi s'opposait à l'accomplissement de ses désirs. Quand il se considérait environné de tant de guerres et d'intrigues, il croyait ne pouvoir jamais s'en tirer qu'à l'aide de son ministre; et tout le monde, au contraire, était persuadé que c'était son ministre qui l'enveloppait de ces embarras, comme d'autant de filets pour le retenir, et que, par l'éloignement de Richelieu, tous les obstacles s'aplaniraient. Il était difficile de mettre ces idées dans la tête du roi, sans que le cardinal s'en aperçût, plus difficile encore de l'empêcher de les détruire ; de sorte que La Fayette reconnut avec douleur que Louis sentait sa chaîne, mais qu'il la croyait nécessaire, et que, pour conserver la faveur du monarque, il fallait se résoudre à porter cette chaîne avec lui (1).

Trop fière pour dépendre d'un autre que du roi, La Fayette se détermina à rompre un engagement qui commençait à alarmer sa sagesse. Elle a raconté elle-même que Louis, ordinairement si retenu, lui fit un jour la proposition délicate de lui donner à Versailles, alors château de plaisir, un appartement, où il irait la voir librement, et qu'il mit dans ses offres une vivacité qui la surprit. La Fayette ne dit pas si elle partagea l'émotion du prince ; mais elle nous apprend qu'elle l'aimait, qu'il fut honteux de son transport, qu'elle fut honteuse de l'avoir occasionné, et qu'ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen de se mettre en sûreté contre leur mutuelle faiblesse que de se séparer.

De l'aveu du roi, à qui ce consentement coûta beaucoup, La Fayette alla se renfermer chez les religieuses de la Visitation, où elle prit le voile. Richelieu, qui avait hâté cette retraite en fortifiant les scrupules de son maître, n'y gagna rien. Louis, rassuré contre lui-même par l'état de son amie qu'il respectait, la vit plus souvent, et celle-ci, n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durèrent longtemps, et causèrent beaucoup d'inquiétude au cardinal. A la fin, il intimida et gagna

(1) *Mémoires de Motteville*, t. I, p. 80. *Mémoires rec.* t. I, p. 663. Monglat, t. I, p. 211. Brienne, t. II, p. 136.

un nommé Boisenval, confident de ce commerce. Par son moyen, le ministre eut le secret de leurs entretiens; il eut les lettres; il supprima les unes, falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savait devoir blesser leur délicatesse. Il réussit ainsi à les refroidir, et enfin à les séparer. Il piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit sans qu'ils daignassent s'expliquer (1).

La reine en fut fâchée. Quoique mademoiselle de La Fayette ne lui montrât pas tant d'attachement que mademoiselle de Hautefort, elle lui avait rendu des services plus essentiels auprès du roi, en l'engageant à se rapprocher de son épouse. On prétend que cette victoire remportée sur le roi par mademoiselle de La Fayette fut le résultat d'un long entretien qu'il se procura un jour au parloir de la Visitation, à la dérobée et comme en cachette du cardinal. Les éclaircissements que cette conversation les mit dans le cas de se donner leur firent connaître qu'ils avaient été le jouet d'une trahison. Mademoiselle de La Fayette profita de l'ascendant que lui rendait cette découverte pour opérer la réunion des deux époux, en détruisant les fatales préventions du roi à l'égard de son épouse. Elle fut si pressante que le roi ne sortit d'auprès d'elle que pour se rendre chez la reine. Le fruit de cette réconciliation fut, après vingt-deux ans de stérilité, un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV, et qui naquit le 5 septembre 1638. Anne d'Autriche, reconnaissante des bons offices de La Fayette, avait fait tous ses efforts pour l'empêcher de consommer son sacrifice; mais ils furent inutiles, elle resta dans le cloître, où elle vécut généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même, pour ne pas entraîner dans sa chute un prince qu'elle aimait. Le roi sut la manœuvre du cardinal. Il disgracia Boisenval, son infidèle agent, mais il ne dit rien à son corrupteur. Richelieu laissa le traître sans récompense, et jouit tranquillement du succès de son artifice, contre l'attente bien fondée de ses ennemis.

Les réjouissances qu'occasionna la naissance du dauphin furent mêlées à l'humiliation des revers. La campagne n'avait été heureuse que sur le Rhin, où le duc de Weimar, après avoir été battu sous Rhinfeld qu'il assiégeait, et où il perdit le duc de Rohan, surprit cinq jours après les Autrichiens dans toute l'ivresse et toute la sécurité qu'inspire la victoire. Leur armée fut totalement dispersée. Les quatre généraux qui la commandaient tombèrent entre les mains du vainqueur, et entre autres Jean de Werth, qui, deux ans auparavant, avait jeté la terreur dans Paris. Ce

(1) *Mémoires rec.* t. VIII, p. 663.

fut une raison pour qu'il y fût amené : on l'échangea depuis contre le maréchal de Horn. Cette victoire fit passer les villes forestières entre les mains de Weimar, et Brisach tomba encore en son pouvoir, lorsque de nouveaux triomphes sur les troupes envoyées pour dégager la place les eurent dissipées.

Mais, du côté des Pays-Bas, le prince Thomas et Picolomini avaient fait échouer le maréchal de Châtillon devant Saint-Omer, et la levée du siége de Fontarabie, sur la frontière d'Espagne, avait été encore plus honteuse. L'archevêque de Bordeaux avait détruit une flotte espagnole qui venait au secours de la place, et celle-ci était au moment de capituler, lorsque le délai d'un assaut, que l'on ne crut pas encore praticable, permit à l'amiral de Castille d'arriver à temps pour attaquer les lignes des Français. Il força le quartier de Sourdis, qui avait voulu prendre part aux opérations de terre, et ensuite celui du prince de Condé. Tous deux ne purent se sauver qu'en gagnant la flotte à la hâte. Le duc de La Valette, relégué à une lieue, depuis que le prince l'avait contraint de céder son quartier à l'archevêque, ne put que rallier les fuyards et ramener l'armée à Bayonne.

Le maréchal de Créqui avait été tué en Italie dès le commencement de la campagne, et lorsqu'il faisait ses dispositions pour délivrer le fort de Brême, assiégé par le marquis de Léganez. Le cardinal de La Valette, qui le remplaça, s'occupa plus d'intrigues que d'opérations militaires. Le terme de l'alliance de la France avec la Savoie était arrivé. L'Espagne proposait à la régente, veuve de Victor-Amédée, de garder la neutralité. C'était bien le désir de la princesse, et c'était encore le conseil que lui avait donné son mari mourant. Mais, menacée par le cardinal Maurice de Savoie, et par le prince Thomas, ses beaux-frères, qui réclamaient la régence, elle crut avoir besoin d'un appui, et ne le trouver qu'en Richelieu. Elle signa donc, le 3 juin, un nouveau traité offensif et défensif avec la France, et s'abandonna à tout le ressentiment de l'Espagne. Cependant ce n'était point assez pour l'ambitieux ministre : il aurait voulu être encore le ministre de la duchesse, ordonner dans ses États en maître, ainsi que dans ceux de son frère, et faire remettre, à cet effet, le jeune duc entre ses mains. De là des oppositions de la part des fidèles serviteurs de Christine ; de là des haines, et enfin de nouveaux complots contre le cardinal.

Ce que n'avait pu exécuter une favorite belle, spirituelle et insinuante, deux jésuites le tentèrent : le P. Caussin, confesseur du roi, *bon homme*, disait le cardinal, et le P. Monod, directeur de Christine, *esprit rempli de malice*, disait le même prélat. C'est-à-dire, suivant la manière d'en-

tendre de Richelieu, que le premier était ordinairement docile à ses volontés, et que le second croisait les mesures qu'il prenait pour gouverner la cour de Savoie aussi despotiquement que celle de France (1). Ce jésuite était depuis longtemps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de Madame avec Victor-Amédée, et vint à cette occasion en France, où il connut Richelieu. Il faut avouer que celui-ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui envoya une magnifique chapelle d'argent, avec tous les ornements assortis. Ce présent, à la vérité, se fit au nom du roi; mais le ministre y joignit une lettre qui montrait que l'amitié du père ne lui était pas indifférente. Cependant, soit antipathie pour le cardinal, soit persuasion que ses vues politiques étaient contraires aux intérêts de la Savoie, le jésuite ne cessa de s'opposer aux desseins du prélat, et, non content de lui résister, il travailla à le renverser. Il fit naître dans l'âme du P. Caussin, auquel il écrivit, des scrupules sur l'aveuglement où il laissait le roi à l'égard de son ministre, aveuglement qui mettait le trouble dans la maison royale, et dont la religion souffrait autant que l'État. Le confesseur, bien convaincu, attaqua son pénitent avec toutes les armes que son zèle lui fournit. Il tâcha de l'attendrir sur la situation de sa mère, qui pouvait avoir eu des torts, mais qu'il ne devait pas repousser, dès qu'elle ne demandait qu'à se jeter dans ses bras. Il lui représenta le danger du mauvais exemple que donnaient à son royaume ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec son frère, avec ses autres parents; il lui représenta qu'en voyant tant de grands seigneurs errants dans les royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes prisons, il n'y avait pas de jour que chacun de ses courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches : d'où il arrivait que sa cour n'était plus qu'un séjour de jalousie et de défiance. Mais ce qui devait le faire trembler, c'était, ajoutait le père, le compte terrible qu'il rendrait à Dieu de l'oppression où se trouvait la religion catholique en Allemagne, par ses alliances avec les protestants : « Et vous répondrez, sire, lui dit-il, sur votre salut éternel, du sang que vous faites verser dans toute l'Europe. » Louis, étonné, répondit que le cardinal lui avait montré les consultations de plusieurs docteurs qui ne pensaient pas comme lui, et même des jésuites, ses confrères. « Ah! sire, répliqua naïvement le confesseur, ne les croyez pas; ils ont une église à bâtir (2). »

En vain le roi voulut défendre son ministre, il fut obligé de se rendre

(1) Le Clerc, t. II, p. 329. Montrésor, t. II, p. 240. Aubery, *Histoire*, p. 472. *Mémoires rec.* t. VIII, p. 526 et suiv. *Lettres de Richelieu*, p. 185 et 336. *Test. polit.* 1er vol., p. 65. *Mémoires de Duplessis*, p. 77.

(2) Ils bâtissait alors l'église de la maison professe, rue Saint-Antoine.

aux raisons du jésuite. « Mais enfin, dit Louis, qui mettre à sa place ? » Caussin, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarrassé. Il demanda quelques jours ; et, ayant promené ses yeux sur tous les seigneurs de la cour, il crut avoir trouvé un sujet convenable dans Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, depuis dame d'Entragues, après s'être mêlé d'intrigues, et en avoir été puni par de longues prisons, pouvait, avec un esprit naturel et son expérience, être regardé comme un homme capable de gouverner. Caussin le jugea tel ; et, ne voulant pas l'indiquer sans être sûr de son consentement, il lui parla des termes dans lesquels il en était avec le roi. Le duc fut très-étonné. Cependant il y consentit avec de grandes démonstrations de reconnaissance ; mais faisant ensuite réflexion à l'ascendant du cardinal sur Louis, se représentant que ce prince pouvait faiblir au moment de l'exécution, et que c'était même peut-être une ruse de Richelieu pour l'éprouver, il alla tout lui révéler. Le prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remercîments et les promesses : mais, craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta, en souriant, que le roi n'aurait pas tardé à lui découvrir le complot.

Pendant ce temps, Caussin, ignorant la démarche d'Angoulême, pressait toujours son pénitent, qui lui fit une espèce de défi de soutenir son opinion devant quelques docteurs et devant le cardinal lui-même. Caussin accepta ; le jour fut pris : mais au moment que le confesseur allait entrer dans le cabinet du roi, où devait se faire cet éclaircissement, et où Richelieu était déjà, Caussin eut ordre de se retirer, et en rentrant chez lui on lui remit un autre ordre qui lui enjoignait de partir sur-le-champ pour Quimpercorentin, ville de la Basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves de la complicité, ou, comme disaient les flatteurs de cour, de la séduction employée par le P. Monod.

Le cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y a pas de moyens qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. « Il faut, écri-« vait-il à d'Émery, son agent à Turin, que Madame soit privée de sens, « si elle ne l'envoie pas en France. » Mais le jésuite jurait qu'il ne verrait jamais Richelieu qu'en peinture. La duchesse défendait son directeur, du moins quant à l'intention : mais le prélat ne croyait pas qu'une intention qui allait contre ses intérêts pût se justifier. En vain Christine accordait au cardinal tout ce qu'il demandait d'ailleurs, le sacrifice de ses ministres, de ses places, de ses beaux-frères : « Elle était, dit Siri, auprès de Riche-« lieu, comme ces personnes dont les actions, privées de la grâce, n'ont « aucun mérite auprès de Dieu. C'étaient des œuvres mortes, tant qu'elle « ne livrait pas le P. Monod. » Il la tourmenta elle-même, lui suscita des

embarras, retira des secours, l'abandonna à la merci des Espagnols et de ses beaux-frères; de sorte que le jésuite, craignant les piéges secrets, conseilla lui-même à la duchesse de le renfermer dans une citadelle, comme si elle voulait le punir : mais le cardinal, qui se connaissait en vengeance, n'y fut pas trompé. Il regarda la captivité du P. Monod, moins comme une satisfaction qu'on lui donnait, que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la duchesse que le roi ne se fiait plus à elle. Être infidèle à Richelieu, c'était, dans son style, être infidèle à la France. Il ne la ménagea plus : il s'empara d'une partie de ses États, sous prétexte de la défendre; et il fut peut-être le premier politique qui donna à l'univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la sauvegarde apparente de la protection (1).

Quelques auteurs prétendent que le P. Caussin ne s'arrêta au duc d'Angoulême que sur le refus du P. Joseph, et que ce choix s'était fait par le conseil de mademoiselle de La Fayette, proche parente du capucin. On dit que celui-ci, fidèle au cardinal, refusa le ministère; mais que, reconnaissant de la bonne volonté du jésuite, il lui garda le secret. Richelieu, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, et conçut une jalousie qui devint funeste au capucin. Il est pourtant difficile de savoir ce qui se passait entre deux hommes si intéressés à ne pas se laisser pénétrer. Ceux qui les examinaient de près, dans ces derniers temps, ont cru apercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu était railleur, et avait un flegme orgueilleux. Le P. Joseph était brusque et peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avaient toujours vécu en bonne intelligence, commençaient à leur peser réciproquement, et occasionnaient des mots et des reparties aigres. Les choses en étaient à ce point, tandis que la reine-mère, pour être reçue en France, se soumettait à toutes les conditions : elle priait seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses domestiques, et s'engageait à les laisser dans les pays étrangers. Les peuples épuisés demandaient la paix à grands cris. Les Espagnols l'offraient honorable et avantageuse. Toutes les familles réclamaient leurs amis ou leurs proches, exilés, proscrits ou renfermés. Des paroles, des gestes échappés au P. Joseph, donnèrent à connaître qu'il n'approuvait pas l'inflexibilité de Richelieu sur tous ces objets. Le roi, encore attaché à mademoiselle de La Fayette, parlait au capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'évêché du Mans, qui aurait pu l'éloigner de la cour, et le P. Joseph refusa. Il redoubla en cette occasion ses instances, pour obtenir le chapeau rouge qui lui était promis. De toutes ces circonstances, les politiques con-

(1) *Lettres de Richelieu*, p. 185. *Mémoires rec.* t. VIII, p. 572 et 623.

clarent que le capucin cherchait, par cette dignité, à s'égaler au cardinal pour le supplanter ; que du moins le prélat eut lieu de le croire, et que la maladie du P. Joseph fut l'effet de la jalousie du ministre. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas adopter sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu montra toutes les inquiétudes que doit donner la maladie d'un homme qu'on chérit. Il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Ruel, et soigner avec toute la sollicitude d'un ami. Le P. Joseph, de son côté, donna au cardinal la preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au roi un écrit dans lequel il justifiait sur tous les points le ministère de Richelieu, et le représentait comme le seul homme capable de gouverner son royaume ; aussi le cardinal s'écria-t-il, au moment de sa mort : « J'ai perdu mon bras droit (1). »

C'était en effet un homme infatigable, portant dans les entreprises l'activité, la souplesse, l'opiniâtreté propres à les faire réussir. Il s'était familiarisé avec les obstacles et les fatigues, dans les missions et les réformes des maisons religieuses ; travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ses occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, et de les forcer quand il ne pouvait les persuader. Le P. Joseph pénétra dans les cabinets des princes, en se présentant hardiment, se mêlant de tout, et fournissant des expédients pour toutes sortes d'affaires. Sa vie sobre et dure, son exactitude à s'assujettir aux devoirs pénibles de son état, son attention à ne se donner que dans le besoin pressant les aises et les commodités du monde, lui conservèrent l'estime des grands : il les traitait sans ménagement, quand ils ne se rendaient pas à ses avis, et leur parlait avec l'audace d'un homme qui brave les événements, et qui n'a rien à perdre. Hardi, absolu, peu sensible lui-même à la dureté du commandement, il ne l'adoucissait pas pour les autres. On ne lui remarqua de tendresse que pour sa congrégation des religieuses du Calvaire qu'il institua ; mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les courtisans trouvaient singulier qu'il distribuât les grâces sans en retenir pour lui ni pour sa famille : les dévots ne concevaient pas qu'il envoyât des missionnaires prêcher l'évangile, et des armées inonder l'Europe de sang ; qu'il composât des constitutions monastiques, et qu'il s'occupât de traités d'alliance avec les hérétiques. Mais les personnes qui ont l'expérience du monde n'ignorent pas que tout s'allie dans certaines têtes. Richelieu n'en doutait point, et il paraît qu'il le croyait plus affecté, même en mourant, du succès des opérations politi-

(1) *Vie du P. Joseph*, et *le Véritable P. Joseph*, *passim*.

ques, que des exhortations qu'on fait aux moribonds. « Courage, père Joseph, lui disait-il, Brisach est à nous. » Comme il savait d'ailleurs que ces sortes de gens sont volontaires, il lui laissait la liberté de réformer ses propres plans, et de conduire selon ses idées les affaires dont il le chargeait (1).

On a quelquefois rejeté sur le P. Joseph la sévérité du cardinal, implacable quand il se croyait offensé : mais on n'aperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son confident : il semble au contraire que, dans la persuasion qu'on serait plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Si quelqu'un, par exemple, méritait des égards, c'était le duc de La Valette, colonel-général de l'infanterie française, veuf d'une sœur naturelle du roi, époux d'une parente du cardinal, fils du duc d'Épernon, vieillard respectable, frère du duc de Candale et du cardinal de La Valette, qui exposaient alors leur vie pour la France en Piémont; enfin, recommandable lui-même par la défaite des Croquants, paysans révoltés de Guienne, dont le soulèvement avait fort embarrassé le ministre (2). Que, malgré ces titres à la bienveillance du cardinal, La Valette ait encouru sa disgrâce, on n'en est point étonné, quand on sait que, tenant beaucoup plus de la fierté de son père que de la souplesse de ses frères, il s'égayait volontiers sur le compte de Richelieu, le raillait, et critiquait sans ménagement ses actions tant civiles que politiques; mais du moins le dévouement de ceux-ci au cardinal aurait dû sauver le frère de la proscription, et exempter le père des chagrins qui empoisonnèrent ses derniers jours.

On a vu qu'il n'avait pas tenu à La Valette que le duc d'Épernon, son père, n'appuyât le complot formé contre la vie de Richelieu. Le prélat s'en souvenait, et disait quelquefois : « L'affaire d'Amiens n'est pas oubliée. » Cependant il donnait de l'emploi dans les armées à La Valette, soit qu'il n'en pût refuser à un colonel-général de l'infanterie, soit qu'il espérât trouver dans son service des moyens de le perdre : il crut en avoir trouvé dans l'échec que reçurent les Français devant Fontarabie. Le prince de Condé prétendit avoir été mal secondé par le duc de La Valette, son principal lieutenant. D'Épernon et son fils avaient été fort piqués de l'autorité que la cour, en cette circonstance, donna au prince, à leur préjudice, dans le gouvernement de Guienne et dans les provinces adjacentes. Le ministre, instruit de cette jalousie, qu'il était peut-être bien aise de susciter, persuada au roi que La Valette avait cherché et saisi l'occasion de faire

(1) *Vie du P. Joseph, passim.*

(2) Talon, t. I, p. 253. *Mercure*, t. XXIII. *Mém. rec.* t. VIII, p. 781. *Mém. d'Aubery*, t. II, p. 240. *Test. polit.* t. I, p. 71; t. II, p. 185.

essuyer un affront à Condé, contre le bien de son service. Le monarque irrité érigea, pour juger cette affaire, un tribunal qu'il présida lui-même. Il était composé de plusieurs ducs et pairs, de conseillers-d'État, des présidents du parlement et du doyen de ce corps, lesquels avaient été mandés à Saint-Germain sans qu'on leur eût fait connaître le motif d'un tel ordre.

Le roi les ayant informés qu'ils avaient été appelés pour faire le procès au duc de La Valette, et que, sur la communication des informations au procureur-général, Mathieu Molé, celui-ci avait conclu au décret de prise de corps, ils représentèrent tous, par la bouche du premier président Le Jay, qu'ils ne pouvaient opiner hors du parlement, et ils supplièrent le roi de lui renvoyer cette affaire. A cette objection Louis répondit par des reproches sur leur prétention. « Vous faites les difficiles, leur dit-il, et les tuteurs des rois. Je suis le maître. C'est une erreur grossière de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les ducs et pairs de mon royaume où il me plaît. Enfin le duc de La Valette ne mérite pas d'être jugé autrement : » c'est-à-dire qu'il ne méritait d'être jugé qu'illégalement, afin que, fût-il innocent, il n'échappât point à la condamnation que le roi avait d'avance prononcée intérieurement contre lui. Pinon, doyen du parlement, pressé d'opiner, supplia Louis de renvoyer le duc à son tribunal naturel, et conclut à ce renvoi. Le roi lui ordonna d'opiner au fond. Pinon répondit que conclure à ce renvoi, c'était une opinion suffisante. Cependant, ne pouvant résister aux instances menaçantes du monarque, il dit qu'il était de l'avis des gens du roi. Le président de Nesmond, après avoir montré les mêmes répugnances, adopta la même opinion, demandant, ainsi que tous ceux du parlement, qu'il fût ajouté dans le prononcé du décret que c'était de l'exprès commandement du roi.

Le président de Bellièvre se distingua entre les autres. Aux observations précédentes il ajouta de vives mais respectueuses remontrances sur le danger qu'il y avait d'intimider les juges, et sur l'indécence à un roi de présider au jugement de ses sujets. « Votre Majesté, sire, lui dit-il, pourrait-elle soutenir la vue d'un gentilhomme qui serait sur la sellette, et qui ne sortirait de votre présence que pour monter sur l'échafaud ? » Cette représentation n'émut pas le roi : il ordonna à Bellièvre d'opiner ; et celui-ci, ne pouvant s'en défendre, conclut à la moindre des peines en matière criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le président de Novion, après avoir fait voir l'insuffisance des charges, opina comme Bellièvre. Le président Bailleul, croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle il avait entendu dire au cardinal que le roi pouvait encore exercer ses bontés envers le duc de La Valette, et qu'il était d'avis de l'en

supplier. « Ne vous couvrez point de mon manteau, lui dit Richelieu avec un sourire ironique, opinez.

Aucun des pairs ne réclama pour l'accusé les priviléges de son rang ; et, entre les conseillers-d'État, il y en eut un qui osa alléguer en preuve de la validité et de la compétence de la commission les usages despotiques de l'Asie, où le monarque se défait, sans formalité de justice, d'un grand qui lui déplaît; voulant faire entendre que le duc de La Valette était encore heureux de ce que le roi voulait bien lui donner des juges. Ainsi, par ce premier arrêt, ce seigneur, qui avait été beau-frère du roi, fut décrété de prise de corps, et les délais étant expirés, il fut condamné, par un autre, à avoir la tête tranchée. Le cardinal n'opina point dans le second jugement. Il se retira, en alléguant qu'allié du duc de La Valette il ne pouvait avoir d'avis. En vain Bellièvre fit de nouveaux efforts en faveur de l'accusé : les gens du roi le trouvèrent coupable d'intelligence avec les Espagnols, et de désobéissance à son général. Bellièvre représenta que la trahison présumée sur des bruits vagues, et sur la déposition de témoins récusables, n'était pas prouvée. Il dit, quant aux fautes contre la discipline, que c'était à un conseil de guerre à examiner si le duc n'avait pas été dans l'impossibilité d'obéir, comme il le prétendait. Cependant, peut-être pour donner quelque satisfaction au roi, peut-être pour fournir aux juges bien intentionnés un biais favorable à l'accusé, Bellièvre ajouta qu'il ne pouvait excuser un des premiers officiers de la couronne, de n'avoir pas obéi aux ordres du roi, qui l'appelait auprès de lui pour se justifier; que cette faute était de dangereux exemple, et méritait d'être punie; qu'en conséquence il concluait à ce que le duc de La Valette fût condamné à neuf ans d'exil, et à cent mille francs d'amende.

Personne n'embrassa cette opinion. Le roi se leva fort courroucé; et, pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure, et il prit à témoin les seigneurs présents qui avaient vu comme lui le duc de La Valette montrer le plus grand courage dans des occasions chaudes et périlleuses. Il assura que la brèche de Fontarabie était praticable; que le duc l'aurait emportée s'il l'avait voulu; et que, ne l'ayant pas fait, il était coupable. Contre cette assertion d'un roi irrité personne n'osa réclamer : l'arrêt de mort passa, et on l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur cette famille. Le duc de La Valette, qui avait pressenti l'orage, s'était réfugié en Angleterre ; le duc de Candale, son aîné, et le cardinal de La Valette, son cadet, moururent en Piémont à peu de distance l'un de l'autre; le premier, devant Casal, pendant qu'on faisait le procès à son frère ; le second à Rivoli :

et le duc d'Épernon, père infortuné, se trouva, à l'âge de quatre-vingt-six ans, privé de ses enfants, confiné dans sa maison de Plassac, et sans autorité dans ses charges et dans ses gouvernements, dont on ne lui laissa que les titres.

Cependant les princes de Savoie, appuyés des Espagnols, et fortifiés encore d'un nombreux parti, faisaient des progrès en Piémont. Richelieu offrait à la duchesse tous les secours de la France, mais ce n'était pas gratuitement. Tantôt il demandait un territoire autour de Pignerol, et tantôt une ville ou une citadelle qu'il disait nécessaires à la sûreté des divisions françaises. Il y joignait enfin des menaces d'envahissement, lorsque la dureté de ses conditions, révoltant la princesse, lui suggérait des pensées de réconciliation avec ses beaux-frères. Il les lui représentait d'ailleurs comme des ambitieux qui ne se réuniraient jamais à elle que pour se défaire de son fils; et dans le même temps, pour perpétuer leur mésintelligence, il faisait, sous main, donner avis aux princes que la duchesse ne feignait de se rapprocher d'eux que pour trouver l'occasion de s'assurer de leurs personnes. Victime de ses intrigues, elle céda à la nécessité, et consentit à remettre trois de ses places au cardinal de La Valette. Mais, de l'avis de son conseil, elle refusa constamment de se dessaisir de son fils. Le comte Philippe d'Aglié, l'un de ses ministres, homme de mérite, qu'on voulut faire passer pour son amant, fut celui qui, à cet égard, contraria davantage les désirs ardents du cardinal. Il accompagna la duchesse à Grenoble, où le roi lui avait donné rendez-vous pour traiter cette affaire, et il ne contribua pas peu à l'affermir dans sa résolution. Richelieu, peu accoutumé à échouer dans ses projets, piqué de se voir déçu, et d'avoir compromis surtout la dignité du roi, par la défiance qu'on lui témoignait, proposa dans le conseil de faire arrêter le comte, « ce misérable, disait-il, qui perdrait Christine de réputation. » Le conseil n'osant autoriser de son assentiment une telle violation du droit des gens, le cardinal fut contraint de laisser repartir d'Aglié; mais il ne cessa d'avoir les yeux attachés sur lui, comme sur une proie qu'il se proposait bien de ne pas perdre.

Ce fut sur ces entrefaites que mourut le cardinal de La Valette, et que le comte d'Harcourt fut envoyé pour le remplacer. Turin était alors entre les mains du prince Thomas, qui s'en était emparé par surprise, mais qui n'avait pu se saisir en même temps de la citadelle. Pour conserver une communication avec celle-ci, le comte avait enlevé Quiers ou Chieri, et s'était posté près de cette ville, entre le prince Thomas et le marquis de Léganez. Dans cette position, les vivres ne devaient pas tarder à lui manquer, et ce fut une nécessité pour lui de la quitter. L'embarras était de le

faire sans être aperçu de l'ennemi. Ses mesures furent si bien prises qu'il y réussit en partie ; et lorsque le prince Thomas reconnut l'avant-garde commandée par le vicomte de Turenne, ce dernier s'était déjà saisi de tous les postes qui devaient assurer la retraite. Le prince n'avait plus que l'avantage du nombre. Il essaya d'en profiter ; mais il fut repoussé avec perte, et la nuit seule le sauva. Le marquis de Léganez, qui attaquait au même temps le comte d'Harcourt, éprouvant un semblable échec, les Français continuèrent leur route sans obstacle, et gagnèrent Carmagnole et Carignan, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Dans les Pays-Bas, le marquis de La Meilleraie, parent du cardinal, prit Hesdin, et reçut du roi, sur la brèche même, le bâton de maréchal de France. Moins heureux que lui, le marquis de Feuquières, chargé d'assiéger Thionville avec une armée trop faible, fut défait dans ses lignes par Picolomini, et blessé à mort. Le général autrichien, poursuivant ses avantages, pénétra aussitôt en Champagne et mit le siége devant Mouzon. Châtillon prit alors la revanche de Saint-Omer; et, quoique moins fort que Picolomini, il l'obligea à décamper. Le prince de Condé en Roussillon s'empara d'abord de Salces; mais les Espagnols ayant investi la même place, il ne put empêcher, quelque longue résistance que fît le gouverneur, qu'ils ne la reprissent. Il en jeta le blâme sur le maréchal de Schomberg : mais ses plaintes, cette fois, n'eurent aucune suite auprès du ministre, qui aimait le maréchal.

Le duc de Weimar mourut cette même année, au moment où il se disposait à entrer en campagne. Le roi acheta de ses principaux officiers son armée et ses conquêtes, convoitées avec jalousie par toutes les puissances belligérantes, et notamment par le prince Palatin, qui, venu d'Angleterre, et traversant la France avec le dessein de les acquérir, fut arrêté comme inconnu, et retenu quelque temps à la Bastille. Le duc de Longueville, donné pour chef à la nouvelle armée, se jeta sans succès sur le Bas-Palatinat, et effectua plus heureusement le passage du Rhin. Il l'exécuta par les soins du comte de Guébriant, à la fin de décembre, en plusieurs jours, et avec de si petites barques, que l'ennemi, ne soupçonnant aucun préparatif, ne s'en aperçut que quand il fut achevé. Ces troupes jointes à celles de Banier rattachèrent à la ligue plusieurs des princes du nord de l'Allemagne, qui s'étaient vus contraints de l'abandonner; et, bien que la jalousie des Suédois mît obstacle aux avantages qu'elles devaient se promettre dans ces contrées, elles ne laissèrent pas d'y être utiles par l'occupation qu'elles donnèrent aux troupes de l'empereur.

Ce fut encore par le peu de concert des alliés que les Pays-Bas, menacés par trois armées françaises sous les ordres des maréchaux de La Meilleraie,

de Chaulnes et de Châtillon, et par le prince d'Orange, échappèrent l'année suivante au plus imminent danger. Avec la plus belle armée qu'il eût jamais commandée, Frédéric-Henri ne voulut rien tenter. De leur côté, les armées françaises levaient tous les siéges qu'elles avaient entamés. Néanmoins, pour terminer avec honneur, elles se rabattirent toutes trois sur Arras. Le général Lamboi, venu au secours, fut battu par La Meilleraie. Le cardinal Infant et le duc Charles de Lorraine y accoururent aussi, et firent en vain des prodiges de valeur pour forcer les lignes des assiégeants; le duc s'y couvrit de gloire, mais n'en échoua pas moins, et la ville se rendit. Ce fut de ce côté tout le fruit d'une campagne dont on attendait d'autres résultats. Le duc d'Enghien, Louis de Condé, deuxième du nom, connu depuis sous le nom du *Grand Condé*, y fit ses premières armes.

Celle d'Italie fut plus brillante. Le marquis de Léganez avait mis le siége devant Casal, qui tenait toujours garnison française, et dont la possession eût avantageusement couvert le Milanais de ce côté. Le comte d'Harcourt, quoique plus faible de moitié, marcha au secours de la place. Le marquis, au lieu d'aller à sa rencontre, perdit l'avantage du nombre, en se laissant attaquer dans ses lignes. Elles furent forcées en trois endroits. Le vicomte de Turenne s'y distingua particulièrement; mais surtout le comte d'Harcourt, qui, payant d'exemple, se jeta le premier dans les retranchements, et inspira son courage à toute l'armée. Les Espagnols perdirent une grande partie de leur artillerie, le quart de leurs troupes, et furent contraints de lever le siége. Le général français, à l'effet de soutenir la gloire qu'il venait de s'acquérir, marcha aussitôt sur Turin, dans l'intention de dégager la citadelle. Moins fort que le prince Thomas, il osa l'assiéger dans la ville. Le marquis de Léganez le suivit de près; et, encore supérieur à lui avec les débris de son armée, il l'investit lui-même devant Turin, en interceptant tous les passages par lesquels on pouvait recevoir des vivres. Dans la ville, comme dans les lignes des Français, ce n'était qu'à la pointe de l'épée qu'on pouvait s'en procurer; et de part et d'autre la persévérance s'entretenait par l'espoir de fatiguer celle de l'ennemi, et de le réduire à l'impossibilité de tenir contre le besoin. Une attaque concertée entre le prince et les Espagnols, au moyen de boulets creux, auxquels on avait donné le nom de *courriers volants*, et qu'ils lançaient avec des mortiers par-dessus la circonvallation, ajouta à leur confiance mutuelle. Mais des accidents imprévus dérangèrent leur accord. Ils attaquèrent séparément, et furent également repoussés. Le lendemain, le vicomte de Turenne, qu'une blessure avait forcé de se retirer à Pignerol, amena de cette ville un secours considérable en hommes et en vivres, qui décida du sort de Turin. Le prince Thomas eut la liberté de sortir avec sa

garnison et de se retirer à Ivrée, et Christine rentra dans sa capitale. Elle y donnait l'ordre à la garnison française commandée par Duplessis-Praslin; mais dans la vérité, elle en était dépendante. Le cardinal le lui prouva cruellement, en faisant enlever, pour ainsi dire, sous ses yeux, le comte d'Aglié, qu'il fit conduire à la Bastille. Aux plaintes, aux reproches de Christine, Richelieu n'opposa qu'une froideur insultante. « Il y a de certaines occasions, dit-il, où on ne peut ne mépriser pas les larmes des femmes, sans se rendre auteur de leur perte. » Il dit, il insinua, il écrivit à la duchesse elle-même, que trop d'instances pour la liberté de ce seigneur, fait pour plaire, pourrait rendre son attachement suspect et ternir sa réputation. Enfin il fit envisager à Louis XIII cette violence comme un effet du vif intérêt qu'il prenait à l'honneur de la princesse sa sœur.

L'immensité des fonds nécessaires à une guerre si dispendieuse faisait naître des révoltes en Espagne comme en France. Le dessein conçu par le duc d'Olivarès, de faire contribuer la Catalogne à la défense commune, dans la même proportion que les autres provinces espagnoles, parut aux Catalans une violation de leurs priviléges. Leur mécontentement s'accrut des corvées auxquelles on les soumit pour le service de l'armée castillane envoyée à la défense du Roussillon, et surtout des excès auxquels se livra cette milice indisciplinée. Quelques soldats, du nombre de ceux qui s'étaient le plus abandonnés à la licence, reconnus à Barcelonne, un jour qu'une multitude de paysans se trouvait réunie dans cette ville, réveillèrent l'indignation et devinrent l'objet de la fureur générale. Le tumulte s'accrut de la résistance que les paysans éprouvèrent de la part du gouverneur, et le meurtre de celui-ci acheva la révolution dans cette ville, qui arbora l'étendard de la révolte, et qui sollicita le secours des Français, pour se maintenir dans l'indépendance. D'Espenan, qui s'était fait une réputation d'habileté par la longue défense de Salces, fut envoyé en Catalogne avec quatre mille hommes, faible secours contre une armée de vingt-cinq mille Espagnols commandés par le nouveau vice-roi, le marquis de Los Velès, qui, par ses exécutions, jetait la terreur de toutes parts. Une guerre défensive pouvait seule suppléer à l'inégalité des forces. Dans cette vue, d'Espenan se jeta dans Tarragone; mais, mal secondé par les levées encore novices de la Catalogne, il tarda peu à être obligé de capituler et d'évacuer non seulement la ville, mais la province. Ce succès des Espagnols fut amplement compensé par une autre défection : celle du Portugal, où une conjuration que fit réussir la haine généralement vouée à la domination espagnole, porta sur le trône don Juan de Bragance, descendant par sa grand'mère d'un fils d'Emmanuel-le-Grand, et par son père d'un fils naturel du roi Jean d'Avis, par qui s'était perpétuée la ligne masculine de la maison royale de Portugal.

Des secours plus considérables envoyés en Catalogne, fruits de la résolution que prirent les Catalans de renoncer à leur premier projet de république et de se donner à Louis XIII, ranimèrent leur courage. De concert avec les Français, ils défirent les Espagnols sous le canon du Mont-Joui, citadelle de Barcelonne : mais ils ne purent rentrer en possession de Tarragone ; et les efforts du comte de La Mothe-Houdancourt, par terre, et de l'archevêque Sourdis, par mer, échouèrent devant cette place, qui fut ravitaillée par une puissante flotte espagnole. En attendant que Louis pût se rendre dans cette nouvelle province, le maréchal de Brezé y fut envoyé en qualité de vice-roi, pour jurer la conservation de ses priviléges.

Cependant le prince Thomas, peu après avoir évacué Turin, avait entamé une négociation avec la France, et, sous la garantie de cette puissance, il avait conclu un traité de réconciliation avec sa belle-sœur. En conséquence de cet accord, il devait se rendre à Paris ; mais la défiance qu'il conçut du cardinal, peut-être à cause de son alliance avec le comte de Soissons, dont il avait épousé la sœur, le fit presque aussitôt renouer avec les Espagnols. Il afficha de nouveau les prétentions à la régence, à laquelle il avait renoncé, et les hostilités recommencèrent. Turenne, envoyé contre Ivrée, avait l'espérance de s'emparer de cette place, lorsqu'il fut rappelé, sur une fausse démonstration des Espagnols contre Chivas. Pendant tout le cours de la campagne, le comte de Sirvela, qui remplaçait Léganez, employé en Catalogne, eut le talent de se refuser à toutes les tentatives d'engagement du comte d'Harcourt. Celui-ci, dans l'impossibilité de le joindre, se rabattit sur Coni, qu'il échangea contre Montcalvo, dont s'emparèrent les Espagnols, mais qui ne les dédommagea pas de la perte de la première place.

Banier, au commencement de cette même année, et le comte de Guébriant, qui avait succédé au duc de Longueville, sortant tous deux de bonne heure de leurs quartiers, se réunirent inopinément devant Ratisbonne. Ils avaient projeté d'y surprendre la diète, occupée alors des moyens de chasser les Suédois et les Français de l'Allemagne. Le dégel inattendu du Danube rompit leurs mesures. Les deux généraux, privés des secours nécessaires pour passer le fleuve, se retirèrent et se séparèrent ensuite mécontents l'un de l'autre, et toujours à l'occasion des troupes weimariennes, que les Suédois auraient voulu débaucher aux Français. L'archiduc Léopold, profitant de cette mésintelligence, allait accabler Banier, si Guébriant ne fût revenu à son secours. Banier mourut peu après cette nouvelle jonction, et le commandement général se trouva provisoirement dévolu aux Français. C'était déjà un triomphe de pouvoir réunir en un seul corps une armée composée d'éléments si discordants :

Guébriant fit plus, il battit Picolomini à Wolfembutel; mais la mauvaise volonté des Suédois l'empêcha de profiter de sa victoire, et permit à l'empereur de regagner à son parti divers alliés des deux couronnes.

En Flandre, le maréchal de La Meilleraie avait pris Aire à la vue du cardinal Infant; mais celui-ci, devenu le plus fort par la jonction du général Lamboy, contraignit à son tour les Français à décamper, et s'établit dans leurs lignes mêmes pour reprendre la ville. Le maréchal, trop faible pour le déloger, tenta des diversions sur la Bassée, Lens et Bapaume, qui furent prises successivement. Mais ni les pertes, ni les instances du comte de Soissons, menacé alors dans Sédan, ne purent distraire les Espagnols de leur premier projet, et Aire fut forcée de céder à leur persévérance. Elle se rendit à don Francisco de Mélos, successeur du cardinal Infant, qui mourut pendant le siége.

Tant de revers accumulés cette année sur la maison d'Autriche persuadèrent au duc Charles de Lorraine qu'il devait renoncer à rentrer dans ses États par le crédit de cette puissance. Il eut recours à celui du cardinal, qui le flattait d'ailleurs d'obtenir du pape son divorce avec la princesse Nicole, dont il s'était dégoûté, et de favoriser son mariage avec la comtesse de Cantecroix, qui le suivait dans toutes ses expéditions, et qu'il appelait *sa femme de campagne*. Un acte de soumission envers Louis XIII, qu'il vint trouver à Saint-Germain, l'abandon des comtés de Clermont, Stenay et Jametz, le dépôt de Nancy jusqu'à la fin de la guerre, le renoncement à toute alliance avec l'Autriche, le passage par ses domaines, et l'aide enfin de ses troupes, furent les conditions apportées à la restitution de ses États; et, en cas d'une nouvelle infidélité que craignait le cardinal, le duc consentait à leur réunion à la France.

La reine-mère fit alors ses dernières tentatives pour être reçue en France. Cette princesse commençait à mériter la pitié: elle avait été obligée de quitter les Pays-Bas, où la bienséance ne lui permettait pas de rester, depuis que les Espagnols étaient en guerre ouverte avec les Français. Elle passa en Angleterre à la fin de 1638, et Charles I[er], son gendre, la reçut volontiers: mais les troubles qui s'élevaient dans son royaume faisaient craindre à ce roi de ne pouvoir longtemps donner un asile à sa belle-mère; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils. Richelieu, à qui le déclin de la santé du roi inspirait la pensée d'être régent après sa mort, était plus éloigné que jamais de favoriser des démarches qui auraient pu contrarier ses projets. Cependant les instances de Charles furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer. Louis s'en rapporta à son conseil du sort de sa mère. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul Bouthilier opina pour la placer à Avignon.

Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, et le monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. Marie de Médicis, conservant toujours la même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgrâces, resta en Angleterre tant que les affaires de Charles le lui permirent. Mais des poursuites pressantes, faites cette année dans le parlement pour le renvoi de l'étrangère, et suggérées, dit-on, par Richelieu, l'obligèrent de nouveau à s'éloigner. Elle passa en Hollande, où elle comptait se fixer ; mais la crainte de désobliger le cardinal rendit les gouvernants sourds aux prières de Marie, et lui enleva encore cette retraite. L'infortunée princesse, abandonnée aussi de tous ses enfants, rejetée des alliés fidèles de son mari, et obstinée à ne point reparaître à Florence dans l'état d'humiliation où elle était réduite, chercha avec anxiété autour d'elle un asile dont le choix ne pût aigrir la haine de ses persécuteurs. Elle ne trouva que Cologne, ville impériale, libre et neutre, et elle s'y refugia (1).

Richelieu lui avait donné peu auparavant un nouveau compagnon d'exil dans la personne du duc de Vendôme, frère naturel du roi. Ce prince vivait tranquille dans ses terres avec la duchesse son épouse, et les ducs de Mercœur et de Beaufort ses fils, lorsqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépositions de deux malheureux, déjà flétris par la justice, qui l'accusent de les avoir sollicités d'empoisonner le cardinal. Vendôme se moque d'abord de cette calomnie, aussi méprisable par la manière dont elle était conçue que par ses auteurs ; mais sachant qu'on y donnait quelque importance, il envoie à la cour sa femme et ses fils, remontrer, tant au roi qu'au ministre, l'absurdité d'une pareille imputation, et il offre de venir se justifier lui-même. Le roi le prend au mot, et lui ordonne de se rendre auprès de lui au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions. Il se rappelle ce qu'il a souffert autrefois dans sa prison ; le sort de son frère, qui y est mort assez soudainement pour qu'on ait pu soupçonner l'emploi du poison ; la résolution du duc de La Valette et de tant d'autres, qui ont mieux aimé tout perdre que de risquer leur liberté et leur vie. Tout examiné, Vendôme abandonne sa justification, qui aurait été aisée, s'il n'eût pas cru qu'on voulait le trouver coupable, et se sauve en Angleterre. Louis établit contre son frère une commission pareille à celle qu'il avait créée contre son beau-frère : les juges s'assemblent ; on instruit l'affaire ; et, lorsqu'on était près d'aller aux opinions, le cardinal, qui avait eu la délicatesse, comme offensé, de ne pas se mettre au nombre des juges, envoie au chancelier une lettre par laquelle il le priait de demander au

(1) *Mémoires rec.* t. VIII, p. 500. Monglat, t. I, p. 340. Montrésor, t. I, p. 322. *Mercure*, t. XX.

roi la grâce du coupable. Louis refuse quelque temps, et, faisant enfin semblant de céder aux instances du tribunal : « Je m'avise, dit-il, d'un expédient ; c'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, et d'en suspendre le jugement définitif : selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, et je lui pardonnerai. » Toutes les prières n'en purent obtenir davantage. Si cela ne suffisait pas pour l'accusé, c'était assez pour le cardinal : car en même temps qu'il faisait parade de bonté, il laissait au roi des préjugés non-seulement contre ceux qui étaient nommément attaqués, mais encore contre leurs parents et leurs amis, qu'il pouvait faire soupçonner de complicité (1).

Pendant qu'il éloignait ainsi de la cour et du royaume ceux qui auraient pu lui nuire, il y recevait un homme qui lui avait déjà donné plusieurs marques d'attachement. Cet homme, devenu depuis si fameux, est Jules Mazarin. Le marquis de Monglat, qui rapportait apparemment l'opinion du temps, dit qu'il était fils d'un banquier de Mazare en Sicile. Le père eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, et envoya son fils étudier en Espagne, dans l'Université d'Alcala. Après ses études, le jeune Mazarin prit le parti des armes, servit quelque temps dans les troupes espagnoles, et revint trouver son père à Rome. Là Jules s'introduisit auprès du cardinal Sachetti ; celui-ci le fit connaître au cardinal Colonne, et la sœur de ce dernier ayant épousé Thadée Barberin, neveu du pape Urbain VIII, et frère du cardinal Antoine Barberin, ce prélat se l'attacha et le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le nonce Pancirole, chargé de régler la succession de Mantoue, dont les débats troublaient l'Italie, et ce fut Mazarin qui les accommoda. De retour à Rome, il quitta l'épée et prit la soutane. Il fut vice-légat d'Avignon, et envoyé en France au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du vice-légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le firent soupçonner de s'être laissé gagner par Richelieu. Le pape le rappela et lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avait plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette ville, vint en France, et descendit chez Chavigny, avec lequel il était familier. Celui-ci le recommanda fortement à Richelieu, qui l'envoya comme ambassadeur extraordinaire à Turin, puis comme plénipotentiaire en Allemagne, lui procura ensuite la nomination de France au cardinalat, et lui fit donner le chapeau malgré le pape, qui y répugnait ; enfin le P. Joseph étant mort, le ministre se déchargea sur

(1) *Mémoires d'Aubery*, t. II, p. 649.

le nouveau cardinal du soin des affaires étrangères; secours qui arriva d'autant plus à propos, que Richelieu avait besoin de toute son attention pour veiller à ce qui se passait du côté de Sédan (1).

Le comte de Soissons y était toujours dans un état équivoque ; n'étant ni rebelle, ni soumis, il était rongé de chagrin d'être relégué hors du royaume et privé des avantages dus à sa naissance, tourmenté par le désir de les recouvrer, et par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore. De son côté, Richelieu ne voyait qu'avec un dépit extrême un prince armé de sa seule fermeté, montrer à l'univers qu'on pouvait ne pas fléchir sous l'autorité du ministre. De temps en temps il jetait vers Sédan un regard de courroux, et il lui échappait de dire : « Cela ne doit pas se souffrir en bonne politique; le roi veut absolument voir la fin de ces menées. » Il entendait par là les liaisons assez publiques du comte avec la reine-mère, le duc de Vendôme, la duchesse de Chevreuse, le duc de La Valette, et les autres exilés épars en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Flandre. Il entendait aussi les liaisons plus secrètes avec la reine régnante, le duc d'Orléans, qu'il soupçonnait, et tous les mécontents du royaume, et même avec Cinq-Mars, jeune homme de belle taille, de belle figure, d'un esprit plus agréable que solide, que le ministre avait substitué à Saint-Simon dans la faveur du roi, et qui commençait à secouer le joug de son bienfaiteur (2).

Tant que le corps de l'État fut menacé d'une crise dangereuse, il fallut souffrir ces mauvaises humeurs, et prendre garde même de les aigrir : mais insensiblement les symptômes fâcheux avaient disparu. L'Espagnol, rappelé pour défendre ses foyers contre les Catalans et les Portugais révoltés, laissait les frontières de France tranquilles. Les troupes de Weimar gagnées, et ses conquêtes achetées et incorporées au royaume, lui servaient de boulevard du côté de l'Allemagne. La diversion des Hollandais, quoique souvent plus faible qu'elle n'aurait dû l'être, garantissait les pays limitrophes de la Flandre. Le duc de Lorraine, qui, chassé de ses États et réduit à faire le personnage d'aventurier, tenait une armée prête à marcher partout où son intérêt l'appelait, avait été rattaché, par ce même intérêt, à la cause de la France : en cas d'une infidélité prévue, il était réduit, par l'occupation de ses places fortes, à l'impuissance de nuire, et il avait même consenti à en être puni par la privation de ses domaines. Enfin la politique de Richelieu avait parfaitement réussi à l'égard de la duchesse de Savoie. Brouillée avec ses beaux-frères et avec

(1) Monglat, t. I, p. 369. *Mémoires d'Arnauld,* t. II, p. 79. Mascura, p. 13.
(2) Montrésor, t. I, p. 365. *Mercure,* t. XXIV. *Mémoires d'Aubery,* t. II, p. 693.

les Espagnols, elle se trouvait dans une dépendance absolue des Français. Ils occupaient ses forteresses, et tenaient la campagne par de petits corps de troupes qui se donnaient la main depuis Genève jusqu'à la Valteline. Ces partis se rassemblaient au besoin en corps d'armée, et servaient de remparts au royaume, contre les secours que la maison d'Autriche pouvait tirer de l'Italie, où plusieurs princes, en haine de Richelieu, ou jaloux des prospérités de la France, auraient volontiers aidé ses ennemis (1).

Avec ces précautions, Richelieu pouvait enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparait depuis longtemps au comte de Soissons. Quoique ce prince entretînt des correspondances avec tous les mécontents, on conjecture, par la peine qu'eut le duc de Bouillon à le déterminer à agir, qu'il serait resté tranquille, s'il n'avait été provoqué par les vexations secrètes du cardinal. Le roi souhaitait qu'on le laissât paisible dans sa retraite : mais les circonstances mettaient une grande différence entre les intérêts du monarque et ceux du ministre. La santé de Louis XIII dépérissait sensiblement, et faisait craindre sa mort prochaine. Richelieu, non moins menacé, s'étourdissait sur le danger, et se flattait de survivre à son maître. Or, pour un ambitieux, ce n'aurait pas été survivre que de rester sans puissance; aussi a-t-on cru remarquer dans ses dernières démarches des mesures tendantes à se procurer la régence. Il fallait bien présumer de sa capacité et de sa fortune pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux reines, d'un frère du roi, de plusieurs princes du sang, presque tous ses ennemis mortels : mais c'était précisément du conflit des prétentions que le ministre espérait le succès des siennes. Voici comme il arrangeait les événements (2).

« A la mort du roi il se formera des brigues; la reine-mère probablement viendra revendiquer une autorité qu'elle n'a laissé échapper qu'à regret. La jeune douairière ne voudra pas la lui céder. Le duc d'Orléans réclamera les droits de sa naissance. Tous trois seront fort embarrassés, se trouvant sans argent, sans troupes et sans considération. S'ils n'y songent pas d'eux-mêmes, je ferai suggérer à l'un d'eux de recourir à moi, comme maître d'entraîner du côté où je pencherai, et les gouverneurs des villes et des provinces, et les commandants des armées, presque tous placés de ma main. S'ils dédaignent de m'avoir obligation, je leur opposerai la maison de Condé, qui peut mettre un grand poids dans la balance. »

En effet, le prince de Condé était un homme de tête, et avait du génie pour le gouvernement. Le duc d'Enghien, son fils, témoignait de l'ambition et montrait déjà pour le commandement des armées les talents qui

(1) Mercurio, t. I, p. 275. — (2) Mercurio, t. I, p. 279. *Histoire de Bouillon*, t. III, liv. 8.

l'ont depuis rendu si célèbre. Richelieu s'était assuré de lui, en lui faisant épouser sa nièce, Claire-Clémence de Maillé, fille du maréchal de Brezé; et en même temps il avançait dans le service de la marine le marquis de Brezé, frère de la jeune princesse, qu'il destinait au poste d'amiral, dignité dont il se serait rendu digne, si une mort glorieuse ne l'eût enlevé à la fleur de son âge. Il est certain que ces deux jeunes guerriers, secondés des conseils de leur oncle, pouvaient donner un grand avantage à la concurrence de la maison de Condé, contre deux femmes sans puissance, et contre Gaston, prince décrédité : il n'y avait que le comte de Soissons, prince au contraire généralement estimé, qui eût pu déconcerter les desseins du cardinal. Le prélat s'était efforcé de le gagner, en lui offrant en mariage la duchesse d'Aiguillon, sa nièce chérie. Puisque cette offre, accompagnée des promesses les plus brillantes, n'avait pu le gagner, il ne restait plus qu'à le faire périr, ou à le forcer de fuir, ou à lui imprimer la tache de criminel de lèse-majesté, afin de le rendre aux yeux de la nation inhabile à faire valoir ses droits. C'est à quoi tendait une déclaration du roi, qui parut le 8 juin. Sur des imputations de complots, formés pour soulever les provinces, d'argent reçu des ennemis de l'État, de traités faits avec eux, il était ordonné au comte de Soissons, au duc de Bouillon et au jeune duc de Guise Henri de venir à résipiscence sous un mois; et en même temps on faisait filer vers Sédan des troupes, sous les ordres du maréchal de Châtillon.

S'il n'existait pas entre le comte de Soissons et tous les mécontents une correspondance ouverte, comme il était leur ressource et qu'ils étaient la sienne, il y avait du moins entre eux une intelligence muette telle qu'elle se trouve entre les malheureux, auxquels le besoin sert de truchement, et qui s'entendent sans se parler. Aussi le danger ne parut pas plus tôt, que les assurances de services, les conseils, les vœux, les secours plus réels d'hommes et d'argent arrivèrent. Ce n'était pourtant qu'à regret que le comte se déterminait à tirer l'épée contre son souverain. C'était aussi à contre-cœur que Louis XIII s'avançait contre son parent. Mais l'un était entraîné par son ministre, et l'autre par Bouillon. Le duc ne voyait de sûreté pour sa souveraineté que dans la guerre. Si le comte de Soissons faisait un accommodement, chose qu'il désira jusqu'à la fin, Bouillon était sûr que la première condition qu'on exigerait serait que le prince s'éloignerait de Sédan. Alors il se disait à lui-même : « Combien de prétextes ne trouvera pas le cardinal pour s'emparer de ma principauté, qui n'aura plus la présence du prince pour sauvegarde ? Si on lui accorde d'y rester, au premier moment le ministre fera naître de nouvelles raisons d'attaquer le comte et son défenseur. Il nous prendra peut-être au dépourvu.

Puisque nous sommes préparés, il faut vider la querelle, et savoir à qui, du comte de Soissons ou de Richelieu, demeureront les rênes du gouvernement. »

Les mécontents, dans leur manifeste du 2 juillet, ne dissimulent pas cette intention; car, outre les motifs du bien public, canevas ordinaire de ces sortes de pièces, on y voit en termes exprès le dessein de chasser le cardinal d'auprès du roi : or, comme on savait que ce prince ne pouvait se passer d'être gouverné, c'était dire clairement qu'on tendait au ministère. Il semble que Louis était assez indifférent sur l'événement, et qu'il se serait servi de Soissons, dont il prisait la probité, ou de Bouillon, dont il estimait la capacité, comme il se servait de Richelieu. Il vint nonchalamment jusqu'à Péronne, sans montrer son activité ordinaire. Les troupes paraissaient participer à l'indolence du monarque. Elles ne marchaient qu'à regret contre un prince du sang, qu'on croyait poussé au désespoir par le ministre. Richelieu voulut faire des traîtres dans la maison et l'armée de Soissons, et avec tous ses trésors, il ne put y réussir ; au lieu que, sans séduction, la cour et l'armée du roi étaient pleines de gens qui faisaient des vœux pour la prospérité du comte, et qui étaient disposés à l'appuyer.

Pour comble d'avantages du côté des confédérés, le maréchal de Châtillon, commandant des troupes royales, était brave soldat, mais le plus négligent des généraux. Il avançait vers Sédan, s'imaginant n'avoir à combattre que des gens timidement renfermés dans leurs murs, et il ignorait qu'il avait en tête une armée aussi forte que la sienne. Soissons l'avait formée de volontaires français, accourus sous ses drapeaux, et d'un corps d'Allemands envoyés par l'empereur, sous les ordres du général Lamboy, capitaine vaillant et expérimenté. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité que le comte accepta ce secours. Lamboy avait déjà passé la Meuse, et s'était joint aux Français, que Soissons voulait encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. Bouillon, au contraire, les regardait ou comme une ruse pour rendre le prince suspect à ses alliés, ou comme une preuve que le ministre se défiait de ses forces. Dans l'un et l'autre cas, il ne convenait pas, disait-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, et l'action s'engagea le 6 juillet dans la plaine de Bazeille, près du bois de la Marsée, à la vue de Sédan. Les meilleurs historiens rendent un témoignage avantageux à Châtillon sur ses manœuvres et sur son courage; ils disent qu'il choisit bien son champ de bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres et bon exemple : mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses troupes. L'officier était mécontent qu'on l'em-

ployât contre un prince du sang qu'il estimait, et le soldat, de ce qu'on lui avait fait quelque retenue sur d'anciennes montres ; de sorte qu'après la plus faible résistance, toute l'armée, comme de concert, se débanda. Des corps entiers de cavalerie se retirèrent cornettes hautes et trompettes sonnantes. On entendit des soldats, qui, joignant la raillerie à la désertion, disaient en fuyant : « En voilà pour leurs cinq écus. » Le malheureux Châtillon, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qui l'entraînèrent à huit lieues de là (1).

Le comte de Soissons, entouré de quelques officiers, avançait tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée royale. Tout à coup on entend la détonation d'un pistolet : le prince tombe ; on le relève, il était mort. Il avait le coup au milieu du front, la bourre dans la tête, et le visage brûlé par la poudre. Les uns disent qu'il se tua lui-même, en relevant avec son pistolet la visière de son casque : mauvaise habitude dont on lui avait représenté plusieurs fois le danger. D'autres rapportent qu'on vit passer devant lui un cavalier, qui, plus prompt que l'éclair, tira sur lui à brûle-pourpoint, et disparut. Cette dernière opinion a prévalu, et comme plus singulière, et comme plus adaptée aux circonstances où se trouvait le cardinal. Il ne régnait que par la crainte. Il n'ignorait pas que tous les ordres de l'État étaient révoltés contre lui. Il avait traité le clergé et la noblesse avec fierté, les parlements avec mépris, les soldats étaient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne fallait qu'une victoire pour ouvrir au comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris, parce que l'armée qui aurait pu suppléer à celle de Châtillon était occupée au siége d'Aire, et trop éloignée. Le roi paraissait lui-même s'embarrasser peu des suites. A la première nouvelle de la défaite de ses troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin ni inquiétude, comme un homme qui avait pris son parti, et qui était sûr de tout pacifier en sacrifiant son ministre. La mort du comte de Soissons était donc nécessaire au cardinal. Mais cette nécessité ne prouve point qu'il l'ait procurée ; et le danger trop évident qu'elle eût fait courir à un assassin est encore un autre motif d'en douter (2).

Deux heures après la nouvelle de la déroute, arriva celle de la mort du comte. Un instant changea les dispositions de Louis. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son ministre, il n'estima plus que ses conseils, ne goûta plus que ses projets ; il se montra même plus ardent que Richelieu

(1) Monglat, t. I, p. 393. Montrésor, t. I, p. 325. Brienne, t. II, p. 141. *Mémoires d'Arnauld*, t. I, p. 217. — (2) Monglat, t. I, p. 393.

à punir les révoltés. L'armée battue retourna par ses ordres vers Sédan ; il ne parlait que de forcer le duc de Bouillon, et de le priver de son petit État : mais trop content d'être à si bon marché délivré d'un tel danger, le cardinal accorda des conditions avantageuses au duc. Il fit même, pour se l'attacher, des avances auxquelles Bouillon parut répondre ; mais ce ne fut pas de bonne foi, et il porta quelque temps après la peine de sa dissimulation. Ses alliés ne furent pas également ménagés. Les fauteurs publics de la conjuration, Guise, La Valette et Vendôme, restèrent sous l'anathème des procédures faites ou commencées contre eux : et tout espoir de retour dans le royaume leur fut ôté. Les complices secrets, n'eussent-ils fait que des vœux pour le comte, essuyèrent des mortifications proportionnées à leur état. Le duc d'Épernon servit d'exemple ; il fut tiré de sa belle maison de Plassac où il se plaisait, et confiné dans le château de Loches, dont il était à la vérité gouverneur, mais qu'on devait, dans la circonstance, regarder comme une prison. Il y mourut quelques mois après, âgé de quatre-vingt-sept ans, plus accablé par le chagrin que par les années. Ainsi le résultat complet de cette malheureuse entreprise fut l'asservissement de tous à Richelieu et aux siens.

Cette prétention à la domination exclusive, même sur les volontés, est prouvée par l'exemple du malheureux De Thou, fils du célèbre historien. Son premier état fut la robe : le refus d'une intendance d'armée l'aigrit contre le cardinal. Il voulut prendre l'épée, et s'attachant à la cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parce que la manie de vouloir être quelque chose le porta à se mêler de tout. Sa famille, inquiète d'une conduite dont elle prévoyait les dangers, le pria plusieurs fois de renoncer à ses chimères, et de s'attacher à quelque objet solide : mais soit éloignement pour les assujettissements d'une charge, soit goût pour la considération que donne la familiarité des grands, il continua de vivre à la cour, et devint même l'ami et le conseil de Cinq-Mars, grand-écuyer et favori du roi (1).

Ce jeune homme, fils du maréchal d'Effiat, ami intime de Richelieu, dut sa faveur au choix du ministre, qui crut, en l'avançant à ce poste, s'en faire un rempart contre les dégoûts du roi et les suggestions des malintentionnés. Il n'omit aucune des instructions et des conseils qui, mis en pratique, auraient procuré au jeune favori la confiance entière de son maître. Ces soins ne réussirent pas d'abord. Cinq-Mars, à la fleur de l'âge, fait pour les plaisirs vifs et bruyants, ne pouvait s'accoutumer à la vie sédentaire qu'exigeaient le goût et la santé vacillante de Louis. Le favori

(1) *Mercure*, t. II, liv. 2. Brienne, t. II, p. 133.

ne cachait pas l'extrême répugnance qu'il sentait à vivre, comme garrotté, auprès d'un homme de mauvaise humeur, toujours plaintif, mécontent, et qui, sans être vieux, avait presque toutes les infirmités répugnantes de la vieillesse. Le cardinal exhortait le favori à la complaisance, le tançait de ses vivacités et de ses écarts ; d'un autre côté, il priait le monarque, qui lui faisait aussi ses plaintes, d'accorder quelque chose à l'extrême jeunesse, et d'user d'indulgence (1).

Tout alla bien pour la satisfaction réciproque des parties, et surtout pour celle du ministre, tant qu'il fut leur confident. Par là il savait les dispositions secrètes du roi, et prenait ses mesures en conséquence. Mais cet arrangement politique pensa tourner au détriment du cardinal, son auteur. Comme il avait été obligé, pour faire dévorer à Cinq-Mars l'ennui de son état, de lui présenter la perspective des honneurs et des autres avantages de la cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-dessous de ses sacrifices, s'il n'y joignait quelque part dans le gouvernement. C'était attaquer Richelieu par l'endroit sensible. Il tâcha de ramener son protégé à des desseins plus modérés ; mais, d'autre part, sitôt que l'on connut des prétentions à celui-ci, tous les ennemis du cardinal l'assiégèrent. L'un lui donnait un conseil, l'autre lui fournissait un projet ; les grands et les princes le recherchèrent ; Gaston et la jeune reine le firent assurer de leur bienveillance. On l'encouragea à ne pas rester sous la tutelle du ministre, et on l'enhardit à demander au roi lui-même ce que Son Éminence lui refusait.

Il songea donc à se rendre plus agréable à son maître, et à employer, pour le gagner, les complaisances que le prélat lui avait autrefois enseignées. Il y réussit au point que le roi, allant tenir conseil, et voyant Cinq-Mars à son côté, dit au cardinal : « Si nous faisions entrer notre ami, afin qu'il apprenne ? » A la vérité, cela fut dit d'un air honteux et embarrassé, qui donna de l'assurance au ministre. Il prit un air sévère qui imposa au monarque et au favori, et ils n'osèrent passer outre. Dans une autre occasion, le cardinal défendit à Cinq-Mars de se trouver au conseil ; et sur ce qu'il s'autorisait de l'aveu du roi : « Allez, lui dit fièrement le ministre, allez lui demander si ce n'est pas son sentiment. » Quand le grand-écuyer aurait réussi dans ce projet, il n'aurait pas dû espérer grand avantage pour la suite, puisque Louis lui disait lui-même : « Souvenez-vous bien que si M. le cardinal se déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi ; comptez là-dessus. » Après cet avis, le

(1) Monglat, t. I, p. 286 ; t. II, p. 30. Brienne, t. II, p. 133. Aubery, *Mémoires*, t. II, p. 838. Montrésor, t. I, p. 153 et 283. *Mémoires d'Artagnan*, t. I, p. 179. Mercurio, t. II, liv. 2.

favori, ne voulant pas plier sous le ministre, devait prendre le parti d'accepter le gouvernement de Touraine, que le cardinal lui offrait, avec tout ce qui pouvait lui en rendre le séjour agréable, la terre de Cinq-Mars y étant située ; mais il ne voulut pas subir le déshonneur d'une disgrâce, et il se plia aux circonstances, en attendant des événements plus favorables.

Louis XIII s'affaiblissait, et cet affaiblissement lui faisait désirer le repos, tandis que la guerre, allumée sur toutes ses frontières, eût exigé de lui du travail et du mouvement. D'un autre côté, dans cet état de souffrance habituelle, les soins attentifs d'une mère tendre et d'une épouse chérie semblaient indispensables à ses affections et à ses besoins ; mais l'une, inutile à son fils, peut-être même à charge par les réflexions que son absence excitait, se consumait dans son exil ; l'autre, privée de l'amour et de l'estime de son mari, ne l'abordait jamais qu'avec cette crainte qui glace le cœur et engourdit la main. Il n'avait pas seulement la consolation de pouvoir compter sur les soins empressés des subalternes qui le servaient, parce que, pour peu que le ministre s'aperçût qu'ils s'attachaient au roi, et que le roi s'attachait à eux, il forçait le faible prince à les renvoyer ; de sorte qu'on vit avec étonnement des officiers de la chambre, des capitaines aux gardes, gens d'honneur et de probité, sacrifiés aux soupçons du cardinal et forcés de s'éloigner. Ils emportaient les regrets de leur maître, qui eut quelquefois le courage de leur conserver, malgré son ministre, leurs charges et leurs appointements (1).

Ces sacrifices, l'impérieux Richelieu les exigeait, sous peine d'abandonner le monarque au milieu des ennemis qu'il lui avait faits au dedans et au dehors. Cette menace hautaine arracha quelquefois des plaintes au roi. Il se doutait qu'on l'investissait d'embarras, comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts, les reproches des exilés, les gémissements des prisonniers, les murmures de toute l'Europe, lasse de voir perpétuer la guerre qui la dévorait, perçaient quelquefois jusqu'à ce prince. Il lui arrivait alors de murmurer lui-même, de faire connaître qu'il sentait son esclavage, et de désirer d'en être délivré. Malheur cependant à ceux qui, prenant à la lettre ces désirs vagues, avaient l'imprudence de lui faire des offres et de lui fournir des projets ! Richelieu arrivait armé de tout son ascendant. Non-seulement il rassurait la conscience du monarque alarmé, mais il en tirait les noms de ceux qui avaient jeté le trouble dans son esprit ; et ces aveux, il les arrachait en exécution d'un serment, par lequel ce prince pusillanime s'était engagé à révéler à son ministre ce qu'on dirait contre lui.

(1) Mercurio, t. II, liv. 2. *Lettres de Richelieu*, p. 265. *Mémoires d'Artagnan.*

Cependant, comme tout a une fin dans le monde, Cinq-Mars crut que la puissance de Richelieu touchait à son terme. Le prélat le crut aussi, mais dans un sens différent. Cinq-Mars, confident des mécontentements de Louis et de ses murmures, s'imaginait que le prince, dans un moment d'impatience, pouvait congédier son ministre, ou trouver bon qu'on l'en débarrassât de quelque manière que ce fût. Richelieu, au contraire, qui connaissait la faiblesse du roi, et combien il était effrayé des moindres affaires, ne pouvait se persuader que le monarque eût jamais le courage de se priver de son secours. Ce n'était donc point par la disgrâce qu'il craignait de voir finir son crédit, mais par la mort de Louis. Le dépérissement du prince lui faisait croire que ce moment n'était pas éloigné, et il ne doutait pas qu'à cet instant mille bras n'avançassent pour l'arracher des degrés du trône, et l'en précipiter. Ainsi, la mort du roi arrivant, tout le monde regardait la chute du cardinal comme certaine, et l'on n'imaginait pas comment il pourrait se soutenir. Mais quelques observateurs crurent apercevoir que Richelieu ne s'abandonnait pas lui-même, et ne désespérait pas de la fortune.

On a déjà vu quels pouvaient être ses projets quand Louis XIII viendrait à mourir, et il pouvait se flatter que le besoin qu'auraient de lui les prétendants à la régence ne laisserait pas ses espérances sans fondement; mais pour leur donner plus de solidité, il fallait que le cardinal se trouvât alors dans un centre de force capable de faire mouvoir les ressorts les plus éloignés : c'est à quoi il travailla très-habilement. Quoique le roi fût languissant et presque mourant, il sut lui persuader de quitter son palais, et d'aller aux extrémités du royaume, s'assurer de la Catalogne, et conquérir le Roussillon. Il voulait que la reine laissât ses enfants dans le château de Vincennes, sous la garde de Chavigni, son confident, et qu'elle-même suivît son mari dans ces pays éloignés, où elle se serait trouvée entre deux armées des meilleures troupes de France, commandées par les plus proches parents du prélat. Il est vrai que cet arrangement n'eut pas lieu, parce que la reine pleura, jeta des cris, et protesta qu'on lui arracherait plutôt la vie que de la séparer de ses enfants. Il fallut la laisser dans la capitale : mais elle y resta sans autorité, et la puissance tout entière fut confiée au prince de Condé, dont Richelieu était sûr. Pour Gaston, il eut ordre de suivre son frère, et il obéit.

Le roi et son ministre marchèrent à leur conquête avec une pompe égale. La grandeur de leur cortége ne leur permettant pas d'aller ensemble, de Paris à Lyon, ils ne se rencontrèrent que quatre fois dans les lieux où leur suite pouvait se développer sans se gêner. Ainsi le cardinal,

pendant une si longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis aux insinuations de Cinq-Mars, qui accompagnait le roi : imprudence qui aurait coûté cher au ministre, si le favori n'en eût commis de son côté de très-grandes ; ou plutôt toute sa conduite ne fut qu'un tissu d'imprudences qui le conduisirent à la dernière catastrophe.

On ne devait pas attendre autre chose d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets, suggérés par la haine contre le cardinal, enfantés par des intérêts différents, dirigés par des gens passionnés, ne pouvaient être que contradictoires entre eux. Il détestait Richelieu : il voulait le détruire, et, dès le premier pas, il fut embarrassé sur le choix de celui qu'il présenterait à sa place; car il sentait bien que Louis ne pouvait se passer de ministre, et qu'avec son caractère méfiant et irrésolu il n'était pas homme à se contenter du premier qu'on lui indiquerait. Cinq-Mars jeta les yeux sur le duc de Bouillon, dont le roi estimait la capacité (1). Bouillon, qui s'était bien promis, après le danger qu'il avait couru dans ses liaisons avec Soissons, de n'en plus hasarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance dans le favori. Le complot se forma ; Gaston s'y joignit ; la reine régnante y entra indirectement : les confidences s'étendirent, et une foule d'importants, de curieux, de mécontents se présenta pour y avoir part (2).

Chacun donna son avis. Les uns voulaient qu'on forçât le roi, par une guerre civile, à renvoyer son ministre ; d'autres, qu'on tranchât le nœud par le meurtre du cardinal : projet odieux qui épouvantait quelquefois le bouillant Cinq-Mars, mais auquel il revenait, quand son imagination s'échauffait à la vue des difficultés et des périls qui l'environnaient de toutes parts. De Thou, le plus sincère et le plus sage de ses amis, rejetait ces moyens. Il voulait que le favori n'employât auprès du roi que l'insinuation et les raisons, armes dont il croyait les effets inévitables, si elles étaient bien maniées. Il exhortait donc le grand-écuyer à mieux cultiver l'amitié du roi, à mériter sa confiance et son estime par un extérieur moins dissipé, par de l'assiduité et plus de complaisance. Alors, disait-il, vous pourrez trouver des moments favorables pour représenter au roi les torts de son ministre, ses défauts, et la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre (3).

Placé entre ces différents avis, Cinq-Mars les écoutait tous, ne s'arrêtait

(1) Monglat, t. I, p. 39.

(2) Le roi en était tacitement le chef, le grand-écuyer en était l'âme; le nom dont on se servait était celui du duc d'Orléans, et leur conseil était le duc de Bouillon. Voyez *Mémoires de Motteville*, t. I, p. 90.

(3) Montrésor, t. I, p. 334, et t. II, p. 228.

à aucun en entier, prenait partie des uns, partie des autres ; et, par une suite de sa fausse politique, il cachait à De Thou ce qu'il tramait avec Bouillon, et ne disait qu'à demi à celui-ci ce qu'il traitait avec Gaston. Cependant il suivait toujours le plan que lui avait tracé son ami ; et il paraît qu'il réussissait, puisque le roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son ministre, qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en débarrasser par violence, et qu'il s'avança jusqu'à souffrir que De Thou écrivît à Rome et en Espagne, pour faire la paix sans la participation de Richelieu. Le prélat ne s'aperçut que trop de cette diminution de crédit, dans les entrevues qu'il eut avec Louis pendant la route. Il voulut parler contre le favori ; mais il ne fut écouté qu'avec froideur et indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, autrefois recherchées par le monarque, n'étaient plus souffertes qu'avec humeur. Dès lors le ministre se mit sur ses gardes, et se tint toujours à quelque distance du roi. Pendant que le monarque était dans son camp devant Perpignan, il se tenait à Narbonne. Quand Louis vint dans cette dernière ville, le cardinal rebroussa vers Tarascon, sous prétexte d'aller y prendre les eaux : mais il y travaillait sourdement à la ruine du favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup du temps, et encore plus des imprudences du grand-écuyer.

La guerre parut rendre au roi quelque activité. Il avait passé en revue à Lyon son armée, où servaient le vicomte de Turenne et le duc d'Enghien, et que commandaient les maréchaux de La Meilleraie et de Schomberg. A Valence, il donna la barrette au cardinal Mazarin, attaché désormais aux intérêts de la France, et le bâton de maréchal au comte de La Motte-Houdancourt, qui venait de battre les Espagnols en Catalogne, et qui les y observait pour les empêcher de porter des secours en Roussillon. Le même honneur fut accordé au comte de Guébriant pour un avantage semblable obtenu en Allemagne. Chargé de garantir les frontières du royaume sur le Rhin, afin d'assurer l'expédition du Midi, il s'était séparé de Torstenson, qui avait été envoyé de Suède pour remplacer Banier, et qui avait essayé vainement d'entraîner les Français en Bohême. Éloignés l'un de l'autre, les deux généraux n'en furent pas moins vainqueurs des Autrichiens : Torstenson, à Schweidnitz en Silésie, ainsi qu'à Leipsick, champ de bataille toujours favorable aux Suédois ; et Guébriant, à Kempen, près de Meurs, où il fit prisonniers les généraux Lamboy et Merci; avantage qui le rendit maître de l'électorat de Cologne. Du côté des Pays-Bas, la garde des frontières avait été confiée à Antoine de Gramont, comte de Guiche, fait maréchal l'année précédente après le siége d'Arras, et au comte d'Harcourt que le duc de Bouillon remplaçait en

Italie. La guerre, cette année, cessa, dans cette dernière contrée, entre les princes de Savoie et la régente. Ils renoncèrent à l'alliance de l'Espagne; et les gages de la réconciliation furent d'abord le mariage du cardinal Maurice avec sa nièce, fille aînée de Christine, et ensuite des terres et des pensions considérables qui furent assignées en France aux deux princes.

Au moyen de ces dispositions, les succès furent rapides en Roussillon; et un échec qu'éprouva le maréchal de Gramont à Honnecourt près du Catelet, ainsi que la reprise des villes de Lens et de la Bassée, par D. Francisco de Melos, n'y apportèrent aucun obstacle. Les Espagnols, défaits à Villefranche, au mois de mars, rendirent Collioure au mois d'avril, Perpignan au mois de septembre; et enfin le maréchal de La Mothe acheva la campagne par une victoire qu'il remporta à Lérida, sur le marquis de Léganez, lequel fut contraint de lever le siége de cette ville.

Cinq-Mars cependant se livrait à une dangereuse indiscrétion : les choses en étaient au point, par son imprudence, que la princesse Marie de Gonzague lui écrivait : « Votre affaire est connue à Paris, comme on y sait « que la Seine passe sous le Pont-Neuf. » Mais cette publicité n'inquiétait pas ce jeune homme, qui, se fiant aux démonstrations extérieures des courtisans, croyait avoir tout le monde pour lui, et agissait sans précautions. Oubliant les bons avis que lui avait donnés De Thou, il s'abandonnait à ses passions, à sa frivolité, s'attirait du roi des réprimandes qui occasionnaient de petites disgrâces : mais elles ne duraient pas; et le grand-écuyer, pour peu qu'il voulût montrer d'application et d'attachement, reprenait aisément son crédit. Celui de Richelieu diminuait au point que l'expédient des revers, qui lui avait réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Ce fut lui, si l'on en croit Siri, qui, pour embarrasser le roi, engagea le comte de Guiche à se laisser battre sur la frontière de Picardie, restée ouverte à l'ennemi : mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au cardinal un ordre très-sec que le roi lui envoya, de remédier à cet accident, et ne lui rendit pas la confiance de Louis. D'un moment à l'autre, le ministre s'attendait à être disgracié : heureux si son infortune se bornait à la perte de ses emplois! Mais une découverte inattendue changea entièrement la face des affaires.

Pendant que Cinq-Mars, vers la fin de l'année dernière, balançait sur les moyens de renverser le cardinal, il lui vint dans l'esprit, ou on lui suggéra de se préparer un asile en cas de revers. Il demanda Sédan au duc de Bouillon. Gaston en fit autant. La reine régnante, saisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de suivre le roi, sollicita aussi l'assurance d'être reçue avec ses enfants dans cet asile, si son mari venait à mourir

entre les mains de Richelieu. Bouillon, qui avait déjà exposé sa principauté avec le comte de Soissons, se fit longtemps prier pour la risquer une seconde fois. Enfin il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assurerait le secours de l'Espagne. Gaston et Cinq-Mars y consentirent. Ils dépêchèrent, tous trois de concert, à Madrid, un gentilhomme nommé Fontrailles, qui conclut un traité en leur nom, et le signa le 13 mars : il contenait vingt articles, tous dirigés contre Richelieu, avec grande attention d'insinuer que, si on se liait avec les étrangers, c'était la tyrannie du cardinal qui y contraignait les confédérés. De Thou n'eut point connaissance de ce traité quand il se fit : mais il l'apprit quelque temps après de la bouche même du grand-écuyer ; il le désapprouva, et exhorta son ami à rompre ces intelligences criminelles, et à prendre des mesures promptes pour n'en pas éprouver de mauvaises suites : mais la multiplicité des affaires et des plaisirs étourdit ce jeune homme. Le cardinal, éloigné et malade, paraissait sur le penchant de sa ruine; il semblait qu'il ne fallait plus qu'un souffle pour le précipiter. Le roi, détaché de lui en apparence, redoublait de bonté pour le favori. Il y eut pourtant des moments où celui-ci crut apercevoir du changement dans les manières du monarque : mais il le regardait comme un des accès d'humeur auxquels Louis était sujet; et il se flattait qu'il n'aurait pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venait du dégoût que le roi prit de son favori ; dégoût occasionné d'abord par la vie déréglée de Cinq-Mars, et ensuite par la connaissance que Louis eut de son infidélité (1).

Elle lui parvint par le ministre, qui l'eut lui-même on ne sait comment. La copie du traité tombée entre les mains de Richelieu n'était pas authentique : il craignait que, s'il en donnait directement avis au roi, ce prince ne regardât cette nouvelle comme une invention du prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, et qu'ils ne lui ôtassent les moyens de le convaincre. C'est pourquoi il en fit passer la première notion au roi par un homme qui ne parut point parler de sa part. Ensuite il dépêcha Chavigni, chargé de la copie du traité. Cinq-Mars, sachant qu'il arrivait, voulut le faire assassiner avant qu'il parlât à Louis; mais il était déjà avec le monarque. Le grand-écuyer n'avait d'autre moyen de salut que la fuite; malheureusement il s'y prit trop tard. Sa conduite avait été si imprudente, qu'elle avait, pour ainsi dire, averti tous ses complices, qui se sauvèrent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec De Thou, le 13 juin. De ce moment, le monarque et le ministre agirent avec le plus grand concert. Le duc de

(1) Monglat, t. II, p. 39. Brienne, t. II, p. 142. Aubery, *Mémoires*, t. II, p. 577. Montrésor, t. II, p. 240.

Bouillon, à la tête des forces de France en Italie, fut le second exemple, sous ce règne, d'un général arrêté au milieu de l'armée qu'il commandait. On le renferma dans la citadelle de Casal; et le duc d'Orléans, qui suivait de loin la cour pour se conduire selon les événements, se trouva tout à coup investi de troupes en Auvergne (1).

Dans cette surprise, le premier acte de Gaston fut de jeter prudemment au feu l'original du traité; mais la suite ne répondit pas au commencement. Ce fut contre lui que Richelieu dirigea ses batteries pour en tirer des aveux qui servissent à charger les autres. Le ministre ne se trompa point dans ses mesures. Monsieur fit d'abord une démarche qui assurait le cardinal du succès : il dépêcha au prélat l'abbé de La Rivière, avec des assurances vagues de repentir, et des prières de lui obtenir grâce. C'était un augure favorable aux intentions de Richelieu, que l'intervention de cet abbé, âme vénale, flatteur bas et rampant, qu'il était aisé de rendre, par crainte ou par espérance, l'instrument des surprises qu'on ferait à la crédulité du prince. Dès la première entrevue on insinua à l'agent de Monsieur qu'on ne croyait pas qu'il eût pu se rendre coupable à l'insu de ses confidents. Ce soupçon inspira une mortelle frayeur au négociateur. Il porta ses alarmes auprès de son maître, qu'il intimida, et qui le renvoya chargé d'aveux, sinon concluants, du moins propres à en faire exiger de plus étendus et de plus exacts. A une lettre très-soumise, dont Gaston accompagna ces premières démarches, le cardinal répondit par celle-ci : « Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une entière « et ingénue confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je « vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la « peine où vous êtes. Votre Altesse a bien commencé; c'est à elle d'a« chever, et à ses serviteurs de supplier le roi d'user de sa bonté à son « endroit (2). »

Le premier témoignage de bonté que le ministre promit de tirer du roi fut qu'il permettrait à son frère de voyager et de se fixer à Venise, avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension et la faveur d'être admis en présence de son frère, Monsieur fit de nouveaux aveux. Nouvelles questions de la part du cardinal, et insinuation qu'on pourra le faire rester en France, seulement éloigné pour quelque temps de la cour. Enfin, par toutes ces prétendues grâces habilement graduées, on obtint du faible Gaston qu'il se laisserait interroger par le chancelier, et que ses réponses serviraient de preuves

(1) Monglat, t. II, p. 50. Montrésor, *passim*.
(2) *Journal de Richelieu*, 3e partie, p. 1. Montrésor, t. III, p. 228.

contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur serait point confronté, sans doute pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auraient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers : ils savaient que leur salut dépendait de leur silence, et que s'ils persistaient de nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouverait de preuve propre à faire décerner contre eux des peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre, était entre les mains du duc d'Orléans. Ils ne le croyaient pas assez noir pour les trahir de gaieté de cœur; mais, d'après ce qui s'était passé dans l'affaire de Chalais, de Montmorency, de Soissons et de tant d'autres, ils auraient dû le soupçonner assez faible pour se laisser arracher les secrets les plus importants à la sûreté et à la vie de ses amis. C'est pourquoi le cardinal, très-instruit du caractère de Gaston et de la manière dont il fallait le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès.

Le roi approuva à Tarascon ce plan de conduite, dans une visite qu'il fit, le 3 juillet, à son ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés à creuser, pour ainsi dire, le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étaient près d'y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de Richelieu, et des excuses très-soumises de la part de Louis, qui tâcha d'apaiser son ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son royaume, avec injonction à ses sujets, de quelque condition et qualité qu'ils fussent, d'obéir au cardinal comme à lui-même. Après cela le roi regagna Paris, et le cardinal partit pour Lyon, traînant derrière lui les deux prisonniers dans un bateau attaché au sien; et le duc d'Orléans se rendit à deux lieues de cette ville, afin d'être plus à portée des juges qui devaient l'interroger. La commission établie pour ce procès fut composée de conseillers d'État et de magistrats tirés du parlement de Grenoble, présidés par le chancelier.

L'affaire était trop bien commencée pour n'être pas terminée au gré du cardinal. Il n'y avait que le silence qui pût sauver les coupables, et Monsieur avait parlé. Il est vrai que sa confession, pour ainsi dire extrajudiciaire et sans confrontation, ne devait pas valoir, selon les règles ordinaires : mais on prononça que ces formalités n'étaient pas nécessaires pour valider l'aveu d'un enfant de France. De plus, Cinq-Mars ne tint ferme à nier le traité que jusqu'à ce qu'il eut entendu la déposition de Gaston ; et dans ce moment même, périssant par la lâcheté du prince, il montra une modération qui dut couvrir le duc de confusion, s'il en fut instruit. Monsieur, non content de rapporter les faits, n'avait pas eu honte

de les aggraver en disant « que c'était Cinq-Mars qui l'avait fait tomber dans le crime par ses pressantes sollicitations. » Un homme de quarante ans, frère du roi, sûr de sa grâce, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la bassesse d'accuser un jeune homme de vingt-deux ans de l'avoir séduit et détourné de son devoir ! Tout prince qu'il était, Cinq-Mars aurait pu le dévouer au mépris par des détails flétrissants : il se contenta de raconter, sans aigreur et sans récrimination, ce qu'il ne pouvait s'empêcher de dire : « Que toutes les fois qu'il était mal avec le roi ou « avec le cardinal, le duc d'Orléans le faisait solliciter de s'attacher à lui, « et lui promettait sa protection ; que c'était dans un de ces moments « que, par la suggestion de Monsieur et du duc de Bouillon, il avait ima- « giné de traiter avec l'Espagne, pour se procurer un asile contre le res- « sentiment du ministre, et le forcer de condescendre à la paix générale ; « que tel avait été son but ; qu'il ne s'en avouait pas moins coupable, et « qu'il réclamait la bonté du roi, sa seule ressource. »

L'infortunée victime de la faiblesse des deux frères ignorait que, pendant que l'on fournissait à ses juges des moyens de condamnation, l'autre le dénonçait publiquement comme criminel, par une lettre écrite à tous les parlements de son royaume. Il y disait : « Depuis un an nous nous « apercevions d'un notable changement dans la conduite du sieur de Cinq- « Mars ; qu'il avoit des liaisons avec des calvinistes, des libertins ; qu'il « prenoit plaisir à ravaler nos bons succès, à exagérer les mauvais, et à « publier les nouvelles désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en « lui une maligne affection à blâmer les actions de notre cousin le cardi- « nal duc de Richelieu, et à louer celles du comte duc d'Olivarès. Cette « manière de faire nous a donné des soupçons, et, pour en pénétrer le but « et la cause, nous avons laissé le sieur de Cinq-Mars parler et agir avec « nous plus librement qu'auparavant. » Étrange conduite d'un monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il aurait fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser entraîner à des fautes qu'on serait ensuite forcé de punir ! Mais, sous les apparences de cette politique condamnable, puisqu'elle était insidieuse, Louis voulait déguiser la faute qu'il avait faite lui-même, d'enhardir son jeune favori à travailler contre son ministre, en lui confiant ses mécontentements, et en écoutant sans répugnance les offres assez claires qu'on lui faisait de le débarrasser de son tyran. Ces considérations, qui rendent Cinq-Mars, sinon innocent, du moins digne de grâce, ne pouvaient influer sur la décision des juges. Le crime d'avoir traité avec les ennemis était prouvé. Ils furent obligés de le condamner ; et, tout d'une voix, ils opinèrent à la mort.

De Thou les embarrassa davantage. On ne pouvait l'accuser que de n'avoir pas révélé le traité fait avec l'Espagne. A la question pourquoi il ne l'avait pas découvert, il répondit : « Je n'en ai eu connaissance que longtemps après la conclusion, et par une simple confidence du grand-écuyer. Depuis ce temps je n'ai cessé de l'exhorter à le rompre, et à obtenir sa grâce du roi en le découvrant. D'ailleurs, étant certain, par une clause expresse du traité, qu'il ne pouvait avoir lieu que si nos troupes étaient battues en Allemagne, et voyant qu'elles y étaient toujours victorieuses, je n'ai pas cru devoir exposer, trahir, livrer mon ami, pour sauver l'État d'un danger qui ne pouvait plus être appréhendé. Enfin, ne sachant le traité que par une conversation, et n'ayant aucune preuve à administrer de la vérité de ma déposition, je me serais exposé à subir la peine due aux calomniateurs, si les coupables persistaient dans la négative. »

Ces raisons étaient bonnes; plusieurs juges voulaient qu'on y eût égard: cependant, comme la loi qui condamne au dernier supplice tous ceux qui, ayant su une conspiration contre l'État, ne l'auraient pas révélée, n'admet aucune distinction ni exception, la pluralité opina à la mort. C'était le vœu de Richelieu, qui en voulait, dit-on, à De Thou parce que son père, dans sa belle histoire de nos guerres civiles, avait inséré une anecdote peu honorable pour la mémoire d'un Richelieu. Mais il y a apparence que la haine du prélat et son désir de vengeance venaient plutôt de ce qu'il regardait De Thou comme ayant été le conseiller de Cinq-Mars, dans tout ce que le grand-écuyer avait tenté contre lui, et qu'il voulait le punir du succès que son habileté avait pensé procurer à son ami : peut-être aussi le ministre eut-il le dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de la fidélité à l'égard de son ami, que de la haine et de la politique, De Thou écouta sa sentence sans se plaindre de la fatale confidence qui le perdait; et quand Cinq-Mars voulut lui demander pardon de son indiscrétion, il l'interrompit, le serra dans ses bras, et lui dit : « Il ne faut plus songer qu'à bien mourir. » Il s'y était, disait-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne désirait plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort (1).

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violents contre les répugnances de la nature; combats dans lesquels la religion seule le rendit vainqueur. Pour le jeune Cinq-Mars, dont la vie si courte n'avait été qu'une espèce de tableau mouvant, dont les objets, dans leur rapide passage, n'avaient pas eu le temps de faire une impression profonde sur les

(1) Montrésor, t. III, p. 228 et 234. *Journal de Richelieu*, 3e partie, p. 60.

sens, il parut s'étourdir davantage sur son sort. Du faîte des grandeurs il descendit sur l'échafaud comme un acteur change de rôle; et il ne montra d'émotion que quand on le conduisit dans la chambre de la question, à laquelle il avait été condamné : alors il demanda grâce, et il l'obtint, ou parce qu'on n'avait dessein que de lui en donner la peur, ou parce qu'il avoua de lui-même ce qu'on voulait savoir. Des historiens disent que l'objet de la curiosité de Richelieu fut moins de connaître les complices, que de s'assurer s'il était certain que le roi eût consenti qu'on le débarrassât de son ministre. Après la confession du grand-écuyer, le cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que s'il s'était trouvé un homme de résolution comme le maréchal de Vitri, Louis ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au maréchal d'Ancre; et cette connaissance détermina Richelieu à écarter du roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande place de Lyon, le 12 septembre; et, jusqu'à la fin, ils montrèrent chacun leur caractère distinctif. De Thou, que la maturité de l'âge rendait plus capable de remords sur sa vie passée et de crainte pour la vie future, n'envisageait qu'avec horreur la séparation de son âme d'avec son corps. Les exhortations de son confesseur, sa confiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la religion, qu'il avait toujours respectée, suffisaient à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité et au service des grands des jours que l'application à quelque état utile aurait rendus plus méritoires devant Dieu et devant les hommes. Cinq-Mars remplit aussi avec ferveur les devoirs de la religion; mais du reste il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légèreté et des manières hautaines jusque sur l'échafaud : mais c'était moins affectation d'indifférence et bravade, qu'habitude et défaut de l'âge. Enfin tous les deux touchèrent les juges : Cinq-Mars, par sa candeur et son ingénuité; De Thou, par la force de son esprit et son humilité; et ils arrachèrent des larmes aux spectateurs de leur supplice. Le duc de Bouillon, certainement plus coupable que De Thou, racheta sa vie et sa liberté moyennant la cession de sa principauté de Sédan contre les duchés d'Albret et de Château-Thierry, et les deux comtés d'Auvergne et d'Évreux qui lui furent donnés en échange; et le duc d'Orléans, le plus criminel de tous, eut la permission de se retirer à Blois, pour y vivre en particulier. Ce fut la seconde fois qu'il traversa une partie de la France sans distinctions, sans honneurs, chargé de la honte d'avoir sacrifié des amis dont les images sanglantes auraient dû être sans cesse présentes à son esprit, et ajouter les remords à son humiliation.

Pendant que Gaston parcourait les provinces en fugitif, Richelieu partit

de Lyon le jour même de l'exécution, et se rendit à Paris comme un triomphateur, porté par ses gardes, dans une chambre où étaient son lit, une table et une chaise pour une personne qui l'entretenait pendant la route. Les porteurs ne marchaient que nu-tête, à la pluie comme au soleil. Lorsque les portes des villes et des maisons se trouvaient trop étroites, on les abattait avec des pans entiers de muraille, afin que Son Éminence n'éprouvât ni secousse ni dérangement. Arrivé à Paris, il alla descendre au palais Cardinal, où se trouvait une foule de gens empressés, les uns de voir, les autres d'être remarqués. Il parla à plusieurs, et congédia le reste d'un coup d'œil obligeant. Sur son visage jauni par la maladie, on aperçut un rayon de joie, lorsqu'il se vit dans sa maison, au milieu de ses parents et de ses amis, qu'il avait appréhendé de ne plus revoir, et encore maître de cette cour où tant d'envieux se flattaient qu'il ne reparaîtrait plus.

La mauvaise volonté de ses ennemis n'était pas diminuée : mais, après cette dernière épreuve de sa puissance, il n'avait plus rien à en craindre. Ils perdaient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands seigneurs étaient ou bannis ou en prison. Gaston, si humilié, ne pouvait de longtemps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui aurait voulu s'étayer d'un homme si faible et si décrié ? La reine-mère, toujours redoutable, tant par ses intrigues secrètes que par ses plaintes publiques, venait de mourir le 3 juillet à Cologne, réduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ses domestiques, et à se borner au pur nécessaire. On la plaignit, parce qu'on plaint toujours ceux qui souffrent : mais on ne peut disconvenir qu'elle ne se soit attiré ses malheurs par son caractère impérieux et opiniâtre. De plus, il y a dans sa vie une tache ineffaçable : c'est que, selon la remarque du président Hénault, « elle ne fut pas assez surprise, ni assez affligée de la mort funeste « d'un de nos grands rois. » Le cardinal lui fit faire un service magnifique, et il en parla comme s'il avait espéré que sous peu de temps elle lui aurait rendu ses bonnes grâces. Il est vrai qu'elle lui pardonna en mourant ; mais le nonce du pape qui l'exhortait, voulant l'engager à envoyer à Richelieu, en signe de réconciliation, son portrait dans un bracelet qu'elle portait au bras, elle se retourna de l'autre côté, en disant : « C'est trop. » Le ministre aurait sans doute été bien glorieux d'une marque d'estime qu'il aurait fait valoir au roi comme une justification sans réplique de sa conduite (1).

Cependant on peut croire qu'il était alors moins jaloux de l'approbation

(1) *Mercure*, t. XXIV.

et de l'affection du monarque, qu'attentif à se tenir en garde contre son aversion. Il est presque prouvé que Louis XIII n'avait pas rejeté les attentats proposés contre la vie ou la liberté du cardinal. C'en était assez pour que le prélat se défiât toujours de quelque trahison subite. En conséquence, il redoubla ses soins pour attacher à sa personne les militaires les plus renommés par leur bravoure, et pour engager le roi à éloigner ceux qu'il ne put gagner, et dont l'intrépidité lui faisait appréhender quelque brusque exécution. Louis, harcelé par son ministre, se détermina à avoir une seconde fois cette complaisance; mais il faisait observer à ceux qu'il sacrifiait que, d'après le déclin rapide de la santé du cardinal, leur feinte disgrâce ne serait pas de longue durée.

En effet, pendant que Richelieu s'entourait ainsi de remparts contre la mort, il la portait dans son sein. Il avait été malade à Narbonne assez sérieusement pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence succédèrent des rechutes fréquentes, une fièvre qui le mina insensiblement, et des ulcères, signes d'un sang appauvri et corrompu. Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remèdes que par son mal: enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'apercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnaient sa place. Tout était si bien subjugué, que personne ne remua. La cardinal disposa souverainement du ministère, de la faveur du roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devait préférer, et le monarque docile ne s'écarta en rien de ses volontés: de sorte qu'on peut dire que Richelieu régna même après sa mort (1).

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, et reçut les sacrements de l'Église avec piété et résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistants des fautes qu'il avait pu commettre, tant dans son administration que dans sa conduite particulière, soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'était rétracté en quelque chose. Quant à ses affections privées, il témoigna beaucoup d'attachement pour ses parents, qu'il recommanda au roi, et conserva jusqu'au dernier moment une tendresse de préférence pour sa nièce la duchesse d'Aiguillon, qu'il avait toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme surintendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 décembre, dans la cinquante-huitième année de son âge, comblé

(1) *Mercure*, t. XXIV. Mercurio, t. II, liv. 3. Motteville, t. I, p. 115. Montrésor, t. II, p. 170. Brienne, t. II, p. 152. Monglat, t. II, p. 65.

d'honneurs et de dignités. Pendant son agonie on vit le roi sourire; ce qui confirma l'opinion déjà établie, que ce prince regardait avec plaisir le terme de la domination exercée sur lui par son ministre. Quand on lui annonça qu'il venait d'expirer, il dit simplement : « Voilà un grand politique de mort. »

Cette courte oraison funèbre renferme tout ce qu'on peut dire de lui, quant à l'administration. Il est l'auteur de l'équilibre établi entre les puissances de l'Europe, sur lesquelles la maison d'Autriche avait eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les réformés français à un état d'impuissance qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chefs-d'œuvre de son ministère : mais ils coûtèrent bien du sang à la France. On joint à ces chefs-d'œuvre politiques l'abaissement des grands, qu'il tira de leurs châteaux, où ils jouissaient d'une force et d'une considération souvent nuisibles à la tranquillité du royaume, et qu'il rendit de simples courtisans. Il est accusé assez communément d'avoir travaillé à abattre la haute noblesse, plus par intérêt personnel que pour le bien des peuples, et de n'y avoir réussi qu'en tendant des piéges à ceux qu'il voulait perdre: cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner sans mélange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger et plusieurs branches d'administration commencèrent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les lettres, et ne négligea rien de ce qui pouvait illustrer la nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si l'on considère la multitude d'édits bursaux que ses plans rendirent nécessaires (1), et les coups d'autorité qui excitèrent souvent les murmures du clergé, de la magistrature et des autres ordres de l'État : ainsi son ministère fut brillant, mais oppressif.

Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des souverains, était une suite de son caractère décisif, tranchant et ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité et de la supériorité de ses lumières, il prétendait à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de controverse théologique, s'exerça dans la poésie dramatique, s'érigea en juge des auteurs, dont les plus célèbres encoururent sa jalousie et sa disgrace, quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talents lui persuadait non-seulement qu'il faisait tout bien, mais qu'aucune chose n'était bien faite que par lui. En conséquence, il se permettait les actions les plus étrangères à son état,

(1) La totalité des impositions montait à quatre-vingts millions, dont quarante-cinq étaient employés en rentes, gages et taxations diverses. (Richelieu, *Testam. polit.* chap. 9, sect. 7.) Le marc d'argent était à vingt-six francs.

comme de commander les armées en personne ; d'instruire les procès criminels, de faire amener les prisonniers en sa présence, et de les interroger lui-même. A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues et à la connaissance des moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux ambassadeurs, et surtout dans ses lettres au roi. Le style en est noble, pur et sentencieux ; il y règne une adresse singulière à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir et détruire toutes les objections : de sorte que, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, il était sûr de faire adopter ses idées à son maître.

Aussi a-t-on remarqué que jamais Louis ne revint des préventions que son ministre lui avait inspirées. Avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frère par une déclaration flétrissante qui fut enregistrée peu de jours après sa mort. Le roi y faisait l'énumération des fautes de Gaston et de ses rechutes, les mots d'ingratitude et de trahison y étaient répétés avec affectation, et il finissait par déclarer Monsieur incapable de toute charge dans l'État, notamment de la régence.

Cependant, comme Richelieu n'était plus là pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frère en grâce, et donna une déclaration contraire à la première : contraire quant aux dispositions concernant les dignités et la régence ; car, comme ce n'était qu'un pardon, les inculpations de trahison et d'ingratitude, et par conséquent les flétrissures restèrent. Il en fut de même à l'égard de presque tous les disgraciés de son règne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontières ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiraient après leur liberté. On vit reparaître auprès du roi ses officiers tant militaires que domestiques, que le cardinal avait éloignés. La duchesse de Guise revint de Florence, traînant après elle les corps de son mari et de ses deux fils aînés morts en exil. Le duc de Vendôme, frère naturel du roi, et ses fils eurent permission de revenir en France, et quittèrent l'Angleterre qui leur avait servi d'asile. Tous ces seigneurs étaient suivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occasionnait dans les familles des espèces de fêtes publiques ; et l'on peut croire que, dans les premiers transports de joie, la mémoire du cardinal n'était pas ménagée. Les maréchaux de Vitri et de Bassompierre, le duc de Crammail, et plusieurs personnes de qualité moins titrées, sortirent de la Bastille, de Vincennes, et des autres forts et citadelles où ils étaient retenus ; mais beaucoup d'entre eux, ou ne furent point admis en présence du roi, ou ne le furent que rarement et fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dureté que son ministre lui avait inspirée, Louis montra toujours des

égards pour les volontés de Richelieu, en laissant, en quelque manière, le sceau de la disgrace sur le front de ceux que le cardinal avait réprouvés.

La mort de Richelieu ne répandit pas, sans doute, moins de joie au dehors qu'au dedans. L'Europe, fatiguée depuis si longtemps par les plans ambitieux de ce ministre, dut concevoir un moment l'espérance qu'ils s'évanouiraient avec lui, et se flatter que la paix, également désirée par toutes les puissances belligérantes, allait enfin permettre à l'humanité de respirer. Mais le cardinal avait si vigoureusement combiné ses moyens, qu'ils se maintinrent d'eux-mêmes après lui, et que malgré la différence de génie du ministre qui le remplaça, malgré la faiblesse du monarque, les embarras d'une minorité et les inclinations de la régente, la guerre continua avec la même chaleur qu'auparavant, et que la maison d'Autriche ne put éviter le coup fatal qu'il avait médité de lui porter. Mazarin, qui tenait de lui sa place, craignant de décréditer dès l'abord son ministère, en se départant, par des mesures pusillanimes, de la conduite si ferme tracée par son prédécesseur, poursuivit les mêmes projets; et ce fut par son conseil que, malgré les préjugés des uns et les alarmes des autres, le jeune allié du cardinal, le duc d'Enghien, qui n'avait encore que vingt-un ans, fut mis à la tête de l'armée de Flandre, où la guerre devait être poussée avec le plus de vigueur. En Catalogne et en Italie on projeta de se borner à la défensive.

Au milieu cependant de cette cour, que le rappel de tant d'exilés semblait devoir rendre aux plaisirs, mais que la mélancolie du chef laissait toujours également lugubre, Louis XIII, attaqué d'une maladie de langueur, se préparait à la mort, qui avançait à grands pas. Ses dernières années n'avaient été qu'un tissu de chagrins et d'inquiétudes, et ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la régence. Il paraît que, de tous les griefs qui entretenaient l'indifférence du roi envers son épouse, celui qui l'affectait davantage était la part qu'elle avait eue dans l'affaire de Chalais. Si la reine, à l'occasion de la faible santé de son mari, a réellement eu le projet d'épouser Gaston après la mort de son frère, on ne peut l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnaître cette faute en plein conseil; mais elle a toujours soutenu qu'elle en était innocente, et qu'elle ne s'était soumise à l'humiliation de s'avouer coupable, que parce qu'on l'avait menacée, si elle ne le faisait, de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours, au fond du cœur, d'avoir désiré sa mort; et lorsque, voyant son époux près de descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à Chavigni, qui parlait pour elle: « Dans l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne suis point obligé de la croire. »

Avec ce préjugé, fortifié par l'accession de la reine à beaucoup d'intrigues subséquentes, et par la persuasion où était le roi de l'incapacité de sa femme, et de sa partialité pour l'Espagne, sa patrie, il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure de la régence. Il en chercha longtemps les moyens; mais ne pouvant y appeler ni son frère, qu'il n'estimait pas davantage, ni d'autres princes, qui n'étaient pas assez considérés pour soutenir son choix, après bien des combinaisons politiques, il nomma la reine régente, et son frère lieutenant-général du royaume : mais il créa un conseil souverain, et défendit à Anne d'Autriche et à Gaston de le changer. Il en établit chef le prince de Condé; et, le 19 avril, ayant fait jurer à son épouse et à son frère de se conformer à ces dispositions, il signa sa déclaration, et mit au bas, de sa main : « Ce que dessus est ma très-expresse et dernière volonté « que je veux être exécutée. » Le lendemain, elle fut enregistrée au parlement. Le roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espèce d'abandon, autant causé par les cabales dont étaient occupés ceux qui auraient dû songer à lui, que par leur indifférence. Il mourut le 14 mai, à l'âge de quarante-trois ans, peu regretté, comme il avait vécu peu aimé.

On a vu à Paris la statue équestre de Louis XIII; monument auguste, dont les inscriptions avaient été composées, sans doute, pour fixer le jugement de la postérité sur le prince qu'elles célèbrent. Il y était dit que le monarque mit sa gloire à vaincre les ennemis de son royaume, à soumettre les rebelles, à dompter l'hérésie, à faire triompher la religion, et que, si ses travaux n'avaient hâté sa mort,

Il eût du saint tombeau vengé le long servage.

Mais le panégyriste n'a dit nulle part qu'il eût de l'affabilité, de la douceur, de la bonté, de l'amour pour ses sujets; vertus plus précieuses aux peuples, et aussi dignes des rois que la bravoure et les talents militaires. Louis XIII avait un caractère sombre et soupçonneux. On le gagnait par des démonstrations d'attachement exclusif. L'amitié chez lui n'était pas toujours une suite de l'estime. Il aima sans estimer, il estima sans aimer; et comme l'estime est impérieuse, elle donna à Richelieu, sur son maître, l'ascendant dont il jouit toujours, malgré les efforts de ceux que Louis aimait.



Bourgeois sc.

LOUIS XIV.

LOUIS XIV,

Agé de près de 5 ans.

Un mois s'était écoulé entre les dernières dispositions de Louis XIII et sa mort; pendant ce temps les alternatives de sa maladie variaient sans cesse le visage et la contenance des courtisans : quand le mal du roi augmentait, les disgraciés nouvellement rappelés ne pouvaient s'empêcher de montrer de la satisfaction, à travers le sérieux que la bienséance leur imposait; quand il diminuait, les favoris du règne expirant reprenaient les apparences de la sécurité qu'ils n'avaient pas, mais qu'ils affectaient, pour tâcher de faire croire qu'ils ne craignaient point leurs ennemis. Cependant ces derniers s'attendaient à quelques revers, et les premiers à des faveurs qui les dédommageraient des humiliations passées. Cette persuasion inspira de la docilité et de la souplesse à ceux qui avaient été les maîtres, de la roideur au contraire à ceux qui avaient plié; dispositions qui firent prendre aux affaires un cours tout différent de celui qu'on avait prévu (1).

Il était naturel qu'Anne d'Autriche comptât de préférence sur les anciens confidents de ses peines; confidents dont quelques-uns pouvaient être regardés comme martyrs de leur attachement pour elle : le principal d'entre eux était le duc de Beaufort, second fils du duc de Vendôme. On prétend qu'il avait su l'intérêt que la reine prenait, dans le commencement, au succès des desseins de Cinq-Mars contre le cardinal; que le prélat voulut acheter l'aveu du duc par toutes les grâces et les faveurs qu'il pouvait désirer; mais que Beaufort resta toujours inaccessible aux offres du ministre, et qu'il aima mieux quitter le royaume que d'y rester exposé à parler. Quand il revint, la reine le reçut avec la plus grande distinction, et dit publiquement : « Voilà le plus honnête homme de France. » Elle lui donna, la veille de la mort du roi, une marque non équivoque de son estime. Le duc d'Orléans et le prince de Condé eurent alors quelque différend; et précisément, le même jour, le maréchal de La Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, reçut un faux avis qu'au moment de la mort du roi on devait l'arrêter avec tous les parents et les amis de Richelieu. Il manda, pour se défendre, les gens dépendants de sa charge. Anne d'Autriche, avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étaient des troupes appelées

(1) Brienne, l. II, La Rochefoucauld, p. 14.

par le duc d'Orléans ou par le prince de Condé, dans le dessein d'enlever le dauphin et le duc d'Anjou. Elle fit venir le duc de Beaufort, lui remit ses fils entre les mains en présence de toute la cour, et ordonna aux troupes de la garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens disgraciés marquait assez de quel côté allaient désormais pencher la faveur et le crédit.

Anne d'Autriche, en effet, parut d'abord ne penser et n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien ministère qui se trouvèrent auprès d'elle à la mort de son mari. Saint-Ibal et Montrésor, ces deux hommes sombres, qui avaient autrefois tenu le poignard levé sur Richelieu, étaient comme les représentants du parti qui se forma alors. On l'appela *la cabale des importants*, parce que, fiers de la confiance de la reine, ils se donnaient des airs de suffisance et de protection. De ce nombre étaient des officiers, des gens de robe et des femmes. Ils avaient pour eux les maisons de Vendôme, de Guise et d'Épernon, les maréchaux de Vitri et de Bassompierre, et une foule de gens nouvellement échappés aux fers ou à la proscription; tous fidèles à leur haine pour Richelieu, mais se connaissant peu les uns les autres, ou s'étant oubliés dans les exils et les prisons; par conséquent sans liens d'amitié et d'estime, sans idée de la situation des affaires, et portant dans toute leur conduite la circonspection et la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité (1).

La cabale compta d'abord beaucoup sur Augustin Potier, évêque de Beauvais, dont la reine voulut faire un ministre : mais il n'avait ni principes du gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'était un homme avantageux et borné, qui croyait tout facile, qui décidait, tranchait, et ne se doutait seulement pas qu'il y eût une marche à suivre, et des expédients à employer pour assurer les succès. Aussitôt que le roi fut mort, Potier et toute sa troupe s'écrièrent que la régence appartenait de droit à la reine; que les restrictions mises à son autorité par la création d'un conseil étaient injurieuses à Sa Majesté, et qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'en effacer la honte que de les détruire. Anne applaudit à ce transport de zèle, et résolut de faire casser la déclaration qu'elle avait juré à son mari d'observer; mais quand elle voulut mettre la main à l'œuvre, il se présenta des difficultés très-embarrassantes. D'abord il n'était pas certain que le parlement se prêtât à abroger un règlement prudent en lui-même, et qu'il venait d'enregistrer. Il y avait à craindre que son refus ne fût d'autant plus ferme, qu'il serait appuyé par le prince de Condé, chef du conseil

(1) Monglat, t. II, p. 84. Artagnan, t. I, p. 246.

qu'on voulait supprimer; par le chancelier Séguier, le cardinal Mazarin, Chavigni, et les autres membres de ce conseil, qui avaient tous des partisans très-dévoués. De plus, on avait lieu d'appréhender qu'en donnant atteinte à la déclaration, qui était le titre de la puissance de la reine, le duc d'Orléans, quand cette déclaration serait cassée, ne revendiquât la régence pour lui-même. Il n'était donc pas question de brusquer l'affaire, comme le prétendaient l'évêque de Beauvais et ses échos; il fallut négocier, flatter le prince de Condé, gagner le chancelier, et s'assurer par des promesses du consentement de Mazarin, de Chavigni et des autres membres du conseil (1).

Le prince de Condé céda aux instances de sa femme, intime amie de la reine, qui s'engagea de lui assurer en biens et en dignités des dédommagements supérieurs aux avantages qu'il pouvait espérer de sa place. Pour décider Séguier et les autres à abandonner le rang et l'autorité que leur donnait la déclaration, on leur promit la même puissance sous un autre titre. Il fallut aussi calmer les alarmes des amis du cardinal de Richelieu, pour lesquels la déclaration était un rempart contre la vengeance de la reine. Ils avaient encore un parti très-puissant, qu'ils pouvaient faire agir dans le parlement. Anne vit les chefs en particulier, entre autres la duchesse d'Aiguillon; elle les assura de sa bienveillance, et leur docilité commença à la disposer plus favorablement pour eux. Quant au duc d'Orléans, il ne fut pas difficile à la princesse, avec l'ascendant qu'elle avait sur lui, de l'amener à ses désirs. On gagna l'abbé de La Rivière, qui le gouvernait, et le prince se soumit à tout; de sorte que les choses se passèrent au gré de la reine dans le lit de justice que le jeune roi tint le 18 mai. Anne d'Autriche fut déclarée régente, tutrice sans restriction, et maîtresse de former son conseil à sa volonté. Ainsi fut respectée *la très-expresse et dernière volonté* de Louis XIII. Omer Talon, avocat-général, donna pour motif de cette disposition le danger de partager la puissance : « Parce que de cette division, dit-il, naissent les factions et les partis; » premier exemple, souvent renouvelé pendant cette minorité, des décisions parlementaires, dont le corps qui les prononçait se croyait l'auteur, pendant qu'il n'en était que l'organe.

La reine avait été contente de la conduite du cardinal Mazarin dans cette conjoncture. Il ne s'était pas fait beaucoup prier pour se relâcher des droits que lui donnait la déclaration. Il avait même contribué à déterminer Chavigni, et il s'était montré disposé à tenir aussi volontiers quelque autorité de la bonté d'Anne d'Autriche, que du choix de Louis XIII. Ce procédé

(1) Talon, t. II, p. 12., *Mercure*, t. XXIV.

obligeant diminua le ressentiment qu'elle nourrissait contre lui, parce qu'elle savait qu'il avait, avec Chavigni, rédigé la fatale déclaration, et qu'elle le soupçonnait même de l'avoir inspirée à Louis XIII. Les amis de Mazarin firent entendre à la régente que ce qu'elle regardait comme un mauvais office de sa part était au fond un véritable service, parce que, dans la disposition où était son époux de ne laisser à sa femme que ce qu'il ne pouvait lui ôter, il aurait certainement pris contre elle des mesures plus difficiles à rompre. D'une part les dévots de la cour, le P. Vincent de Paul, instituteur des missionnaires, le lord Montaigu, très-zélé catholique, le duc et la duchesse de Liancourt, des dames pieuses, endoctrinées par des carmélites et d'autres religieuses, prêchèrent à la reine le pardon des injures et l'amour des ennemis; d'une autre, les politiques, qui craignaient que la cabale des importants ne prît trop d'empire sur elle, lui représentèrent que le cardinal Mazarin avait seul la clef des affaires étrangères, qu'il était laborieux, expéditif, de tout temps dévoué à la France, malgré quelque inclination pour l'Espagne, où il avait été employé dans sa jeunesse; inclination d'ailleurs qui n'était pas un motif de réprobation auprès d'Anne d'Autriche. Tout cela ébranla la reine. Le ton poli de Mazarin, ses manières insinuantes, sa déférence aux volontés et au penchant de la régente, firent le reste (1).

Madame de Motteville rapporte, d'après la maréchale d'Estrées qui avait connu Mazarin à Rome, avant qu'il eût intérêt à se déguiser, que « c'était l'homme du monde le plus agréable ; qu'il avait l'art d'enchanter « les hommes, et de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumettait.» Sa conversation était enjouée et abondante ; il paraissait sans prétentions, « et il faisait semblant fort habilement de n'être pas habile. » Le premier acte qui le fit connaître en France, cette paix, qu'au péril évident de sa personne il avait procurée sous Casal, entre deux armées prêtes à se charger, dut lui donner du relief dans l'esprit des Français, et ses manières nobles purent entretenir cette heureuse prévention. Il conserva toujours de son ancien état l'air aisé et galant ; et le lord Montaigu semble l'avoir bien peint, lorsqu'aux différentes questions de la reine sur le caractère de l'Italien, il lui répondit : « C'est tout l'opposé du cardinal de Richelieu (2). »

On a soupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. Cette princesse était coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable, c'est-à-dire qu'elle aimait à être

(1) Brienne, t. II, p. 169, 179 et 212. Motteville, t. II, p. 153.
(2) Motteville, t. I, p. 150 et 182 ; et t. II, p. 82. Gourville, t. II, p. 301. Nemours, p. 85. Duplessis, p. 19.



MAZARIN

louée, et à s'apercevoir qu'on ne la regardait pas sans intérêt, disposition qui, malgré la majesté du trône, l'exposa aux traits malins des courtisans. Pour Mazarin, il se conduisit avec la plus grande circonspection. Loin de s'enorgueillir des bonnes grâces de sa souveraine, il flattait et caressait tout le monde ; et afin de détourner les coups de l'envie, qui a coutume d'attaquer les nouveaux favoris, il disait qu'il ne restait dans le ministère que jusqu'à ce qu'il eût fait la paix, et qu'après cela il se retirerait à Rome. Cette espèce d'engagement trompa les jaloux. Ils ne prirent pas garde aux progrès du cardinal auprès de la reine ; et l'évêque de Beauvais, amusé par la confidence que lui faisait la régente, qu'elle ne gardait le prélat italien que pour s'instruire des affaires, et qu'elle le renverrait ensuite, vécut avec lui comme avec un homme dont le crédit passager ne méritait pas de l'inquiéter.

Ce qui devait décider aux yeux du public de la prépondérance des partis, c'était l'accueil que ferait la reine à la duchesse de Chevreuse et au marquis de Châteauneuf, personnages tout autrement considérables que ceux qui avaient jusqu'alors figuré à la tête des importants. L'un renfermé dans le château d'Angoulême, l'autre errante dans les Pays-Bas et en Espagne, avaient fait une longue pénitence de s'être attaqués à Richelieu, et de s'être proposé de le rendre le jouet de leurs artifices et de leurs intrigues. Soit que Louis XIII fût entré dans la passion de son ministre, soit qu'il eût reconnu par lui-même, dans ces deux personnes, des qualités dangereuses dont il craignait les influences sur son épouse, il recommanda expressément, dans sa déclaration sur la régence, de ne les jamais rappeler à la cour. Cette dernière volonté du défunt fut respectée comme les autres. A peine avait-il les yeux fermés, que les deux exilés demandèrent leur rappel. La reine, qui croyait qu'ils avaient été persécutés pour elle, l'accorda ; mais, pendant leur voyage, il s'opérait une révolution imprévue dans l'esprit et dans le cœur d'Anne d'Autriche (1).

Les hommes qui craignaient la capacité du marquis, les femmes qui redoutaient les charmes de la duchesse, se réunirent pour les décrier. Châteauneuf trouva dans la princesse de Condé, que la reine aimait et estimait, une ennemie puissante, qui agit directement contre lui. Elle ne pouvait lui pardonner d'avoir présidé à la condamnation du duc de Montmorency, son frère, lui qui aurait pu s'en excuser, puisqu'il était dans les ordres sacrés, et qui le devait, parce qu'il avait été page dans sa maison. On remontra à la régente que ces personnes se flattaient de conduire le royaume ; qu'elles promettaient des grâces, assuraient de leur

(1) Brienne, t. II, p. 229. *Mémoires de La Châtre*, p. 340. *Mémoires de La Rochefoucauld*, p. 14.

protection, se vantaient de distribuer seules les emplois et les dignités, et de la gouverner elle-même; que d'ailleurs Anne se trompait sur la cause de leur ancienne disgrâce; que Châteauneuf et la duchesse de Chevreuse n'avaient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux. Ces observations parurent plausibles à la régente, et son amour-propre piqué fit taire son inclination. Sous prétexte de ne vouloir pas contredire ouvertement les dernières volontés de son mari, elle écrivit à Châteauneuf, qui s'en revenait d'un air triomphant à la cour, de rester jusqu'à nouvel ordre dans sa maison de Mont-Rouge, près de Paris; et quant à la duchesse de Chevreuse, Anne d'Autriche, après l'avoir reçue publiquement comme une amie, lui dit en particulier que, pour les mêmes raisons qui l'empêchaient de voir pendant quelque temps Châteauneuf, elle lui conseillait de se retirer aussi à la campagne. La duchesse, très-étonnée, combattit ces raisons, pria, se rabattit à des conditions, et obtint enfin la permission, sinon de rester toujours à la cour, du moins d'y paraître quelquefois. La régente, en même temps, pour ne pas mécontenter tout à fait le parti, donna à l'évêque de Beauvais la nomination de France au cardinalat.

On ne sait si ce fut afin de gagner la duchesse de Chevreuse, ou pour la mettre dans son tort, que Mazarin fit auprès d'elle une démarche, sans doute concertée avec la reine. Il alla la voir le lendemain de son arrivée, et, après les compliments qui peuvent flatter une femme pleine de prétentions à la gloire de l'esprit et à celle de la beauté, il lui offrit son crédit et sa bourse, sous le prétexte honnête qu'arrivant d'un long voyage, elle devait être dénuée d'argent, et que le paiement des assignations sur le trésor royal étant quelquefois lent, elle se trouverait peut-être embarrassée. La duchesse le remercia absolument pour l'argent. Quant aux offres de service, elle les reçut d'un air badin, comme une personne extrêmement piquée de ce qu'on lui faisait entrevoir qu'elle pouvait avoir besoin d'être protégée auprès de la reine (1). Cependant elle promit de mettre la bonne volonté et le pouvoir du cardinal à l'épreuve; et cette épreuve, elle ne l'imagina pas médiocre.

Pleine de dépit contre la maison de Richelieu, ses alliés et ses amis, elle aurait voulu les ruiner, les anéantir. Elle demanda à différentes fois, mais coup sur coup, qu'on reprît au maréchal de la Meilleraie le gouvernement de Bretagne, dont il avait été pourvu quand Louis XIII, après l'affaire de Chalais, l'ôta au duc de Vendôme. Elle voulait qu'on le restituât à celui-ci; qu'on retirât l'amirauté à la maison de Brezé qui la pos-

(1) La Rochefoucauld, p. 20.

sédait, et qu'on en gratifiât le duc de Beaufort; enfin qu'on dépouillât le jeune duc de Richelieu du gouvernement du Hâvre, pour le donner au prince de Marsillac, depuis duc de La Rochefoucauld, nouvelle conquête qu'elle commençait à attacher à son char. Ces prétentions, et beaucoup d'autres moins éclatantes, soulevèrent une partie de la cour contre les *importants*, dont la duchesse n'était que l'organe. Cependant la reine ne jugea pas à propos de rompre en visière à la cabale par un refus direct; elle chercha des tempéraments : et, comme, de ces demandes, celle sur laquelle on insistait davantage était la restitution du gouvernement de Bretagne à la maison de Vendôme, qu'on représentait comme une justice, la régente en prit le titre pour elle-même, et en laissa l'essentiel au maréchal de La Meilleraie, qu'elle nomma lieutenant-général de la province. Les autres demandes de moindre conséquence furent en partie accordées et en partie éludées. Il n'y eut que l'amirauté et le gouvernement du Havre, pour lesquels Mazarin satisfit en promesses, que les événements qui suivirent le dispensèrent d'exécuter.

Richelieu, prévoyant qu'après sa mort, sa famille et ses amis seraient probablement inquiétés, leur prépara un appui dans la protection de la maison de Condé : C'est pour cela qu'il maria sa nièce au duc d'Enghien, et qu'il versa sur cette maison les biens, les honneurs, l'autorité, enfin tout ce qui pouvait la mettre en état de défendre ses al iés. La princesse de Condé, joignant à ces avantages la faveur de la reine, détourna de dessus la tête de la duchesse d'Aiguillon, qui était la plus menacée, les premiers éclats de la disgrâce. Elle vint aussi efficacement au secours des jeunes Richelieu et Brezé, qu'on voulait priver, l'un du Havre, l'autre de l'amirauté; et elle employa d'autant plus volontiers ses soins dans cette affaire, que l'amirauté, selon les vues de la cabale, devait passer entre les mains du duc de Beaufort, qu'elle haïssait, parce qu'après avoir rech erché en mariage mademoiselle de Bourbon, sa fille, il avait négligé cette princesse, qui épousa depuis le duc de Longueville. Le prince de Condé ne montrait pas le même zèle à servir ses alliés. Il paraissait regarder tout avec indifférence, toujours intérieurement piqué de ce que la reine lui avait comme extorqué la place de chef du conseil de régence, que la déclaration de Louis XIII lui donnait. Mais le duc d'Enghien ne s'en tint pas à la neutralité de son père, et il y eut un moment où on le crut absolument livré à la cabale des *importants*.

Ce guerrier, plus fait pour la franchise des camps que pour le manége des cours, et à qui ses fautes et ses malheurs n'ont pu ôter le nom de grand, venait, à vingt-deux ans, de gagner la bataille de Rocroy, et de remporter une victoire qui aurait illustré un vieux général. Don Francisco

de Melos, vainqueur du maréchal de Gramont à Honnecourt, s'était promis cette année de plus grands succès. Ne projetant pas moins que l'envahissement de la Champagne, il leva ses quartiers de bonne heure, et investit Rocroy. Cette ville, située au milieu d'une vaste plaine, était entourée de bois et de marais, et l'on ne pouvait y pénétrer que par un défilé. Si don Francisco eût défendu ce passage, peut-être eût-il arrêté le prince et forcé la place après quelques assauts. Mais la confiance d'avoir bon marché des Français, sous un général de vingt ans, lui fit laisser à dessein une issue libre jusqu'à lui; seulement, pour ne pas négliger les moyens d'assurer la victoire, il avait mandé au général Beck de le venir joindre.

Le duc d'Enghien avait été nommé en même temps au commandement de l'armée de Flandre et au gouvernement de Champagne. A ce double titre, il tenait à déshonneur de se laisser enlever Rocroy, et il se hâtait, avec l'intention de pousser vigoureusement les Espagnols, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du roi, et l'ordre de ne rien hasarder. Les mêmes avis avaient été adressés au maréchal de l'Hôpital, qu'on lui avait donné pour modérateur : mais autant celui-ci, d'après ses instructions, mettait d'obstacles aux mesures qui pouvaient amener une bataille, autant le jeune prince, qui ne partageait pas la circonspection du vieux maréchal, usait d'adresse pour le faire tomber lui-même dans la nécessité de la livrer. Il ne témoigna d'abord que le dessein de jeter du secours dans Rocroy. L'Hôpital, persuadé que le défilé serait gardé, et qu'il ne résulterait de cette tentative qu'une simple affaire de poste, n'y apporta pas d'opposition, mais sa prudence fut mise en défaut par les combinaisons présomptueuses de l'ennemi. La tête de l'armée ayant passé sans trouver de résistance, ce fut pour le reste une nécessité de la soutenir, et quand toute l'armée fut dans la plaine, ce fut encore une autre nécessité d'y demeurer, car la retraite eût été plus périlleuse que le combat. Il fallut même se hâter d'attaquer pour prévenir la jonction du général Beck, qui était attendu à chaque moment par les Espagnols, et qui eût ajouté à la supériorité du nombre qu'ils avaient déjà. Le jeune duc faisait ses dispositions en conséquence, lorsque l'imprudence du marquis de La Ferté, qui, sans ordre, essaya de faire pénétrer un secours dans Rocroy, découvrit son aile gauche et pensa le mettre dans l'impossibilité de prévenir sa défaite. Le prince, à la place du général espagnol, n'eût pas manqué une pareille occasion de battre son adversaire, et c'est même à ce coup d'œil si vif, qui lui faisait saisir sur-le-champ les fautes de l'ennemi pour en profiter, qu'il dut par la suite la majeure partie de ses succès; mais don Francisco crut que les siens seraient plus assurés, s'il attendait Beck pour agir, et cette prudence intempestive fut le salut de l'armée française. Cependant le temps nécessaire

pour y rétablir l'ordre força le duc d'Enghien à différer la bataille et à la remettre au lendemain 19 mai, cinquième jour depuis la mort de Louis XIII. Soit lassitude, soit sécurité, il dormit profondément en attendant le combat, et il fallut l'éveiller à la pointe du jour, comme autrefois Alexandre à Arbelles.

L'armée espagnole comptait dix-huit mille fantassins et huit mille cavaliers. L'armée française, moins forte de trois mille hommes de pied et de mille chevaux, s'ébranla néanmoins la première. Le duc commandait la droite, l'Hôpital la gauche, et Sirot, baron de Viteaux, dont la bravoure était renommée pour avoir fait le coup de pistolet avec trois rois, et avoir percé d'une balle le chapeau de Gustave-Adolphe, conduisait la réserve. Le prince, après avoir parcouru les rangs, harangué le soldat et l'avoir encouragé à étrenner la couronne du jeune roi, donna le signal du combat en assaillant de front la cavalerie qui lui était opposée, tandis que Gassion, son bras droit, et qui avait eu son secret, prenait cette même cavalerie en flanc, après avoir dispersé un parti de mousquetaires qui la couvrait. Cette double attaque la mit promptement en déroute. Le prince laissant à son lieutenant le soin de la poursuivre et de l'empêcher de se rallier, rabat sur l'infanterie allemande, italienne et valonne; ces corps, malgré le désavantage du lieu, soutiennent avec courage les charges de la cavalerie, mais ils finissent par céder.

Le maréchal de l'Hôpital n'était pas aussi heureux à la gauche. Sa cavalerie, partie au grand galop, et tout essoufflée quand elle atteignit l'ennemi, fut repoussée avec une perte considérable. Blessé lui-même au milieu de ses efforts pour rétablir le combat, il crut la bataille perdue, et fit dire à Sirot d'aviser à la retraite. « Non, non, répondit celui-ci, la bataille n'est pas perdue, car Sirot n'a pas donné, et le duc d'Enghien vit encore. » Il se hâte en même temps de donner avis à ce dernier de la détresse de son aile gauche, et, avec les forces inégales de la réserve, il maintient le combat jusqu'à l'arrivée du prince, qui, aussitôt qu'il est instruit, tournant par derrière les bataillons espagnols, fond à l'improviste sur leur cavalerie victorieuse, mais débandée, et la dissipe en un instant.

Il ne restait de l'armée que les fameuses bandes espagnoles, corps d'infanterie formidable, entièrement composé de soldats nationaux. Le comte de Fuentes les commandait; quoique âgé et infirme, il avait conservé toute la vigueur du commandement, et il se faisait porter de rang en rang dans une chaise pour raffermir au besoin le courage de ses braves vétérans. Ceux-ci, pour ne rien perdre de l'effet de leur feu meurtrier, avaient ordre de ne tirer que lorsque les Français seraient à cinquante pas. Une barrière impénétrable de piques les couvrait d'ailleurs, et ne s'ouvrait que pour

laisser agir dix-huit pièces de canon qu'ils cachaient dans leurs rangs. Cernés de toutes parts, ils repoussèrent, par cette manœuvre, jusqu'à trois attaques consécutives. Mais ils succombaient à la fatigue, quand, menacés d'une quatrième charge, leurs officiers, mettant un genou en terre, demandèrent quartier. Le duc d'Enghien s'avançait pour l'accorder, lorsque son geste, mal interprété, fit siffler une grêle de balles autour de sa tête. Indignés de ce qu'ils croient une trahison, les soldats français se jettent avec furie sur le bataillon espagnol, et ils y font une horrible boucherie. Le jeune vainqueur dérobe à leur rage un petit nombre de guerriers qui se réfugient près de lui; mais il fait de vains efforts pour sauver leur chef, et il ne put qu'envier sa mort. Ainsi fut détruite cette infanterie si redoutée, qui, depuis Charles-Quint, faisait la force des armées espagnoles, et dont la gloire s'évanouit alors, sans retour, pour passer aux armées françaises. Beck, arrivé trop tard, ne put qu'aider à la retraite, et recueillir les fuyards.

Depuis longtemps la France n'avait remporté un avantage si décisif; mais il en fallait recueillir les fruits. C'est à quoi s'attacha le jeune prince, qui, en capitaine déjà expérimenté, ne se laissa point endormir sur ses lauriers. Thionville pouvait intercepter les secours envoyés d'Allemagne aux Pays-Bas; il forma le dessein de s'en emparer. Mais, à la tête d'une armée organisée pour la simple défensive, il n'avait aucune provision de siége. Il donne des ordres pour se les procurer, et, en attendant qu'on les rassemble, il inquiète l'ennemi, menace le Brabant, fait craindre pour Bruxelles, et, lorsque Melos a porté toutes ses forces de ce côté, il décampe subitement, et Thionville est investi avant qu'aucun secours ait pu y être porté. Beck cependant, trompant la vigilance de l'un des officiers du prince, y fit pénétrer deux mille hommes qui en prolongèrent la défense, mais ne purent en empêcher la prise.

La possession de cette place lui permit de donner la main au maréchal de Guébriant, dont les talents étaient continuellement enchaînés par l'indiscipline d'une armée mercenaire. Il se trouvait alors pressé sur la rive gauche du Rhin par le Lorrain Mercy, attaché au service de Bavière, et par le duc de Lorraine, à qui son inconstance habituelle avait encore fait oublier ses derniers serments. Un secours de cinq mille hommes, commandés par le comte de Rantzau, que le duc d'Enghien lui fit passer, lui donna les moyens de reprendre l'offensive. Il abandonna dès lors un pays ruiné par la guerre, repassa le Rhin dans l'intention d'hiverner en Souabe, et, afin de s'y établir avec plus de sûreté, assiégea Rothweil, dont il s'empara, mais où il fut blessé à mort. Rantzau, qui prit le commandement après lui, se laissa presque aussitôt surprendre à Dutlingen par le duc de Lor-

raine, Mercy et Jean de Werth. Il fut complètement battu et fait prisonnier, et cinq à six mille hommes seulement de cette armée, qui avait si longtemps fait trembler l'Allemagne, parvinrent à repasser le Rhin sans chef. La cour se hâta de leur envoyer le vicomte de Turenne, qui leur était connu pour avoir servi autrefois avec eux sous le duc de Weimar. On le rappela d'Italie, où, pendant l'absence du prince Thomas, que sa santé avait forcé de se retirer, il commandait en chef, et où quelques succès venaient de lui mériter, à trente-deux ans, le bâton de maréchal de France.

Quand le duc d'Enghien, à la fin d'une campagne si brillante, reparut à Paris, tout resplendissant de gloire, et environné d'une foule de jeunes seigneurs compagnons de ses exploits, les partis qui divisaient la cour se le disputèrent pour ainsi dire, et firent tous leurs efforts pour s'attacher cette troupe brillante et son chef. Le choix du jeune prince fut bientôt fait : vain et frivole comme on l'est à son âge, il tourna du côté où l'appelaient la flatterie et les plaisirs (1). La cour d'Anne d'autriche n'était ni sombre ni triste, et la reine elle-même laissait souvent percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Mais les dames admises à sa familiarité, privées des grâces de la première jeunesse, ne possédaient que celles de l'âge mûr : la variété des connaissances, la justesse du raisonnement et le sel de la conversation. Cette société, bonne pour des hommes réfléchis, était trop grave, trop imposante pour le vainqueur de Rocroy et son cortége pétulant. Ils se trouvaient moins gênés dans le cercle des duchesses de Chevreuse et de Montbazon : celle-ci avait épousé le père de la première, et était plus jeune que la fille de son mari (2). C'étaient deux femmes qui avaient de l'expérience, de ces femmes qui remplacent les grâces naïves de la jeunesse par des complaisances et des agaceries, et qui par là usurpent souvent sur des cœurs neufs un empire que la vertu et la décence ne peuvent obtenir. Elles attiraient auprès d'elles les agréables des deux sexes; et la liberté qui régnait dans ces assemblées gagnait aisément les jeunes militaires. Le duc d'Enghien s'attacha à madame de Montbazon, et se trouva lié au parti des *importants;* mais une malice imprudente de la duchesse le refroidit, et le jeta dans le parti opposé.

Entre les personnes qu'on distinguait dans cette société, et qui par conséquent excitaient la jalousie, brillait la jeune duchesse de Longueville, sœur du duc d'Enghien. Des lettres galantes trouvées un jour sous ses pas,

(1) *Mémoires de Motteville*, t. I, p. 220.
(2) Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de Chevreuse, naquit en 1600, et Marie de Bretagne, duchesse de Montbazon, en 1612. Cette dernière mourut en 1657, et fut enterrée aux Bénédictines de Montargis.

et reconnues par madame de Montbazon pour devoir être de son écriture, furent lues et commentées en plein cercle d'une manière très-désagréable pour l'absente. La princesse de Condé, indignée de l'imputation, et encore plus de la publicité qu'on lui avait donnée, en demanda justice à la reine, comme d'un affront fait à la famille royale. Cette tracasserie, qu'on aurait dû mépriser, devint une affaire sérieuse. Le duc de Beaufort se déclara le champion de madame de Montbazon, pour laquelle il faisait le passionné; le duc d'Enghien défia dédaigneusement les détracteurs de sa sœur. Les courtisans, selon leurs inclinations ou leurs intérêts, vinrent offrir leurs épées aux rivaux, et on se vit à la veille d'un combat sanglant. La régente, après avoir employé inutilement la persuasion, prit le ton de l'autorité, et condamna la duchesse de Montbazon à faire une réparation. Mazarin en régla la forme, le lieu, le cérémonial : il y rencontra autant de difficultés que s'il avait été question d'un traité qui aurait décidé du sort de deux empires. Pour l'exécution, la princesse de Condé convoqua chez elle une grande assemblée : la duchesse de Montbazon y parut. Elle lut d'un air moqueur quelques lignes d'excuses et de compliments qui avaient été concertés; la princesse y répondit par quelques mots, prononcés d'un ton aigre-doux, et elles se séparèrent aussi brouillées qu'auparavant. Telle fut ce que M. de La Châtre appelle *l'amende honorable* de madame de Montbazon. La reine, dans la crainte que les rencontres n'occasionnassent de nouvelles scènes, défendit à la duchesse, jusqu'à nouvel ordre, de rester dans les endroits où serait la princesse de Condé (1). Cette injonction, qui mettait la victoire tout entière du côté des Condé, qu'on savait être soutenus par le cardinal Mazarin, avertit les *importants* de l'ascendant qu'il prenait. Mais, au lieu de travailler à regagner auprès de la reine le terrain qu'ils avaient perdu, et à remettre leur crédit au niveau de celui du ministre, ils firent tout ce qui pouvait accélérer son élévation et leur chute.

Anne d'Autriche était bonne, familière dans son domestique, disposée à obliger; mais elle ne voulait pas que ses amis prétendissent la dominer: elle se raidissait contre la contradiction. Madame de Chevreuse, madame de Hautefort, et les autres personnes attachées à la reine pendant la vie de son mari, n'avaient pu saisir ce caractère, parce qu'elles ne l'avaient connue alors que dans l'oppression : devenue maîtresse de suivre ses goûts, elle leur insinua, et leur déclara même fermement, selon les circonstances, qu'elle prétendait n'être pas gênée dans sa confiance, ni exposée aux remontrances et aux critiques. Malgré ces avertissements, ces personnes s'imaginèrent qu'en ne laissant point ignorer à la reine les bruits qui se

(1) *Mémoires de Motteville*, t. I, p. 184. La Châtre, p. 370.

répandaient sur son compte, elles l'engageraient à congédier le ministre, qui la rendait l'objet des observations malignes de ses domestiques et du public. Mais il en arriva tout autrement : loin de savoir gré à ceux qui affectaient de prendre un intérêt si vif à sa réputation, elle les regarda eux-mêmes comme les auteurs des censures mortifiantes dont sa couronne ne la garantissait pas, et se promit de saisir la première occasion favorable de se débarrasser de tous les donneurs d'avis. La morgue des *importants* fournit à la reine ce qu'elle désirait (1).

Comme ce n'était qu'à contre-cœur et au grand regret du parti que la duchesse de Montbazon s'était soumise à céder partout la place à la princesse de Condé, elle s'imagina que des rencontres supposées fortuites pourraient faire exception à la règle, et la réintégrer insensiblement dans la compagnie de la reine, que la princesse ne quittait guère. En conséquence, la duchesse de Chevreuse ayant obtenu la permission de donner à la régente une fête champêtre, madame de Montbazon s'y rendit pour aider, disait-elle, sa belle-fille à en faire les honneurs. La princesse de Condé, qui en fut avertie, offrit à la reine de s'absenter, afin de ne pas troubler ses plaisirs ; mais la reine ne le voulut pas souffrir, et envoya dire à madame de Montbazon de prendre quelque prétexte pour se retirer. Celle-ci s'excusa d'obéir, et Anne d'Autriche, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain elle exila la belle-mère, et fit dire à la belle-fille, qui lui avait attiré ce désagrément, d'aller à la campagne. Cependant, quelques jours après, elle rappela madame de Chevreuse. Sensible au souvenir de la liaison qu'elle avait eue autrefois avec cette femme, elle lui parla en amie, et lui conseilla, pour leur commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, sans se mêler d'aucune intrigue. « Je vous promets, lui dit-elle, mon amitié à cette condition ; mais si vous voulez troubler la cour, je vous forcerai de vous en éloigner, et je ne peux vous promettre de grâce plus grande que celle d'être au moins chassée la dernière (2). »

Le duc de Beaufort prit l'exil de madame de Montbazon en héros de roman. Comme s'il eût cherché à rompre la lance contre tous ceux qui ne se déclaraient pas pour la dame de ses pensées, il ne se montrait plus qu'avec un air de dépit et d'humeur. Il brusquait les uns, bravait les autres, et en voulait surtout au cardinal, qu'il accusait d'avoir excité la reine à éloigner la duchesse. Ce prince, aussi dépourvu de jugement que de politesse, en agit très-peu respectueusement avec la régente elle-

(1) Motteville, p. 166 et 208. Brienne, t. II, p. 229. La Porte, p. 200.
(2) Motteville, p. 201.

même. Il affectait de tourner le dos quand elle l'appelait : si elle lui parlait, il ne lui répondait pas, ou il le faisait en termes ironiques et mordants. La reine souffrit quelque temps ses folies : mais a la fin elle appréhenda qu'une trop grande indulgence ne le portât à des violences ; d'autant plus qu'on parlait d'assemblées secrètes, de complots, et de gens armés qui guettaient le cardinal pour l'enlever ou l'assassiner. Ce projet n'a jamais été vérifié ; mais Mazarin eut peur, ou en fit semblant. La régente entra dans ses craintes ; elle en fit part au duc d'Orléans et au prince de Condé, s'autorisa de leur consentement, et au moment que le duc de Beaufort se croyait au-dessus de toute attaque, le brave de la cour, le gardien du trône, le protecteur de la régente, à qui elle avait confié le soin de ses enfants, cinq mois après cette distinction glorieuse, fut arrêté le 2 septembre, et renfermé dans le château de Vincennes. Sa disgrace s'étendit sur la duchesse de Chevreuse, Châteauneuf, Saint-Ibal, Montrésor et beaucoup d'autres, qui eurent ordre de s'éloigner de la cour. L'évêque de Beauvais fut aussi renvoyé dans son diocèse, privé même de l'espérance du cardinalat. Ainsi expira, sans presque aucune convulsion, la cabale des *importants* (1).

Après la bourrasque causée par les *importants*, commencèrent les beaux jours de la régence ; jours célébrés par les poëtes, comme l'âge d'or de la France. Il semblait que, délivrée d'un ministère soupçonneux sous un roi taciturne et mélancolique, elle commençât à jouir d'une existence nouvelle. Le cœur des courtisans, auparavant serré par la crainte, s'épanouissait, et s'ouvrait à la gaieté, compagne ordinaire de la confiance. Le peuple se réjouissait ; il courait en foule aux fêtes qu'on lui donnait fréquemment, à l'occasion des victoires qu'on remportait sur les ennemis. Il n'y allait pas admirer en silence des magnificences dont les yeux seuls étaient satisfaits ; mais il y faisait éclater une joie naïve, marquée par ses acclamations. Le magistrat se livrait avec zèle à ses fonctions, sûr de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jetaient le trouble dans les tribunaux. Le guerrier s'exposait volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse le rendît responsable de l'événement. Enfin tous les ordres de l'État, guéris de leur langueur, semblaient revivre. Les impôts étaient cependant considérables, mais on les payait sans murmure, parce qu'on gagnait des batailles, et qu'à chaque succès on espérait la paix.

Turenne, après avoir pris ses quartiers d'hiver dans la Lorraine, province moins désolée que l'Alsace, et avancé même les fonds pour habiller et remonter sa petite armée, avait repassé le Rhin à Brisach pour observer

(1) La Châtre, p. 378. Motteville, t. I, p. 204. Brienne, t. II, p. 229.



TURENNE

Mercy qui assiégeait Fribourg. Trop faible pour le combattre, il demanda des secours, et en les attendant il s'efforça d'inquiéter au moins l'ennemi. Mais quelque talent qu'il mît en œuvre, il ne put que retarder ses succès, et Fribourg était pris lorsque le duc d'Enghien, envoyé pour se réunir à lui, arriva. Quoique Mercy, malgré la jonction des deux généraux français, leur fût encore supérieur par le nombre, il ne jugea pas à propos de commettre le sort d'une conquête assurée aux hasards d'un combat, et il prit toutes les mesures pour n'y être pas forcé. Entouré dans la plaine de Fribourg de marais, de lacs, de ravins et de montagnes impraticables, qui ne laissaient entre elles que des défilés étroits, il mit tout son art à fortifier encore ces défenses naturelles. Elles parurent inexpugnables à Turenne, qui proposait d'affamer le Bavarois, mais non pas au jeune prince, qui, moins avare du sang du soldat, résolut d'attaquer de vive force. Turenne eut la commission d'occuper un défilé, pendant que le duc d'Enghien à l'opposite devait escalader une montagne.

Malgré les difficultés nombreuses qu'offrait le passage de la gorge, coupée de tranchées, et hérissée d'abattis qui arrêtaient les assaillants à chaque pas, Turenne déboucha le premier dans la plaine, mais non sans de nouveaux dangers, par le défaut absolu de cavalerie où il se trouvait pour protéger sa division. Le prince, qui peu de moments après gagna la crête de la montagne, ne pouvait lui être encore d'aucun secours. Heureusement la nuit survint. Mais si elle sauva Turenne, elle couvrit en même temps l'habile retraite de Mercy, qui n'était plus couvert, et qui alla se retrancher de la même manière, à une lieue de là.

Le lendemain, il y fut attaqué avec le même courage que la veille, mais avec moins de succès, et la perte des Français fut énorme : le prince ne put, suivant son désir, renouveler le combat le jour suivant ; les troupes harassées exigèrent du repos, et l'on en revint au plan de Turenne, au projet de couper la retraite à l'ennemi, et de l'affamer dans son camp. L'armée se mit dès lors en marche pour s'emparer des postes qui assuraient les communications et les vivres du général bavarois ; mais Mercy, éclairé par ses appréhensions, ne tarda pas à pénétrer le motif de ce mouvement, et il décampa lui-même, pour en prévenir l'effet. Rose, détaché contre lui pour le retarder, bravait son armée avec huit cents hommes ; il allait être écrasé, lorsque le duc, qui du haut d'une montagne reconnut le danger qu'il courait, se détourna de sa première direction pour voler à son secours. Mercy, profitant habilement du retard qu'éprouvait l'armée française de cet incident, abandonne dans les bois de la forêt Noire ses bagages et son canon, et échappe, comme par enchantement, aux savantes combinaisons sous lesquelles il devait succomber. Ainsi se terminèrent

ces combats fameux connus sous le nom des *journées de Fribourg*, et où le vaincu fit chèrement acheter la victoire au vainqueur. Il conserva même Fribourg, mais il ne put empêcher les deux rives du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Cologne, de tomber au pouvoir des Français. Ce fut dans la première de ces journées que le duc d'Enghien, mettant pied à terre, et lançant avec force son bâton de maréchal dans les retranchements ennemis, s'y jeta lui-même à la tête de deux mille soldats rebutés, qui en chassèrent trois mille victorieux et couverts.

Gravelines dans le même temps tombait au pouvoir du duc d'Orléans. Les corps des deux maréchaux de La Meilleraie et de Gassion, qui servaient sous lui, pensèrent se charger après la prise de la ville, pour le vain honneur d'y entrer les premiers. Lambert, maréchal de camp, se jette au milieu d'eux, défend aux troupes avec autorité d'obéir aux maréchaux, et, par cet acte de présence d'esprit et de fermeté, sauve des milliers de braves, en donnant le temps à Gaston de statuer à l'amiable sur le pas. La campagne d'Italie fut à peu près nulle; et en Catalogne, le maréchal de La Mothe ne put empêcher le roi d'Espagne de reprendre Lérida. Il fut traduit, pour ce sujet, devant un conseil de guerre, et ne fut absous qu'au bout de quatre ans.

Le soin de conserver les conquêtes sur le Rhin avait été confié à Turenne. C'était une tâche difficile avec la petite armée qu'on lui avait laissée. Il eut le talent de la doubler pendant l'hiver par des enrôlements, et se trouva en état au printemps d'aller chercher Mercy, qui avait aussi réparé la sienne, mais auquel on venait d'enlever quatre mille hommes pour la défense des pays héréditaires de la maison d'Autriche. C'était la suite d'une victoire nouvelle, remportée à Jenkowitz près de Tabor en Bohême, par Torstenson; victoire après laquelle il marcha sur Vienne, mais avec une lenteur qui permit de lui opposer d'autres troupes, ce qui l'obligea de regagner la Bohême. Turenne, mettant à profit l'affaiblissement de son adversaire, le força d'évacuer la Souabe, et le poussa même en Franconie jusqu'au delà de Wurtzbourg et de Nuremberg, où il le perdit de vue. Ses troupes alors lui demandèrent des quartiers pour se refaire. L'éloignement de Mercy et l'exemple de ce général qui, au rapport de Rose envoyé à la découverte, se cantonnait lui-même, semblaient déjà autoriser cette condescendance; la fatigue des troupes, l'appréhension de leur mutinerie habituelle, mais surtout la commisération du chef pour des soldats excédés des travaux d'une campagne laborieuse, achevèrent de lui arracher son aveu. Le vigilant Mercy épiait cette faute, la seule qu'on ait jamais reprochée à Turenne, faute qu'il se reprocha lui-même aussitôt, et qu'il songeait même à réparer. Mais Mercy ne lui en

laissa pas le loisir : à peine fut-elle commise, que tout à coup il tombe à Mariendal sur ces quartiers séparés. Turenne fait passer en vain des ordres pour les rapprocher : dans la confusion de la surprise, ils sont mal exécutés, et le général français, n'ayant pu réunir encore qu'une partie de ses forces, lorsque l'ennemi parut avec toutes les siennes, se vit dans la nécessité de courir la chance d'un combat inégal, auquel il ne put se refuser. Son faible corps, bientôt enveloppé, n'eut de ressource que la fuite, et lui-même pensa être fait prisonnier. Dès qu'il se vit en sûreté, il recueillit ses débris, et au lieu de chercher à regagner le Rhin, ainsi que sa faiblesse semblait le lui conseiller, il fit sa retraite sur la Hesse. Il avait formé le dessein d'y attirer Mercy et de forcer par là les Hessois et les Suédois, ménagers de leurs troupes, à lever enfin leurs quartiers d'hiver, et à sortir d'une inaction nuisible à la cause commune. Cette adresse eut le succès qu'il en avait espéré, et lui rendit une armée avec laquelle il fit reculer Mercy à son tour.

Mais déjà, sur le bruit de sa défaite, la cour lui avait envoyé un supérieur en la personne du duc d'Enghien, qui amenait des renforts. Le duc, ayant adopté le plan d'opérations de Turenne, mettait à la poursuite de Mercy l'ardeur qui lui était naturelle, lorsqu'il se vit arrêté tout à coup dans sa marche par le refus positif d'aller plus loin que les généraux alliés, choqués de la hauteur de son commandement, lui signifièrent. Déjà le prince ne parlait que de les charger, lorsque le prudent Turenne lui conseilla de la condescendance, et s'entremit pour rapprocher les esprits. Il y réussit, du moins à l'égard des Hessois; mais il échoua auprès de l'inflexible Konigsmark, qui, faisant monter ses fantassins en croupe, disparut avec tous ses Suédois.

Mercy continua d'être harcelé avec le reste ; mais ayant reçu un renfort, il fit halte à Nordlingue et s'y fortifia de manière à n'être pas facilement délogé. Le duc d'Enghien, contre l'avis de Turenne, se détermina, quoique inférieur en nombre, à le combattre, et Mercy, se promettant la victoire d'une résolution qu'il taxait d'imprudence, se félicita de se voir attaqué. Le commencement de l'action répondit assez au jugement qu'il avait porté. Le maréchal de Gramont, qui commandait l'aile droite de l'armée française, fut mis dans une déroute complète par Jean de Werth, et les espérances de Mercy commençaient à se réaliser, lorsque cet habile général reçut le coup mortel. Quelque désespoir qu'en conçurent ses troupes, et quelques efforts qu'elles fissent pour le venger, leur furie ne put suppléer au conseil ; et les succès de Turenne à la gauche, ainsi qu'une charge du duc d'Enghien à la tête des Hessois, achevèrent de donner la victoire aux Français, et d'enlever aux champs de Nordlingue la

renommée sinistre que, onze ans auparavant, ils avaient acquise. Mais il s'en fallut de tout d'ailleurs que cette victoire eût les mêmes suites. Une maladie dont fut attaqué presque aussitôt le duc d'Enghien, et un secours considérable amené par l'archiduc Léopold aux Impériaux et qui doubla leurs forces, obligea les Français victorieux à faire retraite, et à se borner à la défensive sur le Rhin. Cependant l'hiver ayant éloigné le prince allemand, qui alla prendre ses quartiers en Bohême, Turenne investit Trèves, et y rétablit l'électeur, dont la régente avait déjà procuré l'élargissement. C'était la condition expresse qu'elle avait mise à se prêter aux ouvertures de la paix qui se négociait alors.

Le duc d'Orléans prit encore quelques villes en Flandre ; et, au midi, le comte d'Harcourt, après avoir établi une entière communication entre le Roussillon et la Catalogne, en favorisant la prise de Rose par Duplessis-Praslin, à qui elle valut le bâton de maréchal de France, passa la Sègre et remporta encore à Liorens une victoire qui termina la campagne.

Celle de l'année suivante n'eut rien de très-brillant pour les armes françaises. La jonction de Turenne avec Wrangel, qui avait succédé à Torstenson, et les manœuvres habiles de ces deux généraux, qui devaient opérer la ruine de l'électeur de Bavière, devinrent inutiles par le bonheur qu'eut celui-ci, à la fin de l'année, de faire agréer sa neutralité à la régente. Cet incident fit rappeler Turenne dans le Luxembourg : et il y était à peine rendu que déjà l'électeur avait repris ses anciennes liaisons. Gaston, toujours en Flandre, et ayant sous lui les maréchaux de Gassion et de Rantzau, s'empara de Mardik à la vue du duc de Lorraine, qui n'osa hasarder le combat que le prince lui offrit. Il se retira après cet exploit, et remit le commandement au duc d'Enghien. Celui-ci, secondé par l'amiral hollandais Martin Tromp, enleva Dunkerque en dix-huit jours, et lorsqu'on croyait la campagne finie.

Ces avantages furent compensés par un échec qu'essuya le comte d'Harcourt, toujours heureux jusqu'alors : il fut battu par le marquis de Léganez qu'il avait autrefois contraint de lever le siége de Casal, et qui le contraignit à son tour de lever celui de Lérida. Il en fut de même à peu près en Italie, où le prince Thomas se vit forcé de renoncer au siége d'Orbitello, ville située à une journée de Rome, et dans l'*État des présides*, où, pour inquiéter Innocent X, et satisfaire une vengeance particulière de Mazarin, ce ministre avait fait porter la guerre. Le duc de Brezé, beau-frère du duc d'Enghien, devait coopérer par mer à ce siége : il battit en effet la flotte espagnole qui vint au secours, mais il fut tué dans le combat.

L'année 1647 fut encore moins heureuse. Une suspension d'armes entre



CONDÉ.

Publié par Furne, Paris

l'Espagne et les Provinces-Unies, toujours inquiètes des succès et du voisinage des Français, permit à l'archiduc Léopold de tourner toute son attention et toutes ses forces du côté de la Flandre, où Rantzau et Gassion ne purent l'empêcher de faire des progrès. Le dernier fut tué comme il s'emparait de Lens : et, dit Monglat à cette occasion, « la France gagna « une bicoque, et perdit un grand capitaine. »

Turenne fut enchaîné pendant toute la campagne par la révolte et la retraite des Weimariens, qu'on n'avait pu satisfaire entièrement sur leur solde. Il les suivit dans leur marche ; et, négociant toujours avec leurs officiers, il en fit arrêter quelques-uns, en passant près de Philisbourg, et entre autres Rose, qu'ils avaient élu pour chef. Quelques-uns furent ramenés par la persuasion : avec ceux-ci il poursuivit les plus mutins jusqu'en Franconie, les chargea, leur fit quelques prisonniers ; mais il ne put empêcher qu'ils ne lui échappassent en majeure partie, et qu'ils n'allassent grossir l'armée suédoise. On touchait à l'automne lorsque Turenne put revenir dans le Luxembourg, où sa présence, obligeant l'archiduc à diviser ses forces, arrêta aussi ses progrès.

Le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père à la fin de l'année précédente, et qui avait été envoyé en Catalogne pour réparer l'échec du comte d'Harcourt, ne fut pas plus heureux que lui. Soit que ce fût l'usage du pays, soit par fanfaronnade, il fit ouvrir la tranchée devant Lérida au son des violons. Le gouverneur Grégorio Brit, Portugais, y répondit d'abord par des honnêtetés, et ensuite par un feu si terrible et des sorties si bien conduites, que le prince, dont l'armée diminuait sensiblement par les combats, les maladies et la désertion, et qui était menacé encore de l'approche d'une armée supérieure, prit sagement, mais non sans regret, le parti de la retraite.

Il n'y eut point d'événement marquant en Italie, où le duc de Modène avait succédé au prince Thomas dans le commandement des troupes combinées, et où les Espagnols restèrent sur la défensive par l'inquiétude que leur causait le soulèvement des Napolitains, révoltés des extorsions de leurs vice-rois. Ils s'étaient mis sous la protection de la France, et avaient appelé le duc de Guise pour les commander. Mais celui-ci, mal secondé par la cour, fut fait prisonnier l'année suivante par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, et Naples rentra dans le devoir.

La bonne situation des affaires, et dans le cabinet et chez l'étranger, au commencement de la régence, donnait à la nation un air de sérénité : aussi la vit-on tout à coup reprendre ce caractère vif, léger et enjoué qui la distingue ; les troubles mêmes de la fronde, qui survinrent ensuite, ne l'altérèrent pas. On la verra s'amuser des affaires publiques, sans trop s'en

occuper ; se passionner pour les partis, sans s'acharner à se détruire ; lire avidement les libelles et n'en retenir que les plaisanteries ; se faire la guerre sans se haïr ; se battre avec bravoure, et ne mêler aux hostilités ni atrocités ni noirceurs ; passer sans presque aucun intervalle de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation, pendant tout ce temps, fut un état de délire, et c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager les événements qui vont suivre. Le cardinal de Retz, le duc de La Rochefoucauld, et plusieurs autres personnes d'un rang distingué, ont laissé d'amples Mémoires sur ce sujet. Comme ils voyaient les événements de plus près, et qu'ils y jouaient les principaux rôles, ils les jugeaient très-importants, et se les grandissaient, pour ainsi dire, à eux-mêmes. Mais l'œil de l'histoire les voit dans leur juste proportion ; et c'est ainsi que nous les représenterons, sans nous appesantir sur les détails, et sans rien retrancher de ce qui peut les rendre instructifs.

Ces beaux jours de la régence durèrent à peu près trois années, pendant lesquelles le cardinal s'affermit dans le ministère contre les secousses qui allaient ébranler sa fortune. Mazarin fut haï, parce qu'il ne sut s'attirer ni l'estime ni la confiance, qui sont les pivots du gouvernement. Il n'avait pas de grands vices, mais presque toutes ses vertus étaient plus ou moins infectées des défauts contraires. S'il donnait, c'était avec parcimonie et contrainte ; s'il promettait, c'était dans l'intention de ne tenir qu'autant qu'il y serait forcé. Il parlait beaucoup et avec agrément ; mais il abusait de cette facilité, pour s'envelopper dans de grands raisonnements qui lui fournissaient ensuite une foule d'*échappatoires*. Un autre expédient qu'il employait volontiers était la lenteur : « le temps et moi, » disait-il quelquefois. Cette marche tardive et tortueuse désolait les Français, amis de la promptitude dans le conseil comme dans l'exécution. Leur penchant à la précipitation leur rendait le ministre ridicule ; lui, de son côté, les regardait comme une nation purement frivole. Il résulta de là un mépris réciproque, très-mal fondé de part et d'autre, mais qui influa beaucoup sur les événements suivants. Il semble que le cardinal Mazarin aurait préféré la vie d'un homme riche sans affaires à celle d'un ministre : car il aimait les plaisirs, la table et le jeu. Il haïssait le travail, et laissait en arrière une multitude de réponses et de dépêches. Cependant, quand il voulait s'appliquer, il avançait beaucoup en peu de temps. Les audiences, la représentation lui déplaisaient ; il serait resté volontiers enfermé dans l'intérieur de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublements, de bijoux ; et jamais on ne l'en tirait qu'il ne montrât de l'humeur. Enfin, un défaut très-essentiel dans un ministre,

c'est qu'on savait qu'il ne fallait que lui faire peur pour obtenir de lui tout ce qu'on voulait. « Faites du bruit, disait le cardinal de Sainte-Cécile, son propre frère, et il accordera tout. » Dans une cour où les plaisirs faisaient qu'on se communiquait beaucoup, ces défauts du ministre ne tardèrent pas à être remarqués, et bien des personnes se proposèrent de les tourner à leur profit. Le cardinal sentit les inconvénients de cette familiarité ; et les efforts qu'il fit pour la diminuer occasionnèrent le premier soulèvement contre lui (1).

Anne d'Autriche, pendant la vie de son mari, n'avait pas eu de plus grande consolation dans ses peines que la liberté de s'en plaindre avec ses domestiques, ses femmes et les autres personnes qui l'environnaient. Lorsqu'elle eut pris en main les rênes du gouvernement, elle continua de parler de ce qui l'affectait ; de sorte qu'à son exemple tout le monde s'entretenait des affaires d'État. Mazarin fit sentir à la régente les inconvénients de cette habitude, et elle s'en corrigea ; mais les familiers de la reine, privés de ces confidences qui satisfaisaient leur curiosité, et qui leur donnaient un air d'importance, conçurent un extrême ressentiment contre le ministre. Il s'embarrassa peu de la haine des subalternes, persuadé que, pourvu qu'il eût pour lui les princes du sang, les grands officiers de la couronne et les chefs les plus éminents des corps, tous les autres seraient trop heureux de se ranger sous sa protection. Il s'attacha donc à contenter les premiers, à prévenir leurs désirs, et surtout à les flatter et à les endormir par de belles paroles. Mazarin ne fit pas réflexion que presque toujours les grands sont conduits par les petits. Ceux-ci, gens d'affaires, fournisseurs, domestiques, en rapport continuel avec les courtisans, n'eurent pas de peine à leur inspirer des préventions contre le ministre qui les négligeait. S'il accordait des grâces, il ne fallait pas, disaient-ils, lui en avoir obligation, parce que c'était, de sa part, crainte plutôt qu'inclination ; il fallait, au contraire, profiter de sa faiblesse, et exiger encore davantage. Si, excédé des demandes, il hasardait un refus, l'essaim des mécontents se répandait dans les cercles, dans les sociétés bourgeoises, dans les cours souveraines, où ils avaient leurs amis, leurs parents et leurs alliés. Là on faisait sans miséricorde le procès au ministre. C'était, disait-on, un avare, un ambitieux, un homme qui ne pensait qu'à lui, qui se revêtait de toutes les dignités, se chargeait de bénéfices, pillait le trésor royal, dont il s'était rendu maître en y préposant ses affidés ; qui prolongeait la guerre pour avoir un prétexte de pressurer les peu-

(1) Brienne, t. II, p. 182. Motteville, t. I, p. 182. Joly, t. I, p. 5. Bussé, t. I, p. 119. La Rochefoucauld, p. 40. Nemours, p. 8. Mascurat, p. 191, 445 et 448. Lenet, liv. 2, p. 416. Talon, t. VII, p. 79. Artagnan, t. II, p. 130. Monglat, t. II, p. 298.

ples ; enfin une sangsue publique, un fourbe qui déshonorait le gouvernement chez les étrangers, et dont il fallait nécessairement se défaire (1).

Les murmures contre la régente n'étaient pas moindres. « *Effusa est* « *contemptio super principes* (2), disait Talon, avocat-général ; le mépris « universel s'est répandu sur les princes. La personne du roi a été honorée « à cause de l'innocence de son âge, mais celle de la reine a reçu toute « sorte d'opprobres et d'indignités ; le peuple s'est donné la liberté d'en « parler avec insolence et sans retenue (3). » On noircissait, en effet, la régente par des soupçons injurieux à son honneur. On ne l'épargnait pas non plus sur sa conduite politique : on la blâmait ouvertement de donner toute sa confiance à un étranger qui savait à peine la langue, qui ne connaissait ni le génie, ni les lois, ni les usages de la nation ; et d'avoir composé le conseil moins selon les besoins de l'État que selon les désirs de son ministre. A la vérité, elle avait conservé à la tête le chancelier Séguier, homme habile, ami des savants et des lettres, exercé dans le travail, employé avec succès sous Richelieu, et capable de donner de bons avis ; mais il passait pour l'homme de la cour contre le parlement, et il était « si souple, dit Talon, si déférant, si abaissé dans sa conduite « à l'égard de la reine et des ministres, qu'il en était ridicule et sans « estime dans le cabinet. » D'ailleurs, il lui était échappé de dire en pleins états « qu'il y avait deux sortes de consciences : l'une, d'État, qu'il fallait « accommoder à la nécessité des affaires ; l'autre à nos actions particu- « lières. » Cette proposition scandalisa à juste titre, et ôta au chancelier la confiance du public, qui est le plus bel apanage d'un homme en place.

Par une conduite contraire, Chavigni se fit un puissant parti dans le parlement. « Il faisoit profession de dévotion, dit Talon (4), et même de « jansénisme, et il se trouvoit que tous ceux qui étoient de cette opinion « n'aimoient pas le gouvernement présent de l'État. » C'était un homme de *haut sens*, très-propre aux affaires. Mazarin lui devait son élévation : mais bientôt il le trouva de trop dans le conseil, et l'en éloigna. « Il est difficile et audacieux, disait le cardinal ; il serait heureux, s'il voulait se contenter d'avoir part à ma fortune ; mais il demande toujours et me contraint infiniment. » On cria à l'ingratitude. Chavigni se cantonna, pour ainsi dire, dans le parlement, où il avait pour partisans déclarés les présidents Longueil et Viole, auxquels se joignirent les présidents de Novion

(1) Talon, t. IX, p. 322. — (2) Psaume 106, v. 40. — (3) Talon, t. II, p. 376 ; t. V, p. 296. — (4) Talon, t. V, p. 311. Motteville, t. I, p. 360.

et de Blancmesnil, piqués contre le ministre, à cause de la disgrâce de Potier, évêque de Beauvais, leur parent. Châteauneuf, qu'on avait toujours laissé à Mont-Rouge, se mêla de cette cabale, qui devint très-dangereuse par la jonction de plusieurs conseillers disposés à brouiller. Mazarin ne trouva pas de meilleur moyen pour l'affaiblir que de disperser les chefs. Châteauneuf eut ordre de se retirer en Berri. Chavigni fut réduit au gouvernement de Vincennes, qui lui avait été donné par Richelieu ; d'autres furent relégués dans leurs maisons de campagne, d'où le ministre, peu enclin à la rigueur, les rappela bientôt. Cependant, comme tout cela s'était fait sans forme de procès, et par des coups d'autorité, le parlement, dont les exilés étaient presque tous membres, en marqua beaucoup de mécontentement.

La guerre d'Espagne, très-dispendieuse, quoique accompagnée de succès brillants, durait toujours. Il fallait de l'argent pour la soutenir : il en fallait pour fournir à la magnificence et aux plaisirs d'une cour fastueuse, pour acquitter les pensions des grands, créées dans l'intention de payer leur fidélité, enfin pour remplir les vides du trésor, causés par une administration peu économe. Les provinces épuisées n'offraient plus de ressources, malgré l'habileté du surintendant des finances à trouver des prétextes et des moyens d'impositions. C'était l'Italien Jean Particelli, sieur d'Émery, exacteur impitoyable, qui se faisait même honneur de sa dureté. On raconte qu'un poëte venant un jour lui offrir l'encens dont les auteurs indigents ne parfument que trop souvent les distributeurs des richesses, d'Émery lui dit naïvement : « Au lieu de me louer, faites en sorte qu'on m'oublie ; les surintendants ne sont faits que pour être maudits. » De la part d'un homme qui se dévouait si gaiement à l'exécration publique, il était permis de tout appréhender : aussi la crainte fut-elle vive dans la capitale ; et les esprits commencèrent à s'agiter fortement, lorsque les bourgeois virent leurs possessions menacées, et la violence jointe aux prétentions de la cour (1).

Il parut odieux que, pour se procurer de l'argent, on tirât des archives de la finance un règlement qui avait cent ans de date. C'était un édit de 1548, qui faisait défense de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au delà des bornes posées à cet effet, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux, et d'amende arbitraire. Plus il s'était écoulé de temps depuis ce règlement, plus les contraventions s'étaient multipliées, et plus le surintendant espérait d'argent. Il fit donner un arrêt du conseil qui rappela celui de 1548, et les peines prononcées contre les délinquants.

(1) Talon, t. II, p. 41. *Histoire du temps*, p. 10 et suiv.

En conséquence, on commença à toiser le terrain occupé par les nouvelles constructions, afin d'imposer des amendes proportionnées à l'étendue, et de forcer les propriétaires à racheter, par une contribution, la démolition de leurs maisons, et la confiscation des matériaux. Cette opération du *toisé* jeta l'alarme dans beaucoup de familles, qui se voyaient menacées d'une multitude de procès entre les cohéritiers ou les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les préposés au *toisé*, et troubla les ouvriers. Ils demandèrent main-forte; on leur donna deux compagnies de soldats, qui empêchèrent les violences, mais non les murmures; les propriétaires réclamèrent l'autorité du parlement, qui intervint dans cette affaire, et qui fit des remontrances. La cour mollit insensiblement, et crut avoir obtenu la victoire, parce qu'elle avait soutiré quelques deniers; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, et le parlement à s'assembler.

La fermentation devint plus générale par la publication d'un *tarif* qui augmentait considérablement les droits d'entrée dans la capitale. Le *toisé* n'avait inquiété que quelques familles: le *tarif* mécontenta tout Paris. La cour, effrayée des murmures qui dégénéraient en clameurs, le retira, et y substitua d'autres édits bursaux, qui parurent si onéreux, que le parlement préféra encore le *tarif*, que l'on modifia : mais ces arrangements ne se firent pas sans pourparlers avec le ministre, des assemblées de chambres, des députations à la régente, des réponses aigres, des coups d'autorité de sa part, des discours et des écrits, dans lesquels les grandes questions du droit des rois et des peuples, du pouvoir arbitraire et du pouvoir limité, étaient discutées et livrées aux réflexions du public. Les maîtres des requêtes, cette jeunesse, l'espérance de la haute magistrature, ordinairement attachée à la cour de laquelle dépend son avancement, s'élevèrent aussi contre le ministre, parce qu'on créa douze nouvelles charges, dont l'addition diminuait le prix des anciennes, et les rendait moins honorables. Enfin, les trésoriers de France, et d'autres possesseurs de charges et d'offices, firent entre eux des associations pour borner les projets de la maltôte, et écrivirent en province des lettres circulaires, pour engager ceux qui possédaient des charges à se joindre à eux. On mit en prison quelques-uns des plus ardents, et ils furent relâchés aussi promptement et aussi imprudemment qu'ils avaient été resserrés. L'enthousiasme devint si violent, qu'un des plus emportés, qu'on avait laissé libre par des égards particuliers, alla se plaindre au ministre de ce ménagement, comme d'un affront, ne méritant pas, disait-il, d'être plus épargné que les autres, puisqu'il n'était pas plus innocent; et cette bravade resta impunie.

Mais ce qui rendit ces petites attaques plus dangereuses, c'est le soulè-

vement de toute la magistrature au sujet de la *paulette*. Ce droit, ainsi appelé de Charles Paulet, son inventeur, était un expédient imaginé pour rendre la vénalité des charges profitable au trésor royal. Chaque particulier pourvu d'office était obligé de payer tous les ans le soixantième du prix de l'achat. A cette condition, quand il mourait, sa famille héritait de sa charge ; mais s'il y manquait et mourait dans l'année, la charge était dévolue au roi, et perdue pour la famille. Ce droit de vénalité, acquis par la *paulette*, n'était pas perpétuel ; les rois le renouvelaient tous les neuf ans, comme une grâce. Cette espèce de bail finissant dans l'année, le ministre, en accordant la continuation, imagina d'exiger de toutes les cours souveraines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt.

Le grand-conseil, la cour des aides, la chambre des comptes, se récrièrent contre une pareille exaction ; ils remontrèrent au parlement que l'exception n'était faite que pour les désunir, et que, s'il abandonnait les autres corps dans cette occasion, on reviendrait contre lui après les avoir abattus. Cette crainte prévalut contre toutes les mesures que prit la cour pour empêcher ces compagnies de faire cause commune ; et le 13 mai fut donné le fameux *arrêt d'union*, qu'on peut regarder comme l'étendard sous lequel se rangèrent par suite tous ceux qui voulurent molester le ministère. Il portait qu'on « choisirait dans chaque chambre du « parlement deux conseillers, qui seraient chargés de conférer avec les « députés des autres compagnies, et qui feraient leur rapport aux chambres « assemblées, lesquelles ensuite ordonneraient ce qui conviendrait. » La régente sentit que cette démarche des cours souveraines, bornée d'abord à leurs intérêts particuliers, ne tarderait pas à s'étendre plus loin. Elle fit l'impossible pour empêcher ces assemblées. L'*arrêt d'union* fut cassé par un arrêt du conseil. Le parlement fut mandé au pied du trône. La reine lui fit essuyer des réprimandes générales, et menaça les particuliers ; elle flatta ensuite le corps, et caressa les membres qu'elle craignait, ou dont elle espérait quelque complaisance. Le duc d'Orléans, depuis la régence, vivait tranquille, sans se mêler des affaires publiques. Anne d'Autriche le pria d'en prendre connaissance, et de traiter avec le parlement. Il se fit une grande députation à son palais : on entra en conférence. Gaston parlait bien, et mettait dans ses discours et ses manières autant de dignité que de douceur ; il gagna ceux qui le virent et l'entendirent. Mais ses propositions rapportées aux chambres assemblées, dénuées du charme qu'il leur prêtait, n'eurent pas le même succès (1).

(1) *Journal du parlement.*

Mazarin voulut aussi entrer en conférence ; mais, comme il prononçait mal le français, son idiome étranger donna lieu à des plaisanteries, de la part de la jeunesse admise à ces pourparlers, et il devint ridicule ; tort qui éclipse en France toutes les bonnes qualités. On crut d'ailleurs s'apercevoir dans l'intimité de la conversation qu'il était double, artificieux, plus rusé qu'adroit, hardi jusqu'à l'insolence quand il ne craignait pas, et bas flatteur près des gens dont il avait besoin. Dans ces conférences il comblait de caresses les conseillers jeunes et vieux ; il les appelait « les restaurateurs de la France et les pères de la patrie : » adulation fade dont personne n'était dupe, et qui ne lui attira que du mépris. Les expédients qu'il proposa pour ramener les esprits à la soumission, expédients qu'il voulait faire valoir comme un grand relâchement de l'autorité royale, furent rejetés avec dédain. Les magistrats s'opiniâtrèrent à soutenir l'*arrêt d'union ;* et le peuple commençant à s'émouvoir, la cour fut obligée de souffrir les assemblées *de la chambre de Saint-Louis*, où se réunirent les conseillers députés par le parlement et par les autres compagnies souveraines (1).

La reine, en tolérant cette espèce de comité, lui fit dire « que son intention était que les affaires s'y expédiassent en peu de temps, pour le bien de l'État ; mais surtout qu'il y fût avisé aux moyens d'avoir de l'argent promptement. » De ces deux objets, le second, qui affectait si vivement la cour, fut précisément celui qu'on négligea. Les députés des compagnies aimèrent mieux s'attacher à la discussion des affaires publiques, comme plus propre, par l'importance des questions, à leur faire obtenir de la considération. Les matières étaient présentées à la chambre par un des membres : on les examinait attentivement ; on portait même une décision, mais qui n'avait de force que par la sanction des chambres assemblées. Il résulta de là deux inconvénients qui jetèrent la cour dans de grands embarras : le premier, qui s'est longtemps perpétué, c'est qu'une séance des chambres assemblées ne suffisant pas quelquefois aux affaires d'État, on continuait la délibération dans les séances suivantes, sans donner aucun temps aux affaires des particuliers. Ainsi le peuple se trouvait sans justice, et les suppôts du palais sans occupation. Ceux-ci, ou par désœuvrement, ou par curiosité, se portaient en foule dans les salles, et y passaient les journées entières à recueillir les murmures, les réflexions, les bons mots, dont ils amusaient les cercles de Paris et des provinces. Les projets de réforme, et les moyens même violents d'y parvenir, deve-

(1) Talon, t. V, p. 296. Motteville, t. II, p. 144. *Journal du parlement*, p. 9. *Histoire du temps*, p. 158.

naient le sujet des conversations. On s'en entretenait dans les boutiques des marchands, dans les ateliers des artisans, et jusque dans les marchés et les places publiques. Cette manie de s'occuper des affaires d'État s'empara de toutes les têtes, et la France entière se trouva disposée à prendre part aux troubles de la capitale.

L'autre inconvénient de la chambre de Saint-Louis, c'est la facilité qu'elle donna aux malintentionnés de commettre le parlement avec la cour ; car le seul frein qui puisse arrêter les caractères fougueux dans les grandes assemblées, c'est la crainte de s'attirer, par des propositions hardies, le ressentiment des ministres. Or, en permettant ce comité préparatoire, la régente ôta ce frein de la crainte, parce que les conseillers qui voulaient faire agiter des questions désagréables au ministère en chargeaient secrètement les députés à la chambre de Saint-Louis, qui s'en occupaient, et portaient ensuite les propositions aux chambres assemblées, sans que l'inventeur, qui restait caché, eût rien à appréhender (1).

On est étonné de la multiplicité des objets que la chambre de Saint-Louis fit passer sous ses yeux, en dix séances, qui durèrent dix jours, depuis le 30 juin, jusqu'au 9 juillet. Justice, finance, police, commerce, solde des troupes, grâces, domaine du roi, état de sa maison ; en un mot, tout ce qui concerne le gouvernement fut porté à la connaissance de ce comité, et devint, par une suite nécessaire, du ressort du parlement.

Les difficultés sur tous ces objets, présentées à l'assemblée des chambres, auraient été décidées aussitôt que proposées, si cela n'avait dépendu que de la jeunesse du parlement, qui était très-contraire au ministre. Plusieurs causes contribuaient à échauffer les esprits, tant de cette jeunesse tumultueuse, que de personnages plus graves et plus mûrs, qui ne se montraient pas moins animés. D'abord ces jeunes gens, la plupart dégoûtés de l'étude aride des lois, et fatigués par les sollicitations importunes des plaideurs, trouvaient fort agréable d'avoir un prétexte plausible de quitter ces occupations obscures, pour se livrer à la recherche amusante des faits, se donner en spectacle dans les assemblées des chambres, et y faire briller leur éloquence. Il est possible aussi que plusieurs d'entre eux se soient regardés comme *les protecteurs nés du peuple*, titre que leur donnaient leurs flatteurs, et qu'ils se soient crus très-nécessaires à la patrie : persuasion capable toute seule d'inspirer l'enthousiasme républicain, toujours dangereux dans une monarchie. Enfin il devint à la mode de censurer le gouvernement, et de décrier les ministres, surtout le cardinal. On se

(1) Talon, t. V, p. 300.

donna des noms de faction : les partisans de la cour s'appelaient *Mazarins* les autres furent nommés *Frondeurs* (1).

Cette dénomination dut son origine à des jeux d'enfants qui, partagés en plusieurs bandes dans les fossés de Paris, se lançaient des pierres avec la fronde. Comme il résultait quelquefois des accidents de ces amusements, la police les défendit, et envoya des archers pour séparer les frondeurs. A leur vue, les enfants se dispersaient; mais, après le départ de cette patrouille, ils revenaient sur le champ de bataille. Quelquefois, lorsqu'ils se sentaient plus forts, ils faisaient face à la garde, et la poursuivaient à coups de fronde. Le flux et le reflux de ces troupes d'enfants, qui tantôt cédaient à l'autorité, et tantôt y résistaient, parurent à un plaisant du parlement, peindre assez naturellement les alternatives de sa compagnie. Il compara les adversaires de la cour à ces *frondeurs*. Le mot prit, et dès ce moment, habits, repas, équipages, ajustements, bijoux, tout fut à la *fronde*. Sitôt qu'elle devint une affaire de mode, les femmes s'en mêlèrent de droit ; et pour être bien reçu dans les cercles, il fallut tenir à la fronde, au moins par quelques marques extérieures. Cette nécessité fit déclarer contre la cour les jeunes conseillers, que d'autres raisons n'avaient pas encore déterminés.

Quant aux magistrats plus âgés et plus sérieux, qu'on nomma par dérision les *barbons*, on sait à peu près les motifs des principaux qui, dans l'assemblée des chambres, tonnaient ordinairement contre les abus vrais ou faux du gouvernement (2). On a déjà fait observer que le président René Potier de Blancmesnil, et toute la maison de Gèvres, en voulaient au cardinal à cause de la disgrâce de l'évêque de Beauvais, que le cardinal avait supplanté. René Longueil de Maisons était piqué de ce qu'il ne pouvait obtenir une place de président pour son frère, et pour lui-même la charge de chancelier de la reine. Le président Viole épousait la querelle de son ami Chavigni, ex-ministre qui accusait Mazarin, non-seulement de ne l'avoir pas soutenu, mais encore d'avoir contribué à sa chute. Le président Charton, qu'on appelait aussi le président *Je dis ça*, parce que telle était sa manière de conclure en opinant, était un esprit turbulent et séditieux, qui détestait les ministres, par la seule raison qu'ils jouissaient de l'autorité. Enfin Broussel, simple conseiller, devenu depuis si fameux, tenait du caractère de ces mécontents de profession, dont la bile est exaltée par la pauvreté et l'obscurité où on les laisse, pendant que d'autres, qu'ils prétendent bien inférieurs à eux en mérite, sont élevés aux

(1) Retz, t. I, p. 110 et 387. Nemours, p. 8. La Rochefoucauld, p. 56. Monglat, t. II, p. 308. — (2) Retz, t. I, p. 145.

honneurs. La cour aurait pu le gagner, en donnant à son fils une compagnie aux gardes, qu'il désirait; elle le négligea. Soit que cette indifférence ait aigri le vieux conseiller, ou qu'il ait été excité par le zèle du bien public, il est certain qu'il ne s'ouvrit jamais un avis mortifiant pour la cour, que Broussel n'en fût l'auteur ou l'appui; et, quelque biais que l'on proposât, il était impossible de lui faire agréer aucun tempérament, surtout en matière d'impôts. Aussi le peuple, témoin de cette fermeté, le bénissait tout haut, et l'appelait *son père*. Ses opinions, toujours extrêmes, et suivies par le plus grand nombre, auraient entraîné rapidement le parlement dans des résolutions violentes, sans les barrières que la sage circonspection de Mathieu Molé, premier président, opposa à la manie du moment.

Ce magistrat, fait pour les circonstances où il se trouva, fut alors jugé défavorablement par les deux partis. Les ministres, voyant la vigueur qu'il mettait dans les démarches que sa compagnie lui prescrivait contre eux, le taxait de partialité pour les frondeurs. Ceux-ci, fâchés d'être toujours contenus par le premier président dans les bornes qu'ils voulaient franchir, l'accusaient d'être secrètement vendu à la cour: mais, incapable de craindre ni de flatter, Molé n'avait que la paix en vue; et s'il ne réussit pas à la procurer, on lui doit d'avoir empêché que les troubles n'ébranlassent les fondements de la monarchie. Il avait une sagacité singulière pour démêler dans les entretiens particuliers les intérêts secrets, et pour prévoir les entreprises qu'ils pouvaient occasionner; et il était doué surtout de l'esprit d'à-propos, qui fait qu'on dit toujours à chacun ce qu'exigent le caractère, le lieu et les circonstances. Dans ses discours, au travers de quelque rudesse d'expression, on remarque des pensées fortes, un style mâle et nerveux; beaucoup de netteté et de justesse, sans aucune de ces métaphores et de ces digressions scientifiques, familières à l'éloquence de ce temps (1).

Mathieu Molé passe pour avoir été un des hommes les plus intrépides de son siècle. Tel qui affronte hardiment la mort dans les batailles tremblerait peut-être en entendant les cris et les hurlements d'une populace mutinée, et en voyant mille instruments meurtriers levés sur sa tête. Aussi tranquille dans ces occasions que s'il eût été sur son tribunal, Molé, d'un regard, glaçait d'effroi les séditieux, et, par une seule menace prononcée d'un ton ferme, il les mettait en fuite. Le courage chez lui n'était pas borné à quelques occasions, il le portait dans toutes ses actions. Sa conduite fut toujours également ferme et soutenue, quoique exposée aux

(1) Motteville, *passim*

malignes interprétations de ses ennemis, aux railleries des plaisants, à la critique d'un public prévenu, et souvent au blâme de ses parents, de ses confrères et de ses amis. Sa constance fut perpétuellement soumise à ces épreuves, à la cour, à la ville, dans le parlement; et jamais elle ne se démentit.

Il connaissait les boute-feux qui excitaient la fermentation dans sa compagnie, et il n'ignorait pas leurs motifs secrets. Les principaux étaient Châteauneuf, Laigues, Fontrailles, Montrésor, Saint-Ibal, reste de la cabale des *importants ;* Chavigni, qui s'était joint à eux ; et le plus dangereux de tous, Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle, décoré lui-même du titre d'archevêque de Corinthe, et connu depuis sous le nom de *cardinal de Retz*. Le but de ces intrigants était de susciter à la régente des embarras de toute espèce, afin de la forcer de changer ses ministres, dont ils se flattaient d'occuper la place : mais ils se gardaient bien de laisser pénétrer leurs intentions aux magistrats qu'ils séduisaient; au contraire, ils n'étalaient devant eux que des principes de désintéressement, de modération, de bienfaisance pour le peuple, et paraissaient n'avoir en vue que la réforme du gouvernement et la gloire de la nation, qui serait l'ouvrage du parlement s'il voulait l'entreprendre. Pour soutenir la bonne opinion qu'ils tâchaient de donner d'eux, ils avaient soin que les projets contre la cour, portés de la chambre de Saint-Louis aux chambres assemblées, ne parussent enfantés que par le pur zèle du bien public. Telle était la suppression des intendants de province, qui fut prononcée d'une voix unanime ; l'érection d'une chambre de justice, destinée à pressurer les traitants, chose toujours agréable au peuple ; enfin, beaucoup de règlements de finance, bons en eux-mêmes, mais mauvais pour le moment présent, parce qu'ils jetaient l'alarme parmi les prêteurs, qu'ils ôtaient la confiance, et qu'ils faisaient fermer les bourses. Il s'ensuivit que, dans quelques provinces, le peuple, voyant le discrédit dans lequel les opérations du parlement faisaient tomber les collecteurs des impôts, refusa de payer. Des paysans attroupés pillèrent les recettes; et le moins qui en arriva, c'est que chacun s'abstint de verser sa part de contribution, et tout resta en souffrance, en attendant la fin des débats de la magistrature avec le ministère (1).

Le duc d'Orléans, prié par la reine, vint aux assemblées des chambres, et il s'y rendit assidu, pour tâcher de mettre des bornes à l'étendue et à la multiplicité des prétentions. Il représenta que les intendants étaient nécessaires pour la marche, la distribution, la subsistance des troupes

(1) Retz, t. I, p. 2. *Histoire du temps*, p. 195.

dans les provinces; qu'ils seraient difficilement suppléés à cet égard; qu'au lieu de les révoquer, il n'y avait qu'à restreindre leurs fonctions et leurs pouvoirs, et que la cour se prêterait volontiers à des arrangements. Quant à la chambre de justice, on éleva une difficulté, savoir, si les membres seraient tirés de toutes les compagnies souveraines, ou bien uniquement du parlement. Il y eut à ce sujet des débats qui empêchèrent la formation de la chambre, et c'est ce que le ministère demandait. Sur d'autres matières, comme la confection d'un nouveau tarif des entrées de Paris, le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, et d'autres objets de finance, on suscitait des incidents pour faire perdre de vue l'objet principal, et refroidir le zèle des frondeurs; mais ces stratagèmes n'aboutissaient qu'à retarder la décision, et non à changer les opinions.

Cependant, comme le premier président espérait beaucoup du temps, il secondait l'expédient des délais, en profitant des moindres ouvertures pour rompre les assemblées, ou pour les rendre inutiles. A cet effet furent employées les longues délibérations, les harangues étudiées, les digressions, les conférences chez le duc d'Orléans, et d'autres moyens par lesquels on amuse les corps plus aisément que les particuliers; mais, à la fin, la diligence vint d'où venaient auparavant les retards. Les coffres du roi se vidaient sans se remplir; tout languissait. Les armées n'étaient pas payées, et il y avait à craindre *la sédition du ventre, la pire de toutes*, disait Gaston, qui ajoutait que les ennemis triomphaient de ces désordres, et devenaient moins traitables sur l'article de la paix, qu'ils comptaient faire ou différer, selon leur volonté, à l'aide de nos mésintelligences. La régente prit donc le parti de finir toutes les tracasseries, en accordant de bonne grâce au parlement une partie de ce qu'il paraissait disposé à se faire donner de force. Le roi tint pour cela un lit de justice le 31 juillet (1).

La déclaration qui y fut lue portait remise du quart des tailles pour l'année suivante, révocation de l'édit du toisé, et de plusieurs droits pécuniaires établis successivement sur les denrées et marchandises; suppression de douze charges de maîtres des requêtes, dont la création avait occasionné les premiers murmures de la magistrature: il fut fait de plus, sur le maniement des finances, des règlements qui semblaient devoir mettre un frein à la cupidité des partisans. Le chancelier ajouta que le roi établirait incessamment une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations: et il finit par une défense de continuer les assemblées de la chambre de Saint-Louis, et une injonction de rendre la justice aux sujets du roi.

(1) *Histoire du temps*, p. 225.

Il fallait bien peu connaître les hommes, pour imaginer qu'avec ces concessions, la plupart équivoques, on satisferait la jeunesse frondeuse du parlement, et qu'après avoir pris part aux affaires d'État elle reviendrait sans peine aux affaires ennuyeuses du barreau. Dès le lendemain du lit de justice les assemblées des chambres recommencèrent. En vain le premier président représenta que tout était fini par la déclaration de la veille, et qu'il ne fallait plus songer qu'à rendre justice aux parties qui la demandaient à grands cris. Inutilement aussi le duc d'Orléans vint prendre séance, et déclarer que l'intention du roi était qu'on cessât les assemblées. On répondit que sa déclaration ne remédiait pas aux maux dont on s'était plaint; qu'il y avait bien d'autres griefs à redresser; qu'à la vérité le chancelier avait défendu les assemblées de la chambre de Saint-Louis, mais non celles de toutes les chambres, et qu'il était du devoir des magistrats de rendre plutôt justice à la nation entière, qui l'attendait d'eux, qu'à quelques particuliers. On soumit donc la déclaration à l'examen, et il fut décidé qu'on ferait des remontrances. Pendant que des commissaires nommés y travaillaient, on remit sur le bureau, dans l'assemblée des chambres, d'autres articles oubliés ou différés (1).

La régente se doutait bien que ce feu, qui couvait toujours, était entretenu par des personnes intéressées à ne pas le laisser éteindre. Sur quelques soupçons, elle fit arrêter, le 2 août, l'intendant du duc de Vendôme, et fit saisir ses papiers qui pouvaient éclairer la conduite du duc et celle de son fils, le duc de Beaufort. Elle répandit aussi des espions autour des gens suspects, pour connaître leurs démarches, surtout celles du coadjuteur. Ce prélat qui, dans ses mémoires, s'est, pour ainsi dire, confessé au public, dit que, depuis le 28 mars jusqu'au 25 août, il dépensa, pour se faire des partisans, trente-six mille écus, qui, selon le cours actuel de nos espèces, passent deux cent mille livres. Il ajoute que, dans l'intention de s'attirer l'estime et la confiance du public, il voyait souvent les curés de Paris; qu'il les appelait à sa table, et les consultait sur le gouvernement de son diocèse. Il se montrait très-zélé pour la décence du culte, pour la pompe des cérémonies, les messes d'éclat, les saluts, les processions : il assistait à tout, officiait souvent lui-même, et prêchait dans la cathédrale, les couvents et les paroisses; ce qui lui donnait un merveilleux crédit parmi le peuple. Gondi raconte, avec un air de complaisance, que ces occupations graves ne l'empêchaient pas de fréquenter les cercles, où il faisait sa cour aux dames avec succès. Il peint au naturel sa conduite dans les conventicules où il se trouvait avec les jeunes conseillers; conduite artificieuse et séduisante. Le coadjuteur les attaquait par les sentiments

(1) Retz, t. I, p. 116.

d'honneur et de patriotisme. Ils se devaient, disait-il, au salut des peuples, dont ils étaient l'unique ressource. Le prélat plaignait ce peuple gémissant sous le poids des impôts, les armées mal payées et souffrantes, le clergé opprimé, la noblesse vexée, le commerce languissant, la gloire de la nation exposée, par l'aveugle prévention de la régente en faveur de son ministre (1).

Gondi reconnaît qu'il avait de grandes obligations à la reine. Elle l'avait nommé coadjuteur; mais elle lui refusa le bâton de gouverneur de Paris, qu'il voulait joindre à la crosse. Souvent elle lui avait fait sentir qu'elle désapprouvait ses prétentions, sa vanité, et que sa régularité extérieure ne lui en imposait pas comme au peuple. Enfin, elle donnait ouvertement la préférence, dans sa faveur, au cardinal Mazarin. Ces griefs altérèrent considérablement la reconnaissance du jeune prélat, s'ils ne la détruisirent pas entièrement. Cependant il insinue qu'il aurait pu rester sujet soumis, sans les conseils de Laigues, Saint-Ibal, Montrésor, ses parents, qui l'irritèrent et soufflèrent le feu; mais il convient qu'ils trouvèrent les matières bien préparées : de sorte que, de son aveu, et pour appeler les choses par leur nom, Jean-François-Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, était un ingrat, un factieux, un brouillon, un homme déréglé, un ambitieux, un hypocrite, à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans les affaires une étincelle de fanatisme pour embraser tout le royaume.

Tel qu'on vient de le dépeindre d'après lui-même, le coadjuteur souffrait impatiemment les délais qui suspendaient les opérations du parlement, et qui empêchaient de porter les choses à l'extrême. Il crut se voir bien éloigné de son but, lorsqu'il apprit la nouvelle d'une victoire remportée à Lens sur les Espagnols par le prince de Condé. Il était naturel de penser que cet avantage enflerait le courage du cardinal, et lui inspirerait quelque projet hardi contre les frondeurs. Le coadjuteur en fut persuadé, et il courut sur-le-champ au Louvre, pour juger, à la contenance de la régente et de son ministre, de ce que les frondeurs avaient à appréhender. Il vit un air de satisfaction, mais rien dans les propos ni dans les manières qui dût faire craindre la moindre violence. Gondi s'en retourna, bien persuadé que Mazarin laisserait échapper cette occasion d'imprimer, par un coup d'éclat, de la terreur à ses ennemis. La sécurité passa de l'archevêque à ceux en qui les remords de la conscience pouvaient exciter quelques frayeurs; et jamais on ne remarqua plus de joie dans le peuple, que le 26 août, lorsque le jeune roi, accompagné de sa mère et d'un brillant

(1) Retz, t. I, p. 117; t. II, p. 17; t. III, p. 93, et *passim*. Nemours, p. 25. Joly, t. I, p. 7.

cortége, alla à la cathédrale, où les cours souveraines avaient été mandées pour rendre grâces à Dieu de la victoire remportée à Lens (1).

La cérémonie se termina par une catastrophe à laquelle on ne s'attendait pas. A peine le roi était sorti de l'église qu'il s'y répandit un bruit que les gardes qui restaient avaient ordre d'arrêter plusieurs conseillers. Ceux-ci, troublés, se précipitent de leurs places, sortent en foule de l'église, se dispersent dans les rues voisines, et se cachent partout où ils peuvent. Déjà les menaces du peuple se faisaient entendre ; on criait aux armes de tous côtés, et Paris, si calme avant le *Te Deum*, offrait, une heure après, le spectacle d'une ville prête à être bouleversée. Ce changement avait une cause, mais qui n'aurait pas dû produire des effets si effrayants.

La régente, choquée des obstacles que le parlement mettait perpétuellement à sa volonté, s'était déterminée à faire, sur les membres les plus opiniâtres, un exemple capable de contenir les autres. Elle crut donner à la puissance royale plus d'éclat, et l'exercer avec moins de risque, en profitant d'un jour de réjouissance publique; parce qu'alors les gardes françaises et suisses, et le reste de la maison militaire du roi, étant sur pied, pouvaient réprimer le peuple en cas de soulèvement. D'après ces considérations, elle donna ordre d'arrêter Charton et Blancmesnil, présidents, et Broussel, conseiller. Le premier fit prendre adroitement le change aux gardes, et se sauva. Le second fut saisi sans peine, et conduit à Vincennes. Le troisième demeurait dans la Cité, près du port Saint-Landry, quartier habité par des mariniers et d'autres gens *mécaniques*, dont il était l'idole. La vue d'un carrosse à sa porte, et d'un capitaine des gardes qui entra chez lui, excita leur attention. Pendant qu'ils regardaient, la fenêtre s'ouvre, la fille de Broussel et une vieille servante, son unique domestique, s'y montrent, crient, pleurent, demandent du secours; en même temps paraît à la porte le vieillard lui-même, malade pour lors, pâle et défait. Les gardes lui aidaient à marcher; ils le soulèvent, le placent dans le carrosse, et partent. Une foule de peuple suit la voiture. Ses clameurs avertissent les habitants des rues voisines. On sort des maisons, on court : la foule s'épaissit, on embarrasse le passage avec des meubles; les chevaux franchissent cet obstacle, mais le carrosse se rompt : un second, qui lui est substitué, se brise encore ; enfin, Comminges, capitaine des gardes, se jette, avec son prisonnier, dans un troisième, et le mène au château de Madrid.

Pendant ce temps le peuple débouche, de toutes les rues, sur les gardes

(1) Joly, p. 93. Talon, t. V, p. 253. Retz, t. I, p. 119. Motteville, t. II, p. 239.

françaises et suisses, qui, n'ayant pas d'ordres, se replient vers le Palais-Royal. Le maréchal de La Meilleraie fait sortir les gardes à cheval, travaille à dégager les fantassins, et y réussit, non sans peine. Dans ce moment il est joint par le coadjuteur, qui traînait après lui une foule de femmes et d'enfants, et toutes les harengères du Marché-Neuf, criant *Broussel et liberté!* Cette troupe s'était attachée sur ses pas malgré lui, lorsqu'au premier bruit de l'émeute il allait se ranger auprès de la reine. Le grand-maître et le prélat réunis s'acheminent au Palais-Royal, et entrent ensemble chez la régente, qu'ils trouvent environnée de toute la cour. Les femmes tremblaient : les hommes, voyant Anne d'Autriche peu intimidée, faisaient assez bonne contenance, et y joignaient la plaisanterie. « Il faut que Votre Majesté soit bien malade, lui disait Bautru à demi-voix, puisque le coadjuteur vous apporte l'extrême-onction. » D'autres tournaient en ridicule les transes de Broussel, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosaient en nourrice de ce vieillard de quatre-vingts ans, et qu'ils représentaient comme demandant à grands cris qu'on lui rendît son nourrisson. Ces bouffonneries étaient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La Meilleraie se mit en devoir de persuader que la révolte était sérieuse. « Il y a de la révolte, répondit sèchement la reine en regardant Gondi; il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter. »

Cependant le bruit continuait, le peuple menaçait de forcer les gardes. Il entra successivement plusieurs personnes qui dirent que la sédition allait en augmentant. On commença pour lors à quitter le ton plaisant, et à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire. Chacun se donnait la liberté de parler. « Pour moi, dit Guitaut, mon avis est de rendre le vieux coquin « de Broussel mort ou vif. » « Je pris la parole, dit le coadjuteur, et répon« dis : Le premier parti ne serait ni de la pitié ni de la justice de la reine; « le second pourrait faire cesser le trouble. » La régente rougit et s'écria : « Je vous entends, monsieur le coadjuteur, vous voudriez que je donnasse « la liberté à Broussel; je l'étranglerai plutôt de mes deux mains, et ceux « qui..... ajouta-t-elle en me les portant presque au visage. » Mazarin s'approcha, lui parla à l'oreille, et la fit revenir à elle-même. Pour lui, sans trop donner dans les plaisanteries, sans pencher non plus vers l'assurance, il avait une physionnomie équivoque, que l'arrivée du lieutenant-criminel et du chancelier décida bientôt.

Ces deux magistrats venaient de parcourir la ville : quoiqu'ils n'eussent adressé au peuple que des paroles de paix, ils avaient été reçus à coups de pierres. La frayeur qu'ils rapportaient était si naïve, qu'elle pénétra tous les cœurs, et celui du cardinal surtout. Il balbutie d'un air déconcerté

quelques phrases sans suite, et conclut qu'il faut promettre la liberté de Broussel, à condition que chacun rentrera dans sa maison. Tout le monde trouve l'expédient admirable. On se regarde, comme pour se demander qui portera la parole : Mazarin nomme le coadjuteur. Il se défend, on le presse; il demande du moins un billet de la reine, qui s'engage de rendre la liberté aux prisonniers : elle dit que sa parole suffit. Les courtisans environnent Gondi; ils le conjurent de rendre ce service à la France. Gaston le sollicite avec amitié; les gardes du roi l'entraînent, le portent, pour ainsi dire, sur leurs bras. En un clin-d'œil il se trouve à la porte du palais; les chevau-légers l'escortent, et le pétulant La Meilleraie se met à son côté.

Cet homme, *tout pétri de bile et de contre-temps*, dit le coadjuteur, au lieu de prendre une contenance pacifique, met l'épée à la main, et crie : « Vive le roi, liberté à Broussel! » Comme on voyait beaucoup mieux son geste qu'on n'entendait ses paroles, la populace, loin de se calmer, s'échauffe : on attaque le maréchal à coups de pierres et de bâtons : il est obligé de se mettre en défense. Après avoir quelque temps patienté, il tire ses pistolets et blesse mortellement, vers la Croix du Trahoir, un crocheteur chargé, qui passait, et qui tombe à ses pieds. Le coadjuteur, qui répandait à grands flots ses bénédictions, arrive et confesse ce malheureux sur la place où il était étendu. Cet acte de charité suspend, pour un moment, la fougue de la populace : mais pendant qu'elle paraît hésiter entre l'attaque et la retraite, trente ou quarante hommes armés de mousquetons, de hallebardes, débouchent de la rue des Prouvaires dans la rue Saint-Honoré, et font une brusque décharge sur la troupe de La Meilleraie; plusieurs sont blessés autour de lui. L'archevêque est jeté à terre d'un coup de pierre : comme il se relevait, un forcené lui porte le bout du mousqueton sur la tête, prêt à tirer : « Ah! malheureux! s'écrie Gondi, si ton père te voyait! » Ces paroles, prononcées au hasard, sauvent le prélat; on reconnaît son habit, et tout le peuple crie : « Vive le coadjuteur! » Il profite de ce retour de tendresse, tourne vers les halles, et entraîne avec lui une grande multitude : ainsi La Meilleraie se trouve dégagé sans efforts, et regagne librement le palais.

L'archevêque trouve dans ce quartier beaucoup de gens sous les armes; il les engage à les quitter, et dit que ce n'est qu'à cette condition qu'il ira avec eux demander à la reine la liberté des prisonniers. Ils y consentent; et Gondi revient au palais à la tête de trente ou quarante mille hommes, non comme auparavant, furieux et menaçants, mais tranquilles et désarmés. « Venez, lui dit La Meilleraie en l'embrassant, parlons à la reine en vrais Français, en bons citoyens, et prenons des dates pour faire pendre,

sur notre témoignage, à la majorité du roi, ces pestes d'État, ces flatteurs infâmes qui font croire à la reine que cette affaire n'est rien. » Le maréchal parle à la régente avec effusion de zèle pour l'État, et de reconnaissance pour l'archevêque : elle l'écoute froidement. La Meilleraie s'échauffe, et lui dit que, dans l'extrémité où sont les choses, il n'y aura pas le lendemain dans Paris pierre sur pierre, si elle ne met Broussel en liberté. Le prélat veut appuyer le maréchal. Anne d'Autriche l'interrompt, et lui dit d'un ton ironique : « Allez vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé. » Il se retire très-confus, et ne trouve plus dans les appartements cette foule caressante qui, deux heures auparavant, l'exaltait comme la ressource de l'État et le sauveur du royaume. Il eut la prudence de cacher son ressentiment, et composa son visage, pour rendre compte au peuple, qui attendait réponse. Comme on avait peine à l'entendre parler, quelques hommes robustes l'enlevèrent, et le placèrent sur l'impériale de son carrosse. Du haut de cette tribune singulière, le prélat les assura que leur docilité avait fait impression sur la reine ; que la soumission était le seul moyen de l'adoucir, et d'obtenir ce qu'ils demandaient. Après ce peu de paroles, il les exhorta à se retirer; et « je n'eus pas, dit-il, beaucoup de « peine à les y engager, parce que l'heure de souper approchait : et j'ai « observé, à Paris, dans les émotions populaires, que les plus échauffés ne « veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer. » Ainsi se dissipa cette tumultueuse assemblée, et Retz se retira à l'archevêché, où il demeurait, d'autant plus outré de dépit, qu'il s'était plus contenu.

Pour expliquer la conduite de la reine à l'égard du coadjuteur, il faut supposer cette princesse parfaitement instruite des menées secrètes du prélat, et convaincue que, s'il n'était pas directement auteur de cette dernière commotion, il était coupable d'avoir, de longue main, échauffé les esprits, et de les avoir disposés à l'éclat qui venait de se faire. D'ailleurs, Anne d'Autriche croyait très-fermement que cette émeute n'était qu'un *feu de paille*, qui s'éteindrait de lui-même; et elle se trouvait moins disposée à témoigner de la reconnaissance au prélat, pour les peines qu'il s'était données, qu'à abaisser, par un dédain marqué, les fumées d'orgueil que ce service pouvait élever dans son esprit, et les prétentions qu'il pouvait faire naître. C'est ainsi qu'on traita cette matière au souper de la reine : les démarches du coadjuteur, ses mouvements, ses conseils, ses frayeurs, y furent bafoués, et toute sa personne fut tournée en ridicule. On se permit même des mots qui faisaient entendre qu'on avait à son égard des desseins qui s'exécuteraient quand on se serait mis en sûreté contre le parlement et le peuple. Ces desseins ne furent que conjecturés : mais moins Gondi les sut au juste, plus il se crut autorisé à les amplifier. Forcé de

s'avouer à lui-même « que les vertus d'un chef de parti sont des vices dans « un archevêque, » il adopta cependant ces vices, et les *purifia* à ses yeux, par l'idée qu'ils étaient nécessaires à sa conservation et à celle de son troupeau. Ces réflexions inspirèrent au coadjuteur la résolution de se faire craindre à la cour, puisqu'il ne pouvait s'y faire aimer, et il ne trouva pas de meilleur expédient pour réussir que de renouveler les barricades de la ligue (1).

La même distinction que nous avons faite à l'égard des membres du parlement doit avoir lieu à l'égard des habitants de Paris. Il y avait parmi eux des hommes à prévention, de ces personnes qui se pénètrent des sentiments d'autrui, et qui aiment, comme par instinct, le changement et le bruit. On ne comptait dans cette classe que quelques bons bourgeois, mais beaucoup d'artisans, une grande partie de la populace, et presque toutes les femmes. C'étaient là les gens du coadjuteur. Les autres voyaient les défauts du gouvernement ; ils auraient bien désiré une réforme : en cela ils pensaient comme les plus raisonnables du parlement, et même de la cour ; mais, quoiqu'ils ne goûtassent pas les sentiments du ministère, ils s'attachaient cependant à l'autorité, dans la crainte que l'anarchie ne causât de plus grands maux. Ce furent ces hommes modérés qui sauvèrent la ville de la fureur des boute-feux que Gondi ameutait. Il fit courir, pendant la nuit, des émissaires porteurs de nouvelles appropriées à l'esprit des personnes qu'il voulait séduire. Aux unes ils disaient que la cour devait emprisonner tout le parlement, décimer les conseillers et les bourgeois, pour les faire pendre avec Broussel et les autres prisonniers. Ils assuraient aux autres que la régente était déterminée à tirer le roi de Paris, et à faire ensuite mettre le feu aux quatre coins de la ville, qui serait pillée et saccagée sans miséricorde ; et le refrain de ces discours était toujours qu'à la première alarme il fallait se mettre sur la défensive, et faire des barricades (2).

Comme si elle eût voulu seconder les mauvais desseins du coadjuteur, la régente, au lieu de laisser apaiser la fureur du peuple, l'irrita par de nouvelles entreprises. On n'a jamais su précisément ce qu'elle avait résolu : les uns disent qu'elle voulait casser tout ce qu'avait fait le parlement depuis l'établissement de la chambre de Saint-Louis ; les autres qu'elle prétendait casser le parlement lui-même, ou l'interdire et l'exiler. Mais, quels que fussent ses desseins, il est certain qu'ils étaient violents ; et de toutes les mesures à prendre pour en assurer l'exécution, Anne choisit les pires : car, sachant que les mutins ne désarmaient pas, elle fit dire aux bons

(1) Retz, t. I, p. 131.
(2) Retz, t. I, p. 136. Joly, t. I, p. 17. Motteville, t. II, p. 254. Talon, t. V, p. 253.

bourgeois, dont elle connaissait la fidélité, de s'armer aussi. La vue de cette milice autorisée engagea ceux que le coadjuteur faisait agrir à établir des corps-de-garde, et à se fortifier pendant la nuit. Ils remarquèrent qu'il y avait de fréquents messages entre les ministres et le chancelier Séguier; nouveaux sujets d'alarmes pour les factieux, et motifs pressants de se tenir sur leurs gardes. Partout où la cour paraissait vouloir se mettre en force, les frondeurs opposèrent une troupe prête à lui disputer le terrain. Mais on se contenta de s'observer, et tout resta tranquille jusqu'au moment où le chancelier se mit en marche, le 27 août, pour aller au palais.

Il n'était que six heures du matin, et le parlement était déjà assemblé. Presque en sortant de chez lui, le chancelier trouva une barricade qui le força de quitter son carrosse, et de se mettre dans sa chaise, qu'il avait fait suivre. Quelques pas plus loin, une autre barricade arrêta sa chaise : comme il était résolu de continuer son chemin à pied, trois ou quatre gens apostés l'approchent, le reconnaissent et le chargent d'injures. Un plaideur qui lui en voulait pour la perte récente d'un procès se joint à eux. En un moment ce magistrat se voit environné de furieux, criant, hurlant, prêts à le frapper. Il fend la foule comme il peut, accompagné de l'évêque de Meaux, son frère, et de la jeune duchesse de Sully, sa fille, qui, sentant le danger de sa mission, n'avait pas voulu l'abandonner. Arrivé sur le quai des Augustins, et trouvant ouvert l'hôtel d'O, occupé par le duc de Luynes, ils s'y jettent et ferment la porte sur eux. Avant que les mutins l'aient enfoncée, une vieille femme les cache tous trois dans un petit cabinet, au bout d'une grande salle. De cet asile, défendu par une simple cloison, Séguier entend cette populace irritée qui menace de le mettre en pièces. Les plus modérés se promettent de le garder en otage, pour l'échanger avec leur cher Broussel. Ils frappent contre les ais de ce cabinet, ils écoutent s'ils n'entendent personne; enfin ils jugent que c'est un galetas abandonné, et portent leur rage dans les autres appartements, dont ils pillent la plus grande partie.

Le bruit du péril où se trouve le chancelier est porté jusqu'au Palais-Royal. Le duc de La Meilleraie en part à la tête d'une compagnie des gardes, et vient à son secours. Il le tire de l'hôtel d'O. Le lieutenant-civil lui amène un carrosse pour hâter sa retraite : il y monte avec sa famille. Les séditieux, irrités de se voir enlever leur proie, les poursuivent avec des huées. La Meilleraie, toujours aussi imprudent que zélé, fait volte-face avec ses gardes, tire, et tue une vieille femme qui passait. Aussitôt une grêle de pierres et de mousquetades fond sur les gardes et le carrosse; plusieurs sont tués; la duchesse de Sully est blessée légèrement, et ce n'est

qu'à grande peine que cette troupe effrayée parvient au Palais-Royal, où elle se réfugie.

Il était temps; car, pendant que l'escorte de La Meilleraie était retardée par les frondeurs qu'il avait en tête, il leur venait des renforts, qui auraient rendu sa fuite impossible. Les premiers arrivèrent de la porte de Nesle. La cour y avait placé des Suisses, pour tenir cette sortie libre en cas de besoin. Un officier, déguisé en maçon, émissaire de Gondi, leur chercha querelle, soutenu par des soldats déguisés comme lui, les chargea, en tua trente ou quarante, leur prit un drapeau, et les dispersa. Le bruit des mousquetades tira de leur travail les jardiniers du faubourg Saint-Germain. Ils se ramassèrent par pelotons, et remontèrent en foule le long de la rivière vers le Pont-Neuf, pendant que les vainqueurs de la porte de Nesle prenaient le même chemin. A la même heure, du haut du faubourg Saint-Jacques se précipitait une troupe formée par la femme de Martineau, conseiller des requêtes et colonel de ce quartier, fort attachée au coadjuteur. Ce fut elle qui fit donner le premier coup de tambour. A ce bruit, l'alarme se répandit avec la rapidité d'un incendie dans le pays latin, les faubourgs Saint-Marceau, Saint-Victor et la place Maubert. Ces quartiers vomirent en un instant des flots d'ouvriers d'imprimerie, de suppôts de collége, des tanneurs, des bouchers, des bateliers, qui passèrent le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, et se répandirent dans la Cité et autour du palais, où tout était déjà en armes, par les soins de Gondi. Ils se firent un drapeau d'un mouchoir blanc au bout d'une perche, et se mirent à courir les rues, en criant : « Liberté, Broussel, vive le roi, vive le parlement! » Quelques-uns ajoutaient : « Vive le coadjuteur! » Ils voulurent pénétrer, par les ponts au Change et Notre-Dame, dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin : mais les marchands, joints à la bonne bourgeoisie, arrêtèrent cette populace effrénée. Ils tendirent les chaînes, qu'ils soutenaient avec des barriques pleines de terre, derrière lesquelles ils se tenaient en sentinelles, armés de piques, de mousquetons, et de toutes les armes qui leur tombaient sous la main. Ainsi se formaient les *barricades*. A dix heures du matin, on en comptait, dit Talon, douze cent soixante dans la ville, dont quelques-unes furent plantées presque à la porte du Palais-Royal.

Le parlement, pendant ce tumulte, qui ne déplaisait pas à tous ses membres, prononçait assez tranquillement des arrêts contre Comminges et les autres officiers qui avaient arrêté Blancmesnil et Broussel. Cependant, comme on ignorait où cela pourrait aboutir, on se mit à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire dans ces circonstances. Toutes les voix se réunirent à aller supplier la reine de rendre sur-le-champ la liberté aux prisonniers. C'était peut-être légitimer, en quelque manière, les violences

du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeait par la force: mais il y a des moments où l'on n'a que le choix de ses fautes. Le corps entier du parlement se mit en marche, au nombre de cent soixante personnes: « Il fut reçu, et accompagné dans toutes les rues, avec des « acclamations et des applaudissements incroyables, dit le coadjuteur; « toutes les barrières tombèrent devant lui (1). »

Il n'en fut pas de même à la cour. La régente les reçut d'un air sévère; elle leur imputa la sédition, leur dit qu'ils en étaient originairement les auteurs, par l'esprit d'indépendance que leurs désobéissances multipliées depuis quelque temps avaient répandu. « La postérité, ajouta-t-elle, regardera avec horreur la cause de tant de désordres, et le roi mon fils vous en punira un jour. » Elle marqua son étonnement de ce que, n'ayant témoigné aucun ressentiment lorsque la reine sa belle-mère avait fait mettre le prince de Condé à la Bastille, ils faisaient tant de bruit pour un de leurs membres. Après ce reproche, Anne d'Autriche les quitta brusquement. Étourdis de cette réception, les conseillers se regardaient en silence, et quelques-uns gagnaient déjà la porte : le premier président les arrêta, et proposa de faire un nouvel effort. Il demanda une seconde audience, et employa, pour l'obtenir, la prière des princes et des grands, qui avaient les entrées libres. A force de persévérance, il pénétra jusqu'à la reine : mais, toujours obstinée à ne pas relâcher les prisonniers, elle ne répondait pas, et fuyait du cabinet dans sa chambre, de sa chambre dans la galerie. Molé la poursuivait. Le cardinal Mazarin vint à son secours. On s'aboucha enfin, et elle consentit à rendre les prisonniers, à condition que le parlement ne se mêlerait plus des affaires d'État. Le premier président ne pouvait prendre seul un pareil engagement : il en parla à sa compagnie, qui répondit qu'il fallait mettre la matière en délibération. Le cardinal désirait qu'elle se fît sur-le-champ, mais les gens du roi représentèrent que cette précipitation aurait un air de violence. La compagnie promit de s'assembler l'après-midi, et d'apporter le lendemain la réponse. C'était beaucoup pour la cour que de gagner ce temps; beaucoup aussi pour le parlement de n'être pas refusé tout à fait : par conséquent, cet expédient accommodait tout le monde, et on se retira assez satisfait les uns des autres.

Le peuple s'imaginait que Broussel et Blancmesnil étaient détenus dans le Palais-Royal; il les chercha des yeux, quand il vit sortir le parlement. Ne les voyant pas, il les demanda : on répondit que la liberté n'était pas

(1) Molleville, t. II, p. 260. Retz, t. I, p. 141. *Histoire du temps*, p. 309. *Journal du parlement*, p. 66.

encore accordée, mais qu'il y avait de bonnes espérances. Les bourgeois de la première barricade se contentèrent de cette raison, et laissèrent passer ; ceux de la deuxième murmurèrent ; mais, à la troisième, qui était vis-à-vis la Croix du Trahoir, il s'éleva un cri universel de sédition. Un marchand de fer, nommé Raguenet, capitaine de ce quartier, saisit le premier président par le bras, et appuyant le pistolet sur son visage, lui dit : « Tourne, traître, si tu ne veux être massacré, toi et les tiens ; ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en otage (1). »

Effrayés de cette violence inattendue, cinq présidents à mortier et une vingtaine de conseillers quittent leur rang, et se confondent dans la foule ; les autres hésitent s'ils s'échapperont ou s'ils resteront auprès de leur chef, que les mutins harcèlent et menacent. Pour lui, « conservant toujours la « dignité de la magistrature dans ses paroles et dans ses démarches, il « rallie ce qu'il peut de sa compagnie, et revient au Palais-Royal au petit « pas, dans le feu des injures, des exécrations et des blasphèmes. »

En voyant rentrer le parlement, la patience pensa échapper à la reine, qui s'était crue quitte de cette aventure. Dans son dépit, elle semblait ne méditer que des desseins violents : tantôt d'envoyer couper la tête à Broussel, et de la jeter au peuple : tantôt de faire pendre, pour l'exemple, quelques conseillers aux fenêtres du palais, ou du moins de retenir les plus modérés, et de livrer les autres à la rage de la populace, projets aussi dangereux qu'odieux, qu'appuyaient néanmoins quelques courtisans encore imbus des principes sanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la régente, à lui faire sentir les redoutables conséquences de la moindre violence. Le premier président, « qui ne parlait jamais si bien « que dans le péril, » y employa toute son éloquence. Le duc d'Orléans la supplia de céder aux circonstances ; les princes se jetèrent à ses pieds, et enfin on lui arracha ces paroles : « Eh bien ! messieurs du parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire. » On décida de délibérer sur-le-champ et sans se déplacer.

On dressa à la hâte des bancs dans la grande galerie. Le parlement y prit séance, et arrêta que la reine serait remerciée de la liberté qu'elle accordait aux prisonniers, et que jusqu'aux vacances la compagnie ne s'occuperait plus des affaires publiques, excepté du paiement des rentes de l'hôtel-de-ville et du tarif. La reine signa les ordres pour le retour de Broussel et de Blancmesnil. On fit sortir publiquement du palais deux carrosses du roi, dans lesquels étaient des parents et des amis des prisonniers, porteurs de ces ordres. Le parlement suivit d'un air satisfait. La

(1) Retz, t. I, p. 145.

populace applaudit, par des acclamations, à son succès, et les présidents et conseillers allèrent chacun chez eux, laissant à la vérité les barricades subsistantes, mais la bourgeoisie qui les gardait fort adoucie, et la populace disposée à se retirer.

Le lendemain matin, 28 août, le parlement se rassembla. Le premier président aurait voulu que les conseillers fussent restés chacun dans leurs chambres, pour vaquer aux affaires ordinaires : mais les enquêtes et les requêtes se prétendirent en droit d'examiner l'arrêté de la veille, comme fait sans liberté et dans un lieu incompétent. Pendant que la compagnie s'en occupait, elle entendit des mousquetades, dont le bruit, qui s'approchait, causa de l'alarme : mais elle fut bientôt rassurée, parce qu'on sut que c'était la bourgeoisie, qui célébrait par des salves le retour de Broussel. Du moment qu'il entra dans la ville, les principaux citoyens l'accompagnèrent jusqu'au palais, suivis d'une populace nombreuse, qui criait : « Vive Broussel! vive notre libérateur! vive notre père! » Quand il fut entré dans la grand'chambre, le premier président, qui ne s'était prêté que malgré lui aux démarches faites pour sa liberté, le harangua. Broussel, le remercia. Le retour de Blancmesnil fit recommencer le même cérémonial : enfin, la séance finit par un arrêt qui enjoignait à tous les bourgeois de mettre bas les armes et d'ôter les barricades, et à midi toutes les rues de Paris étaient nettoyées et libres. Néanmoins il se conserva encore pendant quelques jours une fermentation assez forte, qui donna beaucoup d'inquiétude à la reine et au cardinal. Celui-ci resta déguisé, botté, prêt à partir, parce qu'on disait que le peuple voulait le prendre pour otage, et le rendre l'objet de représailles, si la cour usait de violence. En effet, sur les bruits qui se répandaient qu'il y avait des troupes autour de Paris, il s'élevait tout à coup, tantôt dans un quartier, tantôt dans l'autre, des cris, des hurlements ; on entendait un cliquetis d'armes, des salves de mousqueterie, qui faisaient trembler. La régente ne vint à bout d'apaiser entièrement le peuple qu'en lui marquant la plus grande confiance, en renvoyant les troupes qui lui portaient ombrage, et en se réduisant à une très-petite garde : condescendance qui coûta beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche.

Telles furent les barricades, que la proximité des temps et l'élégance des écrivains, presque tous acteurs dans cette affaire, ont rendues fameuses. Il faut cependant avouer que le coadjuteur en fait, dans ses mémoires (1), plutôt un objet de risée que d'épouvante. Il vit, dit-il, un enfant de huit ans traînant une lance pesante, en usage du temps de la guerre des Anglais;

(1) Retz, t. I, p. 139.

il vit des mères armer elles-mêmes leurs enfants de poignards, et leur attacher au côté de grandes épées rouillées. Si les barricades étaient bordées des étendards conservés dans les familles depuis la ligue, en récompense les bourgeois qui les gardaient étaient plus occupés, derrière leurs retranchements, du jeu et de la bonne chère, que des factions militaires. On fit remarquer à Gondi un hausse-col de vermeil, sur lequel était gravée la figure de l'assassin de Henri III, avec cette inscription : *Saint Jacques Clément*. Il n'oublie pas de se vanter d'avoir réprimandé vivement l'officier qui portait cet ornement, et de l'avoir fait rompre publiquement sur l'enclume d'un maréchal. On doit remarquer que ce peuple, dans le feu de la révolte, voyant une action qui marquait du respect pour son souverain, y applaudit en criant : *Vive le roi!* « Mais, dit « le coadjuteur, l'écho répondait : *Point de Mazarin.* »

Ce vœu était celui du prélat, qui avait su l'inspirer au peuple. Gondi n'était ennemi de l'autorité royale que parce qu'elle passait par les mains de Mazarin. Il voulait punir la reine de la préférence qu'elle continuait de donner à son ministre. Pendant le tumulte, elle l'envoya prier plusieurs fois d'arrêter la sédition : il répondit avec une feinte modestie qu'il ne se croyait pas assez d'empire sur l'esprit du peuple. Mais il n'était pas si dissimulé avec ses amis; et il savourait volontiers dans la société des frondeurs les louanges qu'on lui donnait pour avoir si bien concerté sa vengeance.

Cependant, après avoir rassasié son amour-propre du plaisir de s'être fait craindre, Gondi, réfléchissant sur ce qui venait de se passer, commença à redouter pour lui-même les suites de son audace. La régente l'envoya chercher le lendemain des barricades : elle lui fit la réception la plus distinguée, le remercia des bons avis qu'il lui avait donnés dans cette occasion, et lui dit que, si elle l'avait cru, elle ne se serait pas trouvée dans cet embarras. Le cardinal renchérit encore : il dit à Gondi en face, « qu'il n'y avait que lui d'homme de bien en France; que tous les autres étaient des flatteurs infâmes, et qu'il voulait désormais ne se conduire que par ses conseils. » C'était, en style de cour, l'avertir qu'on connaissait ses menées, qu'on prendrait son temps pour l'en faire repentir, et qu'en attendant on cherchait à l'endormir : mais il n'était pas homme à se laisser surprendre, et il n'avait d'embarras que sur le choix d'un plan de conduite. Il sentait qu'il ne pouvait guère se soutenir que par le concours du parlement. Or, de son aveu, cette compagnie était un appui fort incertain dans une intrigue : car il pouvait arriver que, mené trop loin, le parlement, revenant sur ses pas, fît le procès à ceux mêmes qui l'auraient excité à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis de l'État, des Espa-

gnols qui offraient leurs secours à Paris, si on voulait le faire révolter, c'était un parti extrême, dont Gondi croyait n'avoir pas encore besoin. Il en prit un moyen, qui fut de se mettre, pour ainsi dire, sous l'étendard d'un prince du sang, dont le nom donnerait du poids et du crédit à son parti, et aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet que le vainqueur de Lens et de Rocroy. Condé était jeune ; le commandement des armées l'avait accoutumé à la domination : deux motifs d'espérer qu'il serait aisé à séduire, quand on lui présenterait les moyens d'attirer à lui l'autorité. Ce prince devait venir, à la fin de la campagne, se délasser à Paris de ses travaux guerriers. En attendant, le coadjuteur s'appliqua à ménager le feu qu'il avait allumé dans le parlement, de manière qu'il continuât à brûler, sans trop éclater; mais il ne fut pas le maître d'en modérer l'activité.

On doit se rappeler que, le lendemain des barricades, la jeunesse du parlement fit passer par l'examen l'arrêté prononcé la veille au Palais-Royal. A la vérité, la pluralité le confirma ; mais plusieurs d'entre eux résolurent intérieurement de ne pas se renfermer dans les bornes qu'il prescrivait aux délibérations. Cependant il ne fut question, les premiers jours, que des matières permises, savoir : le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, et le règlement du tarif. Mais on ne tarda pas à glisser dans les opinions, comme sans dessein, quelques mots sur des objets plus immédiatement relatifs au gouvernement. Le coadjuteur s'était introduit dans les assemblées secrètes que tenaient quelques membres du parlement. Il y faisait statuer les matières qui seraient présentées aux chambres assemblées, et de quelle manière on les proposerait, afin de tenir toujours la compagnie en haleine. Pour agiter le peuple il avait d'autres inventions. Ses émissaires répandaient des nouvelles alarmantes, savoir : que la reine avait toujours dessein d'assiéger Paris; que les troupes destinées à cette expédition étaient déjà dans les environs : l'un avait vu des cavaliers à figures effrayantes ; un autre, des Flamands et des Suisses, gens sans pitié, dont la régente devait se servir pour renouveler les horreurs de la Saint-Barthélemi. Il n'était pas permis de révoquer ces projets en doute, puisqu'ils étaient annoncés par des prophéties qu'on se communiquait à la dérobée, et qui marquaient clairement le jour et le moment du désastre. Elles menaçaient aussi de cherté des denrées, de maladies, d'inondations, d'incendies, de fléaux de toute espèce, dont on ne pouvait manquer d'être affligé sous un gouvernement si dépravé. Outre cela, des colporteurs clandestins distribuaient des libelles, des vers, des chansons, qui frappaient malignement sur la prévention d'Anne d'Autriche en faveur de son ministre ; de sorte qu'il y avait comme une crainte inquiète répan-

due dans tous les esprits, et les têtes s'échauffèrent même beaucoup plus tôt que Gondi n'aurait voulu.

La reine comptait sur les vacances qui approchaient; mais le parlement demanda une prolongation de service, sous prétexte d'affaires urgentes, et qui ne permettaient pas de délais. La régente refusa; le parlement insista; et enfin, comme il laissa apercevoir qu'il se continuerait de lui-même, la reine accorda quinze jours. L'assurance de conserver ses protecteurs enhardit le peuple, toujours prêt à s'échapper. Il osa manquer de respect à la régente dans les promenades : elle eut la mortification d'entendre, dans les rues, des chansons faites contre elle, et de se voir poursuivie avec des huées. La persévérance du parlement dans ses entreprises et l'insolence de la populace déterminèrent Anne d'Autriche à quitter Paris. Elle en sortit le 13 septembre, et emmena le roi à Ruel. Il fut suivi du duc d'Orléans, des autres princes du sang, des ministres, du chancelier, et de toute la cour. En partant, la reine fit savoir au prévôt des marchands qu'elle ne quittait le Palais-Royal que pour le faire réparer, et qu'elle ramènerait le roi dans huit jours (1).

Peut-être n'avait-elle dessein que d'éprouver ce que produirait ce coup d'éclat, et de voir si la crainte des suites ne ramènerait pas les frondeurs à la modération. En effet, les choses auraient pu tourner de cette manière, si le coadjuteur avait réussi à faire prévaloir son sentiment, qui était de ne pas forcer la cour à des résolutions extrêmes, pendant qu'il n'avait pas encore pris ses dernières mesures. Mazarin et lui se faisaient une espèce de guerre d'observation; mais le ministre y avait un grand avantage, parce que, quand la ruse ne suffisait pas, il était maître d'employer la force. Il s'en servit à l'égard de trois personnes qu'il ne se flattait pas de vaincre par finesse : Chavigni et Châteauneuf, trop liés avec les frondeurs du parlement; et Goulas, secrétaire de Gaston, soupçonné de travailler avec le coadjuteur à aigrir son maître contre le ministre. Le premier fut constitué prisonnier dans Vincennes, dont il était gouverneur; les deux autres furent exilés.

Cet acte d'autorité porta tout d'un coup les affaires à une rupture. L'intérêt particulier des principaux frondeurs, qui se virent menacés d'un traitement pareil, les détermina à brusquer le ministre, et à travailler sur-le-champ à sa perte. De peur qu'il ne les prévînt, ils allèrent exciter, dans l'assemblée des chambres du 22 septembre, la chaleur dont ils étaient animés, en représentant ce qui venait de se passer à l'égard de Chavigni et des autres comme une action de tyran de la part du ministre, et un

(1) *Journal du parlement*, p. 83.

attentat à la sûreté publique. Pour la première fois, Mazarin fut désigné par son nom dans les opinions, et traité d'homme ignorant, incapable, mal intentionné, et l'on proposa de renouveler, à son occasion, l'arrêt porté en 1617 contre le maréchal d'Ancre ; arrêt par lequel le ministère était interdit aux étrangers sous peine de la vie. La pluralité n'adopta pas cette mesure, mais il fut statué que les princes et pairs seraient convoqués, et il y eut arrêt en conséquence. La reine le cassa par un arrêt du conseil, et se fit amener furtivement le duc d'Anjou, son fils, qu'elle avait été obligée de laisser à Paris, parce qu'il était malade (1).

Cette espèce d'enlèvement fut comme un tocsin qui sonna l'alarme dans la capitale ; on y prit les précautions usitées à l'égard d'une ville qui va être assiégée. Le parlement ordonna aux prévôts des marchands et aux échevins de pourvoir à l'approvisionnement et à la sûreté de la ville. Les bourgeois préparèrent leurs armes. Il paraît même qu'ils n'étaient effrayés ni de la fatigue, ni de la dépense, ni des dangers, et qu'ils se seraient volontiers exposés aux hasards d'une guerre civile : mais le coadjuteur avait encore intérêt de la suspendre ; et, par ce principe, moins que par amour de la paix, il adopta des moyens de conciliation, qui se présentèrent au moment qu'il croyait la rupture inévitable (2).

Il était prêt à faire partir pour Bruxelles un négociateur chargé d'engager le comte de Fuensaldagne à amener une armée espagnole au secours de Paris, lorsque le duc de Châtillon, confident de Condé, vint lui annoncer l'arrivée du prince, à laquelle le prélat ne s'attendait pas si tôt. Il renonça sur-le-champ à son projet du côté de l'Espagne, et dressa son plan pour séduire le prince et procurer sa protection au parti. Il arriva pour lors à Condé ce qui lui était arrivé du temps des *importants :* la cour et la fronde se le disputèrent. Le coadjuteur eut avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il s'efforça de lui prouver que la reine avait eu tort dans tout ce qui s'était passé ; que c'était son mauvais gouvernement qui avait provoqué la résistance du parlement et les éclats qui s'en étaient suivis ; que tout le mal prenait sa source dans l'entêtement de la régente en faveur de son ministre, et qu'il fallait la forcer de l'abandonner. Le prince convenait assez avec Gondi du dernier point, parce qu'il avait à se plaindre lui-même du cardinal ; mais il ne pouvait accorder au coadjuteur que les prétentions du parlement n'eussent été quelquefois outrées, et qu'il n'eût pas souvent excédé la modération dans la manière de les signifier. « Appuyer ces prétentions, disait-il, c'est donner au parlement une puissance dont il sera bientôt tenté d'abuser au détriment de celle du roi : or,

(1) *Journal du parlement*, p. 84. *Histoire du temps*, p. 346.
(2) *Histoire du temps*, p. 375.

je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. La reine me presse de seconder sa vengeance; je sens que si je lui prête mon bras, je vais exposer ma réputation et ma vie, pour soutenir un étranger que je méprise. Encore si le parlement pouvait se modérer pour quelque temps. Mais, ajouta-t-il dans un transport d'impatience, ces chiens de bonnets carrés sont-ils enragés, de m'engager à faire demain la guerre civile et à les étrangler eux-mêmes (1)? »

Enfin, après avoir bien considéré l'affaire sous toutes ses faces, Condé décida qu'il fallait prendre un parti mitoyen, savoir : assoupir la querelle actuelle, et travailler ensuite à dessiller les yeux de la reine, de manière qu'elle se dégoûtât insensiblement de Mazarin ; et si elle ne voulait pas le précipiter du rang où elle l'avait élevé, qu'elle le laissât du moins *glisser*, afin qu'on pût après cela l'éloigner tout à fait. Le coadjuteur goûta ce plan, non comme le prince, par zèle pour le bien public, mais pour le double avantage de n'être pas forcé à une guerre défensive, lorsqu'il n'y était pas encore prêt, et cependant de n'en conserver pas moins l'espérance de supplanter le ministre, ou de renouveler les troubles.

(1) Retz, t. I, p. 154. Joly, p. 33.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

Suite du règne de Charles IX. 1
Henri III, âgé de près de 23 ans. 71

BRANCHE DES BOURBONS.

1589-1793.

Henri IV, âgé de 35 ans et demi. 197
Louis XIII, âgé de 8 ans et demi. 385
Louis XIV, âgé de près de 5 ans. 599

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.




Duke University Libraries
D027679952